


UNIVERSITY OF IOWA.
LIBRARY.



Date Due

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES


DE L'IMPRIMERIE A. VROMANT ET Cie
3, rue de la Chapelle, 3
BRUXELLES

ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
DE
BRUXELLES

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE

Secrétariat Général : rue des Palais, 63, Bruxelles

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

TOME QUATRIÈME

ANNÉE 1890

LIBRAIRIE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE
ARCHÉOLOGIE, AMEUBLEMENT, DÉCORATION, BEAUX-ARTS
E. LYON-CLAESEN, Éditeur
8, RUE BERCKMANS, 8
BRUXELLES

La société n'est pas responsable des idées émises par ses membres.
(art. 13 des statuts).



AVANT-PROPOS

En publiant récemment notre *Annuaire* pour 1890, nous avons constaté avec plaisir que la Société d'Archéologie de Bruxelles comptait au delà de 325 membres, se répartissant dans presque tous les pays de l'Europe.

Placée sous la Présidence d'honneur de S. A. R. Mgr. le Comte de Flandre, elle reçoit de toutes parts les encouragements les plus flatteurs.

Elle est en relation d'échange avec les principales sociétés archéologiques de Belgique et

de l'étranger et s'est fait représenter aux divers congrès qui ont eu lieu en 1889, concernant les sciences historiques et archéologiques.

Ses séances mensuelles ont été suivies par de nombreux membres et près de quatre-vingt-dix mémoires y ont été lus et discutés.

Des conférences ont été également données, avec un plein succès : elles ont fait connaître à nos membres de curieux détails sur *la polychromie au Moyen âge, l'Architecture romane* et *les Sculpteurs bruxellois des XVe et XVIe siècles.*

L'organisation de collections d'étude, d'une bibliothèque, d'expositions et la formation d'une série de photographies des monuments visités lors des voyages de la Société, ont produit les meilleurs résultats.

Des excursions ont permis à nos membres de visiter dans d'excellentes conditions : à Bruxelles, l'hôtel de ville, l'hôtel de Ravenstein, etc. ; à Gand, l'exposition héraldique ; à Jauchelette, l'abbaye de la Ramée, à Glimes, le célèbre tumulus, etc. ; puis à Malines, Louvain, Jodoigne et Nivelles, les édifices intéressants et les collections particulières, peu accessibles au public, que possèdent ces anciennes cités.

Des fouilles et des sondages ont eu lieu dans la forêt de Soignes, à l'ancien Palais de Justice de Bruxelles, etc., et de nombreux travaux d'exploration sont projetés dans des cimetières belgo-romains et francs du centre de la Belgique.

Terminons par un détail qui a sa valeur : la situation financière de la Société est excellente.

Bruxelles, le 12 janvier 1890.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Le président :
Comte François van der Straten Ponthoz

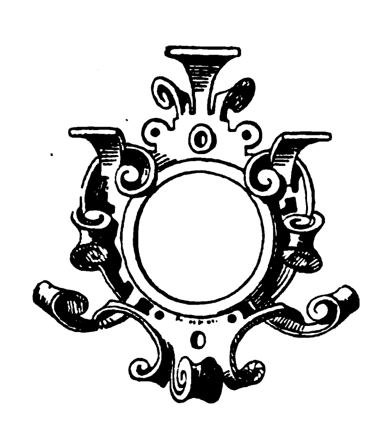
Le vice-président :
Georges Cumont

Les conseillers :
Paul Combaz Joseph Destrée

Le secrétaire-général :
Paul Saintenoy

Les secrétaires :
Baron Alfred de Loë Emile de Munck Théodore de Raadt

Le bibliothécaire : Louis Paris
Le trésorier : Pierre Plisnier
Le conservateur des collections Simon De Schryver





UN AJUSTEUR JURÉ
DES
POIDS ET BALANCES
DE
L'HOTEL DES MONNAIES A BRUXELLES
AU XVIIIe SIÈCLE [1]

Jusqu'à maintenant, nous possédons très peu de renseignements sur nos ajusteurs jurés de poids et de balances ; grand nombre de leurs marques sont encore inconnues ou restent sans attribution. Nos poids monétaires, malgré tout l'intérêt qui s'y attache, ont été à peine étudiés [2] et nos collections publiques ne sont

[1] Lu en séance du 7 mai 1889.

[2] Voy. sur l'usage de ces poids, les *ordonnances* insérées dans les Placards de Brabant, de Flandre, etc., voy. aussi *Revue franç. de Num.*, 1858, p. 413 et 1863, p. 270. L'article de M. Chabouillet dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1877. J. Rouyer, *Revue Belge de Num.*, t. II, 3e série, p. 43.

Louis Dancoisne : *Poids monétaires d'Arras*. Arras, typ. de Sède et Cie, 1885, in-8o, 11 pages et 1 planche.

J. Rouyer : *Deneraux et autres poids monétaires de France et des Pays-Bas*, *Revue franç. de Num.*, 1886. Extrait in-8o, de 35 p. et 2 pl.

pas précisément riches en objets de ce genre. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir le Catalogue de la Collection de poids et de mesures exposée dans les vitrines de notre Musée royal d'antiquités et d'armures [1]. Ces poids portent généralement une empreinte imitée du type de la monnaie qu'ils servaient à peser et au revers l'ajusteur ajoutait sa marque (des initiales) avec celle de la ville où il exerçait son état et parfois un millésime [2]. Au moyen âge, ces poids sont communément de forme ronde; plus tard, ils deviennent hexagonaux ou carrés. Ils sont contenus dans des boîtes renfermant une petite balance ou trébuchet pour peser les monnaies. L'un des plateaux de cette balance, taillé en triangle, est à surface plane; l'autre est rond et légèrement concave; quelquefois les deux plateaux ont cette dernière forme. On mettait sur l'un la monnaie qu'il fallait peser, et sur l'autre le poids au type de cette même monnaie, dont il était vraiment l'étalon, ce qui permettait de juger en un instant si elle avait, ou non, la pesanteur légale.

L'usage de ces poids, dans nos provinces, remonte au XIIIe siècle et probablement même, à une époque plus ancienne [3]. Nous possédons un poids de Douai, au type du

[1] Catalogue rédigé par M. Raymond Serrure, Bruxelles, imp. Bruylant-Christophe, 1883, in-12, 70 pages.

[2] Ronds, du XIIIe au XVe siècle. Très longtemps marqués que d'un seul côté. Hexagonaux ou carrés ensuite. Marques des deux côtés et contremarques n'apparaissent que vers la fin du XVe siècle.

[3] Il y a peu de temps, nous avons vu exhumer d'une tombe franque du cimetière d'Harmignies une petite balance très bien conservée et un poids en bronze placé tout auprès. Grâce à l'obligeance de M. le baron Alfred de Loë, qui a bien voulu nous confier ces objets, nous sommes à même d'en donner ici une description sommaire : la petite balance est en bronze ou en cuivre ; les bras ont ensemble une longueur de 9 1/2 centimètres; ils sont terminés par de petits anneaux auxquels étaient suspendus les plateaux ; ceux-ci, de forme concave régulière, sont percés, à distances égales, de trois trous pour attacher les ficelles qui servaient à la suspension ; le diamètre de ces plateaux ne dépasse pas de beaucoup deux centimètres. Le poids en bronze ou en cuivre, légè-

rameau, qui est certainement du XIII[e] siècle [1]; Louis de Male parle de deneraux [2] dans une ordonnance de 1350.

En 1453 (18 janvier), Philippe le Bon, dans une ordonnance relative à ses monnaies d'or nommées *lions* et *lionceaux*, décrète :

.... « affin que chacun puisse estre adverty du poix desdits florins, voulons « et ordonnons que chacun changeur de toutes nos bonnes villes ait soubz luy un bon nombre de poix de cuivre desdits deniers d'or, chacun enseigné de sa marque [3], pour les vendre et deslivrer au peuple qui en voudra, chacune pièce pour quatre deniers parisis. »

L'archiduc Philippe le Beau et son tuteur Maximilien ordonnent en 1489 (14 décembre) que ceux qui seront commis au pesage des deniers fassent des boîtes garnies de menus poids des monnaies ayant cours dont ils fourniront un chascun qui en vouldra, pour priz raisonnable.

Une ordonnance sur les monnaies, rendue le 8 décembre 1499, par l'archiduc Philippe le Beau, renferme d'importantes prescriptions relatives aux poids monétaires. Elle dit

rement oxydé, ne portant aucune marque, mais ayant une surface unie avec de faibles stries, a une forme ronde comme les poids du moyen âge. Son diamètre est exactement d'un centimètre, son épaisseur de 1 1/2 millimètre; il pèse précisément un gramme.

Dans une autre tombe du cimetière d'Harmignies, M. le baron de Loë a trouvé un plateau de balance d'un diamètre plus grand (4 centimètres à deux millimètres près). Ce plateau est aussi en bronze, de forme concave régulière, et percé, à distances égales, de trois trous. Ce plateau était isolé.

[1] C'est un *felin* valant sept grains et 1/5 de grain. Son diamètre est seulement de 7 millimètres. Ces poids microscopiques sont très rares.

[2] Les poids appelés *deneraux* sont ceux dont les monnayeurs font usage pour ajuster à leur poids les flans des espèces à fabriquer et dont les juges-gardes sont obligés de se servir pour peser les espèces nouvellement monnayées. Chaque deneral était étalonné sur le fort de l'espèce. V. Boizard, *Traité des Monnaies*, Paris, 1692, p. 255.

[3] Chaque poids au type ou marque de la monnaie qu'il servait à peser. Il n'était pas encore question de la marque des fabricants.

que pour éviter toute erreur au sujet des poids de monnaies d'or défendues, nul, de quelque état ou condition qu'il soit, ne pourra fabriquer ou vendre aucun poids de ces espèces, si ce n'est au su, avec l'approbation et le consentement des hommes de loi des villes et lieux où il voudrait les vendre. Ces poids seront vérifiés sur les étalons que ces préposés auront par devers eux. Les vendeurs de ces poids prêteront serment de n'en vendre ou placer aucun qui n'ait été soumis à la vérification, sous peine de punition arbitraire [1].

M. Rouyer cite encore un placard de Philippe IV (20 février 1652) ayant rapport au même sujet [2] et ajoute : « à cette époque, et nous pensons même que l'instruction remontait au règne de Philippe II, il existait dans les grandes villes des Pays-Bas, surtout dans celles qui étaient le siège d'un atelier monétaire, un ou plusieurs maîtres-ajusteurs des poids et balances, commissionnés par les conseillers et généraux des monnaies du roi en ces mêmes pays, et assermentés.

Ils avaient à ajuster tant pour le garde ou maître particulier de la Monnaie, que pour les changeurs et orfèvres et même pour le public, toutes balances et les poids de Troyes servant à peser or ou argent, ainsi que tous biquets, trébuchets, poids et deneraux devant servir à peser les espèces d'or et d'argent forgées à la Monnaie de leur résidence ou autres espèces ayant cours dans les Pays-Bas catholiques ; ils étaient tenus de vendre ces choses à un prix raisonnable, à tous ceux qui en avaient besoin. Ils devaient frapper leur marque et celle de la ville où ils exerçaient leur état, sur les poids et deneraux ainsi ajustés afin que l'on pût toujours savoir où et par qui ils avaient été faits et ajustés [3]. »

[1] *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, par R. Serrure, t. IV (1884-85), p. 136. Bibliothèque nationale de France, collection des 182 mss. Colbert, vol. 37. Cité par M. J. Rouyer.

[2] Placart du Roy sur le règlement général de ses monnoyes, Anvers 1652, art. 24.

[3] Voy. lettres de commission délivrées à Bruxelles, le 8 nov. 1624, au mai-

Ces poids étaient indispensables aux agents du fisc, aux receveurs ou payeurs, aux changeurs et lombards, aux marchands et trafiquants de toutes sortes, aux rentiers, aux gens d'église..., etc ; en achetait d'ailleurs qui voulait. On vérifiait chaque monnaie qu'on recevait; elle pouvait être rognée ou n'avoir pas exactement son poids ; on ne fabriquait pas, à cette époque, les monnaies, avec la précision mathématique obtenue par les machines modernes. Il résulte de tout ceci, que les fonctions d'ajusteur des poids et balances avaient leur importance dans l'ordre social de ce temps là et qu'elles n'étaient confiées qu'après un assez long apprentissage et à des personnes donnant toute garantie d'habileté et d'honnêteté.

Maintenant que vous possédez des notions suffisantes sur les poids monétaires et sur les individus qui les façonnaient, nous pouvons, sans crainte de vous introduire dans un monde étranger, vous présenter Jacques Delmotte, ajusteur juré des poids et balances de l'hôtel des monnaies à Bruxelles. Ce personnage est déjà connu par les nombreuses boîtes sorties de son officine et les poids monétaires à sa marque conservés jusqu'à nous ; mais les archives du Conseil des Finances [1] nous ont révélé sur lui quelques renseignements inédits qu'il n'est pas sans intérêt de mettre au jour.

Sur une de ses boîtes, il s'intitule *faiseur et ajusteur sermenté des poids et balances de la Monnaie de S. M. en cette ville de Bruxelles et de toute la province de Brabant*. Cette boîte ne porte aucune date, mais d'après les armoiries qui décorent sa vignette [2], elle doit avoir été faite à la fin du siècle dernier, sous Joseph II, Léopold II ou François II. Une autre

tre ajusteur des poids et balances en la ville d'Arras. Revue belge de Num., 3e série, tome II, p. 43.

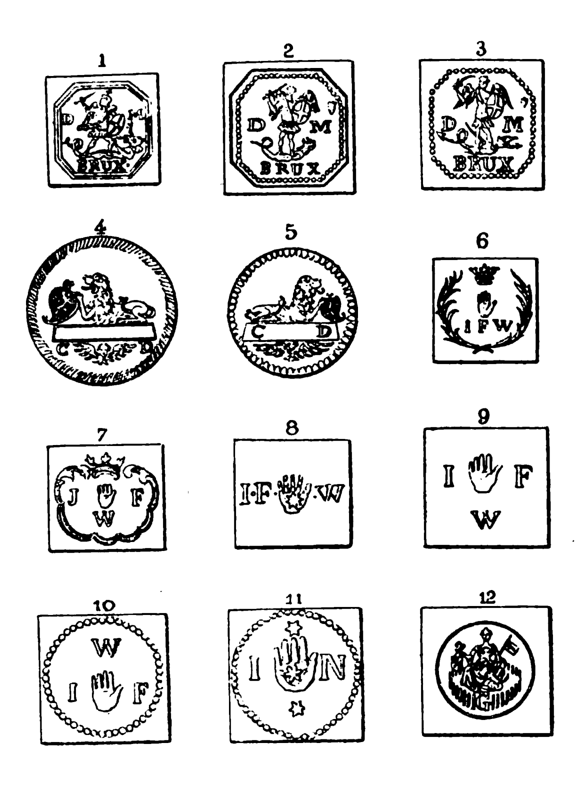
[1] Archives générales du Royaume, Conseil des Finances (généralités-monnaies), carton n° 388.

[2] Ces armoiries portent en effet le quartier de Lorraine.

boîte a été fabriquée sous Marie-Thérèse ; elle est de 1758 : Delmotte prend alors simplement le titre de *faiseur et adjusteur juré de poids et de balances*. Ses poids ont au revers le saint Michel terrassant le démon (armoiries de Bruxelles) accosté des lettres D — M (Delmotte) et au-dessous le nom abrégé de Bruxelles : BRUX ; le tout dans un encadrement octogonal de perles (fig. 3). Les poids les plus anciens portent des lettres en caractères plus petits, le dragon a la tête tournée vers l'ange qui va le frapper et l'encadrement de perles est lui-même contenu dans un encadrement de lignes (fig. 2). D'autres poids ont un saint Michel dans une attitude plus agressive, le démon a une tête de chien et l'encadrement octogonal se compose de lignes parallèles (fig. 1). Ces derniers poids sont d'un style plus ancien et pourraient bien être de Delmotte père, quoiqu'il signe ordinairement ses poids G $\frac{}{\text{D}}$ M ou D $\frac{}{\text{G}}$ M (Gille Delmotte).

Laissons les poids et passons à l'homme. Voici par quelles circonstances notre ajusteur a son dossier dans les archives du Conseil des Finances : L'an de grâce 1785, il y avait juste trente ans que Jacques Delmotte ajustait, sans erreur et sans négligence, les poids et balances de la Monnaie de Bruxelles, quand il vint à s'apercevoir que nonobstant son grand zèle et malgré les termes formels de sa patente, aucune des exemptions et franchises octroyées aux autres officiers de la Monnaie n'était venue récompenser ses labeurs. Lorsqu'il avait prêté serment le 5 avril 1757 ès mains de Messeigneurs les chef et conseillers assesseurs de la Jointe des monnaies, Delmotte, plein de confiance dans le texte du diplôme qui l'avait institué ajusteur le 18 octobre 1755, se délectait par avance de tous les bons profits et gras privilèges qu'on lui promettait ; mais, une fois en fonctions, le malheureux attendit piteusement sous l'orme et ne vit rien venir. Sa patience fut longue ; trente ans de vaine attente ne l'avaient pas découragé : tout bravement il adressa requête, le 22 février

1785, à Leurs Altesses Royales Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine [1]. L'apanage à reconquérir méritait bien cette peine : il s'agissait de s'affranchir du devoir de guet et de garde, d'autres charges bourgeoises encore, ainsi que des



accises et impôts sur certains objets de consommation. En sa qualité d'officier de la Monnaie, le requérant réclamait les mêmes franchises et exemptions dont jouissaient les francs

[1] Les conclusions de cette requête sont : « en conséquence, ordonner tant à ceux du corps des monnoyeurs qu'au Waradin de l'hôtel des Monnoies Marquart de donner dorénavant au suppliant des billets de franchises sur les espèces de consommation pareils à ceux qu'ils délivrent journellement aux ouvriers monnoyeurs sur la taxe de ce corps. »

ouvriers et monnayeurs du Brabant. Or, ceux-ci étaient exempts de taille, de gabelle, d'accise, de chevauchée, de corvée et avaient le droit de port d'armes comme il sied à des officiers du Prince. La juridiction ordinaire du Maïeur s'étendait sur eux, en cas de viol, de larcin et d'effraction, mais pour les autres crimes ou délits, ils devaient être jugés par le Waradin, le prévôt et les jurés de la Monnaie [1].

Tout cela n'était pas de mince importance et valait certes qu'on se remuât. Aussi, Jacques Delmotte ne voulut-il rien négliger pour assurer le succès de sa pétition. Il y joignit un long mémoire [2] adressé à Leurs Altesses Royales dans lequel il fait le plus grand éloge de ses mérites et de son talent. Aujourd'hui, on confie ce soin à ses amis ; mais au bon temps jadis, on n'avait pas autant de scrupules ni de modestie ; on prenait soi-même du galon et d'une belle longueur. Personne n'y trouvait à redire : c'était la mode. Puis, c'était aussi plus sûr ; rarement on dit du mal de soi-même. Écoutez Delmotte ; il commence ainsi :

« Lorsque le soussigné obtint son office d'ajusteur de la « Monnaie et du Duché de Brabant, il montra dans cet art « un talent si rare, que feu le chef des Monnaies et le com- « missaire Vandenboom restèrent dans une telle admiration « qu'ils désirèrent fréquenter son atelier afin de se mettre « parfaitement au fait de sa manière d'ajuster les poids et

[1] Voy. Mantelius. Hasseletum.

Voy. aussi *Revue belge de Num.* 1888, p. 505. Procès et contestations des monnayeurs de Hasselt avec le Magistrat de cette ville, pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles, par le Dr C. Bamps.

Nous y voyons Ferdinand de Bavière, évêque de Liège, confirmer en 1622 les privilèges des monnayeurs de Hasselt. Ils sont exemptés des droits d'accises et de gabelles et dispensés de monter la garde. Cette exemption, en un mot, se rapportait à tous les impôts ordinaires. L'exemption des droits d'accises et de gabelles s'appliquait ordinairement aux monnayeurs et à leur ménage et ne portait pas sur la bière qu'ils achetaient à l'étranger. Ces privilèges ne s'étendaient pas aux monnayeurs se livrant à des opérations commerciales et qui, de ce chef du moins, devaient rentrer dans le droit commun.

[2] Ce mémoire est du 28 février 1785,

« balances. en effet, ils suivirent le travail du soussigné « pendant l'espace de six mois et convinrent qu'il fallait être « né avec les plus heureuses dispositions pour posséder cette « science aussi parfaitement que le soussigné la possédait. »

Vous voyez que Delmotte ne pesait pas ses paroles quand il voulait se vanter et qu'il ne connaissait la mesure que pour ses poids et balances. Par vanité sans doute, et aussi pour sauvegarder sa dignité d'officier de la Monnaie, il cessa de tenir boutique sur rue et transporta son atelier et son magasin à l'arrière de sa maison. Il habitait alors près du Pont-à-Miroirs [1] non loin de la rue des Pierres [2]. Sa porte, remarque-t-il naïvement, a toujours été fermée et cependant, il n'est pas encore parvenu à jouir des émoluments de sa charge.

L'éloge continue : « Le soussigné a fait une quantité prodigieuse de poids pour Vienne qui ont tous été contrôlés avec le dormant de la Chambre des comptes; 5120 poids pris au hasard et comparés à la masse d'un marc ont toujours présenté une parfaite équivalence et aucun d'eux n'a été trouvé défectueux. Cela prouve combien il sait ajuster fidèlement; il est même le seul qui sache le faire aussi exactement; car, si les ajusteurs des poids vendus, à Anvers [3], aux orfèvres

[1] Calendrier de la Cour de L. A. R. Marie-Christine et Albert de Saxe Teschen. Bruxelles, chez J. Vanden Berghen. Année, 1787, p. 94.

[2] Les rues de Bruxelles, etc., par Ch. de Chênedollé. — Bruxelles, 1851, p. 119.

[3] L'ajusteur juré d'Anvers était, à ce moment, Wolschot, en fonction depuis l'année 1756. Le 23 septembre 1785, son fils Joseph-François Wolschot, natif d'Anvers, âgé de 20 ans, demande par requête à succéder à son père décédé, sous la direction duquel il a travaillé depuis neuf ans. Nous possédons une boite de 1751, où le grand père de ce jeune homme qui porte les prénoms de Jean-François se qualifie de *gesworen ijcker van hare maiestijt munten en balancen, woonende over de braderij straet bij het vlees huijs*. On lit sur la vignette de cette boite les mots suivants : *Een valsche schael is eenen grouwel bij Godt maer een oprecht gaewecht is sijnen wille*. Prov. 16. (Une fausse balance est réprouvée par Dieu mais un juste poids est sa volonté autrement dit : Mal peser est un crime aux yeux de Dieu tandis qu'un juste poids est conforme à sa volonté. Dans une boite

de la ville de Mons avaient su leur métier aussi bien que le soussigné, ils n'auraient pas exposé ces orfèvres à une

de Jean Lindeman, ajusteur juré d'Amsterdam, est imprimé le même proverbe : « *Een opregt gewigt behaagt den Heer. Een valsse schaal is een grouwel voor Gods ooge seer.* » Dans les proverbes de Salomon, chap. XVI, verset 11, on lit : « *La balance et le trébuchet justes sont de l'Eternel, et tous les poids du sachet sont son œuvre.* » Les revers des poids contenus dans la première boite sont marqués d'une main (signe d'Anvers) surmontée d'une couronne de marquis (marquisat); au-dessous de la main les lettres I F W initiales de Jean-François Wolschot; le tout dans une couronne de deux palmes (fig. 6). Le même ajusteur marquait aussi ses poids J F W lettres surmontées d'une couronne de marquis et d'un encadrement de rocailles (fig. 7) ; ou bien encore I F W dans un cercle de perles (fig. 10). Nous possédons un poids marqué simplement d'une main portant une étoile à huit rais sur la paume (fig. 8) et accostée des lettres I. F. — W. (Joseph-François Wolschot). Nous croyons que c'est un poids fabriqué par le petit-fils qui a présenté requête en 1785, sa marque est aussi I F W (fig. 9). Voyez en outre pour les poids d'Anvers le catalogue de la collection de poids et de mesures du Musée royal d'antiquités et d'armuers par Serrure 1883, pp. 54 à 56.

Un ajusteur juré d'Anvers, contemporain de Jean-François Wolschot, s'appelait Jacques-François Neusts. Sa marque était une main accostée des lettres I — N (Jacques Neusts). Au-dessus et au-dessous de cette main une étoile à six rais; dans la paume, également une étoile à six rais. Le tout « dans un cercle de perles (fig. 11).

Sur les deux plateaux de la balance, la lettre N, initiale du nom de Neusts. La boite que nous avons eue entre les mains porte l'inscription suivante : *Jacobus Franciscus Neusts gesworen icker en balans-maecker van haere Keijserlijcke en ConinckHjcke munte van Brabandt, in de ickerije op den ouver tot Antwerpen.* 1749. (Jacques-François Neusts ajusteur juré et fabricant de balances de la Monnaie impériale et royale du Brabant, au local d'ajustage, au rivage, à Anvers.) Dans le catalogue de la collection des poids du Musée royal d'antiquités à Bruxelles, M. Raymond Serrure attribue à Gand une série de dix-neuf poids monétaires, de forme ronde, ayant comme marque un lion couché tenant un écu au lion et à l'exergue les lettres G — D. Cette attribution est erronée; ces poids appartiennent à Bruxelles et les lettres en exergue sont en réalité C — D. — Notre collègue, M. de Schryver, vice-consul de la république de Vénézuela à Bruxelles possède une boite avec une inscription

amende pour avoir été nantis de poids trop légers, lors de la visite du contrôleur Du Pétieau [1].

D'un autre côté, la corporation des merciers de Bruxelles avait, tous les jours, des difficultés pour ses poids; mais aussitôt que le baron de Celles, bourgmestre de cette ville, eût ordonné au soussigné d'ajuster ces poids et ces balances, fabriqués par ses prédécesseurs, on n'entendit plus parler de contravention.

Puis, c'est un avocat au parlement de Paris, grand voyageur, passant par Bruxelles, très amateur de ces petites balances, et même connaisseur en l'art exercé par Delmotte, que celui-ci reçoit dans son atelier. Nous ne savons si c'était un avocat célèbre, un homme de poids ; quoi qu'il en soit, ne se fiant sans doute pas aux balances de Thémis souvent

qui ne permet aucun doute sur cette attribution à Bruxelles. Les poids sont de forme ronde et portent, au revers, un lion couché tenant sous sa griffe un écu au lion (armes du Brabant) ; en exergue les lettres C — D et une tête d'ange ailée (marque monétaire de Bruxelles.) L'inscription porte que les poids ont été fabriqués par G. de Corduanier, ajusteur sermenté des poids de marc et biquets de S. M. I. et R. dans la Putterie, à Bruxelles (fig. 4 et 5).

L'enseigne de cet ajusteur était une Justice assise sur un lion couché tenant sous sa griffe un écu au lion comme sur les poids. Cette boite ne porte pas de date mais doit être de la fin de la première moitié du XVIII[e] siècle et a été certainement faite sous le règne de Marie-Thérèse. Il faut donc enlever ces poids à la ville de Gand. Nous possédons un poids qui est incontestablement de Gand : il porte au revers la pucelle de Gand, assise dans un enclos fortifié tenant de la main droite l'écu de Flandre, de l'autre la bannière gantoise. Le lion de Flandre repose sa tête sur le giron de la pucelle ; au-dessous, la lettre G ferme l'enclos. Le tout dans un cercle ; aucune marque d'ajusteur (fig. 12).

On continua à fabriquer de ces poids monétaires jusqu'au commencement du siècle actuel ; nous possédons une boite portant la date de 1804 et sortant des ateliers de J. CAROLUS, marché aux œufs à Anvers. La marque est une main accostée des lettres I — C dans un cercle ou un rectangle de perles.

[1] Le gouvernement convoqua, à cette occasion, une assemblée générale de tous les ajusteurs, à laquelle chacun d'eux devait apporter un marc pareil à celui que la Chambre des comptes leur avait donné pour modèle, afin de les confronter. Aucun n'a été trouvé juste, sauf celui de Delmotte, qui reçut l'ordre de faire de nouveaux poids et de nouvelles balances pour ces orfèvres.

mal équilibrées, il commanda à l'ajusteur de Bruxelles une balance et ses poids dont il fut si enchanté qu'il proclama que l'ajusteur de la Monnaie de Paris, à ses yeux jusqu'alors le plus habile, n'atteignait certainement pas la même perfection.

Le roi de Suède, lui-même, ayant entendu parler des talents de Delmotte, voulut le voir travailler et prit la peine de visiter son atelier; notre ajusteur déclare modestement que le roi ne tarda pas à être ravi d'admiration! Il fut même si satisfait que de retour dans ses États, il lui envoya des caisses de platines (sic) de Suède, parce qu'elles convenaient mieux aux travaux d'ajustage à cause de leur grande souplesse.

Delmotte en conclut, très sérieusement, que ses talents sont arrivés au point de n'avoir plus besoin d'encouragement mais bien de récompense [1].

Pour tout dire, il est le fils de cet homme qui avait tant de génie qu'il avait imaginé et construit une balance au moyen de laquelle la gouvernante Marie-Élisabeth parvenait à lever, d'une seule main, cinquante mille livres. Il ne dit pas par quel mécanisme. Cette invention faillit coûter la vie à l'auteur, parce que le bruit s'était répandu que de telles balances allaient être placées à chaque porte de Bruxelles et qu'ainsi tous les peseurs jurés perdraient leur emploi. Ce commérage souleva une petite émeute.

Enfin, pour assurer à l'avenir la paix des corporations qui vendent au poids, Jacques Delmotte déclare élever son fils dans le même état et dans les mêmes principes, afin, dit-il, de perpétuer dans sa famille la gloire de mériter la bienveillance et l'estime de ses supérieurs et de captiver l'amour et la reconnaissance de ses concitoyens.

Delmotte termine sa requête par quelques belles phrases à

[1] Delmotte fait observer que d'autres officiers de la Monnaie, entre autres l'orfèvre Brichaut, jouissent des exemptions et des franchises attachées à leur office ; même Brichaut, malgré ses fonctions, a pu conserver une boutique d'orfèvre.

grand effet : « Telle est l'ambition bien pardonnable chez un artiste que feu le prince Charles de Lorraine a comblé de bienfaits ; qui a été loué de ses ouvrages par son auguste maître l'Empereur et Roi, par le roi de Suède, sans compter une quantité prodigieuse de seigneurs de la plus haute distinction ; qui fait enfin l'admiration de tous les curieux et de tous les connaisseurs.

« Il espère bien qu'on récompensera un artiste qui, pour rester fidèle à son souverain, a méprisé tous les avantages que l'étranger lui a offerts pour aller exercer ailleurs un talent si précieux pour la tranquillité des marchands du pays. »

Cependant tout ce beau plaidoyer *pro domo* n'eut aucun succès.

L'affaire, transmise au Conseil des Finances, fut envoyée dans les oubliettes des cartons ; nous lisons, en effet, en marge : 23 juillet 1785. « Résolu de remettre cette affaire » aux actes, parce qu'en disposant, on ne pourrait que con- » sulter négativement, vu la suppression du corps même des » monnayeurs et qu'une éconduction (sic) pourrait préjudicier » aux exemptions personnelles que, peut-être, il conviendra » de laisser subsister. »

L'illustre père de notre ajusteur, le grand inventeur de la balance aux cinquante mille livres, Gille Delmotte fut plus heureux lorsqu'il présenta, le 15 mars 1750, une requête à Charles de Lorraine pour obtenir les mêmes privilèges. Lui aussi avait montré grande patience, car bien qu'en fonction depuis 1717, aucun des avantages attachés à sa charge ne lui avait été accordé. Pour soutenir ses prétentions, Gille Delmotte produisit une déclaration des conseillers et maîtres généraux des monnaies, écrite à Malines, le 18 décembre 1723, dans laquelle étaient rappelés différents décrets attribuant aux ajusteurs de poids et balances les franchises et exemptions que le requérant sollicitait [1].

[1] Voy. ce document aux annexes.

Charles de Lorraine déclara, le 15 mars 1750, que Gille Delmotte, maître ajusteur, jouirait désormais des mêmes exemptions et franchises que les francs ouvriers et les monnayeurs ont acquis en vertu des concordats, privilèges et décrets des souverains des Pays-Bas. Gille Delmotte ne profita pas longtemps de ces avantages puisque son fils lui succéda le 18 octobre 1755.

Gille Delmotte résidait à Bruxelles; c'était un bourgeois, s'occupant d'orfèvrerie. Né au village d'Ixelles [1], il fut institué maître ajusteur des poids, biquets et balances de la province de Brabant, après le décès de Pierre Herck, demeurant à Anvers. Celui-ci signait ses poids de ses initiales P—H [2]. Gille Delmotte était très habile et très expérimenté dans son art; son fils Jacques continua les traditions paternelles et cessa probablement ses fonctions d'ajusteur de l'hôtel des Monnaies de Bruxelles lors de l'annexion des provinces belgiques à la France, après la bataille de Fleurus.

G. CUMONT.

ANNEXES.

I

D'après la patente ou commission dépêchée à Jacques Delmotte, le 18 octobre 1755, par les chef et conseillers assesseurs de la Jointe des Monnaies, le nouvel ajusteur doit....
« biqueter toutes sortes d'espèces d'or et d'argent évaluées par les
« placards, comme aussi faire et vendre des balances fidèlement ap-
« pointées... il a plein pouvoir d'ajuster et justifier dorénavant pour
« les monnoyes, changeurs, joailliers et orfèvres de Bruxelles, les

[1] Ixelles était alors un simple village hors des murs de Bruxelles. Cependant Ixelles a surmonté ses nouvelles armoiries d'une couronne murale comme si la commune avait été jadis fortifiée.

[2] Voy. *Catalogue des poids et mesures*, par R. Serrure, p. 56, nos 183 et 184.

« balances et poids de Troye servans aux pesages d'or et d'argent,
« ensemble tous biquets et poids servant au pesage des espèces d'or
« et d'argent déjà monnoyées ou encore à monnoyer et qui auront
« cours selon les placards de S. Maj., desquels poids et balances,
« ensemble de poids d'esterlings, demis et quarts d'esterling il sera
« tenu de pourvoir un chacun à juste prix; comme aussi d'ajuster
« tous piles et étendars du présent poids de Troye tant grands que
« petits en conformité du patron qui lui sera livré, justifié à l'avenant
« du dormant du prédit poids de Troye reposant à la Chambre des
« Comptes ; quels poids de Troye, ainsi par lui faits et ajustés, il
« sera tenu de marquer avec la marque de la ville de Bruxelles et les
« prédits biquets ou poids des espèces avec sa propre marque seule
« et ce que lesdits poids représentent afin qu'on puisse toujours
« savoir où et par qui lesdits poids sont ajustés, avec défense expresse
« que personne ne pourra se servir ou vendre quelques autres poids de
« Troye ou poids des espèces que ceux qui seront ajustés ou mar-
« qués de l'ajusteur juré ou quelqu'un d'autre à ce dûment authorisé,
« aux peines et amendes statuées par les placards sur ce faits éma-
« nés ; bien entendu que l'ajusteur sera tenu de faire et ajuster les
« balances, poids et biquets les plus justes et conformes en la forme
« et manière déclarées au placard sur ce fait et émané le 14e avril
« 1751, aux peines et amendes y statuées en cas que quelques fautes
« ou abus se trouveroient commis par ledit ajusteur juré, sur quoi
« de se bien et duement acquitter et de faire tout ce qu'un bon et
« léal ajusteur est obligé de faire, ledit Jacques Delmotte sera tenu
« de faire le serment dû et pertinent ès mains des Messeigneurs les
« chef et Conseillers assesseurs de la Jointe des Monnoies, lequel
« serment prêté.... etc.... ledit Jacques Delmotte participera aux
« honneurs, droits, profits, franchises et exemptions y appartenant.
« Fait à Bruxelles, en ladite Jointe, le 18 octobre 1755.

« Sign. : De Cordeys — J. G. Vande Veld — J. C. Van Heurck. »

II

Les Consrs et Mres Généraux des Monnaies de Sa Maj. Imp. et Cath. dans ces Pays-Bas, à la requisition de Gille Delmotte, bourgeois et ormaillieur de son stil, résident dans cette ville de Bruxelles, natif du

village d'Ixcelle, établi maître ajusteur des poids, biquets et balances dans cette province de Brabant après le décès de Pièrre Herck, demeurant à Anvers, déclarent et certifient par cette, en faveur de justice, que nos princes souverains, tant par leurs lettres patentes que par plusieurs décrets du Conseil d'État et ordonnances du Conseil des Finances, ont toujours annexé à la dite charge toutes sortes de franchises et cela, à raison que ledit office d'ajusteur est une science très rare qui requiert un sçavoir particulier, afin que toutes balances de différentes grandeurs, aussi bien que les poids et biquets, avec lesquels on pèse tout or et argent soient tellement proportionnés que tout soit d'une précisité irréprochable ; les maîtres des monnoyes se doivent pourvoir de l'une et de l'autre marque du poinçon dudit ajusteur ; les gardes des monnoyes, les ouvriers ajusteurs des espèces d'or et d'argent, les essayeurs des monnoyes doivent s'en pourvoir ; les changeurs et les orfèvres doivent s'en pourvoir et le tout doit être si juste qu'il ne s'y trouve point la moindre différence contre le dormant reposant au grand coffre dans la Chambre des Monnoyes de Sa Maj. — L'adjusteur des poids et balances établi en Flandre a de tout tems été établi avec gage de 10 florins par an pour marquer qu'il est officier des monnoyes. Il a donc les mêmes franchises que les francs ouvriers et monnoyeurs du Brabant. Les ajusteurs ont aussi toujours été compris dans les listes des affranchis et notamment déclarés par ordonnance de Son Altesse Sérénme Léopold [1], le 21 août 1654 ; les dites franchises, par décret de Son Exce le Marquis de Castel Rodrigo [2], du 21 juin 1667, se trouvent confirmées. Les ajusteurs doivent donc jouir de toutes immunités, exemptions et franchises et entre autres être exemptés de toutes charges bourgeoises comme garde et autre chose semblable..

Et pour preuve, il suffirait d'avancer ici que sur la requête plain-

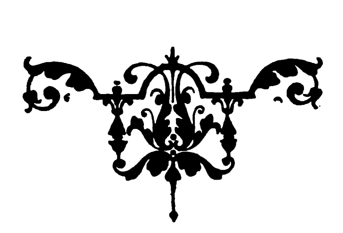
[1] L'archiduc Léopold-Guillaume, fils de l'empereur Ferdinand II. Il vint prendre possession du gouvernement général au mois de février de l'année 1647.

[2] Marquis de Castel Rodrigo, fils de celui qui vingt ans auparavant avait été nommé Lieutenant-Général de Don Juan. Les lettres patentes du marquis de Castel Rodrigo sont du 26 mars 1664 avec la clause : par provision, et jusqu'à ce que le roi put envoyer aux Pays-Bas une personne royale de son sang.

tive des changeurs établis en Flandre s'adressant à Sa Maj. contre les Magistrats de Gand et de Bruges, parce que non obstant plusieurs decrets margez sur les requêtes des dits changeurs, les dits Magistrats refusaient leurs franchises, Sa Majesté, par la lettre du 15 septembre 1685, adressée aux Conseillers fiscaux de son Conseil de Flandre, ordonne d'entreprendre pour les changeurs sermentés des monnoies la carice mentionnée par leur requête en exemption de ses ordres du 6 et 10 juillet de la dite année. — Si le prédécesseur du dit Gille Delmotte, Pierre Herck, avoit pris la voye des dits changeurs il nous auroit point renvoyé sa patente originelle et du depuis, faute des dites franchises l'on a pu trouver personne qui voulut s'appliquer dans le dit art; ce pourquoi l'on a été obligé de faire venir d'Amsterdam les poids et balances qu'un chacun avoit besoin ; de sorte que, puisqu'il n'y a que ce dernier qui n'a point joui des dites franchises annexées à sa charge, il est cependant que le dit Delmotte doit en jouir comme ses devanciers et comme faisant membre avec les monnoyeurs et ouvriers sermentés des monnoyes, ou bien Sa Maj. doit supplier par ailleurs puisque les dites franchises sont un émolument de la dite charge, ce que les soussignés ont bien voulu déclarer pour le dit art, en faveur du requérant qui est connu pour très habil et expérimenté dans le dit art.

Fait à Malines, le 18 décembre 1723.

Étoient signés : A. Wautier et J. C. Van der Borcht.





RAPPORT

SUR LE

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE [1]

CINQUANTE-SIXIÈME SESSION, 1889

ÉVREUX (Eure)

Messieurs,



Je m'empresse de vous présenter un rapport sommaire sur les travaux du Congrès archéologique de France, auquel vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer comme délégué.

La cinquante-sixième session de ce congrès, qui a eu lieu à Evreux (Eure), du 2 au 9 juillet dernier, a été suivie par un grand nombre de savants français et étrangers.

La Grande-Bretagne, l'Espagne, le Portugal et la Belgique avaient tenu à s'y faire représenter.

[1] Lu en séance du 6 août 1889.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire un mot du fonctionnement des congrès français qui diffèrent quelque peu des nôtres.

Ici nous n'avons et ne voulons point de comité central et chaque société, conservant son autonomie, est chargée à son tour de l'organisation du congrès.

Au cours de ces réunions l'on fera bien l'une ou l'autre excursion, mais le travail des sections et la discussion en assemblée générale de certaines grandes questions, en demeureront les parties principales.

Chez nos voisins, au contraire, les congrès sont organisés par la Société française d'Archéologie, qui se rend chaque année dans une ville différente. Elle forme une sorte de comité permanent. Ce comité s'adjoint, pour constituer le bureau du congrès, les membres de la commission administrative de la société locale. Les excursions sont nombreuses, fort intéressantes et admirablement bien organisées. La division en sections n'existe pas. Les séances sont surtout consacrées à l'étude des questions archéologiques concernant spécialement la région que l'on doit parcourir.

Fondée en 1834, par l'illustre de Caumont, la Société d'Archéologie a ouvert, en France, l'ère des congrès.

Elle a pour directeur, depuis 1884, M. le comte Arthur de Marsy, l'un de nos plus savants et de nos plus sympathiques membres correspondants.

L'organe de cette société est le *Bulletin monumental*, contenant le dénombrement des monuments, leur description et leur classement.

Elle publie, en outre, le compte rendu de chaque congrès.

Son but est d'empêcher la destruction des anciens édifices et de veiller à leur restauration. Elle s'occupe également de la conservation des objets d'antiquité et des documents manuscrits.

Chaque année, elle tient une assemblée générale qui coïncide avec la session du congrès.

Enfin, elle distribue parfois elle-même des subventions pour la réparation des monuments et décerne des récompenses à ceux qui ont bien mérité de l'archéologie, soit par leurs découvertes, leurs fouilles, leurs travaux ou leurs publications.

Il ne m'est pas possible de vous donner ici, même en résumé, l'historique et la description des nombreux châteaux, donjons, églises et abbayes que nous avons visités à Évreux, aux Andelys, à Louviers, à Conches, à Brionne, au Bec-Hellouin, à Beaumont-le-Roger, à Verneuil, à Dreux, à Anet, au Breuil-Benoît et à Monfort-l'Amaury ; cela m'entraînerait fort loin et quarante pages y suffiraient à peine ; aussi ai-je cru plus pratique de vous mettre sous les yeux les photographies, avec quelques annotations en marge, des principaux de ces monuments.

J'éprouve la même difficulté à vous rendre compte des séances qui ont été, en somme, toutes bien remplies.

Les questions qui y ont été traitées sont spéciales aux environs d'Evreux et à la Normandie.

Je vais vous énumérer les principales en m'arrêtant un peu à celles qui m'ont paru, à un point de vue quelconque, offrir de l'intérêt pour vous.

Dans son discours d'ouverture, M. le comte de Marsy nous a entretenu très agréablement des choses qui, à l'Exposition universelle, présentent un caractère archéologique et ethnographique, notamment de l'histoire de l'habitation à travers les âges et chez tous les peuples, qui s'y trouve retracée d'une façon si palpable par les habiles et savantes reconstitutions de M. Garnier.

Nous avons entendu également d'intéressants rapports sur des découvertes de stations préhistoriques, d'*oppidum* gaulois, de vestiges d'établissements gallo-romains et de cimetières francs faites récemment dans le département de l'Eure et la Haute-Normandie.

Une communication de M. Join-Lambert, président de la Société libre d'Agriculture de l'Eure, sur l'enceinte celtique de Fréneuse (Eure) m'a particulièrement intéressé. On y remarque, paraît-il, des traces nombreuses d'un violent incendie qui dénoteraient plutôt une tentative de vitrification des matériaux constituant les retranchements, afin de leur donner plus de cohérence, qu'un moyen de réduction de la place au cours d'un siège.

Tandis qu'en Belgique nous n'avons, à ma connaissance, aucun exemple de ces retranchements en quartiers de roc, en moellons et en pierrailles de nature granitique ou siliceuse auxquels les constructeurs ont mis volontairement le feu dans le but indiqué plus haut, le département de la Creuse et l'Écosse offrent de nombreux spécimens de ces enceintes vitrifiées.

M. G. Prevost a attiré notre attention sur une statue de *Jupiter stator*, en bronze, de 72 centimètres de hauteur, découverte au Vieil-Évreux, en fouillant les substructions d'une riche villa gallo-romaine, détruite vers la fin du IVe siècle.

Cette pièce remarquable, ainsi qu'une magnifique coupe en verre ciselé trouvée dans un tombeau à inhumation, gallo-romain d'après les uns, mérovingien d'après les autres, constituent *les perles* du très intéressant musée archéologique d'Évreux.

Le vénérable M. da Silva nous a mis sous les yeux des fragments d'une poterie assez fine et fort bien ornementée au moyen de lignes en creux, recueillis dans les couches supérieures du sol d'une caverne qu'il a fouillée dans l'Estramadure (Portugal) et qui se trouvaient associés à des éclats de silex de petite dimension et habilement retouchés sur les bords, ainsi qu'à des pointes de flèche de même nature, d'une délicatesse inouïe et d'un fini remarquable, mais à l'exclusion de tout objet en métal.

J'ai été frappé de l'analogie que présentent ces tessons avec

quelques-uns des fragments de poterie trouvés par M. De Puydt à Latinne (Liège), sur des emplacements de huttes et dans des foyers, et dont il a entretenu récemment MM. les membres de la Société d'Anthropologie.

Outre une étude sur la châsse de l'abbaye de St Nicolas de Verneuil, M. l'abbé Porée nous a donné lecture de diverses notes répondant à des questions posées par le congrès, entre autres au sujet des appareils de construction en usage dans la Haute-Normandie pendant les xve et xvie siècles et des anciennes constructions en pan de bois.

Je ne veux pas manquer de citer les intéressantes communications de M. Caron, sur les monnaies gauloises et la numismatique normande des xie et xiie siècles, non plus que de rappeler la savante conférence que nous a faite M. Palustre, à la suite de notre excursion à la Rivière-Thibouville et à Brionne.

M. Palustre nous a d'abord entretenu un instant d'une croix de procession en émail, particulièrement remarquable, œuvre de Jean de Limoges, qu'il nous avait été donné d'admirer dans la riche collection de M. Loisel ; puis, après avoir retracé l'histoire des donjons, il a insisté sur l'intérêt que présente celui de Brionne au point de vue du système de toiture, question qui jusqu'ici n'a pas été résolue.

En examinant attentivement ce donjon carré, construit vers la fin du xie siècle, on acquiert la conviction qu'il a été recouvert jadis, non d'un toit à quatre pans, mais d'un toit à deux pans, non apparent de l'extérieur, reposant sur deux pignons et dominé par le chemin de ronde et les créneaux.

Si l'on refait une étude sur les donjons, dit en terminant l'éminent directeur honoraire de la Société d'Archéologie, on devra tenir grand compte du donjon de Brionne.

Enfin, j'ai eu l'honneur de soumettre à nos collègues de France un essai de carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons, à légende internationale, exécuté avec

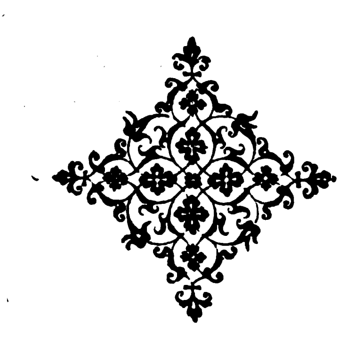
la collaboration de M. de Munck, suivant les règles tracées dans l'un de nos derniers congrès.

En nous adressant ses remerciements, M. le comte de Marsy nous a annoncé que l'on continuait en France à s'occuper activement de la carte archéologique, mais qu'on se trouvait toujours, au point de vue de l'exécution matérielle, en présence de la même difficulté, qui consiste à devoir indiquer d'une façon claire et tranchée, les différentes époques sans que pour cela le prix de revient des cartes ne soit trop élevé.

MM. Gosselin et Jones, délégués du « *Royal Archaeological Institute* » de Londres, ont déposé également sur le bureau un exemplaire d'une carte archéologique, publiée par leur Société.

Je termine, Messieurs, en rendant hommage aux savants et habiles organisateurs du Congrès d'Évreux.

Août 1889. Bon ALFRED DE LOË.





LE CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR LA PROTECTION DES

ŒUVRES D'ART ET DES MONUMENTS

tenu à Paris du 24 au 29 juin 1889.

Extrait du rapport présenté à la séance du 6 août 1889.

Ce congrès a été extrêmement intéressant et sera, nous l'espérons, fructueux en résultats utiles.

L'espace minime qui nous est réservé ne nous permet pas d'entrer ici dans de nombreux détails à son sujet et de publier *in extenso* notre rapport, inséré d'ailleurs dans l'*Émulation*, organe de la Société centrale d'architecture de Belgique [1] et dans l'*Architecture*, journal hebdomadaire de la Société centrale des architectes français [2].

[1] *L'Émulation*, organe de la Société centrale d'architecture de Belgique, Liège, Claesen, éditeur, XIVe année p. 145, 161, 177 ; XVe année, p. 1 et suiv.

[2] *L'Architecture*, journal hebdomadaire de la Société centrale des Architectes français, Paris, Quantin, éditeur, IIe et IIIe années.

On pourra recourir à ce travail et surtout aux *procès-verbaux sommaires* du congrès publiés par le dévoué secrétaire général de celui-ci, M. Charles Normand [1], pour avoir de plus amples détails sur les discussions et les mémoires présentés.

Nous nous bornerons donc à rapporter ici la liste complète des vœux émis :

I. DÉCISION FUSIONNANT LE COMITÉ INTERNATIONAL DES MONUMENTS AVEC LE COMITÉ D'ORGANISATION DU CONGRÈS ADOPTÉE, DANS LA SÉANCE DU LUNDI 24 JUIN 1889.

Les pouvoirs des Comités nationaux et internationaux d'organisation du Congrès expirant avec l'ouverture du Congrès, M. Charles NORMAND propose d'en perpétuer l'existence en les fusionnant avec les Comités nationaux et internationaux d'Amis des monuments : il montre l'utilité d'une grande organisation de ce genre, permanente et internationale ; en ce cas *l'Ami des monuments*, continuant à être l'organe des Comités nationaux et internationaux des monuments, servira de lien commun entre les artistes, savants et amateurs de tous pays.

A l'unanimité, le Congrès adopte la proposition.

II. NÉCESSITÉ DE DRESSER PROCÈS-VERBAL DES ŒUVRES RESTAURÉES.

Sur la proposition de M. Eugène MÜNTZ, le Congrès émet le vœu qu'à l'avenir, ainsi que cela se pratiquait à l'époque de la Renaissance, toutes les fois que l'on touche à un monument, soit d'architecture, soit de sculpture, soit de peinture, l'auteur de la restauration, assisté d'une commission, composée d'archéologues, peintres, sculpteurs, architectes et hommes de l'art, dresse un procès-verbal relatant dans le plus grand détail l'état de ce monument avant et après la restauration. Il serait à souhaiter que des photographies représentant le monument dans ses différents états fussent jointes à ce document, et qu'un double exemplaire en fût déposé dans les archives publiques et dans le monument.

III. SAUVEGARDE DES FENÊTRES A MENEAUX PAR UNE APPLICATION MODÉRÉE DES RÈGLES FISCALES.

Sur la proposition de MM. HORSIN DÉON et CHALLAMEL, le Congrès émet le vœu que des instructions spéciales soient adressées aux agents des contri-

[1] *Procès-verbaux sommaires* du congrès international pour la protection des œuvres d'art et des monuments par Ch. Normand, architecte diplômé du gouvernement, directeur de l'*Ami des monuments*. Paris, Imprimerie nationale, 1889 — en vente : aux bureaux de l'*Ami des monuments*, 98, rue de Miroménil, Paris.

butions directes pour que, dans l'établissement des rôles de l'impôt des portes et fenêtres, il soit fait une application bienveillante des règles fiscales aux *fenêtres à meneaux* des bâtiments anciens, de façon que les propriétaires de ces bâtiments n'aient pas intérêt à supprimer les meneaux desdites fenêtres pour payer une contribution moins élevée.

IV. Conservation des œuvres d'art dans les cas de démolition.

Sur la proposition de M. Eug. Saint-Père, le Congrès émet le vœu qu'en cas de démolition par suite d'expropriation ou toute autre cause, l'administration compétente prenne l'initiative de faire exécuter et déposer dans des collections publiques des dessins et, en cas de besoin, des moulages, des photographies, etc., pour conserver le souvenir de tout édifice ou œuvre d'art, public ou privé, pouvant présenter un intérêt artistique ou archéologique.

V. L'Amphithéâtre gallo-romain de Lutèce
et l'exposition universelle.

Sur la proposition de MM. Charles Read et Tranchant, le Congrès, constatant le haut intérêt que présentent les Arènes de Paris, félicite le Conseil municipal de la généreuse initiative qu'il a prise pour la mise en lumière et la conservation de ce monument. Il émet le vœu que des mesures soient prises pour que les ruines et le musée constitués dans leur enceinte puissent être visités par le nombreux public que rassemble l'Exposition universelle.

VI. Organisation de la Croix rouge pour la
protection des monuments et œuvres d'art en temps de guerre.

Sur la proposition de M. Charles Normand, le Congrès, établissant que les monuments d'art appartiennent à l'humanité tout entière, demande que les différents Gouvernements désignent des représentants chargés de rechercher et d'indiquer les monuments de chaque pays, dont la sauvegarde devrait être assurée en temps de guerre par une convention internationale.

VII. Composition des Commissions de monuments historiques.

Sur la proposition de M. Palustre, appuyée par MM. Chipiez, Corroyer, de Geymüller, Eugène Müntz, Likhatchof et d'autres membres du Congrès, celui-ci émet le vœu :

1° Que les Commissions des monuments historiques dans les différents pays soient composées, indépendamment des hommes de l'art, d'archéologues et d'érudits ;

2° Que l'artiste chargé de l'exécution ne puisse faire partie de la Commission qu'à titre consultatif.

VIII. Suppression du grattage des constructions et des sculptures.

Sur la proposition de MM. Sédille et de Geymüller, le Congrès, blâmant, à l'exception du simple brossage, les différents systèmes de nettoyages appliqués aux édifices publics ou privés, et particulièrement le grattage, qui est la ruine à bref délai de toute architecture, émet le vœu que les termes du décret du 26 mars 1852, qui prescrivent le grattage des façades en pierre des maisons dans Paris soient modifiés dans les termes suivants, déjà proposés par la Société centrale des architectes français et par la Société des Amis des monuments parisiens :

« Les façades des maisons seront tenues en bon état de propreté ;

« La vérification de ce travail sera faite tous les dix ans par l'autorité municipale. »

IX. Vœu tendant a empêcher le grattage des sculptures.

Le Congrès proteste contre le grattage périodique, qui est en usage, des statues de marbre ou de pierre.

X. Développement de l'éducation artistique.

Sur la proposition de M. Horsin Déon, le Congrès émet le vœu que les jeunes gens des établissements civils et religieux soient initiés le plus largement possible à la connaissance des belles œuvres d'art de leur pays, soit par des cours, soit par des promenades dans les musées et les monuments, soit par des manuels que les sociétés savantes sont invitées à rédiger à cet effet, soit enfin par des reproductions d'objets d'art propres à former le goût, indiquant les différents styles et les époques artistiques des œuvres représentées.

XI. Création d'une publication internationale
destinée a relier entre eux les artistes et savants de tous les pays

M. Graul, directeur de la Société des arts graphiques de Vienne, ayant proposé d'émettre un vœu relatif à la publication d'un recueil international consacré aux œuvres d'art de tous pays, M. Charles Normand fait observer que tel est précisément le programme de *l'Ami des monuments* depuis sa récente extension (voir le vœu n° 1, p. 29) ; il promet de tenir compte des désirs du Congrès en donnant des soins particuliers à cet organe du Comité des monuments, fusionné par décision du Congrès avec le Comité de patronage de celui-ci.

Le Congrès adopte ces conclusions.

XII. Création d'archives internationales des dessins historiques d'architecture.

Sur la proposition de M. de Geymüller, le Congrès émet les vœux suivants:

1° Vœu pour la formation de collections d'anciens dessins d'architecture ;

2° Vœu pour que, dans les différents pays, on désigne quelques personnes qui, sous la protection du chef de l'État, soient chargées par lui de la mission de rechercher dans les collections particulières et gouvernementales les anciens dessins d'architecture avec mission de les faire photographier ;

3° Vœu de voir procéder à un échange de ces photographies, de ces dessins et de ceux des collections publiques, afin de pouvoir reconnaitre les auteurs de ces dessins et de préparer une publication internationale ;

4° Vœu pour la publication des plus importants de ces dessins tant au point de vue des monuments, des maitres, ou de l'intérêt de l'histoire et de l'art qu'ils offrent.

XIII. Établissement de diplômes de restaurateurs de tableaux.

Sur la proposition de M. Horsin Déon, le Congrès émet le vœu que des concours de restauration de peinture soient organisés et que les restaurateurs dont la capacité aura été reconnue reçoivent un diplôme qui le constate.

XIV. Vœu pour l'entretien des peintures.

Sur la proposition de M. Horsin Déon, le Congrès émet le vœu que les anciennes peintures, précieuses pour l'histoire de l'art, dont un grand nombre sont menacées de destruction, soient l'objet de travaux de consolidation ; le Congrès émet le vœu qu'elles soient reproduites pour former une collection analogue à celles qui existent des monuments d'architecture.

XV. Travaux de restauration des monuments d'architecture.

M. Jules Perin, avocat à la Cour d'appel de Paris (docteur en droit et archiviste paléographe), l'un des secrétaires du Congrès, propose de compléter le vœu formulé dans une autre séance par la disposition suivante :

Du choix des entrepreneurs et du mode de marché à passer avec eux.

Les travaux de restauration des monuments historiques, exigeant des soins particuliers, rentrent ainsi dans les prévisions de l'ordonnance du 14 novembre 1837, art. 3, qui permet, dans ce cas, de n'admettre à concourir que les personnes *préalablement reconnues capables par l'administration.*

L'adjudication de ces travaux n'aura lieu qu'entre ceux des entrepreneurs désignés par l'architecte et appelés par lui à soumissionner, qui auront été agréés par la Commission spécialement préposée à la surveillance de ces travaux.

Les marchés sur série de prix devront être préférés aux marchés à forfait.

XVI. Enseignement du dessin.

Sur la proposition de M. Ravaisson, le Congrès exprime le vœu que l'enseignement du dessin soit dirigé de manière à développer le goût et à préparer à l'intelligence des monuments d'art et de leurs mérites ; qu'en conséquence, tout en faisant la part qui convient à des études préliminaires ou auxiliaires d'ordre mathématique, le dit enseignement soit surtout fondé, conformément aux traditions et aux préceptes unanimes des grands maitres, sur la considération et l'imitation de reproductions fidèles, par la photographie, la gravure et le moulage des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture.

XVII. Vœu tendant a empêcher les réfections dans les restaurations.

Sur la proposition de M. Ravaisson, le Congrès exprime le vœu que dans la réparation des monuments, on se borne, dans l'avenir, à ce qui est nécessaire pour les consolider, et à ce qu'exigent absolument les usages auxquels ils peuvent encore servir. Il croit désirable surtout qu'on s'abstienne presque entièrement de refaire les sculptures et les peintures.

XVIII. Revision de la législation sur l'exportation des œuvres d'art.

Sur la proposition de M. Eugène Müntz, le Congrès émet le vœu que la législation relative à l'exportation des œuvres d'art anciennes dans différents pays soit soumise à une revision qui permette de concilier les intérêts généraux de la science avec les intérêts nationaux ou locaux.

XIV. Vœu demandant la communication a tous les Gouvernements des vœux du Congrès, en les priant d'y donner suite.

M. Pedro Américo Figueiredo et M. José Velasco émettent le vœu, qui est adopté, que le Congrès communique, soit directement au Gouvernement de la République, soit, au moyen des différents délégués, aux Gouvernements étrangers, les décisions capitales et les vœux du Congrès lui-même, afin d'uniformiser le plus possible les différentes législations au sujet de la protection des monuments historiques et des œuvres d'art.

XX. Vœu réclamant la tenue de congrès annuels faisant suite au Congrès de Paris (1889), premier Congrès tenu pour la protection des monuments et œuvres d'art.

Présenté par M. l'amiral Likhatchof, délégué de la Société archéologique de Moscou.

Sans se vanter d'avoir accompli de grandes choses, les membres du présent Congrès peuvent se séparer avec la satisfaction de pouvoir se dire qu'ils ont posé le premier jalon d'une œuvre qui ne doit pas périr, puisquelle tient au

cœur à tous les amis de l'art, des antiquités et de la civilisation dans tous les pays du monde sans exception.

Qu'il nous soit donc permis, au moment de notre séparation, d'émettre un dernier *vœu final* : que ce *premier* Congrès des Amis des monuments de tous les pays ne soit pas aussi la *dernière* de nos réunions, que nous puissions nous revoir et nous réunir à de certaines époques plus ou moins rapprochées pour reprendre la discussion et l'étude en commun des questions qui nous sont chères à tous et que nous n'avons pu qu'effleurer dans cette première réunion.

Le commencement peut paraitre modeste, mais l'œuvre, si elle n'est pas abandonnée, peut prendre des dimensions considérables et atteindre des résultats pour lesquels tous les pays seront reconnaissants.

Ne nous séparons donc pas avant d'avoir exprimé nos sentiments de cordiale reconnaissance aux premiers promoteurs de l'œuvre de notre Congrès :

A la Société des Amis des monuments parisiens ;

A cette belle Exposition qui en fournit l'occasion ; enfin, au Gouvernement français et au Ministre, Commissaire général de l'Exposition, qui ont sanctionné et facilité notre réunion.

XXI. Vœu adopté par l'assemblée afin de voter des remerciements a la France et aux organisateurs du Congrès au nom des congressistes représentant les souverains et les gouvernements étrangers.

Présenté par M. Pedro Américo Figueiredo, délégué de S M. l'Empereur du Brésil, et par M. Velasco, délégué de la République du Mexique.

« Au nom des étrangers qui ont eu l'honneur de prendre part aux travaux du Congrès pour la *protection des œuvres d'art et des monuments historiques*, au nom même des gouvernements ou des souverains qui nous ont chargés d'assister aux séances de cette assemblée de savants et d'artistes animés des idées les plus hautes et les plus généreuses, permettez que je remercie nos confrères français de l'accueil vraiment cordial, je dirai même fraternel, qui nous a été fait et dont nous garderons le plus durable souvenir. Cet accueil, Messieurs, n'est pas un fait isolé dans les mœurs parisiennes ; au contraire, il n'est qu'une note dans ce concert de bonnes manifestations du grand cœur français, cœur quelquefois tristement saisi, alors qu'il devrait s'épanouir au milieu de ses gloires les plus radieuses et les plus incontestables : les gloires de la paix et du travail. »

La lecture de ces vœux donnera idée de l'œuvre importante du congrès sans qu'il soit besoin de les accompagner de commentaires.

Bornons-nous donc à remercier et à féliciter de cette réussite complète, les organisateurs du congrès.

Parmi eux, au premier rang, il convient de citer l'éminent conservateur du Musée du Louvre, M. Ravaisson-Mollien, président et M. Charles Normand, notre estimé confrère, secrétaire général, auxquels revient bonne et large part du succès que nous applaudissons.

Les collaborateurs les plus zélés et les plus assidus du Congrès ont été : MM. Charles Garnier, général Tcheng-ki-Tong, da Silva, amiral Likhatchoff, baron de Geymuller, José de Velasco, Jules Périn, Augé de Lassus, Édouard Corroyer, Eugène Müntz, W. White, Paul Allorge, Gaston Le Breton, comte de Marsy, Adolphe Guillon, Jules Challamel, Henri Schmit, Léon Palustre, Arthur Rhoné, Ch. Chipiez, Louis Cloquet, Émile Trélat, César Daly, Charles Lucas, Lavoix, Sellier, Horsin Déon, Paul Sédille, Dieulafoy, etc., etc.

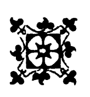
Cette liste donne un relief de plus aux vœux émis par cette réunion d'hommes d'élite.

Ajoutons en terminant que des Conférences très intéressantes ont été faites par MM. le général Tcheng-ki-Tong (Chine), da Silva (Portugal), Challamel, Rhoné, Guillon et Augé de Lassus (France), de Geymuller (Suisse), Vélasco (Mexique), etc., etc., et que, dans une très modeste causerie, nous avons dit au Congrès ce qui a été fait pour la protection et la conservation de nos anciens monuments de Belgique.

On admettra que nous ne disions pas du mal de cette causerie, n'en pouvant dire du bien.

La formule, quoique ayant servi, n'en est pas moins restée bonne !

Paul SAINTENOY.





NOTES SUR LE Ve CONGRÈS

DE LA

FÉDÉRATION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE[1]

SESSION D'ANVERS-ZÉLANDE.

LUNDI 2 SEPTEMBRE

Le 2 septembre à l'hôtel de ville d'Anvers, les membres du Congrès, après avoir procédé à la remise des pouvoirs du bureau du IVe congrès (Charleroi), entendent un chaleureux discours de M. DE WAEL, bourgmestre d'Anvers, qui au nom de cette cité, leur souhaite la bienvenue. Puis après réponse de M. le général WAUVERMANS, président, la séance est levée et chacun se rend à l'embarcadère des bateaux pour Flessingue, situé sur les bords de l'Escaut, près du Steen.

Nous partons, en jetant à la vieille forteresse un regard désolé à cause des malencontreuses adjonctions que l'on a faites à ce précieux vestige de notre ancienne architecture

[1] Lues à la séance mensuelle du 5 novembre 1889.

militaire et sans encombre, arrivons avec les congressistes (parmi lesquels — chose qui nous est fort sensible — un cinquième sont membres de notre société) en rade de Flessingue.

Au débarcadère, nous attend la délégation du *Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen* chargée de nous souhaiter la bienvenue. Sans plus tarder, nous nous réembarquons sur un vapeur tout pavoisé aux couleurs des Pays-Bas, de la Belgique et de la France qui nous mène à Middelbourg, but de notre voyage et quartier général du Congrès.

Après des visites au commissaire du roi des Pays-Bas et au bourgmestre de la ville, a lieu le banquet dont les détails seraient superflus à cette place.

MARDI 3 SEPTEMBRE.

Le lendemain, visite de ce qui reste de « *l'abbaye.* »

Celle-ci est un ancien couvent de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, érigé en 1107, par l'évêque d'Utrecht, GONDEBALD, ou plutôt de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Norbert, puisque dès la première moitié du XIIe siècle, la réforme [1] y était installée.

Nous n'entrerons pas dans de nombreux détails historiques sur ces bâtiments monacaux et nous nous bornerons à dire que M. J. NAGTGLAS, dans son intéressant *Gids voor Middelburg en omstreken* [2] et surtout la *Zelandia Illustrata* de MM. M. J. LANTSHEER et J. NAGTGLAS [3], donnent quantité de détails curieux à ce sujet.

[1] Nous faisons quelques réserves sur la date (1126) donnée à ce fait par plusieurs auteurs, puisque Saint Norbert ne fit la réforme de l'ordre de Saint Augustin qu'en 1120 et que celle-ci ne fut confirmée par Honorius II qu'en 1126, l'année même citée par ces écrivains.

[2] Met plattegrond der stad. — Middelburg 1884 (3e édition) J. C. en W. Altorffer.

[3] *Zelandia illustrata.* — Verzameling van kaarten, portretten, platen, enz., betreffende de oudheid en geschiedenis van Zeeland, toebehoorende aan het Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen. Middelburg, J. C. en W. Altorffer.

Au point de vue architectural, l'abbaye est un précieux reste de l'art monumental du XVe siècle. La cour intérieure, d'une forme allongée, est bordée à droite par la « *Nieuwe kerk,* » à gauche par les archives de Zélande, dans le fond par l'hôtel du commissaire du roi (gouverneur) et en face par l'*hôtel de l'abbaye*. Ces deux derniers bâtiments très modernisés, déparent un peu l'ensemble pourtant très pittoresque de cette cour dominée par la tour de la *Nieuwe kerk* vulgairement appelée « *de Lange Jan.* » Il n'y a pas beaucoup de fantaisie dans tout cela, mais c'est sobre de détail et l'unique décor consiste en des bandes de pierre blanche alternant avec la brique et en arcatures soutenant le cheneau.

C'est sous l'habile direction de notre confrère, J. A. FRÉDÉRIKS, architecte du Gouvernement provincial, que s'opère la restauration de ces bâtiments.

Celle-ci se fait très sobrement, sans dépense d'imagination et en dehors de cette déplorable tendance qui consiste à remettre l'édifice dans « sa première splendeur ».

Bref, on répare, et cela vaut mieux que n'importe quelle restitution.

Un mot sur l'intérieur de la *Nieuwe kerk.*

Nous y avons vu le tombeau des amiraux EVERTSEN, dû au talent du sculpteur malinois ROMBAUT VERHULST, qui le fit de 1680 à 1682, ainsi que nous le rappelait récemment M. MAHY dans sa notice sur *les Verhulst.*

Ce tombeau (anciennement à l'église démolie de Saint-Pierre) est très remarquable et donne une haute idée du talent de R. VERHULST, trop inconnu dans sa patrie.

Dans l'*Auditorium* de l'église, nous avons remarqué un dessin de la Oost-Kerk de Middelbourg, encore existante, mais qu'il nous a été impossible de visiter.

Cette église a été projetée par DRYFHOUT.

Les plans de ce dernier ont subi la revision des architectes PCST et GRAVESANT. Le placement des fondations *(sic)* a été

adjugé en 1647 ; — W. FESSINCK, élève de BOSBOOM, et par le décès prématuré de celui-ci, LOUIS JOLT ont conduit les travaux de construction.

Le premier prêche y a été tenu un « jour de prière, » le 6 juillet 1667, par le Dr PETRUS VAN FOORN.

La tour — *de lange Jan* — attenante à l'église, date probablement du XIIIe siècle. Cependant elle fut brûlée de fond en comble en 1476 ; rebâtie, elle subit en 1568, le même malheur et elle fut, pour la troisième fois ruinée en 1712.

Restaurée en 1713-1718 [1], elle est restée intacte depuis lors et s'élève fièrement à 85 mètres de hauteur en dominant toute l'île de Walcheren.

Mais nous nous attardons. Rejoignons donc les congressistes à l'*hôtel de ville*.

Ici nous nous trouvons devant l'œuvre de nos compatriotes les VAN MANSDALE dits « KELDERMANS » de Malines.

L'ensemble est très pittoresque et est dominé par le beffroi sur lequel dans les comptes de la ville on trouve dès 1506, sous la mention *Coste van nijeuwe toren van 't stedehuijs*, le nom de l'architecte ANTHONIS KELDERMANS, maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Malines.

Son fils, ANTHONIS le jeune, puisque ANTHONIS KELDERMANS est mort le 15 octobre 1512, commença avec son frère ROMBAUT la reconstruction de l'hôtel de ville, dans les années 1512 à 1513. Le beffroi avait été entrepris dès 1507.

Les statues de la façade représentant les comtes et comtesses de Zélande à commencer par DIRK V, (*Thierry*, 10e comte de Hollande et de Zélande) sont l'œuvre du sculpteur MICHIEL YWIJNS et furent faites à Malines de 1514 à 1518.

Ajoutons que le pignon vers la *Lange Noordstraat* est d'un superbe galbe et est d'un profilage fort nerveux et bien accusé.

[1] Il y a au Musée communal, un dessin du « Lange Jan », par Hendrik Winckelman, daté de 1761.

L'ornementation du dessus des fenêtres du premier est moins heureux.

A l'intérieur, nous visitons le Musée d'Antiquités communales [1].

Nous y trouvons de beaux et intéressants objets ayant appartenus aux vingt-six Gildes middelbourgeoises, une collection remarquable de méreaux de celle-ci, des bois sculptés, etc. Puis nous passons dans une salle où on a rétabli — excellente idée — les meubles de l'ancienne *Vierschaer* (salle de justice) de la cité zélandaise.

Nous visitons ensuite, au premier étage, une salle consacrée aux reliques et aux portraits des amiraux EVERTSEN, et les Archives de la ville [2] qui renferment des documents à partir de 1217 et des comptes communaux depuis 1365. Tout le monde rend hommage à l'ordre parfait qui y règne.

Une promenade autour de la ville nous amène au Palais de Justice, où nous voyons des tapisseries superbes de la fin du XVIIe siècle et représentant entre autres sujets le Triomphe d'Alexandre, l'Allégorie de la paix apportant l'abondance, etc.

On nous dit que des tapisseries semblables existent au Musée de Gand.

Passons sous silence — cela nous mènerait trop loin — le déjeûner offert au Congrès par le *Zeeuwsch Genootschap* [3]

[1] Consulter le *Catalogus der Oud en Zeldzaamheden, schilderijen, teekeningen en portretten, munten en penningen, enz. aanwezig in de Oudheidskamer ten stadhuize van Middelburg*, door G. N. de Stoppelaer. Middelburg, 1887.

[2] L'inventaire de ces archives a été publié sous le titre : *Inventaris van het oud archief van Middelburg* (1217-1581), door J. H. de STOPPELAER, gemeente archivaris, XLIV, 964 p. Middelburg. — Altorffer, 1883.

[3] Signalons la présence des autorités néerlandaises suivantes : MM. le Dr Siebmacher Zynen, président du *Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen* ; Jh^r M.-W.-M. de Brauw, gouverneur de la province ; J.-J. van der Harst et W.-J. Springer, échevins de Middelbourg ; M. de Witt Hamer, président de la

et arrivons à la visite du Musée de cette Société savante [1].

Nous y voyons les restes des antiques autels votifs de la déesse NEHALENNIA, découverts depuis 1647, dans les dunes de Dombourg, si célèbres dans le monde de l'archéologie, puis, pas mal d'objets intéressants relatifs à l'ethnographie et aux arts industriels anciens.

Rendons hommage, avant de quitter le Musée, à cette vaillante Société zélandaise des sciences, fondée en 1768, et qui depuis lors, a rendu tant de services aux arts et aux sciences.

Maintenant allons à l'*abbaye*, assister aux séances des sections.

Celles-ci étaient au nombre de trois, mais la première (Études préhistoriques) ayant été fusionnée avec la seconde (Études historiques), il n'y en a plus eu que deux.

Dans ces deux sections réunies, on a surtout étudié l'histoire de Middelbourg et de ses franchises.

Puis on a traité la question de la reconstitution des catalogues des bibliothèques — souvent si riches en manuscrits — des institutions monacales.

Passons aux travaux de la deuxième section (Études archéologiques).

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Van Bastelaer, Henry, Bequet, etc., la section émet le vœu que les tombes plates existant en Belgique soient signalées, que chaque société adhérente exécute les relevés et que ceux-ci soient catalogués et exposés au prochain Congrès.

M. P. Saintenoy insiste ensuite pour qu'une décision catégorique soit prise sur la question de la polychromie des églises.

Commission de réception ; Dr J.-C. de Man, J.-A. Frédériks, architecte du gouvernement, etc.

[1] Le Catalogue en a été publié sous le titre: Verzamelingen van het Zeeuwsch genootschap der Wettenschappen te Middelburg.

L'assemblée décide de mettre la question en délibération.

M. l'abbé Van den Gheyn fait l'exposé de la question telle qu'elle a été posée à Charleroi. Il fait remarquer que le vœu voté à ce congrès, pour ce qui concerne les églises *où* il n'y a plus de traces de polychromie, est trop catégorique quand il l'a proscrit absolument.

M. P. Saintenoy appuie cette manière de voir. Il faut employer la polychromie dans les cas exceptionnels et avec la plus grande réserve, d'après lui, même lorsqu'on possède des artistes hors ligne.

Après une discussion à laquelle prennent en outre part, MM. d'Herbomez, Lebon, etc., l'assemblée vote le vœu suivant :

« La polychromie est l'achèvement désirable des édifices » religieux ; néanmoins, la sage application de la polychromie » aux monuments anciens qui ne conservent plus de traces » suffisantes d'une polychromie antérieure, étant d'une » grande difficulté, il n'y a lieu de l'employer qu'avec la plus » grande circonspection. »

La journée s'est terminée par une assemblée générale dans la salle des États provinciaux, garnie d'admirables tapisseries signées :

J. D. Maecht

Ce tapissier middelbourgeois (Jan de Maeght), les fit en partie pendant les dix dernières années du XVIe siècle (1591-1598). Le restant est dû à François Spierinck de Delft [1].

Après une courte et spirituelle communication de M. le Dr Jan Ten Brinck, sur l'amiral de Ruyter — un enfant de l'île de Walcheren — puisqu'il est natif de Flessingue, M. le Dr de Man a la parole pour donner au Congrès, des notions sur la Zélande primitive.

[1] Voir les gravures de ces remarquables pièces dans l'ouvrage de M. J. Van de Graft. *De tapijt fabrieken der XVIe en XVIIe eeuw, enz.*, met zeven koper gravuren, van Chr. Onghena. Middelburg, 1869.

Tout d'abord le savant conférencier évoque à notre pensée, les découvertes d'autels votifs faites à Dombourg, à la suite d'une forte tempête, arrivée en 1647, et continuées depuis lors.

Ces pierres proviennent, croit-on, d'un temple romain, dédié à la déesse NEHALENNIA, et datent du IIe ou IIIe siècle de notre ère.

Puis il fait l'historique de la Zélande pendant l'occupation romaine, il parle de la possession des îles par les Frisons, de l'établissement des Anglo-Saxons, des Francs, dont on retrouve quelques traces : certains bijoux et des monnaies carlovingiennes et enfin, des objets délaissés par les Normands.

Tous les vestiges de ces différents peuples se trouvent à Dombourg et se découvrent de temps à autre dans les sables de la plage et des dunes.

M. le Dr DE MAN termine sa savante conférence en parlant des autres antiquités de l'île de Walcheren.

MM. BEQUET et VAN BASTELAER relèvent plusieurs faits intéressants cités par M. le Dr DE MAN. Le premier ne s'explique pas qu'un cimetière barbare contienne tant de médailles et si peu d'objets. Il émet la supposition qu'il y avait là un autel vénéré par les marins, qui pour se rendre la divinité propice, jetaient au-devant du temple, dans la mer, des pièces de monnaies.

Il hésite à croire que certains objets sont d'origine franque.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE dit ensuite, combien il serait désirable de voir reconstituer le catalogue des anciennes bibliothèques monacales.

La séance a été levée après ces paroles très applaudies.

MERCREDI 4 SEPTEMBRE.

Le jour suivant à 9 heures, une excursion dans l'île de Walcheren nous fait passer par les villages de Saint-Lau-

rent et de Serooskerke, où nous voyons une école en style du XVIe siècle, bâtie en 1883, par L. Kuyler, conducteur du Waterstaat, digne d'être citée avec éloges.

Passant par Oostkapel, par le beau parc de Westhoven, ancienne résidence des abbés de Middelbourg, nous arrivons à Dombourg, la ville de NEHALENNIA !

Cité moderne, où il nous est donné de voir un carrousel « moyen âge » d'après le programme, mais qui, malgré ce détail trompeur, ne manquait pas de cachet et d'allure. S. M. LA REINE DE ROUMANIE — Carmen Silva, dans le monde des lettres — honorait la fête de sa présence.

Nous opérons notre retour vers Middelbourg en passant par Westkapel qui montre fièrement ses belles digues et sa tour en briques du XVe siècle, par Zoutelande, Biggekerke et enfin par Koudekerke.

JEUDI, 5 SEPTEMBRE.

Le lendemain, visite de la ville de Veere, « *het arme Veere* », comme disait avec un tremblement de voix sympathique, le bourgmestre de la ville, dans son discours de bienvenue.

Nous voyons tout d'abord la célèbre citerne de Veere, située au sud de l'église. M. J. A. FRÉDÉRIKS, notre très aimable confrère et ami, en avait fait faire pour le Congrès une photo-lithographie très bien dessinée.

Ajoutons que cette citerne a été exécutée en 1551, par ordre de MAXIMILIEN DE BOURGOGNE, en vertu d'un acte daté du 6 décembre 1541, pour accomplir la promesse faite aux marchands écossais de leur donner de l'eau potable.

L'édifice est fort curieux et est probablement unique en son genre.

De là nous allons visiter l'hôtel de ville dont, d'après ERMERINS, dans ses *Zeeuwsche oudheden*, la première pierre fut posée en 1474, par LOUIS WOLFERT VAN BORSSELE.

D'une architecture fort simple, ce petit édifice se rattache à l'école brabançonne et à ce titre, nous a beaucoup intéressé.

Dans le Musée que contient l'hôtel de ville, nous avons pu admirer la coupe de MAXIMILIEN DE BOURGOGNE, véritable chef-d'œuvre de l'orfèvrerie allemande du XVI[e] siècle, qui a été donné au précité par MAXIMILIEN D'EGMOND, comte de Buren, père d'ANNE, première épouse de GUILLAUME I, prince d'Orange. Bien d'autres objets précieux sont conservés dans ce Musée, installé dans l'ancienne *Vierschaer*. Notons-y des poings de justice en bronze et un ancien dessin représentant le château de *Zandenburg*, très curieux exemple d'architecture militaire, qui réunit tous les caractères du château du moyen âge et présente en outre la *Motte* primitive avec ses trois rangs de palissades défensives.

Notons encore parmi les monuments de cette cité déchue, l'entrepôt des laines d'Écosse qui pourrait bien être d'un des KELDERMANS et arrivons à l'église de Veere.

C'est avec un serrement de cœur que nous avons vu cette grande et belle église, œuvre du XV[e] siècle, à laquelle des architectes malinois, les KELDERMANS ont attaché leur nom,

[1] Nous croyons intéressant de publier ici, le contrat intervenu le 13 Décembre 1479 entre WOLFERT VAN BORSSELE, les maîtres de l'église de Veere et ANTOINE KELDERMANS, pour la direction des travaux de l'église. Ce contrat donné par ERMERINS, dans ses *Zeeuwsche Oudheden*, n'est pas mentionné par M. J. STEURS, dans sa notice sur la famille Keldermans (*de Familie Keldermans alias van Mansdale te Mechelen*, door J. STEURS, Antwerpen, Plasky, 1884). L'acte date du 13 December 1479.

Le voici avec l'intitulé dont ERMERINS le fait précéder :

Voorwaarden tusschen Kerkmeesters van Vere, en Anthony Kelderman, waarby laatstgemelde op zig neemt het bewind en opzicht van den opbouw der Kerke.

Vp ten xiij dach van Decembry anno xiiij[c]lxxix, Soe is gemaict een Voirwarde tvsschen heer Wolfert van Borsselen, heer van der Veere, ende meester Jacob Jansz ende Rombout Hanneman, als kerckmeesters der Kercke van der Vere, van de selve Kercke wegen an d'een zyde, ende meester Anthonis Kelderman, Steenhovder van Mechelen, werckmeester, an d'andere zyde, in

en y travaillant de 1479 à 1512. Brûlée le 25 mai 1686, elle a été depuis ce temps convertie en hôpital par les Français, puis en atelier provincial pour redevenir hôpital et finalement, caserne jusqu'en ces dernières années.

Aujourd'hui ce n'est plus qu'un vaste édifice voué à la ruine prochaine. Il paraît, en effet, que pour payer les défi-

de manieren hier nae geschreven. Te wetene, dat die selve meester Anthonis angenomen heeft voirt te ordineren die nyen Kercke ter Veere ende meester dair ofte zyn, die last van den Wercken te dragen mit al 't gvendt dat de Werckmeester van der Kercke schvldich is te doen, dair af hy hebben sal voir zyn dach hvyre ij schell. groten 's daechs, ende die dachgelden svllen ingaen als hy ontboden wesende om hier ter Veere te comme, van hvys trect om herwert te comen; ende voirt sal hy hebben van den selven Kerkmeesters tewedden ij P. x schell. gr. Vl, 't' sjairs, also lange als hy meester van den wercke zyn sal. Ende hier af heeft die selve meester Anthonis den behoirlicken eedt gedaen, die hem bi den Scout van der Veere gestaeft was der Kercke proffyt te doene ende al dat een goet Werckmeester schuldich is van doene nair zyn besten weete ende verstande. Actvm vt. In oirconde myns handteykens hier onder gestelt ter bede van meester Anthonis ende Kerckmeesters voirn. ende het geregistreert xx December anno lxxix voirsz.

(geteekend) A. D. Ridder.

Voici, grâce à l'obligeance de M. C. A. Serrure, la traduction de cet intéressant document :

Le 13 décembre 1479, il a été fait un contrat entre Messire Wolfard de Borssele, seigneur de Veere, et maitres Jacques Janszone et Rombaut Hanneman, comme maitres d'église de l'église de Veere, pour l'église d'une part — et Maitre Antoine Kelderman, tailleur de pierres de Malines, maitre d'ouvrage d'autre part, de la manière qui s'ensuit, à savoir que le même maitre Antoine a accepté d' « *ordiner* » la nouvelle église de Veere, d'en être le maitre, de supporter la charge des travaux avec tout ce que le maitre des travaux de l'église est tenu de faire, ce dont il aura pour son salaire deux escalins par jour, et les journées seront comptées à partir du moment que pour arriver ici à Veere, il partira de sa maison dans le but de venir; et de plus il aura des mêmes maitres d'église deux livres dix escalins de gros, monnaie de Flandre annuellement comme honoraires, aussi longtemps qu'il sera maitre des travaux. Et par rapport à ceci le dit maitre a fait le serment, qu'il lui était imposé de faire devant l'écoutète de Veere, de faire le profit de l'église et tout ce qu'un bon maitre d'ouvrage est tenu de faire selon son meilleur savoir et sa meilleure intelligence. *Actum ut (supra)*. En témoignage de quoi j'ai posé ci-dessous ma signature à la prière de maitre Antoine et des maitres d'église ci-dessus dits et cela a été enregistré le 20 décembre de l'an 79 prédit.

(Signé). A. D. Ridder.

cits annuels des budgets communaux, les échevins de « *het arme Veere* », ont décidé la démolition de l'antique collégiale, réputée le joyau de l'île de Walcheren.

L'affaire en est là, mais il doit nous être permis de protester, à l'avance, contre cet acte de vandalisme.

Nous espérons bien que la Direction des beaux-arts du Royaume néerlandais tiendra à conserver ce monument et qu'un jour, débarrassé de ses planchers intermédiaires, il réapparaîtra dans toute sa majesté et sa splendeur.

Ajoutons qu'outre les KELDERMANS, d'autres artistes de notre pays ont pris part à cette œuvre ; entr'autres un sculpteur gantois, ADRIEN ROMAN, qui fit en 1560 les statues du porche.

Mais l'heure du départ a sonné.

Nous revenons à Middelbourg, où nous voyons, en nous rendant à la séance de clôture du Congrès, quelques maisons intéressantes, entr'autres celles du *Gouden Sonne* au Langedelft et *de Steenrotse*, au Dwarskade

Après des vœux émis par M. VAN BASTELAER, tendant à faire exécuter des fouilles à Dombourg, et à publier dans les *Annales du Congrès*, une notice sur la remarquable église de Veere, M. le commissaire du Roi des Pays-Bas, Jhr Mr W. DE BRAUW, demande aux congressistes de rechercher ce que sont devenues les archives de l'abbaye de Middelbourg dispersées au XVIe siècle.

Nous passons les discours de remerciements, — ceux-ci bien mérités par le Comité organisateur et particulièrement par MM. le Général WAUVERMANS, président et l'abbé VAN SPEYBROUCK, secrétaire, — pour dire en terminant que le prochain Congrès aura lieu à Liège, la ville des princes-évêques.

PAUL SAINTENOY.



LA NUMISMATIQUE

ET

L'ÉPIGRAPHIE GAULOISES





LES ORIGINES DU MONNAYAGE DES BELGES
(au 2me ou 3me siècle avant notre ère.)



Les personnes étrangères aux études numismatiques, savent difficilement se faire une idée de l'importance du monnayage gaulois. Ce monnayage fut considérable, il dura environ trois siècles.

Or, argent, bronze, potin furent employés successivement ; comme procédés de fabrication, on eut recours généralement à la frappe, mais aussi au coulage.

Le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris, depuis qu'il s'est enrichi de la collection de Saulcy,

compte environ quatorze mille pièces, dont quatre mille suffisamment variées pour être décrites isolément. Le gouvernement français avait chargé, il y a quelques années, feu M. Muret, conservateur-adjoint du Cabinet, de publier sous le contrôle d'une commission spéciale, un grand ouvrage sur la matière. La mort de M. Muret en a retardé malheureusement l'apparition. Cependant les planches exécutées par Dardel existent au grand complet ; quatre ou cinq exemplaires se trouvent entre les mains d'heureux privilégiés, mais l'ouvrage reste inédit, quoiqu'on en consulte la partie imprimée comme catalogue descriptif au Cabinet.

En attendant [1] que cette œuvre importante et à vrai dire indispensable au progrès de la numismatique gauloise voie le jour, il faut y suppléer en recourant à des sources nombreuses et disséminées. Disons toutefois que l'obligeance de MM. Chabouillet et de La Tour est parfaite et qu'on obtient avec facilité toutes les empreintes ou tous les renseignements qu'on sollicite des conservateurs de la Bibliothèque nationale.



Lorsque Lelewel publia en 1840, son ouvrage intitulé *Type gaulois*, la numismatique gauloise était, (comme on se plaît encore parfois à le proclamer en Allemagne, mais bien à tort aujourd'hui) une vraie bouteille à l'encre. Le travail de l'illustre polonais fut une véritable révélation. Possédant une instruction classique rare et un admirable coup d'œil d'intuition historique et artistique, Lelewel posa des principes, qui, après un demi-siècle de recherches et d'études critiques, restent debout, quoique, par suite de la pénurie de

[1] Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le gouvernement français vient de faire paraitre le texte de Muret. Espérons que les planches vont être bientôt également accessibles au monde savant.

monnaies connues, il ait été forcé d'appuyer des thèses justes d'exemples reconnus depuis erronés. C'est donc son génie qui a créé notre science ; c'est lui qui a montré la route, et ceux qui voudraient faire fi de ses œuvres, sous prétexte qu'elles sont surannées, s'exposeraient à renouveler à leur détriment l'histoire bien connue de Phaëton.

Lelewel, que des événements politiques avaient forcé de quitter sa patrie, la Pologne, vécut pendant près de trente ans à Bruxelles. Ce fut ici qu'il écrivit son admirable ouvrage sur la géographie ancienne, sa *Numismatique du moyen âge* et son *Type gaulois*. Gravant lui-même ses planches avec une exactitude scrupuleuse, il put, d'après les pièces ou d'après les dessins fournis par ses rares devanciers, donner la figuration de 429 pièces dont la moitié environ lui fut prêtée par des amateurs belges. Il trouva en Belgique la moitié à peu près de ses souscripteurs.

Lelewel avait donné l'impulsion. Depuis lors, on a recueilli pendant plus d'un demi siècle les monnaies gauloises *con amore*. On en a généralement signalé toutes les découvertes isolées ou en nombre. On est parvenu ainsi à établir des statistiques régionales pour les provenances habituelles.

Des intelligences d'élite se sont consacrées à l'étude de cette partie de la numismatique, qui était restée si longtemps en arrière sur la science des médailles grecques et romaines.

Citons avant tout de Saulcy, de Longpérier, et encore Duchalais, de la Saussaye, le marquis de Lagoy, Charles Robert, Lambert, Dannicourt, Rigollot, Hermand, Dewismes. Ils formaient une pleïade, mais la mort les a successivement moissonnés. Il ne reste de cette grande génération que M. de Barthelémy — auquel sont venus se joindre dans ces dernières années, MM. Maxe Werly et Changarnier-Moissenet [1], pour les gallo-grecques de Marseille, M. Lau-

[1] *Examen de quelques monnaies des Arvernes*, Beaune. 1884.

gier, et pour les monnaies gauloises recueillies dans le département du Nord, M. Rigaux.

En Belgique, nous avons perdu comme collectionneurs intelligents, affectionnant surtout l'époque gauloise, M. le comte de Renesse-Breidbach et S. A. le Prince de Ligne [1], par contre, nous avons acquis M. le vicomte Baudouin de Jonghe. Et tandis qu'à Paris même, l'étude de la numismatique gauloise semble quelque peu délaissée, nous comptons en Belgique : MM. Alph. de Witte [2], de Schodt, Cumont et Bamps, qui tous sont venus apporter leur contingent d'observations et d'études Nous ne parlerons ici que pour mémoire de nos deux *Études sur la numismatique des Commentaires de César*, insérées dans les années 1884 et 1885 du *Museon*. Nous dirons que notre intention, en les écrivant, était moins de donner les enseignements certains de la science, que d'inviter à des discussions nouvelles sur quelques points qu'il importait de préciser.

Nos causeries actuelles ont au contraire pour but de vulgariser les résultats acquis, — résultats encore incomplets sans doute, mais méritant bien certainement à sortir du domaine exclusif de la numismatique, pour être mis en rapport avec les faits irrécusablement établis par l'archéologie et les autres sciences auxiliaires de l'histoire.

[1] Les collections de feu M. de Renesse, vice-président du Sénat, mort en 1863, furent dispersées comme l'avaient été celles de son père, membre du Congrès national. Le cabinet de S. A. le prince de Ligne est encore à Belœil, il est conservé par son petit-fils le prince Louis de Ligne. Nous avons été appelé à dresser le catalogue des deux remarquables séries de médailles gauloises, recueillies surtout au point de vue belge ; mais vingt-cinq ans se sont écoulés depuis le catalogue de Renesse, et bientôt dix ans depuis la 2e édition de la *Notice sur le Cabinet de Belœil* — et la science a marché dans l'intervalle.

[2] Voyez spécialement, comme ayant rapport avec le sujet de cette causerie, la brochure de M. Alphonse de Witte. *État actuel de la numismatique nervienne* (Mémoire présenté à la fédération historique et archéologique de Belgique du Congrès de Charleroi), Bruxelles, 1888.

Prise dans sa plus vaste étendue, la ***numismatique gauloise*** [1] comprend :

1° et principalement, LES MONNAIES FRAPPÉES DANS LA GAULE PROPREMENT DITE, c'est-à-dire dans cette région que nous connaissons comme comprise entre l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et le Rhin. C'est cette contrée qui fournit le plus grand nombre de pièces.

Mais il y a aussi :

2° LES MONNAIES FRAPPÉES PAR LES GAULOIS DU DANUBE, qui habitaient la Pannonie (Hongrie). Ils étaient restés là depuis l'époque des migrations aryennes et leur empire, très puissant au IIIe siècle avant notre ère, ne fut détruit qu'à la suite d'un grand mouvement des peuples de l'Europe centrale, provoqué par le déplacement des Cimbres et des Teutons [2].

3° LES MONNAIES FRAPPÉES PAR LES GAULOIS DE LA TRANSPADANE, qui ne furent entièrement subjugués qu'au premier siècle avant notre ère et dont une partie, les Boïi, avait passé les Alpes Carniques pour se fixer en Styrie et en Bavière (Boïaria), où ils restèrent jusqu'aux temps césariens [3].

4° LES MONNAIES FRAPPÉES EN ANGLETERRE PAR LES GAULOIS, ou peut-être plus exactement *par les Belges*, qui avaient fait la conquête de l'île environ 200 ans avant J.-C. [4] et avaient imposé leur domination aux populations bretonnes, dont ils se distinguaient comme race, comme langue et comme

[1] On n'a jamais songé à considérer la numismatique celtibérienne comme faisant partie de la numismatique gauloise.

[2] Voir sur les monnaies des Gaulois du Danube : Du Chalais, *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la bibliothèque*. Paris, 1846.

[3] de Saulcy, *Annuaire de la Société française de numism.* t. III.

Pichler, *Die Keltische und consularen münzen der Steiermark*, Gratz. 1865.

[4] Date fixée par M. Arthur-John Evans. *Archaeological Review*, t. II, p. 224 et suivantes.

Ce monnayage se prolongea près de trois quarts de siècle au-delà de celui de la Gaule continentale et ne fut supprimé que sous l'empereur Claude, quand la Bretagne insulaire fut réduite en province romaine.

mœurs. Cette partie de la numismatique gauloise qu'on peut qualifier de *bretonne* ou *belgo-bretonne* a été traitée avec beaucoup de science et d'expérience par M. John Evans, si connu par ses travaux sur les époques préhistoriques.

A tout ce monnayage gaulois, nous devons ajouter pour mémoire les monnaies gallo-grecques de Massilia, la colonie phocéenne; celles-ci furent imitées dans une zone, somme toute assez peu étendue, et qui dépassa rarement de bien loin les rives du Rhône.

Le monnayage autonome de la Gaule proprement dite dura jusque l'an 27 avant J.-C., lorsque, sous Auguste, Agrippa en fit décréter la suppression par l'assemblée connue dans l'histoire sous le nom de *conventus* de Narbonne. Nous croyons, en outre, qu'à la suite de la bataille d'Alesia (52 avant J.-C.), César prohiba le monnayage d'un grand nombre de peuples, ne laissant cette prérogative qu'aux nations qualifiées d'alliées (socii) et à titre personnel aux chefs restés fidèles à sa politique. Voilà pour l'époque à laquelle on a dû cesser de frapper.

Quant à celle à laquelle on peut fixer l'émission première de monnaies gauloises, il y a une date qu'on ne saurait dépasser, sauf pour la Massiliotide, dont la monnaie est peut-être aussi ancienne que la fondation de Massilia, mais constitue une branche de la numismatique grecque en Gaule [1]. Massilia eut au point de vue de l'imitation du type une influence assez restreinte sur le numéraire gaulois ; celui-ci à l'origine procède des *statères d'or* et des *tétradrachmes* d'argent de Philippe II, roi de Macédoine (359-336 av. J.-C.).

Rome ne frappa de l'or qu'à une époque relativement

[1] Il est assez bizarre que le *statère grec* correspond au *solidus* romain, tout comme aujourd'hui le *stüber* répond au *sol*, mais que ces deux dénominations de στατήρ et de *solidus*, attachées autrefois à des monnaies d'or s'appliquent de nos jours à des pièces de cuivre.

récente. Sa monnaie fut d'abord de bronze, puis, à la fois d'argent et de bronze. Chez les Gaulois, et spécialement chez ceux de la Belgique, nous voyons au contraire le monnayage de l'or devancer celui du bronze et de l'argent. Les *tétradrachmes* en ce dernier métal, les premiers frappés sont des Gaulois de la Pannonie. Dans la Gaule proprement dite, comprise entre le Rhin et l'Océan, l'argent n'apparaît qu'au IIe siècle avant notre ère, le bronze qu'au premier.

On ne sait au juste à quelle époque remonte la fabrication de l'or chez les Belges, mais la date doit en être fixée, selon Lelewel, entre 260 et 160 avant J.-C. [1].

En considérant la fabrication de l'or dans la Gaule entière, on peut dire que successivement trois zones d'imitation se formèrent. La première, et sans doute la plus ancienne, comprenait à l'origine les Arvernes, puis les Bituriges, les Sénonais, etc.; elle resta la plus fidèle au type grec. La seconde comprenait les nations du littoral Armoricain avec les Aulerques Eburovices et les Cénomans comme principal centre de rayonnement. La troisième zone fournit la monnaie de la Gaule Belgique et originairement celle du Belgium proprement dit, comprenant, au dire de César, les Bellovaques, et encore les Ambiens et les Atrebates [2].

L'or belge de cette époque ancienne ne va pas généralement s'égarer au loin; on le retrouve entre la Seine et le Rhin et puis aussi en Angleterre, où, pensons-nous, ici en désaccord avec M. John Evans, la conquête est venue l'apporter déjà vers 200 av. J.-C.

Le buste d'Apollon, quoique repris des monnaies de Phi-

[1] Lelewel, *Type gaulois.* Atlas. Tableau I.

Pour les *statères belges-prototypes*, la date approximative de 150 avant J.-C. est donnée par M. John Evans (*the coins of the ancient Britons.* London, 1826, p. 26) puisqu'il les considère comme frappées en Angleterre et qu'il fait remonter à cette époque, le premier emploi du numéraire dans l'île.

[2] *Dictionn. archéol. de la Gaule*, V° *Belgium.*

lippe, était national en Gaule, *Belenos* ou *Belos* étant le dieu le plus généralement vénéré des Gaulois; c'est pour ce motif qu'ils ne vont pas s'inspirer des monnaies d'Alexandre, représentant les bustes de Mars ou d'Hercule, mais bien de celles de son père au buste d'Apollon.

Le monnayage de l'or en Gaule est surtout riche et abondant dans la Gaule Belgique. On sait que, plus que les autres Gaulois, les Belges avaient, au IIIe siècle avant J.-C., butiné à la suite d'expéditions lointaines, et que le précieux métal leur provenait des dépouilles de l'empire Macédonien [1]. Des hordes gauloises recrutées surtout parmi les Belges avaient pillé en 278 le temple de Delphes. Ce seraient l'or monnayé [2] et les lingots par eux trouvés en cette circonstance, qui, selon la supposition de Lelewel, auraient servi à un moment donné à fabriquer leurs premières monnaies nationales, inspirées par le type même des statères macédoniens, qui faisaient partie du trésor sacré [3]. Si même, comme Lenormant [4]

[1] Un fait qui mérite d'être ici rappelé, c'est qu'à la suite de la défaite de Persée (168 avant J.-C.), le consul Paul-Émile rapporta tant d'argent de cette campagne que pendant plus d'un siècle, l'impôt militaire ne fut plus perçu à Rome.

La Gaule s'enrichit avant Rome des dépouilles de la Grèce et de la Macédoine ; on peut se demander si c'est pour ce motif, que son *or* est antérieur à celui des Romains.

[2] A la suite de la *première guerre sacrée*, Philippe avait forcé les Phocidiens à restituer au temple de Delphes les trésors dont ils s'étaient emparés, cette restitution se fit naturellement en grande partie en statères forgés aux coins du roi de Macédoine (346). C'est le motif pour lequel ces statères devaient y être nombreux au moment du pillage du temple par les bandes gauloises.

[3] Lelewel. *Type gaulois*. 2e période § 28-33, fait remarquer un rapport indéniable entre les monnaies de nos *Belgæ* et celles des *Volcæ* ou *Bolcæ Tectosages* du midi de la France et Renard, *Des origines*, p. 87, applique aux uns comme aux autres ces paroles de Cicéron dans son plaidoyer pour Fonteius : « *Hæ sunt nationes quæ quondam tam longe ab suis sedibus Delphos usque ad Apollinem Pytheum, atque ad oraculum orbis terræ vexandum ac spoliandum, profectæ sunt* ».

[4] *Monnaies et Médailles*. p. 155 et suiv.

le prétend (selon nous assez témérairement), le pillage de Delphes serait un fait controuvé par la critique moderne, l'idée du savant polonais resterait entière, il faudrait seulement reporter sur des expéditions successives et sur des pillages nombreux le fait ici précisé, localisé. Faire arriver ces statères grecs par Marseille et par le Rhône jusqu'en Belgique, c'est oublier que jamais on ne trouve des pièces macédoniennes mêlées aux trésors de monnaies massiliotes ; c'est perdre de vue l'existence de cette ligne du Danube, occupée dès la plus haute antiquité par les Gaulois et qui ne fut coupée, puis anéantie par les Germains qu'à une époque très rapprochée de notre ère.

Reste à savoir si les mines d'or de l'île de Bretagne dont parlent Tacite et Strabon [1], mais dont César semble avoir ignoré l'existence, n'ont pas servi plus tard à alimenter à la fois la fabrication du numéraire des colonies belges insulaires et celui de la mère patrie.



Le dessin du buste d'Apollon sur nos monnaies belges, *prototypes,* témoigne d'un certain art, reflet lointain de l'art grec, mais il dégénère à la longue au point de devenir complètement grossier. Plus rapide encore est la décomposition du sujet du revers dont l'aurige et le char finissent par ne plus laisser qu'un cheval, une roue et des accessoires presque indéfinissables [2].

[1] Φέρει δε(βριττανικη).. χρυσὸν και ἄργυρον καὶ σίδηρον. Strabon IV. — *Fert Britannia aurum et argentum et alia metala, precium victoriæ.* Tacite, *Agricola.* c. 12.

[2] S'il faut juger de ce revers d'après les dessins donnés par M. John Evans (*Ancient coins,* planche A), le modèle grec, suivi par le tailleur de coins gaulois, aurait représenté une victoire *ailée.* Cette circonstance ferait supposer qu'on se serait inspiré pour cette face des médailles de Syracuse, et spécialement de celles d'Hiéron II (278-216 avant J.-C.) ou, *de l'époque immédiatement antérieure à son règne.* (Barclay v. Head, *The numism. chronicle,* XIV, pl. X, London 1874).

Il y a là, vu le grand nombre des pièces retrouvées et vu les différentes étapes de la dégénérescence, un monnayage *probablement séculaire*, dont les artistes et les archéologues sont appelés à délimiter les phases et la durée probable. Nous attirons ici toute l'attention des membres de la Société sur cet intéressant problème, que nous voudrions voir résoudre en dehors de toute préoccupation des dates historiques, auxquelles l'épigraphiste désirerait pouvoir aboutir comme conclusion, en comparant les monnaies anépigraphiques à celles à légendes d'une époque postérieure.

Sans fixer aucune date même approximative (Lelewel met 160 avant J.-C.), nous constaterons que le monnayage prototype fait place à quatre monnayages distincts, qui doivent avoir été ceux d'autant de zones régionales :

1° LA DÉGÉNÉRESCENCE BIENTÔT COMPLÈTE DU TYPE PRIMITIF, c'est-à-dire du buste d'Apollon dont on ne voit plus qu'un bout de la coiffure, dégénérescence que M. Hermand [1] considère comme un type localisé dans l'Atrebatie [2] ; au revers un cheval désarticulé à droite.

[1] M. Hermand, dans la *Revue de la numismatique belge*, 1864, pl. X, nos 20-28, attribue aux *Atrebates* des *quarts de statère* d'or représentant d'un côté un chêne druidique accompagné d'une serpe et d'autres emblêmes, au revers un dolmen parfois placé au milieu d'un cromlech. Il donne aux *Morins* (*ibid.*, pl. XVII, nos 76-89) des petites pièces semblables pour l'avers, mais ayant le revers lisse. Il y a un rapport évident entre ces quarts de statère et les statères que nous décrivons sous les rubriques 1 et 3. La suppression du dolmen correspond à la suppression de tout vestige de la tête d'Apollon. Aussi, y a-t-il plus d'un de nos numismates, qui a cru retrouver dans une partie du monnayage belge précésarien l'influence du culte de Thor (Taranus) remplaçant celui de Belenos, fait qui viendrait se placer entre les années 160 et 120 avant notre ère, selon que l'on veut fixer à un siècle ou à un demi siècle la durée du monnayage de l'or uniface dès avant César. Les foudres du monnayage en bronze et en potin, donné par M. de Witte aux Nerviens (*Etat actuel de la numismatique nervienne*, p. 21) rappellent évidemment le culte du Dieu tonnant, dont on a cru retrouver le souvenir dans les noms de plusieurs villes de nos contrées : Tournay, Thérouane, Tournehem, Thorout, Turnhout, etc.

[2] *Revue* (*belge*) *de numism.* 1862-1864.

L'emploi de cette double empreinte se présente encore en Bretagne insulaire jusqu'à ou même jusqu'après l'époque césarienne, pour la frappe d'une pièce attribuée aux Atrebates insulaires et portant le nom d'un des fils supposés du Comius des *Commentaires de César*, qui signe ce statère au vieux type atrebate: TINC, et d'autres monnaies TINC. COMMI. F., c'est-à-dire *Tinc.... filius Commi....*

2° Le type dit « a l'epsilon », réminiscence vague et confuse du prototype, dans lequel plus aucun trait du visage ni même aucun ornement de la coiffure n'est reconnaissable.

Au revers un cheval, à droite, au-dessus duquel une roue. Les plus récentes de ces pièces portent des deux côtés l'inscription VIROS et le cheval courant, à gauche. Il faut peut-être, dans cette légende, en la supposant incomplète, retrouver VIROSIOS, c'est-à-dire Verutius ou *Vertiscus* (comme l'appellent d'autres manuscrits), le chef de la cité rhémoise (*princeps civitatis*), celui-là même qui périt dans le combat livré au milieu de la forêt de Compiègne contre Correus, roi des Bellovaques [1] (51 av. J.-C.).

3° Les unifaces au type du cheval désarticulé, elles sont légèrement scyphates, c'est-à-dire concaves du côté du cheval et convexes du côté lisse.

Ce sont les monnaies d'or gauloises, que l'on trouve le plus abondamment dans toute la Belgique centrale et occidentale. Elles doivent appartenir à la *ligue des Belges du Nord* (Morins, Nerviens, Ménapiens). M. Hermand se borne

[1] Un argument à faire valoir peut-être en faveur de l'attribution de ces statères aux *Remi*, est qu'Evans n'en a signalé aucun comme trouvé en Bretagne insulaire, ce qui en éloigne l'attribution du littoral maritime. Par contre, il y en avait plusieurs dans les trésors de Ledringhem et de Frasnes, dont nous parlons plus loin.

à les donner comme morines, mais M. Alph. de Witte[1] concilie assez heureusement les deux opinions en les supposant frappées hors de la Nervie, à l'usage d'une fédération dans laquelle seraient entrés les Nerviens[2]. M. J. Evans, s'appuyant sur le fait qu'elles sont assez fréquentes en Angleterre[3], voudrait les faire donner aux colonies belges de Bretagne.

Nous croyons pouvoir les laisser à la mère-patrie ; mais nous accordons plutôt aux Belges du Nord établis parmi les Bretons les pièces semblables qui portent en outre une roue au-dessus du cheval, et dont, à notre connaissance, on en a trouvé à peine *trois* exemplaires dans nos contrées, tandis que pour le type du cheval désarticulé, sans la roue, outre des découvertes isolées de tous les jours, déjà signalées par Ghesquière et De Bast, on peut citer le trésor de Ledringhem, au pied du mont Cassel[4], qui en a donné *cent trente*, et celui de Frasnes-lez-Buissenal (arrondissement d'Ath), qui en a fourni une *cinquantaine*, en même temps que deux superbes colliers ou *torques* en or de chefs gaulois[5].

Les statères d'or au type uniface du cheval désarticulé, qu'on trouve en Belgique, sont toujours muets, mais ceux

[1] Voir César, *de Bello gallico*, L. VIII, c. 12. — M. de Saulcy a prouvé, selon nous, *d'une façon très plausible*, que *Correus* est le personnage dont nous avons des statères à la foudre et des monnaies d'argent et de bronze toujours trouvées dans la forêt de Compiègne, et portant les inscriptions CRICIRV, ou au génitif CRICIRONIS. — Voyez : *Annuaire de la Société franç. de numism.*, t. II (1866).

[2] *État actuel de la numismatique nervienne*, p. 21.

Le type du cheval semblerait assez bizarre chez un peuple comme les Nerviens, dont les troupes étaient toutes d'infanterie. « *Quod Nervii antiquitus, quum equitatu nihil possent, neque enim ad hoc tempus ei rei student, sed quidquid possunt pedestribus valent copiis.* Cæsar, *de Bello-gallico*. L. II, § 17.

[3] Evans, *The coins of the ancient Britons*, pl. B., n° 8.

[4] Hermand, *Revue belge de numism.* 1864, p. 286.

[5] Joly, *Annales du Cercle archéolog. de Mons*, t. VI, p. 353.

qu'on a déterrés en Grande-Bretagne, offrant la variété de la roue au-dessus du cheval, présentent parfois une légende qui permet un rapprochement avec les noms de personnages cités par César.

Ces statères se séparent en deux groupes distincts :

a) Les *aurei* du premier groupe ont du côté convexe (lisse sur d'autres) *une plante marine*, qu'on a considérée à raison pensons-nous, comme l'emblême parlant des Morins. Ils ont pû être frappés dans le *Cantium* ou chez les *Trinobantes*, où ont dû se trouver les *colonies des Morins*.

Les légendes posées au-dessus du cheval sont tour à tour : INMAN, CATTI, ANTEΘRIGOS, COMVX, VOCORIV, dans lesquels on a voulu reconnaître des personnages cités par César : *Iman*uentius, *Cassi*vellaunus, *Mandubragius* [1], *Comius* (*de Bello gallico*. L. IV et V).

b) Un aureus sans légende du côté du cheval, mais offrant de l'autre côté, au milieu du champ nu BODUOC, un nom laissé incomplet, tout au moins de la terminaison, et qui rappelle celui de notre *Boduognat* le héros nervien du combat de la Sambre. Ce statère d'or auquel correspond une monnaie d'argent à la même légende (mais avec tête virile et revers du cheval) se trouve toujours du côté de Glocester dans l'ancien pays des *Boduni* [2] ou *Dobuni* — probablement une colonie nervienne, puisque la rivière qui arrose la contrée s'appelait à l'époque romaine *Sabrina* (aujourd'hui la Savern) désignation qui se rapproche énormément du nom de la *Sabis* de César, notre Sambre.

Quoique le récit des Commentaires ne s'exprime pas clairement au sujet de ce fait, nous voulons croire Boduognat

[1] Si les manuscrits de César portent *Mandabratius*, le texte d'Orose le nomme *Androgoricus* (L. VI, cap. 9), ce qui semble plaider en faveur de l'identité du personnage avec l'*Antethrigos* des monnaies.

[2] Dion Cassius seul dit βοδουνοι (*Boduni*) ; les autres écrivains emploient l'orthographe *Dobuni*.

tué au milieu de son héroïque résistance; et la légende Boduoc, qui pour nous est un nom d'homme (et nullement le nom du peuple des *Boduni*, comme le suppose M. John Evans) [1], a pu s'appliquer à un *Boduoceus* ou à un autre *Boduognat*, et cela d'autant plus facilement que nous croyons retrouver dans *Boduognatos* une désignation dynastique [2].

4° Les pièces a l'œil de Belos ou Belenos, qui au point de vue artistique se rapprochent déjà quelque peu pour les accessoires des coins armoricains. Elles semblent offrir l'emblême parlant des *Bellovaci* [3], le peuple le plus important parmi les Belges du Sud, qui à lui seul, au témoignage de César, pouvait fournir un contingent de 60,000 hommes à la ligue. On en a *quatre variétés*, portant des inscriptions dans lesquelles il est facile de reconnaître des désignations d'hommes. Ce seraient des noms de chefs Bellovaques, Ambiens, Suessions.

D'abord ΑΡΔΑ (*Arda* ou *Adra*) écrit en caractères grecs. C'est le nom du roi des Suessions, qui au témoignage de Dion Cassius, fut mis à la tête de la fédération de tous les Belges; les manuscrits des Commentaires donnent la leçon fautive « *Galba* ». On a du même roi différentes monnaies de bronze imitant des types de médailles romaines dites consu-

[1] Evans, *loco citato,* pl. I, n° 3.

Les anciens numismates anglais attribuaient ce statère à la reine Boaducée, qui était à la tête des *Iceni*, sous le règne de Claude, mais les *Iceni* se trouvaient placés dans une toute autre région de l'Angleterre; d'ailleurs, à cette époque, les types des monnaies bretonnes étaient complètement romanisés. Enfin, la pièce d'argent offre une effigie évidemment virile.

D'un autre côté, Lelewel, en donnant la monnaie à notre Boduognat, perd de vue qu'il est sans exemple qu'on en ait retrouvé sur notre sol.

[2] Sur les noms terminés en *gnatos*. Voyez notre *Grammaire Gauloise*. Louvain, 1889. p. 93.

[3] La racine OG, OC, OV, OW, dans *toutes* les langues aryennes, signifie « œil », il n'est donc pas téméraire de lui supposer le même sens en gaulois.

laires et dont les légendes *Arda* ou *Adra* viennent confirmer en plein la leçon de l'auteur grec.

Les trois autres personnages dont les noms figurent sur les statères au type de l'œil sont :

Potina ou Pottina, Vocarana et Lucotio, — (dont M. de Barthélemy complète le nom en Lucotios, tandis que nous préférons supposer ici une leçon incomplète pour Lucotiorix.)

Singulière coïncidence. Lorsque les Bellovaques viennent faire leur soumission à César, ils disent que leurs chefs, les fauteurs de la résistance, ont passé le détroit pour se réfugier en Angleterre [1]. Et puis nous voyons Cassivellaunus diviser ses troupes en deux armées, l'une à la tête de laquelle il se place défendra sa capitale, l'autre ira attaquer le camp des Romains. Parmi les commandants de cette dernière, dans laquelle servent quatre petits rois, vassaux de Cassivellaunus, nous trouvons *Lugotorix,* qualifié de : *nobilis dux* [2]. On peut se demander si ce n'était pas l'un de ces chefs des *Bellovaci* qui avait passé le détroit et auxquels César avait fait antérieurement allusion.

*
* *

Quoi qu'il en soit de cette conjecture et de bien d'autres par rapport aux quelques noms inscrits sur le monnayage belge, nous pouvons conclure de ce qui a été dit précédemment :

1° Que les *doubles statères, statères* et *divisions* de statères à la tête d'Apollon, servant de prototypes au monnayage plus récent, semblent avoir été les seules monnaies frappées dans le *Belgium,* à une époque que Lelewel avait fixée entre 260 et 160.

[1] Voici les paroles que César met dans la bouche de l'éduen Divitiac, intercédant au profit des Bellovaques : « *Qui hujus concilii principes fuissent....* (c'est-à-dire ceux qui avaient conseillé la résistance)... *in Britaniam profugisse* (s'étaient réfugiés en Angleterre). » Livre II, § 14.

[2] Livre V, § 22.

2° Que plus tard, à une époque également incertaine, mais que l'immense nombre de pièces, qui sont parvenues jusqu'à nous, fait remonter en partie à plus d'un demi siècle avant l'invasion césarienne, *quatre groupes différents de statères d'or* ont été frappés, correspondant à quatre régions distinctes de la *Gallia Belgica.*

3° Que ce dernier monnayage se continue sur le continent jusqu'à l'époque césarienne, comme on le constate par l'inscription du nom du roi suession *Arda ;* — et qu'un monnayage s'inspirant des mêmes traditions se continue aussi dans les colonies belges de la Bretagne insulaire jusqu'au moment ou l'influence plus directe de Rome y fait abandonner les anciens types gaulois.

*
* *

Voilà ce que l'état actuel de nos connaissances nous permet de constater pour la frappe de l'or. Quant au monnayage de l'argent et du bronze, nous l'avons déjà dit, il est postérieur, et dans nos contrées il semble introduit précisément vers l'époque même des campagnes de César.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans une autre causerie. Il importe cependant d'attirer ici votre attention sur l'époque où le *type romain,* emprunté aux monnaies dites consulaires, vint faire sa première apparition sur le numéraire gaulois. Cette époque date de l'an 117 avant J.-C., c'est-à-dire de l'organisation de la Gaule narbonnaise, conquise par les Romains à la suite d'une guerre entre les Ligures-Salyens et Marseille, alliée de Rome (122 avant J.-C.). Les premières médailles gauloises de type et de style latins furent les quinaires des duumvirs Voconces, dont quelques-uns, à cause d'une similitude apparente de noms, ont été attribués à la Belgique : à Tournay, aux Eburons, à Ambiorix [1].

[1] Rappelons ici qu'on lisait exactement DURNACOS sur ces pièces, mais

Sur toutes on voit la tête de Pallas (la déesse *Roma* des deniers romains) et au revers un cavalier, calqué sur le cavalier d'un denier de la famille Marcia. Le consul Q. Marcius fut l'organisateur de la *provincia Romana*. Cette imitation d'une pièce frappée par un des membres de sa famille semble intentionnelle. La même intention adulatrice se produira à l'époque césarienne dans la reproduction de types de la famille Julia. Hâtons-nous cependant d'ajouter que d'autres imitations de types romains sont du domaine exclusif de l'art [2].

Les Eduens, alliés de Rome et de Marseille, frappèrent, à peu près simultanément avec les Voconces, des *quinaires* présentant à l'avers la même tête casquée de Pallas, mais dont l'avers ne représente plus qu'un cheval libre avec inscriptions en caractères grecs.

Voilà pour la fabrication de la monnaie d'argent dans la Gaule celtique. Ce métal ne paraît avoir été employé dans la Gaule Belgique qu'au moment de l'invasion des aigles

qu'on y prenait AMBILLUS, pour AMBIORIX et EBVROV (ix) pour EBURONES, parce que sur le plus grand nombre d'exemplaires, les inscriptions ne sont pas complètes et que EBURO surtout prêtait à l'illusion.

[1] En réalité on est en présence de pièces frappées par les magistrats quinquennaux suivants : *Ambillos* et *Eburov* (ix) (117-112) ; *Riganticos* et *Eburov* (ix) (112-107) ; *Durnacos* et *Eburov* (ix) (107-102); *Durnacos* et *Auscrocos* (102-97) ; *Durnacos* et *Donnus* (97-92). Cette série de magistrats prolonge son monnayage jusqu'au *conventus* de Narbonne. On peut, en effet, continuer ainsi la liste des duumvirs : *Esianios—Donnus* (92-87); *Acincovepus—Petrucorius* (87-82) ; *Virodu — Turoca* (Trogue Pompée l'ancien) (82-77), *Rovu— Cneus Voluntillus* (77-72); *Rovu—Calitix* (72-67); *Coseos—Calitix* (67-62); *Coseos—Comanos* (62-57); *Covios —Comanos* (57-52); *Briccos—Comanos* (52-47); *Oburos—Comanos* (47-42), *Vedi* (antillos)—*Comanos* (42-37); *Vedi* (antillos)—*Cand* (illos) (37-32); *Abutillos* — .... (32-27). Faisons remarquer ici qu'au lieu d'*Auscrocos* et d'*Acincovepus*, noms qui ne se retrouvent pas en épigraphie, il faut peut-être lire : *Ausonios Crocos* et *Acinius Covepus*, le gentilice précédant le nom personnel, comme nous en verrons un exemple dans les mots : ANAREVIXTIOS TANATALOS de l'inscription de Briona (dont nous traiterons dans une prochaine causerie).

[2] Un travail intéressant et utile pour la classification chronologique des monnaies gauloises serait la publication d'un album donnant en regard le modèle grec ou romain et l'imitation.

romaines. Il paraît qu'il en fut de même du bronze et du potin ; mais ce serait dépasser le cadre et le but de cette causerie, que d'aborder à la fois toutes ces questions.

Il nous reste à remercier M. Titz du concours précieux qu'il nous a apporté par ses dessins ; grâce à son crayon habile — (agrandissant les flancs étroits des médailles d'après le procédé de M. Hucher) — vous aurez pu, Messieurs, nous suivre dans une étude sèche et aride, mais qui, pensons-nous, offre des enseignements irréfutables au point de vue du degré de civilisation de nos ancêtres, trop souvent légèrement traités de barbares par des historiens superficiels.

C. A. SERRURE.





SUR UNE TENTURE

DE

TAPISSERIES DE BRUXELLES

REPRÉSENTANT

L'HISTOIRE DE ROMULUS

Quelques-uns d'entre vous ont eu l'occasion d'admirer, dans l'une des salles du Musée de peinture, huit tapisseries dont on proposait l'acquisition au Gouvernement belge. Ces tentures présentaient un aspect saisissant. Malgré la simplicité du local, elles le garnissaient de manière à le transformer en un véritable salon, et, en ajoutant quelques candélabres, un peu d'arbustes et de fleurs, et des sièges, on aurait possédé une salle de fêtes d'un aspect féerique. Aucune exhibition n'expliquait mieux le parti que nos aïeux tiraient des tapisseries et pourquoi ils les collectionnaient et les conservaient avec soin. Rien ne leur était plus facile, grâce aux tapisseries, que d'orner, soit les rues et les places, à l'occasion d'une cérémonie ou d'un

cortège, soit les salons, les tentes d'un camp, les galeries d'un cloître, pour une assemblée ou une entrevue.

Ces tentures, qui ont 4^m25 de hauteur sur une largeur variable, oscillant entre 4^m05 et 7^m55 (7^m55, 4^m05, 5^m05, 6^m40, 4^m70, 5^m85, 5^m80 et 4^m50) sont surchargées de broderies d'or; leur tonalité rouge, or et vert produit un effet prodigieux. Elles portent, encadrées dans un cartouche, les inscriptions suivantes, que j'accompagne d'une traduction du latin en français.

I°

Faustulus in ripa Remum cum fratre jacentes
Pascendo tenero tradit amore lupe.

(Faustulus, ayant trouvé sur la rive Remus et Romulus, les donne à éleveren mémoire du tendre amour de la Louve). Au premier plan Romulus et Rémus, debout entre un vieillard et une jeune femme ; l'un d'eux tient un faucon, l'autre s'empare de deux chiens que le vieillard lui livre. Au fond, un paysage avec des scènes diverses : le berger Faustulus rapportant à sa femme les deux enfants, etc. Des compartiments à personnages, alternant avec des bouquets de fleurs et de fruits, forment la bordure, qui est d'une grande richesse. On y remarque les sujets suivants : une femme assise tenant un cœur, avec l'inscription : *delectatio;* une colombe volant vers un monstre qui se prépare à la dévorer : *leti est causa voluptas;* une femme avec un livre fermé.

2°

Quam famuli predam vigiles moliuntur Amuli
Romulus et Remus corripuere sibi.

(Romulus et Rémus s'emparent pour eux de la proie que

les gardiens d'Amulius avaient préparée.) Au premier plan, à gauche, un combat; à droite, les deux jeunes princes prennent possession du butin enlevé à Amulius. Au fond, un château dans lequel pénètre une troupe d'hommes armés; plusieurs étendards flottent sur ce château; l'un d'eux est orné du croissant. La bordure reproduit la plupart des motifs de la pièce précédente. Elle en contient en outre un qui manque dans celle-ci : un aigle avec inscription, dont la moitié est refaite : *Bella sequor cupidine pede (prede)*.

3°

Romulus et Remus condunt sub fœdera Romam
Post Remum miseri Romulus ense necat.

(Romulus et Rémus avaient, de commun accord, fondé Rome; plus tard, Romulus tue Rémus d'un malheureux coup d'épée.) Détails à remarquer *Eides* pour (*Fides*); un lion regardant son ombre: *decipio umbrâ*; le Tibre représenté sous la forme d'un vieillard couché à terre et tenant une urne (au fond Romulus et Rémus allaités par une louve); deux oiseaux luttant l'un contre l'autre: *excitus in dubio est;* une femme avec un sablier: *presens;* une autruche cachant sa tête sous ses ailes: *ingenio natura suo;* une femme couronnée de lauriers: *Daphne*; un cerf couché en face d'un lion: *parcere magnanimi est;* le même motif représenté de la même manière. La plupart de ces motifs se retrouvent dans les bordures des autres pièces.

4°

Romulus Martis ex Rhea Silvia filius
Conditor et rex primus Romæ.

(Romulus, fils de Mars et de Rhéa Silvia, fondateur et premier roi de Rome.)

5°

Romuleos rudi ludos petiere Sabini
Quis natas juvenes abripuere vagi.

(Les rudes Sabins se rendent aux jeux institués par Romulus, où les jeunes gens leur enlèvent leurs filles.)

6°

Dat virgo rigidis arcem Tarpeia Sabinis
Horrida cum Tatio Romulus arma capit.

(La vierge Tarpeia ayant livré la forteresse aux redoutables Sabins, Romulus engage contre Tatius un combat terrible.) Mêlée de cavaliers et de fantassins; les assaillants portent un costume semblable à celui des Turcs. Au second plan, les Sabines essayent d'arrêter le combat, au fond, des épisodes divers de la lutte. Dans la bordure, plusieurs motifs nouveaux : un chameau avec la devise : *agilis quia sobrius ;* un oiseau tuant un serpent : *ne cuiquam noceat* ; une génisse et un serpent : *pro lacte venenum.*

7°

Hersiliam reliquis præfert mulieribus explens
Romulus innumeris læta trophæa modis.

(Romulus, accumulant les triomphes de toute manière, préfère Hersilie aux autres femmes.)

8°

Romulus ut pacem dederat Veientibus amplia
Delectum populi corde superbus agit.

(Après avoir accordé une grande paix aux habitants de Veïes, Romulus passe en revue l'armée de son peuple.) Sur

le devant de la composition on voit Romulus à cheval revenant victorieux de son expédition contre Veïes; au second plan, un personnage assis devant une table paraît recevoir le tribut ; plus loin est représentée une bataille ; au fond, un paysage avec des constructions diverses.

Quelle valeur a cette tenture et d'où provient-elle ? Afin de nous renseigner à cet égard, je ne puis mieux faire que de reproduire une note, adressée jadis par M. Alexandre Pinchart, dont la compétence était suffisamment connue, à Van Soust de Borkenfeld, alors inspecteur des beaux-arts. A l'époque où cette note fut imprimée, il y a près de quinze ans, il était déjà question de l'achat par le Gouvernement belge, de la tenture, achat qui ne put se conclure :

« Mon cher inspecteur,

« Vous m'avez prié d'aller voir les tapisseries qui sont tendues dans l'une des salles du Musée de peinture. Je vous remercie pour les avoir signalées à mon attention, car elles sont dignes, sous tous les rapports, d'être étudiées. J'ai recueilli dans cette visite des notes fort intéressantes pour mon histoire de la tapisserie de haute lisse, qui a été couronnée par l'Académie royale de Belgique et que j'espère achever cette année. Ce mémoire n'a jamais vu le jour.

« Le magnifique état de conservation de ces tentures frappe tout d'abord. Je n'en ai pas jusqu'ici rencontré d'aussi anciennes dont les couleurs soient encore aussi fraîches. Et cependant j'ose dire que j'en ai vu un très grand nombre dans mes voyages en Belgique, en Hollande, en France et en Allemagne, dans les musées et dans les églises. Un autre sujet d'étonnement, c'est de voir les huit pièces d'une même chambre — pour me servir de l'expression consacrée, — qui ont su résister pendant plus de trois siècles à l'action du temps, sans qu'aucune d'elles en ait souffert. Et puis, quelle richesse de tissu ; toutes sont faites de laine et de soie et rehaussées d'or en beaucoup d'endroits, aux casques et cuirasses des guerriers, aux robes des femmes, etc. Après les avoir admirées à ce point de vue, je les

examinai sous le rapport du style, de la composition et du dessin, et je conclus que les cartons devaient avoir été exécutés vers le milieu du XVIe siècle. Les détails de leur riche et splendide bordure me confirmèrent dans cette appréciation. Je constatai que, sauf une, très probablement celle qui représente l'enfance de Rémus et Romulus, un seul artiste, un flamand bien évidemment, devait avoir dessiné et peint les sujets, et qu'elles avaient été travaillées par divers haute-lisseurs à la fois. Pendant que les plus habiles s'occupaient des figures, d'autres confectionnaient les animaux, les fruits, les fleurs, les vêtements, le paysage. On peut aisément s'assurer de ce fait, en comparant les bordures entre elles, qu'elles ne sont pas l'œuvre du même ouvrier. De là la nécessité de multiplier les patrons. Comment se fait-il que si peu de dessins de tapisseries soient arrivés jusqu'à nous !

« Nulle part, ni dans les encadrements, ni dans les inscriptions, je ne découvris une indication quelconque qui pût me mettre sur la voie pour arriver à connaître le premier possesseur de ces belles tentures, et je m'arrêtai à cette idée qu'elles avaient été acquises dans notre pays pour le compte du duc de Mantoue, auquel vous m'avez dit, mon cher Inspecteur, qu'elles ont appartenu. Au XVIe siècle, il y avait, à Anvers, un local exclusivement destiné aux haute-lisseurs, où ils pendaient leurs tapisseries, et où venaient les acheter les nombreux étrangers qui affluaient dans cette ville sous le règne de Charles-Quint.

« Sur le bord inférieur de quatre des huit pièces se voit, à droite ou à gauche, un écusson rouge ou de gueules dont la forme est variée, flanqué de deux B majuscules tissés en blanc, qui sont affrontés dans l'une d'elles (BB). Sur une cinquième existe un écu rouge triangulaire, accosté de deux b gothiques minuscules. Cette marque est celle de la fabrique de Bruxelles. On voit, en outre, le monogramme du fabricant sur quatre de ces tentures, monogramme composé des lettres A et L, tantôt accolées (AL), tantôt séparées. Sur l'une des pièces la signature se présente au rebours (⅃A). La présence du monogramme sur la tapisserie qui me paraît avoir été confectionnée après les autres, prouve que celle-ci a été commandée au même haute-lisseur.

« La plus belle est sans contredit celle qui a pour sujet l'*Enlèvement des Sabines*. Les huit pièces mesurent ensemble environ quarante-

cinq mètres de développement ; elles ont toutes la même hauteur, mais elles varient quant à la largeur. Il y en a de quatre dimensions différentes ; trois d'entre elles ont à peu de chose près la même grandeur et n'ont que la moitié de la dimension de la plus grande des huit pièces.

« Dès que je fus retourné chez moi, je me mis à parcourir les innombrables notes que je possède, et jugez de ma joie lorsque je rencontrai un carré de papier sur lequel j'avais écrit : *Tapisseries achetées aux Pays-Bas par le cardinal de Ferrare au* XVI[e] *siècle*, et qui me fit connaître l'époque de l'acquisition des tentures que je venais de voir. J'y avais analysé en ces termes un document qui existe aux Archives du royaume :

« Alors que la guerre avait de nouveau éclaté entre Charles-Quint « et François I[er], des droits furent établis dans les Pays-Bas sur la « sortie des marchandises vers la France, et sur l'entrée des produits « venant de ce royaume. A cette époque, Hippolyte d'Este, cardinal « de Ferrare, archevêque de Milan, Auch, Arles, Lyon, etc., célèbre « protecteur des arts et des sciences, qui vivait à la Cour de France, « où il jouissait d'un grand crédit, obtint l'autorisation de faire « sortir en franchise de droits beaucoup de tapisseries de haute-« lisse et d'objets d'orfèvrerie, et une quantité considérable d'objets « fabriqués dans nos provinces, tels que toiles, nappes, serviettes, « gants parfumés, toiles peintes, etc. Ces marchandises furent expé-« diées pour Amiens, le 2 novembre 1543, outre vingt-huit pièces « de tapisserie dites couvertures de mulets. Ce cardinal de Ferrare « avait fait acheter trois chambres composées chacune de sept « pièces, et représentant l'*Histoire de Rémus et de Romulus*, l'*His-« toire des enfants de David et l'Histoire de Cyrus*, et une tenture de « six pièces destinée à servir de garde-robe et ayant pour sujet la « *Punition de Pharaon*.

« Après la lecture de cette note, dont je n'avais plus de souvenir, je ne doutai plus un seul instant que l'*Histoire de Rémus et de Romulus* ne fût la tenture que je venais d'étudier, et ce qui me confirma dans cette opinion, c'est la circonstance que, d'un côté, on ne parle que de sept pièces, et que, parmi celles qui sont exposées au Musée, il y en a une que je crois, je le répète, avoir été fabriquée postérieurement, pour compléter, sans aucun doute, la décoration de la salle où elles furent placées.

« Le lendemain de cette découverte, je me livrais à quelques recherches historiques pour connaître les rapports qu'il y eût, dans le XVIe siècle, entre la maison d'Este et celle de Gonzague. Le petit crayon généalogique que j'ai dressé ci-après vous le fera beaucoup mieux comprendre que je ne pourrais le faire par des phrases.

HERCULE D'ESTE,
duc de Ferrare, épouse Éléonore d'Aragon.

- Élisabeth d'Este, épouse François de Gonzague II marquis de Mantoue, mort en 1519.
  - Frédéric de Gonzague II, duc de Mantoue, mort en 1540.
    - François de Gonzague III, duc de Mantoue, mort en 1550, sans postérité.
    - Guillaume de Gonzague duc de Mantoue, succède à son frère sous la tutelle du cardinal de Ferrare, son parent.
  - Éléonore de Gonzague, épouse le duc d'Urbin.
- A'phonse Ier, duc de Ferrare, mort en 1534.
  - Hercule II, duc de Ferrare, et de Modène, mort en 1558.
  - Hippolyte, cardinal de Ferrare, né en 1509, mort en 1572.

Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue, succéda en bas âge à son frère François III, fut élevé sous la tutelle de son parent, le cardinal de Ferrare. Rien n'est plus vraisemblable donc que de supposer que le duc Guillaume a hérité en partie du prélat (cela pourrait se vérifier), et c'est ainsi que les tapisseries de l'histoire de Rémus et de Romulus seront allées à Mantoue.

« J'aurais voulu compléter ces renseignements et y ajouter le nom du haute-lisseur, mais toutes les investigations auxquelles je me suis livré, dans mes notes et aux Archives du royaume, dans les registres, comptes et livres censaux qui renferment les noms de gens exerçant à Bruxelles des professions artistiques ou industrielles, n'ont rien pu m'apprendre. Je ne désespère pas toutefois de découvrir un jour le nom auquel s'applique le monogramme AL.

« Voilà donc l'authenticité de la provenance des tentures parfaitement établie. Que puis-je ajouter ? Deux mots : achetez-les. Oui ! faites un sacrifice, achetez-les à tout prix (le prix qu'on en demande ne me paraît pas du reste si exorbitant), car jamais peut-être ne se présentera pour nous une occasion aussi belle de faire l'acquisition d'une série de huit tapisseries de pareilles dimensions, formant une ensemble homogène, d'une exécution plus riche et à la fois d'une conservation plus parfaite.

Complétons les indications qui précèdent. La marque du fabricant de ces tapisseries que j'ai publiée dans l'*Art*, t. XXVII, p. 32. Elle rappelle évidemment le nom d'Antoine Leyniers, le plus ancien membre connu d'une famille qui pendant trois siècles n'a pas discontinué de produire des merveilles du même genre, jusqu'au moment où la vogue abandonna cette fabrication. Daniel Leyniers ferma ses ateliers, en 1768 [1]. Sa famille compte encore dans notre ville plus d'un représentant, notamment M. Daniel-Jean-Adolphe Leyniers, inspecteur général à la Banque Nationale, échevin à Molenbeek-Saint-Jean, chevalier de l'Ordre de Léopold.

Antoine Leyniers était un bourgeois notable. En 1552 il figure parmi les membres du magistrat en qualité de conseiller *(raeisman)* et on le voit, au mois de septembre 1562, fournir des tapisseries pour orner l'église Saint-Pierre, de Louvain [2]. Il épousa une Van Orley, Josine, fille du peintre Gomar Van Orley et d'Élisabeth Van Conincxloo, avec qui il est cité dans un acte passé par devant les échevins d'Anvers, le 28 mars 1570-1571 [3].

[1] Voir mes *Tapisseries bruxelloises*, p. 366.

[2] Van Even, *Louvain monumental*, p. 181.

[3] Cet acte a été trouvé aux archives d'Anvers, dans un registre intitulé : *Unicum Graphæi et Asseliers*, f° 325, et a été publié dans un travail intitulé : *Bernard Van Orley, sa famille et ses œuvres*, p. 71 (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. I) ; j'en dois une copie à l'obligeance de mon collègue à l'Académie royale de Belgique, feu le chevalier Léon de Burbure et j'en reproduis ici après le texte :

Elisabeth Van Coninxloo, weduwe wylen Gommaers Van Oerley,

Pour terminer, laissez-moi annoncer à la Société une bonne nouvelle. Le télégraphe m'a apporté ce matin l'information que les tapisseries étaient acquises par le Gouvernement belge. C'est une bonne fortune pour nos musées que ne dépareront pas certes ces œuvres si colorées, si bien conservées, si dignes encore d'admiration après trois siècles. C'est un pas encore de fait vers le résultat auquel on travaille depuis si longtemps, la fondation d'un musée du travail national, musée où l'on pourrait apprécier la fécondité industrielle de notre peuple dans le passé et qui, dans l'avenir, y entretiendrait le goût des glorieuses activités et des initiatives heureuses.

ALPHONSE WAUTERS.

schilder, *cum tutore pro se*, Barbele Van Oerley, heur ende desselfs wylen Gommaerts wettighe dochtere, *etiam cum tutore*, oock voer heur selven; Joos Beydaels ende Jan Braymakere, oock voer hen selven, ende de selve Jan Braymakere voorts als volcomelicken ende onwederroepelicken gemachticht van Marien, Jozynen ende Elizabetten Van Oerley, der voers. Barbelen Van Oerley susteren, ende wettige huysvrouwen te wetene : de voers. Marie Van Oerley der voers. Hans Beydaels, de voers. Elizabeth Van Oerley des voers. Jan Braymakere, ende de voers. Jozyne Van Oerley van Anthonise Leyniers, ende oock van den selven Anthonise Leyniers, al breedere blyckende by eender procuratien in francyne gescreven, besegelt metten segele ter saken der stede van Bruessele, in dato den XIII^en^ dach deser loopender maent van meerte, *quam vidimus*, vercochten ende lieten afquyten Franchoise Schovaert, tapitsier, als executeur van den testamente ende uutersten wille van wylen Cornelis De Ronde, tapitsier was, de veertich karolus guldenen erflic, metten achterstelle daar aff verloopen ende verschenen, die Thomaes Jongelinck, Peterssone wijlen, op den V^en^ dach in meerte a^o^XV^c^ ende LV heeft vercocht Cornelise De Ronde, op vier nyeuwe huysen neffens een voer aent strate gestaen, met plaetse, regenbacke, *fundo et pertinentiis*, genaemt den Sol, Venus, Mercurius, Luna, gestaen ende gelegen neffens malcanderen aen de Osmerct alhier, in de strate loopende van de Osmerct na de Roodepoorte toe, ende welcke rente de voirs. Cornelis De Ronde op ten XVI^en^ dach juny a^o^XV^c^ ende LVII heeft vercocht den voers. Gommaer Van Oerley, al *pro ut litteræ quas tradidit*, etc. etc. 1570 28 *marcii ante pasca*.



QUELQUES RENSEIGNEMENTS

SUR LE

CIMETIÈRE DE DOMBOURG

(ZÉLANDE)

A PROPOS DU CONGRÈS D'ARCHÉOLOGIE

d'Anvers-Zélande

On a trouvé dans le cimetière de Dombourg environ :

82 monnaies romaines.

47 tiers de sou d'or et 33 saigas mérovingiens.

53 monnaies mérovingiennes de diverses espèces.

400 sceattas anglo-saxons.

112 deniers carlovingiens, dont le plus récent est un denier de Charles le Simple, frappé à Bruges.

1 denier de l'empereur Conrad II (1024-1036).

42 monnaies du XIIIe siècle.

26 monnaies d'une époque un peu plus récente [1].

[1] Ces chiffres représentent des minimums. Ces monnaies font partie d'une



M. Bequet m'écrit qu'il lui est impossible d'admettre qu'un nombre aussi grand de monnaies et surtout de monnaies en or, puisse provenir de sépultures ou de ruines d'habitations qui, d'après les apparences, devaient être assez modestes. Sans prétendre être dans le vrai, il est porté à croire, que ces monnaies étaient des offrandes jetées à la divinité maritime Nehalennia. Par un reste de tradition superstitieuse dont on ne se rendait pas bien compte, cet usage persista sans doute pendant une partie du moyen âge.

Cependant une personne de Middelbourg qui a récolté plusieurs de ces monnaies, me fait savoir qu'elle ne peut admettre que ces pièces aient été jadis jetées dans la mer; dans ce cas, on trouverait ces monnaies éparpillées par les flots sur toute l'étendue de la Zélande, tandis qu'on ne les rencontre que sur une petite portion de la plage, juste à l'endroit, où précédemment se voyaient les tombes. En outre, ces monnaies sont cantonnées à une certaine distance de la place où était situé le prétendu temple payen de Nehalennia.

Chose curieuse, on n'a pas trouvé à Dombourg, des esterlins anglais sauf un esterlin d'Ethelbert (862-867).

Je ne crois pas qu'on puisse tirer de grands arguments des faibles traces d'habitations bâties en bois et en torchis, elles ont disparu sans laisser de vestiges.

Je continue en résumant les renseignements qu'a bien voulu me fournir le savant docteur de Man, de Middelbourg. Les faits qu'il cite vous donneront peut-être une opinion certaine sur le cimetière de Dombourg, et sur la cause qui amena tant de monnaies sur son emplacement. Vous verrez si l'hypothèse de M. Bequet a quelque vraisemblance.

Ce n'est pas la première fois, dit M. de Man, que les savants ont pensé qu'il s'agissait d'un trésor ayant appartenu à un temple ou de monnaies jetées en offrande à une

collection particulière de Middelbourg et du Musée de la Société Zélandaise des sciences.

divinité ; on émit cette hypothèse, notamment en 1647, lorsqu'on découvrit les pierres votives, et au siècle dernier, lorsqu'on trouva un petit vase renfermant une cinquantaine de monnaies. Mais dans ces deux cas, on rencontrait réunies des monnaies romaines, des pièces anglo-saxonnes et carlovingiennes ; or, du temps de Nehalennia, il n'y avait pas de sceattas et du temps de Charlemagne, les monnaies d'Auguste n'avaient plus cours. Par conséquent ce vase, enfoui peut-être au XVIIe siècle, ne renfermait que des pièces ramassées au hasard.

M. de Man doute même qu'il ait jamais existé un temple de Nehalennia. C'est cependant probable. Sans nier la possibilité d'une autre origine pour une partie de ces monnaies, M. de Man soutient que la plupart ont été placées dans les cercueils. Voici pour quelles raisons :

1° On ne trouve ces monnaies que sur l'emplacement même du cimetière et sur nulle autre partie du littoral. Devant Dombourg, là même où l'on prétend qu'il y a eu un temple, les monnaies sont beaucoup plus rares. Les monnaies sont toujours pêle-mêle et non pas les pièces romaines devant le village et les autres pièces, plus loin. Les vagues ont donc éparpillé toutes ces monnaies.

2° La plage où se font ces trouvailles n'est pas un ancien port de mer ou une rive ancienne. C'était un lieu autrefois habité : les troncs d'arbres, les débris d'habitations, etc., indiquent très certainement que des paysans y ont demeuré. On y trouve des restes de fumiers, avec quantité d'os d'animaux domestiques. Dans la boue et le sable qui recouvrent ces fumiers, on rencontre des monnaies comme partout ailleurs. Les monnaies y ont été entraînées par les flots.

3° Ces habitations et ces cimetières étaient situés, il y a environ mille ans, entre deux rangs de dunes, ou, ce qui est plus probable, en dedans des dunes actuelles. Ces dunes ont recouvert les pierres votives, les cimetières et les vestiges

d'habitations. Plus tard, la dune s'étant avancée vers l'intérieur, ces restes vinrent au jour. Ensuite, les tempêtes balayèrent les sables de la plage, les cercueils apparurent et les objets qu'ils contenaient furent dispersés.

M. de Man a encore vu de ces cercueils avec les ossements en place.

La mer eut bientôt fait de rouler ces os sur toute la plage, pour les engloutir définitivement dans ses profondeurs. Les monnaies furent aussi éparpillées.

4° Dans ces cercueils on a découvert, entre autres objets, un glaive, des bagues, un bracelet en argent, un gobelet en verre verdâtre, une urne vide. En 1743, un certain M. Van der Sloot de Dombourg questionna les vieillards qui avaient fait des fouilles en 1687. Ils lui assurèrent, qu'à l'origine, on trouvait dans les cercueils plusieurs objets, des chaînettes en cuivre autour du cou, de petites médailles et ordinairement aussi des monnaies.

5° Aujourd'hui, on ne voit plus jamais, même à marée basse, le moindre cercueil ; cependant, de temps en temps, surtout après une tempête, on fait encore quelques trouvailles de monnaies.

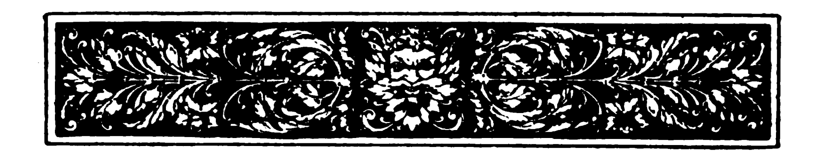
6° Plusieurs pièces en or ont été vendues autrefois aux orfèvres et sans doute fondues. Quelques pièces mérovingiennes sont trouées, deux de ces pièces ont une belière.

7° Un vieillard très véridique a raconté à M. de Man qu'il avait ramassé plusieurs petites monnaies (une vingtaine) sur la poitrine d'un cadavre. C'était en 1817. On ne gardait alors que les pièces qui paraissaient, à première vue, être en or ou en argent, on rejetait les autres. M. de Man ajoute qu'après 1817, on n'a plus trouvé de monnaies dans les cercueils. Il y a peu de temps, M. de Man a cependant eu l'occasion d'obtenir des renseignements de deux personnes qui lui ont affirmé avoir trouvé des monnaies dans les cercueils, à côté des squelettes.

Il me semble que ces précieux détails, donnés par le savant docteur de Man, indiquent clairement la provenance des nombreuses monnaies trouvées à Dombourg ; ces monnaies si diverses, espacées depuis l'époque romaine jusqu'au delà du XIIIe siècle, démontrent que le cimetière de Dombourg a servi pendant plusieurs siècles et dès lors, il ne faut pas s'étonner que tant de monnaies, même en or, aient été placées à côté des morts, soit par piété, soit pour leur permettre de supporter les frais du voyage dans l'autre monde.

G. CUMONT.





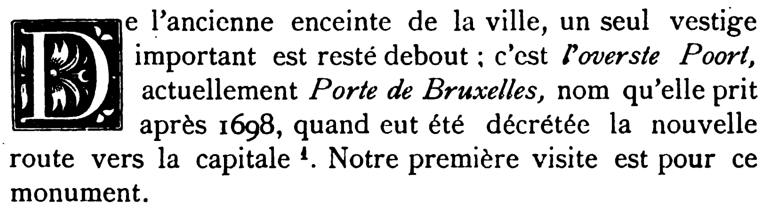
Excursion du 19 mai 1889.

VISITE

DE LA

VILLE DE MALINES

Résumé du rapport lu à la séance du 10 septembre 1889.



De l'ancienne enceinte de la ville, un seul vestige important est resté debout ; c'est *l'overste Poort,* actuellement *Porte de Bruxelles,* nom qu'elle prit après 1698, quand eut été décrétée la nouvelle route vers la capitale [1]. Notre première visite est pour ce monument.

L'*overste Poort* date du XIVe siècle. Dans sa forme actuelle,

[1] Van Caster. *Les rues de Malines et leurs monuments.* (Malines, Ryckmans. 1882).

elle se compose d'un bâtiment rectangulaire flanqué de deux grosses tours hémisphériques entre lesquelles s'ouvre l'entrée. A l'intérieur de cette dernière, on voit encore la herse suspendue dans sa coulisse. Des toits en ardoises, placés au commencement du XVIIe siècle (1612) couronnent l'édifice.

Jusqu'en 1578, année où elle fut en grande partie rasée, elle constituait, s'il faut en croire M. Scheiffer, une immense construction dominée par une tour de 150 pieds de haut [1]. Cet auteur base son opinion sur un des panneaux gothiques relatifs à la légende de saint Rombaut, qui se trouvent à la métropole. Si cette image est fidèle, il faudrait voir dans cette tour une tour de *guet* [2]; quoi qu'il en soit, la hauteur de près de 50 mètres qu'on lui attribue est certainement exagérée, surtout si l'on considère que du côté de Bruxelles l'enceinte de Malines étant entourée de terrains bas et marécageux qu'on pouvait découvrir de loin, il n'était pas nécessaire de recourir à un observatoire bien élevé [3].

A la Porte de Bruxelles, au rez-de-chaussée, deux salles; l'étage, éclairé par quatre fenêtres, ne comprend qu'une salle unique dont la voûte, retombant sur deux colonnes cylindriques avec chapiteaux à crochets, offre un curieux spécimen de charpentes du XVIIe siècle. C'est dans cette salle, qui sert aujourd'hui de dépôt aux literies militaires — destination indigne d'elle — qu'est mort le 6 février 1873, le sculpteur Tuerlinckx. L'auteur de la statue de Marguerite d'Autriche qui orne la Grand'Place, y avait installé son atelier et sa demeure.

Poursuivant notre route nous arrivons bientôt Marché-au-grain. Nous nous y arrêtons un instant devant la gracieuse tourelle avec clocheton (dans le style du XVIe siècle) qui surgit

[1] Scheiffer. *Historische aantekeningen cakende de Kerken..... der Stad Mechelen*, t. I, p. 15.

[2] Violet le Duc. *Dictionnaire de l'architecture* du XIe au XVIe siècle.

[3] Communication de Monsieur le Major Combaz.

du fond de l'ancien *Local des Arbalétriers,* la plus vieille des gildes malinoises (antérieure à 1315) [1].

Malines est d'ailleurs la ville par excellence pour les édifices civils intéressants d'ordre secondaire.

Voici rue des Pierres, rue Sainte Catherine, quai au sel, quelques-uns de ces pittoresques *pignons en bois* qui deviennent de plus en plus rares chez nous ; voici Quai aux avoines « le *Paradis Terrestre* » maison en style ogival de la dernière époque attribuée à Rombaut Keldermans [2], le célèbre architecte malinois ; puis le *duivelgevel* [3], maison de la Renaissance, en bois, avec beau linteau de porte [4] représentant la légende de l'enfant prodigue [5]. Grand'Place, il faut citer *l'ancien hôtel de la grue,* aujourd'hui maison bourgeoise et le café *le pavillon belge* (XVIe siècle). Le premier est singulièrement défiguré par une laide corniche et un toit modernes ; le second, qui serait l'œuvre de Keldermans, a perdu son pignon à escaliers, autrefois décoré de bandeaux et de moulures verticales [6]. Quai au sel s'élèvent les deux constructions les plus importantes du XVIe siècle,au point de vue artistique, que possède Malines; grâce à leur position en plein nord, elles sont admirablement conservées. L'une, le *Broodhuis* [7], érigé en 1520, est l'œuvre de notre concitoyen Jean Borremans. On ignore le nom de l'habile sculpteur qui a su, en variant sa décoration, donner à cette façade le caractère artistique, le cachet de distinction qu'on y admire;

[1] Van Caster. *Malines, guide historique et description des monuments.* Desclée et Debrouwer, Bruges, p. 16.

[2] Relativement à Keldermans, voir Van Caster, *Guide*, p. 47.

[3] Planche : Van Caster, *Guide*, p. 70.

[4] Planche : Van Ysendyck. *Documents classés de l'art dans les Pays-Bas* du Xe au XVIIIe siècle. Liv. IX, sept. 1880, pl. 5.

[5] Planche pour les 2 maisons : *Ibidem*, liv. IX, sept. 1886.

[6] *Ibidem*, liv. XXXII, août 1882, pl. 19.

[7] Van Ysendyck, liv. I, janv. 1886, pl. 6.

l'autre, la célèbre *Maison du Saumon* [1], fut édifiée en 1519 par Rombaut Keldermans pour la corporation des poissonniers. Du pont des Oratoriens, *l'ancien refuge de saint Trond* avec sa jolie tourelle offre à son tour un charmant coup d'œil [2]. Signalons enfin, pour finir, un bel échantillon de l'époque Louis XV, le magasin « *in den gouden biekorf* », rue du Serment. A l'extrémité de cette dernière rue, se trouve le *Grand Pont* [3]. Il date du XIII[e] siècle et a trois arches. Les insignifiants appuis (1728), qui règnent le long du tablier forment contraste avec les *Bailles de Fer* [4], beaux spécimens de grosse ferronnerie du XVI[e] siècle (1531-1534), qui ornent la place à laquelle elles donnent leur nom. Ces *Bailles* sont les anciennes rampes d'un canal voûté en 1674 ; elles sont dues au marteau de Jean de Cuyper le jeune, forgeron malinois et se composent de treize travées [5].

Tout près, rue de la Chaussée, le *Schepenhuis* [6] dresse, au-dessus de ses pignons à gradins, sa tourelle à flèche pyramidale en pierre. Bâtie en 1374, la maison échevinale fut cédée cent ans plus tard au grand Conseil qui la quitta en 1618. Elle prit dès lors le nom de Vieux Palais. Aujourd'hui, après des vissicitudes diverses, elle est devenue le Musée de la ville. Faute de temps, nous n'avons pu visiter celui-ci. L'ordre du jour, en effet, nous appelait à inaugurer à dix heures, l'exposition d'art ancien dont le *Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines* avait pris l'initiative. L'heure consacrée à l'examen des objets d'art et des curiosités réunies par nos confrères malinois, fut aussi intéressante

[1] Van Ysendyck, liv. XI, nov. 1880, pl. 12 ; liv. IX, sept. 1886, pl. 14. liv. XXVIII, janv. 1883 ; liv. IX, sept. 1880, pl. 10.
[2] *Gilde Saint-Thomas et Saint-Luc.* Bulletin XXI, pl. 5.
[3] Van Caster, *Guide*, p. 68. *Bibl. Malines*, n° 2267.
[4] *Bibl. Malines*, n° 2267.
[5] Van Ysendyck, liv. II, févr. 1881, pl. 3.
[6] *Bibl. Malines*, n° 2232. — Planche Van Caster, *Guide*, p. 57.

qu'instructive, et nous ne pouvons que nous associer aux paroles élogieuses adressées au nom de notre société par M. Destrée à la commission organisatrice.

Les Halles [1], dont une des salles abrite l'exposition, constituent un monument vénérable ; elles furent commencées en 1340. Les Halles de Bruges, auxquelles elles empruntent la forme d'un quadrilatère avec cour centrale, servirent de modèle à leur architecte [2]. Le beffroi qui devait les dominer, arrêté à une hauteur de 18 mètres environ, fut couronné au XVIe siècle de la toiture en pyramide qui existe aujourd'hui. Les tourelles flanquant cette dernière sont de la même époque. L'aile donnant vers la rue de Befferen, construite en 1529, sur les plans de Keldermans pour servir de palais au Grand conseil, est restée inachevée.

Un projet de restauration de l'ensemble des Halles a été produit par M. Van Boxmeer. Tout en rendant hommage au grand caractère de son œuvre, nos membres trouvent généralement qu'il modifie trop l'aspect actuel de l'édifice : c'est là une tendance moderne qu'il n'y a pas lieu d'encourager. — Au fond de la cour centrale se cache, c'est le mot, l'ancien porche du Grand conseil, remarquable par la grâce des nervures de la voûte et des colonnes [3] qui soutiennent cette dernière. La paroi de la muraille de gauche conserve les traces d'archivoltes d'un dessin fort gracieux et donne accès à un élégant escalier en pierre aujourd'hui sans issue. Au moment de notre visite, le porche, un modèle splendide de l'art du commencement du XVIe siècle, était encombré de débris de toutes sortes qui le déshonorent. Il serait à sou-

[1] *Bibl. Malines*, n° 2236, 2238, 2239. Van Caster, *Guide* avec pl., p. 59.— Van Ysendyck, liv. XXI, sept. 1887, pl. 1.

[2] *Item Willem den amman en eene halle meesters dat si voere te Brugghe omme de halle te besiene ende die ordenance te bringhene.* (Compte de la ville pour 1320).

[3] L'une d'elles porte sur son chapiteau, le millésime 1530.

haiter qu'on l'en débarrassât et qu'on rétablît les lieux de manière à faire ressortir toute la beauté de ce morceau d'architecture.

De l'autre côté de la Grand'Place se trouve l'*Hôtel de Ville* [1]. Rien à dire de ce monument. Remanié en 1717, il n'a plus aucun caractère. Dans une aile sont installées *les arc ives* [2]. Leur conservateur, M. Hermans, nous en fait les honneurs avec une amabilité dont nous ne saurions assez le remercier. Impossible de citer tous les trésors qu'il a fait passer sous nos yeux. Bornons-nous à quelques uns des principaux : une charte de Jean II et de Jean Berthout, Seigneur de Malines, confirmant les privilèges de Malines (1301) avec les sceaux intacts, deux exceptés [3]; une série de pièces constituant les autographes des personnages célèbres dont le nom est mêlé à l'histoire de la ville, depuis Jean sans Peur (1410) jusqu'à Albert et Isabelle (1599); un intéressant album de De Nooter (1860), *Malines et ses environs,* ainsi qu'un cadre comprenant des médaillons du même peintre, représentant les anciennes portes, la plupart démolies seulement au début de ce siècle; un beau Christ de Jean de Namur, dit le Sève [4], peint sur parchemin et servant de frontispice au Registre des poissonniers [5]; un exemplaire de luxe des Pompes funèbres de l'archiduc Albert, par Jacques Franquart (Bruxelles 1623), magnifiquement enluminé par l'auteur lui-même et offert par lui, à la ville de Bruxelles; le grand sceau en argent de la ville avec contre scel (1490);

[1] *Bibl. Malines*, n° 2235. *Van Caster, Guide*, p. 54.

[2] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. II, 1re liv. p. 46. — Gachard. *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. II, p. 31, ainsi que *Bibl. Malines* du n° 2009 catalogue.

[3] Cette charte a été publiée par M. Willems, dans son *Codex diplomaticus*, formant annexe à Jan Van Heclu, la *Bataille de Woeringen*, et par Van Caster, *Hist. des rues*, etc.

[4] Concernant cet artiste. — Van Caster, *Guide*, p. 43.

[5] Payé 4 fl. Comptes de la corporation (1606-1607, fol. 243).

le sceau des Brasseurs (1525) et celui des Merciers; une belle et intéressante collection d'armoiries et de sceaux scabinaux, dont l'exemplaire le plus ancien date de 1246; l'ancienne bibliothèque du Grand conseil à laquelle est consacrée une salle toute entière où M. Hermans signale notamment à notre attention la première édition fort rare de la *Flandria illustrata* de Sanderus (2 v. Cologne, 1641); une collection numismatique comprenant environ 5000 numéros dont le plus précieux est un fort beau médaillon de l'Impératrice Lucille [1]; « *die Comme* », sorte d'armoire-coffre aux curieuses serrures dans lequel gisent depuis des siècles, les privilèges accordés à Malines par ses seigneurs et ses souverains; le célèbre *Vuylen Bruidegom* de l'ancien *Ommegang*, mieux connu actuellement sous le nom d'*op Signorken* et dont l'origine malinoise est désormais indiscutable, (Valentin Van Lantschoven sculpta la tête en 1617) [2]; enfin le fameux antiphonaire de Marguerite d'Autriche, donné à cette princesse par l'empereur Maximilien. Il se compose de huit messes et est orné de cinq miniatures [3], dont le charme réside moins dans la pureté du dessin que dans la vivacité des couleurs que le temps n'a pu ternir.

Vers une heure, le dîner, servi à l'hôtel de la *Grande Cigogne,* réunit les excursionnistes, auxquels ont bien voulu se joindre, quelques confrères du Cercle de Malines.

La visite de *Notre-Dame au delà de la D le* [4] inaugure notre

[1] Cohen. *Description des médailles romaines,* V. 2 p. 44.

Malines eut autrefois son hôtel des Monnaies. Il a été démoli en 1870 (Van Caster, *Guide,* p. 64). Pour les monnaies qui y ont été frappées, voir : Raymond Serrure. *Dictionn. géogr. de l'hist. monétaire de la Belgique,* Verbo, Malines.

[2] *Bibl. Malines,* n° 1916. — Hermans : *La vérité sur op Signoorken* (Malines, 1875).

[3] *Bulletin,* Gilde Saint-Thomas, *Bulletin,* XXI, pl. IV.

[4] Van Caster, *guide,* p. 134. — Ferrier. *Description historique et topographique de Malines* (Brux. 1839).

après-midi. Notre-Dame est un édifice d'un ensemble élégant : une tour massive avec d'énormes contreforts d'un côté, des tourelles de l'autre, dominent les nefs. Les portails latéraux, celui du nord [1] surtout, sont dignes d'attention.

Sous la tour, se voit une belle statue de la Vierge dont l'attitude fortement inclinée sur une des hanches, rappelle, s'il faut en croire la légende, l'effort qu'elle aurait fait, un jour d'incendie, en sonnant la cloche d'alarme pour sauver le temple placé sous son invocation [2].

Le chœur ne fut commencé qu'en 1500 ; dans le transept, on lit les dates 1545, 1572. Chose étonnante, remarque justement M. Van Caster, cette construction a pu s'accomplir en pleine époque de troubles religieux et sans qu'on se soit départi du style ogival, alors que la Renaissance régnait déjà en souveraine maîtresse.

Quelques belles dalles funéraires se trouvent dans le chœur. Nous voudrions voir dresser les plus remarquables contre les murailles. On sait aussi que Notre-Dame possède l'une des plus célèbres compositions de Rubens : la *Pêche miraculeuse*.

C'est un autre chef-d'œuvre du même peintre qui nous attire dans une seconde église, celle des saints Jean-Baptiste et l'Évangéliste. Le sujet principal du triptyque est l'*Adoration des mages* ; ses magnifiques panneaux sont relatifs à l'histoire des deux Saints.

L'église date du xve siècle. Plusieurs fois dévastée puis nationalisée en 1798 [3], elle est complètement abîmée par d'inintelligentes restaurations. Sa chaire de vérité et les belles boiseries qui ornent le banc-d'œuvre sont dues à Théodore Verhaegen [4]. Un superbe jubé en pierres, œuvre

1 Van Ysendyck. Juillet 1882, pl. 32.

2 Gilde Saint-Thomas et Saint-Luc, *Bulletin* xxi, p. 68.

3 Van Caster. *Guide*, p. 144, donne le prix d'adjudication de l'immeuble et du mobilier.

4 Ferrier, *Description de Malines*, p. 39.

de Martin Ymbrechts, fortement endommagé par les iconoclastes du xvi[e] siècle, a disparu en 1644 [1]. Un autre acte de vandalisme, moderne celui-ci, mérite d'être signalé : des tapisseries anciennes, dans lesquelles on a coupé sans souci de l'art, servent de doublure à deux portes des nefs latérales.

Nous voici enfin arrivés à la pièce capitale de notre programme.

La cathédrale de Saint-Rombaut [2] est un magnifique monument gothique en forme de croix latine avec pourtour et chapelles rayonnantes, que surplombe une tour colossale [3]. Celle-ci, commencée en 1452, devait avoir 166 mètres, mais en 1578, époque à laquelle elle était arrivée à sa hauteur actuelle de 97 mètres, Guillaume d'Orange s'empara des matériaux à pied d'œuvre pour les faire servir à la construction de la forteresse de Willemstadt, dans le Brabant septentrional.

En 1864, au grand Congrès de Malines, un des chefs actuels du Centre allemand, M. Reichensperger, émettait le vœu, ratifié par l'assemblée, de voir se constituer pour notre métropole une œuvre semblable au *Bau-Verein* de Cologne, grâce auquel on a obtenu depuis l'achèvement du fameux *Dom* de cette ville [4]. Malheureusement pour notre art national, nul jusqu'ici n'a entrepris la réalisation de ce projet.

L'intérieur de l'église est grandiose. Sa superficie est de 3870 mètres, sa longueur de 94 mètres et la grande nef mesure 27 mètres 50 sur 12 de large. Les nefs et le transept sont les parties les plus anciennes; les piliers d'intersection appartiennent évidemment au temple primitif, détruit par

[1] Van Caster, *Guide*, p. 48.
[2] Van Caster, *Guide*, p. 96.
[3] *Biblioth. Malines*, n[os] 2149 et 1924.
[4] Gilde Saint-Thomas et Saint-Luc. *Bulletin*, xxi, p. 72.

l'incendie qui ravagea Malines en 1312 et ont des crochets portant l'empreinte du XIII[e] siècle. La quatrième travée du chœur et l'abside avec son pourtour de chapelles ne furent terminées qu'au XV[e] siècle ; les chapelles qui longent la nef latérale (la plus voisine du transept exceptée, puisqu'elle date de 1380 environ), furent construites au XVI[e] siècle. Le reste de l'édifice est du XIV[e] siècle.

Pour les détails d'architecture et le mobilier, celui-ci, trop souvent, marqué au coin du mauvais goût, M. Van Caster, dans son *Guide* est si complet que nous ne pouvons qu'y renvoyer. Citons seulement parmi les objets les plus remarquables, le *Christ en Croix* de Van Dyck, puis une superbe série de 25 panneaux gothiques rappelant la vie de saint Rombaut [1]. On n'en connaît pas les auteurs.

Nous consacrons notre dernière visite au palais édifié, en 1507, sur les plans de Rombaut Keldermans pour Marguerite d'Autriche [2], tante de Charles Quint. Après cette princesse, Marguerite de Hongrie l'habita quelque temps. A partir de 1564, le palais resta plus de quarante ans désert. Racheté en 1609 à un de ses héritiers, il devint en 1613 et resta jusqu'à la Révolution française, le siège du Grand conseil. Au commencement de ce siècle, on en fit le Palais de Justice, destination qu'il a depuis conservée; il a été restauré il y a quelques années avec beaucoup d'art et de goût. L'intérieur est très réussi et laisse une impression de simplicité et de confort du meilleur aloi.

A l'ordre du jour, figuraient encore l'*hôtel de Busleyden* (*Mont de Piété*, XVI[e] siècle) [3]; l'*église Saint-Pierre* (style Bor-

[1] Schœffer, t. I, p. 53.

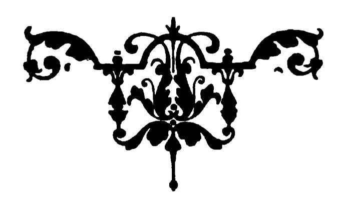
[2] *Biblioth. Malines*, n° 2241. (Planches : Van Caster. *Guide*, p. 61. — Van Ysendyck. Liv. LVII, sept. 1884, pl, 56). Voir aussi *Annales*, op. cit. t. II, 1[re] liv., p. 195.

[3] *Annales*, op. cit., t. II, p. 195.— Van Caster. *Guide*, p. 63. — Schæffer, t. III, p. 432.

rominien, XVIIe siècle) [1] et les collections de Bruyn (meubles anciens) [2]. Faute de temps nous n'avons pu exécuter cette partie de notre programme [3].

LÉON LOWET.

[1] Van Caster. *Guide*, p. 146.
[2] Récemment vendue par suite de décès.
[3] Ont pris part à l'excursion : MM. Delessert, membre effectif étranger ; Destrée, de Raadt, Plisnier, Mahy, baron de Loë, Aubry, Titz, Robyns d'Inkendaele, Van Havermaet, Hubert, de Schryver, Puttaert, Van Roosbroeck, Dupriez, Buyschaert, Lowet, membres effectifs et Michaux, membre associé.





Excursion du dimanche, 14 juillet 1889

VISITE
DE LA
VILLE DE LOUVAIN
ET
DE L'ABBAYE DE PARC

Résumé du rapport lu à la séance du 5 novembre 1889.

Le 14 juillet, quinze membres de la Société d'Archéologie ont visité les monuments de Louvain. MM. Ed. van Even, le savant archiviste de la ville, et P. Alberdingk Thym, professeur à l'Université catholique, s'étaient obligeamment mis à notre disposition pour nous guider.

Nous nous sommes rendus d'abord au *Parc Saint-Georges*. Deux tours et des fragments du mur de courtine, vestiges de la *première enceinte* de la ville, y émergent pittoresque-

ment de la verdure. Construite vers le milieu du XIIe siècle, à peu près à l'époque où fut élevée la première enceinte de Bruxelles, comme celle-ci, elle est de configuration circulaire. Offrant le même appareil, l'enceinte de Louvain avait un développement de 2740 mètres. Elle était flanquée de 31 tours et percée de 11 portes. Celles-ci ont disparu, mais plusieurs tours existent encore.

Dans la rue de Namur, nous avons visité l'ancien *Collège Van Daele*, qui fut fondé en 1569 par le prêtre anversois Pierre Van Daele, pour l'étude de la philosophie et de la théologie. Les constructions, dans le style de la Renaissance, forment un vaste parallélogramme avec cour intérieure. Le bâtiment principal présente sur la rue de Namur, une large façade, avec un avant-corps en pavillon carré richement décoré. D'une architecture plus simple sont les ailes et le bâtiment du fond qui appartient au XVIIe siècle et est prolongé à droite par une petite chapelle dont le campanile est aussi gracieux qu'original. A l'intérieur de l'oratoire, un cénotaphe avec charmantes figures allégoriques, est consacré à la mémoire du fondateur de la maison. L'autel possède un retable polychromé dans le style ogival flamboyant et représentant des scènes de la vie de Jésus. Cette œuvre d'un sculpteur inconnu provient de l'oratoire de l'Hôpital et remonte à 1521. Le Collège Van Daele hébergea souvent des hôtes illustres; les gouverneurs généraux y descendaient. Depuis 1802, il est affecté à un refuge de charité et n'héberge plus que de pauvres vieillards infirmes des deux sexes.

Presque en face du Collège Van Daele est *Saint-Michel*. Jadis église des Jésuites, sous la République française, temple de la Raison, aujourd'hui église paroissiale, ce superbe édifice a été bâti par le Jésuite Hesius, élève et ami de Rubens, et fut construit de 1650 à 1666. C'est le spécimen le plus remarquable de l'architecture religieuse moderne en Belgique.

Saint-Michel rappelle l'église Saint-Charles d'Anvers et celle du Béguinage de Bruxelles, mais il l'emporte sur elles par l'ampleur des proportions et la profusion toute flamande des sculptures qui ornent la façade. L'ameublement du temple est digne de sa riche architecture et l'on ne peut qu'admirer les stalles, le banc de communion, la chaire et les confessionnaux; les candelabres en bronze de l'entrée du chœur, ainsi que les fonts baptismaux, les toiles de P. J. Verhaghen, Blendeff, Quellyn, etc. Plusieurs stations du chemin de la croix, œuvre de peintres modernes, Mathieu, Wappers, etc., ont du mérite.

Voici, plus bas dans la rue de Namur, la façade ogivale du Collège de la Haute-Colline, aujourd'hui l'Athénée royal. C'est l'hôtel, malheureusement en partie modernisé, des *van 't Sestich*. Les lettres LX que l'on voit dans le pignon, sont les armes parlantes de cette ancienne famille patricienne.

Rue des Moutons, un *bas-relief*, encastré dans le mur de clôture du Collège Van Daele, montre deux loups affrontés. Ce petit monument, d'un travail grossier, provient de la Porte-aux-Loups, datant du XIe siècle, démolie en 1779. La signification de ce bas-relief semble assez énigmatique. M. van Even pense que les loups sont, peut-être, un souvenir allégorique des Normands et que la figure humaine qui se trouvait autrefois au-dessus de ces carnassiers, pourrait bien représenter l'empereur Arnoulf, qui, en 891, gagna sur les barbares du Nord, la sanglante bataille de Louvain.

L'ancien *Collège de Hollande* où nous nous rendons ensuite, fut fondé en 1616, pour les missions catholiques des Provinces-Unies. Les bâtiments, aujourd'hui occupés par un pensionnat de demoiselles, sous la direction des Filles-de-Marie (Institut Paridaens), ont pour la plupart été reconstruits en 1757, mais une partie de la façade appartient à l'hôtel des *Uitenlieminge*, qui datait de 1511. La chapelle de

l'établissement, charmant oratoire dans le style rococo, à des lambris de chêne avec panneaux de P. J. Verhaghen. Il y a quelques années, elle a été agrandie et restaurée avec goût. — Dans les dépendances du pensionnat, nous retrouvons les premiers remparts : un mur traversant les jardins jusqu'à la Dyle à l'endroit où elle se divise en deux bras, dont l'un pénètre dans la vieille cité, tandis que celui de gauche, barré par de curieuses écluses du XIVe siècle, la contourne dans la direction de la ci-devant Porte des Récollets. Deux tours, montrant encore les amorces de l'arcade qui jadis les reliait au-dessus du bras droit, commandaient ici l'accès de la ville. Une de ces tours est celle *de Jansenius,* ainsi appelée du célèbre évêque d'Ypres, qui l'habita lorsqu'il était encore professeur à l'université. C'est là, dit-on, qu'il a écrit son *Augustinus*.

Chez Mme la Douairière Schollaert, nous avons vu une très remarquable collection de tableaux anciens provenant de la galerie formée par son père, feu M. van den Schrieck, l'amateur louvaniste bien connu.

Notre-Dame, où nous arrivons pendant le service divin et où par conséquent, il ne nous a pas été possible de circuler, a été construite par les Dominicains vers le milieu du XIIIe siècle. C'est une solide bâtisse dans le style ogival primaire avec contreforts et arcs-boutants. Elle est peu décorée. Le vaisseau, que 12 colonnes trapues divisent en trois nefs, n'a pas de transept : le chœur est pris sur les dernières travées de la nef centrale, qui se distingue par ses vastes proportions et la hauteur de sa voûte

L'*Hôpital de Louvain*, fondé en 1080 et maintes fois rebâti, n'offre plus guère d'intéressant qu'un *Cloître* de 1519 et la *Chapelle*. Les vitraux du cloître sont ornés de médaillons représentant de généreux bienfaiteurs accompagnés de leurs enfants et de leurs SS. Patrons. — Quant à la chapelle, elle est du XVIe siècle, mais elle a été modernisée en 1765, et

n'a plus, de l'époque de la fondation, que ses fenêtres à meneaux, dont l'une, placée dans la nef centrale, est ornée d'une splendide verrière. La chapelle possède plusieurs tableaux de Quellyn, Blendef et Verhaghen ainsi qu'un reliquaire du xve siècle, œuvre d'un beau travail.

Dans un mur de l'Hôpital, nous avons vu un gracieux *porche roman* provenant de l'oratoire de cet établissement, bâti en 1220. Hormis ce porche et la tour de l'église de Saint-Jacques, Louvain ne montre plus de monuments de l'époque romane.

Les *Halles* que nous avons visitées ensuite, furent bâties en 1317 et n'avaient d'abord qu'un rez-de-chaussée avec salle unique pour les transactions des drapiers. L'*Alma Mater* acquit le monument en 1679 et y ajouta un étage dans le style moderne. C'est là qu'est installé le dépôt de livres de l'Université. La bibliothèque, fondée en 1636, atteignait, en 1781, 50,000 numéros et compte actuellement près de 200,000 volumes, parmi lesquelles 400 incunables et des manuscrits précieux. Elle occupe quatre grandes pièces, dont la principale, immense et haute salle, rivalise pour l'ameublement et la décoration avec les plus célèbres bibliothèques de l'Europe. Une cinquième pièce, la salle des promotions, est lambrissée de chêne et a des tableaux de Lens et de H. Gillis. Ces pièces donnent sur une vaste antichambre qui sert de salle de lecture. Par les soins de feu Mgr de Ram, un musée académique y a éte formé.

A l'*Hôtel de ville*, dont le manque de temps ne nous a pas permis de passer en revue l'élégante architecture aux ravissants détails, nous avons jeté un rapide coup d'œil sur la *Musée communal*. Celui-ci comprend les objets les plus divers : Chartes, manuscrits, plans, armes et armures, monnaies et médailles, œuvres d'art, reliques louvanistes de toutes sortes. Nous avons noté : un acte constitutif de prébende à Saint-Pierre (1164) ; une Charte de Henri I (1235) ;

l'acte d'alliance des cités brabançonnes (1354) ; la Charte de Cortemberg ; l'armorial des nobles admis dans la ghilde de Saint-Georges ; un grand plan des trois tours de Saint-Pierre ; des tableaux de Coxie, Miereveldt, Jean van Rillaer, Cossiers et Delmont, de Stom, etc. ; des portraits de magistrats, des sculptures et quelques toiles modernes.

En quittant le merveilleux monument de Mathieu de Layens, nous sommes allés nous reposer une heure à la *Table ronde*, où dans la salle de concert le dîner nous attendait. Le repas, bien servi, s'est rapidement passé. Au dessert, notre honorable président, M. le comte de Nahuys, se faisant l'interprête de tous, a bu à MM. van Even et Alberdingk Thym, qu'il a remerciés de leur dévoué et précieux concours.

Vers deux heures et demie, nous entrions à l'*église Saint-Pierre*. Cette grande et magnifique collégiale du xve siècle a été, sauf le portail, construite d'une pièce et présente un ensemble majestueux. Les tours qui devaient la surmonter sont malheureusement restées inachevées. Saint-Pierre a trois nefs. Celle du milieu est très élevée et pourvue d'un triforium ; les larges bas-côtés et le pourtour du chœur sont bordés de chapelles rayonnantes qui forment avec l'édifice un tout harmonieux. L'entrée du chœur est fermée par un beau jubé de style ogival fleur. Parmi les nombreuses œuvres d'art qui meublent l'église, il en est de toute première valeur, telles que le *Cuisinier devenu évêque,* de Jean van Rillaer ; une *descente de croix* par R. van der Weyden ; la *Cène* et le *Martyre de saint-Erasme,* de Thierry Bouts ; le *Martyre de sainte Dorothée,* d'un maître flamand du nom de Josse vander Baren ; une *Trinité* de Crayer, etc. Citons, parmi les sculptures, deux armoires en chêne avec ferronneries d'un travail délicat ; une Vierge polychromée de 1442 ; le Tabernacle du chœur en gothique fleuri ; le tambour renaissance de la porte du grand portail ; la chaire de

vérité, le banc de communion, etc. Mentionnons encore le tombeau de Henri I ; les fonts baptismaux avec le beau bras en fer qui en manœuvrait jadis le lourd couvercle et qui fut forgé par Quentin Metsys ; un lustre à 12 branches du XVIe siècle ; etc.

Sainte-Gertrude où nous sommes allés ensuite, est une église de la fin du XVe siècle ; le chœur ne fut commencé toutefois qu'en 1514. Les stalles de Sainte-Gertrude, réputées les plus belles du pays, sont décorées d'une profusion de bas-reliefs et de statuettes. L'artiste, Mathieu de Wayer, y a ingénieusement marié le gothique flamboyant avec les formes de la Renaissance. Dans la sacristie, on montre un beau reliquaire du XVe siècle et de riches ornements sacerdotaux.

L'église Saint-Jacques, outre sa tour romane, possède aussi un tabernacle en pierre datant de 1467. Ce temple renferme des tableaux du XVIIe siècle, parmi lesquels un *Saint-Hubert* de toute beauté, dû au pinceau de Crayer.

L'église du Béguinage (1305) est dans le style ogival secondaire. La nef centrale, portée par 12 colonnes assez minces, a dû être renforcée en 1654, par la construction d'une seconde voûte. Celle-ci, en anse de panier, cache les ogives de la grande fenêtre du chœur. Dans le collatéral de droite on voit une fenêtre qui contient, outre des fragments remarquables provenant de la verrière du chœur, 12 très beaux médaillons de G. Boels (1525). Dans la paroi du bas côté de gauche sont enchâssées deux pierres tumulaires offrant, gravées au trait et entourées de nombreux détails sculpturaux, les effigies de deux femmes décédées vers le milieu du XVe siècle. Parmi les nombreux tableaux de l'église, nous avons remarqué une *Pieta* de Crayer ; une *Sainte-Famille* de l'école allemande du XVIe siècle ; une *Sainte-Begge* de Th. Boeyermans et des toiles de Blendef, Bosschaert, Th. Van Loon et P. J. Verhaghen.

Vers cinq heures et demie nous traversions les portes

monumentales de l'*abbaye de Parc*, dont la fondation remonte à 1129. Au rez-de-chaussée du bâtiment claustral, deux salles renferment une galerie de tableaux, dont une *Vierge* de Quellyn, une *Adoration des bergers* par Th. Van Loon des paysages d'Antonissen et de Michaux et plusieurs toiles de Verhaghen constituent les pièces capitales. — La salle du chapitre dont la voûte en style ogival tertiaire repose sur un pilier central, et le cloître avec ses larges galeries, sont de la seconde moitié du XVIe siècle. Le cloître possédait jadis de célèbres verrières de J. de Caumont; elles ont été aliénées en 1828. — Le réfectoire a 7 magnifiques hauts-reliefs de J. C. Hansche (1679) et 5 toiles de Fr. du Plessy. — Le 1er étage du couvent est coupé en forme de croix par deux larges et hauts corridors sur lesquels donnent les portes basses des cellules des religieux. La Bibliothèque, située au-dessus du réfectoire, a comme celui-ci des hauts-reliefs de Hansche. La collection de livres a perdu en partie ses anciens trésors, mais le bibliothécaire actuel s'attache, non sans succès, à lui rendre une certaine importance. — L'église de l'Abbaye présente, comme généralement chez les Prémontrés, cette particularité que le chœur est très vaste et disproportionné avec la longueur de l'édifice.

Notre programme était épuisé. Sans doute nous n'avions pas tout vu : l'ancienne capitale du Brabant offre bien des choses remarquables que nous n'avons pu qu'effleurer ou dont il a fallu remettre l'étude à plus tard. Partout nous avons reçu le plus aimable accueil et, grâce à MM. van Even et Alberdingh Thym, la journée a été instructive et intéressante. A nos obligeants ciceroni et à tous ceux qui partout se sont montrés si hospitaliers, l'expression de notre reconnaissance.

ED. VAN BALLAER-DE CHAFFOY.



COMPTE RENDU SUCCINCT

DES TRAVAUX DU DIXIÈME

CONGRÈS INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUES[1]



La dixième session du *Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, à laquelle ont pris part les savants les plus distingués des deux mondes, a eu lieu à Paris, du 19 au 27 août, dans les locaux du Collège de France, sous la présidence de M. de Quatrefages.

Outre les questions posées par le comité organisateur du Congrès, un grand nombre de communications du plus haut intérêt y ont été faites. Si nous suivons l'ordre chronologique, nous aurons à dire un mot tout d'abord de l'homme de Brescia (Lombardie), dont M. Ferraz de Macedo, savant portugais, nous a entretenus. Il s'agit d'un squelette humain rencontré, paraît-il, dans une couche tertiaire surmontée de plusieurs autres couches de terrain stratifié, le tout enveloppé

[1] Lu à la séance mensuelle du 1er octobre 1889.

d'un manteau de limon quaternaire. Hâtons-nous d'ajouter que, de l'avis de deux savants français des plus autorisés, MM. G. de Mortillet et le docteur P. Topinard, qui connaissent l'état des couches et se sont rendus sur les lieux, la découverte de Brescia ne présente point d'importance.

La question du creusement et du remplissage des vallées et du remplissage des cavernes dans leurs rapports avec l'ancienneté de l'homme, ainsi que la question de la périodicité des phénomènes glaciaires, ont été examinées ensuite.

Pour la première de ces questions, deux théories se trouvent en présence : d'après M. Prestwich et d'autres géologues, la plupart des vallées auraient été creusées à l'époque quaternaire par des courants d'eau qui auraient ouvert en même temps sur leur parcours les poches souterraines préexistant dans les masses calcaires.

Suivant cette façon de voir, les cavernes et les dépôts les plus anciens seraient ceux que l'on observe aux niveaux les plus élevés au-dessus de l'étiage des fleuves et des rivières actuels.

D'autres pensent au contraire que, vers la fin de l'époque tertiaire, les principales vallées étaient déjà creusées, sinon fortement accusées.

Quant à la périodicité des phénomènes glaciaires, elle paraît établie à l'évidence. Il y aurait eu des périodes de recul très sensibles des glaciers, suivies de retours offensifs correspondant à des phases glaciaires différentes.

Ces questions, qui touchent à celles de nos origines et dont l'importance est si grande, ont occupé deux longues séances sans avoir pu obtenir une claire solution. Ce ne sera, semble-t-il, qu'après des observations nouvelles et nombreuses de faits plus probants, que l'on pourra établir les lois suivant lesquelles le creusement et le remplissage des vallées se sont effectués.

En réponse à la troisième question ainsi conçue : « L'art

et l'industrie dans les cavernes et les alluvions. — Valeur des classifications paléontologiques et archéologiques appliquées à l'époque quaternaire, » nous avons entendu une communication au sujet de fouilles pratiquées par M. l'abbé Amerano, dans une caverne de la Fate (Italie).

De son côté, M. Piette nous a exposé les résultats de ses importantes recherches dans les grottes du Mas d'Azile (Ariège). Dans une couche formant la transition entre l'*Époque magdalénienne* et l'*Époque néolithique*, cet heureux explorateur a découvert, parmi des silex taillés et des os travaillés, de nombreux galets coloriés au moyen d'ocre et présentant des ornements les plus divers, tels que lignes ondulées, chevrons, croix entourées de cercles, etc. C'est, pensons-nous, la première fois que l'on a rencontré de tels objets dans les cavernes.

M. Delgado nous a fait connaître ensuite les grottes néolithiques du Nord du Portugal, MM. Verissimo et Netto, les découvertes faites au Brésil, et M. Jammes, le préhistorique du Cambodge. Enfin, M. Bellucci a lu une note sur des découvertes d'objets en silex et en obsidienne faites en Abyssinie par des voyageurs italiens.

Nous avons ensuite eu l'honneur d'exposer le résultat des fouilles que nous avons pratiquées récemment sur l'emplacement du vaste atelier néolithique de Spiennes. Après avoir donné quelques explications au sujet des nombreux plans, coupes et dessins qui accompagnent cette communication et que nous devons en grande partie au talent de notre confrère, M. Arthur Lefèvre, l'un de nous a indiqué les milieux dans lesquels l'homme néolithique de Belgique établissait son habitation et ses voies de communication. Il a ensuite exposé les principes suivant lesquels il désirerait voir faire des recherches sur l'industrie et sur les extensions commerciales de l'époque préhistorique.

Nos communications ont donné lieu à deux observations :

la première a été faite par M. Cartailhac, qui pense qu'il a existé à Meudon (lez-Paris), comme à Spiennes, des puits creusés par l'homme préhistorique. Cuvier, dans un de ses ouvrages, a donné en effet le dessin d'une *poche* pénétrant dans la craie à silex et au fond de laquelle il avait découvert des bois de cerf. Or, cette poche semble n'être rien autre qu'un puits antique méconnu par l'illustre naturaliste.

De son côté, M. Wilson, qui connaît les célèbres ateliers préhistoriques de Spiennes, a dit avoir exploré en 1888, dans l'État de l'Ohio (Amérique), d'anciens travaux d'exploitation du silex analogues aux nôtres.

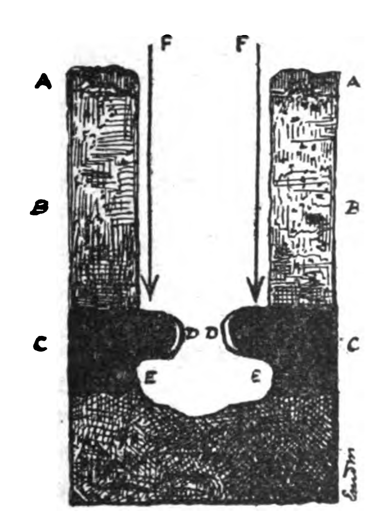


Figure schématique d'un puits préhistorique, État de l'Ohio (Amérique).

Après avoir enlevé la couche de terre végétale (voir figure AA) et le limon (BB) qui recouvraient un banc dur et épais de silex (CC), l'homme préhistorique semble avoir fait éclater ce banc, soit simplement au moyen du feu, soit par ce dernier mis subitement en contact avec de l'eau

froide. En répétant cette opération, l'antique mineur parvint à traverser complètement par un puits, l'assise de silex. Il recouvrit ensuite les parois de ce puits au moyen d'une couche assez épaisse d'argile à l'état de pâte (DD), afin de les protéger ainsi contre un nouveau craquelage. Cette précaution étant prise, il continua à faire éclater la partie inférieure de la couche de silex de façon à la miner (EE) et à la faire surplomber. De simples pierres assez volumineuses et projetées verticalement dans le puits suffisaient alors, à l'homme préhistorique, pour détacher, de la partie proéminente et non craquelée du banc, les fragments de silex qu'il destinait à la fabrication de ses armes et de ses outils. M. Wilson, répondant ensuite, en partie, à un vœu émis par l'un de nous, dit qu'il a pu s'assurer que le silex extrait des puits préhistoriques de l'Ohio a servi, non seulement à la confection d'une quantité d'armes et d'outils, dont on retrouve les débris en différents points de cet État, mais que ce silex a même été utilisé par les peuplades préhistoriques des régions voisines.

Est venue ensuite la question de la classification des dolmens.

M. Sophus Muller, après avoir passé en revue les principaux dolmens signalés un peu partout, a cru pouvoir établir, en se basant surtout sur les découvertes d'objets antiques qui y ont été faites, que les dolmens simplement couverts au moyen de quelques grandes dalles étaient plus anciens que ceux faits en pierres sèches ou dont l'appareil est plus compliqué.

M. A. de Mortillet est aussi d'avis que les petits dolmens sont plus anciens que les grands dolmens très compliqués de la Bretagne. Quant aux dolmens de l'Algérie, il croit indispensable d'en réformer la classification.

Répondant ensuite à la quatrième question du programme officiel : « Relation chronologique entre les civilisations de

la pierre, du bronze et du fer », M. Montelius a essayé d'assigner approximativement des dates aux époques de la pierre, du bronze et du fer dans l'Italie septentrionale et l'Italie méridionale.

Puis notre collègue, M. le baron de Baye, a attiré l'attention des membres du Congrès sur une amulette en bronze, originaire du Caucase, et qu'il a recueillie dans une sépulture gauloise de la Champagne.

Une importante discussion sur les fameuses découvertes de M. Schliemann a ensuite eu lieu entre M. S. Reinach, au nom de M. le capitaine Boetticher, et M. Schliemann lui-même. Cette discussion ayant offert un grand intérêt au point de vue archéologique, il nous semble utile de la reproduire ici aussi fidèlement que possible.

Après avoir déposé sur le bureau un travail manuscrit de M. le capitaine Boetticher intitulé : « *La nécropole à incinération d'Hissarlik* », M. Reinach en donna l'analyse suivante :

Dans une série de publications, dont la plus ancienne remonte à 1883 et dont la plus récente a paru, en 1888, dans le « *Museon* » de Louvain, cet officier s'est efforcé d'établir que la station d'Hissarlik, explorée par M. Schliemann, n'est pas une acropole préhistorique, mais une nécropole à incinération, disposée par terrasses à la manière de certains *tells* babyloniens.

Le mémoire de M. Boetticher a pour but de montrer d'abord, par une série de comparaisons, la ressemblance que la céramique d'Hissarlik présente avec les vases égyptiens du musée de Berlin et les vases de sacrifice figurés sur les peintures égyptiennes.

M. Boetticher montre notamment que les vases à déversoir latéral, qualifiés « *à biberon* » par M. Schliemann, sont analogues à des poteries égyptiennes servant à des libations. Il insiste sur ce fait que les vases d'Hissarlik n'ont pas pu

servir à des usages pratiques, mais sont essentiellement destinés aux cérémonies du culte. Quant aux grands πιθοι fichés en terre et que M. Schliemann a cru être des vases à contenir des provisions, M. Boetticher fait observer que leur porosité les rendait impropres à servir de récipients pour les liquides : ce sont des vases à incinération, où les morts, préalablement réduits à l'état de momies, étaient incinérés par un procédé qui ressemble à celui du four Siemens, à Gotha. Un de ces πιθοι contenait un crâne, ce qui est inconciliable avec l'hypothèse de M. Schliemann. Celui-ci a lui-même assuré avoir rencontré dans la station d'Hissarlik, un millier d'*urnes funéraires* (*Aschenurnen*). Il a aussi signalé un squelette découvert dans une situation verticale, au milieu d'une couche épaisse de cendres, et a pensé que c'était une des victimes de l'incendie de la ville ; mais l'attitude du squelette contredit cette hypothèse et prouve qu'il s'agit d'un mort placé dans une des grandes urnes verticalement disposées et que la chaleur aura fait éclater. M. Boetticher s'est étendu longuement sur les *urnes à têtes* (*Gesichtsurnen*), qu'il a rapprochées des canopes de l'Égypte ; il pense que la tête symbolise le masque rituel dont les prêtres égyptiens et ceux d'autres pays s'affublaient pour certaines cérémonies.

Les prétendues fusaïoles sont des offrandes votives funéraires qui ont des analogues exacts en Égypte et les caractères mêmes que portent ces objets rappellent ceux des écritures égyptiennes démotique et hiératique. Quant aux statuettes et idoles d'Hissarlik, elles ont un caractère assyro-babylonien nettement marqué.

Un tumulus voisin d'Hissarlik, Hanaï-Tépeh, n'a été que très imparfaitement exploré, mais M. Calvert y a signalé de nombreux foyers avec accumulations de cendres. Comme Hissarlik, Hanaï-Tépeh est une des nécropoles à incinération des Troyens, et M. Schliemann n'aurait découvert que des tombes, là où il a cru reconnaître des acropoles.

M. Reinach a terminé en exprimant le vœu que les fouilles d'Hanaï-Tépeh soient reprises et permettent ainsi de contrôler la partie encore hypothétique des assertions de M. le capitaine Boetticher.

Répondant au mémoire de M. Boetticher, résumé par M. Reinach, M. Schliemann dit qu'en opposition à l'opinion générale, il avait cru reconnaître à sa première visite en Troade (1868), que l'Ilium homérique se trouvait sur les hauteurs d'Hissarlik, et Pergame sur une colline en forme d'éperon. Ce n'est qu'en 1871 qu'il a pu y commencer des fouilles sérieuses, qu'il poursuivit avec environ 162 ouvriers jusqu'en 1882. Si, dès le début, le résultat de ses travaux fut accueilli avec la plus grande bienveillance en France, en Angleterre, en Amérique et en Belgique, il ne peut pas en dire autant pour l'Allemagne, sa mère-patrie. Toutefois, lorsqu'en 1876, guidé par un passage de Pausanias qu'il avait eu la bonne fortune de bien interpréter, il découvrit les sépultures des anciens rois de Mycènes avec leurs immenses trésors, il se produisit en Allemagne, en sa faveur, un mouvement unanime dans l'opinion publique. Cependant, il y a six ans, M. le capitaine Boetticher qui n'avait pas été en Troade, prétendit que MM. Rudolf, Virchow, Burnouf, Laurent, Höfler et Dörpfeld, collaborateurs de M. Schliemann, ainsi que M. Schliemann lui-même, n'avaient découvert, durant leurs longues fouilles à Hissarlik, que la nécropole à incinération de Troie et que la ville des vivants a dû exister dans la plaine, sur les deux rives du Scamandre. M. Boetticher a même été, assure M. Schliemann, jusqu'à mettre en doute des faits qu'il avait constatés.

Entrant ensuite dans une foule de détails, M. Schliemann déclare, entre autres, que ses *vases troyens* présentant chacun, outre la tête de chouette, deux *mamelons,* ainsi que la *vulve,* symbole du sexe féminin, n'offrent aucune ressemblance avec les canopes de l'Égypte, car ces canopes sont seulement

décorés d'une *tête d'épervier* et ne se trouvent jamais ornés d'aucun signe représentant des organes féminins quelconques. Il dit également que les grands πιθοι dont parle M. Boetticher sont d'une terre cuite parfaitement solide et qu'ils ont servi de récipients pour le vin et le blé, que l'on a retrouvés, dans les fouilles, à l'état carbonisé. Un seul de ces πιθοι renfermait un crâne, une boîte et un petit vase. Quant à la fusaïole dont les caractères rappellent ceux des écritures égyptiennes démotique et hiératique, M. Schliemann fait observer qu'étant la seule qu'il ait trouvée sur 2200, la découverte constitue un fait isolé sans signification. Il en est de même pour un petit vase offrant les caractères des poteries funéraires égyptiennes et qui est le seul de son espèce parmi les milliers dont on a fait la découverte à Troie.

M. Boetticher prétend aussi dans un de ses ouvrages que Troie, la ville des vivants, était située sur les rives du Scamandre ; M. Schliemann lui répond que les plaines marécageuses avoisinant ce fleuve et qui donnent naissance à des fièvres pestilentielles ou *malaria*, étaient peu favorables à l'établissement d'une ville. L'imposante colline d'Hissarlik avec ses défenses naturelles, convenait bien mieux comme emplacement d'habitation. Ces hauteurs furent du reste occupées depuis les temps de l'antiquité classique jusqu'au moyen âge.

Comme diversion à ses séances, le Congrès a fait deux excursions ; la première à Chelles, petite ville du département de Seine-et-Marne, aux environs de laquelle il existe un gisement célèbre de silex ouvrés paléolithiques, représentant l'industrie la plus ancienne que l'on ait découverte jusqu'ici en France.

D'après M. G. de Mortillet, l'on peut observer à Chelles, dans les vastes carrières ouvertes pour l'exploitation du balast, un dépôt d'alluvions quaternaires excessivement pur, raviné par places, par d'anciens courants d'eau. Les couches

inférieures sont horizontales, tandis que les couches supérieures présentent l'allure dite en *fond de bateau*. Au niveau inférieur, on rencontre les restes de l'*Eléphas antiquus* et du *Rhinoceros Merkii*. Au niveau supérieur l'on peut recueillir, à de rares intervalles, ceux de l'*Equus*, du *Bos*, ainsi que de quelques *Cervidés*. D'un niveau à l'autre, a dit M. de Mortillet, l'industrie progresse. Ces faits ont toutefois été contestés par la plupart des géologues présents. D'après ceux-ci, la distinction des deux niveaux ne saurait s'établir nettement et l'on ne peut constater deux âges, ni au point de vue stratigraphique, ni au point de vue de l'industrie.

Au cours de ses nombreuses recherches, M. d'Acy n'a jamais rencontré d'ossements à la partie supérieure du dépôt. En outre, les terrains semblent n'appartenir qu'à une seule formation, car il y a passage insensible entre les couches.

La seconde excursion a eu lieu à Saint-Germain-en-Laye, dans le but de visiter le Musée des antiquités nationales, dont les merveilles vous sont trop connues pour que nous ayons à en parler ici.

Tel est, Messieurs, fort en abrégé, le compte rendu des principaux travaux archéologiques du *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, auquel vous nous avez fait l'honneur de nous déléguer.

ÉMILE DE MUNCK et baron A. DE LOË.





LA

RESTAURATION DE LA TOUR NOIRE

A

BRUXELLES

(ENCEINTE MURALE DU XII[e] SIÈCLE)

INTRODUCTION

Dans un essai relatif à la première enceinte de Bruxelles, paru [1] dans ces *Annales,* nous avons, M. de Behault et moi, montré que, faute de documents authentiques, la date de la construction de cette première enceinte échappait à notre connaissance et que l'on se trouvait réduit à des hypothèses, ou tout au plus à des documents permettant de fixer les limites de la période pendant laquelle cette construction a dû être élevée.

En résumé, nos conclusions étaient les suivantes :

[1] Tome premier, 1re livraison, 1888.

1° Le texte de Gramaye fixe l'année 1040 pour l'époque de l'érection des premiers remparts de Bruxelles ; malheureusement, les documents sur lesquels se basent ces assertions ne nous sont pas parvenus.

D'ailleurs ce texte dit que l'enceinte était percée de 8 portes et munie de 24 tours flanquantes; or, ces renseignements sont erronés, car l'enceinte primitive ne comportait que 6 portes, et elle était munie d'une cinquantaine de tours [1]. On pourrait nous objecter que certaines tours ont été établies plus tard, et qu'ainsi elles ne se trouvent pas renseignées; mais l'erreur n'en reste pas moins patente en ce qui concerne les portes. Il nous paraît d'ailleurs impossible d'admettre la construction de tours postérieures aux premières, parce que l'examen des nombreux restes de l'enceinte nous fait voir partout des dispositions si uniformes qu'il n'est pas rationnel de fixer des époques différentes pour chacune d'elles. Cette enceinte n'ayant jamais subi de siège, aucune raison ne motivait son amélioration par des ouvrages ajoutés après coup ; au surplus, aucun document ne mentionne des améliorations faites à l'enceinte pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

2° Nous admettions cependant, en suivant l'opinion de Gramaye, qu'il pouvait avoir existé au milieu du XIe siècle, autour de Bruxelles, une enceinte en terre avec palis : type d'enceinte dont on trouve de nombreux exemples jusque dans les siècles suivants [2]; que c'étaient là les remparts dont

[1] Un des plans les plus anciens datant du XVIe siècle, le plan de Braun, gravé par Hogenberg (1572), montre encore 44 tours de la première enceinte murale, malgré qu'une partie n'existait plus à cette époque sur l'emplacement du palais de Charles-Quint et le long de la rue de Ruysbroek.

[2] Dans les premiers temps du moyen âge un grand nombre de villes n'étaient défendues que par des enceintes en terre avec palissades, ou même simplement par une clôture de pieux, car les écrivains contemporains des invasions des Normands racontent qu'en maintes circonstances, ces derniers s'emparèrent des lieux fortifiés en y mettant le feu. Ce système économique fut suivi pendant les siècles suivants, surtout dans les pays du Nord, où un large fossé plein d'eau constituant, en dehors du rempart en terre, le principal obstacle,

faisait mention le document cité, mais que dans tous les cas, la maçonnerie devait être postérieure au milieu du XIe siècle, à cause de la régularité des assises et du soin apporté à la taille des parements.

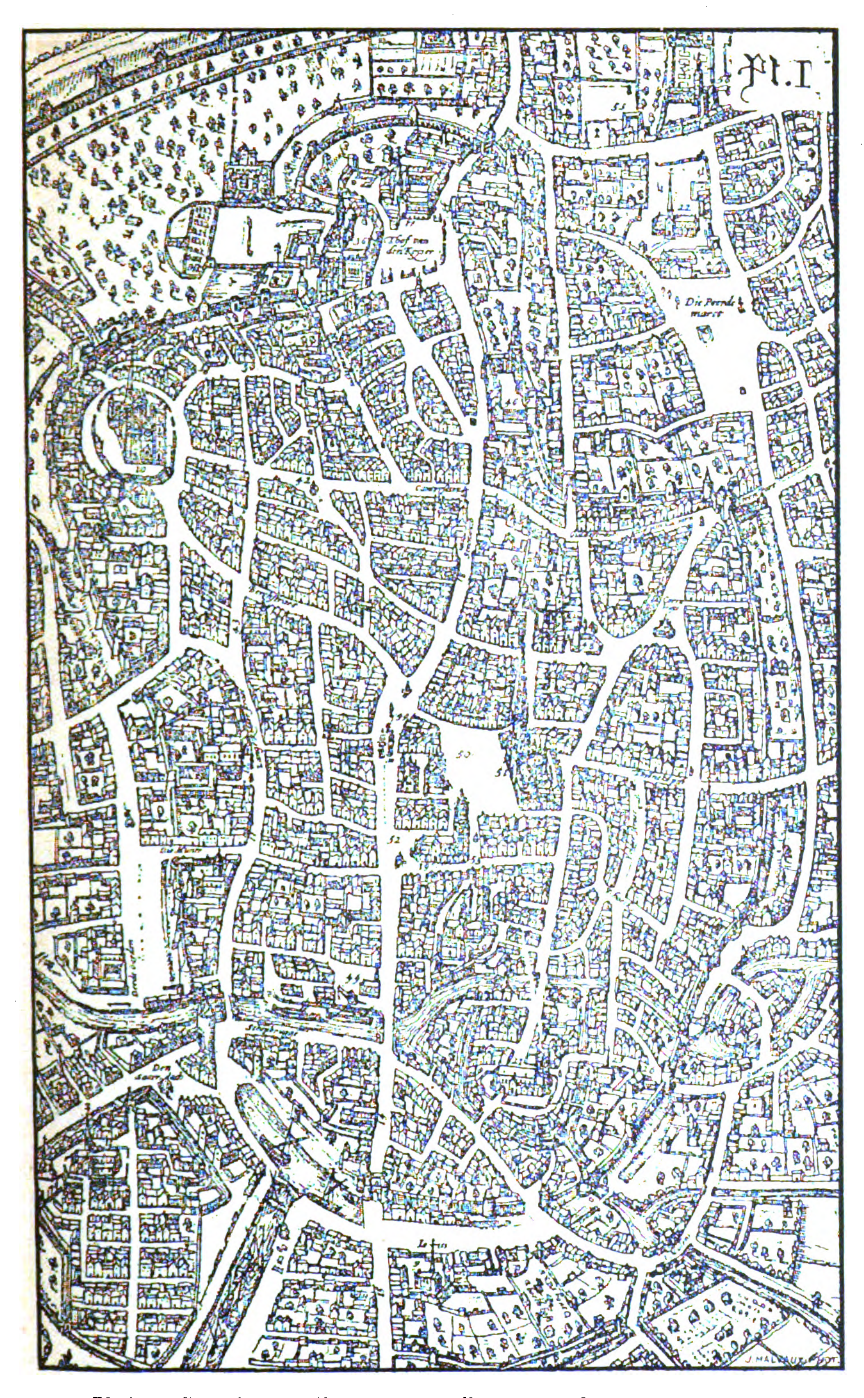
En distinguant ainsi l'enceinte en terre et l'enceinte en maçonnerie, distinction nécessaire et motivée par les déblais faits à la Tour Noire, et qui établissent parfaitement l'existence de la première sur laquelle a été établie plus tard la seconde [1], nous étions amenés à fixer comme limite inférieure de la construction des premiers remparts en maçonnerie de Bruxelles, le commencement du XIIe siècle.

3° En nous appuyant sur des documents fournis par MM. Henne et Wauters dans leur *Histoire de Bruxelles,* et en considérant le tracé de l'enceinte et la date de la construction des établissements principaux qui se trouvent en dehors de son périmètre, nous avions cru pouvoir en déduire que l'érection de la muraille en pierre ne pouvait pas être postérieure à 1174 (Bulle du pape Alexandre III, qui désigne Bruxelles sous le nom *d'oppidum,* qu'elle était peut-être contemporaine de la première église de la Chapelle (1138) ou tout au moins du même âge que les premiers murs de Louvain (1150 environ.)

permettait d'assurer la sécurité de la place sans beaucoup de frais. Même au XVe siècle, un grand nombre de villes fortifiées ne possédaient qu'une pareille enceinte : Pierrepont, Gravelines, Bergues, Bourbourg, Saint-Venant, Ypres, sont citées par les chroniqueurs, tels que Froissart, comme fermées par des palis et des fossés.

[1] Les déblais exécutés autour des fondations de la Tour Noire ont montré que les maçonneries de la Tour avaient été élevées sur une digue, en terres provenant du creusement du fossé en avant et qui a dû servir antérieurement de rempart ; la même constatation peut se faire sur le plan de Braun pour la portion d'enceinte comprise entre le viquet de wolf et Sainte-Gudule dans la partie Nord de la ville.

NOTE. Pour faciliter la lecture du présent article, nous y insérons des galvanos de certaines des planches du premier travail de MM. Combaz et de Behault. (*Note de la commission des publications*).



Pl. I. — Plan de Bruxelles, extrait de l'ouvrage : *Civitates orbis terrarum*, par Braun (Cologne, 1576).

CHAPITRE I[er]

L'âge de la première enceinte murale de Bruxelles

Depuis l'impression de ce travail, sont entrés en lice à propos de la première enceinte, MM. Wauters et le général Wauwermans.

Le premier a fait paraître un article intitulé : *La première enceinte de Bruxelles* [1], le second a pris pour titre de son travail : *La Tour Noire à Bruxelles* [2].

Comme ces écrits traitent de l'époque de la construction de l'enceinte et font valoir des arguments nouveaux, comme d'ailleurs des recherches supplémentaires de notre part ont été faites sur ce sujet afin d'éclaircir ce point intéressant, mais demeuré obscur, nous pensons qu'il est utile d'examiner succinctement ces travaux dus à la plume d'écrivains justement fiers de leur réputation méritée.

Le travail de M. Wauters s'occupe uniquement de préciser l'époque de la construction. M. Wauters la fixe à la fin du XI[e] siècle parce que, dit-il, « avant le milieu du XI[e] siècle, Bruxelles, situé au cœur de l'ancien *Brachbantum,* n'avait pas d'ennemis à craindre ; les comtes de Louvain, parents des comtes de Hainaut et alliés aux comtes de Flandre, n'étaient, comme ces derniers, hostiles qu'à la suprématie des empereurs d'Allemagne. » Mais la situation ne tarde pas à se modifier ; par un traité conclu en 1049, Baudouin de Lille, comte de Flandre, s'assure la possession du pays d'Alost, et en 1057, cette possession lui est confirmée et augmentée de celle du pays de Waes.

[1] *La première enceinte de Bruxelles*, par Alphonse Wauters. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3[e] série, t. XVI, n° 11, 1888.

[2] *La Tour Noire à Bruxelles*, par M. le général Wauwermans. Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1889.

La situation du pays se complique encore par le mariage de Baudouin de Mons (1067-1070), qui épouse Richilde, l'unique héritière du Hainaut. Les enfants de Richilde amènent, entre Robert le Frison et leur mère, une guerre désastreuse à laquelle les comtes de Louvain prennent une large part et qui ne se termine qu'en 1072.

« D'autres prises d'armes importantes, auxquelles les comtes de Louvain participent, s'échelonnent de 1100 à 1130 ; les guerres de Robert II, dit de Jérusalem, contre l'empereur Henri IV, de Clémence, veuve de Robert II, contre Charles de Danemark et de Guillaume de Normandie contre Thierry d'Alsace. »

La situation de Bruxelles, à quelques lieues des frontières ennemies, a dû, d'après M. Wauters, conduire les comtes de Louvain à enclore la ville de murs. « C'est en effet à cette époque que Bruxelles reçut la qualification de *Castellum* bientôt remplacée (dès 1134) [1], par celle *d'oppidum* ou ville fermée de murs; c'est alors qu'un danger sérieux la menaçant du côté de l'ouest, on a dû se préoccuper de sa sécurité. La conclusion naturelle est que la première enceinte est une construction de la fin du XIe siècle. »

Nous pouvons ajouter à ce qui précède que la situation troublée, dont M. Wauters fait mention, continue à exister; car il faut signaler encore en 1129, la guerre de Godefroid le Barbu contre Waleran de Limbourg et l'évêque de Liège et, en 1143, l'expédition de Godefroid III, le Courageux, contre les Berthout, seigneurs de Grimberghe, depuis long-

[1] Nous avions, dans la première partie de notre travail, fixé à 1174, la date à nous connue où se rencontre la première fois dans un diplôme le nom d'*oppidum* donné à Bruxelles ; M. Wauters fait remarquer que cette appellation se trouve déjà dans les diplômes de Godefroid le Barbu, de 1134 et de 1138, mentionnant la fondation de l'Église de la Chapelle. Cette constatation nous porte à reculer à cette date la limite postérieure de la construction de la première enceinte qui aurait été ainsi élevée dans le premier quart du XIIe siècle.

temps en guerre avec les comtes de Louvain et de Brabant. Après une accalmie, les hostilités sont reprises et les Berthout ne se soumettent qu'en 1159, lors de l'incendie de leur château de Grimberghe.

C'est ce qui nous avait porté à admettre que le milieu du XIIe siècle *paraissait* un moment bien choisi pour entourer de murs Bruxelles, la ville la plus rapprochée et par conséquent la plus exposée aux entreprises de ces riches seigneurs. M. Wauters nous fait remarquer que la période de paix n'avait duré que quelques années pour faire place à une nouvelle série de faits d'armes, mais, est-ce bien là un argument pour combattre sérieusement le nôtre ?

Les hostilités furent quasi suspendues de 1143 à 1159, et ce temps nous paraît bien suffisant pour l'érection des remparts, si tant est que cette érection eût lieu à ce moment, ce que nous n'avons indiqué que dubitativement, et ce que nous rejetons en présence des documents nouveaux.

D'après M. Wauters, les premiers remparts remonteraient à la fin du XIe siècle, sans que l'on puisse affirmer qu'à cette époque leur *ambitus* [1] fût formé de maçonnerie. La première citation de ces maçonneries est, d'après le même auteur, la charte de confirmation du duc Henri, des biens attribués à la Chapelle *(Capella Beatæ Mariæ extra muros oppidi Bruxellensis sita)* [2].

Enfin, M. Wauters s'appuyant sur l'existence du Castel-

[1] Cet *ambitus*, d'après M. Wauters, était le même que celui qui est renseigné en détail dans une bulle du Pape Alexandre III, du 9 avril 1174, et que celui qui figure sur les plans du XVIe siècle.

[2] Cette charte, tirée d'une chronique manuscrite de la Prévôté de la Chapelle, est encore inédite, mais d'après les témoins qui y sont mentionnés, M. Wauters la croit des dernières années du XIIe siècle. Notons en passant que les maçonneries des murs pouvaient exister depuis longtemps avant d'être mentionnées dans un écrit officiel.

lum ou château des Comtes, mentionné dès 1121 [1], dénotant la présence de murs sur le Coudenberg et sur la difficulté de maintenir intacts des remparts en terre le long des fortes pentes du Ruysbroeck, du bas-fond du Coperbeke (qui traverse la rue d'Isabelle) et du côté Nord de la ville, vers l'Orsendael, croit qu'il a été nécessaire de renforcer de prime abord ces remparts, aux endroits les plus vulnérables, par des maçonneries accompagnées d'arcades de soutien et munies de conduits pour les eaux.

Nous devons avouer que les arguments présentés par M. Wauters n'ont pu nous amener à partager d'une façon absolue sa conviction, car, si l'on devait conclure rationnellement des faits historiques, ce serait plutôt vers 1060 et non à la fin du XIe siècle, que les remparts auraient dû être élevés, puisque c'est à ce moment que la situation de Bruxelles devient critique ; mais ce serait encore là une simple présomption, qui ne serait justifiée en aucune façon par les textes, par les faits, ou par l'examen des maçonneries. L'hypothèse de la nécessité de soutiens en maçonnerie des remparts en terre ne se justifie pas davantage, car tout constructeur peut affirmer que des terrassements se maintiennent parfaitement sur des pentes dont l'inclinaison la plus forte (celle du Ruysbroeck) ne dépasse pas 1/15.



Dans son écrit, M. Wauters s'étonne enfin d'une erreur singulière que nous aurions commise en confondant le château ou palais ducal et le château des châtelains. Comme cette question ne touche qu'en partie à celle que nous trai-

[1] Actum est anno MCXXI apud Brucselle super castellum. *Hist. des environs de Bruxelles*. t. I, p. 482.

tons en ce moment, nous nous réservons de répondre à M. Wauters dans une note qui accompagne la présente notice (voir note A), et de prouver que Bruxelles ne posséda pas en même temps ces deux demeures : celle des comtes et celle des châtelains. Le château des comtes, bâti à l'emplacement de l'ancien *Oudenborgh* (ancien burg), situé au nord de la Place royale actuelle (et non derrière l'ancienne église Saint-Jacques et les autres bâtiments conventuels, comme le pense M. Wauters) fut, d'après nous, l'habitation des châtelains tant que les comtes eurent leur résidence à Louvain, capitale de leurs états. Ce château fut abandonné et les châtelains perdirent leurs prérogatives, lorsque les comtes de Louvain, alors Ducs de Brabant, vinrent se fixer à Bruxelles et y bâtirent, à côté du vieux château, sur la même Place royale, un palais que l'on fait remonter à Jean II ou à Jean III, qui date peut-être de plus loin, et qui devint plus tard la somptueuse demeure de Philippe-le-Bon et de Charles-Quint. Le vieux château tombait en ruines dès le xive siècle, mais ses débris restèrent cependant longtemps debout, défiant les efforts du temps, puisqu'on en voyait encore des traces, au commencement du xvie siècle, et même au xviie, d'après les témoignages de Sanderus et de Gramaye. Comment disparut-il ? On ne le sait pas; mais il est probable que la plus grande partie de ces vénérables restes fut anéantie lors de la reconstruction de la Chapelle et des ailes du Palais, au milieu du xvie siècle, et lors de l'aménagement de la partie des jardins de la cour, qui touchaient à la vieille enceinte.



M. le général Wauwermans examine, lui aussi, l'origine des premières fortifications de notre capitale et conclut

que l'on ne peut faire remonter raisonnablement la *première enceinte murale* au delà de 1095 ou 1100.

« Cette construction fut, dit-il, pour notre ville, le résultat le plus immédiat réalisé par les croisades. A cette époque, la noblesse fit des concessions importantes à la bourgeoisie pour se procurer les ressources nécessaires à son pèlerinage armé en Palestine...Ces concessions faites en Occident avaient contribué à enrichir, à son tour, le Tiers-État, qui aussitôt s'empressa, dans la crainte d'un retour de fortune, d'entourer ses cités de murailles capables de résister aux anciens maîtres. »

Emettons un simple doute sur l'application entière de ces données, possible, mais non prouvée pour notre capitale, car pendant longtemps, Bruxelles ne fut troublée que par les dissensions entre patriciens et plébéiens, tandis qu'elle demeura en paix avec ses possesseurs naturels : les comtes de Louvain.

Une autre raison invoquée par le général est tirée de l'histoire d'Allemagne par Kohlsrauch, t. II, p. 16. Nous citons d'après la brochure le passage suivant [1] :

« Sauf pour les villes d'origine évidemment romaine, telles que Cologne, Coblence, Trèves, Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, Bâle, Constance, Augsbourg, Ratisbonne, Passau, etc., on est généralement d'accord pour ne faire remonter la création de grands centres de population dans nos contrées qu'au règne de l'empereur Henri Ier (919-936). Ce monarque favorisa ces groupements d'artisans, qui devinrent les premiers foyers d'industrie, en leur accordant d'importants privilèges, notamment le droit de prendre les armes pour leur défense.

« Mais, tout porte à croire qu'à leur origine, ces cités naissantes, ces confédérations d'amitié et de paix (*Amicitia,*

[1] *La Tour Noire*, par le Général Wauwermans, p. 14 du tiré à part.

Institutio pacis), ne s'entourèrent, par économie, que de remparts en terre, avec palissades, comme les camps romains, ou palanques comme celles qui servaient encore au siècle dernier de clôture à beaucoup de villes de la Hongrie.

« La première enceinte de Bruxelles dont parle Gramaye (si elle existait en 1040 suivant les limites qu'on lui suppose), malgré qu'elle indique déjà par son étendue une agglomération de population très importante, ne fut probablement qu'une enceinte provisoire en terre, dont la transformation en enceinte murale ne se fit que lorsque le calme commença à renaître dans les consciences troublées du xi[e] siècle.

« On peut dire, presque en règle absolue, pour toutes les villes qui ne sont pas d'origine épiscopale et qui par conséquent subissaient l'influence d'un régime moins démocratique et populaire, que la construction du château féodal précède toujours celle de l'enceinte de la ville.

« Le seigneur oblige ses vassaux à consacrer toutes leurs ressources à l'édification de sa propre demeure, qui assure sa puissance et devient, pour ceux qui vivent tout autour, un élément de sécurité et de richesse.

« Ce n'est qu'après l'achèvement du château (Burg ou Cour) qu'on procède à l'édification de l'enceinte définitive (Cité, Voorburg, Basse-Cour). »

Or, d'après MM. Henne et Wauters, la construction du château de Coudenberg daterait de la fin du xi[e] siècle [1].

« Tout porte à croire que cette construction, celle du château, est due à Henri II ou à Henri III, puisque dès les premières années de Godefroid I[er], qui monta sur le trône en 1095, il existait sur la hauteur de Coudenberg un autre [2] château dont les maîtres étaient châtelains héréditaires de

[1] Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 26.

[2] Autre château par rapport au château primitif de Saint-Géry, désormais abandonné.

Bruxelles et une congrégation de prêtres [1], qui servaient de chapelains aux comtes. »

Le général Wauwermans va plus loin : d'après lui, l'enceinte murale entourant le Coudenberg, serait déjà un agrandissement postérieur de la ville de Bruxelles. Les premières fortifications de Saint-Géry auraient été d'abord remplacées par un circuit de forme régulière, en terre, enveloppant toute la partie ouest de la ville et aboutissant au viquet de Ruysbroeck et au Treurenberg.

Entre ces deux points, cette enceinte primitive, peut-être celle de 1040, c'est-à-dire la seconde, se serait dirigée du Treurenberg parallèlement à la rue des Paroissiens, vers le Marché-au-bois, la rue Cantersteen et la rue de l'Empereur, pour rejoindre le viquet de Ruysbroeck.

Un nouvel agrandissement (le troisième), aurait été motivé par la construction du nouveau burg du Coudenberg et aurait formé le tracé qui, du Treurenberg, se dirigeait vers le Coudenberg, enveloppait le Burg, redescendait le long des pentes du Ruysbroeck, et formait au viquet de ce nom le coude rentrant dont une des branches va rejoindre la Steenporte. Cette troisième enceinte, probablement l'enceinte en maçonnerie, suivant en partie le tracé de la seconde, daterait donc de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe.



En somme, nous pensons que les remarques de M. Wauwermans sont des plus judicieuses, mais que ses arguments, tout en étant d'une très grande valeur, ne permettent pas de déterminer l'âge de nos fortifications.

[1] La liste des châtelains basée sur des documents authentiques commence en l'an 1099 environ, par Franco Ier, mort en 1131; quant aux prêtres de Coudenberg, il en est fait mention dès 1107. Henne et Wauters. t. I, p. 29 et 30.

A quelle époque les premières murailles de Bruxelles furent-elles élevées ? On l'ignore, car jusqu'à présent aucun document ne nous fournit des données précises à ce sujet.

M. Wauters et M. le général Wauwermans pensent que ce fut à la fin du XIe siècle, à cause de la construction du château de Coudenberg que l'on rapporte à ce moment.

Mais, la date de cette construction n'est, elle-même, qu'hypothétique ; M. Wauters hésite entre ses fondateurs; il en cite trois : Henri II, Henri III et Godefroid Ier, comportant une période comprise entre 1063 et 1107 (date qui mentionne l'église de Saint-Jacques pour la première fois). Peut-on se baser davantage sur la création des châtelains ? Le premier cité est, comme nous l'avons vu, Franco (1099 environ 1131). Notons le mot *environ* qui ne permet pas de certifier la date de 1099.

Enfin, la forme même du coude que fait l'enceinte autour du Coudenberg semblerait devoir faire admettre que cette portion d'enceinte est postérieure à la fondation de l'église Saint-Jacques, qu'elle enveloppe et dont l'existence est constatée seulement en 1107.

Que pouvons-nous conclure de toute l'argumentation précédente ? Peu de chose ; cependant, il semble fort admissible que l'enceinte murale ait été contemporaine de la construction du château de Coudenberg, toutefois, cette enceinte pourrait mieux dater du commencement du XIIe siècle, que de la fin du XIe, eu égard à l'incertitude qui règne sur la date exacte de la construction du château des comtes, et, dans cette hypothèse, qui nous semble se rapprocher davantage de la vérité, la limite postérieure ne pourrait être reportée au delà de 1121, date à laquelle l'existence du château est manifeste [1], c'est-à-dire que l'enceinte murale aurait été construite entre les années 1100 et 1120.

[1] *Factum est a.* 1121 *apud Brussellam super Castellum. Selecta pro sæculo anno* [illegible]. Henne et Wauters, t. I, p. 26.

Nous sommes d'autant plus porté à attribuer aux premières années du XIIe siècle, la construction de cette enceinte, que l'examen de la muraille, au point de vue de la construction, corrobore notre opinion.

En effet, si l'âge d'un monument ne peut se fixer au moyen de documents écrits, il est un autre moyen d'investigation auquel on doit avoir recours et qui ne peut tromper l'archéologue : c'est la muraille elle-même. Les vieux monuments donnent toujours dans les détails de construction, des preuves certaines et indéniables de leur âge, car nos anciens architectes civils ou militaires suivaient les traditions, et parcouraient une voie continue, dont les étapes sont bien marquées et déterminées par des dates à peu près fixes. C'est ce que l'on constate aux fortifications de Bruxelles comme partout ailleurs.

Ainsi, en examinant les nombreux restes de l'enceinte murale, on remarque un emploi presque général du plein cintre et de la voûte en arc, et l'usage fort restreint de l'ogive que l'on ne retrouve qu'à la gorge de la tour d'angle de la Steenporte (voir *Annales*, tome I, p. 168, pl. IV).

L'ogive est donc employée, mais par exception.

Or, l'ogive ne fut introduite dans les constructions de l'Occident qu'après les premières croisades, c'est-à-dire au commencement du XIIe siècle. Tous les auteurs sont d'accord sur ce point.

Schayes dit expressément que l'emploi de l'ogive ne remonte pas au delà des premières années du XIIe siècle ; elle apparaît dans nos monuments peu après la première croisade, plutôt comme nouveauté et comme moyen d'ornementation rapporté de l'Orient avec tant d'autres choses, que comme mode de construction [1] ; c'est bien le cas ici.

Viollet-le-Duc affirme également que l'arc brisé, dit ogive,

[1] Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*. t. III, p. 5, 67 et 74.

a été d'abord une importation d'Orient et qu'il a été adopté en France, à dater du XIIe siècle, c'est-à-dire après les premières croisades [1].

M. de Caumont admet enfin que l'ogive a été usitée tout d'abord dans la France occidentale, dès la première moitié du XIIe siècle [2].

Si l'on remarque en outre la forme des moulures, dans lesquelles domine le tore, tant pour former le cordon à hauteur de la naissance de la voûte inférieure des tours que pour alléger de part et d'autre les pierres, dont se compose le plafond des escaliers couverts, et si l'on tient compte de l'emploi du double tore, pour raccorder, sur la façade, le parapet au corps de la tour, on trouvera des preuves suffisantes pour pouvoir placer, aussi exactement que possible, la construction des premiers murs de l'enceinte de Bruxelles entre les années 1100 et 1120.

Tout tend donc à montrer que ces murs remontent au règne de Godefroid-le-Barbu. Ce prince régna pendant trente-trois ans sur le duché de Lothier (1106-1139) comme comte de Brabant, titre que son frère Henri VI avait substitué à celui de comte de Louvain.

Par son avènement au duché, il réunissait à ses domaines héréditaires acquis depuis 1095, une vaste étendue de pays et gouvernait toute la partie centrale de la Belgique entre la Flandre, le Hainaut et la province de Liège. Il possédait le comté de Louvain, le marquisat d'Anvers, et la haute avouerie des abbayes du duché, des villes de Maestricht, d'Aix-la-Chapelle, Nimègue, etc [3].

C'était un seigneur puissant qui soutint plusieurs guerres pour combattre les prétentions des ducs de Limbourg, des princes, ses voisins, et même de ses vassaux. Malheureuse-

[1] Viollet-le-Duc, Art. *ogive*, t. VI, p. 424 et 446.
[2] De Caumont, *Abécédaire d'Archéologie*, *Archit. religieuse*, p. 391.
[3] Henne et Wauters., *op. cit.*

ment, il ne nous reste pas d'écrivain qui ait retracé en détail les faits marquants de ce règne long et prospère. Aussi croyons-nous pouvoir expliquer ainsi, que des événements aussi importants que la création du château de Coudenberg et l'érection des remparts de Bruxelles, ne nous soient pas signalés avec leur date, alors que seuls les documents relatifs aux donations religieuses ont laissé quelques traces du règne de ce prince de la maison de Louvain.



L'époque de la construction des remparts en maçonnerie de notre ville étant déterminée, il fallait, pour procéder rationnellement à la restauration de la Tour Noire, tenir compte tout d'abord des restes existants, en rétablissant dans leur état primitif toutes les parties de la tour pour laquelle des indices certains de dispositions anciennes se retrouvaient sur place, et compléter ce qui manquait au moyen de données recueillies dans les constructions contemporaines du pays ou de l'étranger.

Un grand nombre de points de la restauration ont pu être résolus par l'étude même des restes de la Tour Noire; les détails nous ont apparu au fur et à mesure de la mise à nu des parties les plus anciennes ; d'autres points, et notamment le couronnement absent, n'ont pu être rétablis que par analogie avec des constructions militaires contemporaines. La justification des dispositions adoptées et la description de la Tour Noire restaurée feront l'objet du chapitre III de la présente étude; mais, cette justification nous oblige à présenter, au préalable, quelques considérations sur l'état de la fortification et de la poliorcétique dans la première moitié du XII[e] siècle. Le lecteur étant mis au courant de la question, nous pourrons faire valoir, sous une forme abrégée et au fur et à mesure qu'ils se présenteront dans le discours, les arguments sur lesquels nous nous appuyons pour établir nos conclusions.

CHAPITRE II

La fortification et la poliorcétique pendant la première moitié du XII[e] siècle.

L'architecture militaire, stationnaire avant les croisades, subit en Occident de grandes modifications, à la suite de ces expéditions lointaines, par les rapports qui s'établirent avec l'Orient. Les orientaux avaient conservé les traditions romaines dans l'art de fortifier les places, tout en les modifiant sous l'influence byzantine. On peut se convaincre de cette assertion par la lecture du livre des édifices bâtis par l'empereur Justinien, dans lequel on trouve la description des fortifications des principales villes de l'empire de Constantinople [1].

Dans nos contrées, au contraire, jusqu'à l'époque des croisades, la tradition romaine avait fait loi, et l'on ne s'en était pas écarté.

Le commencement du XII[e] siècle est donc, en Occident, une époque de transition pour l'architecture militaire, comme pour l'architecture religieuse; afin de bien en saisir les caractères, il faut jeter un coup d'œil sur la période antérieure et faire voir également la transformation opérée complètement plus tard.



Les fortifications des Romains présentaient une grande simplicité : l'enceinte d'une ville se composait d'une muraille de 10 mètres de hauteur environ et de 2 à 3 mètres d'épaisseur, défendue, de distance en distance, par des tours

[1] *Le livre des édifices de Justinien*, par Procope de Césarée, traduit par Cousin, Paris, 1686.

rondes ou carrées dominant les courtines, et percée des portes nécessaires à la communication avec le dehors.

Le parapet des courtines était crénelé ; les merlons [1] couvraient les défenseurs placés sur le chemin des rondes.

Les tours, non couvertes par des toitures, mais terminées par une plate-forme à ciel ouvert, avec parapet crénelé également, formaient les points d'appui des courtines. Chacune de ces tours constituait souvent un poste retranché, pouvant continuer la défense, même après l'escalade réussie de la courtine adjacente.

C'est sur ces tours que se plaçaient les machines de guerre : balistes et catapultes, dont parlent d'une façon assez confuse Végèce, Vitruve et tous les auteurs anciens, qui traitent de l'art militaire et de la poliorcétique de l'antiquité.

Toute la fortification antique est basée sur le principe du commandement : les dards et pierres, lancés du haut des tours élevées, acquéraient plus de vitesse et de puissance par l'action de la pesanteur, qui s'ajoutait à la force d'impulsion initiale. Ils parvenaient à atteindre, dans le tir courbe, l'assaillant caché derrière ses clayonnages ou ses couverts à percer dans le tir de plein fouet, ces mêmes parapets en fascinages, à ruiner enfin les machines dressées contre les remparts.

Nous n'entrerons pas dans les détails de structure de ces fortifications et nous ne ferons pas la description du renforcement des enceintes par une double muraille ou d'autres dispositions complémentaires ; qu'il nous suffise de signaler que la partie supérieure des remparts nous apparaît, d'après les monuments, couronnée d'une tablette saillante, en dos d'âne, pour favoriser l'écoulement des eaux de pluie [2].

[1] Les merlons sont les parties pleines du parapet entre deux créneaux voisins.

[2] Voir les détails d'un fragment de parapet crénelé de Pompéi dans le Dictionnaire des antiquités romaines de Rich, p. 488, art. pinna, et dans le Dictionnaire de l'architecture de Viollet-le-Duc t. I, art. *Archit. militaire*.

Les portes s'ouvraient généralement entre deux tours défendant l'accès, et la construction d'une porte de ville était presque toujours une occasion saisie avidement pour faire de la décoration monumentale.

Il subsiste quelques beaux spécimens de ces monuments de l'antiquité, que tout le monde connaît, et qui d'ailleurs ont été décrits dans maint ouvrage d'architecture : citons entre autres : la *Porta nigra* à Trèves, construite par Constantin vers 309, les portes de France et d'Auguste à Nimes, et les portes d'Autun (Saône-et-Loire) dues également à Auguste et élevées pendant le premier siècle de l'ère chrétienne.



Or, les principes de l'architecture romaine ont été suivis pendant la première période du moyen âge et jusqu'à l'époque des grandes invasions des barbares, pour disparaître alors, et reparaître au moment des croisades, avec certains perfectionnements, qui s'accentuent de siècle en siècle jusqu'à l'invention de la poudre.

Cette marche de l'art fortificatif est du reste rationnelle, car il est une loi générale en art militaire : l'attaque commande la défense ; de telle façon que la fortification et la poliorcétique sont intimement liées l'une à l'autre, et que tout perfectionnement dans les procédés d'attaque doit infailliblement amener une transformation de l'art de fortifier, tandis que la fortification reste stationnaire si l'attaque ne progresse pas. Que l'on étudie l'histoire de l'art, et l'on se convaincra que cette loi si importante a été suivie depuis l'antiquité jusque dans les temps modernes, et que la lutte se poursuit encore de nos jours. Nous venons à peine d'assister dans ces derniers temps à l'une de ses phases : l'introduction de la fortification à coupoles, nécessitée par les progrès accomplis dans le tir de l'artillerie rayée.

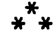
Lors donc qu'en étudiant les constructions militaires du

moyen âge, on reconnaît certaines modifications aux dispositions antérieures, certains perfectionnements des méthodes anciennes, il faut, pour les justifier, recourir à l'étude des procédés d'attaque employés en ce moment, ou un peu auparavant, et l'on peut être certain de trouver l'emploi d'engins nouveaux plus puissants, ou des méthodes d'attaque améliorées, que les dispositions adoptées par la défense ont pour but de contrecarrer.

La réciproque étant encore vraie, l'étude de la poliorcétique doit également nous conduire à établir le moment de l'introduction de ces dispositifs nouveaux dans l'organisation des places.

Nous sommes ainsi amené à résoudre la question suivante: si, jusqu'à l'époque des croisades, la fortification a suivi la tradition romaine, si, après les croisades, elle a une tendance à se modifier dans l'organisation de certains détails, organisation motivée par l'introduction, dans l'attaque, de procédés ou d'engins perfectionnés, à quelle époque précise peut-on faire remonter l'introduction de ces engins?

Du résultat de nos recherches analytiques sur ce point, nous pourrons déduire, si, oui ou non, les remparts de Bruxelles ont subi, au moment de leur construction, l'influence résultant de ces perfectionnements de l'attaque; nous pourrons conclure alors, en faveur des dispositions à adopter pour la restauration.



Examinons tout d'abord la poliorcétique dans ses principes généraux.

De tout temps, on a eu recours dans l'attaque des places à des procédés généraux qui appartiennent à deux catégories : l'attaque de vive force ou attaque d'emblée, et l'attaque préparée.

La première peut se faire par surprise, par trahison de la garnison, par escalade ou par le forcement des portes et des issues.

C'est un mode expéditif, qui permet de s'emparer d'une ville forte comme d'un retranchement de campagne, et sans passer par les lenteurs d'un siège; c'est évidemment le mode d'attaque le plus profitable à l'assiégeant.

Mais, toute fortification bien organisée, bien surveillée et bien défendue est, et doit être, à l'abri de ce genre d'attaque, comme le témoignent mille faits historiques.

L'attaque préparée prend aussi le nom générique de siège.

Si la place est imprenable de vive force, il faut la réduire à capitulation par une méthode sûre, mais qui devient une méthode lente, exigeant une certaine préparation et une marche méthodique.

Les anciens connaissaient, comme attaques préparées, le blocus et le siège régulier ou attaque pied à pied. Les modernes y ont ajouté, depuis le XVIIe siècle, le bombardement. Celui-ci, possible avec le canon, était un moyen auquel on n'avait pu avoir recours avec les machines employées antérieurement à l'introduction de l'artillerie à feu [1].

Le blocus, devenu nécessaire lorsque l'armée assiégeante ne possède pas les machines ou les moyens d'approche, est fort long lorsque la place est bien approvisionnée; on n'y a recours que par nécessité absolue.

De toutes les méthodes d'attaque, le siège régulier ou attaque pied à pied est donc le plus certain, mais il exige un grand déploiement de forces et une mise en œuvre de

[1] On pourrait à la rigueur faire remonter l'origine du bombardement à l'emploi du feu grégeois par les Orientaux, lors des croisades, pour incendier les machines de guerre de l'assiégeant.

ressources nombreuses ; il en résulte une lenteur qui assure la sécurité pendant l'avancement des travaux.

Dans cette attaque, on constate les phases suivantes :

1re phase : L'investissement : l'armée assiégeante s'établit autour de la forteresse, en surveille les issues, et réduit la place forte à ses propres ressources, en empêchant le ravitaillement. C'est un blocus préliminaire, mais moins hermétique que le blocus employé comme mode unique d'attaque.

2e phase : Les approches : on choisit sur le pourtour de la forteresse les points les plus faibles, et l'on dirige tous ses efforts vers ces points ; on s'approche à couvert jusque contre l'obstacle et on détruit ou surmonte cet obstacle.

3e phase. L'assaut : le siège se termine par l'assaut des brèches.

Ce sont surtout les travaux récapitulés dans la 2e phase qui ont varié suivant les époques, c'est-à-dire avec les engins en usage.

Les Romains connaissaient les vignes, permettant d'approcher à couvert le bélier, qui sapait les murs et provoquait leur écroulement. Ils avaient aussi recours à la mine, soit pour passer au-dessous de la muraille, soit pour la faire tomber, en la soutenant momentanément au moyen d'étançons, auxquels on mettait ensuite le feu. Ils se servaient de terrasses ou d'hélépoles, pour aborder le mur de plein pied avec son couronnement. La mise en œuvre de ces moyens d'approche était combinée avec le jeu des machines de jet et avec le tir des archers qui, maintenant les défenseurs éloignés des créneaux, assurait la marche des engins vers la muraille.

Toute fortification doit donc, avant tout, former un obstacle infranchissable de vive force ; c'est une condition essentielle et primordiale. Une pareille fortification exige donc l'attaque régulière.

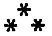
Dès lors, tous les perfectionnements de la défense tendent

à renforcer l'obstacle proprement dit, de manière à rendre cette attaque plus difficile et partant plus longue. Ce résultat est obtenu par des dispositions variables suivant le temps, mais ayant toujours le même but : permettre aux assiégés de faire usage de leurs armes malgré le tir de l'assiégeant, et rendre l'obstacle difficilement destructible par les machines de l'attaque.

C'est ainsi que nous trouvons, sous les Romains, des murailles formées de deux murs séparés par un massif terrassé, disposition qui rend la brèche impossible par le bélier, et des volets mobiles, dans les créneaux, pour couvrir les défenseurs, tout en leur permettant de tirer dans la campagne.

C'est encore dans le même ordre d'idées qu'au moyen âge on a recours à des dispositions analogues aux précédentes, et surtout aux hourds et aux machicoulis. Ceux-ci apparaissent peu après les croisades, lorsque les grands engins de l'attaque acquièrent plus de puissance. C'est alors que l'on renforce l'enceinte par des ouvrages extérieurs, lices et barbacanes, qui forcent l'assiégeant à faire des attaques successives, augmentant la longueur du siège.

C'est enfin, dans le même but, que la fortification moderne s'est entourée, depuis le XVI[e] siècle, de ces nombreux ouvrages qui, appelés *dehors*, à cause de leur situation en avant du corps de place, ont fait la vogue de la fortification bastionnée jusqu'au milieu du siècle actuel.



Les procédés d'attaque des Romains restèrent en usage jusqu'à l'invention de la poudre ; ils ne subirent quelques modifications de détail qu'après les croisades, par suite des perfectionnements apportés aux engins d'attaque ; ces changements subis par la fortification n'eurent cependant lieu que successivement et avec circonspection. L'esprit

humain est essentiellement routinier, et les places fortes, construites en temps de paix, ne sont exposées à subir que dans le siège futur, les effets des machines perfectionnées depuis le moment de leur érection. Aussi constate-t-on toujours que les améliorations à la fortification suivent, mais à distance, les progrès des machines d'approche ; c'est là encore un point intéressant à noter.



En France, l'usage des machines se perd après Charlemagne, pour ne reparaître qu'après les croisades [1].

Les engins et machines de guerre employés alors peuvent se subdiviser en quatre groupes [2] :

1° les trébuchets, trébucs, engins à verge (couillards), mangonneaux, etc., mus par des contrepoids, fort probablement inconnus chez nous avant le XIIe siècle, mais dont les Orientaux paraissent être les inventeurs, car ils s'en servaient avec avantage déjà dès le XIe siècle. Ces engins ne lançaient que des pierres et du feu grégeois ;

2° les pierrières, caables, maleveisines ou malevoisines, arbalètes à tour, mûs par la tension de cordes, de nerfs ou de ressorts en bois ou fer, d'une façon analogue à celle des machines romaines : balistes, catapultes, onagres, etc., qu'elles remplacent.

C'est encore aux Grecs d'Orient que l'on doit ces machines. Ils les tenaient probablement des infidèles, car dans tous les écrits, même au XIIIe siècle, on rencontre fréquemment les expressions de *pierrière turque*. Joinville, dans ses *Mémoires*, avoue que les engins français sont encore inférieurs à ceux des Turcs, et ce n'est qu'à la fin du XIIIe siècle

[1] Bardin, *Dictionnaire de l'armée*, art. *machines*.
[2] Viollet-le-Duc, *Dict. de l'architecture*, art. *engin*.

que les machines de jet acquièrent en Occident toute leur puissance.

Ces machines lançaient des pierres, des dards, du feu grégeois.

3° Les armes à main : arcs, arbalètes, lances, haches, marteaux d'armes, etc. Toutes ces armes datent de fort loin, sauf l'arbalète, pour l'âge de laquelle on n'est pas d'accord.

On croit reconnaître cette dernière dans l'antiquité, et l'on prétend, en s'appuyant sur le témoignage de Guillaume-le-Poitou, qu'elle fût employée à la bataille d'Hastings en 1066.

Ce qui est certain, c'est que l'on s'en sert en Europe, et surtout en Angleterre, postérieurement à la Croisade de 1096. Les Français l'emploient en 1108, sous Louis-le-Gros, mais son usage se perd bientôt en France, par suite de la décision du second Concile de Latran (1138-1139), qui l'interdit pour les combats entre Chrétiens comme « trop meurtrière et odieuse à Dieu. »

Au commencement du règne de Philippe-Auguste, cette arme était même devenue inconnue des Français [1]; cependant, elle reparaît bientôt, et les troupes de ce prince l'emploient au siège de Bouvinnes (1214).

La défense du concile de Latran ne fut donc pas longtemps observée ; les croisés latins ne craignirent pas d'employer des arbalétriers en 1202 et 1203 contre Zara et Constantinople, villes toutes chrétiennes.

4° Les engins d'approche : béliers, moutons ou bossons, tours mobiles ou beffrois, chats, chats chateils : machines mues à bras d'homme, auxquelles il faut ajouter la mine à étançons, qui fut d'un usage constant pendant tout le moyen âge. Le bélier (mouton en *langue d'oil*, bosson en *langue*

[1] Guillaume le Breton. *La Philippide*.

Francigenis nostris, illis ignota diebus
Res erat omnino quid *balistarius* *arcus*
Quid *balista* foret...

d'oc) ne cesse d'être employé depuis l'antiquité ; on le retrouve du xe au xvie siècle. Les tours mobiles ou beffrois, analogues aux hélépoles des Romains, sont aussi très usitées au moyen âge et sont connues de tout temps [1]. Les croisés les emploient au siège de Jérusalem (1099). Une des dernières mentions de cet engin est faite par Froissart, au siège de Breteuil, par le roi Jean, en 1356 [2].

Les chats,en imitation des vignes des Romains, sont signalés dès le xiiie siècle, dans la croisade de 1208 contre les Albigeois.

En somme, l'emploi régulier des machines d'approche ne reparaît que quelque temps après la première croisade, et ces machines ne se perfectionnent qu'à la fin du xiie ou au commencement du xiiie siècle, c'est-à-dire postérieurement à la construction de l'enceinte murale de Bruxelles.



L'examen de l'œuvre de Guillaume de Tyr, presque contemporain des événements de la première croisade, prouve même que, contrairement à l'opinion de MM. Henne et Wauters, reproduite par M. le général Wauwermans, si quelques rares seigneurs croisés possédaient la connaissance de l'art de fabriquer les machines (et il n'est question que de beffrois) [3], ces croisés par contre étaient en général incapables de mener à bonne fin un siège régulier, et ils durent, à maintes reprises, recourir aux ingénieurs étrangers, pour la fabrication et la conduite des engins (siège de Jérusalem, 1099, siège de Tyr, 1124).

[1] César, *de Bello gallico*. Liv. III et V.

[2] Froissart. Édition Buchon. Liv. I, 2e partie, ch. 21.

[3] « Gontran de Bruxelles, Godefroid et Henri d'Assche conduisirent en Palestine les croisés du Brabant. Ce dernier et le comte Herman inventèrent une machine de guerre qui portait vingt cavaliers sur les murs des places assiégées. » Henne et Wauters, t. I, p. 30.

La longueur même des sièges montre toute l'ignorance et l'inexpérience des assiégeants.

En 1097, Nicée, bloquée depuis 52 jours, ne se rend que par un événement tout à fait imprévu; en 1098, Antioche n'est prise que par trahison après 7 mois de blocus; Jérusalem, assiégée au moyen de beffrois, résiste plus d'un mois à l'attaque régulière conduite par les *Génois*.

Au siège de Tyr (1124), les machines des assiégés sont plus puissantes que celles des chrétiens. Ceux-ci sont obligés de recourir à un arménien *Havedic*, très expert dans l'art de lancer les pierres [1]. Le siège avait été commencé le 15 février et la ville se rendit le 29 juin 1124; il avait duré 134 jours.

La même constatation d'impuissance des machines françaises en présence des pierrières turques, se retrouve même plus tard, au siège de Damiette par Louis IX (1249) [2].

La ville de Damiette avait été assiégée déjà en 1170, pendant 50 jours, par les princes croisés, commandés par Amaury, roi de Jérusalem ; ils n'avaient pu s'en rendre maîtres.

En 1218, elle subit un nouveau siège et ne fut emportée d'assaut qu'après une résistance de 16 mois et 22 jours.



On le voit donc : au commencement du XIIe siècle, les engins d'attaque n'étaient qu'imparfaitement connus ; leur

[1] Guillaume de Tyr. *L'Histoire de la Guerre sainte.* Trad. de G. Du Préau. Paris, 1574. L. XIII, ch. X.

[2] *Mémoires de Jean, Sire de Joinville*, publiés par Francisque Michel. Paris, Didot. 1858. « Le roi fist faire dix-huit engins, dont Jocelin de Cornaut estoit mestre engingneur. Nos engins getoient au leur (les Sarrasins en avaient 16), et les leurs aux nostres ; mès oncques n'oy dire que les nostres feissent biaucop », p. 61.

puissance était faible, et les modes d'attaque étaient ceux de l'antiquité, sans aucun changement qui pût motiver, dans la construction des enceintes des villes, des modifications à la méthode romaine : l'enceinte ne devait comprendre qu'une muraille crénelée, renforcée de distance en distance par des tours à plate-forme entièrement découverte, ou tout au plus couverte dans la partie centrale, d'un toit plat laissant libre le chemin de ronde. Ce toit plat était destiné uniquement à soustraire en partie la plate-forme, si le dessous était voûté, ou l'intérieur de la tour en l'absence de voûte, à la pluie et aux intempéries des saisons de nos climats du Nord.

L'enceinte visigothe de Carcassonne, bâtie au ve ou au vi^e siècle, et dont l'une des tours est reproduite par Viollet-le-Duc [1], nous semble un spécimen digne d'attention et qui peut fournir quelques indications précieuses pour rétablir le couronnement de la Tour Noire.

Mais, le type le plus parfait de l'architecture du xiie siècle nous est donné par le château des Chevaliers. Ce château, construit en Syrie, de 1125 à 1145, par les croisés, a été étudié dans tous ses détails par M. Guillaume Rey, qui en a figuré une restauration dans son bel ouvrage : *Étude sur les monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie et dans l'île de Chypre* [2].

Enfin, comme constructions dont l'examen s'impose, nous devons signaler le château de Carcassonne, élevé en 1130, c'est-à-dire à la même époque que notre enceinte.



Ce sont là des documents précieux, mais que nous avons dû prendre à l'étranger; car, il faut bien l'avouer, la Belgique

[1] Viollet-le-Duc, t. IX. art. *Tour*.

[2] Paris. Didot 1871, un vol. in-4° avec 24 planches. Ce volume fait partie de la collection des documents inédits sur l'histoire de France

qui possédait de nombreuses constructions militaires, n'a presque rien laissé debout des enceintes ou des châteaux du XIIe siècle.

Schayes énumère et passe en revue [1] les restes de cette architecture, et nous devons constater avec lui que c'est peut-être l'enceinte de Bruxelles qui présente les vestiges les mieux conservés. Le Conseil communal a donc rendu un véritable service aux amis de l'art, en maintenant sa décision première, mise de nouveau en balance par la minorité du Conseil au mois de décembre 1888, et nous croyons être l'interprète de tous ceux qui s'intéressent à la conservation des monuments historiques, en témoignant hautement la satisfaction que nous avons éprouvée à la suite de cette résolution judicieuse.

Que reste-t-il des constructions militaires du XIIe siècle ? Les murs de Louvain laissent apercevoir, dans les pâtés de maisons, quelques vestiges assez intéressants, mais les couronnements manquent partout. Quant aux fragments qui se trouvent dans le parc Saint-Donat, nous n'en parlerons pas. Ils ont subi un tel travestissement, par leur adaptation au type « Ruine », tel que l'entendent les romantiques, que l'archéologue a bien de la peine à démêler ce chaos.

A Nivelles, on a retrouvé deux tours ; à Gand, quelques débris informes.

Les vieux châteaux n'ont pas été mieux partagés que les enceintes de villes : du vieux château d'Ath (bâti vers 1130), il ne subsiste qu'un tronçon : la partie supérieure, la plus intéressante probablement, a été démolie vers 1830. Le château des comtes, à Gand, l'un des monuments les plus remarquables du pays, est fort délabré, et ses parapets sont enlevés. Heureusement qu'une restauration entamée depuis peu, assurera, dans l'avenir, la conservation de ces

[1] Schayes. *Hist. de l'architecture*, t. II, p. 77 et suiv.

précieux restes. Le Steen d'Anvers, enfin, est mutilé par des restaurations qui l'ont complètement modernisé.

Seule, la vieille enceinte de Bruxelles a conservé des morceaux de remparts tout entiers : tours et courtines, couronnements de murailles, arcades sous les courtines, etc., qui permettraient de reconstituer un ensemble d'une réelle valeur archéologique ; nous espérons bien voir se réaliser une pareille restauration, lorsque le percement de rues nouvelles, telle que la communication au travers du Palais de Justice ancien, mettra à nu la Tour d'angle de la Steenporte et les portions du rempart adjacentes.

Ce qui frappe, en parcourant cette enceinte, c'est un caractère de majesté, uni à la plus grande simplicité.

Cette enceinte murale était, à l'origine, une véritable construction à la romaine ; simple et solide, et destinée à résister victorieusement à toute attaque de vive force, mais à laquelle on devait ajouter, en temps de guerre, par l'emploi de constructions en bois, les renforcements que nécessitait une résistance à outrance à l'attaque régulière : des clôtures et palissades au dehors des fossés, en avant des ponts, des portes, etc.

Cette grande simplicité, paraissant exclure pendant le temps de paix tout ce qui était cependant indispensable en temps de siège, et laissant à faire, au dernier moment, des travaux considérables, pour mettre la place en état de défense, pourrait être taxée d'imprévoyance. Il n'en est rien; car la dépense entrant en ligne de compte, il était naturel que les bourgeois, qui payaient leurs murs d'enceinte, fissent un minimum de dépense, qui n'allât pas au delà de ce qui était strictement nécessaire pour se mettre à l'abri d'une attaque d'emblée, quitte à obtenir par un surcroît de travail, et au moyen de matériaux approvisionnés, mais non soumis aux intempéries, et par conséquent non sujets à entretien, l'augmentation de valeur défensive pour le moment du siège.

Rationnellement, c'était peut-être une mesure sujette à critique ; mais encore devons-nous avouer que les mêmes errements existent pour toutes les anciennes places fortes communales, et que ces errements sont suivis encore. de nos jours, par simple raison d'économie, dans l'organisation des forteresses de l'État. Une autre raison péremptoire s'ajoute à la précédente : le renforcement n'est nécessaire que sur la partie du périmètre de l'enceinte qui subit l'attaque régulière. Or, cė point d'attaque n'apparaît qu'au moment du siège ; c'est l'ennemi qui le désigne. Quoi de plus rationnel, que d'attendre ce moment pour porter, sur le point attaqué, toutes les ressources disponibles.

D'une toute autre façon se présentent les châteaux-forts construits par des maîtres puissants et riches. Là, tout est prévu et combiné d'avance,de manière à réduire au minimum les travaux de mise en état de défense. C'est ainsi que des fortifications comme le château et l'enceinte de Carcassonne, élevés au commencement du XIIe siècle, et continués par saint Louis au siècle suivant, pour en faire une place de premier ordre du domaine royal contre l'Aragon et les entreprises des Seigneurs hérétiques des provinces méridionales, présenteront des dispositions plus soignées, mais beaucoup plus coûteuses que celles que pouvaient se permettre les bourgeois, entourant de murs leur cité.

On ne doit donc pas s'étonner, si l'on ne retrouve pas dans les murs de Bruxelles les raffinements de l'art qui se remarquent dans les enceintes des villes royales, ou dans les châteaux-forts des riches barons.



Du reste, quoique au commencement du XIIe siècle, Bruxelles se fût déjà singulièrement accrue, elle était loin de

présenter l'importance qu'elle acquit aux siècles suivants, et qui fut due surtout au séjour qu'y firent ses gouvernants.

Au XIIe siècle, Louvain est toujours la capitale du duché, tandis que Bruxelles, quoique possédant son château, signe de la puissance du seigneur, et une enceinte de murailles, servant de clôture à la bourgeoisie, reste une ville de second ordre, où les comtes et ducs ne font que de rares séjours; Lambert Balderic seul y demeura quelque temps.

D'après les recherches faites sur les sépultures des ducs de Brabant par P. F. X. De Ram [1], on voit que les comtes de Louvain et les premiers ducs de Brabant ont leur résidence au château de Louvain situé au Mont César.

Au XIIe siècle même, l'église Saint-Pierre est le lieu de leur sépulture : Godefroid II, le Jeune, y est inhumé en 1143, Godefroid III, le Courageux, en 1190, Henri Ier, le Guerroyeur, en 1235. Henri III, mort en 1261, est enterré dans la même ville, aux Dominicains; tous ses enfants avaient vu le jour à Louvain [2]. Ce n'est qu'à la fin du XIIIe siècle que les ducs de Brabant ont leur sépulture à Bruxelles. Jean Ier est enterré dans l'église des Récollets en 1294. A ce moment l'ancien château, le *castrum,* a été remplacé par un palais, où Jean II reçoit Édouard Ier, roi d'Angleterre, en 1297 ou 1298 [3]. A sa mort (1312), Jean II se fait inhumer à Sainte-Gudule, et peu après (1318), sa femme, Marguerite d'York, vient reposer à ses côtés.



Il résulte de ce qui précède que, primitivement, les tours de la première enceinte murale ne possédaient pas ces toitures coniques élevées, que l'on rencontre plus tard. M. le général

[1] *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain.* Bruxelles, Hayez, 1845.

[2] Henne et Wauters, t. I, p. 65, note 2.

[3] Henne et Wauters, t. I, p. 70.

Wauwermans est aussi de cet avis ; mais il pense que ces tours portaient sur leur plate-forme une machine de guerre : baliste ou catapulte, et il lui semble qu'une restauration rationnelle pourrait comprendre le placement, à l'étage de la tour, de l'un de ces grands engins de guerre, employés autrefois pour la défense éloignée.

Sans insister sur l'anachronisme des noms de baliste et de catapulte, noms qui ne sont plus employés après l'an mil, que dans les chroniques en latin, où les mots de cette langue empruntés au vocabulaire romain servent à traduire les nouveaux noms des engins, nous croyons que la proposition du général Wauwermans ne peut être acceptée, pour plusieurs raisons.

Les tours des enceintes du XIIe siècle n'ont pas du tout été construites pour y placer des machines de guerre puissantes, qui, nous l'avons vu plus haut, n'existaient pas encore, ou n'étaient qu'à l'état embryonnaire. Eussent-elles existé, que ces tours eussent été trop étroites pour recevoir ces machines. Tout au plus aurait-on pu y placer des arbalètes à tour, pièces mobiles et facilement maniables.

Même plus tard, les grands engins de la défense reçoivent d'autres emplacements que les tours.

Les trébuchets de la fin du XIIe et du XIIIe siècles deviennent fort lourds et occupent beaucoup de place. Les engins à verge, dont fait mention Villard de Honnecourt (auteur du XIIIe siècle), avaient besoin d'une plate-forme de 7 à 8 mètres de largeur, sur 12 mètres de longueur, d'après le calcul établi par Viollet-le-Duc [1].

Ces engins étaient aussi fort lourds, comme on le voit d'après les renseignements fournis, par les comptes de ville, sur leur établissement ou leur démolition. Ainsi, les comptes de la ville d'Orléans donnent les renseignements suivants

[1] Art. *Engin.*

sur l'engin de la tour Saint-Paul, (un couillart ou engin à verge de la fin du XIIIe ou du XIVe siècle) [1].

Le charpentier Machai compte 346 journées de main-d'œuvre et fournit un demi cent de bûches pour faire les chevilles.

Vaichot, serrurier ou *fèvre*, fournit 692 livres de fer et 3000 clous.

Macé Pillot, cordier : un câble et 2 cordes pour les bras, pesant 274 livres.

Le levage et la pose de la machine exigent 84 journées [2].

La verge de cet engin avait environ 10 mètres de longueur et l'engin pesait près de 25000 kil. — Il fut démoli en 1428, et ses débris remplirent 26 voitures.

De pareils trébuchets et mangonneaux n'auraient pas pu trouver place sur les tours de faible diamètre; ils étaient placés sur le sol, derrière les courtines, et tiraient au-dessus de la tête des arbalétriers, qui occupaient le chemin des rondes. Une fois établis, leur tir s'exécutait dans une direction déterminée, sans pouvoir agir latéralement.

Les machines moins lourdes : les pierrières, les caables, se trouvaient souvent sur des plates-formes en bois, au même niveau que le chemin de ronde, suffisamment élargi à l'aide de boisages et de charpentes.

Les arbalètes à tour, très mobiles, et dont le tir pouvait se règler en direction et en hauteur,se plaçaient indifféremment, sur le chemin de ronde des courtines, ou sur les plates-formes découvertes des tours [3]. Plus tard, lorsque la presque totalité des tours d'enceinte reçut un toit conique, ces arba-

[1] *Histoire architecturale de la ville d'Orléans*, par M. de Buzonnière. Paris et Orléans, 1849, 2 vol. in-8°.

[2] Nous n'avons pas trouvé, dans l'auteur, l'année du compte qui fournit ces renseignements.

[3] Viollet-le-Duc, art. *Engin*.

lètes à tour restèrent établies dans l'étage supérieur des tours, c'est-à-dire sous la toiture.

Ce n'est donc qu'exceptionnellement, et peut-être même postérieurement au XIIIe siècle, que l'on rencontre, et seulement sur quelques tours importantes et suffisamment larges, une plate-forme découverte destinée à recevoir de gros engins.

Citons parmi les applications de ce dispositif : la tour Saint-Paul, à Orléans, dont il est question ci-dessus, les deux tours de la citadelle élevée par Philippe-le-Bel, pendant les dernières années du XIIIe siècle, en face d'Avignon [1], et les tours du châtelet, construites de 1348 à 1364 pour couvrir la porte Saint-Lazare à Avignon [2].

Partout ailleurs, on retrouve en Occident, pendant le milieu du moyen âge, des tours couvertes de toitures ; soit, que celles-ci aient été employées, dans nos climats pluvieux, pour soustraire les plates-formes aux intempéries, soit, plus vraisemblablement, pour mettre les défenseurs de ces plates-formes à l'abri des projectiles de l'assiégeant, lorsque ce dernier parvint à mettre en œuvre des engins assez puissants.

La seule exception que nous connaissions à cette règle générale, se trouve dans l'enceinte d'Aigues-mortes, construite sous Philippe-le-Hardi, entre 1270 et 1285 ; toutes les tours sont couronnées d'un parapet crénelé à découvert, d'une façon analogue aux constructions de l'Orient.

Toutefois, nous devons faire observer que dans un très grand nombre de constructions, tant en France qu'en Belgique, le chemin de ronde des tours reste à découvert, tandis que la partie centrale de la plate-forme est seule surmontée

[1] Viollet-le-Duc, t. VII, art. *porte*.
[2] Viollet-le-Duc, *ibid*.

d'une toiture conique fort élevee, portée même parfois par une tourelle cylindrique en maçonnerie.

Cette disposition s'observe dans les tours de l'enceinte de Carcassonne, dans les tours des portes de la seconde enceinte de Bruxelles, dans les tours représentées sur le sceau d'Anvers, de 1231 etc., etc. (PL. II.)

C'est un dispositif analogue à celui qui a été adopté, lors de la restauration de la Porte de Hal à Bruxelles, en faisant, bien entendu, abstraction du machicoulis en pierre, qui rappelle la caractéristique du couronnement du xive siècle.

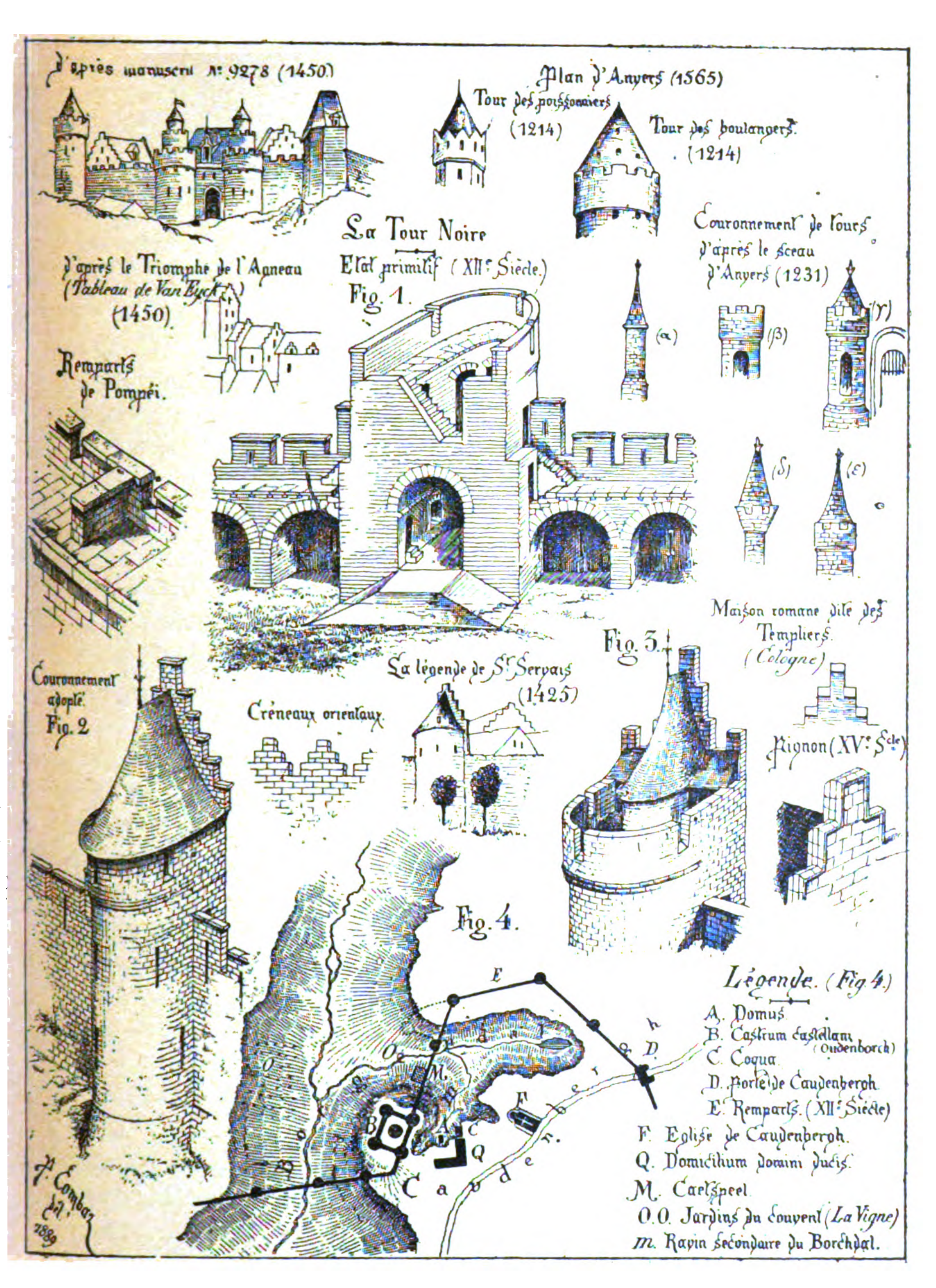
A quelle époque commença-t-on à couvrir les tours de cette toiture conique si pittoresque ?

Malgré toutes nos recherches, c'est là un point dont nous n'avons pu trouver la solution, mais il est constant qu'à la fin du xiie siècle, et, certainement au xiiie, les tours découvertes forment l'exception, ainsi que le montrent tous les sceaux contemporains.

Nous ne pensons pas que l'emploi des toitures élevées soit cependant de beaucoup antérieur au xiiie siècle, parce que c'est à ce moment seulement qu'elles sont nécessaires pour couvrir les défenseurs contre les projectiles des engins, et notre conclusion, sous ce rapport, reste encore la même que ci-dessus : il serait rationnel de laisser la Tour noire avec sa plate-forme à découvert, si l'on veut rétablir le monument tel qu'il existait à l'origine.



Mais, objecte-t-on : l'enceinte murale de Bruxelles continuant à subsister jusqu'au règne de Charles-Quint, ainsi que le montrent tous les plans du xvie siècle, et notamment l'un des plans les plus importants : le plan dressé par Deventer dans son atlas des villes de la Belgique, cette enceinte ne



Pl. II. — La Tour Noire. — Études concernant l'état primitif (XIIe siècle).

subit-elle pas toutes les modifications apportées aux fortifications pendant le moyen âge ?

Examinons l'objection présentée ; la première enceinte ne sert comme fortification, que jusqu'au moment de la construction de l'enceinte agrandie du XIVe siècle, et, dès que cette seconde enceinte est terminée, une partie notable de celle qui nous occupe est déclassée.

Le 13 novembre 1377, la plus grande partie des fossés, depuis la tourelle de la porte de Coudenberg, jusqu'au bien acheté rue de Ruysbroeck, par Arnoul de Grève, de Goyck, au chevalier Walter Pipenpoy, est cédée à la ville.

En 1388, les échevins cédèrent aux arbalétriers de Saint Georges toute la partie supérieure du fossé de l'enceinte, depuis la demeure de Henry Calays jusqu'à la Steenporte.

En 1394, une des maisons de l'impasse Plattendael (rue du Val des Roses) avait la jouissance de l'une des tours du rempart adjacent.

En 1434, on céda à un particulier toute la partie de l'enceinte comprise entre le viquet de Wolf et la poterne des Herbes-potagères.

Enfin en 1455, la famille de Berghes obtint la jouissance des tours et du rempart, tout le long de la Montagne de l'Oratoire.

On le voit, une grande partie de la première enceinte murale est abandonnée au point de vue militaire, et remise à des particuliers, probablement à la seule condition d'entretenir la muraille, pour conserver à la rigueur, en cas de siège, un simple retranchement intérieur. Les constructions solides de notre vieille forteresse ayant été bientôt englobées dans les nouvelles bâtisses, c'est par suite de ces circonstances, que nous voyons l'enceinte encore presque entière sur les plans du XVIe siècle, et que nous en retrouvons conservés aujourd'hui, un aussi grand nombre de fragments.

L'enceinte de Bruxelles du XIIe siècle traversa donc complètement, il est vrai, les temps du moyen âge, mais, contrairement à ce qu'en pense M. le Général Wauwermans, elle ne dut pas subir de grandes modifications pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, c'est-à-dire pendant les trois siècles de son existence au point de vue militaire.

Tout d'abord, on ne constate, pendant ce laps de temps, aucun document apportant une preuve que l'on ait travaillé aux fortifications de cette enceinte. En second lieu, la première enceinte murale n'a jamais subi de siège régulier ; or, comme c'est ordinairement à la suite d'un pareil siège que l'on procède à des modifications pour corriger les défauts reconnus pendant l'attaque de la place, on ne doit pas s'étonner de retrouver dans les vestiges de nos remparts les dispositions primitives du XIIe siècle, plutôt que celles des siècles suivants.

C'est ce que confirme encore un examen attentif de tous les restes de nos premières fortifications, examen qui ne laisse apercevoir aucune trace de changements apportés aux dispositions premières. M. Wauters est d'accord avec nous sur ce point [1].

***

Une autre objection, à laquelle il nous faut répondre, est la suivante : Les fortifications primitives de Bruxelles ne comprenaient-elles pas des tours à toiture conique, alors que tous les plans du XVIe siècle, et même un tableau du Musée, paraissant dater de la fin du XVe siècle [2], renseignent un grand

[1] L'enceinte..... et dont toutes les parties existantes offrent tant d'uniformité, qu'elles doivent toutes remonter à la même époque.

La première enceinte de Bruxelles, p. 12.

[2] Voir au Musée de Bruxelles, les tableaux représentant Philippe le Beau et Jeanne la Folle.

Voir aussi la brochure : *un triptyque historique* par A. Reynen. Une planche y est jointe qui reproduit au trait ces deux tableaux et la partie de l'enceinte adjacente au palais des ducs de Brabant.

nombre de ces tours couvertes de hautes toitures ? Ces dispositions, qui ont dû être adoptées antérieurement à la confection des plans, ne reproduisent-elles pas, par conséquent, l'état de ces fortifications dans les siècles précédents, et peut-être leur état primitif ?

Nous avons déjà réfuté précédemment cette objection, en faisant valoir les arguments qui nous portaient à conclure pour l'absence de toitures coniques sur les tours de Bruxelles. La présence d'une toiture, sur les tours de tous les plans gravés peut cependant s'expliquer.

Les remparts ayant été déclassés et remis aux particuliers, en partie dès la fin du xive siècle, et complètement au siècle suivant, ces particuliers en ont fait des habitations auxquelles s'imposait une couverture. Ils ont été amenés à donner à cette toiture une forme conique, semblable à celle des tours de l'enceinte extérieure qu'ils avaient sous les yeux, toiture qui se prêtait parfaitement aux données générales de l'architecture ogivale, alors la seule en usage.



Telle est notre opinion, corroborée, d'ailleurs, par la forme des pignons adossés à la gorge de ces tours, c'est-à-dire du côté de la ville.

Si l'on examine, en effet, les plans des enceintes de Bruxelles et de Louvain, on s'aperçoit que presque toutes les tours à toiture conique, même celles des enceintes du xive siècle de ces deux villes, sont fermées, à la gorge, par un mur dont le pignon s'élève en gradins jusqu'au sommet.

On a cru longtemps que les constructions à gradins ne remontaient pas, chez nous, au-delà de l'époque de la domination espagnole, et l'on remarque en effet dans nos monuments civils comme dans nos vieilles maisons urbaines,

des applications fréquentes de ces pignons ; celles-ci pourtant ne se retrouvent pas avant la fin du xve siècle.

Il est cependant avéré aujourd'hui, que leur emploi remonte beaucoup plus haut. Ainsi, on les retrouve en germe dans la forme des créneaux de la fortification orientale.

On peut les signaler dans la belle maison romane (xiie siècle), dite des Templiers, à Cologne, et dans la halle aux grains à Gand. Cette halle, placée près de la maison des Bateliers, est un édifice construit dans le style bien accusé de la fin du xie ou du commencement du xiie siècle, quoique l'on fixait ordinairement son érection à l'année 1323 [1].

Plus tard, on retrouve les pignons à gradins dès le commencement du xve siècle ; ils sont appliqués à l'architecture militaire, dans les estampes de la légende de Saint-Servais (1425), et dans les pignons des logis du château de Pierrefonds (xve siècle), tandis qu'on en voit, employés pour l'architecture civile, dans les miniatures du manuscrit N° 9278, exécuté vers 1450 et dans le tableau de Van Eyck : *le triomphe de l'agneau*, de la même date [2]. Ils continuent à être en usage pendant les siècles suivants. (Pl. II.)

Dans les constructions romanes, les gradins sont terminés par une tablette en dos d'âne fortement accusé ; quant aux constructions du xve siècle, on ne peut rien affirmer sous ce rapport, les documents relatifs à ces édifices étant à trop petite échelle. Au château de Pierrefonds, ces couronnements ont bien le caractère ogival. (Voir Pl. II)

[1] Schayes, t. II, p. 162 et 172. — Les façades de ces deux bâtiments ont été reproduites dans l'ouvrage portant pour titre : *Geschiedenis der Middeleeuwsche Bouwkunde*, door Felix de Vigne, Gent 1845. M. de Vigne se range à l'avis que la Halle de Gand est une construction qui remonte au xie siècle, tandis que le chevalier Dierickx, dans son mémoire sur la ville de Gand, t. II, p. 155, la reporte au xive siècle, mais, sans preuves admissibles.

[2] Voir, dans le *Spirituale pomerium* de M. Alvin, la notice concernant les gravures sur bois de la légende de Saint-Servais, par M. Ruelens.

Entre la fin du XIe et le commencement du XVe siècle, on a également construit des pignons, mais aucun de ceux qui nous sont connus ne forme escalier. Un beau spécimen à citer est le pignon de la Tour du Tréseau à Carcassonne [1], qui date de la fin du XIIIe siècle.

Nous sommes porté cependant à croire que la tradition des pignons à gradins en escalier, connus à l'époque romane et que l'on retrouve au XVe siècle, a dû se continuer pendant la période intermédiaire, mais, que les constructions de l'espèce ont disparu, ou n'ont pas encore été signalées à cause de leur adaptation à des édifices, dont la valeur au point de vue de l'art est trop minime, pour mériter d'être mentionnées.

Il se peut donc également, ou, ce qui est cependant peu probable, que les remparts de l'enceinte murale aient été améliorés au XIIIe ou au commencement du XIVe siècle, et que les tours aient été, suivant l'usage général, admis à cette époque, recouvertes de toitures coniques, s'appuyant à la gorge sur des pignons à gradins en escalier, ou bien encore, ce que nous serions plus porté à croire, que ces adjonctions n'aient été faites qu'après le déclassement des fortifications, à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe.

Quoi qu'il en soit, l'adoption d'une toiture et d'un pignon à gradins dans la restauration de la Tour Noire, ne nous semblerait pas un anachronisme choquant, puisque l'on aurait ainsi, non pas le type primitif, mais bien, une tour de la première enceinte modifiée, telle que l'indiquent les anciennes vues, et telle que nos pères l'ont eue sous les yeux dans les siècles qui suivirent sa construction.

A l'appui de cette manière de voir, nous devons ajouter encore, que Viollet-le-Duc représente, couvertes de toits

[1] Viollet-le-Duc, t. IV, p. 272 et suivante.

coniques, toutes les tours du château de Carcassonne, qui date du XIIe siècle [1].



En admettant qu'une toiture soit établie sur la Tour Noire, le problème n'est pas entièrement résolu, car il existe plusieurs combinaisons pour l'établissement de cette toiture, et la solution se complique par l'introduction d'un élément nouveau : nous voulons parler des hourds.

Avant tout, il est nécessaire de se mettre d'accord sur la question du hourdage ; examinons, à cet effet, ce qu'en disent les auteurs les plus autorisés.

Le mot hourd, synonyme d'échafaudage, est employé aussi pour désigner les galeries saillantes en bois, couronnant, en surplomb, le parement extérieur des courtines et des tours.

Les machicoulis sont des hourds permanents et continus, en maçonnerie, tandis que les moucharabys sont des hourds ou des machicoulis de dimensions restreintes, c'est-à-dire discontinus.

Les galeries en bois durent nécessairement s'introduire dans la fortification, lorsque l'emploi d'armes assez puissantes de l'attaque força l'assiégé à faire usage de moyens de sûreté plus complets ; ces hourds avaient pour but de soustraire aux coups, les défenseurs placés sur le chemin de ronde, non seulement pendant la première période des attaques régulières, mais, pendant toute la suite du siège, et même lorsque l'assiégeant était arrivé au pied du mur.

Ils permettaient de continuer la défense avec sécurité jusqu'aux dernières limites, en donnant le moyen d'atteindre

[1] Viollet-le-Duc, t. IV. Art créneau, p. 377.
« En temps de paix les plus anciens crénelages de Carcassonne sur les courtines de château n'étaient pas à couvert, tandis que ceux des tours l'étaient en tout temps par des combles à demeure ; les sablières de ces combles passaient sur les têtes des merlons et formaient linteaux. »

l'assiégeant verticalement, par les ouvertures des planchers, c'est-à-dire par les vides formant machicoulis.

Dans la fortification romaine, on ne retrouve pas le hourdage ; dans l'antiquité, les défenseurs étaient couverts par des volets à bascule, fermant et ouvrant à volonté les créneaux. Viollet-le-Duc décrit ces volets et, en maintes circonstances, on en a reconnu les traces, par l'existence des ferrures d'attache [1].

Les hourds, donnant un couvert plus complet que ces volets, paraissent être d'origine orientale et avoir été adoptés, dans les fortifications de l'Occident, à la place des galeries couvertes et des moucharabys, en pierre, de la fortification byzantine. Ce qui est certain, c'est qu'on ne les signale, en Occident, que postérieurement à la première croisade.

Ces hourds primitifs, en bois, étaient posés seulement en temps de guerre ; on recouvrait leurs charpentes de peaux de bêtes fraîchement écorchées, afin que l'ennemi ne pût y mettre le feu. Viollet-le-Duc rapporte le premier exemple de leur emploi (double trous de hourdage), à la construction de l'enceinte et des tours du château de Carcassonne, qui datent du commencement du XIIe siècle (1130 environ) [2].

Au XIIIe siècle, on rencontre des hourds en bois, simplifiés,

[1] M. Rey les signale notamment au château de Saone (Kalaat-Sahioum), (XIIe siècle).

[2] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture, art. hourd*, donne pour la date de construction du château de Carcassonne, l'an 1096 ou environ, mais, le même auteur est moins affirmatif dans sa brochure ayant pour titre : *La cité de Carcassonne*, éditée à Paris en 1881, c'est-à-dire postérieurement à l'ouvrage précédent.

On lit dans cette brochure, que le pape Urbain II, venu a Carcassonne en 1096 y bénit les matériaux rassemblés pour l'achèvement de la Cathédrale Saint-Nazaire, et que l'on attribue, à cette époque, mais sans preuve bien certaine, le commencement des travaux du château, tandis que ce n'est qu'en 1130, sous Roger III, que l'on constate avec certitude la construction de ce château et des réparations faites aux murailles visigothes de la même place.

c'est-à-dire à une seule rangée de trous de hourdage (Donjon de Loches.)

Parfois, les hourds du XIIIe siècle, au lieu de se composer de charpentes entièrement mobiles, étaient posés à demeure, surtout au sommet des tours; entre les montants de la charpente, on élevait alors une cloison en maçonnerie que l'on recouvrait d'ardoises; tel est le hourdage du château de Laval [1]. Ou bien encore, le hourd complètement en charpente, comme au siècle précédent, reposait sur des consoles en maçonnerie, remplaçant les maîtresses poutres horizontales ; c'est le cas pour le hourdage du château de Coucy (1220-1230).

Plus tard encore, au XIVe siècle, toute la construction, supports et pans verticaux, se fait en maçonnerie (château de Pierrefonds, 1390), et forme, sur tout le pourtour de l'ouvrage, soit une galerie couverte continue, soit un passage à ciel ouvert, surplombant le nu de la muraille d'enceinte ; dans les deux cas, des ouvertures dans les planchers constituent une suite de machicoulis, et le parapet en pierre, surplombant le mur, est porté par les consoles, placées de distance en distance. Ce dispositif, engendré par des nécessités militaires, donne lieu à des combinaisons diverses, dont l'architecte tire un grand parti au point de vue décoratif, mais dont l'étude sort du cadre que nous nous sommes imposé ; ces machicoulis en pierre sont, d'ailleurs, comme nous venons de le voir, de beaucoup postérieurs aux temps que nous avons en vue, c'est-à-dire au XIIe siècle.

En Orient, même au XIIIe siècle, les tours n'étaient ni couvertes de toitures, ni protégées par des hourds.

Villehardouin raconte qu'au siège de Constantinople, en 1204, les Grecs, en voyant les préparatifs des Français, élevè-

[1] Viollet-le-Duc, art. *hourd* et de Caumont, *Architecture militaire*, p. 472 et suivantes.

rent sur les tours deux, et même trois étages en bois ; il leur donne le nom de hourds, employé ici dans le sens d'échafaudage. Si les tours avaient été surmontées de toitures, il eût été évidemment impossible de les exhausser [1].

Du reste, dans ces fortifications, les hourds n'étaient pas nécessaires, parce que les constructions byzantines possédaient, sous le chemin de ronde à ciel ouvert, un étage couvert et saillant, véritable machicoulis, et de nombreux moucharabys [2].

Nous venons de voir que les exemples de hourds au XIIe et même au XIIIe siècle sont rares dans nos contrées ; ce fait ne doit pas étonner, car la plupart des couronnements des tours et des courtines, d'une époque si reculée, ont disparu complètement, ou ont été modifiés plus tard.

Cependant, il est rationnel d'admettre que les hourds, constituant une défense sérieuse, ont été employés très fréquemment chez nous, soit en les adaptant le mieux possible aux anciens profils des remparts, soit en disposant le couronnement des constructions neuves, de manière à pouvoir, au moyen de trous de hourdage, poser facilement la charpente en temps de guerre.

Mais, on peut assurer également que ces hourds furent d'un usage moins fréquent, pour les enceintes des villes ordinaires, que pour les châteaux forts, tant à cause de l'étendue relativement considérable des remparts à défendre, que par suite de la nature des attaques que ces cités avaient à craindre : l'attaque de vive force principalement.

[1] Villehardouin, Edition Buchon, p. 89 « ne n'i avoit si haute tour k'il n'y fesissent deus estakes de fust ou trois, pour plus hauchier. Ne onkes nule vile ne fu si bien hourdée. »

[2] Voir le château des Chevaliers dans l'ouvrage de G. Rey.

Une disposition analogue se remarquait, à Anvers, dans la Tour de Cronenburg, démolie en 1567, et dont on fait remonter la construction au commencement du XIIIe siècle (1212). *Les agrandissements et les fortifications d'Anvers*, par Torfs et Castermans, Bruxelles 1871. p. 43 et 44.

On pouvait, au contraire, en faire un usage plus étendu aux châteaux, à cause de leur pourtour restreint, et c'est dans ces châteaux que l'on constate, en effet, leur existence bien marquée.

En ce qui regarde particulièrement l'enceinte de Bruxelles, nous n'avons trouvé nulle part, de traces de trous de hourdage, bien que des portions du couronnement subsistent encore en entier dans certaines parties de l'ambitus ; signalons parmi elles :

1° la partie de l'enceinte dans l'ancien jardin Marugg (tour des Plébans et remparts adjacents) ;

2° la partie de l'enceinte rue du Coude ;

3° la portion de courtine derrière le Musée d'histoire naturelle ; le couronnement y est entièrement conservé ;

4° la tour d'angle près de la Steenporte ;

5° la Tour Noire elle-même.



Les considérations précédentes nous amènent enfin à conclure que les remparts de l'enceinte murale de Bruxelles n'étaient pas munis de hourds, mais que, suivant la méthode romaine, on établissait, en temps de guerre, dans chaque créneau, un volet à rouleaux ou volet à bascule, suspendu, et mobile autour d'un axe horizontal (Pl. VI, fig. 5).

De cette façon, les défenseurs pouvaient, comme par les hourds, avec un peu moins de sécurité cependant, tirer au loin ou laisser tomber verticalement des projectiles sur l'assiégeant qui s'approchait de la muraille [1].

Construire, au-dessus de la Tour Noire, un machicoulis en pierre, serait un véritable anachronisme ; établir des

[1] On retrouve ces volets dans les tours visigothes de Carcassonne, dans des parties du XIIIe siècle de l'enceinte de cette même ville, et même plus tard pour le service de l'artillerie dans les bastions d'Albert Durer à Nuremberg. (Viollet-le-Duc, t. 1, p. 333. t. 9, p. 72 et 73. t. 4, p. 382 et 389).

hourds en bois serait encore une erreur, puisque les restes nombreux de l'enceinte ne montrent aucun trou de hourdage. Si l'on veut conserver à la Tour, le caractère de simplicité qu'accusent ses restes, et se conformer aux dispositions retrouvées sur place, il faut s'abstenir d'établir à son sommet un hourdage quelconque, qui n'y a jamais existé.

La question des hourds étant résolue, la pose de la toiture peut se faire de deux façons :

1° Appuyer cette toiture sur le couronnement du parapet, en donnant à la couverture une légère saillie pour assurer l'écoulement des eaux de pluie ; toute la plate-forme serait alors recouverte. (Pl. II, fig. 2).

C'est la disposition que donne Viollet-le-Duc pour les plus anciennes tours du château de Carcassonne, (commencement du XIIe siècle), et celle qui existait au château de Châteaudun [1].

Les sablières du comble passent alors sur les têtes des merlons et forment linteaux.

2° Laisser à ciel ouvert le crénelage de la tour et le chemin de ronde, et ne couvrir que la partie du milieu de la plate-forme, soit que la toiture prenne appui sur une tourelle intérieure, élevée jusqu'à un niveau légèrement supérieur à celui du crénelage du parapet, soit qu'elle repose directement sur la plate-forme (Pl. II, fig. 3).

Cette dernière combinaison a été employée également à Carcassonne, au XIIe siècle et même au XIIIe (Tour du Tréseau) [2].

Elle est d'accord avec celle des figures d'un certain nombre de tours de notre pays, représentées sur les anciens sceaux (XIIIe siècle) et sur un grand nombre de plans des villes des Pays-Bas ; on la retrouve encore dans les tours des portes de l'enceinte de Bruxelles du XIVe siècle.

Parmi les documents consultés dont il vient d'être fait

[1] De Caumont, *Archit. militaire*, p. 466 et 467.
[2] Viollet-le-Duc. t. 4, p. 272 et suivantes.

mention, nous citerons en particulier : le sceau d'Anvers de 1231 et le grand plan d'Anvers, de 1565, de Virgilius Bononensis [1], où la combinaison est particulièrement apparente, dans les tours des Poissonniers et des Boulangers, remontant à 1214 (Pl. II).



Dans les considérations précédentes, nous avons examiné les principes généraux de l'organisation des fortifications au XIIe siècle.

En ce qui concerne l'application de ces principes à notre Tour Noire, nous avons résolu tout ce qui touche au couronnement : l'absence des hourds et la possibilité d'établir, sans commettre d'anachronisme, une toiture ; quoique, à notre avis, l'état dans lequel se trouvaient les tours de l'enceinte murale, au moment de leur construction, ne comptait qu'une plate-forme à ciel ouvert, avec simple parapet crénelé.

Mais, nous inclinons cependant vers l'adoption de la toiture, pour des raisons d'un tout autre ordre, et qui ont, bien que secondaires, une importance réelle.

La suppression de la toiture serait de nature à rendre difficile dans l'avenir la conservation du monument, en exigeant, par suite des intempéries des saisons dans nos climats pluvieux, un entretien coûteux, sur lequel on ne pourrait pas toujours compter. Cette toiture étant admise, nous proposons, cependant, de la faire la plus simple possible ; elle recouvrirait le chemin de ronde et s'adosserait, à la gorge de l'ouvrage, à un pignon avec gradins en escalier. (Pl. II. fig. 2.)

Nous rejetons l'idée de laisser le chemin de ronde seul à

[1] F. J. Willems. *Historisch onderzoek van de stad Antwerpen*, Anvers, 1828.

découvert, pour les raisons précédentes relatives à l'entretien, parce que cette solution est la plus coûteuse, et enfin surtout, parce que l'examen même des restes de la Tour Noire, indique clairement que ce n'est pas la disposition qui y a été jadis appliquée.

D'après les premières constatations, il avait paru possible, sinon certain, que l'étage supérieur de la Tour Noire portait comme la Tour de la Steenporte, une voûte, pouvant servir de support à la tourelle centrale couverte de sa toiture. La mise à nu, toute récente, de la partie intérieure de l'étage, a fait voir, par la taille des parements, que cette voûte n'existait pas, et, dès lors, la solution comportant une tourelle centrale, entourée du chemin de ronde à découvert, n'était pas admissible dans le cas présent.

CHAPITRE III

La Tour Noire restaurée

La Tour Noire, dont la restauration est en voie d'exécution, d'après les données précédentes, sera ainsi, nous aimons à l'espérer, rétablie dans les conditions les plus rationnelles, pour offrir aux promeneurs bruxellois et aux étrangers qui visiteront notre capitale, un spécimen typique des tours de l'enceinte murale du XIIe siècle.

Au mois de décembre 1888, nous avions soumis à l'administration communale un avant-projet de restauration ; ce projet fut approuvé, et n'a subi depuis, d'autres modifications, que celles qui résultèrent des découvertes, faites pendant que l'on continuait à débarrasser la vieille tour de ses enduits parasites. Qu'il nous soit ici permis de rendre, une fois de plus, un hommage public à l'honorable architecte de la Ville, M. Jamaer, pour le soin extrême avec lequel ces tra-

vaux de restauration sont conduits, et pour sa collaboration, si savante et si dévouée, dans les nombreuses visites que nous avons faites ensemble à cette Tour Noire, à laquelle nous portons tous deux un égal intérêt d'archéologue.

Les planches ci-jointes montrent ce qu'était la Tour Noire au moment de la démolition du quartier, et ce qu'elle sera, lorsque la restauration sera terminée. Les quelques différences, entre le projet et la restauration effectuée, résultent, de ce que notre projet indique une restauration complète au point de vue militaire, tandis que dans l'application, on a dû tenir compte des exigences locales (Pl. IV, V et VI).

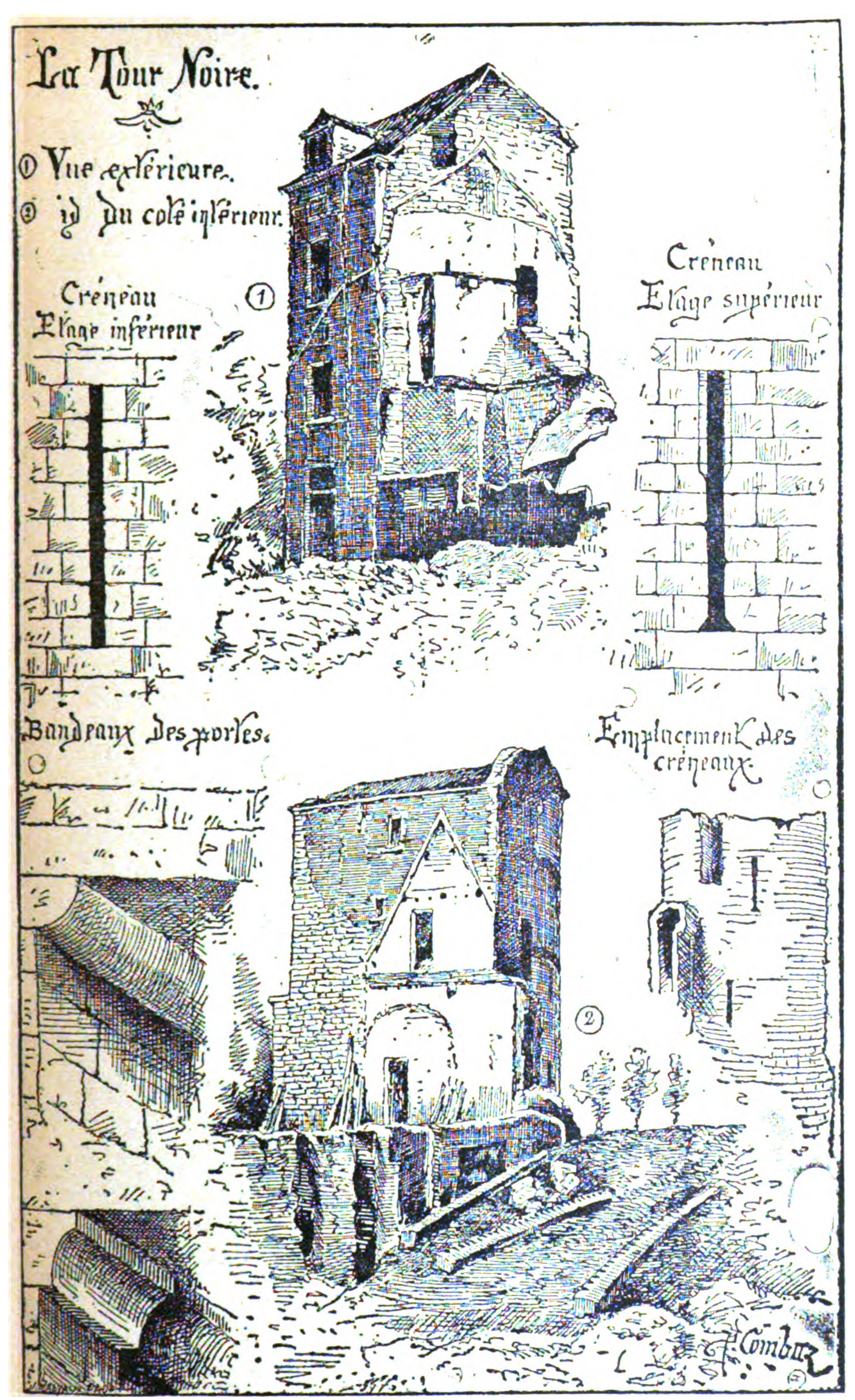
C'est ainsi, que notre dessin montre une partie de courtine assez étendue, adjacente à la tour (Pl. VI.)

Cette portion de courtine ne sera pas reconstruite, à cause du manque de terrain ; nous ne pouvons que le regretter au point de vue archéologique, car nous craignons beaucoup que l'on ne puisse conserver, dans l'avenir, d'autres fragments de courtine. Cette réfection de courtine aurait certes rendu le monument plus complet, mais nous nous inclinons devant la nécessité.

Une seconde observation concerne la représentation, sur la planche VI, du fossé plein d'eau, qui précède la Tour.

Ce fossé, donne la disposition ancienne ; il sera remplacé, faute de place, par une fossé sec, considérablement rétréci, et dont la contrescarpe portera une grille, isolant la Tour de la rue adjacente. Des ponts aux deux extrémités, permettront de passer au-dessus du fossé ; inutile de faire observer que ce seront là des communications toutes modernes. Ici encore, l'administration communale a dû faire des concessions, par suite du niveau adopté pour la place de la Grue et par suite des nécessités de la circulation sur cette place le long de la Tour.

Ces préliminaires posés, passons à la description de la Tour Noire restaurée.



Pl. III. Les restes de la Tour Noire (1889).

Le rez-de-chaussée a été conservé intact, on s'est contenté de fermer, du côté de la place, la trouée, ouverte jadis pour établir la porte de l'estaminet : *à la Tour*. En rétablissant la portion sphérique qui manquait, on a reconstruit suivant l'axe de la tour, une meurtrière analogue aux deux autres, retrouvées entières sur les côtés latéraux (Pl. IV, V et VI).

La fixation de la cote du sol de ce rez-de-chaussée a présenté quelque difficulté. Dans la restauration, on a relevé ce sol, jusqu'à 40 centimètres environ, en dessous de la première marche des escaliers, qui mènent aux plates-formes des courtines. Des escabeaux en bois rachètent la différence de niveau, et permettent de gravir commodément ces degrés.

Le sol intérieur se trouve ainsi à $1^{m}70$ au-dessus du sol actuel.

On a été conduit à la cote précédente, par l'examen des parements intérieurs, dont la taille était bien apparente à partir de ce niveau, tandis que ces parements restaient bruts au-dessous.

Dans la rue du rempart, on descend, de part et d'autre, vers les courtines, au moyen de rampes à faible inclinaison. (Pl. VI.)

Cette disposition commode, et facilitant la visite du monument, tout en restant rationnelle, soulève cependant une discussion au point de vue archéologique et militaire.

De tout temps, dans l'antiquité comme dans le moyen âge, les tours ont été considérées comme les points forts de l'enceinte. Dans maintes fortifications, la tour a été isolée des courtines par une coupure, de telle façon, qu'après la prise de l'une des courtines, l'ennemi ne pouvait pas pénétrer dans cette tour, soit en se prolongeant le long de la plateforme, soit en descendant dans la rue du rempart, et en abordant la tour par la gorge.

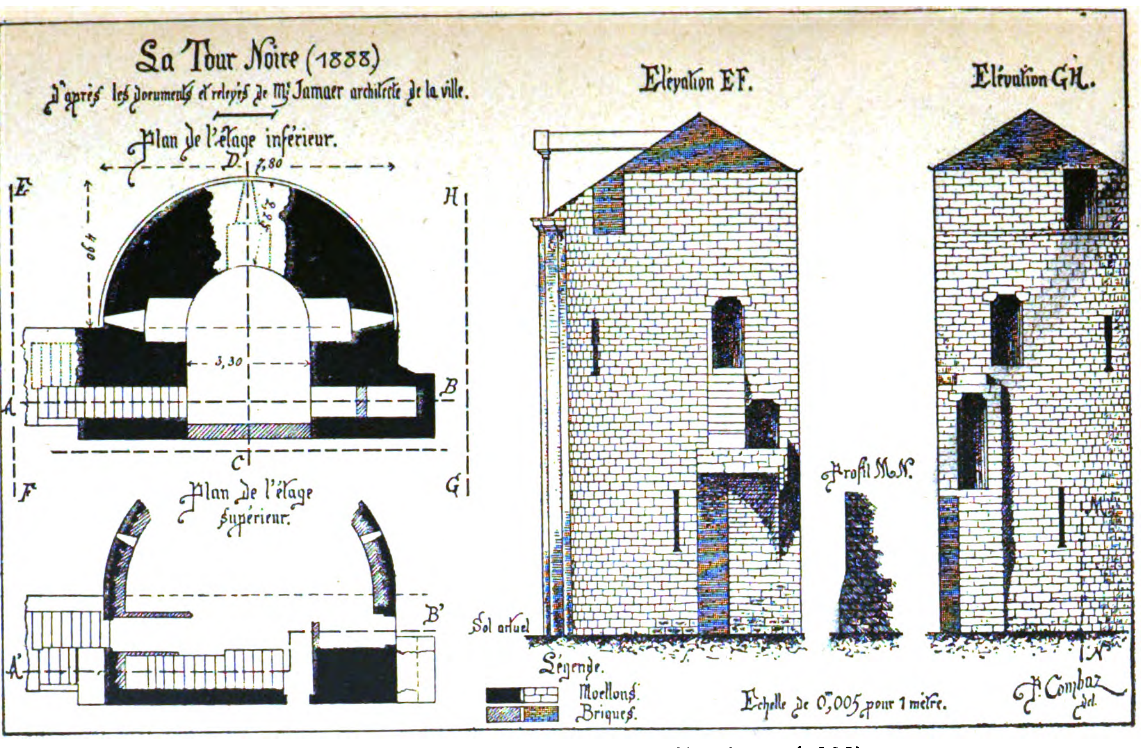
Pour empêcher d'ailleurs la réussite d'une attaque par la gorge, on pouvait s'y prendre de deux manières : ou bien, fermer entièrement cette gorge par un mur plein, comme à la Tour d'angle, près de la Steenporte à Bruxelles, ou bien, tenir le sol intérieur de la tour, à 2^m^50 ou 3^m^oo environ, au-dessus du sol de la rue du rempart. Il fallait dans ce cas une échelle, pour arriver, de la rue du Rempart, au rez-de-chaussée de la tour.

L'attaque de la Tour Noire, en se prolongeant le long des courtines, était rendue difficile, non pas, par une coupure, mais par les escaliers étroits qui menaient de ces courtines au premier étage, et qui n'étaient abordables que par un seul assaillant à la fois. On pouvait donc, de l'intérieur, repousser facilement l'attaque, en tirant au travers d'une meurtrière établie dans la porte de l'étage.

En ce qui regarde les dispositions prises pour empêcher l'attaque par la gorge, nous n'avons trouvé aucun indice qui puisse porter à établir un ressaut entre la rue du Rempart et le sol inférieur de la Tour. Il ne semble pas que l'architecte se soit préoccupé d'une attaque par cette gorge. — Nous n'avons donc soulevé ce point, que pour répondre d'avance à l'objection qui pourrait se produire à son sujet.

A la naissance des voûtes du rez-de-chaussée, on a rétabli le bandeau en demi tore, formant moulure saillante, dont l'existence a été constatée dans les autres tours de l'enceinte. Ce tore existait à la Tour Noire, car on a remarqué que le parement intérieur avait été recoupé, après coup, à hauteur des naissances de la voûte, sur la surface occupée jadis par la moulure.

Quelle était la destination de ce bandeau saillant ? Son but n'était pas du tout militaire ; il était, pensons-nous, une simple décoration, figurative d'un entablement destiné à supporter la voûte.



Pl. IV. La Tour Noire : Plans et élévations. (1888)

Dans la première partie de notre travail, nous avions signalé l'existence d'arceaux, dans les fondations de la Tour. Ces fondations reposent en effet sur des piliers, réunis par deux arceaux latéraux. L'adoption d'un pareil mode de construction a été motivée, par la nature marécageuse du sous-sol (car on se trouvait bien près de la Senne), ou bien encore, peut résulter de ce fait, que les maçonneries ayant été élevées sur un rempart en terre préexistant, on n'a pas voulu enlever le massif terrassé tout entier, mais on s'est contenté de creuser des puits en nombre convenable, pour établir l'assiette des maçonneries.



Le premier étage de la Tour Noire avait été fort dégradé, mais on y retrouvait cependant les emplacements des créneaux, les escaliers descendant aux courtines adjacentes, et l'escalier conduisant à l'étage supérieur. (Pl. III, IV et V).

Le mur de façade avait été considérablement réduit en épaisseur, il n'avait plus que $0^{m}60$ au lieu de $2^{m}10$. Cette dernière épaisseur qui résulte des traces laissées sur le pavement en moellons usés, retrouvé à l'étage, concorde avec les dimensions analogues des murs de l'étage, dans les autres tours de l'enceinte (Tour de la Steenporte, tour dans l'hôtel de M. Matthieu (rue Royale), tour de la rue de Villers).

Il est probable que cet amincissement s'est fait au XVIe siècle, lorsque l'on a transformé l'ouvrage militaire en demeure privée ; le revêtement en briques, accolé intérieurement au parement extérieur en pierres blanches, ainsi que la maîtresse poutre qui supportait la toiture, sont, dans tous les cas, de cette époque. Cet amincissement considérable qui nous paraît aujourd'hui une opération des plus hardies et

des plus compromettantes pour l'équilibre de la tour, a dû être facilité par l'existence des constructions voisines qui se trouvaient accolées à cette tour, et formaient de véritables étais. Il ne nous paraît cependant pas douteux, qu'il faut reporter, à ce moment, les fortes crevasses qui traversaient la voûte du rez-de-chaussée, et que l'on a eu soin de boucher.



L'étage de la Tour Noire était-il voûté ?

Nous avions penché tout d'abord pour l'affirmative en constatant l'existence d'une voûte dans les deux tours de l'enceinte les mieux conservées. (Tour de la Steenporte et tour de M. Matthieu).

C'est dans cet ordre d'idées que se présentait l'avant-projet de restauration de l'étage, et qui comportait : (Pl. VI.)

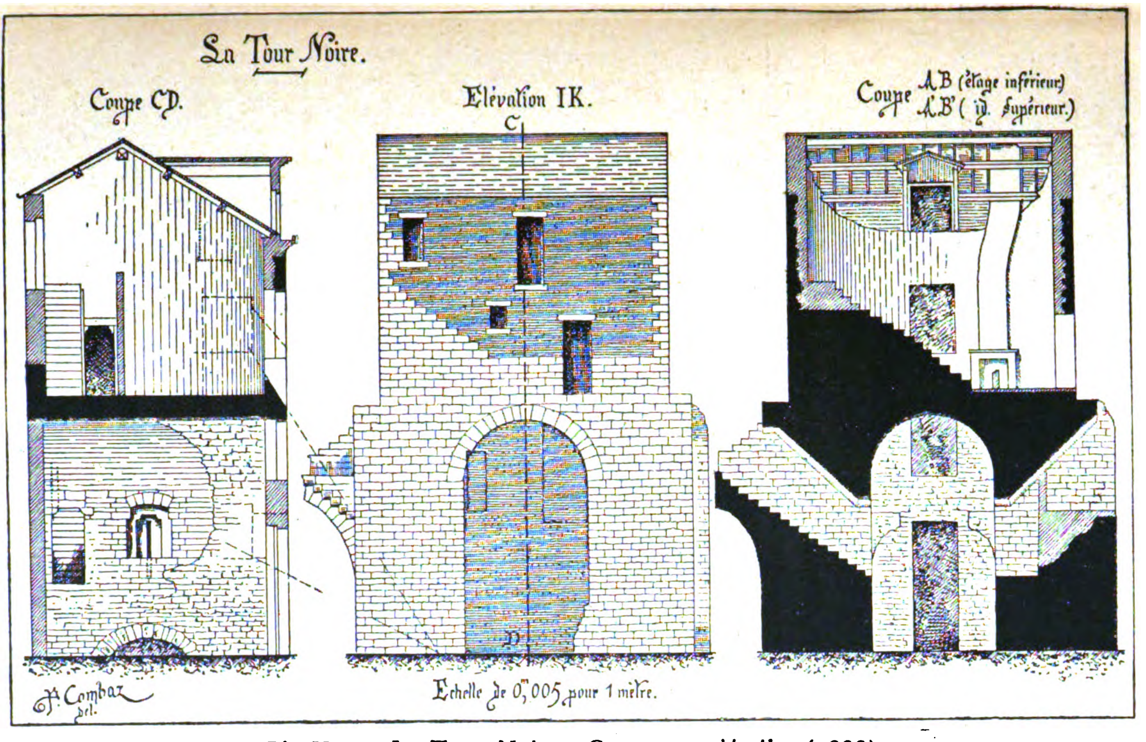
1° le rétablissement des trois meurtrières primitives, à leurs emplacements retrouvés ;

2° l'établissement d'une voûte en plein cintre, de $3^{m}80$ de hauteur sous clef [1], recouvrant la chambre ; cette voûte était analogue à celle du rez-de-chaussée ;

3° la construction d'escaliers, avec retour sur paliers, s'appuyant en partie sur la voûte et donnant avec la portion d'escalier existante, la communication avec la plate-forme sous toiture.

Les découvertes toutes récentes faites par M. l'architecte Jamaer, et les dispositions rencontrées au premier étage de la tour, située rue de Villers, ont conduit à renoncer à la voûter. Des recherches postérieures ont confirmé cette manière de voir ; en grattant les parois intérieures de la tour, on vient en effet de retrouver, à partir de $2^{m}70$ de hauteur, au-dessus du sol de l'étage, un parement taillé qui

[1] Hauteur égale à celle du 1er étage de la Tour d'angle, (Steenporte).



Pl. V. — La Tour Noire : Coupes et détails. (1888)

était anciennement à nu, et qui ne pouvait donc pas avoir servi d'appui aux maçonneries d'une voûte.

Dès lors, le rétablissement de la partie supérieure de la tour devenait beaucoup plus simple. Il comportait en réalité deux étages de défense ; la chambre inférieure, si l'on peut lui donner ce nom, était clôturée par un mur de $2^{m}10$ d'épaisseur et de $2^{m}70$ de haut, percé de 3 meurtrières ; la partie supérieure comprenait le mur de parapet de $2^{m}30$ de haut et de $0^{m}60$ d'épaisseur, avec ses archères ; les communications vers la plate-forme devenaient aussi plus commodes : l'escalier existant suffisait pour permettre aux défenseurs de passer de la chambre à la plate-forme. (Pl. VI, fig. 3bis).

Un pareil dispositif devait assurer mieux la défense, car il facilitait la surveillance ; il assurait mieux aussi l'exécution des ordres donnés par le commandant du poste, car celui-ci avait sous les yeux les défenseurs placés aux meurtrières, et ceux qui occupaient la plate-forme au-dessus.

L'étage ayant servi primitivement de magasin d'approvisionnement de projectiles, nous avons rétabli un système de poulies (fig. 3 et 4) destiné à faciliter ces approvisionnements.



La plate-forme était bordée jadis d'un mur de parapet percé de larges baies (archères), par lesquelles les défenseurs tiraient au loin, et laissaient tomber, sur les assaillants ou sur les machines que l'on approchait du mur, des matières pondéreuses ou enflammées.

L'épaisseur de $0^{m}60$ donnée à ce mur, est celle que nous avons retrouvée dans la portion du mur de parapet, encore debout à la tour d'angle (Steenporte).

Quant à la hauteur, nous l'avons prise égale à celle d'un

parapet de $2^{m}00$ environ, que l'on devait surmonter de la hauteur nécessaire ($0^{m}30$ à $0^{m}35$), pour pouvoir placer, au-dessus des créneaux, et suivant l'hypothèse admise d'une toiture, deux assises de pierre, servant de support à cette toiture.

Dans notre avant-projet, le parapet était percé de 6 archères; 5 d'entre elles donnaient la défense du pied de la tour du côté du fossé, la 6e regardait vers la courtine de droite. Cette dernière n'avait pas sa symétrique à gauche, parce que les paliers CC se trouvaient trop bas, et parce que le parement extérieur ne laissait apercevoir aucune trace d'ouverture à hauteur de ces paliers. (Pl. VI, fig. 1 et 2.)

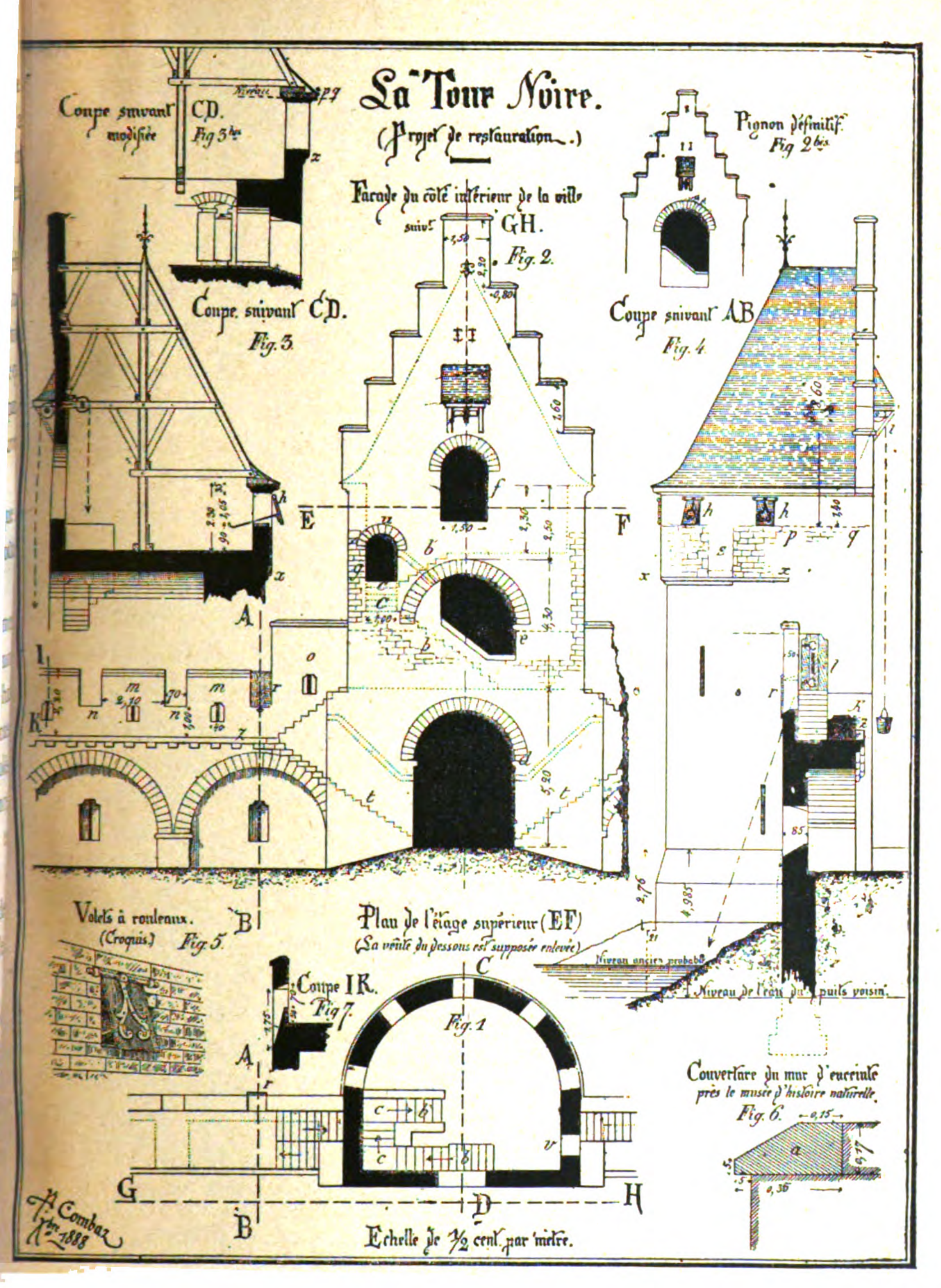
Ces dispositions avaient été prises en admettant que le premier étage fut voûté ; l'absence bien constatée de la voûte, a conduit à modifier nos propositions premières.

En effet, si la voûte existait, les niveaux rationnellement fixés, pour la plate-forme au-dessus de cette voûte, nous amenaient à placer le fond des archères, exactement à la hauteur p. q, (fig. 4) des maçonneries en moellons existantes, car il était fort plausible d'admettre que les merlons isolés, plus fortement dégradés, après plusieurs siècles d'existence, avaient été arrasés, lors de la transformation de la tour en habitation.

Il fallait également, dans ce cas, ne tenir aucun compte des ouvertures S (fig. 4), que l'on retrouvait, masquées par des briques, des deux côtés du couronnement en moellons.

On était d'autant plus porté à les négliger, que l'appareil des maçonneries des montants des ouvertures, (fig. 4) indiquait une reprise en sous-œuvre, pour la création de fenêtres, reprise évidemment postérieure à la construction primitive.

La suppression motivée de la voûte amenait une toute autre solution du problème.



Pl. VI. — La Tour Noire restaurée. (1889)

La découverte du véritable niveau de la plate-forme supérieure, à $2^{m}70$ au-dessus de celui de la chambre de l'étage, déterminait nécessairement le niveau du seuil des archères. Celles-ci se trouvaient alors à hauteur du seuil des ouvertures masquées S, et devaient être les ouvertures des archères primitives malgré leur remaniement postérieur. Elles ne dépassaient d'ailleurs pas le nombre de 3, puisqu'aucune autre solution de continuité ne se remarquait dans le parement extérieur.

C'est dans ces dernières conditions que la restauration sera faite sous peu.



Dans son travail sur la Tour Noire, M. le général Wauwermans émet, dubitativement toutefois, l'opinion que ces portes ou fenêtres S donnaient accès dans les hourds, et que certains trous, que portait la façade, pouvaient (s'ils ne sont pas modernes, ajoute-t-il), être des trous de hourdage.

Nous avons examiné longuement, dans le chapitre II, la question des hourds, et nous avons fait voir qu'il ne pouvait en être question pour la Tour Noire ; quant aux trous signalés par l'honorable général, il n'y a pas lieu d'en tenir compte ; ils ne traversent pas le mur d'outre en outre, et ne sont que des appuis de charpentes des maisons voisines, construites, contre la Tour Noire, à une époque rapprochée.

Notre projet comporte donc, au lieu de hourds, des volets à rouleaux, placés devant les archères, (fig. 5), et qui pourraient être exécutés en s'inspirant des exemples cités par Viollet-le-Duc.

***

Si l'on examine la façade de la Tour, du côté de la campagne, on remarque un cordon, saillant sur le parement extérieur, et qui va mourir de part et d'autre à l'aplomb du parapet des courtines adjacentes [1].

Cette disposition nous paraît fort bien raisonnée.

La saillie légère du couronnement, obtenue par ce cordon, était très utile, afin qu'un projectile, tombant de l'une des archères, suivant la verticale, et destiné à atteindre l'ennemi parvenu au pied de mur, ne risquât pas, dans sa chute, de toucher le parement du corps de la Tour, mais pût continuer librement sa marche et produire tout son effet. Comme le dispositif n'avait de raison d'être que pour les parties vulnérables, il n'y a pas lieu de s'étonner que la saillie s'arrête à l'aplomb des courtines.

Les mêmes considérations expliquent le fruit qui existe au bas de la Tour : son but était de tenir l'ennemi éloigné de l'aplomb du corps de la tour, afin que les projectiles tombant du haut atteignissent sûrement cet assaillant, directement ou par ricochet.

Ce fruit donnait d'ailleurs un surcroît d'épaisseur à la partie inférieure de la tour, et la rendait moins vulnérable aux coups du bélier.



Le Tour Noire sera couronnée d'une toiture conique très élevée, adossée à un pignon terminé par des gradins en escalier.

Dans notre projet, ceux-ci sont au nombre de 4 ; dans la restauration définitive, il y en aura deux de plus, M. Jamaer ayant jugé ce dernier nombre plus favorable, pour obtenir de

[1] On vient de découvrir que suivant l'axe de la Tour et jusqu'aux deux archères latérales, ce cordon était double et formé de deux quarts de rond superposés. (fig. 4.).

bonnes proportions entre les différentes parties du pignon. (Pl. VI, fig. 2 et 2bis).

Ce pignon fort élevé aura pour avantage, de servir de repoussoir à la toiture en ardoises, et de masquer aussi les maisons du fond, qui sont fort rapprochées.

La toiture repose sur une charpente portée par une maîtresse poutre; une girouette en fer forgé, surmonte la crête du faîtage.



La construction restaurée ainsi s'élève à 7m20 au-dessus de la partie existante ; celle-ci ayant 10m70 de hauteur au-dessus du niveau intérieur du rez-de-chaussée, la hauteur totale du monument sera donc de 17m90 ; cette hauteur sera suffisante pour que la Tour Noire ne soit pas écrasée par le massif considérable des maisons voisines qui la bordent sur 3 de ses faces.



Pour compléter notre étude de la restauration, nous avons fait figurer à gauche de la tour, ainsi que nous l'annoncions plus haut, une portion de courtine plus étendue que celle qui sera exécutée en réalité. (Pl. VI, fig. 2.)

Nous signalons dans cette courtine les parties suivantes :

1° Les voûtes inférieures sous le rempart ont des meurtrières établies dans l'axe. Ces meurtrières sont celles que l'on retrouve dans d'autres parties de l'enceinte de Bruxelles, et il est assez curieux de constater des dispositions semblables dans la Tour du Tréseau à Carcassonne, (fin du XIIIe siècle).

A la naissance de ces voûtes, nous n'avons pas rencontré, près de la Tour Noire, le cordon saillant à section rectangulaire, que l'on remarque aux portions du rempart près de Sainte-Gudule.

2° Le parement extérieur de la courtine est sans fruit à la base. On aurait cependant pu adopter un profil analogue à celui de la Tour, puisque ce fruit existe à la partie inférieure de la courtine adjacente au Musée d'histoire naturelle, et pu continuer par conséquent le profil de cette Tour, tout le long de la courtine. (Voir le tracé pointillé fig. 4.)

3° La plate-forme de la courtine est tenue horizontale au-dessus des voûtes inférieures, ; elle est terminée, vers la ville, par une pierre de garde Z, portée de distance en distance par des corbeaux saillants. Cette disposition est celle qui a été retrouvée par nous, dans une portion de courtine attenante à la Tour d'angle, et dont les restes se montrent dans la maison située, rue Steenporte, n° 44.

4° Le parapet, placé au-dessus de la plate-forme, a 2m20 de hauteur ; ce parapet est percé d'archères N, laissant entre elles des merlons M, de 2m10 de largeur, percés d'une meurtrière pour le tir à couvert (Pl. VI, fig. 2.)

La coupe (fig. 7) en donne les détails et montre le champ de tir. Ces détails d'organisation sont tirés du château de Carcassonne, (commencement du XIIe siècle), et de la courtine, près du Musée d'histoire naturelle.

Près de la Tour, le merlon O, percé d'une meurtrière comme les autres, est surélevé de manière à couvrir, sur deux mètres, les défenseurs qui circulent sur l'escalier, conduisant à l'étage (fig. 2 et 4). Le dernier créneau R est muni d'un volet à rouleaux, pour assurer complètement le défilement jusqu'au pied de l'escalier.

5° Les merlons de la courtine, et le fond des créneaux, sont garnis d'une pierre dont le profil est celui de la fig. 6 ; ce profil représente le couronnement du XIIe siècle, retrouvé intact dans la portion d'enceinte, près du Musée d'histoire naturelle.

Le couronnement avec tablette saillante, est un indice de

haute antiquité. Il était usité à l'époque romaine, fut conservé à l'époque romane, et ne disparut qu'après les premières croisades. On supprima alors les tablettes saillantes des merlons antiques, qui facilitaient l'escalade, en donnant prise aux grapins, que les assaillants accrochaient au sommet des murailles, pour renverser les parapets. Nous trouvons donc là une dernière et nouvelle preuve à ajouter à toutes les autres, pour faire remonter au premier quart du XIIe siècle la première enceinte murale de notre ville.

La Tour Noire, restaurée d'après les dispositions que nous venons de décrire, sera certes un des monuments historiques les plus intéressants de Bruxelles ; on peut dire, qu'en dehors de Carcassonne, on ne trouvera nulle part une construction militaire datant de l'époque de transition, et ce motif seul aurait dû porter à en assurer la conservation.

Comme on l'a vu ci-dessus, la remise dans l'état ancien des restes, d'ailleurs en assez mauvais état, mais suffisamment complets, de notre vieille tour, a exigé de nombreuses recherches et a donné lieu à des discussions sur plusieurs points douteux. Nous avons essayé d'apporter notre pierre à l'édification. Avons-nous réussi à porter la lumière dans tous les recoins ? Nous l'espérons, mais seul l'avenir restera notre juge. Nous avons fait tous nos efforts pour arriver, sans parti pris, à la solution proposée et appliquée, et, fort du devoir accompli, nous ne pouvons que répéter l'adage : « fais ce que dois, advienne que pourra ».

PAUL COMBAZ.

(mai 1889).



NOTE A

—

Le château du Coudenberg et le palais des ducs de Brabant. (Voir Pl. II, fig. 4.)

Le plus ancien document relatif à un château bâti, au commencement du XII[e] siècle, sur le mamelon qui, au Coudenberg (Frigidus Mons), dominait toute la vallée du côté du Nord, est tiré des « Selecta pro sæculo, 1000. »

(1) *Factum est anno* 1121, *apud Brusselam super castellum* [1].

M. Wauters donne encore des extraits de documents, où il est question du château aux années 1144, 1150 et 1151.

Il y avait, à cette époque, et dès la fondation du château, des châtelains, vicomtes ou burggraeves qui, remplaçant les comtes, dans leurs fonctions militaires, avaient le commandement des hommes d'armes et des habitants et assuraient la défense de la cité.

(2) *Godefridum dei gratia Bruxellensem castellanum.* [2]

(3) *Juxta castrum nostrum apud Frigidum montem* (acte du châtelain Léon II, de 1269 [3]).

Où était situé ce château? « Bâti sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui le café de l'Amitié, l'hôtel de Belle-Vue et quelques terrains voisins, » dit M. Wauters [4] (et nous sommes d'accord avec lui), l'existence, en cet endroit, du château, dit *des comtes*, ne saurait être mise en doute.

Mais, notre désaccord avec l'honorable archiviste de la ville de

[1] Henne et Wauters. *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 26.

[2] *Opera diplomatica*, t. I, p. 693, cité par MM. Henne et Wauters. Godefroid fut châtelain de 1179 à 1212.

[3] *Idem*, t. I. p. 773, cité par les mêmes auteurs.

[4] *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 26.

Bruxelles, se manifeste au sujet de son histoire à partir du XIIIe siècle, car ce château qu'il appelle le château des comtes, est pour nous le château du châtelain. M. Wauters admet au contraire, que les châtelains avaient leur château dans le Borgendael et qu'ainsi le château des comtes et le château du châtelain étaient deux édifices distincts.

On lit en effet dans son *Histoire de Bruxelles* : « Près du château des comtes, s'élevait le manoir seigneurial du châtelain, au milieu d'un terrain qu'il possédait en alleu... Cet endroit, appelé Borgendael ou Vallée du château, fut considérablement restreint au XIIIe siècle, par suite des ventes de terrain, faites aux ducs et aux religieux de Coudenberg. Au XIVe siècle, le manoir même fut abandonné et le 8 juin 1776, la franchise du Borgendael fut abolie. »

A l'appui, il cite les extraits suivants :

(4) *Domum inter domicilium domini ducis et castrum castellani, in loco qui dicitur Borchdal* (1259).

(5) *Domistadium situm in Borgedal quod dicitur Crauwelsbemdeken juxta Manerium ducis* (1259).

Archives de Sainte-Gudule.

Or, l'examen de ces deux textes n'autorise pas, ce nous semble, à tirer la même conclusion que celle de l'honorable archiviste. Nous comprenons tout autrement : au XIIIe siècle, le vieux château est encore occupé par le châtelain ; nous dirons même que c'est là, de tout temps, pour nous, le château du châtelain *(castrum castellani)*, château bâti par lui sur son terrain, son alleu, qu'il possède en pleine propriété, et dont il va bientôt aliéner des portions plus ou moins considérables, à son souverain, le duc, et aux religieux de Coudenberg. Nous pensons donc que les comtes de Louvain n'ont jamais eu, à Bruxelles, de château (*castrum ou castellum*) en propre, et que, dès l'origine, le castrum a été édifié par le châtelain, avec l'autorisation du comte, pour servir à la défense de Bruxelles, ville du comté. Si des actes ont été passés par les ducs au château de Bruxelles, c'est qu'ils y étaient simplement de passage, comme dans d'autres localités d'où certains actes sont datés. Comme le font remarquer MM. Henne et Wauters, le châtelain de Bruxelles est un homme puissant et riche, qui possède de grandes propriétés, entre autres, l'alleu de Coudenberg et toute une partie de la ville, aux environs de

la Chapelle : les rues d'Or, de l'Escalier, du Val-des-Roses, des Chapeliers, des Harengs, etc. [1].

Il est à noter encore, que la charge de châtelain est héréditaire et vénale, mais non élective.

Tout tend donc à nous montrer les lieutenants des comtes de Louvain, comme des personnages fortunés, dont l'influence, si grande auprès de ces comtes, est telle, que jusqu'au XIIIe siècle, le château leur sert d'habitation, en même temps qu'il assure la sécurité de Bruxelles.

Remarquons enfin, que dans aucun texte, il n'est question de deux châteaux à la fois. On n'est donc pas autorisé, à placer à Bruxelles, en même temps, et un château des comtes et un château ou manoir des châtelains.

Que nous montrent encore les deux citations ci-dessus ? A côté du château du châtelain se trouve la demeure du duc, que l'on appelle, la même année (1259), mais dans des actes différents, *domicilium* et *manerium*, la demeure et le manoir.

Laquelle de ces deux dénominations faut-il appliquer à la construction du XIIIe siècle ? A notre avis, la demeure du seigneur, tout en différant du château, pouvait encore présenter un certain caractère défensif qui permettait de lui donner l'appellation de manoir. C'était l'embryon du palais, que, quelques années plus tard, Jean II ou Jean III élevèrent, pour en faire le séjour définitif des ducs de Brabant.

Où était situé ce *domicilium ?* les citations nous le disent, en fixant l'emplacement d'une maison, située entre le château du châtelain et la demeure du duc, et placée dans le lieu qui est appelé Borchdal.

M. Wauters, tout en constatant, comme nous, que le Borgendael séparait ainsi le château des châtelains de la résidence ducale, pense que ce château, qui touchait par derrière à l'enceinte, se trouvait plutôt derrière l'église Saint-Jacques et les autres bâtiments conventionnels [2].

Ici encore, nous ne partageons pas les conclusions de notre hono-

[1] Henne et Wauters, t. I, p. 28. — On pourrait, croyons-nous, expliquer, par la propriété de ces terrains, le tracé irrégulier de l'enceinte enveloppant les alleux du châtelain, au Coudenberg, et celui qui forme la saillie de la Steenporte.

[2] A. Wauters, *La Première Enceinte de Bruxelles*, 1888.

rable contradicteur ; pour nous, le château du châtelain était dans l'Oudenborch, et la résidence ducale était située sur la Place Royale actuelle, c'est-à-dire au Sud du château des châtelains. Ce dernier n'était donc pas à l'Est du *castrum* des comtes ; c'est ce que nous allons chercher à démontrer. Il eût été impossible de trouver, derrière le couvent de Saint-Jacques, un monticule assez étendu pour y établir un château. Loin d'être montueux, le terrain y était au contraire marécageux, puisqu'on signale encore au XVe siècle, près de la porte de Coudenberg, un étang, qui alimentait un petit ruisseau traversant le Borgendael. L'état actuel des lieux, dans les jardins du Palais du Roi, rend encore assez bien compte de ce qu'était jadis le terrain en cet endroit.

Ce qui a été, suivant nous, la cause de l'erreur, c'est l'interprétation fautive de ce que l'on appelait le Borchdal, jusqu'ici considéré, comme situé tout entier derrière le couvent de Saint-Jacques (Pl. II, fig. 4).

Or, si la topographie de cette partie du vieux Bruxelles nous indique que le Borchdael s'étendait jusque là, nous pensons qu'une échancrure ou ravin secondaire (M), s'avançait sur la place Royale actuelle et y formait un prolongement de ce Borchdal. Le nom, vallée du château, si caractéristique, s'appliquait à ce ravin (Pl. B, fig. 4) et à toute la partie du vallon entourant le *castrum*.

Primitivement, le château des châtelains s'élevait donc sur une éminence entourée, de trois côtés, d'un vallon, portant le nom de Borchdal, et cette situation n'avait pas été choisie sans discernement : depuis l'époque préhistorique jusqu'au moyen âge, une pareille situation forte par elle-même, accessible du plateau par un seul côté seulement, était celle qui convenait le mieux pour un point fortifié ; c'est celle que choisissaient les hommes de l'âge de la pierre aussi bien que les barons de la conquête.

C'est dans l'échancrure dont il est fait mention ci-dessus que se trouvait la demeure (A), située ainsi dans le Borchdael, et placée entre le *castrum castellani* et le *domicilium ducis*.

Bientôt la demeure du souverain s'agrandit et se transforme en palais, avec toutes ces dépendances : cuisines, etc.

(6) *Retro coquam domini ducis en Borgdal* (1299).

Archives de Sainte-Gudule.

Au XIVe siècle le château du châtelain est encore debout, mais il a déjà reçu le surnom de vieux château. C'est près du vieux château que se trouvent les cuisines du palais.

(7) .... *In borghendale juxta coquam illustrissimi principis ducis Brabantiæ contigue Castro dicto d'Oudeborgh* (1377).

Cartulaire de Coudenberg.

Du côté Nord, on a établi une chapelle, qui surplombe la rue d'Angleterre (aujourd'hui la rue Isabelle), et qui touche aux vieux murs de la ville.

(8) *Hoffstadt..... op t'Coudenberg, achter de capelle des hertogen aen de stadt mueren* (1360).

(9) *Op t'Coudenberg, in d'Ingelant strate beneden de capelle van den hove des hertogen van Brabant, aen de muer der stadt* (1375).

Cartulaire de Coudenberg.

Cette situation des lieux, telle qu'elle nous apparaît d'après les documents précités, nous est d'ailleurs confirmée par des documents postérieurs, parmi lesquels nous citons, chronologiquement, les suivants :

(10) Daniel de Bouchout, chevalier, seigneur de Humbeke..... fût encore nommé chastellain de Bruxelles l'an 1403, comme appert par cette lettre : Notum sit universis quod dominus Daniel temporalis de Bouchout et castellanus bruxellensis contulit..... *montem quemdam nuncupatum vulgariter d'Oudenborch situm in loco dicto borgendale, inter curiam dominæ nostræ ducissæ brabantiæ ex unâ parte, et hortum monasterii canonicorum regulariorum sancti Jacobi super frigidum montem in Bruxella exaltata* prout præfatus mons ad dictum dominium castellanum pertinuit ac huic anno domini 1403 die quinta mense julii.

Bibliothèque royale, Manuscrit 13393 (fin du XVIIe siècle).
Les six vicomtés du duché de Brabant.

(11) *Goeden geheeten d'Oudenborch, nu gemeynlyck geheeten den Wyngaert..... commende achter op d'oude mueren der stadt van Brussele* (1529).

Cartulaire de l'Abbaye de Coudenberg.

(12) Ende hebbe *op de herffne van de Reguliere van cloistere op t' Coudenberg achter t' hoff van zyne vorscreve majesteit begraeven.....* daerme het nieuwe caetspel gemaekt; heeft de selvens gront gepleindt en de selve

geeffent, *het gruys van de afgebroke frente (contreforts) mette oude veste mueren aldaer ewegh ghevuert* ende daertoe in de.......

Comptes de la construction du Caetspel (1588)[1].
Registre de la Chambre des comptes N° 27404.

(13) *Nieuwe caetspelle in den hof van de clooster van Coudenberg, aen de stadt vesten ofte mueren aldair* (1588).

Registre de la Chambre des comptes N° 291.
Archives du royaume.

L'Oudenborch (le vieux château) était donc un monticule situé dans le lieu dit Borgendael, entre le palais de la duchesse de Brabant et le jardin du couvent de Saint-Jacques et ce bien appelé au XVIe siècle, « *La vigne* » touchait par derrière aux vieux murs de la ville de Bruxelles.

Or, d'après les relevés des comptes de la construction du *Caetspel*, construit en 1588, et dont la situation est bien indiquée sur toutes les gravures des XVIe et XVIIe siècles, ce bâtiment touchait, lui aussi, aux vieux murs que l'on démolit lors de cette construction. On voit que ce *caetspel* était établi en M dans les jardins du couvent de Coudenberg, depuis appelés *la Vigne*, et se trouvait derrière le palais de Sa Majesté.

Cette situation si bien marquée nous autorise, ce nous semble, à conclure finalement 1° que la montagne sur laquelle était bâtie le vieux château, portait également le nom d'Oudenborch et se trouvait bien certainement en B, et 2° que la dénomination de Borgendael s'étendait primitivement à une zone de terrain beaucoup plus considérable que celle des siècles suivants.

La situation respective des bâtiments, telle que nous la concevons, explique complètement ces textes, et elle nous paraît d'autant plus admissible, que la situation d'un château du châtelain, dans le bas fond du Borgendael, vers l'Est de la position que nous lui donnons, serait inexplicable, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Du reste, on remarque, dans toutes les gravures anciennes, des vestiges (fragments de tours et de murs) du vieux château, près de

[1] *Caetspel* : jeu de paume.

la chapelle du palais. Gramaye, Sanderus et Frickx disent même qu'on en voyait les ruines de leur temps.

(14) *Visuntur apud palatium ruinæ ubi vice comitis aedes fuisse quidam contendunt* (Gramaye) [1].

(15) In editiori ergo urbis parte palatium hoc (*ubi juxta olim antiqua arx sive burgus fuit* a quo burchgravius sive vicecomes et castellanus Bruxellensis, qui eam quoque priscis temporibus inhabitavit, ædificatum est (Sanderus 1659).

(16) On voit encore *auprès de ce Palais quelques masures du château de l'ancien burgrave* qu'on nomme le vicomte de Bruxelles. C'est ce qu'on appelle le Burghendal, ou il y a encore trente masûres franches et exemptes des juridictions ordinaires, qui forment une petite place...

Frickx, *Histoire de Bruxelles* 1743.

Enfin Mann nous dit : en parlant du Borgendael,

(17) *C'était là que les anciens châtelains ou Burgraves de Bruxelles avaient leur château.*

On le voit, les citations précédentes, nos 14 et 15, n'infirment en rien notre manière de voir, laquelle concorde au contraire, avec la façon dont s'expriment Gramaye et Sanderus.

Seuls Mann et Frickx, les auteurs les plus récents, placent le château des châtelains dans le Borgendael actuel.

Or, ces deux opinions ne sont pour nous d'aucun poids ; l'abbé Mann qui écrivait en 1785, c'est-à-dire à une époque très rapprochée de la nôtre, n'a fait qu'un recueil de tout ce qu'avaient dit ses prédécesseurs [2].

Quant à l'*Histoire de Bruxelles*, par Frickx, elle vaut à notre avis moins encore ; c'est un guide de touriste du XVIIIe siècle et rien de plus ; la seule valeur réelle de l'opuscule consiste dans la description des monuments disparus depuis lors, et dont l'auteur seul a fait mention *de visu*. Aussi, ne peut-on s'empêcher de sourire, en voyant Frickx prendre, pour des restes du vieux château, quelques vieilles

[1] Ce sont les parties figurées sur le tableau du Musée de Bruxelles (portrait de Philippe-le-Beau), et dans les nombreuses gravures du XVIIe siècle, représentant le palais des ducs de Brabant.

[2] Voyez, entre autres, la page 207 du tome II de son *Histoire de Bruxelles*.

masures du Borgendael ; ce vieux château était un bâtiment solide ; s'il en était resté quelque chose, l'on eût retrouvé des fragments de murs ou de tours, et non de pauvres habitations.

Nous terminons ici cette note, peut-être trop longue, en exprimant le désir qu'une plume plus capable que la nôtre reprenne la question si intéressante de l'origine de nos premiers châteaux forts, et nous faisons les vœux les plus ardents pour la réalisation de cette entreprise, dussent les conclusions futures être contraires à celles de la présente étude.

NOTE B

La restauration de la Tour Noire, sous la haute direction de M. l'architecte Jamaer, est aujourd'hui un fait accompli. Rendons hommage au restaurateur, d'avoir conservé, en les laissant apparentes, toutes les pierres anciennes, de manière à permettre de juger, en tout temps, de la valeur de la restauration.

L'aspect que présente la Tour est celui de la planche VI, sauf que M. Jamaer a cru devoir établir, pour recueillir les eaux pluviales, un chéneau en pierre, porté par une suite de corbeaux à profil d'ailleurs fort simple. C'est bien là un couronnement du XII[e] siècle ; il est toutefois nécessaire de faire remarquer, que jusqu'au XIII[e] siècle, les eaux pluviales tombant sur les toitures, s'égouttaient directement sur le sol, excepté dans les églises et dans les édifices importants, qui seuls reçurent, dès lors, des chéneaux et des gargouilles.

L'administration communale de Bruxelles a bien voulu faire cadeau, à la société d'Archéologie, de la maquette en plâtre, qui a servi à l'exécution des travaux de restauration ; nous la prions de recevoir tous nos remercîments pour son gracieux envoi.





NOTES BIBLIOGRAPHIQUES



ie Wetterauer Brakteaten (Odenwalder Fund) sind in Frankfurt am Main, Lich und Amöneburg geprägt worden, von Paul Joseph, Berlin 1885, in-8° 27 pages avec six gravures dans le texte [1].

Dans cette excellente étude sur des bractéates du XIIe siècle, M. Joseph communique les observations qu'il a faites relativement au costume et aux attributs des personnages représentés sur ces curieuses monnaies allemandes, minces feuilles d'argent frappées, qui n'étaient destinées à servir que pendant une année seulement, pour être ensuite remplacées dans la circulation par de nouvelles.

Les hommes portent le manteau toujours fermé au cou, tandis que les femmes le portent souvent ouvert et jamais relevé d'un côté sur l'épaule ;

Les empereurs et rois sont représentés avec une couronne sur la tête et tenant d'une main un sceptre et de l'autre le globe crucigère ;

Les dynastes portent comme les empereurs et rois, le sceptre et le manteau rejeté d'un côté sur l'épaule.

Ils tiennent de chaque main un sceptre, ou d'une main une épée et de l'autre le sceptre.

Ils ne portent pas de couronne, mais quelquefois ils sont repré-

[1] Voyez pour ce qui concerne la partie numismatique notre compte rendu de ce travail dans la *Revue belge de numismatique*, année 1886, pp. 360-361.

sentés avec deux rangées de perles autour de la tête ; d'autres sont coiffés d'un bonnet.

Le globe crucigère ne se voit pas sur les bractéates des dynastes, ou s'il y apparaît, il s'agit d'une imitation de bractéate impériale.

Les dames tiennent ordinairement une fleur dans la main. Par conséquent, quand la personne représentée porte une couronne, c'est qu'elle est revêtue de la dignité impériale ou royale. Si le personnage est nu tête, coiffé d'un bonnet ou le front ceint de perles, il faut y voir un dynaste, un prince souverain Aussi sur les monuments des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, la couronne, quand elle est placée sur la tête, est un attribut exclusivement impérial et royal.

Die Münzen des Gräflichen Hauses Erbach, von Paul Joseph in Frankfurt am Main, Berlin 1887, Verlag von Adolph, Weyl. in-8°, 98 pages, 2 planches.

Dans cet autre précieux travail, M. Joseph a non seulement donné une histoire monétaire très détaillée des comtes d'Erbach, ainsi que l'indique modestement le titre, mais il l'a complété d'une étude des plus intéressantes et des plus précises sur le monnayage dans l'Odenwald, c'est-à-dire dans la partie de l'Allemagne, située à l'Est du Rhin, entre le Main et le Neckar.

Vu l'intérêt de ce travail et attendu que, pour autant que nous le sachions, aucun compte rendu instructif en français n'en a été publié jusqu'à présent, nous en donnerons ici un court aperçu.

M. Leitzmann avait déjà écrit un article sur des monnaies des comtes d'Erbach, dans le « *Numismatische Zeitung* » (1849) pp. 139-143, mais ce n'était qu'un essai très incomplet et très superficiel. M. Joseph a tenu à doter la littérature numismatique d'un travail consciencieux sur les ateliers monétaires des comtes d'Erbach et sur les espèces qui y ont été forgées. Il ne s'est épargné aucune peine pour produire une œuvre d'une rare érudition. Il a collectionné lui-même ces pièces et consulté les principales collections publiques et privées de l'Europe ; mais c'est surtout dans les archives de la Maison comtale d'Erbach, d'une richesse vraiment extraordinaire en documents relatifs à tout ce qui concerne la fabrication et l'émission des monnaies, que M. Joseph a trouvé les plus précieux matériaux pour la publication de l'histoire monétaire, aussi complète et aussi riche en détails de tout genre, d'une maison comtale d'Allemagne.

Le comté d'Erbach est situé dans l'Odenwald, province de Starkenbourg, Grand-duché de Hesse.

Après avoir donné dans l'introduction un aperçu historique, généalogique et héraldique relativement aux anciens dynastes et échansons royaux d'Erbach, seigneurs de Breuberg, devenus comtes du Saint-Empire, le 15 août 1532, l'auteur explique les systèmes monétaires, la circulation des diverses espèces et les principes de la comptabilité, tels qu'ils existaient dans l'Odenwald au moyen âge.

Mentionnons d'abord en passant, les curieuses monnaies concaves d'or, dites *Regenbogenschüsselchen (Scutellæ iridis)* que l'on a découvertes dans plusieurs endroits de l'Allemagne du Sud, de la Bohême et de la Hongrie et qui datent des temps préhistoriques. Elles succédèrent immédiatement aux anneaux-monnaies, qui y sont nettement figurés et on les attribue aux Celtes.

A l'époque romaine et mérovingienne, M. Joseph ne pense pas, que dans cette partie de l'Allemagne, les indigènes se servissent entre eux dans leurs échanges, de monnaie, bien qu'ils les estimassent beaucoup, comme ornements dont ils aimaient à se parer. Malgré le nombre considérable d'ateliers monétaires mérovingiens, on n'en connaît pas un seul qui ait été situé à l'Est du Rhin; et même sous les Carolingiens il n'y avait qu'un seul atelier de ce côté, celui de Ratisbonne. On échangeait tout primitivement, produit contre produit; et avant l'an 1200 il est rare de trouver dans des chartes de ces contrées, qu'il soit fait mention de monnaie. M. Joseph ne croit pas qu'on y ait forgé des monnaies avant cette époque.

Après que des deniers et des demi bractéates y eurent circulé, on trouve dès 1255, qu'il est fait mention de *Heller*, monnaie frappée d'abord à Hall en Souabe, d'où dérive son nom : « *Libras Hallensium, Pfund Heller, uncias Hallensium.* » Une livre = 20 onces = 240 hellers; par conséquent une once = 12 hellers.

Quand, en 1350 environ, on commença à imiter les hellers en leur donnant une valeur inférieure, on exigea que les paiements se fissent en hellers de bonne valeur : « *Haller guder Werunge* ».

Vers le milieu du XIVe siècle, apparaissent les florins d'or frappés à Florence depuis 1252, et à la même époque (1355) les gros tournois.

Le florin d'or représentait en 1350, une livre de hellers et les gros tournois, un *Schilling* soit 12 hellers.

Il circulait en outre encore dans le Odenwald, vers l'an 1400, des esterlins valant un tiers de gros tournois.

Le 4/14 mai 1541, les comtes Georges III et Eberhard XIV d'Er-

bach (frères), obtinrent de l'empereur Charles-Quint le droit de battre monnaie, à l'aigle impériale entourée des noms et titres de l'empereur et portant au revers les armes des comtes d'Erbach. Ce droit s'éteignit lors de la dissolution de l'empire d'Allemagne en 1806.

Le 6 février 1546, Georges Boss, maître de la Monnaie de l'ordre teutonique à Mergentheim, fut chargé de la fabrication des monnaies comtales d'Erbach à Michelstadt. M. Joseph croit pouvoir attribuer à cette époque, un double heller sans millésime.

Les comtes d'Erbach exercèrent en commun le droit de battre monnaie; en conséquence les comtes Georges II, Eberhard XIV et Valentin II, firent frapper à Michelstadt, en 1561 et 1562, des *florins d'or*, des *florins*, des *demi florins*, des *demi Batzen*, des *Dreier*, des *Kreuzer*, des *Schüsselpfennige* [1] et des *Heller;* toutefois M. Joseph n'a pas encore rencontré les hellers ni les demi florins. Le comte Georges IV semble n'avoir fait frapper que des *Schüsselpfennige* en 1570.

M. Joseph donne ensuite une très intéressante explication de la désorganisation monétaire de 1620 à 1623 dite « *Kipper-und Wipper Zeit*, » qui jeta un si profond trouble dans toutes les transactions et fit hausser les prix de toutes choses. Il s'agissait de l'émission d'une énorme quantité de petites monnaies dites *Kippermünzen*, ne valant qu'un dixième de leur valeur nominale. Ce furent les grandes villes commerciales qui mirent fin à cette fraude honteuse, en confisquant toutes les espèces qui n'avaient pas la valeur requise; et de cela sortit la convention monétaire conclue entre Mayence, Hesse-Darmstadt, Nassau-Sarbrücken et Francfort sur le Main, pour la fabrication en commun de monnaies d'appoint : des *Albus* et des *Pfennige*.

Les *Kippermünzen* d'Erbach, frappées en commun par les comtes Jean-Casimir et George-Albert I[er], sont des *Dreibaetzner* et des *Groschen*; elles sont rares. Par ordre des comtes, ces mauvaises pièces furent fondues en 1623.

Vers 1621, l'atelier monétaire fut transféré au château de Breuberg, et plus tard à Fürstenau près de Michelstadt.

En 1623 et 1624, on frappa des écus *(Reichsthäler)* et ensuite des *demi Batzen*, des *Schüsselpfennige*, ainsi qu'un très petit nombre de florins d'or. En 1675 et 1676, on frappa des florins et des demi flo-

[1] Voyez relativement aux *Schüsselpfennige* (deniers-soucoupe) notre notice. *Petites monnaies unifaces de billon aux armes de la ville de Zutphen et de la province d'Over-Yssel. Revue belge de numismatique*, 1882, pp. 634-639.

rins. Les pièces au nom de Georges Louis, et celles au nom de Georges VI, sont de 1675; et celles de Georges Albert III, sont des années 1675 et 1676.

De Fürstenau, l'atelier monétaire fut de nouveau transporté à Breuberg et pendant l'hiver de 1684-85, il fut établi à Neustadt.

En 1691, le comte Georges Albert III, établit à Fürstenau un atelier monétaire. Comme cette localité était située dans le cercle de Franconie, il demanda au prince évêque de Bamberg, l'autorisation d'y faire battre monnaie; or, celui-ci la lui refusa, en vertu d'une ancienne ordonnance impériale et lui fit savoir qu'il avait à faire disparaître complètement, endéans les quinze jours, l'atelier qu'il avait établi.

A Erbach, on conserve les coins de la pièce de *XV Kreuzer*, ainsi que le coin du revers du double gros au millésime 1691 ; en outre, il existe des pièces de deux *Albus* de la même année, frappées à Fürstenau par le comte Georges Albert III. Ce sont les dernières monnaies frappées par les comtes d'Erbach.

On proposa aux comtes d'Erbach en 1725, et puis encore en 1754, de continuer à faire usage de leur droit de battre monnaie ; mais ils ne s'y décidèrent pas.

M. Joseph donne aussi les médailles et jetons de cette illustre famille :

1° Jeton d'argent frappé sur un flan carré, représentant d'un côté l'écu écartelé aux armes d'Erbach et de Breuberg, et de l'autre les armoiries de Hohenlohe écartelées de Langenbourg avec le millésime 1622 (1612 ?) La comtesse Dorothée d'Erbach, née le 13 juillet 1593, fille aînée du comte Georges IV, épousa le 23 octobre 1610, le comte Louis de Hohenlohe-Waldenbourg de Pfedelbach ;

2° Quart de thaler obituaire de la comtesse Louise Julie, fille du comte Georges IV, et femme du comte Jean Ernest de Sayn, décédée en 1670.

3° Deux médailles d'argent du comte François ; récompenses agricoles, de 1793. L'une à la feuille de trèfle est du poids et de la dimension des *Conventionsthaler ;*

4° Jeton uniface d'argent (sans date) de la première moitié du XIXe siècle, aux armes d'Erbach écartelées de Breuberg ;

5° Médaille commémorative des noces d'argent du comte Albert d'Erbach-Fürstenau et de la comtesse Émilie-Louise de Hohenlohe-Neuenstein-Ingelfingen, célébrées le 26 juin 1835 ;

6° La charmante médaille due au burin de Chrétien Schnitzspahn de Darmstadt, frappée à l'occasion du mariage du comte Gustave

d'Erbach-Schönberg avec la princesse Marie de Battenberg, 29 avril 1871.

Dans cet excellent ouvrage, on trouve des détails excessivement curieux sur l'achat des métaux précieux, sur l'affinage, la fabrication des espèces, fonte, frappe, etc., sur les frais de fabrication, les salaires, la gravure des coins, la valeur des espèces ; enfin des notes biographiques sur les employés au monnayage, etc., toujours accompagnés de judicieuses observations, résultat d'infatigables et consciencieuses recherches et études.

Die Münzstempel und Punzen in dem historischen Museum der Stadt Köln, von Paul Joseph, in-8° de 76 pages, une planche [1].

Sous ce titre, M. Joseph a publié récemment un catalogue descriptif des coins et poinçons du Musée historique de Cologne.

Il y décrit entre autres, soixante-neuf poinçons en acier trempé, avec lettres, marques, images, figures, blasons, etc., en relief, dont on se servait pour confectionner les coins des monnaies, en les imprimant dans du fer doux. Quand tout est empreint le coin est achevé; on le trempe et il peut alors servir à la frappe des espèces.

Il y en a parmi ces poinçons, qui datent de la fin du xve siècle, comme par exemple le n° 490 du catalogue, un lion couronné ; et le n° 491, deux clefs posées en sautoir, qui tous les deux ont servi à la confection des coins des doubles gros de Henri II, comte de Schwarzbourg, archevêque de Brême (1463-1496) ; le n° 493, une porte à trois tours, qui a servi à plusieurs coins de monnaies, entre autres à ceux des évêques d'Osnabruck, Conrad II (1482-1508), d'Éric II (1508-1532), etc., etc.

On a longtemps contesté qu'au moyen âge on se servît de poinçons pour la confection des coins de monnaies ; les poinçons décrits par M. Joseph prouvent à l'évidence, qu'au xve siècle déjà ce procédé était connu et appliqué.

M. Joseph décrit encore une curieuse machine à monnayer, datant de 1546 et faisant également partie du Musée de Cologne. Elle a la

[1] Voyez pour ce qui concerne les coins de monnaies, notre compte rendu de ce travail dans la *Revue belge de numismatique*, année 1889, pp. 611-613.

forme d'une tenaille à laquelle sont fixés deux coins, l'un en face de l'autre; le flan placé entre les deux, on frappait à l'aide d'un marteau, et la monnaie avait reçu l'empreinte des deux côtés.

Cte MAURIN DE NAHUYS.

Les habitants de Suriname, par le PRINCE ROLAND BONAPARTE. Paris, A. Quantin 1884.

Ce très beau volume, grand in-folio, illustré d'excellentes et nombreuses planches en phototypie, ainsi que de figures et de cartes en chromolithographie, renferme surtout des données offrant au géographe, à l'éthnographe et à l'anthropologue le plus haut intérêt. Cependant, les nombreux détails dans lesquels l'auteur entre au sujet des mœurs, des usages, des armes et des ustensiles de ménage qui, chez les indiens de Suriname, sont restés tout à fait primitifs, doivent attirer l'attention des archéologues qui s'occupent des temps préhistoriques, car il est de toute nécessité, pour concevoir quelles ont été les mœurs de nos ancêtres primitifs, de bien connaître celles des populations sauvages actuelles.

Comme la géologie, l'ethnographie et l'anthropologie sont des sciences auxiliaires de l'archéologie et de l'histoire.

Le but principal que S. A. le prince Roland Bonaparte a voulu atteindre en écrivant son livre, et il y est parfaitement arrivé, a été de décrire non seulement les caractères physiques et intellectuels des indiens qui, avant la prise de la Guyane en 1595, par Walter Raleigh, formaient la population autochtone de la colonie de Suriname, mais aussi ceux des nègres africains emmenés comme esclaves dans cette même colonie.

Cependant, l'auteur n'a pas négligé de donner de nombreux et intéressants détails historiques sur le pays dont il s'est occupé ainsi que sur sa capitale (Paramaribo) dont la fondation remonte à 1640.

Enfin, les gisements d'or de la colonie Néerlandaise qui, jadis, faisaient l'objet de récits légendaires, ont fourni à l'auteur l'occasion de rappeler l'histoire de l'*El dorado*, pays fabuleux, que les aventuriers espagnols du XVIe siècle recherchèrent en Guyane.

EM. DE M.

N° 450. — Bruxelles, imprimerie A. Vromant et Cie, rue de la Chapelle. 3.



ARCHÉOLOGIE PALMYRÉNIENNE

NOTE SUR TROIS
BUSTES FUNÉRAIRES
AVEC INSCRIPTIONS
PROVENANT DE PALMYRE



Il y a un peu plus de deux siècles — c'était en 1678 — des négociants anglais, établis à Alep, entendirent parler de ruines prodigieuses qui se trouvaient en plein désert.

Les récits que leur faisaient les Arabes d'une ville splendide oubliée au milieu des sables, leur paraissaient tellement merveilleux qu'ils ne pouvaient y croire. Ils voulurent tenter cependant une expédition de découverte : elle échoua.

Douze ans plus tard — en 1690 — des indications plus précises les décidèrent à renouveler l'aventure. Ils se remirent en route, ne se laissant arrêter cette fois par aucun

danger, les bravant tous, passant à travers les tribus de féroces bédouins, souffrant la faim et la soif.

Leurs efforts furent récompensés et ils restèrent stupéfaits d'admiration en présence d'une grandiose ville de marbre, merveilleux squelette d'une immense cité morte.

La description qu'ils en firent parut dans les *Transactions philosophiques* de Londres. Seulement personne ne voulut y ajouter foi.

Les érudits se souvenaient bien que Pline, dans son *Histoire naturelle*, parle *d'une ville remarquable séparée du monde entier par un vaste désert de sables*. Mais nul ne voulait croire Palmyre retrouvée.

Ce n'est qu'en 1751 — coïncidence étrange, à la même époque pour ainsi dire où Pompéï fut découverte, — que l'existence des splendides ruines de la ville qui avait été Palmyre, fut constatée à l'évidence par Dawkins et Wood.

Ces deux voyageurs anglais dessinèrent avec soin les moindres détails des monuments et relevèrent un grand nombre d'inscriptions, la plupart en grec, une vingtaine en palmyrénien et une seule en latin.

Wood, en publiant les inscriptions palmyréniennes, s'en excuse du reste, disant que « ces inscriptions en langue inconnue offrent peu d'intérêt. »

On était encore à l'époque où hiéroglyphes égyptiens, caractères cunéiformes, perses et assyriens demeuraient lettres mortes, et Wood trouvait sans doute qu'il y avait déjà assez d'indéchiffrables mystères, sans qu'il fût nécessaire d'en apporter de nouveaux, pour enfiévrer davantage la sagacité des savants.



Palmyre est plus connue par ses étonnantes ruines qu'elle ne l'est par l'histoire.

Rome n'en parle qu'après la conquête qu'elle en fit.

Quant aux historiens arabes, ils racontent des fables auxquelles nous ne nous arrêterons pas : d'après eux, par exemple, cette ville aurait été érigée à l'endroit même où David tua Goliath.

Palmyre fut probablement bâtie par Salomon, dans une oasis de palmiers qui la fit nommer *Tadmor*, qui veut dire en hébreux *lieu des palmiers*.

On le voit, les Grecs n'ont fait que traduire ce nom en leur langue.

Palmyre dut sa prospérité au commerce d'échange que ses négociants avaient organisé entre l'Orient et l'Occident : elle servait d'entrepôt aux marchandises de la Perse et de l'Inde que ses caravanes allaient chercher sur le Tigre et sur le golfe Persique, pour les apporter aux Romains.

Tant que les Palmyréniens surent ou purent se maintenir dans de sages conditions de neutralité, leur activité commerciale, toute sémitique, fut récompensée par un accroissement incessant de richesses, richesses qui expliquent les magnificences de leur ville. Mais le moment vint où — un peu forcés — ils s'allièrent à Rome; par ce fait, ils se rendirent les Perses hostiles et finirent naturellement par être écrasés par l'empire romain.

Avec le *Jus italicum,* Palmyre reçut le titre de *colonie romaine*. Ce fut peut-être sous Septime-Sévère, mais plus probablement, lorsque l'empereur Hadrien la visita l'an 130 ou 131 de notre ère. Elle devint alors *Adrianopolis*.

Détruite par Aurélien, restaurée par Dioclétien, cette ville ne tarda pas à tomber complètement dans l'oubli, jusqu'au jour où elle fut retrouvée, comme nous venons de le voir.



Il existe à Palmyre de grands tombeaux en forme de tours,

dont les parois intérieures sont ornées des bustes des défunts. La plupart de ces bustes portent des inscriptions.

Des bustes de l'espèce sont extrêmement rares dans les musées d'Europe. Cela tient aux véritables dangers qu'on courait, il y a quelques années, à vouloir les exhumer, entouré des tribus sauvages, voleuses et pillardes des Bédouins insoumis, et, aujourd'hui, aux difficultés qu'on éprouve à dépister l'œil soupçonneux de la Turquie veillant sur son trésor.

A certain point de vue, nous ne pouvons qu'approuver sa vigilance. Mais comme il n'est pas permis à chacun d'aller à..... Palmyre, nous éprouvons une certaine indulgence pour les intrépides Syriens qui, au péril de leur vie, vont fouiller ce sol fécond pour enrichir nos musées de quelques rares découvertes. Ce sont des lords Elgin au très petit pied qui n'iront pas jusqu'à détruire des monuments antiques pour en enrichir les brumes de la Tamise.

Ce n'est plus de l'indulgence, c'est de la gratitude que nous devons à ceux qui, ayant vu ces monuments arrachés à l'ancienne Palmyre, perdus sinon pour la science, nous les ont ramenés en Europe.

Aussi est-ce de la reconnaissance que nous devons à M. H. de Bay, notre nouveau confrère, qui, après un long séjour en Orient et particulièrement en Egypte, — où il a découvert d'importantes mines de pétrole, — a pu offrir à l'Europe des monuments d'un style si curieux, produit d'un art sémite, influencé d'hellénisme et de romanisme.

C'est de ces monuments que je désire vous entretenir.



Il s'agit de trois bustes, grandeur trois quart nature, en marbre blanc.

Ils étaient ensevelis dans le sable et proviennent des anciens tombeaux en forme de tour, dont je viens de parler.

L'un d'eux ne porte pas d'inscription. Il représente un homme d'âge mur, à physionomie très sémitique, portant la barbe coupée assez court. C'est un curieux morceau de sculpture d'aspect très vivant. (Fig. 1.)



Fig. 1.

L'autre buste représente un personnage, un prêtre peut-être. Il est coiffé d'un *modius* lauré : les deux branches de lauriers, qui forment couronne, se rejoignent sur le devant de la tête, soutenant, en diminutif, l'effigie elle-même du personnage dans son attitude et son costume.

Le prêtre — si prêtre il y a —, tient de la main gauche, une coupe godronnée, à oves d'aspect grec, et de la droite, une fiole allongée de forme intéressante. [1] Il est drapé dans un *peplum* qui laisse le cou à découvert et qu'une fibule ronde, cerclée de perles, retient sur l'épaule gauche. Au bas de la taille se remarquent trois plaques rondes bordées de chaque côté d'une bande de perles. (fig. 2.)



Fig. 2

L'inscription en quatre lignes, gravée à gauche de la tête, est en caractères et dialecte palmyréniens, c'est-à-dire en arabo-nabatéen, qui s'écrivait

[1] On retrouve à peu près la même forme de fiole dans les hiéroglyphes égyptiens, comme signe déterminatif par exemple du mot *temerh* qui signifie huile. Le personnage porterait sans doute la fiole à l'huile sacrée destinée à l'usage des temples.

de droite à gauche, comme toutes les langues sémitiques. (Fig. 3.)

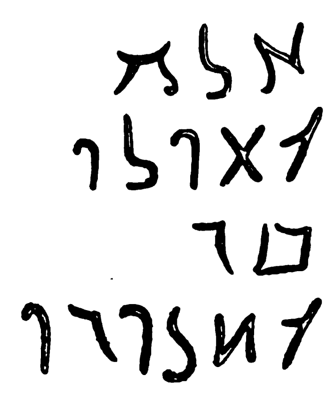


Fig. 3.

Les Arabes désignent sous le nom de langue et littérature nabatéennes, comme le dit J. Oppert dans sa *grammaire syriaque*, l'assyrien, l'araméen et le palmyrénien.

M. le comte Melchior de Voguë, le savant orientaliste, membre de l'Institut de France, à qui j'ai eu l'honneur d'envoyer des estampages, lit comme suit la première inscription, transcrite ici en hébreu :

עלם Portrait de (helem)
עאולו 'Aoulou
בר fils de (bar)
עתבורו 'Athinourou

'Aoulou et *'Athinourou* sont des noms nouveaux qui viennent prendre place dans la nomenclature des noms palmyréniens relevés déjà.

« *'Aoulou*, m'écrit M. le comte de Voguë, est une variante des noms nombreux composés avec la racine עַל, עיל, עלל, qui implique les notions de hauteur. Le plus connu de ces

noms est l'arabe *'Ali*. Le nom eût été, il me semble, plus correctement écrit אעולו : peut-être est-ce une faute du sculpteur.

« *'Athinourou* est composé avec le nom de la déesse *'Athi* qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms palmyréniens. »

Quant à la terminaison *ou*, elle est arabo-nabatéenne et se rencontre fréquemment dans l'onomastique palmyrénienne.

Le nom d' 'Athinourou devient ici d'autant plus intéressant que nous allons le rencontrer sur un autre monument de même provenance et sorti de la même tombe familiale.



Fig. 4

Ce second buste (fig. 4) est celui d'un jeune homme, comme le prouve sa coiffure aux cheveux bouclés : les femmes étaient presque toujours représentées couvertes d'un voile. La tête semble appuyée sur un coussin. De la main gauche, il tient ce que je crois être un bouquet de fleurs.

Malgré son air efféminé, le doute sur le sexe de l'individu représenté n'est au reste pas possible : l'inscription gravée sur un listel au bas du buste, prouve à l'évidence que c'est un jeune garçon.

Fig. 5.

Sous ce listel et semblant soutenir le buste, se remarque une figure très intéressante, tête d'homme barbu et cornu.

On sait que les cornes de bœuf étaient l'attribut ordinaire des dieux en Syrie, comme en Perse et en Assyrie.

Dans l'inscription (fig, 5) nous retrouvons le nom d'*'Athinourou.*

הבל עתבודר גר עבילו

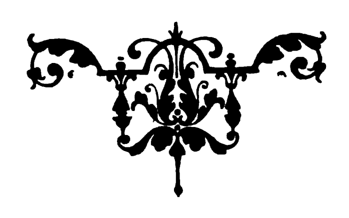
Hélas! 'Athinourou fils de 'Ogilou.

« Je n'ai aucun doute, m'écrit M. de Voguë, sur la valeur des caractères, si ce n'est pour la troisième lettre du dernier mot, qui pourrait aussi bien être un ר (vav); je préfère lire י (iod) parce que le nom עבילו est connu : on a même sa transcription grecque Ὀγηλος. Il signifie *Le rond. Ogoulou* est également admissible.

« Quant à הבל, c'est une exclamation douloureuse qui accompagne d'ordinaire, à Palmyre, les portraits funéraires. »

Je remercie vivement M. le comte de Voguë qui a bien voulu me donner ces renseignements et M. Ernest Renan qui a eu l'obligeance de me mettre en rapport avec son savant collègue de l'Institut.

G. Hagemans.

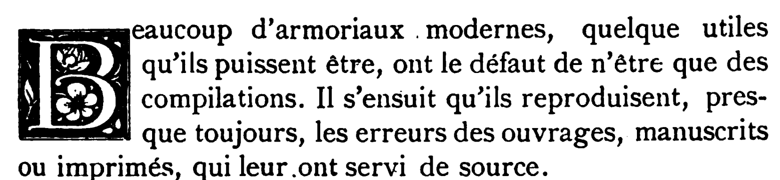




ARMORIAL BRABANÇON

RECUEIL D'ARMOIRIES INÉDITES

PRÉFACE



Beaucoup d'armoriaux modernes, quelque utiles qu'ils puissent être, ont le défaut de n'être que des compilations. Il s'ensuit qu'ils reproduisent, presque toujours, les erreurs des ouvrages, manuscrits ou imprimés, qui leur ont servi de source.

Autre défaut, inévitable quelquefois, il est vrai : les indications sur les familles, dont ils donnent les armoiries, ne sont guère précises. Elles se bornent à désigner le pays, parfois la province, plus rarement la ville, habités par les familles en cause. De là que de confusions et d'usurpations !

La récente apparition d'un *Armorial ancien et moderne de la Belgique* (1889) nous a inspiré l'idée de recueillir, d'après les

documents à notre portée, des armoiries inédites du Brabant [1]. En les livrant à la publicité, nous nous hâtons de dire que nous ne prétendons aucunement être complet. A d'autres à continuer ce travail. En le faisant pour toutes les provinces du pays, on arrivera, peut-être, un jour, à pouvoir établir un Armorial de la Belgique quelque peu complet [2].

La grande utilité de la science héraldique au service de l'histoire et de l'archéologie a été reconnue, de nos jours, par tous les hommes compétents. Pas n'est donc, ce nous semble, besoin de faire l'apologie de notre travail.

Par contre, nous croyons, devoir faire ressortir les quelques avantages qu'il présente sur la plupart des œuvres similaires.

Ces avantages, les voici :

I. A l'encontre de ce qui se fait généralement, nous n'avons recouru qu'*aux documents d'une authenticité absolue, savoir* : *aux sceaux attachés à leurs chartes et diplômes* [3].

[1] C'est de l'ancien duché de Brabant que nous entendons parler. On ne devra donc pas s'étonner de trouver citées dans ce travail des localités appartenant, de nos jours, à la province hollandaise du Brabant septentrional et à d'autres provinces belges qu'à celle du Brabant.

[2] L'Armorial auquel nous venons de faire allusion est loin d'avoir épuisé toutes les sources imprimées. L'auteur ne semble pas avoir consulté : HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles* ; A. VAN DEN EYNDE, *Tabl. chron. des écoutètes*, etc., *de Malines ;* E. A. HELLIN, *Hist. chronol. des évêques*, etc., *de Saint-Bavon ;* le Bon DE HERCKENRODE, etc., *Nobiliaire des Pays-Bas*, etc.; ED. VAN EVEN, *Geschied. van Leuven geschr. door W. Boonen ;* DIVAEUS, *Rerum lovan.* etc.; le *Navorscher*, revue mensuelle (éditeur : Thieme, à Nymègue, autrefois Loman, à Amsterdam); les *Inscr. funér. de la prov. d'Anvers*, etc. Tous ces ouvrages contenant un grand nombre de blasons, nous croyons utile de les signaler.

[3] En recueillant les blasons, nous avons procédé avec la plus grande circonspection. On n'ignore pas qu'à défaut d'un propre sceau, on se servait fréquemment de celui d'un autre. Bien que, en règle générale, pareil emprunt se mentionnât dans les chartes, nous avons rencontré quelques exemples de l'omission de toute allusion à une substitution de sceau. Aussi, pour éviter de fausses attributions, n'avons-nous annoté les armoiries que lorsque la légende du sceau nous permettait de constater l'identité de celui-ci. Une

II. Nous désignons, non pas la famille, mais la personne qui a porté les armoiries que nous blasonnons, et nous ajoutons sa qualité, sa résidence et l'année où il figure dans les documents.

III. En indiquant l'endroit où sont conservés les sceaux, nous mettons le lecteur à même de contrôler tout ce que nous avançons.

IV. Grâce à cette indication, les intéressés pourront se procurer, sans fastidieuses recherches, des moulages des originaux et des renseignements sur les personnages en question.

Quelques mots encore.

Notre travail permettra de compléter considérablement les listes des échevins de Louvain, publiées par Butkens et Divaeus.

Les armoiries de la plupart des échevins de Bruxelles, on le sait, sont reproduites dans l'*Histoire de Bruxelles* de MM. Henne et Wauters. De nombreux sceaux de ces échevins nous ayant passé sous les yeux, nous nous plaisons à rendre hommage à la grande exactitude que les savants auteurs de cet ouvrage ont mise à la confection des planches armoriées [1]. Il nous a été donné d'augmenter cette série de quelques blasons, ainsi que de nombreux cimiers. Ceux-ci manquent entièrement dans l'*Histoire de Bruxelles*.

Particularité inédite. Les échevins d'Aerschot observaient, pour la plupart, un singulier usage : ils plaçaient leurs armoiries en franc-quartier sur celles de leur localité. En décrivant des armoiries ainsi combinées — en tant, bien

autre considération encore nous a déterminé à en agir ainsi : c'est que nous avions remarqué qu'en scellant les témoins intervertissaient quelquefois l'ordre dans lequel leurs noms étaient cités dans la charte.

[1] Notre contrôle n'a, évidemment, pu s'exercer qu'à l'égard des *meubles*, et non pas à celui des *émaux*.

entendu, qu'appartenant à des Aerschotois [1] — nous blasonnerons, pour plus de simplicité, le champ tout bonnement : d'*Aerschot*.

Il va de soi que des trois fleurs de lis au pied coupé, seules les 2e et 3e sont visibles, la 1re étant entièrement couverte du franc-quartier. Inutile de dire que nous n'entendons assumer aucune responsabilité au sujet des émaux : il se pourrait parfaitement que l'une ou l'autre des familles aerschotoises eût changé ceux des armes de la localité, en réunissant ces dernières à leur propre blason. Faut-il ajouter que les sceaux du moyen âge ne nous donnent aucune certitude à cet égard ? Ce serait oiseux, car on n'ignore pas que les hachures conventionnelles, qui indiquent les émaux, n'ont été uniformément adoptées qu'au XVIIe siècle.

A propos de la fleur de lis, nous tenons à faire une constatation : contrairement à une croyance fort répandue, la fleur de lis *au pied coupé* ou *nourri* ne se rencontre pas seulement *exceptionnellement,* en quelque sorte *comme signe caractéristique,* comme on le dit, dans les armes des grandes maisons de Lierre, d'Aerschot, de Wesemael, de Rotselaer, etc., mais, en règle générale, dans les armoiries brabançonnes, la fleur de lis est représentée *au pied coupé*, ou *nourri*; à telles enseignes qu'en Brabant la fleur de lis *complète* constitue l'exception à la règle.

Considérant, toutefois, que plus d'un de ceux qui consulteront notre armorial pourrait ne pas lire cette introduction — ils sont rares ceux qui lisent des préfaces — et que, par là même, un changement dans le blasonnement de la fleur

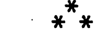
[1] Car on trouve dans d'autres villes qu'Aerschot des familles portant trois fleurs de lis au pied coupé et un franc-quartier, et, en décrivant leurs armes, on aurait évidemment tort d'en blasonner le champ d'Aerschot (voy. par exemple : Absoloens, Goessens, etc.). Quelques échevins de cette ville plaçaient *Aerschot* en franc-quartier dans leurs armes, d'autres portaient *Aerschot* en chef, etc.

de lis pourrait amener des confusions, nous nous abstenons d'introduire une innovation à ce sujet.

On ne trouvera pas mauvais, nous aimons à le croire, que nous ayons fait connaître quelques *brisures* d'armoiries connues.

Quant aux *marques de marchand,* appelées par les Allemands *Hausmarken,* nous avons jugé bon de reproduire un certain nombre d'armoiries qui en représentent, notamment celles dont le blasonnement eût été impossible ou eût pris trop de place. Nous y ajoutons les reproductions de quelques autres écus particulièrement intéressants.

Pour terminer, il nous reste à dire ce que nous entendons par *armoiries inédites :* ce sont, en première ligne, celles qui ne figurent ni dans l'*Armorial ancien et moderne de la Belgique* de M. J. Bosmans, ni dans l'*Armorial général* de M. Rietstap. Nous avons, toutefois, élagué de nos notes primitives un grand nombre de blasons non contenus dans ces deux recueils, mais que l'on peut trouver ailleurs. Si, néanmoins, nous nous sommes rendu coupable de quelques redites, le lecteur voudra bien, espérons-nous, ne pas nous en faire un trop grand grief : il est impossible de connaître tous les ouvrages qui contiennent des armoiries.



SOURCES PRINCIPALES.

Les éléments de ce travail nous ont été fournis par les sceaux des chartes et diplômes provenant des fonds d'archives de divers établissements religieux. Voici les principaux de ces fonds :

Abbaye de Parc-les-Dames, près de Louvain (P. D.) ;
» de Sainte-Marie de Nazareth, près de Lierre (N.) ;

Abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain (S. G.) ;
» de Saint-Bernard, à Hemixem (S. B.) ;
» de Roosendael, à Waelhem (R.) ;
» de Saint-Pierre, à Louvain (S. P.) ;
» de Saint-Michel, à Anvers (S. M.) ;
Commanderie de Pitzenbourg, succursale de la Maison Teutonique, à Malines (P.) ;
Église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles (G.).

Tous ces fonds se trouvent déposés aux Archives générales du royaume.

En outre, grâce à M. l'abbé Keelhoff, toujours obligeant et toujours prêt à seconder les efforts des travailleurs, nous avons pu consulter les sceaux de quelques milliers de chartes conservées aux Archives de l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles (E. G.) [1].

En citant ces sources, nous les indiquerons par les abréviations mises ci-dessus entre parenthèse [2].



ABRÉVIATIONS.

A [3]	signifie	Arnould	accost.	signifie	accosté
acc.	—	accompagné	ad.	—	adossé
accol.	—	accolé	Aersch.	—	Aerschot

[1] Quant à ce fond, nous nous sommes arrêté au commencement du xve siècle (farde 354). Avis à ceux qui voudraient continuer notre travail : il reste encore pas mal de sceaux à recueillir en parcourant les fardes de chartes postérieures à (environ) 1425.

[2] Quant aux autres sources, nous les renseignerons au cours de notre travail.

[3] Les lettres majuscules après des chiffres romains ou après *ib.* désignent les armoiries reproduites dans l'*Histoire de Bruxelles* et marquées par les mêmes lettres.

affr.	signifie	affronté	éch.	signifie	échiqueté
all.	—	alleutiers [1]	échev.	—	échevin
Anv.	—	Anvers	écus.	—	écusson
aut.	—	autruche	égl.	—	église
b.	—	bande	engr.	—	engrêlé
bar.	—	barre	ép.	—	épaule
bes.	—	besant	épl.	—	éployé
bil.	—	billette	ess.	—	essorant
bon.	—	bonnet	ét.	—	étoile
bord.	—	bordure	ext.	—	extérieur
br.	—	brochant	f.	—	fasce
Brab.	—	Brabant	fauc.	—	faucille
bret.	—	bretessé	feuil.	—	feuille
bris.	—	brisé	fl.	—	fleur
Brux.	—	Bruxelles	fr.-q.	—	franc-quartier
C.	—	cimier	fus.	—	fusée
c.	—	contre	G.	—	Guillaume
cant.	—	canton	Gér.	—	Gérard
canton.	—	cantonné	God.	—	Godefroid
ch.	—	chargé	Gil.	—	Gilles ou Egide
chap.	—	chapitre	Gos.	—	Gossuin
chev.	—	chevron	H.	—	Henri
col.	—	colleté	h.	—	homme
comp.	—	componé	hér.	—	héréditaire
cont.	—	contourné	herm.	—	hermine
coqu.	—	coquille	ib.	—	ibidem
cour.	—	couronne ou couronné.	iss.	—	issant
			J.	—	Jean
cq.	—	casque	Jacq.	—	Jacques
cr.	—	croix	la.	—	lambel [2]
cren.	—	crenelé	los.	—	losange ou losangé
crois.	—	croissant	Louv.	—	Louvain
d.	—	dextre	M.	—	Michel
duch.	—	duchesse	mac.	—	macle
éc.	—	écartelé	mail.	—	maillet

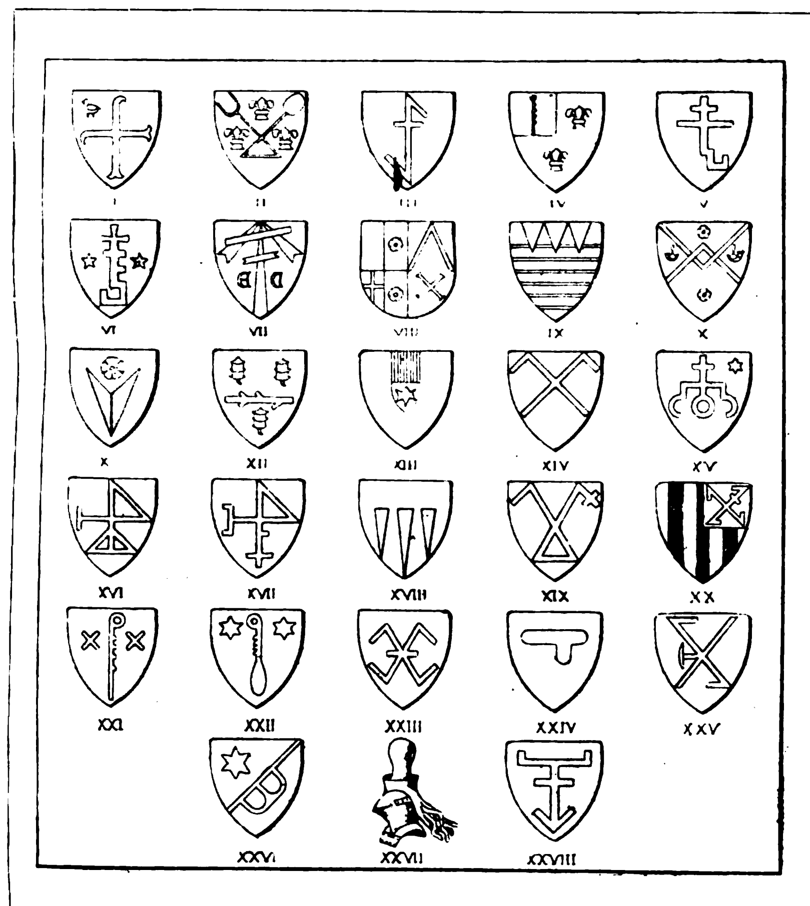
[1] Les *alleutiers* ou *alloetiers*, en vieux flamand *eijgengenooten*, et appelés, dans les chartes latines, *allodiales seu allodii consortes*, étaient les possesseurs de terres franches ou alleus. Nous les rencontrons scellant les actes passés devant les cours allodiales.

[2] Le lambel, soit comme brisure, soit comme meuble — pour autant qu'il ne soit pas en nombre — est toujours placé en chef. Sur les sceaux des XIIIe et XIVe siècles, on voit même qu'on l'appliquait sur l'écu de telle sorte qu'il reposait sur le bord supérieur de celui-ci.

Mal.	signifie	Malines	q.	signifie	quartier
mart.	—	marteau	quintef.	—	quintefeuille
mas.	—	massue	R.	—	Renier
merl.	—	merlette	rang.	—	rangé
mol.	—	molette	rec.	—	receveur
mouv.	—	mouvant	renv.	—	renversé
N.	—	que le prénom du	saut.	—	sautoir
		personnage est in-	sauv.	—	sauvage
		connu.	sc.	—	sceau ou scellé
Nic.	—	Nicolas	sec.	—	second
P.	—	Pierre	sén.	—	sénestre
p.	—	pointe	S.	—	support
pas.	—	passant	Sim.	—	Simon
pend.	—	pendant	Sr	—	Seigneur
p.-c.	—	au pied coupé			
Pl.	—	planche. Le chiffre	T.	—	tenant
		romain qui suit	t.	—	tout
		cette abréviation	ten.	—	tenancier
		indique la planche	Terv.	—	Tervueren
		dans le tome II	til.	—	tilleul [1]
		de l'*Histoire de*	Tirl.	—	Tirlemont
		Bruxelles, où se	tourt.	—	tourteau
		trouve l'écu en	v.	—	van
		question.	Vilv.	—	Vilvorde
pos.	—	posé	W.	—	Walter (Gauthier)
préc.	—	précédent.			

***

[1] Dans un travail remarquable, intitulé : *Die Linde in der Heraldik, in der Sphragistik und als Ornament* (*Jahrbuch des herald. - geneal. Vereines Adler in Wien;* V. Jahrgang, 1878, p. 43-54), feu le PRINCE F.-K. ZU HOHENLOHE-WALDENBURG constate qu'outre les feuilles de tilleul l'on rencontre dans les armoiries allemandes, des feuilles de nénuphar *(Seeblätter)*, plus rares que les premières. Le savant auteur ajoute que, dans bien des blasons, les feuilles de tilleul se sont transformées en feuilles de nénuphar. Il cite plusieurs exemples de telles métamorphoses. A notre sens, le meuble héraldique, blasonné tantôt feuilles de nénuphar, tantôt feuilles de tilleul, tantôt cœur, n'importe les différentes variantes sous lesquelles il se présente, n'est autre chose que la feuille de tilleul, arbre qui joue un grand rôle dans les traditions des peuples germaniques. Aussi, avons-nous adopté, d'une façon générale, cette dernière dénomination. Pour se convaincre de la justesse de notre manière de voir, nos lecteurs pourront comparer l'écu *de Atrio de Saint-Géry* aux sept blasons *de Saint Géry* (*Histoire de Bruxelles*, pl. I et XIII) et les deux armoi-



I. Bastyn. — II. van der Berct. — III. Bericx. — IV. van Bersele. — V. J. de Coloma. — VI. A. de Coloma. — VII Crol. — VIII. de Dobbelere. — IX. de Dus. — X. Goebels. — XI. Hannaerts. — XII. Hermans. — XIII. van Hille, dit van der Kisten. — XIV. Hoghenhuijs. — XV. Huijge. — XVI. der Kinderen. — XVII. van Limberch. — XVIII. Molemans. — XIX. Quackelen. — XX. Standart. -- XXI. Stivaels (1355). — XXII. Stivaels (1376-92). XXIII. Suetory. — XXIV. Timmerman. — XXV. Verheijen. — XXVI. van Vlasselaer. — XXVII. Cimier d'Esselen et de Meerte. XXVIII. Verlaenen.

Pl. VII. Armoiries inédites de familles brabançonnes.

(Dessin de M. P. Saintenoy.)

ARMORIAL.

I

Abbe (J.), échev. d'Aersch. : 1424, 26, 31 : d'*Aerschot*, brisé en chef d'une coqu.; au chef ch. de deux pals (S. G., IV, VIII, III).

Abraens (Ivain), all., 1443 : un lion léopardé (S. G., VII).

Absoloens (Gaspard), échev. de Louv., 1455 : éc. ; aux 1[er] et 4[e], à trois fl. de lis p.-c., et un fr.-q. plain; aux 2 et 3, à la f. acc de trois (2, 1) merl. (S. G., IV).

Aelts (J. v.), changeur à Louv., *schildknaep* (*sic !*), 1368 : une ét.[1].

Aaerts (H.), échev. d'Aersch., 1496 : une herse de labour triangulaire renv. (S. G., V.).

Alleijn (André), échev. d'Anv., 1383 : une f. éch. acc. en chef à d. d'un crois. (P. II).

Andries (Franco), échev. de Louv., 1380 : un saut. acc. en chef d'une ét. (S. G., III).

Ansem dit Werreken (J.), ten. du chap. d'Anderlecht, 1366 : une b. ondée (E. G., 344).

Appel (A.), fils de Jacq., échev. d'*Oesterwijk*[2], 1457 : un saut. bret. et c.-bret. (S. G., X).

Archa (H. de), échev. de Brux , 1304, 5 : trois *croissants* (G., I ; E. G., 338).

Arennest (P. v.), échev. de Bois-le-Duc, 1449 : trois têtes et cols d'aigle (S. G., IV).

Arscot (J. v.), échev. d'Aersch., 1387 : d'*Aerschot*, au fr.-q. ch. de deux quintef. rang. en b. (S. G., V).

ries *de Woluwe*, A et B (ib. Pl. XXII). Outre les exemples que nous venons de signaler, nous en avons rencontré un certain nombre d'autres, absolument analogues, dont la citation nous entrainerait trop loin. Mais, nous reconnaissons que, dans certains cas, lorsqu'il s'agit *d'armoiries parlantes* par exemple, il faut blasonner *feuille de nénuphar* (*van der Meeren*, etc.) ou *cœur* (*Herzlieb*, *Hertwig*, etc.).

[1] *Chartes de Brabant ; Trésorerie ;* carton III.

[2] Il y a des localités des noms d'Oisterwijk et d'Oosterwijk dans le Brabant septentrional, en Hollande et en Gueldre; nous croyons avoir à faire ici à une commune du Brabant.

Arsele, dit v. Ghendt (P. v.) [1], 1413 : un lion pas., le champ semé de bill. (P., II).

Avrendoren (Rixo, miles dictus de), échev. de Tirl., 1286 : plain ; au chef ch. de trois pals (S. G., V).

Bacheleer (J.), échev. d'Anvers, 1392 : une rose ; à la bord. engr. ; C. : un vol, ch. de la rose de l'écu (P., II).

Backere (J.), échev. de Mal., 1340 : trois feuil. de til. (P., II).

Banghelijn (J.), échev. d'Anv., 1391 : le champ est fruste ; au chef ch. d'un chev., acc. de trois mac. (P., II).

Bardegheem (Robert v.), échev. de Tirl., 1449 : éc. ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, un fascé (S. G., V).

Bastijn (W.), censier, 1316 : une croix ancrée dont les deux demi-ancres du 1er cant. sont coupés, acc. au 1er cant. d'une merlette ; (E. G., 339) (fig. 1, planche VII) [2].

Bastijns (H.), ten. juré de l'égl. et du St-Esprit de Broechem, 1523 : trois chev. [3]

Bastijns, voyez *Beetz*.

Beckere (H.), échev. de Louv., 1362 : trois ancres ; au fr.-q. ch. de trois fl. de lis p.-c. (S. G., IV).

Beckere (G. de), échev. de Vilv., 1476 : parti ; au 1er, une croix, au 2d, un arbre (E. G., 355).

Beckers (J.), échev. de Terv., 1402 : une hache posée en pal (S. G., III).

Beckevoirt (J. v.), all., 1478 : plain ; au chef ch. de deux pals et à la b. ch. de deux merl., br. (S. G, IV).

Beer (P. de), ten. de J. Scats, dans sa cour de Gaesbeek, 1474 : un ours cont. lié à un arbre ; T. : un ange (E. G., 355).

Beerte (Gérolin), échev. de Brux., 1425 : plain (pas de *vair)*, au chef plain aussi ; à la bord. engr. ; C. une cuve (E. G., 354), Gérolin *de* B., 1426 : même écu ; C. : deux têtes et cols de cygne, ad., liés ensemble, issant d'une cuve (E. G., 354 ; G, VI).

[1] Il se reconnaît débiteur de la commanderie de Pitzenbourg, à Malines.

[2] Il scelle une charte de l'église Sainte-Gudule. Le sceau de *W. Bastijn* est fort intéressant. Il démontre combien les héraldistes du moyen âge étaient pratiques. En effet, nous pensons que c'est uniquement pour pouvoir rendre la merlette aussi grande que possible, que l'on a mutilé la croix ancrée. Il est bon d'ajouter que sur notre planche, cette merlette est représentée trop petite.

[3] Charte en notre possession.

Beerthem (W. v.), échev. de Louv., 1468 : une quintef. ; au chef ch. de deux pals (S. G., IV).

Beerthem, dit de Moelenslegere (J. v.), échev. de Brux., 1468 : Pl. II (J. de B.) ; C. : un animal des 2e et 3e q., assis, entre un vol aux meubles des 1er et 4e q. (E. G., 354).

Beetz, dit Bastijns (G. v.), mayeur du prévôt de Visé, dans sa cour d'Autgaerden, 1504 : un chev. (Pl. II).

Beke (G. v. der), échev. d'Aersch., 1457, 67 : trois pals, au chef ch. d'une quintef. (S. G., VIII, X).

Berchem (J. v.), h. de fief de Jacq., sr de Gaesbeek, Abcoude, Putte, Strijen [1], 1431 : parti; au 1er à la b. los ; au 2d à la b. ordinaire ; T. : un h. sauv. velu (P. D.).

Berct (A. v. der), échev. de Terv., 1416 : une fourche et une pelle pos. en saut., les extrémités des manches reliées par un bâton horizontal, acc. en chef d'une fl. de lis p.-c. et accost. de deux fl. de lis p.-c. (S. G., V) (fig. II, planche VII).

Berge (H. v.) [2], échev. de Terv., 1397, 1410, 12 : une f. acc. de deux croix de Lorraine recroisetées, pos. en b , une en chef à d., une en p , celle de la p. ch. d'une jambe humaine, ladite f. acc. en chef à sen. d'un crois. (S. G., III, V).

Berghe, voyez *Olmar*.

Bericx (H.), échev. de Louv., 1533 : une marque de marchand (S. G., V) (fig. III, planche VII).

Beringhen (N. v.), *villicus* de Vilv., 1440 : trois coqs ; en cœur un écus. ch. de cinq fus., accol. en f. alésée, et d'une f. alésée, br. sur les fus. *(palissade)*. J. v. B., échev. de Vilv., 1440 : parti ; au 1er les trois coqs ; au 2d, coupé : a) la palissade ; b) plain ; T.: un ange (G., IV) [3].

Berghe, ou *de Monte* (Franck v. den), échev. de Tirl., 1427, all., 1432 : trois (2, 1) merl. et en cœur une coqu. (S. G., IV).

[1] La même charte porte le sceau de Jacq., sr de Gaesbeek, etc. ; dans le champ circulaire un cq. cour., cimé d'un vol, *ledit cq.* ACCOST. *de deux bourlets.*

[2] C'est bien Henri *van* Berge, et non van *den* Berge, que s'appelle ce personnage.

[3] Les deux sceaux se trouvent apposés à la même charte.

Bernecolve (Paul), échev. d'Anv., 1280 : trois pals, recourbés en p. à sén. (crosses renv. ?, en flamand : *kolven.;* S. M.).

Bersele, (J. v.), échev. d'Aersch., 1448 : d'*Aerschot;* au fr.-q. ch. d'une scie [1] cont. (S. G., VI, fig. IV, planche VII).

Berlheem (J. de), échev. de Louv., 1337 : un saut. engr., acc. en chef d'un écus. à trois pals, au chef plain (P. D.).

Berthout (Franco), échev. de Tirl., 1283 : de vair plain ; au chef ch. de trois b. (S. G , I).

Berwauts (Gos.), échev. de Tirl., 1467 : plain ; au chef ch. de trois merl. Un autre Gos., échev. de Tirl., 1512 : même écu (S. G., V).

Bierbeke (Hubert v.), échev. de Louv., 1554 : un lion (S. G., VIII) [2].

Bigardis (Florent de), chevalier, échev. de Brux., 1397 : Pl. VI ; C. : un plumail ou éventail entre deux têtes de paon (?) affr., aux cols allongés et fortement recourbés (G., III, V).

Blabbenere (J. de), échev. d'Anv., 1391 : trois feuil. de til. et en cœur un bes. ou tourt. (P., II).

Blomart (Gos.), échev. de Brux, 1323 : dix bill. (4, 3, 2, 1), et un la. (P.).

Blueminc (H.), échev. de Tirl., 1405 : parti ; au 1er, un la. à 5 pend. ; au 2d, un lion (S. G., III).

Blijde (Sim. den), échev. d'Aersch., 1414, 29, 30 : un saut. engr., au la. br. (P. D. ; S. G., III).

Bock (Osto de), échev. de Brux., 1453, 4 : Pl. IV ; C : une hure et col de sanglier (E. G , 352).

Bode (J.), échev. d'Anv., 1337 : une f. éch., acc. de trois crois. — J. B., échev. d'Anv., 1282 : une f. éch. (S. M.; N.).

Boeghaerden (A. de), échev. de Brux., 1378 : trois (2, 1) tours et une

[1] Nous avons hésité quelque temps à blasonner *scie*, ce meuble qui se retrouve dans un grand nombre d'armoiries d'Aerschot, de Tervueren, de Louvain, etc., et qui ressemble beaucoup à ce que les héraldistes allemands appellent *une clef en bois* (*Holzschlüssel*). C'est seulement en présence des trois sceaux de la famille Stievaels de 1355, 1376 et 1392 que nous nous sommes décidé à adopter ce blasonnement.

[2] Un Hubert van Birbeke scelle en 1520, comme échevin d'Aerschot, d'un lion.



aigle en cœur ; C. : une tour iss. d'une sorte de tube évasé (G., III, V ; P., II ; E. G., 345).

Boene (J.), échev. de Tirl., 1430 : de vair plain, au fr.-q. ch. d'une f. acc. en chef de trois merl. ; la légende du sc. porte FABA (S. G., IV).

Boene (J.), échev. d'Aersch., 1427, 36, 41 : d'*Aerschot*, au fr.-q. ch. de deux abeilles rang. (S. G., III, IV).

Boescot (W. v.), échev. d'Aersch., 1396, 7 : d'*Aerschot*, au fr.-q. ch. de trois fl. de lis p.-c., mal ordonnées (S. G , IV, VI).

Boete (Everwinus), échev. de Brux., 1342, 7 : Pl. IV, comme *Everard Boote*, mais sans l'écus. en cœur; cq. cour. ; C. : deux cornes de taureau J. B., échev. de Brux., 1404 : sept (3, 3, 1) bes. (E. G., 342 ; 350*bis*).

Boets (Adam), échev. de Vilv., 1440 : un saut. ch. en cœur d'un bes. ou tourt. et acc. en p. d'un crois. et d'une ét. pos. en pal (G., IV).

Boiken (God.), échev. de Brux., 1286 : un chev. acc. de dix bill., six (2 fois 2, 1) en chef et quatre (1, 2, 1) en p. (G., I).

Bollen (R. v. der), échev. de Léau, 1531 : un chev. acc. de trois quintef. (S. G., VIII).

Bontheem (R. de), échev. de Tirl., 1287 : une f. (P. D.).

Borch (H v. der), parmi les *eersame ende wise lieden* scellant pour des échev. de la cour de Dieseghem qui ne possèdent pas de sceau, 1367 : un chev. ch. de trois bes. ou tourt., et acc. de trois feuil. de til. (?), au bâton br. sur le t. (P., II).

Borchove (n) (H. de), 1400, 9 ; éc.; aux 1er et 4e, à trois mac. ; aux 2e et 3e, à trois mail. penchés. J. de B., 1380 : même écu, bris. d'un la. (P ; D.). Un autre J. de B., 1409 : même écu, sans la. ; un écus. *de Redinghen* en cœur (S. P. ; S. G., IV) ; Rasse de B , 1455 : même écu, en cœur un écus. ch. d'un lion (S. G., IV) [1].

Bornne, dit v. Carlewijck (Daniel v. den), all., 1438 ; Daniel *v. den Bornne*, prêtre et all., 1443 : une rose (S. G., IV, VII).

Bossche (Antoine v. den), échev. de Brux., 1444 : Pl. V ; cq. cour. ; C. : un plumail ; T. d. : un h. sauv. velu (E. G., 352).

[1] Tous ces *de Borchoven* scellaient en qualité d'échevin de Louvain.

Bossche (H. van den), all. (à Vilv. ?), 1473 : trois molettes ; au fr.-q. ch. d'un lion (E. G., 355).

Bossche, voy. *Eijcke*.

Bouwens (J), échev. d'Aersch., 1540 : une fauc (S. G., VII).

Boxhoren (God.), échev. de Louv., 1393, 8 : un saut., acc. en chef d'une macle, accost. de deux bes. ou tourt., et acc. d'un 3e bes. ou tourt. en p. (P. D. ; S. G., IV).

Brabant (Antoine v.), échev. de Brux., 1421 : Pl. V ; C. : les deux fauc. de l'écu (G. III ; E. G., 350*bis*).

Bredeijke (Corneille v.), ten. du chap. d'Anderlecht, 1379 : cinq. b.; au fr.-q. ch. d'un saut. alésé (E. G., 345).

Bruwere (Gér.), échev. d'Aersch , 1329 : dans le champ du sceau une fl. de lis p -c., et au bâton br. (S. G., V).

Broeck, voyez *Lodders*.

Broecke (G v. den), de Pulle, h. de la cour de Santhoven, 1423 : trois chev. : au fr.-q. *fruste* et au la. br. sur le t (N.).

Broecke (Englebert v. den), échev. de Brux , 1438 : Pl. V ; C. : un h. iss., tenant une bannière marquée d'une croix (E. G., 351).

Broecke (G. v. den), échev. d'Anvers, 1538 : trois ét (S. B., farde 983).

Broecke, voyez *Wellens*.

Broeder (A.), fils d'A., échev. d'Eeckeren, 1372 : un arbre mouv. de la p., sommé de deux merl. cont. (S. G., I).

Broeke (P. v. den), échev. de Terv., 1398 : trois fl. de lis et une b. ch. de trois... (?) br. (S. G., V).

Broke (W. de) échev. du *bijvang* de Lierre, 1318 : trois chev. acc. en chef à d. d'une ét. et en p. d'une fl. de lis p -c. (N.) [1].

Brugge (R. op de), échev. d'Aersch., 1381, 4 : un pont (f. voûtée) supportée par quatre arches en ogive (S. G., IV, I).

Brugge (H. op die), échev. d'Aersch., 1426 : d'*Aerschot;* en cœur un écus. à trois pals, au chef plain (S. G., IV).

Bruggen (J. v. der), échev. de Brux., 1416 : écu cassé ; C. : une tête et col de cerf ; S. : deux griffons (G., V).

[1] *Walterus dictus v. den Broke*, échev. du *bijvang*, 1330, et *Walt. dictus v. den Broeke, allodialis seu allodii consors*, 1332, scellent des mêmes armes (N.).



Bruggen, ou *de Ponte* (J. v. der), échev. de Louv., 1421, 3,4, : une scie [1] pos. en b., touchant aux bords de l'écu et ac. de deux quintef. (S. G. III, VIII, X).

Bruggen (Gér. v. der), échev. de Bois-le-Duc, 1509 : un chien arrêté et un la. (S. G , VI).

Brugghen, ou *de Ponte* (J. v. der), échev. de Louv., 1398 : trois fl. de lis p.-c., à la cotice br. sur le t. (S. G., IV).

Brugman (G.), h. de J., s[r] de Rotselaer, drossard hér. du Brab. et avoué de Maestricht, 1370 : une culée de pont (S. G., IV). [2]

Buc (W. de), échev. d'Anv , 1337 : un chev. acc. de trois coqu. (S. M.).

Bückna (W. de), échev. de Tirl., 1292 : plain ; au chef ch. de deux merl. et à la cotice br. sur le t. (S. G., I).

Buetsele (J de), échev. de Louv., 1491, 6 : un saut. ; au chef ch. de deux ét. (S. G., IV ; S. P).

Bulct (W. v. der), ten. de H. de Leeu, prêtre, 1436 : un saut. comp., acc. en p. d'une force (E. G., 351).

Buijsegem (G. v.), ten. de sire J. 't 's Hertogen, chevalier, s[r] de Duijst, 1427: éc. ; aux 1[er] et 4[e], une aigle épl.; aux 2[e] et 3[e], trois pals ; C. : un vol ; T. d. : une pucelle (E. G., 350*bis*).

Bijsscopdoeme (J. v. den), échev. de Brux., 1377, 83 : Pl. III ; C. : un bon. pointu entre un vol (G., III, V).

Cambier (J.), conseiller de la ville de Brux., 1455 : un 𝔜 acc. de trois quintef.; T. : un ange (E. G., 352).

Campnoels (J), échev. de Tirl., 1453 : trois bill. (S. G., V).

Cappart (H.), all., 1427 : deux croiss. rang. (S. G , IV).

Capelleman (W.), échev. de Louv., 1434 : une châsse (ou chapelle ?) et en p. un animal (cochon ?) (S G , III, IV, V).

Cariloe (W. de), échev. de Brux., 1402 : Pl. VII, A ; C. : une tête de chien braque entre un vol, ch. des trois mail. de l'écu , pos. en pal

[1] Voyez la note 1 de la page 217.

[2] Ce que, vu le nom de *Brugman*, nous blasonnons *une culée de pont*, représente un rectangle fascé. Comp. Ralf von Retberg, *Die Geschichte der deutschen Wappenbilder* (*Jahrbuch der Kais.-Königl herald. Gesellschaft* Adler *in Wien*, 1886, p. 70), ad vocem *Brücke*.

(E. G., 348); J., échev., 1426, 40: Pl. VII, B ; même C. (ib., 352, 4).

Carlewijch (J. v.), échev. de Tirl., 1408 : éc. ; aux 1er et 4e, coupé, a) trois pals, b) trois mac. ; aux 2e et 3e, de vair plain (S. G., VIII).

Carlewijck (M. v.), échev. de Tirl, 1550 : trois mart. penchés (S. G., VIII) ; voy. aussi *Bornne* ci-dessus.

Carpias de Halley [1] (Gil.), 1344 : trois forces renv. ; au fr.-q. ch. de trois merl. (E. G., 342).

Caltenbroec (J. v), échev. de Terv., 1488: trois mail. penchés ; [2] T. : un ange (S. G., V)

Cherat (Nic.), all. 1428 : une clef, le panneton en haut, acc. en chef à sén. d'une ét. (S. G., IV).

Cieppere (R.), échev. de Landen, 1366 : trois lions et en cœur une ét. (S. G, III)

Cievere (Gil. de), échev. de Brux., Pl. VII; l'écus. en cœur ch. de trois mail. ; C. : une tête de chien braque ; S. : deux griffons (E. G. 348).

Clutinc (Franco), échev de Brux., 1353, Pl. VIII, A ; cq. cour. ; C. : une fl. de lis de l'écu (G., V.). J., fils de feu J., échev., 1367 : même écu ; cq. *sans* cour. ; C. : une tête barbue (E. G., 344). Gil., échev., 1459 : même écu ; cq. cour. ; C : une tête et col d'aigle ; S. d. : un lion (ib. 352).

Cock (J. et Gisbert de), ten de H. de Leeu, prêtre, 1436: un huchet, lié, acc. en chef d'une quintef. et d'un los.; la légende du sc. porte KOC (E. G., 351).

Coekelberge (G. de), échev. de Brux, 1347 : Pl. VIII, le lion *cour.* ; cq. cour. ; C. : une tête et col de licorne (E. G., 343).

Coele (Gil.), échev. de Brux., 1438 : Pl. VIII *(Cole)* ; C. : une tour à deux étages ; S. d. : un lion (E. G., 351).

Coeninc (Gér. de), échev. de Brux., 1376 : Pl. IX, A, les dix bill. ; C. : un vol. ch. d'une f. ; T. : deux h. sauv. (E. G, 345).

Coenincx (H.), échev. de Tirl, 1521 : deux chev., le supérieur sommé d'une cr. (P. D.).

Coevoet (G.), h. de fief de la dame de Wideux *(Guidoe)* dans sa cour féodale à Rumsdorp, 1509 : un chev. et un la. à cinq pend. br (S. G., VII).

[1] Il scelle une charte de l'église Sainte-Gudule

[2] Donc, *pas de huchet.*

Coevoort (J. v. der), échev. d'Aerschot, 1437, 47 : trois *alérions*; en cœur un écus. à trois pals, au chef ch. à d. d'une coqu. (S. G., IV, X); un autre J., échev., 1481 : trois *aigles* et un la. (ib., IV)[1].

Co(uc)keroul (Quentin), échev. de Louv., 1463, 4, 75 : un fascé; au fr.-q. plain, au chef de q. ch. de trois mail. penchés (S. G, III, IV).

Cole (J. v.), de Rhode, h. de fief du prévôt de Sainte-Gertrude, à Louv., 1412 : une hache pos. en f. en chef et une demi-fl de lis défaillante à d en p. (S. G., IV).

Collay (H.), échev de Brux., 1390, 1405 : Pl. IX, B. ; cq. cour ; C. : une tête et col de licorne (G., III, VI).

Coloma (God. de) échev. de Tirl., 1287 : une branche de rosier fleurie de trois roses, deux en chef, une en p., et un levrier élancé br. (P. D.).

Coloma (J. de), échevin de Louv., 1451, 64 : une marque de marchand (S. G., X, III, V) (fig. v, planche VII).

Coloma (Robert de), échev. de Léau [2], 1452 : trois pals ; au chef ch. d'un mail. penché ; et au fr.-qu ch. de trois coqu. (S. G., IV).

Coloma (A de), échev. de Louv., 1459 : une marque de marchand accost. de deux ét. (fig. vi, planche VII). En 1461 la marque de marchand est acc. d'une seule ét., à d. (S. G., IV, X).

Colvens (H.), échev. de Terv., 1335 : dans le champ du sc une hache (S. G., V).

Colvens (J.), échev. de Terv.. 1371 : une hache cont., pos. en f. (S. G., V).

Colijns (R.), échev. d'Aersch., 1363, 4 : d'*Aerschot*; au fr.-q. ch. d'une pignate (S. G., IV, V).

Colijns (Daniel), échev. de Terv., 1396 : une scie [3] cont pos. en barre, acc. de deux mol. (S. G., V).

Coninc (Gil. de), ten. hér. du duc (à Terv. ?), 1452 : un lion surmonté à d. d'une ét. ; au chef ch. de trois fl. tigées (?) (E. G., 353).

[1] Voy. au sujet des alérions et des aigles : J.-Th. de Raadt, *Quelques observations sur Nicolas Oudart et son jeton* (*Bulletin du Cercle archéol., artist. et littér. de Malines*, t. I).

[2] Ou Louvain ?

[3] Voyez la note 1 de la page 217.

Consul (J.), échev. d'Aersch., 1342 : éc. ; aux 1er et 4e, une fl. de lis p.-c. ; aux 2e et 3e, une ét. (S. G., III). R., échev., 1348 : *d'Aerschot ;* au fr.-q. ch. d'une ét. (ib., I).

Contich (Florent et A. v.), frères, h. de l'abbé d'Inden, 1370 : six (3, 2, 1) fl. de lis ; au chef de trois pals (P. D.) [1].

Costere (Mathieu de), ten. hér. des srs de Wesenbeke, à Diedeghem *ende dair omtrent*, 1429 : un oiseau (colombe ?) surmonté de trois ét. rang. (E. G., 350).

Coreman (H.), prêtre [2], 1407 : une aigle épl. (S. G., V).

Cotben (J. v.), échev. d'Anv., 1383 : deux mart., le 2d cont., pos. en saut. (P., II).

Cotthem (J. v.) échev. de Brux., 1421 : Pl. IX, les fauc. accost. en chef de deux bill. ; C. : une ét. entre les deux fauc. de l'écu, sans manches (G., III ; E. G., 350*bis*).

Cotthem (Gos. v.), h. de fief de Jacq., sr de Gaesbeek, Abcoude, Putte et Strijen, 1431 : bandé ; au fr.-q. ch. de cinq. bill. pos. en cr. ; T. sén. : un h. sauv. velu (P. D.).

Craechoven (Sim. v.), échev. de Louv., 1343 : une aigle épl. (S. G., I).

Craenhals (H.), chevalier, échev. de Brux., 1394, 1404 : Pl. X ; cq. cour. ; C. : une tête et col de dragon (sic !) (G., V, VI).

Craesaert (J.), échev. de Terv. 1392 ; une force renv. accost. en chef de deux ét. (S. G., V.).

Craessaert (H.), échev. de Terv., 1422 : un mart. pos. en pal. acc. à d. d'une tête humaine aux cheveux flottants, pos. de face, et à sén. d'un miroir ovale à poignée (S. G., V).

Criecsteen (W.), échev. de Louv., 1340 : trois pals ; au chef ch. à d. d'un croiss. et d'un la. br. (S. G., III, VIII).

Crol (Gil.), écnev. de Louv., 1518 : une marque de marchand ou une arbalète (?) mouv. de la p., accost. des initiales du personnage (S. G. X) (fig. VII, planche VII)[3].

Crupelant (H.), échev. de Brux., 1390, 95, 1403 : Pl. XI; cq. cour.; C. : une tête et col d'aigle (G., III, IV).

[1] Légendes respectivement : S. FLORENTII FILII WALTERI et : S. ARNOLD-FILIUS (!) WALTERI. Une autre famille van Contich portait les armoiries attribuées par Aug. van den Eijnde (op. cit.) à *Anteke ;* lisez *van Conteke*.

[2] Il scelle un acte par lequel il renonce en faveur de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, à un vivier (*waterken*) à Tervueren.

[3] La première initiale pourrait bien être un G. (Gilles = Egidius).

Cupere (J. de), échev. de Terv., 1355 : un couperet (S. G., V).

Curia, voyez *Hove*.

Custere (Paul), échev. de Louv., 1429 : une b. ch. en chef d'une coqu. (?) (S. G., IV).

Daneels (H.), ten. hér. des époux Catherine Sersanders et damoiseau H de Rotselaer, sr de *Roest*, dans leur cour de Coekelberghe, 1427 : trois fl. de lis p.-c. et en cœur une ét. (E. G., 350).

Danijs (J.) échev. d'Anv., 1340 : trois chev. (P., II).

Dedelaer (J. v.), échev. du *bijvang* de Lierre, 1371 : deux sceptres fleurdelisés pos. en saut., le champ semé de bill. (N.).

Deens (W), échev. du *bijvang* de Lierre, 1448 : trois ét. ; S. : un aigle (N.).

Deserto, voyez *Woestijnen*.

Dobbelere (J. de), h. de fief d'Everard 't Serclaes (à Wambeke ?), 1443 : parti ; a) éc. ; au 1er fruste [1] ; au 2e, une rose ; au 3e, une croix ; au 4e, une rose (*sic* !) b) un chev. en chef et un saut. ancré en p. (E. G., 352) (fig. VIII, planche VII).

Dormaele (Rodolphe v.), échev. de Louv., 1328 : trois pals ; au chef ch. à sén. d'une feuil. de til, ; au fr.-q. ch. d'un saut. engr. (S. G., I). Nic., échev. de Louv., 1449 : même écu (S. P.).

Dorpe (A. v. den), échev. d'Aersch., 1467, 8 : une f. acc. en chef d'une ét. (S. G., IV).

Druijnen (Corneille v.), échev. de Brux., 1478 : une f. bret. et c.-bret. surmontée à d. d'une cr. ; T. : un ange (E. G. 355).

Duerne (J. v.), échev. de Terv., 1476 : trois mac., celui de la p. accost. de deux quintef., et un trèfle en cœur (S. G., VI).

Dus (Libert de), *noble homme*, membre du conseil du duc de Brab., 1273 : de .. à six burèles et trois piles br. sur la première [2].

Dijedegem (J. de), échev. de Brux., 1424 : Pl. XI ; C. : une tête et col de chèvre (E. G., 350bis).

(*A suivre*) J. TH. DE RAADT.

[1] Le premier q. semble être ch. de trois los. (ou dés, en flamand : *dobbelsteen*) aboutés, pos. en pal.

[2] *Noble home, mon signiour Libert de Dus,* appose son sceau à une charte du duc Jean Ier, par laquelle celui ci dote le couvent de Val-Duchesse, fondé par sa mère, la duchesse Aleijde (Chartes d'Aynières, Florival, Val-Duchesse et Val-Virginal ; Arch. générales du royaume).



LES

NOUVELLES FOUILLES

DE M. LE Dr SCHLIEMANN

A

HISSARLIK (TROIE)

Messieurs et chers Collègues,

omme vous le savez, c'est à la suite de l'importante discussion qui a eu lieu, au dernier *Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques* (Paris 1889) [1], entre M. Salomon Reinach, au nom de M. le capitaine Bœtticher, et M. le docteur Schliemann, notre éminent membre d'honneur, que ce dernier s'est décidé à reprendre les fouilles d'Hissarlik (Troie).

Ainsi qu'il avait bien voulu me le promettre, M. le docteur

[1] Voir EM. DE MUNCK et le BARON A. DE LOË. — *Compte rendu succinct des travaux du Congrès international d'Anthropologie*, etc. — Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, t. IV, 1890, et mêmes Annales, t. III, p. 373.

Schliemann m'a fait parvenir, en janvier dernier, un compte rendu, rédigé en allemand [1], des délégués des Académies de Vienne et de Berlin, appelés à juger les différends qui surgirent à cette occasion entre M. le capitaine Bœtticher et M. le docteur Schliemann.

La question si captivante d'Hissarlik étant ainsi remise à l'ordre du jour, il m'a paru intéressant, afin de faciliter vos recherches, de vous donner une traduction du compte rendu cité plus haut, mise en rapport avec l'édition française de l' « *Ilios* » de M. Schliemann.

Puisse ce travail, auquel j'ai ajouté quelques notes que je dois à l'obligeance de M. Schliemann, être de quelque utilité à ceux d'entre vous qui ne posséderaient pas la langue allemande.



— P. V. A. p. 3 [2]. — « Au commencement de décembre 1889 eut lieu la réunion, dans les ruines d'Hissarlik (*Ilios*), de MM. les docteurs Schliemann et Dörpfeld d'une part, et de M. le capitaine E. Bœtticher d'autre part. Ce dernier avait, dans son livre : *La Troie de Schliemann, ou une nécropole à incinération*, ainsi que dans divers articles, essayé d'établir que les ruines d'Hissarlik étaient celles d'une nécropole à incinération des temps préhistoriques. En outre, il avait accusé MM. Schliemann et Dörpfed d'avoir volontairement modifié les résultats des fouilles, en cachant certains faits et en détruisant des constructions.

« Comme témoins impartiaux, comparurent le major d'ar-

[1] Hissarlik-Ilion. Protokoll der Verhandlungen zwischen Dr Schliemann und Hauptmann Bœtticher, 1-6 Décember 1889. Leipzig 1890.

[2] Les lettres P. V. A p. désignent, dans la présente traduction, les pages de l'édition allemande du procès verbal des délégués des Académies de Vienne et de Berlin. Les lettres E. A. renvoient à l'édition allemande de l'*Ilios* de Schliemann. Les lettres E. F, à l'édition française du même ouvrage.

tillerie hessoise Steffen et l'architecte Niemann, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Vienne.

« Les discussions ont été actées au présent procès-verbal.

— P. V. A. p. 4. — PROCÈS-VERBAL.

« Dimanche, 1er décembre.

« Discussion sur la présence de coquilles dans les fouilles d'Hissarlik. Après lecture, la description de Virchow dans *Ilios* (E. A. p. 359. E. F. p. 365) est reconnue exacte. Cependant, le docteur Dörpfeld fait remarquer que les *petites* coquilles se trouvent aussi dans les briques.

« Relativement aux urnes contenant des cendres d'ossements humains (*Ilios*, E. A. p. 46. E. F. p. 39), le docteur Schliemann fait remarquer qu'il avait autrefois, suivant l'usage courant, appelé chaque vase, urne cinéraire. Suivant sa manière de voir actuelle, les urnes cinéraires proprement dites (par exemple, *Ilios*, E. A. fig. 426, p. 447. E. F. fig. 341, p. 450) n'ont été trouvées qu'en très petit nombre. Le docteur Schliemann dit encore que les « nombreux ossements humains » mentionnés dans *Ilios* (E. A, p. 36, E. F, p. 32) ont pu être des ossements d'animaux. Ils n'ont pas été déterminés par un spécialiste. Ensemble, ils formaient environ le volume de deux squelettes.

« Relativement au rapport chronologique entre l'article du capitaine Bœtticher, *Schliemann's Troja*, qui parut dans *Ausland*, à la Noël, 1883 et le livre de Schliemann *Troja* portant le millésime de 1884, M. Schliemann déclare que son livre était déjà imprimé en novembre 1883. Le docteur Dörpfeld constate qu'il était, par conséquent, impossible au docteur Schliemann et à lui — P. V. A. p. 5 — de connaître l'opinion du capitaine Bœtticher [1].

[1] Dans le n° 51 de *Ausland* du 17 décembre 1883, où se trouve le premier travail du capitaine Bœtticher, on annonce déjà le livre de Schliemann comme « venant de paraitre. »

« Le capitaine Bœtticher lit un passage de l'*Ilios* (E. A, p. 307, E. F, p. 567)[1] dans lequel il est question d'un squelette humain en position verticale. Suivant ce texte, le squelette se serait trouvé dans une couche de 6 à 7 pieds de cendre de bois jaunâtre ou brunâtre. Le docteur Schliemann dit à ce sujet que, suivant son opinion actuelle, la masse pulvérulente désignée sous le nom de cendre de bois, serait du détritus de briques calcinés.

« Les docteurs Schliemann et Dörpfeld reconnaissent que la description du détritus, faite par Burnouf (*Ilios* E. A., p. 305, E. F., p. 360) est exacte.

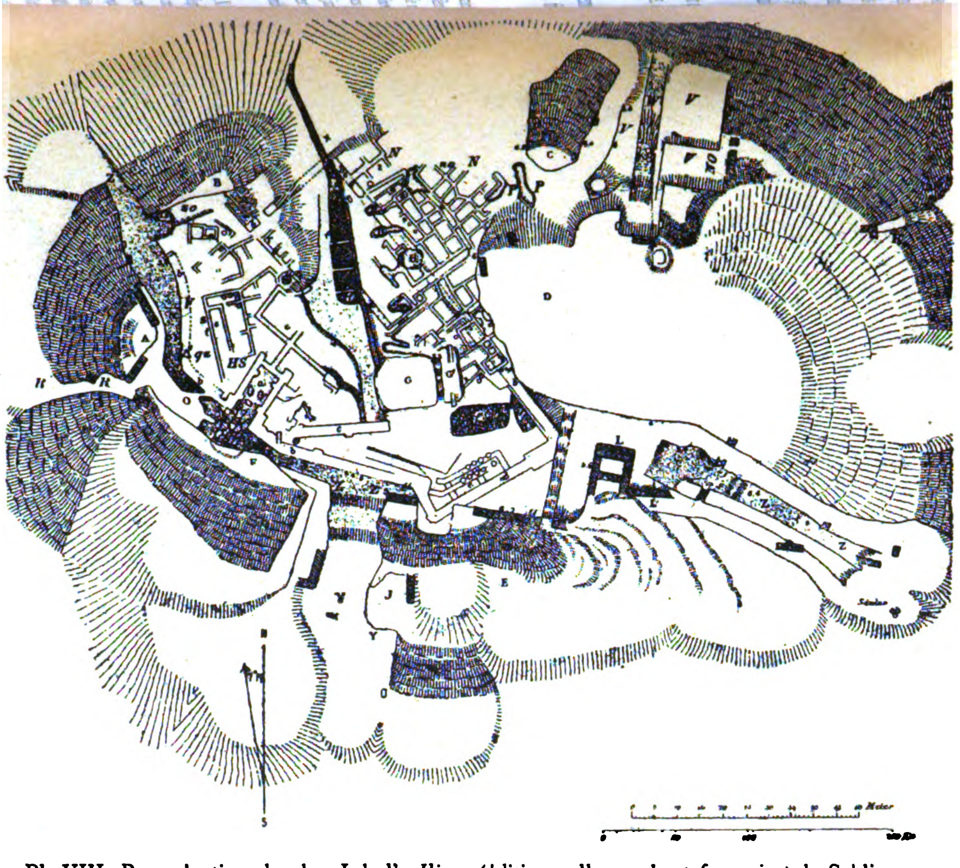
« On examina ensuite les couches sises devant le pavement de la porte sud-ouest, (*Ilios* E. A., p, 579. E. F., p. 666)

[1] « Le passage p. 307 de l'édition allemande d'*Ilios* se trouve littéralement reproduit pp. 567 et 568 de l'édition française, avec cette différence que *Holzasche* est remplacé par *cendre*. Il était nécessaire d'omettre le mot *bois*, parce que j'ai été induit en erreur par l'apparence des *masses énormes* de poussière fine rougeâtre, jaunâtre ou grisâtre qui se trouvent dans les couches de décombres de la deuxième ville, la ville brûlée. N'ayant jamais vu rien de pareil, mais ayant souvent vu des cendres de bois qui avaient les mêmes couleurs, je fus tenté de croire que ces masses de matières brûlées découvertes à Troie, étaient des cendres de bois.

« Ce ne fut que lors de mes fouilles de 1882 que mon collaborateur, M. le docteur Dörpfeld, le directeur de l'Ecole impériale allemande d'Archéologie, m'a prouvé que ces matières étaient en partie des fragments de briques crues brulées et décomposées dans l'incendie, en partie, des *cendres de briques crues*. Je crois que personne à Bruxelles n'a jamais entendu parler de *cendres de briques crues* ; mais c'est un fait qu'il en existe ici des quantités colossales. M. Dörpfeld et moi avons pu convaincre à ce sujet les délégués des Académies, MM. Steffen et Niemann, ainsi que notre adversaire M. Bœtticher lui-même. Nous comptons également convaincre tous les délégués des Académies qui assisteront à la grande conférence internationale qui doit se réunir à Troie, le 27 mars.

« On voit bien ici, de temps à autre, des cendres de bois et même des charbons, mais toujours en petite quantité. »

Extrait d'une lettre de M. le Dr Schliemann, à Em. de Munck, 15 mars 1890.



Pl. VIII. Reproduction du plan I de l'« *Ilios* » (éditions allemande et française) de Schliemann.

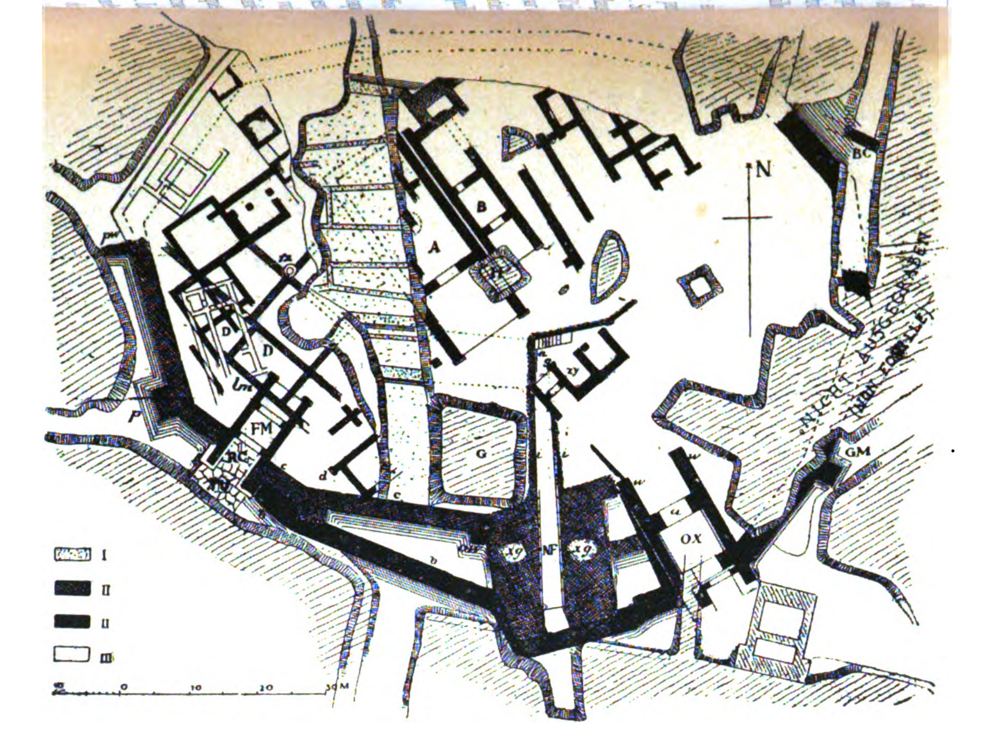
(« *Troja* », p. 198 et plan VII près de TU) décrites et figurées par Burnouf. Les témoins constatèrent : en bas des couches de matière brune, au-dessus des couches de matière brun-clair ou ocreuses ; entre elles, sporadiquement, des restes de charbon de bois. En général l'état des choses concorde avec la description de Burnouf. Le docteur Dörpfeld détermine cette masse pulvérulente comme étant des détritus de briques. Le capitaine Bœtticher recueille des échantillons en vue de les examiner.

« On passe à l'examen de l'aire argileuse vitrifiée sise sur un pilier de terre, en place, au nord-ouest du puits (« *Troja* » plan VII, *t. z.* ») (« *Ilios* » plan VII, *t. z.*). Sur l'aire se trouve une mince couche de charbon de bois mélangé de terre à briques. La terre qui se trouve en-dessous de l'aire est assez uniformément noircie à sa partie supérieure par la pénétration de la suie. Cette terre, sise sous l'aire, contient beaucoup de coquilles. On trouve un fragment de coquille d'huître à environ un demi mètre sous l'aire.

« — P. V. A, p. 6. — *Examen du bloc de terre* H (« *Ilios* » E. A., plan I ; E. F., plan I) resté en place. Le bloc est recoupé en son milieu par un mur double (les murs des bâtiments A et B, « *Troja* », plan VII, « *Ilios* » E. F. plan VII). On voit des deux côtés de cette double muraille, dans la couche inférieure, haute d'environ un mètre, de nombreuses briques plus ou moins calcinées ou brisées, en désordre. Toute la couche est mélangée de nombreux restes de charbon de bois. La partie inférieure de la couche montre de la terre non calcinée mélangée de restes de charbons de bois. Au-dessus de toute la couche se trouvent des murailles construites avec de petites pierres.

« Lundi 2 décembre.

« Afin d'arriver à tirer au clair la construction des murs en briques (mur de la ville), on taille une coupe dans une partie restée debout de la muraille Est. Celle-ci est en briques



Pl. IX. Reproduction du plan VII de « *Troja* » (édition allemande) et du plan VII de l'« *Ilios* » (édition française) de Schliemann.

I.— 1re COLONIE. II. — 2e COLONIE. 1re PÉRIODE. II. — 2e COLONIE 2e PÉRIODE. III. — 3e COLONIE.

plus ou moins rougeâtres et l'on y voit nettement les joints horizontaux et verticaux. A quelques places seulement, au centre du mur, la régularité des assises est interrompue par quelques pierres. Peu de briques sont restées jaunes, la plupart ont pris une couleur rougeâtre par la calcination. Il n'y a pas de doute que la partie intérieure ait été construite en même temps que les parties extérieures.

« Le capitaine Bœtticher ayant dans son livre *« la Troie de Schliemann »* p. 61 et suiv., exprimé l'opinion que le docteur Dörpfeld aurait enlevé à dessein, dans l'intérieur du temple A (*« Ilios »*, E. A, plan I, E. F, plan I), différentes murailles, que lui Bœtticher considère comme appartenant à cette construction, afin d'obtenir artificiellement un temple plus grand, on compare les plans et élévations de Burnouf (*« Ilios »* E. A, plan I et III, E. F, plan I et III) avec l'état actuel de la localité.

« — P. V. A. p. 7. — Les témoins constatent ce qui suit : Suivant le plan de Burnouf, les portions de murailles, notamment le fragment en crochet (chez Bœtticher désigné par *cc* plan IX fig. 2ª) doivent être considérées comme étant situées *au-dessus* des restes en briques du temple A. Cela se vérifie en réalité dans ce sens que les parties de murailles qui sont encore visibles dans le bloc H, et qui sur le plan de Burnouf se rattachent au mur en crochet, ont leur base dans une couche plus élevée que les murailles du temple.

« Le capitaine Bœtticher ne se déclare pas convaincu par ces faits; il reste persuadé que le mur en crochet et les autres murs s'étendaient en réalité jusqu'au niveau du temple, c'est-à-dire plus bas. En conséquence, on visite le sol dans les parties intérieures du temple A, là où les murs en question auraient existé et l'on ne trouve en ces points, comme presque partout du reste, dans l'intérieur du temple, que l'aire argileuse, vitrifiée ou calcinée et en dessous la terre noircie par la suie. *Par conséquent la non existence des murs supposés se trouve établie.*

« En vue de savoir si le long mur Est, du bâtiment A s'étend davantage vers le Sud-Est comme le capitaine Bœtticher l'admet d'après le plan de Burnouf, ou s'il se termine là où les docteurs Schliemann et Dörpfeld placent l'*ante* [1], on déblaie en ce dernier point les détritus récents, et les assertions du livre « *Troja* » sont trouvées exactes. On trouva *in situ* le montant en pierre (comme à la partie frontale correspondante du mur long, Ouest) et sur celui-ci également *in situ* les restes d'un revêtement en bois en forme de poteaux calcinés; dans le voisinage immédiat du bois, des restes de revêtement argileux vitrifié.

« Le capitaine Bœtticher fait la déclaration suivante au sujet de ce qui précède :

« Dans le profil de Burnouf, (« *Ilios* E. A, fig. 187, p. 353 manque dans E. F,) [2] il est dit pour la ligne A B : niveau supérieur de l'ancienne muraille — P. V. A. p. 8. — de pierre sous les briques. C'est-à-dire en d'autres termes : niveau inférieur de la couche généralement désignée sous

[1] Les *antæ* ou *parastades*, dont les architectes grecs et romains se servaient pour décorer et terminer les murs latéraux de leurs temples, ne sont qu'une réminiscence ou une reproduction des *antæ* de bois qui remplissaient deux fins importantes dans les constructions primitives: la première, de consolider et de protéger en le couvrant, le front des murs latéraux, la seconde, de les aider à soutenir le poids des poutres superposées et celui de la terrasse.

Voir *Ilios* E. F. p. 986.

[2] « Le profil qui se trouve dans l'édition allemande de l' « *Ilios* » a été omis tant dans le livre « *Troja* » que dans l'édition française de l' « *Ilios* » parce que M. Burnouf avait l'opinion *erronée* qu'une grande muraille de briques passait à travers toute la Pergame. Mais cette muraille n'existe absolument pas.

M. Burnouf avait cru que les deux murs parallèles des édifices A et B ne formaient qu'*un seul* mur de fortification. Les petits murs supérieurs indiqués dans le dessin de M. Burnouf, ainsi que ses mesures, sont parfaitement exactes. »

Extrait d'une lettre de M. le Dr Schliemann, à Em. de M., 15 mars 1890.

le nom de troisième ville dans *Ilios* (entre 7 et 10 m. sous la surface de la colline). Sur ce niveau sont établis les massifs en briques *a*, *b*, *c* (parois des temples A et B), appartenant suivant les indications de l'*Ilios*, au rempart de Troie et qui avaient, partiellement, la vieille muraille de pierre A B comme fondation. Cet ancien mur en pierres est décrit (*Ilios* E. A, p. 39 E. F, p. 32) comme étant constitué par deux murs parallèles (suivant la désignation du docteur Dörpfeld, cette muraille serait la partie inférieure des murs en briques) et l'on dit nettement qu'il est inexplicable qu'il s'étende de l'Ouest-Nord-Ouest à l'Est-Sud-Est au travers de tout le labyrinthe de murailles. Maintenant il est dit (*Ilios* E. A, p. 370 manque dans E. F,) [1] relativement à ce système de murailles, appelé mur de la ville : immédiatement *hors* de la ville du côté Nord-Est du mur d'enceinte, à une profondeur de 12 à 13 pieds seulement, donc 4 mètres (c'est la quatrième couche) un grand nombre de constructions, appartenant évidemment à un faubourg, furent mises à découvert. Me basant sur ces données précises, j'attribue les murailles qui apparaissent en cet endroit au plan I (*Ilios*), à l'intérieur du mur d'enceinte, donc de son côté Sud-Ouest, non pas à ce faubourg, mais bien à ce que l'on appelle la ville et j'admets qu'elles ont été dans un seul et même niveau que les mas-

[1] « Le passage de l'« *Ilios* » (édition allemande) p. 370 devait tomber et ne plus être admis dans le livre allemand « *Troja* », ni dans l'édition française d'«*Ilios*», car *il n'existait point* de faubourg et l'idée d'une différence de couches de débris se trouvant dans la ville et le faubourg devait donc être erronée. Comme M. Burnouf reconnaissait anciennement dans les murs parallèles des édifices A et B *une seule* muraille de fortification, il devait tout naturellement distinguer entre ville intérieure et ville extérieure, ou entre ville et faubourg. Quant à moi, je considère qu'il faut s'expliquer la différence de niveau par la grandeur des édifices A et B qui ont dû produire des accumulations de débris très considérables. »

Extrait d'une lettre de M. le Dr Schliemann,
à Em. de M., 15 mars 1890.

sifs de briques précités (dénommés murs de temple) puisqu'elles descendent suivant le plan III (*Ilios*) jusqu'à la ligne A B, tandis que le plan I ne peut naturellement montrer que la projection du couronnement supérieur pénétrant éventuellement jusque dans la quatrième couche. Dans le soi-disant intérieur de temple, plan III d'*Ilios* (élévation) on voit nettement des murailles là où j'admets l'existence des murs *e* et *f*. Aujourd'hui encore, dans le gros bloc de terre H un mur en petites pierres se trouve posé, du moins d'un côté, directement sur les murs en briques désignés sous le nom de murs de temple. De même des parois distinctes correspondent aux lignes de murs en *m* et jusqu'à la masse de débris G dans le plan I d'*Ilios*. En haut elles consistent — P. V. A. p. 9. — en pierre, en bas en argile, et il est impossible de savoir par le dessin si cette argile consiste en débris ou en briques. Toutes ces parois descendent jusqu'au niveau *s s*, qui, suivant la légende du plan III, désigne le niveau de la troisième ville. Tout ceci pourrait confirmer la manière de voir que j'ai exprimée à diverses reprises. D'autre part, il est possible que la partie inférieure de beaucoup de ces parois, aujourd'hui détruites, n'ait pas été constituée par des briques mais par des débris, d'autant plus que le plancher du soi-disant temple, à l'exception d'une lacune ultérieure, montre partout une couche intacte de suie et d'argile calcinée et qu'il se trouve un peu plus bas que le niveau A B de Burnouf. Comme M. Dörpfeld assure que la partie inférieure de ces parois n'était que des restes de la couche générale de débris, *je n'hésite pas à retirer l'opinion dans laquelle j'étais d'avis que le docteur Dörpfeld avait supprimé ces parois en vue de créer un temple plus grand.*

« La manière de voir que j'exprimais dans mon livre *La Troie* et suivant laquelle M. le docteur Dörpfeld aurait obtenu des résultats artificiels en supprimant des murailles, a été basée sur des comparaisons très longues que j'ai faites

entre les textes, plans et figures des ouvrages *Ilios* et *Troja*, comparaisons qui m'ont montré des contradictions relativement à l'état des ruines à Hissarlik. *L'accusation que contient cette opinion, je l'ai exprimée* bona fide *en vue d'éclaircir une controverse scientifique et je ne puis admettre qu'elle contienne une calomnie. Je regrette que le docteur Dörpfeld l'ait considérée comme telle, car je n'avais en vue que de servir la science et non de nuire à Monsieur Dörpfeld. Quoique je pense encore actuellement que le docteur Dörpfeld se trompe* — P. V. A. p. 10. — *sur l'un ou l'autre point, je ne suis nullement disposé à lui en faire un reproche* mala fides.

« Mardi 3 décembre.

« *Examen de la porte Sud-Ouest* (F. M. *Troja,* plan VII). M. le Professeur Niemann déclare reconnaître, dans la disposition des lieux, une porte dont les murs longitudinaux se terminent vers l'intérieur par des *Antæ* et qui avaient une double clôture. Le major Steffen se rallie à cette manière de voir en faisant remarquer que la porte constitue un ouvrage de défense ; ainsi qu'on pouvait le faire à Mycènes, les assaillants étaient repoussés de front de droite et de gauche :

« Le capitaine Bœtticher dit :

1) « qu'il n'accorde aucune signification militaire à la disposition, analogue à celle de Mycènes, de montants d'angle dont l'un fait saillie et dont l'autre n'est qu'indiqué et peut être partiellement engagé dans le mur ;

2) qu'il reconnaît dans cette disposition une entrée semblable à celle des terrasses babyloniennes qui avaient une rampe adossée à un mur transversal donnant accès vers l'intérieur par une petite porte latérale. Une semblable petite porte latérale a été mentionnée aussi par le docteur Schliemann, dans *Ilios*, (E. A. p. 301). [1]

[1] « La supposition d'une porte latérale a été reconnue comme erronée par

De l'avis des témoins, le mur transversal, auquel le capitaine Bœtticher fait allusion (l. m. *Troja* plan VII), n'était pas plus élevé, lors de la construction des murs à *Antæ* de la porte, que maintenant, c'est-à-dire d'environ 30 centimètres plus haut que le niveau actuel ; cela ressort de l'aspect général et aussi du fait que le mur à *parastades* ouest se continue au-dessus du mur *l. m.* Les témoins reconnaissent l'exactitude de l'enchaînement chronologique indiqué par des — P. V. A. p. 11 — colorations différentes des murs sur le plan VII, *(Troja)*.

« Le capitaine Bœtticher déclare :

» Qu'il lui semble impossible d'assigner la hauteur qu'avait autrefois le mur *l m.* Il lui paraît ressortir de la figure n° 10 *Ilios* de 1873, (E. A. p. 41, E. F. p. 37), qu'au-dessus du mur *l m,* ainsi qu'au-dessus du mur de derrière qui lui est parallèle et au-dessus de ceux qui les relient transversalement, il existait des parois qui apparaissent sur le dessin n° 10 de l'*Ilios*. Naturellement ces parois peuvent aussi avoir été à côté des murs *l m*, etc., il lui importe seulement de savoir qu'en 1873, un bâtiment barrait le soi-disant couloir de la porte. Cette fermeture de l'entrée par un bâtiment transversal correspondait à ce que l'on trouve dans les constructions babyloniennes en terrasses (voir Rawlinson, Hommel, Layard, etc). A cet endroit le docteur Schliemann mentionne la petite porte latérale dont il a été question plus haut. »

« A cela les témoins répondent que le texte de l'*Ilios* (E. A. p. 42 et 44, E. F. p. 35) et la figure n° 10, ainsi que l'état des choses contredisent l'hypothèse suivant laquelle la porte aurait été clôturée à une même époque par un bâtiment.

« *Examen de la partie du mur de la citadelle située au Nord-*

M. Dörpfeld, il ne s'en agit plus par conséquent ni dans « *Troja* », ni dans l'édition française de l' « *Ilios* ».

Note de M. le Dr Schiemann,
1er mai 1890.

Ouest de la porte F. M. Les témoins constatent que l'exposé consigné dans *Troja* correspond à la réalité, que la surface extérieure de ce mur en talus n'est pas uniforme, et que les inclinaisons les plus fortes se trouvent à une hauteur d'environ 1 1/2 mètre dans les parties supérieures et inférieures.

« Le capitaine Bœtticher ne reconnaît l'inclinaison prononcée que dans la partie supérieure, il désire relever :

« Qu'on reconnaît dans la surface inclinée, au Nord-Ouest de l'entrée, un palier à peu près horizontal, s'étendant du montant d'angle jusqu'à — P. V. A. p. 12. — la soi-disant tour, distante d'environ 8 mètres. Si l'on prolonge idéalement ce palier, on le voit courir sous le colossal recouvrement de dalles de la rampe et cela à une profondeur d'un mètre environ sous le niveau actuel de la porte. La hauteur de la muraille au-dessus du palier est, à la soi-disant tour, d'environ un mètre, et, à la porte, d'environ $1^{m}50$.

« Le docteur Dörpfeld considère cette partie supérieure de la muraille comme étant une réparation ainsi que cela est indiqué par une ligne rouge sur le plan VII *Troja.* La hauteur primitive de la vieille muraille est donnée par la partie encore conservée de la muraille C à l'Est de la porte. Le capitaine Bœtticher ajoute : « Que le prolongement du mur C jusqu'à la soi-disant porte, sur laquelle le docteur Dörpfeld s'appuie, n'est pas déblayé, on le présume seulement ; par conséquent, suivant lui, la liaison du mur C avec le mur au nord-ouest de la porte n'est pas démontrée. La liaison lui paraît d'autant moins probable que suivant *Ilios* et *Troja* le mur C est incliné de 45° et l'autre de 60°. »

« Les témoins estiment que la liaison entre les deux murailles est évidente sans qu'il soit nécessaire de procéder à un déblaiement.

« Mercredi 4 décembre.

« *Examen d'une coupe du mur b de la citadelle entre les portes Sud-Ouest et Sud.* On est *unanime* à considérer cette muraille comme étant une *muraille massive de doublure* composée de moellons et ayant une pente extérieure. Le capitaine Bœtticher fait ressortir la non concordance du texte de l'*Ilios* (E. A., p. 345) de Schliemann où cette muraille est expressément désignée comme double mur avec remplissage de décombres.

« On reconnaît *unanimement* que sur le mur de doublure en pierres, le mur primitif, en briques, se trouve conservé sur une — P.V. A., p. 13 — hauteur de 3 mètres dans toutes les parties non déblayées. On observe, dans le bloc de terre près du mur soi-disant hellénique, que les *briques crues* du mur contiennent des tessons, des coquilles, des petites pierres et des os ; sporadiquement aussi des restes de charbon de bois atteignant 1 centimètre.

« *Examen de la porte Sud-Est.* Les témoins établissent que l'on se trouve *probablement*, ainsi que l'admet le docteur Dörpfeld, devant une porte, semblable à la porte Sud-Ouest, mais plus grande. Les blocs de maçonnerie faisant saillie, qui constituent des ouvrages de défense à la porte Sud-Ouest, sont peu visibles dans l'état actuel des choses (cela est indiqué par des lignes ponctuées sur le plan VII, *Troja*). Il est nécessaire de recourir au déblaiement des fondations sous la rampe, pour se prononcer à cet égard.

« Le capitaine Bœtticher pense que l'expression « probablement » a une trop grande portée.

« On tombe d'accord sur le fait qu'il n'existe ni dallage à l'intérieur de la construction, ni rampe en pierre comme à la porte Sud-Ouest. Le docteur Dörpfeld fait remarquer que le couloir de la porte des lions de Mycènes et celui de la porte Est de Tiryns ne contenaient pas de dallage non plus.

« *Examen de la tour GM (Troja plan VII) en partie déblayée*

seulement. On continue la fouille de deux côtés et l'on détermine le raccord de la partie saillante de la tour avec le mur principal. Une partie de la construction massive en briques, faisant également saillie en forme de tour est conservée — P. V. A., p. 14 — sur la fondation en pierre. Ni la tour, ni le mur principal, n'ont une inclinaison. Les fondations, d'un mètre de hauteur environ, sont constituées par des couches de moellons et de terre. En un point de la partie supérieure de la fondation se trouve un reste d'enduit argileux de 10 centim. d'épaisseur avec un recouvrement (peinture). La largeur de la tour est de 3.30 mètres, celle de la saillie est de 2.50 mètres.

« *Examen du bloc de terre désigné sur le plan VII Troja par la lettre G.* Une partie, à peu près épaisse de 1.50 mètres, sise au nord, est fraîchement entaillée. On voit différentes couches calcinées (paraissant provenir de planchers) remontant jusqu'aux fondations des constructions romaines. Une de ces couches d'environ 30 centimètres d'épaisseur est constituée par du charbon de bois mélangé de terre, de coquilles et d'esquilles d'os. Immédiatement à côté de cette couche, et la pénétrant partiellement, se trouve une des nombreuses petites murailles constituées par de petites pierres et de la terre *non calcinée* (contenant quelques restes de charbon de bois); sous cette couche un second mur en pierres cimentées par de l'argile calcinée. La couche calcinée épaisse de 30 centimètres, dont il est question plus haut, est constituée par des couches isolées, minces, non séparées par de la terre. En fouillant le bloc G, on trouve la partie supérieure d'un pithos contenant des céréales calcinées (peut-être de l'orge), des pois calcinés bien reconnaissables et quelques esquilles osseuses mélangées à la terre détritique. Le sol noir, fortement calciné, sur lequel gisaient les débris du pithos, était couvert de restes calcinés de céréales et de bois.

« *Examen de la soi-disant porte du Sud.* La description (*Troja*, p. 77. *Ilios* E. F. p. 344) est lue et reconnue exacte par les témoins. Le capitaine Bœtticher se rallie à l'opinion des témoins — P. V. A., p. 15 — avec la remarque . « que les parois du couloir sont partiellement d'une construction plus grossière, notamment à partir du point où se serait trouvé la clôture; il remarque surtout de nombreuses cavités irrégulières dans lesquelles, suivant le docteur Dörpfeld, se seraient engagées des poutres. Ce dernier point lui paraît peu admissible. Le caractère militaire de la porte lui semble faire défaut, car elle s'étend jusqu'au milieu de la soi-disant citadelle, sur une longueur d'environ 45 mètres et ne débouche pas directement sur son niveau. Ce niveau semble au contraire accessible par une rampe transversale pour les piétons et sur les côtés par un détour longeant une muraille. »

« Le Docteur Dörpfeld montre des restes de charbon de bois dans l'une des cavités désignées par lui comme ayant servi d'encastrement à des poutres.

« *Examen du propylée.* On reconnaît que l'état des lieux correspond aux descriptions données dans *Ilios* et *Troja*. On fait remarquer la présence des montants pour les *Antæ* ainsi que de la grosse pierre de seuil avec les marques des montants. Le niveau du propylée est environ le même que celui du sol du grand bâtiment A. Le capitaine Bœtticher reconnaît l'exactitude du plan du propylée dressé par le docteur Dörpfeld, mais il se réserve d'interpréter la construction.

« Jeudi 5 décembre.

« *Examen des tours des murs Sud et Sud-Ouest.* Les témoins constatent à trois angles de ce mur polygonal les restes de saillies en forme de tours et ils admettent la reconstitution du docteur Dörpfeld, — P. V. A., p. 16. — plan VII. *Troja.* Ils prennent ces tours pour des ouvrages de défense ayant un double but : 1) de commander, par suite de leur saillie,

les parties extérieures de la muraille; 2) de commander aussi le couronnement du mur si, comme il y a lieu de le supposer, elles s'élevaient en traverses au-dessus de ce dernier.

« Le capitaine Bœtticher objecte: « qu'on ne voit que les parties suivantes de ces saillies turriformes : en *o w* l'angle tracé en trait plein sur le plan VII raccordé par une courbe au mur *c*; en *o* seulement la partie Est, en *p* un côté aussi seulement (celui du Sud-Est) ayant une arête arrondie. La faible distance qui sépare ces constructions (21 mètres), et leurs petites dimensions, 2 à 2.50 mètres de saillie sur 3 à 4 mètres de front, lui semblent plaider contre l'hypothèse qu'on a affaire à des tours. Relativement à leur utilité comme traverses, il constate l'absence de restes de briques sur toute l'étendue du mur depuis *o w* jusque *p w*. »

« Les témoins sont d'avis qu'il faut attendre des fouilles ultérieures avant de fixer la signification de la partie du mur *p w* et de dire s'il est le reste d'une tour, ou peut-être le raccord des murs de la ville basse, ou autre chose.



« Relativement à l'objection faite par le capitaine Bœtticher dans le livre *La Troie de Schliemann*, que la construction dénommée comme Acropole par le docteur Schliemann ne mériterait pas cette appellation, les docteurs Schliemann et Dörpfeld remarquent qu'ils n'ont pas employé ce terme pour désigner sa situation sur une grande élévation, mais seulement en vue de l'opposer — P. V. A., p. 17 — à la ville basse *supposée*. Les témoins constatent que cette acropole, à laquelle le nom de citadelle conviendrait peut-être mieux, a été construite primitivement sur le point culminant d'une colline ou plateau. La ville basse *supposée* par le docteur Schliemann et dessinée sur le plan VIII, *Troja*, avait les deux tiers de sa surface à 10 mètres plus bas que le plateau

de l'acropole. L'accès de la majeure partie de la ville basse de Schliemann était donc en pente ascendante.

« Suivant le capitaine Bœtticher, les développements qui précèdent disent au fond la même chose que ce qu'il a exposé dans son livre *La Troie*, p. 9-10.

« *Visite du terrain représenté sur le plan VIII* (*Troja*). Vu le grand nombre de restes de constructions répandues sur tout le terrain, ou mises au jour par les fouilles encore peu étendues, les témoins sont d'avis qu'on ne peut douter de l'existence d'une ville *romaine* en cet endroit. Le capitaine Bœtticher ne méconnaît pas l'importance des raisons qui précèdent, mais il estime qu'il appartient à des recherches ultérieures d'apporter une preuve positive.

« Les témoins pensent que l'état actuel des fouilles ne permet pas de se prononcer sur la question de savoir s'il a existé une ville basse *plus ancienne* reliée à l'acropole.

« Ils reconnaissent le bien fondé des suppositions émises par le docteur Schliemann, dans ses ouvrages *Troja* p. 68-70, et *Ilios* 338-340, relativement à l'existence d'une ville basse.

« Le capitaine Bœtticher observe : « que dans ces conditions, — P. V. A., p. 18 — il considère encore la soi-disant ville basse de Troie comme un produit de l'imagination. »

« 5 *décembre au soir, clôture du procès-verbal avec le capitaine Bœtticher*.

« Le docteur Schliemann déclare ce qui suit :

« Excepté le grand trésor découvert dans les décombres des murailles, tous les petits trésors furent trouvés dans de petits vases (ainsi qu'il est dit dans *Ilios*, E. A., p. 553, E. F., p. 625); l'un d'eux était même dans la moitié inférieure d'une coupe ansée. La poudre blanche jointe aux objets en or, doit avoir été de l'ivoire décomposé, car elle a la même couleur que l'objet dessiné par le docteur Olshausen dans *Ilios* (E. A., p. 573, fig. 983, E. F., p. 533, fig. 564 et 565).

« Le docteur Schliemann ajoute qu'il n'a pas vu un seul

tombeau pendant ses longues fouilles dans la Pergame, on a seulement trouvé sur le sol primitif, à 16 mètres de profondeur, deux vases contenant des cendres humaines, et un autre dans la couche supérieure. De plus, on a trouvé dans la ville brûlée un crâne dans un pithos, un squelette de femme, et les squelettes de deux guerriers ayant probablement été tués lors de la prise de la ville.

« Il ajoute que les vases en forme d'urne cinéraire sont très rares, ce dont on peut facilement s'assurer en visitant les collections troyennes de Berlin et d'Athènes.

« Il déclare enfin, que si la légende des fig. 861 et 862, p. 549 de l'E. A. de l'*Ilios* (E. F., fig. 925 et 926, p. 621), dit que des anneaux d'argent, des perles d'or et une boucle d'oreille en or adhèrent, par fusion, à un bracelet en electrum, c'est à la suite d'une simple erreur. Le texte ne mentionne rien de semblable, au contraire, il dit expressément que ces objets sont cimentés par du chlorure d'argent.

« — P. V. A., p. 19. — *Vendredi 6 décembre, au soir.*

« Le docteur Schliemann et le docteur Dörpfeld donnent ce qui suit au procès-verbal :

« Considérant que le capitaine Bœtticher nous a accusés, à diverses reprises, dans son livre *la Troie de Schliemann* et dans de nombreux autres travaux, d'avoir falsifié les résultats de nos fouilles [1] ; — considérant que des hommes compétents ont estimé que cette accusation n'était pas fondée en aucun cas et qu'au contraire notre exposé des faits était exact, ce que le capitaine Bœtticher a également reconnu ; — considérant, enfin, que le capitaine Bœtticher a omis de nous donner satisfaction après que nous lui avions fourni, de la façon la plus prévenante, le moyen de s'assurer personnellement, en lieu et place, du peu de fondement de ses

[1] Voir *La Troie de Schliemann*, p. 4, 5, 23, 24, 27, 44, 45, 61, 64, 65, 66.

accusations ; — Avons demandé au capitaine Bœtticher de se rétracter publiquement et de nous faire des excuses.

« Le capitaine Bœtticher refusa disant qu'il lui était impossible de donner d'autres explications que celles renseignées au procès-verbal. A la suite de quoi le docteur Schliemann lui déclara que dorénavant, toute relation entre eux était rompue. »

Signé : GEORGES NIEMANN. *Signé* : STEFFEN.



La traduction qui précède vous montre, Messieurs et chers confrères, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire à notre séance du 4 février, que, sur bien des points importants, les fouilles d'Hissarlik ont contribué à donner raison à notre éminent membre d'honneur, Monsieur le docteur Schliemann.

Cependant celui-ci, comme l'attestent deux de ses lettres, l'une datée d'Athènes (18 février), l'autre de Troie, près des Dardanelles (15 mars), ne semble pas vouloir se contenter des constatations qui ont déjà été faites ; aussi m'annonçait-il qu'il comptait poursuivre ses fouilles et organiser, pour le mois de mars, une seconde conférence à Hissarlik. A cet effet, il reprit, dès les derniers jours de février, ses importants travaux au début desquels il écrivait en 1871, alors qu'il ne pouvait encore prévoir les résultats brillants qui devaient couronner ses recherches opiniâtres : « Mes aspirations sont fort modestes : je ne m'attends nullement à trouver des objets d'art. Je n'ai entrepris tout d'abord ces fouilles, que pour découvrir l'emplacement de Troie, sur laquelle tant de livres ont été écrits, tant de savants ont donné leur opinion, *mais que personne n'avait encore entrepris de chercher sous terre*. Devrais-je voir mes espérances déçues, je n'en

serais pas moins très content si j'ai réussi à pénétrer par mes travaux, jusqu'aux ténèbres des temps préhistoriques, et à enrichir l'histoire par la découverte de quelques documents intéressants de l'histoire primitive du grand peuple hellène. »

L'on sait cependant combien furent considérables les découvertes d'Hissarlik où l'on s'accorde généralement à placer l'*Ilium homérique*.

En tous cas, quelle que soit l'issue des discussions auxquelles les célèbres fouilles du docteur Schliemann donneront encore lieu, il restera toujours acquis à la science que ces ruines et les débris antiques, qui se trouvent accumulés sur la colline d'Hissarlik, sont disposés en couches indiquant la succession de plusieurs civilisations.

La plus ancienne de celles-ci est représentée par une couche reposant directement sur le sol vierge et renferme des antiquités qui lui assignent un âge préhistorique relativement éloigné.

Bien que le docteur Schliemann ait trouvé dans cette couche un grand nombre d'armes et d'outils en pierre, il est certain qu'elle ne peut être considérée comme représentant l'âge de la pierre proprement dit, car elle a fourni également des ustensiles de cuivre, d'or et d'argent. Elle doit donc être regardée comme marquant *l'époque de transition entre la pierre polie et les métaux*.

Mais à travers les âges, les colonies ont succédé aux colonies sur les hauteurs d'Hissarlik, et, au-dessus des débris abandonnés par le premier occupant, sont venus s'accumuler les restes de nombreux établissements appartenant à des époques différentes et dont la dernière, la plus rapprochée de notre temps, ainsi que l'attestent les antiquités découvertes à la surface de la colline d'Hissarlik, remonte au IIIe siècle après Jésus-Christ.

Ne sont-ce pas là des faits archéologiques du plus haut inté-

rêt et n'est-ce pas avec raison que l'illustre M. Virchow s'est écrié : « L'âme s'attriste mais s'élève quand, debout sur la colline d'Hissarlik, nous lisons l'histoire humaine d'après des séries de couches successives, comme nous lirions l'histoire de la terre d'après la coupe géologique d'un terrain. Cette histoire, qui n'est pas écrite dans un livre, est exposée matériellement sous nos yeux dans les objets réels dont se servaient les hommes de ce passé lointain.

« Aussi, la colline d'Hissarlik sera-t-elle toujours considérée comme un des témoins les plus autorisés de l'histoire de la civilisation ».



POST-SCRIPTUM

Au moment de mettre sous presse le précédent travail, M. le Dr Schliemann a bien voulu me communiquer le compte rendu des fouilles qu'il a fait pratiquer à Hissarlik, en mars 1890. Ce compte rendu signé par huit savants dont les noms sont célèbres en Europe, est un document de la plus haute importance, car il confirme, en tous points, les assertions de MM. les docteurs Schliemann et Dörpfeld, et dissipe ainsi, les doutes auxquels donnèrent lieu, un instant, les attaques dont les importants travaux de notre éminent membre d'honneur ont été l'objet.

COMPTE RENDU

DE LA CONFÉRENCE, TENUE A HISSARLIK, EN MARS 1890.

« Les soussignés, invités par MM. les docteurs H. Schlie-

mann et W. Dörpfeld à visiter les fouilles d'Hissarlik, après avoir pris connaissance des écrits de M. le capitaine Bœtticher relatifs à la destination des monuments découverts, et en particulier de l'ouvrage suivant : « *La Troie de Schliemann, une nécropole à incinération,* » ont procédé, pendant plusieurs jours, à une visite minutieuse des ruines.

Les résultats de cette visite sont consignés dans les articles suivants :

1° Les ruines d'Hissarlik occupent l'extrémité d'une colline dirigée de l'Est à l'Ouest, et qui s'avance dans la plaine du Scamandre. Cette position, d'où l'on domine la plaine et au delà, l'entrée de l'Hellespont, nous paraît éminemment favorable à l'établissement d'une place fortifiée ;

2° On y voit des murs, des portes, des tours provenant des enceintes fortifiées et appartenant à des époques différentes ;

3° L'enceinte de la 2me couche indiquée en rouge dans « *Troja,* » pl. VII, et « *Ilios* » (édition française) pl. VII, consiste en une substruction de pierres calcaires à parement antérieur généralement incliné et surmonté d'un mur vertical en briques crues. En certains points, l'enduit de ce mur en briques est même conservé. Trois tours, récemment découvertes, portent encore le mur supérieur ; elles se trouvent à l'Est, dans la partie de cette enceinte ou la substruction en pierre a la moindre hauteur et avait par conséquent moins besoin d'être consolidée par des contreforts ;

4° Une coupe transversale, faite dans le même mur en face de la grande tranchée XZ, a prouvé l'absence de corridors, contrairement à ce que l'on a prétendu. Pour les murs en briques, le seul exemple qui puisse être invoqué en faveur de cette hypothèse, est celui fourni par les murs voisins des édifices A et B. Or, ces deux murs appartiennent réellement à des constructions distinctes ;

5° La colline d'Hissarlik n'a jamais présenté la forme

d'une construction à terrasses, ou les étages vont en diminuant ; au contraire, chaque couche occupe un espace plus grand que celle immédiatement inférieure ;

6° L'examen des différentes couches a donné lieu aux observations suivantes : Dans la couche inférieure, on voit seulement quelques murs à peu près parallèles et l'on n'y trouve rien qui puisse prouver qu'il y ait eu des incinérations de corps humains ;

La deuxième couche, qui présente le plus d'intérêt, est composée des ruines d'édifices dont les principaux offrent une analogie absolue avec les palais de Tirynthe et de Mycènes ;

Les couches immédiatement supérieures sont formées d'habitations superposées et d'époques différentes dont un grand nombre contenaient des πίθοι ;

Enfin, dans la dernière couche, nous voyons les fondements d'édifices gréco-romains et de nombreux fragments d'architecture de la même époque ;

7° Les nombreux πίθοι que nous avons vu mettre à jour dans la troisième couche, étaient encore en place ; debout et disposés isolément par groupes. Ils contenaient parfois de grandes masses de blé, de pois et de graines oléagineuses, plus ou moins carbonisées, mais jamais d'ossements humains calcinés ou non. Les parois de ces πίθοι ne paraissaient pas d'ailleurs, avoir été soumises à une température excessive.

8° En résumé, nous déclarons n'avoir trouvé dans aucune partie des ruines un indice quelconque pouvant faire croire à des incinérations de corps humains. Les traces de feu qu'on rencontre dans les différentes couches, et surtout dans la deuxième, la ville brûlée, proviennent pour la plupart d'incendies. La violence du feu dans la seconde couche a été telle, que les briques de terre sont en partie cuites et même vitrifiées à la surface.

Enfin, nous tenons à constater que les plans contenus dans les ouvrages « *Troja* » et « *Ilios* » sont entièrement conformes à l'état des lieux, et que nous partageons complètement les vues exposées par MM. Niemann et Steffen dans le procès-verbal de la Conférence des 1er et 6 décembre 1889.

Fait à Hissarlik, le 30 mars 1890.

Signé :

C. Babin, ingénieur des Ponts et Chaussées, délégué de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres de Paris ;

Frank Calvert, Agent consulaire des États-Unis, Hellespont ;

Dr F. von Duhn, Professeur d'Archéologie classique, Université d'Heidelberg ;

Dr Grempler, Geheimer Sanitätsrath, Vorsitzender des Vereins für Schlesische Alterthümer in Breslau ;

O. Hamdy, Directeur Général du Musée impérial de Constantinople ;

Dr Carl Humann, Directeur du Musée Royal de Prusse.

Rudolf Virchow, Membre de l'Académie Royale des Sciences à Berlin, Correspondant de l'Institut de France ;

Dr Charles Waldstein, Directeur de l'École Archéologique Américaine à Athènes, Délégué du Smithsonian Institution, Washington.



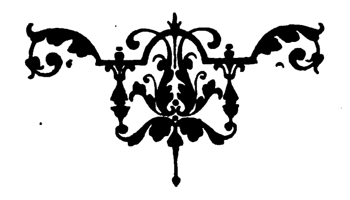
Tels sont, Messieurs et chers Confrères, les documents qu'il m'a paru utile de vous communiquer concernant les dernières fouilles faites à Hissarlik.

J'ajouterai que, depuis ces fouilles, une grande porte

a été mise au jour du côté Nord des ruines d'Hissarlik [1]. Ce fait nouveau gagne une bien grande valeur si on veut le rattacher à d'autres découvertes — celles de murs, de tours, ainsi que d'autres portes — qui montrent toute l'importance qu'a dû avoir à différentes époques, le poste fortifié d'Hissarlik auquel M. le Dr Schliemann fait jouer un si grand rôle dans l'histoire.

[1] Lettre de M. le Dr Schliemann, 25 avril 1890.

ÉMILE DE MUNCK.





NOTE

SUR

LES MATÉRIAUX

AYANT SERVI A ÉDIFIER

LES ANCIENS MONUMENTS DE BRUXELLES

ET DE QUELQUES VILLES, VILLAGES
OU CHATEAUX DU BRABANT, ENTRE NINOVE ET AERSCHOT.



Lorsqu'on examine la nature des matériaux ayant servi à édifier les édifices anciens de la Belgique et qu'on les compare à ceux dont on use pour les monuments modernes, on est frappé d'un fait : c'est que les constructions anciennes sont bâties en matériaux absolument différents de ceux des bâtisses modernes, à tel point que, pour ce qui concerne Bruxelles, par exemple, plus une seule espèce de pierre anciennement employée n'est utilisée actuellement dans les édifices nouveaux ; quelques-unes seules servent encore pour effectuer des restaurations.

De nos jours, dans toutes les villes du pays, les matériaux principaux sont, d'une part, la pierre bleue (dite très impro-

prement *petit granit*) ou pierre des Écaussines, — le calcaire carbonifère stratifié des géologues — formé par l'accumulation de débris d'organismes marins nommés encrines, et, d'autre part, la brique.

A ces excellents matériaux viennent s'adjoindre divers calcaires blancs ou gris provenant, soit du pays, soit de l'étranger et notamment du bassin de Paris (calcaire grossier de Paris, calcaire à cérithes) ou des régions jurassiques : (calcaire oolitique, calcaire corallien, etc.) ; ainsi que des grès, également jurassiques (grès de Jeumont, etc.).

Si, à côté de cette uniformité de matériaux, nous examinons les monuments anciens : antiques fortifications, châteaux féodaux, églises, etc., nous constatons dans la construction des murs, une variété extraordinaire de matériaux, non seulement d'une ville à l'autre, mais encore dans un même édifice.

Cette diversité se rencontre déjà dans la construction des villas belgo-romaines, ainsi que l'ont montré des matériaux fournis par M. le baron A. de Loë, et elle s'accentue encore pendant le moyen âge.

D'un examen rapide de divers monuments ou ruines, il ressort à l'évidence que chaque âge est caractérisé par la nature des matériaux employés, ce qui se remarque parfaitement dans les ruines de l'abbaye d'Aulne, par exemple, où chaque style d'époque différente est caractérisé par l'emploi de matériaux spéciaux.

Il serait d'un très haut intérêt, au point de vue de l'histoire de l'architecture et de l'archéologie, de faire effectuer, par des géologues, une étude approfondie des matériaux ayant servi à construire les anciens monuments de la Belgique ; il y aurait à en tirer des renseignements importants, des données comparables à celles que fournissent, dans les cas difficiles, la connaissance des styles, du blason, etc.

Au cours d'excursions faites par la Société d'Archéologie

de Bruxelles dans la région située entre Ninove et Aerschot, nous avons été à même de nous rendre compte de la nature des matériaux employés pour l'édification des églises, abbayes et châteaux datant du moyen âge, principalement à Laeken, autour de Lennick-Saint-Quentin, de Vilvorde, et nous avons relevé des faits très intéressants, ayant rapport à l'utilisation très active et très générale, pour la région considérée, de certains matériaux absolument dédaignés de nos jours, ou même actuellement épuisés et introuvables.

La région dont nous venons de parler est réellement caractérisée par un ensemble de matériaux dont nous nous sommes efforcés de réunir des échantillons.

C'est ainsi qu'au château de Gaesbeek et dans les églises des villages compris entre Gaesbeek et Ternath, les murs proprement dits sont construits par un enchevêtrement singulier de pierres dont les noms suivent :

1. Schiste grossier silurien ;
2. Quartzite silurien ;
3. Grès à *Nummulites planulata* de l'Yprésien ;
4. Grès lustré du Panisélien ;
5. Grès lustré du Bruxellien ;
6. Grès calcareux du Bruxellien ;
7. Grès de Gobertange ;
8. Grès calcareux à *Nummulites variolaria* du Ledien ;
9. Grès ferrugineux du Diestien.

Toutes ces pierres, à peine dégrossies et pour la plupart employées à l'état brut, sont disposées en lits successifs, mais sans classement quelconque et maintenues par d'épaisses couches de mortier d'excellente qualité.

Les seules pierres taillées et parfois sculptées sont : le grès éocène à *Nummulites variolaria* pour la région de l'ouest de Bruxelles, servant à exécuter les encadrements des portes, à construire des fenêtres, des piliers, etc., et le grès ferrugineux diestien, à l'est.

Nous allons dire quelques mots de ces différents matériaux et de leurs lieux de provenance, en suivant le classement établi d'après leur âge géologique.

Les fragments de *schiste silurien grossier*, nous ont paru, à première vue, former un dixième du volume total des matériaux employés. Ils proviennent des rives de la Senne, au sud de Hal. Ils affleurent au sol, à Clabecq, Tubize, Quenast et Rebecq-Rognon.

Suivant leur degré de schistosité, ces schistes donnent des fragments irréguliers ou des plaquettes. Leur couleur est sensiblement verte. Actuellement, ces pierres sont à peine utilisées par les habitants des localités où elles existent à fleur de terre, pour faire des murs de misérables maisonnettes, ou des clôtures en pierres sèches remplaçant les haies.

Le *Quartzite silurien,* utilisé au moyen âge, n'a pas de gisement bien fixé, attendu qu'on s'est servi de fragments provenant de petits bancs intercalés dans les schistes. Il n'existe pour ainsi dire pas, dans les anciennes constructions, deux morceaux de quartzite qui se ressemblent, ce qui prouve que, pour les obtenir, on n'a jamais eu recours à des exploitations régulières. Ce sont des fragments ramassés au hasard, dans les affleurements de schiste; c'est pourquoi nous en avons placé plusieurs échantillons dans la collection que nous avons rassemblée.

Le *grès à Nummulites planulata* provient de l'Ypresien. Ce grès n'est que le durcissement très localisé et très disséminé d'un mince niveau fossilifère composé principalement d'une accumulation considérable de foraminifères connus sous le nom de *Nummulites planulata* et qui se trouve vers la partie supérieure de l'étage Ypresien.

Cet étage s'étend largement entre Bruxelles et la mer et il affleure dans tous les points bas entre Bruxelles et Ninove. Le niveau à Nummulites forme un banc horizontal assez continu, mais les parties durcies sont rares. Les fragments assez

nombreux observés dans les murs des églises aux environs de Lennick-Saint-Quentin, ont dû être rencontrés par hasard en creusant des fondations, des caves, des tranchées. Il n'est pas possible de prévoir si, en un point donné, on trouvera le banc durci ou pas. L'épaisseur de ce banc durci ne dépasse guère cinq à six centimètres.

En raison de la très faible importance de cette pierre au point de vue du volume à exploiter, tout ce qu'il était possible de recueillir a sans doute été pris et utilisé, de sorte que de nos jours, il faudrait de longues recherches pour s'en procurer des fragments en place.

Dans la région comprise entre Bruxelles et la Dendre, l'étage paniselien surmonte l'Ypresien. Cet étage paniselien est constitué vers le bas par une argile grise, devenant sableuse en montant et renfermant alors des grès argileux tendres non utilisés. Plus haut, la proportion de grains siliceux augmente et alors le sable, plus ou moins argileux, renferme dans sa masse des plaquettes de grès dur, de quelques centimètres d'épaisseur, plus dures au centre qu'à l'extérieur et présentant une cassure lustrée d'où le nom de *grès lustré paniselien*.

Le volume de ces grès n'est nullement considérable et, au moyen âge, tous les fragments rencontrés en travaillant le sol ont dû être soigneusement mis de côté pour être utilisés.

Nous avons encore rencontré un petit gisement de ces grès paniseliens au Scheutveld, près d'Anderlecht, et c'est de ce point que provient l'échantillon introduit dans la collection.

Les *grès bruxelliens* soit *lustrés* soit *calcareux*, ne sont guère utilisés dans la région située sur la rive gauche de la Senne, attendu que ces grès n'y existent pas. Ils sont au contraire, fort employés dans les constructions de la rive droite, entre Bruxelles et Cortenberg et principalement à Dieghem, Saventhem, Peuthy, Melsbroeck. Les *grès lustrés* du Bruxellien ne se taillent pas, on les débite au marteau en leur

enlevant leurs aspérités ; quant aux *grès calcareux*, faciles à façonner, on les rencontre surtout à l'état de parallélipipèdes de la dimension d'une double brique ordinaire. Ces grès calcareux servaient également beaucoup pour paver les rues, les cours d'habitations, etc.

Une autre variété de grès bruxellien se rencontre encore souvent dans les monuments anciens, mais toujours, croyons-nous, comme pierre de restauration assez moderne, remplaçant une pierre plus ancienne et de nature différente ; c'est la *pierre de Gobertange*, encore activement exploitée de nos jours par puits et galeries. Ces pierres viennent remplacer une à une, dans les anciens monuments, les grès à *Nummulites variolaria* dont il va être question. C'est ce qui se passe pour Sainte-Gudule, l'hôtel de ville de Bruxelles, etc.

Sans aucun doute, au grès calcareux bruxellien, il s'est mêlé des *grès calcareux laekeniens* qui ont le même aspect, la même composition et le même gisement que le grès bruxellien ; toutefois le grès laekenien est souvent plus friable et donne une pierre de qualité sensiblement inférieure au grès bruxellien.

Nous croyons avoir reconnu quelques rares grès laekeniens parmi les matériaux utilisés dans les anciens édifices sur la rive gauche de la Senne. Le terrain qui renferme ces grès existe du reste sur cette rive, mais n'est souvent pas à bonne portée.

Le grès blanc à *Nummulites variolaria* du Ledien est la véritable pierre de taille employée au moyen âge dans la région comprise entre Bruxelles et la Dendre et même, peut-on dire, entre Bruxelles et Gand.

Cette pierre se présentait primitivement comme un banc, parfois dédoublé, mais en général assez régulier, pouvant atteindre un mètre d'épaisseur et courant horizontalement d'une manière à peu près continue entre Bruxelles et Gand vers la partie supérieure des collines.

A partir du xe et du xie siècle, la région comprise entre Berchem-Sainte-Agathe, Eykelenberg, Dilbeek, Itterbeek, jusque Schepdael d'une part, et celle autour d'Assche, d'autre part, furent le siège d'exploitations très considérables et très actives, ayant exigé un travail de déblai énorme, car parfois la pierre se trouvait à plus de quinze mètres de profondeur sous le sommet des collines.

De nos jours, sur le flanc Nord de la colline dont la route de Ninove suit la crête, on peut encore constater clairement les traces d'immenses excavations, non encore comblées, restes des anciennes carrières.

L'exploitation a été tellement active que, sur tout le territoire signalé ci-dessus, on aurait sans doute beaucoup de peine à trouver des points où la pierre existe encore actuellement.

Ce grès était probablement débité en parallélipipèdes grossiers, puis taillés et sculptés pour encadrements de portes, de fenêtres, consoles, colonnettes, etc.

Les anciens murs de l'abbaye d'Afflighem, au Nord-Ouest d'Assche, sont entièrement bâtis avec ces grès.

MM. Combaz et de Behault nous ayant, l'an dernier, soumis divers échantillons de matériaux provenant de la première enceinte de Bruxelles, datant du xie siècle, nous n'y avons reconnu autre chose que des fragments de grès à *Nummulites variolaria*, les uns graveleux, provenant de la partie inférieure du banc, les autres à grain plus fin, provenant des parties supérieures.

L'échantillon faisant partie de la série de matériaux rassemblés, a été récemment recueilli lors de la démolition de quelques arcades en plein ceintre faisant partie de la première enceinte de Bruxelles, passant parallèlement à la rue Royale, non loin de l'impasse du Parc.

Les matériaux provenant de ces démolitions ont été conservés par la ville et destinés à des restaurations.

Enfin, il nous reste à parler, pour terminer cette notice, du *grès ferrugineux diestien*, utilisé à l'Ouest et surtout à l'Est de Bruxelles, dans les environs de Lennick d'une part, de Diest et d'Aerschot d'autre part.

L'étage diestien renferme souvent des bancs irréguliers de grès ferrugineux, c'est-à-dire de sable dont les grains sont agglutinés par de l'hydrate ferrique résultant de la décomposition des grains de glauconie, fort abondants à ce niveau.

Entre Diest et Aerschot, ces grès ont été l'objet d'exploitations actives, et les églises d'Aerschot, de Diest, de Rotselaer, etc., entre autres monuments, sont bâties au moyen de ces matériaux, taillés en parallélipipèdes réguliers, de volume moyen et parfaitement susceptibles d'une fine sculpture.

Somme toute, ces pierres, complétement délaissées de nos jours, sont non seulement solides, mais encore résistantes aux intempéries, attendu qu'elles ne renferment plus d'éléments altérables par l'eau ou par l'air.

A l'Ouest de Bruxelles, les conditions d'emploi du grès ferrugineux diestien sont très différentes.

D'une part, le Diestien n'est représenté que par quelques îlots juchés au sommet des collines les plus élevées, comme le Mont de Castre, et d'autre part sa constitution lithologique diffère en ce sens que les sables qui constituent l'étage, sont moins chargés de glauconie et par conséquent de fer, de sorte que le durcissement en grès s'est produit sur une échelle beaucoup plus réduite. A l'Est de Bruxelles, on ne rencontre guère que des lits de plaquettes ferrugineuses. Ce sont ces plaquettes, brisées en fragments irréguliers, qui ont été utilisées, pèle-mèle, avec les plaquettes de grès paniselien, de grès à *Nummulites planulata* de l'Yprésien, avec les fragments de schiste silurien, etc.

Ainsi donc, il est, croyons-nous, démontré que les matériaux utilisés au moyen âge, sur une vaste région comprise

entre Aerschot et la Dendre, étaient absolument différents de ceux que l'on emploie de nos jours.

Cette différence s'explique aisément par l'absence des moyens de transport au moyen âge ; tandis que de nos jours il est facile d'aller prendre les meilleurs matériaux là où ils sont et de les conduire à pied d'œuvre. Les anciens n'avaient guère à leur disposition que les cours d'eau navigables et l'influence de ceux-ci s'est fait vivement sentir à Gand, par exemple, où une grande partie du château des comtes de Flandre, la maison romane et probablement plusieurs vieux monuments, sont en grande partie bâtis au moyen de mauvaises pierres de calcaire carbonifère, provenant bien certainement de Tournai.

Nous constatons donc aux environs de Bruxelles un groupement intéressant de matériaux, une utilisation exclusive et rationnelle des pierres tirées du sol même de la région, pierres absolument dédaignées de nos jours et qui cependant ont servi à édifier des monuments ayant déjà bravé, sans trop de dommages, cinq à six siècles et plus.

Pourrait-on en dire autant de beaucoup de nos monuments actuels ?

Nous ne le croyons pas, et il ne serait pas difficile de signaler plusieurs édifices, construits il y a à peine vingt ans et qui, certes, valent moins, comme qualité de matériaux, que certaines ruines.

Les moyens actuels de transport, qui permettent d'amener aisément les meilleurs matériaux dans toutes les parties du pays, ont malheureusement permis aussi l'apport lointain de toute une série de pierres absolument impropres à l'usage dans nos climats humides.

Le bon et le mauvais se sont à la fois trouvés en présence et, partant de l'idée fausse que certains matériaux étrangers peuvent être considérés comme relativement bons dans

leurs lieux de provenance, où le climat est plus doux et plus sec, on a conclu, leur prix étant moins élevé que celui de nos excellents matériaux indigènes, qu'il y avait avantage à les utiliser également chez nous.

C'est là une erreur contre laquelle nous devons nous élever de toutes nos forces, car les preuves de ce que nous disons s'étalent chaque jour devant nos yeux, dans les principales artères de nos grandes villes.

Il semble, pour ce qui concerne le Nord de l'Europe, que les matériaux de construction utiles soient distribués de manière à être en relation avec le climat de la région où ils existent.

Laissons donc au bassin de Paris ses calcaires grenus qui conviennent à son climat relativement sec, et utilisons largement en Belgique et en Hollande notre précieux calcaire carbonifère, que nous possédons en masses colossales, dont la résistance aux agents atmosphériques est illimitée et dont la résistance à l'écrasement est de 80 kilog. par centimètre carré.

Utilisons encore notre pierre de Gobertange, quelques grès du Luxembourg, les bonnes variétés de grès de Diest, nos marbres et enfin, la brique faite soit au moyen de la partie superficielle décalcarisée de nos limons quaternaires, soit au moyen de nos argiles oligocènes.

Souvenons-nous enfin que les édifices ne sont pas destinés à être seulement construits, mais aussi et surtout à se perpétuer au travers des âges, à résister aux injures du temps.

Contemplons donc, sans trop de dédain, ces modestes matériaux qui ont servi à nos aïeux à construire des monuments solides et durables.

A. RUTOT ET E. VAN-DEN BROECK.



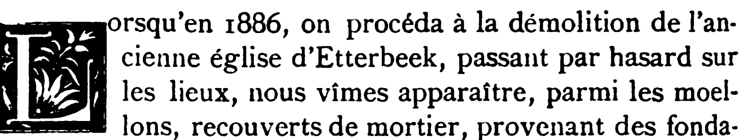
UNE

CROIX EN PIERRE BLEUE

(PETIT GRANIT)

PROVENANT

de l'Ancienne Église d'Etterbeek



Lorsqu'en 1886, on procéda à la démolition de l'ancienne église d'Etterbeek, passant par hasard sur les lieux, nous vîmes apparaître, parmi les moellons, recouverts de mortier, provenant des fondations de la tour, un fragment sculpté d'assez grandes dimensions, reste assez bien conservé, d'une croix de l'époque ogivale.

Nous en fîmes immédiatement l'acquisition et nous croyons le moment venu d'en faire don à notre société.

Mais, avant que ces restes ne prennent leur place dans le musée de la Société d'Archéologie de Bruxelles, il nous semble intéressant de fixer, pour un moment, l'attention sur ce fragment curieux à plus d'un titre.

La croix dont il s'agit est à quatre branches égales ; sa

hauteur totale est de 87 centimètres y compris la queue de la partie inférieure, sa largeur est de 80 centimètres et son épaisseur de 12 centimètres. Les quatre angles qui forment les bras sont garnis de redents simples, et les bras se terminent par des fruits pyriformes émergeant des extrémités des redents. Au centre de la croix, se dresse, sculptée en relief, la figure du Christ couronné d'épines, le milieu du corps ceint de langes et les bras étendus perpendiculairement au corps. (fig. I).


Fig. I

La taille au fin ciseau, des moulures, est exécutée avec le plus grand soin; la figure du Christ est, au contraire, très grossière; on sent que la main qui maniait l'outil en excellent ouvrier n'est pas celle d'un artiste.

La croix est à double face ; tous les détails de sculpture se répètent identiquement sur la face d'arrière.

La partie inférieure, enfin, se termine par une queue de section octogonale régulière, qui a été retaillée après coup, probablement au moment de la pose.

On sait que les croix en pierre servaient au moyen âge, soit pour couronner les pignons des églises, soit pour surmonter de petits monuments, placés dans les cimetières et surnommés croix de cimetière et que la Bretagne et la Normandie sont surtout riches en monuments de ce genre.

C'est à cette dernière destination qu'a été affectée la croix d'Etterbeek ; nous en voyons la preuve dans ses dimensions restreintes, dans sa taille soignée, et, plus encore, dans l'existence de la double face sculptée symétriquement. Ces constatations montrent bien, ce nous semble, que la croix a été faite pour être vue de près et de tous côtés, et que c'est

bien là une croix de cimetière posée sur un socle de deux à trois mètres de hauteur.

Si notre croix avait couronné un pignon, elle eût été vue de loin et de bas en haut, elle eût dû être plus grande et une seconde face sculptée par derrière eût été certes inutile.

A quelle époque faut-il faire remonter cette croix?

En consultant l'histoire de l'église d'Etterbeek, on ne trouve malheureusement aucun renseignement sur l'état de l'église pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles. Les seules données que nous ayons trouvées, sont celles que fournit M. Wauters [1]; nous résumons en peu de mots ce qui est antérieur au XVe siècle.

« Dès l'an 1100, il existait à « *Ietterbecca* » une église dont l'importance devait être assez grande pour qu'on lui donnât le nom de demi-église (dimidia ecclesia 1127). En cette même année 1127, Fulbert, directeur de l'Hospice de Notre-Dame et des douze Apôtres, reçût par ordre de Godefroid et à la demande de l'évêque Burchard et du peuple, l'église d'Etterbeek, dont les revenus devaient être perçus au profit de son hospice, à la condition de payer un cens de 12 deniers de Bruxelles à l'église Sainte-Gudule [2]. C'était le chapitre de Sainte-Gudule qui conférait la cure d'Etterbeek, celui de Nivelles y prélevait les deux tiers des dîmes et il payait une compétence de 600 florins au curé, qui jouissait en outre du troisième tiers de la dîme. »

On ne possède aucun renseignement sur l'église pendant les siècles qui suivent immédiatement, et il faut aller jusqu'au XVIe siècle pour trouver de nouveaux documents. Encore ces derniers ne nous fournissent-ils aucun renseignement concernant notre croix.

Si l'histoire est muette sur ce point, l'aspect de notre

[1] A. Wauters. Histoire des environs de Bruxelles, t. III, p. 272 et suiv.

[2] Op. dipl. t. II, p. 683.

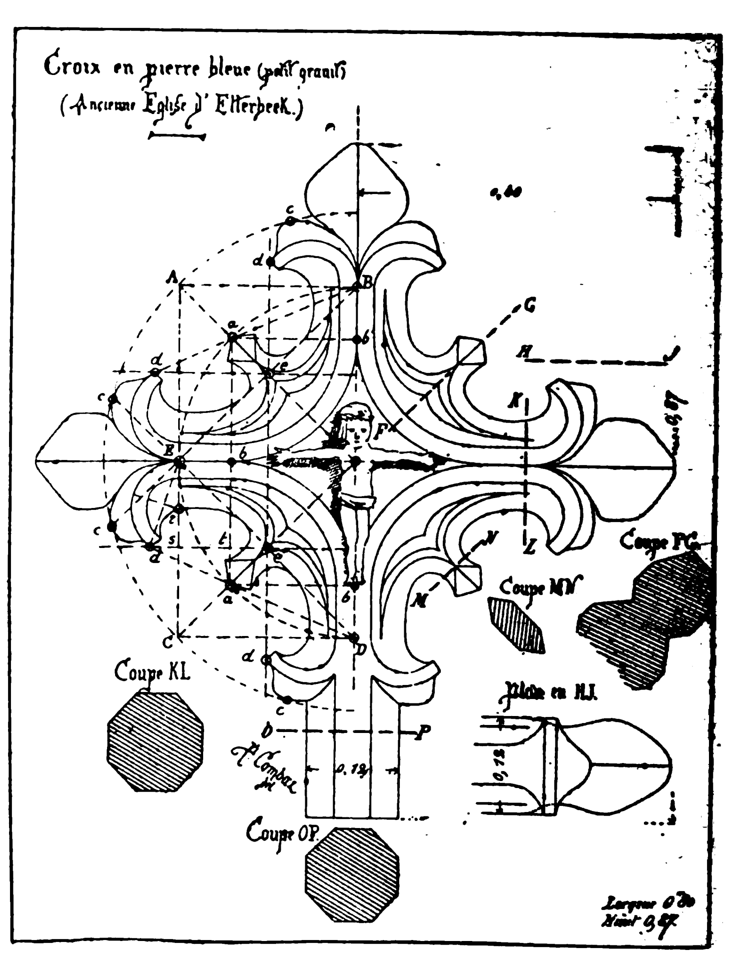
croix, sa simplicité de bon goût et les fruits pyriformes qui terminent les bras, nous avaient fait penser tout d'abord qu'elle pourrait remonter à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle. L'existence des redents ne s'oppose pas à cette conclusion, car ces redents apparaissent déjà au commencement du XIIIe siècle. [1] On les voit employés, dès ce moment, non seulement comme décoration à l'intrados des fenêtres, des porches et des portes, mais aussi sur des rampants de pignons ou sur des gâbles ; dans notre cas, il y a lieu de tenir compte de la forme aplatie que présente la courbe intérieure des redents, ce qui nous amène à reporter, en définitive, la croix, à la fin du XIVe ou même au XVe siècle.

Les figures (I et II) montrent l'une, une vue perspective, l'autre, le plan de la croix avec les coupes qui s'y rapportent. En traçant ce plan, on ne peut s'empêcher de remarquer le tracé géométrique qui a servi de base à sa composition. On sait aujourd'hui d'une manière pertinente, depuis la publication de l'album de Villard de Honnecourt, [2] combien les architectes du moyen âge se servaient des propriétés des figures géométriques pour l'établissement des proportions de leurs monuments. Il est assez curieux, en même temps qu'instructif à plus d'un titre, de retrouver ici une combinaison de lignes des plus simples et qui donne immédiatement à l'appareilleur une série nombreuse de points de repère, facilitant l'exécution matérielle, du dessin, dans lequel sont observées ces proportions harmoniques, qui satisfont l'œil dans toutes les constructions du moyen âge.

Soit figuré le carré dont nous ne marquons que la moitié, sur la gauche de la figure suivant A B E C D ; inscrivons

[1] Viollet-le-Duc. Dict. de l'Archit. t. VIII, p.5,

[2] Album de Villard de Honnecourt, architecte du XIIIe siècle. Paris, 1858.



Echelle de $1/_{10}$ Fig. II

CROIX EN PIERRE BLEUE PROVENANT DE L'ANCIENNE ÉGLISE D'ETTERBEEK
(Dessin de M. P. Combaz.)

dans ce carré une première circonférence et circonscrivons lui une seconde.

Menons les diagonales du carré, et inscrivons un carré nouveau *ab ab*, dans la circonférence intérieure, on obtient immédiatement sur les diagonales et sur les deux axes de la croix, la série des points B, D, E, *a*, *b* et *c*, c'est-à-dire 12 points du tracé et 8 points de tangence. Joignons BE et ED, c'est-à-dire, formons un nouveau carré inscrit diagonalement dans la plus petite des circonférences, nous aurons de nouveaux points *e* au nombre de quatre. En prolongeant extérieurement ces côtés DE et BE du carré, les prolongements retombent sur les points de tangence *c* qu'ils déterminent.

Menons encore par les points *e*, des parallèles aux deux axes de la croix, et prolongeons les côtés tels que D*a*, B*a*. Ces prolongements viennent couper les parallèles susdites aux points *d*, extrémités des fleurons. L'arc de cercle de ces fleurons est donc connu, puisque l'on en a 2 points, et que l'on sait que le centre doit se trouver sur la parallèle. Les points *d*, obtenus ainsi, sont assez mal déterminés par l'intersection de 2 droites se coupant sous un angle très oblique. Mieux vaut déterminer directement le centre *r* en portant *te* en *sr*. De là dérivent encore 8 nouveaux points et les quatre centres *r*. On obtient ainsi un total de 36 points du tracé, provenant d'une seule donnée première : les dimensions du carré primitif A B E C D, et ces points résultent des intersections de lignes droites dérivées.

Nous n'avons nullement la prétention de conclure de ce qui précède, que le tracé précèdent soit la combinaison admise par l'auteur de la croix, mais nous avons pensé qu'il était intéressant de reconnaître, par l'étude de cette sculpture, les procédés de tracé possibles ; nous ne pouvons donc qu'exprimer notre étonnement d'avoir trouvé, sans les rechercher en aucune façon avec des idées préconçues, des

combinaisons si simples de lignes qui devaient faciliter l'appareillage au plus haut point. Il est hors de doute que des recherches semblables, faites sur d'autres fragments anciens, amèneraient des résultats analogues et il est à souhaiter que l'on opère ainsi chaque fois que l'occasion s'en présentera. Les résultats réunis de ces constatations seraient, pensons-nous, d'un grand secours pour l'étude de l'architecture ancienne.

P. COMBAZ.



Pl. X.



CAVEAU DÉCOUVERT EN 1747 SUR LA GRAND' PLACE DE MIDDELBOURG (ZÉLANDE)
A L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE ST MARTIN (WESTMONSTERKERK)



ARCHÉOLOGIE NÉERLANDAISE

LES TOMBEAUX POLYCHROMÉS EN ZÉLANDE



En parcourant l'intéressant musée de Middelbourg, nous eûmes l'heureuse chance de mettre la main sur la reproduction encore inédite d'un tombeau polychromé découvert jadis en cette ville. Exemple nouveau, pensions-nous, de cette polychromie souterraine et funèbre dont la Flandre nous a offert dans ces derniers temps de si riches et de si précieux vestiges.

Un obligeant ami, M. Frederiks, architecte provincial, a bien voulu, après la clôture du congrès archéologique qui nous avait amené à Middelbourg, continuer nos investigations, et il est parvenu à trouver un dessin d'un autre caveau polychromé découvert dans cette même ville.

Déjà MM. Leemans [1] et Janssen [2] ont, dans des mémoires adressés à l'Académie royale des sciences d'Amsterdam, longuement décrit les peintures murales découvertes sur le sol hollandais; mais, à ce que nous sachions, jamais nos voisins ne se sont occupés de caveaux polychromés.

En Flandre, les caveaux [3] dont nous avons relevé les peintures ne méritaient qu'improprement ce nom. C'étaient plutôt des fosses dont les parois latérales enduites de ciment composé de sable et de chaux ou recouvertes d'une mince couche de mortier avaient reçu une peinture décorative.

Nous trouvons au contraire à Middelbourg de véritables caves ou caveaux avec entrée en pierre de taille et fermées en hauteur par une voûte cintrée. Construits entièrement en briques avec revêtement de plâtre, ils ont à l'intérieur une décoration très simple mais plus soignée qu'en Flandre. Des monogrammes du Christ ou de la Vierge, entremêlés de croix ornées et parfois encadrées : tels sont les seuls motifs que nous ayons relevés: absence donc de figures ou de sujets. Comme en Flandre, l'ocre rouge sert de ton décoratif.

De ces deux caveaux le plus important est celui qui, en 1747, a été mis au jour sur la place du grand marché de Middelbourg. Nous en donnons la reproduction.

Le mur de face en entrant porte au centre une croix ressemblant assez bien à nos croix de consécration, placée dans un encadrement circulaire orné de crochets qui s'entrelacent. Deux de ces mêmes croix se répètent avec les mêmes accessoires sur les parois latérales, séparés par trois monogrammes : au centre celui de la Vierge, aux deux extrémités celui du Christ.

Le nom de *Maria* figure en toutes lettres, celui du Christ

[1] *Bathmensche muurschilderingen.* Amsterdam 1872. Id. *Nieuw ontdekte muurschilderingen.* Amsterdam 1863.

[2] *De Gorinchemsche muurschilderingen.* Amsterdam 1858.

[3] *Les Caveaux polychromés en Flandre,* Gand 1889.

y est représenté par I ou plutôt Y, H, S. Cette dernière lettre cependant paraît une accumulation de lettres où se reconnaissent I, R, S.

Deux grandes croix à fleur de lis ornent la voûte. Elles sont d'une correction parfaite, et disposées dans le sens de la largeur du caveau. Le pavement est en pierres blanches et grises.

Tous ces détails nous montrent suffisamment qu'à la différence des tombeaux polychromés découverts à Bruges, celui-ci a été préparé de longue main et avec beaucoup de soin. Malheureusement on n'en a pas relevé les dimensions ; il semble néanmoins avoir été destiné à recevoir plus d'un cercueil. A Bruges, il n'en est pas ainsi : chaque fosse avait été préparée pour un seul mort, et le caveau de famille, que nous avons retrouvé dans la chapelle fondée par Nicolas Paghant, comprenait plusieurs fosses creusées l'une à côté de l'autre.

A quelle époque ce caveau remonte-t-il ? Le style des croix et des ornements, la facture des lettres indiquent assez clairement que nous sommes à la période fleurie de l'art ogival. Toutefois ne reculons pas trop cette date, car à la place où le caveau a été découvert s'élevait jadis l'église de Saint-Martin ou *Westmonsterkerk*.

La tradition — à défaut de preuves, sans doute — veut que ce monument ait été commencé en 991. Toutefois, il devait être achevé en 1188, puisqu'une charte de Bauduin II, évêque d'Utrecht, datée de cette année, nous apprend qu'alors déjà l'église servait de lieu de sépulture [1]. En 1575, après le siège de la ville, elle fut détruite par ordre du prince d'Orange, pour le motif faux ou vrai que l'édifice menaçait ruine [2].

[1] L. Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, p. 104, nº 165.

[2] Voir Nagtglas, *Reisgids in Middelbourg*.

Impossible de recueillir au sujet du caveau des indications plus précises.

Le deuxième caveau a été découvert dans l'ancienne chapelle des *Bogarden*, qui sert aujourd'hui de temple à la secte dite *de fransche of waalsche gemeente*.

Avant la Réforme, écrit A.-J. Van der Aa [1], il y avait à Middelbourg, outre l'Abbaye, cinq couvents pour hommes et trois communautés de femmes, et parmi les couvents d'hommes l'auteur cite « les *Bogarden* qui habitaient rue des Espagnols. »

Ces religieux étaient fixés à Middelbourg depuis le xve siècle, s'occupant des malades et du soin d'ensevelir les morts : « ægrotis deserviendis ac mortuis sepeliendis impensi », comme parle l'*Historia Episcopatuum Fœderati Belgii* [2].

En 1492, le couvent fut en grande partie détruit par un incendie, mais bientôt rebâti. Ce n'est que le 15 mars de l'année 1575 que l'ordre quitta Middelbourg, quand la ville se fut rendue au prince d'Orange. Son église alors passa à la secte religieuse qui l'occupe encore aujourd'hui et les bâtiments du couvent, après avoir pendant deux siècles environ (de 1575 à 1765), servi de brasserie avec l'enseigne « *de vijf ringen* », sont actuellement convertis en écurie [3].

Le nom même de Bogarden semble indiquer celui du fondateur de l'ordre.

Ces indications sur le couvent des *Bogarden* nous permettent de juger de l'âge du caveau qu'on y a trouvé. Il doit sans doute dater de la seconde moitié du xvie siècle. Sa

[1] *Aardrijkskundig woordenboek*, 1846, t. VII, p. 891.

[2] Les *Veteris ævi analecta* d'Antonius Matthæus, 1738 signalent la libéralité dont ce couvent fut l'objet en 1466 de la part d'Adriaen van Borsselen.

[3] Voir le supplément du *Middelburgsche Courant*, 2 juillet 1888. Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Bernsen, curé de Middelbourg, la plupart de ces détails sur les *Bogarden*.

construction présente le type du caveau précédent, mais ici la décoration est plus simple encore. Le mur de face à l'entrée est décoré par une grande croix fleurdelisée portant un cercle au centre et deux lis de face à chacun des bras de la croix. Au sommet de la paroi se détachent les monogrammes de Jésus et de Marie.

Les parois latérales sont ornées d'une grande croix dont la tige transversale occupe toute la largeur de la paroi : cette même croix se répète ainsi à la voûte. Elle est fleurdelisée et les bras en sont ornés d'anneaux. La voûte porte les mêmes monogrammes. Tous ces motifs sont peints en ocre rouge.

Faut-il donner le nom de tombeaux polychromés à ceux de Kapelle dans le Sud Beveland, près de Goes? Dans l'un les murs portent sur fond blanc le nom de *Cats;* l'autre, celui de la famille van Tuyl van Serooskerke, était peint en ocre rouge avec bandes vertes.

Au point de vue de la valeur artistique des peintures dont nous venons de parler, l'importance de la découverte à Middelbourg est relativement mince, il faut bien l'avouer, mais elle devient considérable du moment qu'on se place au point de vue de l'art en général. L'usage de la polychromie des tombeaux que nous avons surpris en Flandre n'est donc plus local, il se retrouve dans d'autres pays, et ainsi tout nous dit d'espérer qu'un jour viendra où s'écrira un chapitre de plus à l'histoire de la polychromie.

G. Van den GHEYN





ARCHÉOLOGIE SUÉDOISE

LA

NÉCROPOLE D'HABBLINGBÖ

(GOTLAND)

n Suède, les époques archéologiques comprennent : un âge de la pierre, un âge du bronze et un âge du fer [1]. Cette dernière période se divise en premier et en second âge du fer. Le premier âge du fer apparaît quatre siècles avant J.-C. ; il est caractérisé, jusqu'au début de notre ère, par les types d'Halstatt et de la Tène. Mais, dans les quatre siècles qui suivirent la naissance de J.-C., il accuse une très puissante influence romaine. Cette influence se traduit par de nombreuses importations [2]. Le deuxième âge du fer se subdivise lui-

[1] D'après Montelius, cette période a duré en Suède depuis le ve siècle avant J.-C., jusqu'au xie siècle après J.-C.

[2] Bien que le Danemark et la Suède n'aient pas été conquis par les Romains, on trouve cependant dans ces deux pays des antiquités romaines. Engelhardt. *Aarboger for nordisk Oldkyndighed og Historie.* 1871. p. 433-454. Montelius. *La Suède préhistorique* 1874. p. 85-90.

même en deux parties. La première se distingue par l'abondance de l'or et la présence de monnaies byzantines [1]. La seconde partie comprend le règne des Vikings [2] et prend fin avec le onzième siècle.

A cet âge du fer appartient la trouvaille que nous désirons faire connaître aujourd'hui et dont les intéressants produits ne sont point encore classés dans les galeries du Musée de Stockholm. Grâce à l'excessive bienveillance de MM. Hildebrand et Ekhoff, j'ai pu étudier ces objets inédits et dessiner quelques-uns d'entre eux.

La direction du Musée Archéologique de Stockholm explore, depuis quatre années, une nécropole à Hafvor, paroisse



Fig. 1.



Fig. 2.

d'Habblingbö dans le Gotland. Déjà trois cents tombeaux ont été fouillés ; les uns renfermaient des incinérations, les autres des inhumations. L'examen des mobiliers funéraires indique que les plus anciennes sépultures se rapportent à la seconde moitié du premier âge du fer, c'est-à-dire aux quatre ou cinq premiers siècles de notre ère. Mais, on n'a certainement pas cessé d'ensevelir dans ce cimetière jusqu'à

[1] Cette abondance d'or provient sans doute des tributs considérables que plusieurs empereurs de Byzance durent payer aux Goths du Danube. Il est facile de tracer les chemins, suivant principalement le cours de la Vistule, par lesquels ces flots d'or parvinrent jusqu'aux peuples germaniques de la Baltique.

[2] 800-1000 de notre ère. Worsae. *La civilisation danoise à l'époque des Vikings.*

la fin de l'époque païenne. Il a été en effet recueilli, dans une tombe, une monnaie en argent d'Ethelred (fig. 1 et 2) avec bélière pour la suspendre [1]. Remarquons incidemment l'abondance des monnaies d'Ethelred en Suède et leur rareté en Angleterre [2].

Deux sépultures appartenant aux derniers temps païens, ont plus particulièrement fixé notre attention, à cause de leur mobilier funéraire.

La première sépulture contenait, dans une même excavation, trois ensevelissements. Un squelette était accompagné d'un umbo en fer avec son manipule, d'une épée, d'un simple anneau de doigt en or et d'une petite fibule en bronze. Auprès d'un autre squelette avaient été déposés: une fibule ronde en bronze, deux fibules du même métal rappelant la forme d'une tête d'animal et un collier en verroteries de plusieurs couleurs. Le troisième squelette gisait à côté d'un umbo, d'un peigne en os et d'un vase brisé en argile. Cette triple inhumation renfermait donc vraisemblablement les restes de deux hommes et d'une femme.

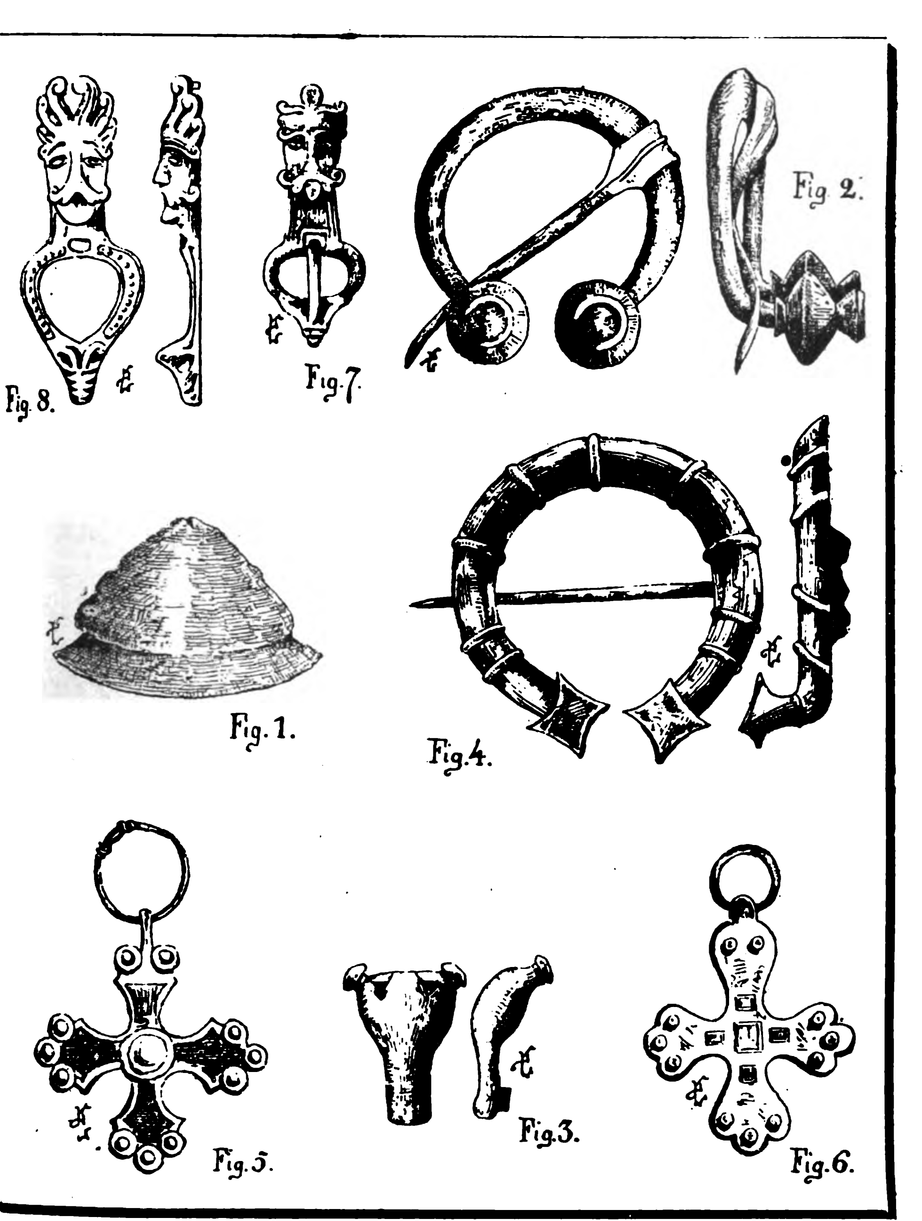
L'umbo en fer (pl. XI, fig. 1) ne diffère pas sensiblement de ceux exhumés des sépultures barbares de l'Europe centrale et occidentale. Le diamètre de sa base est de quinze centimètres et trois millimètres. La longueur du manipule ne

[1] Bror Emil Hildebrand, *Anglosaschsiska Mynt i Swenska Kongliga Myntkabinettet funna i sverges jord* (Monnaies anglo-saxonnes trouvées en Suède et conservées au cabinet de Stockholm), Stockholm, 1881, in-8°.

(Œthelred II, 978-1016) p. 137, n° 3413, 3414 et 3415 : + AEDELRÆD REXANG (ou ANGLO) buste casqué, R) + OZPOLD M OZNOT (ou ZNOTI) c'est-à-dire : OSPOLD (= Oswald) monnayeur à Snotineaham (= Nottingham).

C'est le type E figuré planche 4 de l'ouvrage.

[2] Le nombre considérable de monnaies anglo-saxonnes d'Ethelred découvertes en Suède (on en connait plus de 15000), doit être considéré comme une partie des grands tributs que les Vikings arrachèrent à ce faible roi.



Pl. XI. — Antiquités trouvées dans la nécropole d'Habblingbö (Gotland, Suède).
(Dessin de M. P. Combaz).

dépasse pas le diamètre de l'umbo. Cette particularité est digne de remarque, car certains manipules francs [1] et longobards [2] atteignaient une longueur égale au diamètre du bouclier complet.

L'épée avec sa poignée mesurait quatre-vingt-huit centimètres de longueur ; la lame, près de la poignée, avait six centimètres de largeur. Les épées franques ont généralement la taille des armes scandinaves [3]. Les épées anglo-saxonnes sont, en moyenne, longues de soixante-dix-huit centimètres. Les connaissances acquises semblent établir que l'usage de l'épée a succédé généralement à celui du scramasaxe chez les Barbares.

La fibule ronde en bronze (fig. 2) pourrait être une variante de la fibule annulaire très répandue chez les Anglo-Saxons [4]. L'anneau des fibules circulaires gotlandaises offre une solution de continuité et les deux extrémités de la tige au point où elles se rejoignent, forment de grosses saillies ornées. Dans le spécimen dont nous parlons, ces saillies représentent des vases.

Les deux fibules en bronze (fig. 3), ayant l'aspect d'une tête d'animal, font la paire. Cette forme est typique pour les

[1] La nécropole franque d'Oyes (Marne) a fourni des manipules de 42 et de 48 centimètres de longueur ; celle de Caranda (Aisne) a donné des manipules longs de 58 centimètres.

[2] Les manipules de Testona (musée archéologique de Turin) ont une moyenne de 50 centimètres de longueur. Un spécimen exceptionnel mesure 75 centimètres.

[3] Dans le cimetière de Caranda (Aisne), M. F. Moreau a recueilli une épée longue de 88 centimètres. Les épées d'Envermeu (Normandie) de Farébersvillers (Moselle), du Mont de Hermes (Oise), de Charnay (Bourgogne), d'Arcy Ste Restitue (Aisne), de Védrin, près Namur (Belgique), de Seraing, près Liège (Belgique), du Mont Lupfen, près Oberflacht (Wurtemberg) varient de 58 à 90 centimètres de longueur.

[4] *Études archéologiques. Industrie anglo-saxonne.* Paris 1889. planche IX.

îles de Gotland [1] et de Bornholm [2], mais elle ne représente pas intentionnellement, comme on l'a prétendu jadis, une tête d'animal (*boar's-head fibulae*) [3].

La seconde sépulture, dont le mobilier funéraire nous a semblé digne de remarque, était celle d'une femme païenne. Il se composait de trois intéressants objets : d'abord une fibule ronde annulaire en bronze (fig. 4), semblable à celle précédemment décrite comme étant caractéristique des îles de Gotland et de Bornholm [4] ; puis une croix en bronze munie d'un anneau de suspension (fig. 5). Des croix semblables ont été trouvées en Livonie (Russie), spécialement dans le cimetière d'Ascheraden (fig. 6), qui est, lui aussi, antérieur à l'introduction du christianisme. En effet, les tombes gotlandaises pr sentent quelques rapports avec celles de Livonie et d'Estland.

Le troisième objet recueilli consiste en une fort intéressante petite boucle de ceinture en bronze (fig. 7). Elle est ornée d'une tête d'homme avec moustaches en forme de

[1] Le Musée de Stockholm possède environ 400 de ces fibules gotlandaises. On en a trouvé quelques rares spécimens en Suède et en Livonie (Russie).

[2] *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord*. 1878-79, page 74. M. Vedel qualifie ces fibules de rostriformes (*naebformede Fibulaer*).

[3] Ce type, comme le prouvent plusieurs formes intermédiaires, est un dérivé de la fibule du premier âge du fer. Une fibule de cette forme intermédiaire est figurée par M. Vedel. *Nouvelles recherches sur l'âge de fer dans l'île de Bornholm. Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord*, 1878-79. Planche IV, fig. 5.

[4] De même que le Musée de Stockholm possède une salle spéciale pour les importantes trouvailles de l'âge du fer dans l'ile de Gotland, de même le Musée de Copenhague renferme une section particulière pour les produits de Bornholm. Le courant commercial qui passait par l'ile de Bornholm se continuait vers le Nord par les iles suédoises d'Œland et de Gotland, qui, pendant tout l'âge du fer et surtout dans sa période moyenne, présentent une si remarquable conformité archéologique avec l'ile de Bornholm.

feuille d'acanthe, surmontée d'une coiffure toute particulière. Ces détails ornementaux se rencontrent fréquemment dans les œuvres de la Renaissance ; mais les artistes de cette époque s'inspiraient toujours des monuments de l'antiquité. Si cette décoration emprunte son caractère à un art étranger aux Barbares, les autres parties de la boucle appartiennent bien à leur ornementation nationale. Cet objet si particulier paraît être le premier spécimen rencontré sur le sol suédois.

Peu de jours après avoir dessiné cet intéressant petit monument, nous parcourions les salles du Musée des antiquités du Nord à Copenhague. Nous avons été frappé à la vue d'une boucle (fig. 8) ressemblant beaucoup à celle du Gotland [1]. La même tête s'y retrouve ornée de moustaches en forme de feuille et couronnée d'une coiffure ayant le même caractère ornemental. L'anneau destiné à recevoir la courroie se termine par une tête d'animal aux oreilles saillantes qui se retrouve sur plusieurs bijoux du dernier âge du fer [2]. Nous sommes porté à reconnaître avec M. Sophus Muller que ces deux bronzes des Musées de Stockholm et de Copenhague trahissent un retour vers l'art classique, après un long et complet abandon. Ces tentatives, ces tendances se rencontrent parfois à l'époque inaugurée par le règne de Charlemagne.

Les deux sépultures qui viennent d'être décrites indiquent l'importance des nécropoles gotlandaises en général et de celle d'Habblingbö en particulier. Il faudrait un long travail pour décrire entièrement cette dernière. Les seules armes trouvées dans ce cimetière, sont des épées, des umbos et des haches. Aucune lance, aucun scramasaxe n'ont été signalés.

[1] Elle provient de l'île de Bornholm et porte le nº 6085 du Musée de Copenhague.

[2] O. Montelius. *Antiquités suédoises*. p. 165, numéro 591.

Il faut noter en terminant que l'île de Gotland, comme l'a fait remarquer M. Montelius, était, pendant les derniers siècles de la période païenne, le centre commercial du Nord. Les îles de la Baltique et particulièrement celles de Gotland, d'Œland et de Bornholm, formaient à cette époque un point central pour le commerce établi entre l'Orient et toute l'Europe septentrionale [1].

Baron J. de Baye.

[1] Worsaae. *La civilisation danoise à l'époque des Vikings.*





LA CHASSE
DE
SAINT HADELIN

conservée à l'église de Visé

XIIe SIÈCLE

I

HISTORIQUE ET DESCRIPTION.

Depuis la date de sa confection jusqu'au XIVe siècle, la châsse de saint Hadelin a été conservée dans l'église de Celles, près de Dinant.

Un chapitre veillait avec un soin jaloux sur ce précieux trésor.

Un jour, l'avoué du lieu, qui aurait dû défendre le chapitre, fit peser sur ce dernier un joug très dur. Quelles étaient ses prétentions, ou de quelle nature était ses *violences ?* — Les chroniqueurs ont négligé de nous le faire savoir. Toujours est-il qu'au 11e jour du mois d'octobre 1338, en la fête de sainte Cordule, vierge, le corps du bienheureux Hadelin fut transporté à Visé, ville qui appartenait égale-

ment à la principauté de Liège. Le collège des douze chanoines quitta Celles en même temps [1].

La ville de Visé avait été choisie de préférence à toute autre localité, parce qu'elle venait d'être entourée de nouvelles murailles en pierres.

Cet événement a été rappelé par Bietlot dans un poème que Heinschenius a reproduit dans les *Acta Sanctorum* :

Anno mille, C ter Domini, quater X duo præter,
Canonici læti cum Patronoque Viseti
Cellenses estis translati ; Cordulæ testis
Sic novus hic hospes Hadeline sacer, misero spes

Plus loin, le poète s'écrie

Caussas, lector amice rogas ?
Mitia cur metuunt animalia leones ?
Lanigera exosos cur timet agna lupos !
Cur fugit accipitren volucrum omne genus rapacem.

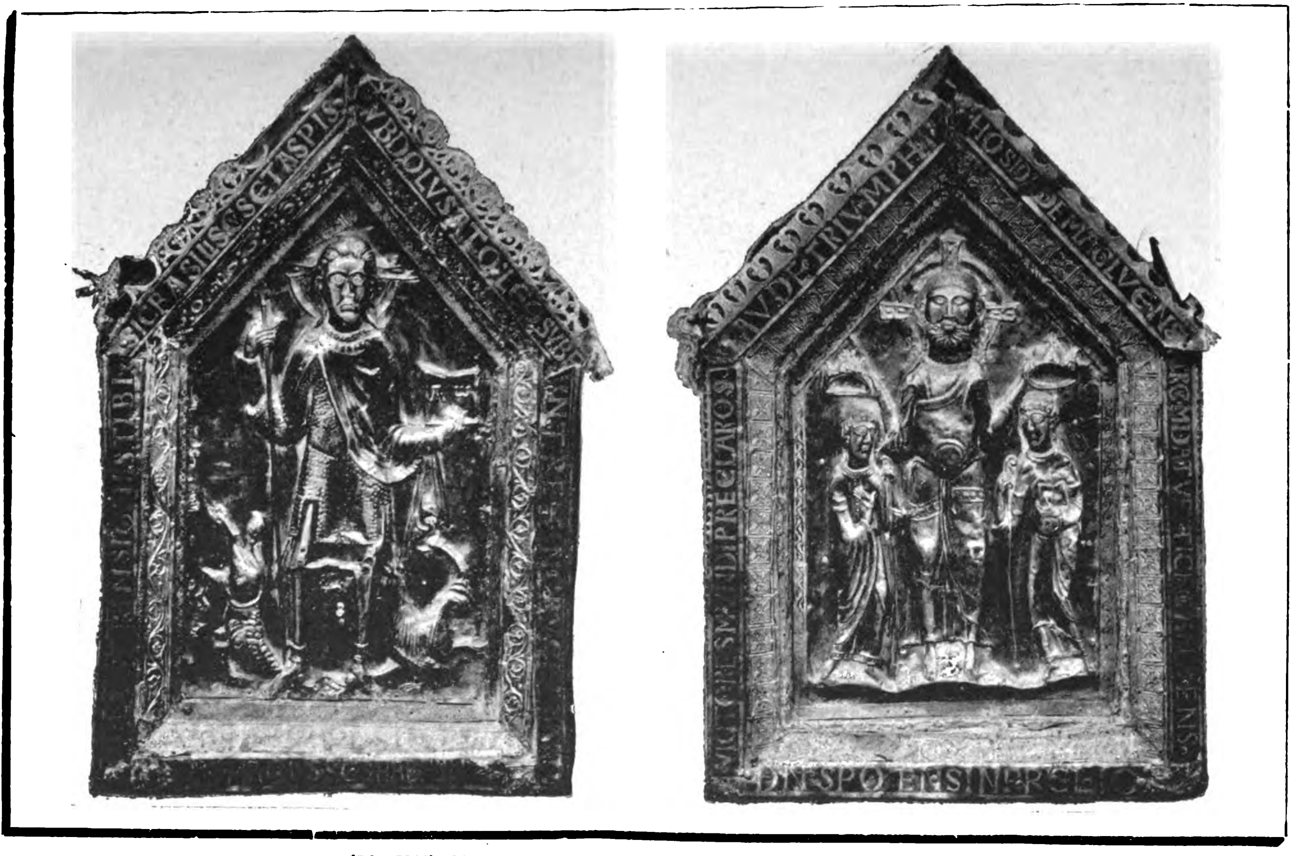
« Tu me demandes, dit le poète, les causes de cette retraite. Pourquoi les animaux redoutent le lion, les agneaux les loups. » Et notre chantre de continuer sur ce ton sans nous apprendre rien de plus que l'historien.

La châsse affecte la forme d'un sarcophage terminé à son sommet par un toit à double versant. Les plaques, qui étaient vraisemblablement en argent, ont été enlevées en 1793 lors de la tourmente révolutionnaire [2].

[1] « Dans une des deux cryptes de l'église de Celles, à savoir dans celle qui se trouve sous la tour de la façade occidentale, on voit encore aujourd'hui la niche où la châsse était conservée autrefois. Elle est placée au-dessus de l'autel, dans le mur auquel celui-ci est adossé, et mesure 0 m. 60 environ de hauteur et 0m45 de largeur. Elle a environ 1m50 de profondeur, de sorte que le pignon de la châsse qui restait visible se trouvait en face à la hauteur du visage du prêtre qui célébrait à l'autel. »

M. le chanoine Reusens. Voyez cat. de l'Exp. rétrospective de 1888, p. 41.

[2] Grâce aux récentes recherches de M. Jules Helbig, *La sculpture et les rts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, p. 87. Liège, 1890,



(Pl. XII) Châsse de St Hadelin à Visé ; pignons (photogravures).

Trois procédés surtout ont été employés par les orfèvres pour l'exécution de la châsse :

1° le repoussé ; toutes les scènes, tant des pignons que des longs côtés, ont été obtenues par ce procédé technique, la ciselure n'intervient que pour achever certains détails ;

2° l'estampage a été employé pour la confection des bandes qui décorent les chanfreins ;

nous pouvons compléter, en la résumant, l'odyssée d'un des legs les plus précieux que le moyen âge nous ait faits. Lorsque les chanoines quittèrent Celles, ils allèrent déposer la précieuse fierte dans le chœur de la cathédrale de Liège. Là l'évêque de la Marck fit la visite des reliques en présence de son chapitre. Il constata que le corps du saint s'y trouvait encore entier, à l'exception d'un bras qui avait été détaché pour en doter l'abbaye de Stavelot.

Après cette visite, la châsse fut fermée, et scellée, suivant l'usage, du sceau de l'évêque. Une seconde visite de la châsse eut lieu moins d'un siècle après, le 26 octobre 1413, par le chapitre de Visé, avec l'autorisation du prince-évêque Jean de Bavière. A cette occasion, on sépara la tête du reste des reliques et l'on enchâssa ce chef dans un buste-reliquaire dont la tête existe encore, mais dont la partie inférieure fut remplacée par un travail nouveau en 1654. »

Les chanoines, ne croyant pas leur précieux dépôt en sûreté pendant la guerre désastreuse que la Principauté soutenait contre Charles le Téméraire, se réfugièrent dans la forteresse d'Argenteau, le 26 novembre 1467. Le château fut emporté et les reliques furent déposées chez les Frères-prêcheurs à Liège. Les chanoines parvinrent à gagner le farouche Guy d'Himbercourt commis à la garde du butin par le duc de Bourgogne et, le 24 février 1468, *le chapitre de Visé rentrait en possession de tous ses reliquaires*. Avant d'être restituée, la châsse de saint Hadelin fut visitée de nouveau. Guy d'Himbercourt reçut à cette occasion plusieurs parcelles des vêtements du saint et un os de l'avant-bras. De leur côté, la cathédrale de saint Lambert et le couvent des Dominicains reçurent également quelques parcelles des reliques de saint Hadelin.

Deux siècles plus tard, en 1675, la forteresse de Visé ayant été démantelée par les soldats de la garnison de Maestricht, les chanoines reprirent la route de Liège et s'en vinrent déposer la fierte de leur patron dans l'église collégiale de Saint-Barthélémy. Après y avoir fait un séjour de trois mois, elle fut remportée processionnellement à Visé et reçue avec grande solennité au village de Souvré. Une quatrième visite de la châsse eut lieu en 1696, à la demande du chapitre de Saint-Lambert.

En 1794, sous le régime français, la châsse fut soustraite à la rapacité des vainqueurs, mais on ignore par quel moyen.

3° le vernis brun dont on a usé pour les inscriptions.

On remarque dans la décoration de la châsse l'absence complète d'émaux.

Signalons le crétage des pignons consistant en des fleurons découpés

Les deux pignons proviennent d'un monument beaucoup plus ancien. Il est étrange que l'artiste ait cru bon de les conserver, soit par respect pour une châsse qui comptait déjà un certain nombre d'années d'existence, soit pour déférer au désir de ceux qui lui confiaient l'exécution de la fierte, soit en vue de simplifier sa tâche.

M. le chanoine Reusens a signalé le caractère des inscriptions qui renferment des lettres inscrites. Ces inscriptions sont apparemment antérieures aux autres de la châsse. Mais elles ne peuvent remonter plus haut que le XIe siècle. L'examen du costume vient confirmer les données fournies par l'épigraphie. En effet, la broigne dont le Christ est revêtu est identique à celle portée par les guerriers qui figurent sur la célèbre tapisserie de Bayeux (XIe siècle.)

Autre point à noter : les couronnes que le Christ dépose sur les têtes des saints Remacle et Hadelin, rappellent une forme beaucoup plus ancienne que celle portée par Pépin (voir scène C) consistant en un bandeau décoré de fleurons.

LES PIGNONS.

Les pignons témoignent d'une ancienneté plus grande et sont l'œuvre d'un artiste médiocrement doué.

Pignon I. Le Christ apparaît accompagné de deux anges, ministres de la cour céleste ; sa figure est empreinte d'une grande sévérité. Il porte la croix sur une épaule et tient en main le livre de la bonne nouvelle. Ses pieds foulent le lion et le dragon.

Le naïf artiste qui a exécuté ce pignon de la châsse de

Visé n'a pas séparé l'idée de la victoire de l'emploi des armes. J.-C. tient d'une main le livre par excellence, ainsi que l'indique l'ᐠ et l'ᐣ, de l'autre, il se repose sur une lance en guise de sceptre.

Il porte une tunique et pardessus celle-ci une broigne ; une chlamyde est jetée sur ses épaules.

A dire vrai, le travail de l'orfèvre ne témoigne pas d'une grande habileté, mais l'artiste a réussi à imprimer aux traits, une expression irritée, sauvage, qui, étant donnée la conception d'un guerrier, convient au Dieu fort, vainqueur de la mort.

Aussi le poète qui a commenté cette idée, appelle-t-il Dieu, le guerrier insigne.

D (OMI) N (U) S POTENS IN PRELIO —
BELLIGER INSIGNISTIBI SIC BASILICUS ET ASPIS
SUBDOLUS AT (QUE) LEO SUBE (UNT) REX IN CRUCE PASSO.

Le curieux sujet que je viens de décrire constitue une exception dans le domaine de l'iconographie chrétienne.

En effet, le passage du Psalmiste : *« Ubi Dominus ambulabit super aspidem et basilicum et conculcabit leonem et draconem »*, a été compris ici d'une tout autre manière. Le triomphe de l'Homme-Dieu s'affirme en général par des armes purement spirituelles : la croix et l'évangile.

Ici l'artiste a donné un tour nouveau et complètement inédit à cette idée, en nous présentant J.-C., le vainqueur de la mort, avec le vêtement militaire par excellence.

Pignon II. Le Christ se dispose à ceindre des couronnes qu'il tient dans chacune des mains, les fronts de saint Remacle et de saint Hadelin. Ces derniers s'appuient sur des crosses se terminant en volute dépourvue de tout ornement; l'un lève la main en signe d'étonnement, l'autre tient un livre ouvert. REMACLUS...... S [AN] C (TU) S HADELINUS VICTO-

RES MUNDI PRECLAROS LAUDE TRIUMPHI HOS DIADEMA CLUENS CIRCUMDAT VERTICE CANDENS. Les couronnes qui sont figurées dans cette scène sont intéressantes à étudier : elles se composent d'une calotte surmontée d'une croix patée et entourée de plaques cintrées, indépendantes les unes des autres. Par leur aspect général, ces diadèmes ont la plus grande analogie avec la couronne de saint Etienne. (Voir Bock: *Reichskleinodien.*) Si l'on tient compte du lieu d'origine du bas-relief de la châsse de Visé, il est vraisemblable que ce genre de couronne a dû être en vogue dans nos contrées.

LES FACES LATÉRALES.

A. Saint Hadelin (S. HADELINVS) *a une vision ;* il est représenté étendu sur le sol, la tête reposant sur la main droite. Cette pose semble plutôt convenir à un homme plongé dans une méditation attentive, que dans un profond sommeil. Au-dessus de la tête du dormeur apparaît une colombe nimbée dont la présence nous semble très bien appropriée à la circonstance. A droite du pieux confesseur est assis saint Remacle, (S. REMACLVS) le fondateur de l'abbaye de Stavelot. Sa tête est entourée du nimbe discoïde. Il bénit dans la direction de saint Hadelin ; un compagnon de voyage, portant de longs vêtements, se trouve debout près de lui.

La scène qui vient d'être retracée rappelle la vision qu'eut saint Hadelin alors qu'il se rendait à Stavelot en compagnie de saint Remacle. Cette colombe mystique indique l'éclat des mérites dont resplendissait toute sa personne. IPSA COLUMBA DOCET MERITIS QUIBUS ISTE REFULGET.

B. Saint Hadelin bénit ses disciples. Trois d'entre eux se trouvent devant le pieux ermite assisté d'un compagnon.

Entre saint Hadelin et ses disciples, l'orfèvre a placé un arbre, deux autres religieux occupent le fond. Cette représentation reçoit son commentaire obligé : VIRES DAT FAMVLIS S (AN) CTI BENEDICTIO PATRIS. A gauche des figures prémentionnées, on remarque une église à trois nefs. Le vaisseau central est éclairé par des fenêtres cintrées, surmontées d'arcades. Les fenêtres du bas-côté, qui nous est visible, présentent le même caractère que celles ci-dessus. L'église se termine par une abside semi-circulaire. Il ne serait pas superflu de rapprocher ce monument de l'antique église de Celles. Les similitudes sont assez nombreuses pour qu'on puisse affirmer que l'orfèvre a voulu désigner le sanctuaire fondé par saint Hadelin, autrement que par une indication sommaire.

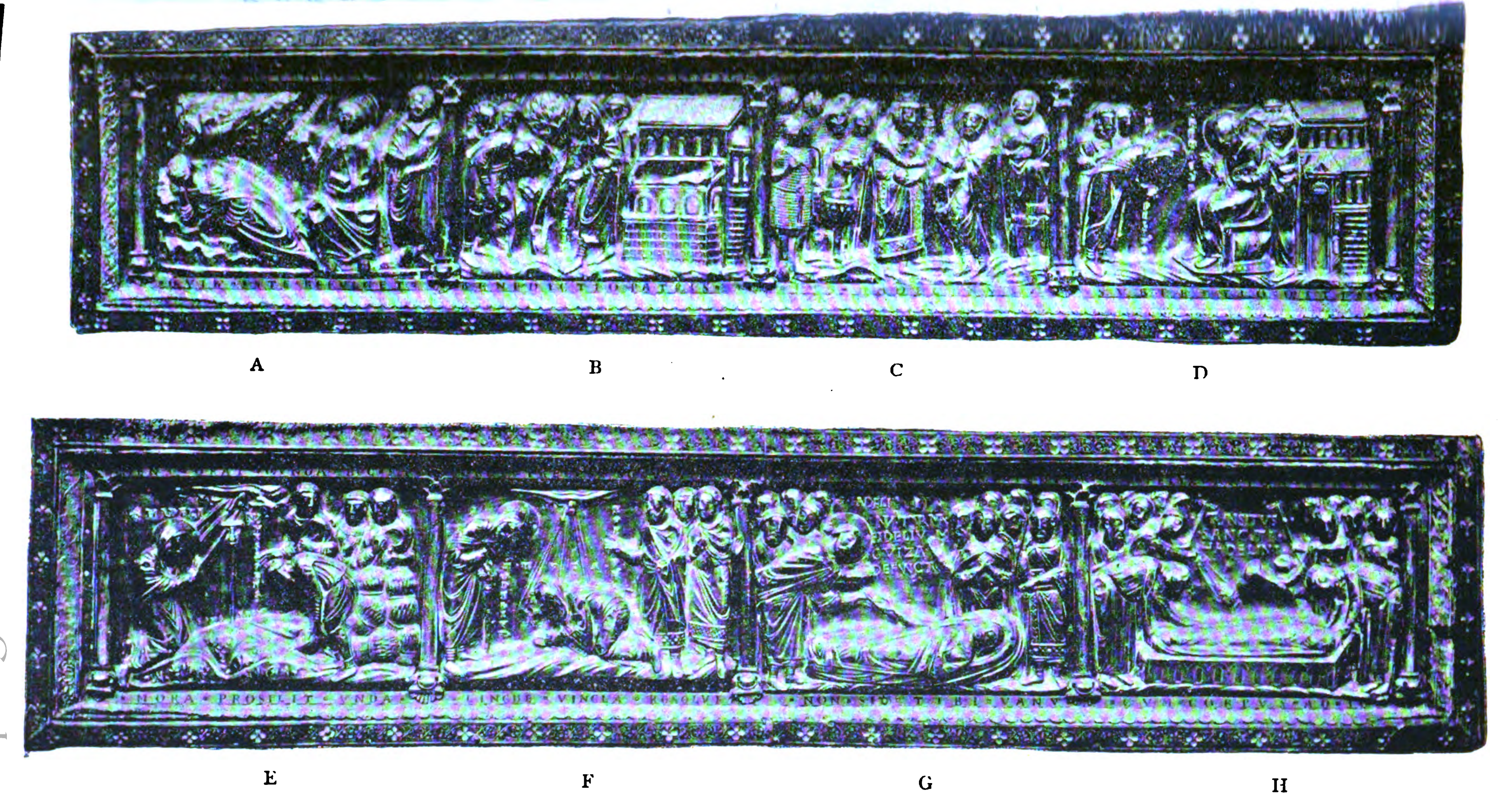
C. Pepin de Herstal visite le monastère de saint Hadelin et lui fait une donation de biens. PARET PIPPINUS DECERNIT JUS. HADELINUS. Hadelin (S. HADELINUS) est en face de Pepin (PEPPINUS REX), tenant un livre ouvert qu'il appuie sur le genou gauche. Hadelin est encore accompagné de ce disciple qui figure dans presque toutes les scènes. Le puissant interlocuteur du saint homme apparaît dans l'éclat de la majesté royale : le front ceint d'une couronne ornée de plusieurs fleurons ; il tient en main un globe surmonté d'une croix. De larges bandes brodées ornent la ceinture, le bas et l'ouverture de la robe royale. Derrière le prince prend place un groupe de cinq guerriers. L'un d'eux tient le cheval de Pepin. Le harnais du coursier est orné de pendants, présentant la forme de petits disques, alternant avec des croissants. Un des guerriers porte un grand écu suspendu au cou tandis qu'un autre s'appuie sur sa lance. Le costume militaire de l'escorte de Pepin, mérite d'être signalé. Tous ces divers personnages sont vêtus d'une broigne descendant jusqu'aux genoux et serrée à la taille, au moyen d'une ceinture se nouant sur le devant. Quant aux jambes, elles ne sont pas

encore préservées par la maille. La tête est couverte d'une cervellière qui se rattache au camail de la broigne ; chez certains des personnages, cette cervellière est légèrement conique.

D. Hadelin (HADELINVS) *s'est rendu chez saint Remacle accompagné de deux religieux*. Il s'incline devant le saint abbé. VIRTUTUM MERITIS CRESCIT SUBJECTIO MITIS. Le saint abbé, vieillard chauve, au front majestueux, le dos déjà courbé par le poids des ans, reçoit le visiteur en le bénissant ; il tient un livre dans la main gauche. Cette figure est une des mieux réussies des reliefs. L'attitude de saint Hadelin est également des plus naturelles. Derrière le siège de saint Remacle se trouvent trois moines ; l'un d'eux tient un livre. Le reste du champ est occupé par l'église de l'abbaye.

E. Saint Hadelin fait jaillir une source à Franchimont. Il a fait la rencontre de quelques moissonneurs (MESSORES), qui mouraient de soif. Le saint a pitié de leurs souffrances ; il plante son tau en terre et une source (FONS FACTUS) jaillit aussitôt que le prêtre s'est mis en prières. Au-dessus apparaît émergeant d'un nuage, la Main bénissante qui indique l'intervention divine : MENS ORAT MUNDA NEC FIT MORA PROSILIT UNDA. Un des moissonneurs recueille dans une écuelle profonde, cette eau si désirée. Ses compagnons, dont l'un tient en main une faucille, expriment leur étonnement à la vue du prodige. Derrière ce groupe s'entassent des gerbes de blé.

F. Résurrection d'une jeune fille nommée Guiza. Saint Hadelin, accompagné de plusieurs personnes, se penche vers la jeune fille qui est encore enveloppée du linceul. Sa main gauche repose sur la région du cœur JAM DEFUNCTA MANUM TENDIT. Il prend la main de la jeune fille et bénit de l'autre, et comme s'il voulait ajouter la leçon grave au bienfait insigne, il dit à la jeune fille : NON SIT TIBI VANUM. Que cette grâce inestimable ne soit pas vaine pour toi. A gauche de ce groupe se tient la troupe des fidèles. TURMA FIDELIUM.



(Pl. XIII) Châsse de St Hadelin à Visé — faces latérales (photogravures).

On voit que notre artiste ne néglige jamais de mettre de la précision dans son œuvre. Il prend un soin particulier, à indiquer par des inscriptions le rôle des divers acteurs, se conformant en cela au goût de son époque.

G. Funérailles de saint Hadelin. Nous passons sans transition de l'apostolat de saint Hadelin à sa fin glorieuse. La scène des funérailles : TRANSITUS SANCTI HADELINI, n'a peut-être pas la netteté et le relief qui distinguent les sujets précédents.

L'âme du saint a déjà pris son vol vers les régions supérieures. IT FELIX ANIMA SURSUM CUM CORPUS AD IMA.

La partie antérieure est occupée par un tombeau dont les parois latérales sont ornées de baies cintrées, surmontées d'arcades ; deux clercs en aube, déposent avec respect le corps du confesseur, enveloppé d'un linceul. Un linge marqué d'une croix, enveloppe sa tête et descend jusqu'à sa ceinture ; l'officiant tient un livre, tandis qu'il asperge le corps du défunt d'eau bénite ; un acolyte tient le bénitier : en face, un clerc porte une croix ; un autre, balance l'encensoir.

II

RECONSTITUTION DE L'ÉTAT PRIMITIF.

Il est téméraire de songer à compléter des œuvres d'art qui nous sont parvenues avec des lacunes et des mutilations. Quel artiste est assez maître de son imagination et de sa main pour entrer complètement dans les vues et l'esprit de son devancier ? Quel puissant effort de volonté et d'intelligence ne doit-il pas faire pour que l'œuvre soit continuée sans disparate ? Le restaurateur doit donc être un homme de goût, doublé d'un praticien hors ligne.

En principe, il y a lieu de s'opposer à toute restauration, à

moins que la conservation de l'objet ne le réclame impérieusement.

Autrefois on n'eût pas hésité à procéder à une vigoureuse restauration et on eut fait une besogne comme celle qui a défiguré si fort les fiertes de saint Domitien et de saint Mengold conservées à l'église collégiale de Huy. Nos ancêtres n'éprouvaient aucun des scrupules qui assaillent nos contemporains, lorsqu'ils ont à procéder à la réfection d'une œuvre ancienne. Encore moins pensaient-ils à faire accorder entre eux les éléments purement matériels du décor. Ils greffaient une œuvre nouvelle et personnelle sur un vieux tronc. Cette manière de procéder amenait des résultats curieux; elle donnait naissance à des combinaisons étranges ou pittoresques, que l'artiste eût souvent cherchées en vain et que le hasard lui imposait.

Notre tâche se borne à rechercher quel pouvait être l'aspect des deux versants. Notre reconstitution n'aura donc qu'un caractère purement théorique.

Etaient-ce des sujets relatifs à la légende du saint ou des figures symboliques ?

La première hypothèse ne nous semble pas vraisemblable. En effet la vie de saint Hadelin ne renferme pas antérieurement à l'apparition de la colombe, assez de faits saillants, propres à constituer des scènes.

D'ailleurs la vie apostolique du saint prêtre de Celles, commence en réalité à partir de cette poétique apparition racontée avec tant de charme par Notger, le biographe enthousiaste de notre saint. Nous sommes d'autant plus porté à supposer que les versants de la châsse de Visé étaient occupés par des compositions allégoriques que ce genre de représentation était très goûté à cette époque.

Le chef de saint Alexandre, exécuté en 1145, à la demande de Wibald, abbé de Stavelot, appartient à la même école

d'art. Il est posé sur un socle rehaussé de plaques émaillées représentant les vertus qui ont été l'apanage du glorieux martyr. Les châsses de saint Mengold et de saint Domitien, ont des bas-reliefs qui représentent les huit béatitudes. Ces exemples suffisent, à notre avis, pour fixer la nature des sujets qui ont pu décorer la partie supérieure de la châsse et nous dire l'aspect matériel que présentaient les versants de la châsse de Visé.

Nous croyons que ceux-ci étaient pourvus de médaillons circulaires fort en vogue au XIIe siècle. L'emploi des médaillons pour les versants n'est pas rare. Citons la châsse de saint Maur appartenant au duc de Beaufort et à l'étranger la châsse de saint Héribert conservée à Deutz. (Voir Fr. Bock, *les Trésors de Cologne)*.

L'opposition des médaillons circulaires des versants avec les bas-reliefs rectangulaires des côtés produit un bon effet décoratif. La châsse de saint Hadelin devait être pourvue au surplus d'un crétage à la partie supérieure.

III

ATTRIBUTION.

A quel artiste faut-il attribuer la châsse de saint Hadelin ? Nous voudrions préciser, indiquer un nom, et le faire avec certitude. Nous ne possédons aucun témoignage écrit, mais il n'est pas oiseux de rapprocher ce monument d'autres connus. Il est certain que d'un examen comparatif des châsses de Huy (celles de saint Domitien et de saint Mengold) avec celle de Visé, il ressort que tous ces travaux ont une commune origine. On a mis en avant, comme auteur de ces châsses, le nom de Richard de Claire, orfèvre hutois dont la réputation était très considérable au XIIe siècle, et qui mena une vie nomade. En effet il était appelé à exécuter des travaux sur divers points du pays. La noble fierte de Visé n'est pas

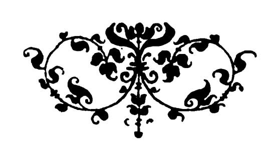
indigne de son talent [1]. La châsse de saint Hadelin révèle plus de caractère, plus de personnalité que les œuvres précitées. Elle contient des scènes empreintes d'un pathétique tout à fait étranger à des formes ou à des données purement traditionnelles. Ces scènes naïves mais émues ne sont pas faites de pratique, mais trahissent une inspiration élevée. Certains personnages sont irréprochables sous le rapport de l'expression et de l'attitude; nous citerons la muette prosternée aux pieds de saint Hadelin. La figure du saint prêtre est en général très bien comprise. Dans la scène de la source miraculeuse, son attitude est d'une justesse qui cause la plus agréable surprise.

Ces bas-reliefs sont inégaux de facture. On sent que l'orfèvre dispose d'éléments restreints. Ses types manquent de variété ; la taille des personnages est trop courte, les têtes sont trop fortes pour le corps.

Cette œuvre, plusieurs fois séculaire et quoique mutilée, a encore le rare privilège d'intéresser au plus haut point, non par les surprises qu'elle ménage aux curieux, mais par des qualités tout à fait supérieures.

J. DESTRÉE.

[1] Il ne serait pas sans intérêt de rapprocher de la châsse de Visé, le chef du Pape saint Alexandre du Musée de la Porte-de-Hal, exécutée en 1145 sous les ordres du célèbre Wibald, abbé de Stavelot. On retrouve dans chacune de ces œuvres la même manière de concevoir les têtes.






Digitized by Google

Annales de la *Société d'Archéologie de Bruxelles*, VOL. IV, PL. XIV.

SCEAU DE PIERRE CAUCHON

(HÉLIOGRAVURE)

—

TIRAGE AVANT LA LETTRE

—





LE SCEAU DE PIERRE CAUCHON

Quel est le sceau dont Pierre Cauchon a scellé la condamnation de Jeanne d'Arc; c'est ce qui fait l'objet de la présente communication.

Sachant que la Chambre des députés à Paris possède dans le trésor de sa bibliothèque, au Palais-Bourbon, le procès- verbal original, autographe, du jugement de condamnation de Jeanne d'Arc, et que sur la dernière page se trouvent encore les débris du sceau dont cet homme a scellé ce jugement; sachant en outre que le P. Lelong, au siècle dernier, avait constaté qu'il en restait fort peu de chose, nous avons voulu néanmoins nous en rendre compte, et nous sommes allé demander au bienveillant bibliothécaire, M. Laurent, de nous montrer ce précieux manuscrit. Après avoir examiné le fragment qui reste et l'avoir en quelque sorte *empreint* dans nos yeux, nous sommes parti à la recherche d'un sceau pareil à celui que Pierre Cauchon avait placé là.

Nous avons alors compulsé collections et catalogues, fouillé les registres sans rien trouver. Rymer non plus ne nous a fourni aucun renseignement : nous y avons trouvé, néanmoins, les actes par lesquels Cauchon et ses complices furent récompensés par le roi anglais. Nous ne nous sommes point lassé, nous disant que rien ne se perd dans le monde, que la nuit n'existe pas d'une manière absolue, et que *la nuit du moyen âge* n'est que le mot d'ordre des paresseux.

Continuant nos investigations raisonnées, nous avons confronté les actes, scruté la forme des noms et des prénoms, nous reportant aux diverses fonctions de Pierre Cauchon et nous trouvâmes enfin dans un dossier, une charte *de ce temps*, cataloguée sous le nom d'un évêque de Beauvais, Pierre de Savoisy.

Cette charte est cotée aux Archives Nationales à Paris, S. 6348, n° 22, *Litterae amortisationis,* « Lettre d'amortissement d'une rente sur une maison sise en la Cité, en faveur de l'Hôpital des Haudriettes. « Cette Lettre commence par : « A tous ceux qui ces Présentes Lettres verront,... Pierre, Évêque et Comte de Beauvais, Conseiller du Roy, notre Sire, commis par iceluy à l'office d'Aumosnier, etc. », et finit par : « En tesmoing de ce, nous avons fait mettre à ces Lettres nos Sceaux le 29[e] jour de juillet 1424. »

Cette pièce ne se rapporte pas à Pierre de Savoisy, mais elle émane de Pierre Cauchon : au bas était le sceau tant cherché !

En effet, après avoir pris un fac-similé du sceau, nous sommes allé le confronter *devant témoins* avec les débris qui sont restés au bas du manuscrit de condamnation, et l'identité a été reconnue. Nous en présentons une héliogravure à nos lecteurs (planche XIV). L'auteur de l'assertion qui a attribué à Pierre de Savoisy ce qui appartient à Pierre Cauchon est feu M. Douet d'Arcq. Où a-t-il vu Pierre de Savoisy? Comment a-t-il pu ignorer que Pierre Cauchon était évêque de Beauvais en 1424 ? Il ressort évidemment de cette charte que le « Pierre, évêque et comte de Beauvais » opérant des amortissements de rente en l'évêché de Paris, à Paris même, est Pierre Cauchon, le vieux Recteur de l'Université de Paris, qui ne quitta jamais ses fonctions et les exerça sous le titre d'aumônier du Roi anglais.

La véritable résidence de Cauchon était non à Beauvais, mais à Paris, et la charte de 1424 vient corroborer la thèse exposée dans notre travail récent sur cet homme [1].

VICTOR BOUTON.

[1] V. BOUTON. Pierre Cauchon, recteur de l'Université de Paris, Vidame de l'église de Reims, évêque temporel et non spirituel de Beauvais et de Lisieux, Paris. N. V. Bouton, éditeur, rue de Maubeuge, 15 — 1890 br., 16 p. in-8°.



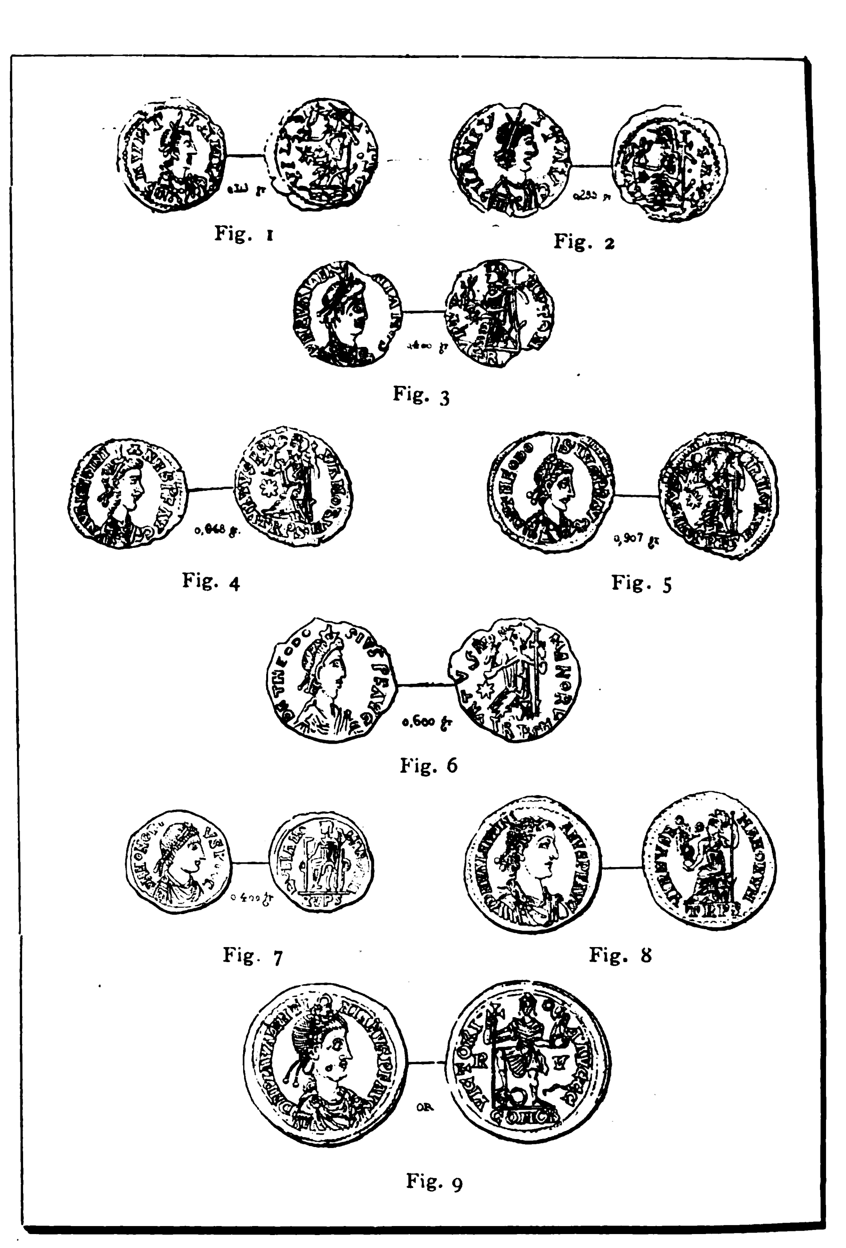
NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Monnaies franques découvertes dans les cimetières francs d'Eprave, par GEORGES CUMONT. Bruxelles, Fr. Gobbaerts, 1890, in-8° de 56 pages, avec neuf figures intercalées dans le texte. (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, 1890).

Les premiers chefs francs de la Belgique ont-ils frappé de la monnaie ? Voilà une question à laquelle quelques savants numismates français ont répondu négativement; l'un d'entre eux s'est même avancé jusqu'à dire que la numismatique ne fournira jamais aucun document relatif à ces premiers ancêtres des rois de France.

Notre savant confrère et ami, M. G. Cumont, l'honorable vice-président de notre Société et secrétaire de la Société royale de numismatique de Belgique, a tenu à démontrer le contraire, en s'appuyant sur les découvertes archéologiques faites en Belgique et les données historiques que nous possédons sur les invasions franques dans ce pays.

Dans une des tombes franques que la Société d'archéologie de Namur fit ouvrir à Éprave, au lieu dit « la Croix rouge » (province de Namur), en juillet 1889, on trouva une petite monnaie très mince en argent, fort bien conservée qui, tout en accusant le style des monnaies mérovingiennes de date



Pl. XV, fig. 1, 2, 3. Monnaies franques trouvées dans les tombeaux francs d'Éprave (province de Namur).

Fig. 4, 5, 6. Monnaies franques des collections du British Museum à Londres et de la Bibliothèque Nationale, à Paris.

Fig. 7. Monnaie barbare du Musée de Marseille.

Fig. 8. Denier de Valentinien II, à comparer avec les monnaies franques précédentes.

Fig. 9. Sou d'or de Valentinien III, trouvé dans le camp retranché de Furfooz.

postérieure, dénonce clairement une contrefaçon barbare de monnaie romaine. Elle offre une grande analogie avec les quatre petites pièces, également en argent, trouvées antérieurement par cette même société, dans une seule et même tombe, à l'endroit dit « sur le Mont », à 300 mètres environ du cimetière d'Éprave.

En comparant entre elles ces cinq pièces, M. Cumont parvint à déchiffrer et à interpréter les légendes aussi barbares qu'énigmatiques qu'elles portent.

Elles ont toutes sur la face, le buste de profil droit, de l'empereur Valentinien, couvert du *paludamentum,* entouré de la légende tronquée, avec lettres transposées, mal copiées ou omises, signifiant : *Dominus* ou bien *Dominus noster Valentinianus Augustus*.

Le revers représente Rome casquée, assise sur une *sella curulis,* tenant une Victoire sur la main droite, et une haste renversée surmontée d'une croix dans la main gauche. Devant elle, dans le champ, une étoile. Quant à la légende barbare, M. Cumont l'explique ainsi : *Virtus romanorum.* L'une de ces pièces porte en outre, à l'exergue : T R P *(S) (Treviris percussa,* ou *pecunia signata)*, marque de l'atelier de Trèves.

Ces contrefaçons barbares, dont le prototype n'a pas encore été retrouvé, sont évidemment copiées d'après une monnaie d'un des trois Valentinien. Mais lequel ? M. Cumont s'attache à prouver qu'il s'agit ici de Valentinien III, et voici comment :

La Bibliothèque nationale, à Paris, et le British Museum à Londres, possèdent des imitations barbares accusant le même travail, de deniers de Théodose II, qui régnait en Orient (408-450) quand Valentinien III gouvernait en Occident (425-455), tandis que les monnaies de Valentinien II (375-392), au type de Rome nicéphore et à la légende : *Virtus romanorum* sont connues et offrent un tout autre type

que celles d'Éprave ; par exemple, la haste renversée ne se termine pas en croix et l'étoile devant la déesse n'existe pas.

La croix longue fut inaugurée sur ses monnaies, par Placidie, morte à Rome en 450, et se voit également sur des sous d'or de Valentinien III.

Ceci prouve clairement, dit M. Cumont, que le denier de Valentinien II n'a pas servi de modèle aux Francs pour fabriquer leur contrefaçon ; car il n'est pas admissible que les Francs aient ajouté ces accessoires, et surtout qu'ils aient imaginé de transformer la haste en une croix longue, à une époque où le christianisme n'avait pas encore pénétré chez eux ; le mobilier contenu dans ces sépultures, ayant prouvé à toute évidence que les Francs inhumés à Éprave étaient païens. Comme tous les cimetières francs, ceux d'Éprave renfermaient quelques monnaies romaines en bronze. Un seul triens barbare d'or y a été trouvé, ce qui semble démontrer qu'au VIe siècle, ces cimetières étaient encore utilisés. D'après le savant auteur, ces contrefaçons barbares des deniers de Valentinien III (425-455) auraient été frappées dans la seconde moitié ou vers le milieu du Ve siècle, dans le Nord, en Belgique ou dans les régions limitrophes des provinces méridionales de la Belgique actuelle, peut-être même dans la région comprise entre Trèves et Tournai.

On a prétendu que l'atelier de Trèves aurait été fermé dès 413 ; or, les petites pièces franques d'Éprave, du British Museum et de la Bibliothèque nationale prouvent cependant que cet atelier était encore en activité sous Théodose II et Valentinien III, car, ainsi que le fait très judicieusement remarquer M. Cumont, il serait difficile d'admettre que les Francs eussent frappé leurs monnaies contrefaites à Trèves, en y inscrivant la marque T R P S de l'atelier monétaire de cette ville ; ce serait leur reconnaître une civilisation beaucoup trop grande. Il est évident qu'ils n'ont fait que copier tout bonnement la monnaie romaine avec la marque qu'elle portait.

A cause des poids variés de ces pièces, M. Cumont pense qu'il est peu probable que les Francs de cette époque auraient eu un système monétaire bien fixe. Aussi les trouvailles de petites balances très délicates, faites dans des tombes franques, lui font supposer qu'ils pesaient leurs monnaies.

En terminant, M. Cumont entretient ses lecteurs des monnaies trouvées dans d'autres cimetières francs en Belgique, et des imitations de pièces romaines trouvées dans la forteresse d'Éprave, qui, d'après M. Bequet, aurait été élevée par les Belgo-Romains, pour se mettre à l'abri des incursions des bandes de Francs qui s'avançaient des bords du Rhin pour ravager à diverses reprises, la Belgique, dès la dernière moitié du IIIe siècle et pendant le IVe.

Les milliers de monnaies en bronze trouvées dans cette forteresse sont de petit module et d'une facture barbare ; leur style n'a rien de mérovingien, mais paraît plutôt gallo-romain ou gaulois. Les plus récentes sont des imitations grossières des monnaies de Magnus Maximus, usurpateur en Gaule, (383-388) et d'Arcadius (395-408). M. Cumont les considère comme l'œuvre de faux-monnayeurs belgo-romains, tandis que les pièces découvertes dans les cimetières d'Éprave, qui sont plus récentes d'un demi-siècle au moins, auraient été gravées par les Francs. Ce dernier point nous semble être prouvé à l'évidence par le savant auteur.

Tant au point de vue de la numismatique qu'à celui de l'histoire et de l'archéologie, l'érudit et consciencieux travail de M. Cumont offre un intérêt capital, et les archéologues y trouveront des indications précieuses, surtout lorsqu'il s'agira de nouvelles exhumations de tombes franques en Belgique et dans le Nord de la France.

Toutes nos félicitations à notre savant confrère.

Cte MAURIN DE NAHUYS.



QUESTIONS ET RÉPONSES[1]

Le chevalier de Berny,

Calligraphe et Géographe du XVIIIe siècle.

J'ai dressé la liste des œuvres manuscrites d'un chevalier de Berny, dont le prénom et les lieux de naissance et de décès sont restés ignorés.

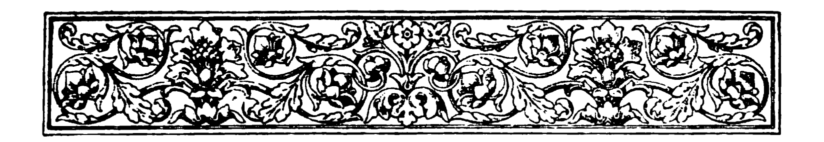
On sait qu'il était capitaine français en 1776, chevalier de Saint-Michel et du Mérite, et qu'il habitait *Bruxelles* à la date du 16 septembre 1777.

Serait-il mort dans cette ville ? Une recherche dans les registres de catholicité du temps permettrait peut-être de fixer l'état civil de cet artiste, qui a échappé jusqu'ici aux biographes.

Je prie mes savants confrères du bureau de la *Société d'Archéologie de Bruxelles* de vouloir bien faire à son sujet, un appel de documents.

VICTOR ADVIELLE.

[1] On est prié d'adresser les questions et les réponses au Secrétariat général de la Société pour permettre éventuellement leur insertion dans la prochaine livraison des Annales.



Assemblée générale annuelle du 12 janvier 1890

Présidence de M. le comte Maurin de Nahuys, président.

La séance est ouverte à 2 heures à l'hôtel de ville de Bruxelles. [1]

Soixante-trois membres sont présents [2] ; quinze membres s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. — *Adopté.*

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte de Nahuys, président ; Destrée et P. Combaz, conseillers ; P. Saintenoy, secrétaire-général ; baron de Loë, de Munck et de Raadt, secrétaires ; Plisnier, trésorier ; Paris, bibliothécaire archiviste et De Schryver, conservateur des collections.

[2] Ont signé la liste :
MM. de Munck, comte de Nahuys, P. Saintenoy, baron de Royer de Dour, L. Cavens, E. Puttaert, Drion, A. de Witte, De Schryver, G. Van den Gheyn, baron de Loë, G. Cumont, De Proft, Benoidt, R. van Sulper, H. van Sulper, Dr Ch. Gosse, de Raadt, A. Vromant, Plisnier, chevalier Diericx de Ten Hamme, de Brabander, Michel, Destrée, met den Ancxt, vicomte Desmaisières, Buyschaert, Barella, G. Combaz, Titz, Nève, De Semblanc, J. Baes, Hanssens, Paris, Van Ballaer, P. Luyten, Lowet, comte Fr. van der Straten-Ponthoz. P. Combaz, de Beys, Delessert, de Behault de Dornon, G. Saintenoy, Van der Smissen, Mahy, Paulus, Lavalette, R. Van Bastelaer, De Passe, van Malderghem, Coenraets, Jordens, Catteaux, Lhoest, P. Verhaegen, J. Préherbu, Wauters, Hachez, Muls, Beernaert, Van Aerschodt.

CORRESPONDANCE

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique écrit que lors de la démolition de l'ancienne orangerie située rue Ducale et qui était surmontée d'un fronton avec bas-relief sculpté, il a été impossible de démonter convenablement les pierres dans lesquelles celui-ci avait été taillé et qu'il a été, par conséquent, impossible de le conserver.

MM. G. Maspero, Théod. Mommsen, John Evans, E. Leemans, Dr Schliemann, Fiorelli remercient pour leur nomination comme membre d'honneur de notre Société.

MM. Paul Joseph, baron de Vinck de Winnezeele et Henry Francart remercient pour leur nomination respective de membres correspondant, effectif et associé.

MM. Baes, Henri Hachez, van Sulper et Franz Luyten acceptent de faire partie de la Commission de vérification des comptes.

MM. de Witte, Landrien, Michel, Sainctelette, Schavye et Snutsel s'excusent de ne pouvoir participer aux travaux de cette commission.

M. Hagemans, empêché par ses occupations, décline la candidature qui lui a été offerte pour la présidence et prie l'assemblée, ne pouvant assister régulièrement aux séances, de le remplacer comme vice-président.

ÉLECTION DE MEMBRES

MM. Hector de Bay, explorateur des sources de pétrole de l'Égypte; Paul Colleye, sculpteur-ornemaniste, à Ixelles; E. Guilmot, docteur en médecine, à Saint-Gilles et le baron Raoul de Vrière, secrétaire de légation à La Haye, sont nommés membres effectifs.

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ[1]

M. Paul Saintenoy, secrétaire-général, donne lecture du rapport de la Commission administrative sur la situation générale de la Société. *(Applaudissements.)*

M. Plisnier, trésorier, fait rapport sur l'exercice écoulé et donne lecture du budget pour l'exercice 1890. *(Applaudissements.)*

M. Franz Luyten communique ensuite à l'assemblée, le rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société. *(Adopté.)*

ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE.

M. le major Combaz, conseiller, ayant obtenu la parole, prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Président,

Au moment où vous allez quitter ce siège que vous avez si dignement occupé et où vous allez reprendre dans les rangs, la place du simple soldat, qu'il me soit permis d'être l'interprète de l'assemblée, pour vous exprimer nos plus sincères remerciements et vous témoigner notre plus vive reconnaissance, des services que vous avez rendus à la Société d'Archéologie.

Lorsque l'année dernière, l'honorable M. Wauters, le savant fondateur de notre Compagnie a pris sa retraite, vous avez bien voulu accepter de devenir le président de la Société d'Archéologie de Bruxelles ; la Société, toute jeune, pleine d'ardeur et de bonne volonté, ne demandait qu'à poursuivre sa carrière dans le champ clos de la science, mais il lui fallait un guide pour continuer à la diriger vers le but envié. — Ai-je besoin de vous dire, Monsieur le Président, que toutes nos espérances ont été dépassées ?

[1] Ce rapport à été lu à l'assemblée générale annuelle du 12 janvier 1890, dont le procès-verbal commence dans la livraison précédente, page 308.

Grâce à votre tact bien connu, à votre dévouement sans bornes, à votre zèle qui ne s'est jamais refroidi un seul instant, même lorsque la maladie vous retenait dans votre demeure, notre Société a étendu ses relations dans le pays et au delà des frontières ; elle a pris définitivement le rang qu'elle ambitionnait et n'a plus qu'à poursuivre sa route, de pair avec les plus importantes sociétés du pays.

En constatant cette situation prospère que vient de nous faire connaître notre secrétaire-général, il est de notre devoir, — devoir bien doux à remplir, sans doute, — de vous exprimer publiquement nos remerciements les plus chaleureux et en même temps de vous faire part des regrets que nous cause votre départ forcé, en vertu de notre règlement organique, départ momentané d'ailleurs, car nous espérons bien que vous reprendrez ces fonctions que vous quittez maintenant, après les avoir remplies avec tant d'honneur.

Au nom des membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles, je vous serre, Monsieur le Président, bien chaleureusement la main.

(Applaudissements.)

Répondant à M. Combaz, M. le comte de Nahuys s'exprime ainsi :

Messieurs,

Les paroles si aimables et si bienveillantes que vient de m'adresser M. le major Combaz, notre cher et honorable conseiller, m'ont profondément touché et ému.

Je l'en remercie du fond du cœur, ainsi que vous tous, Messieurs, pour l'accueil si flatteur pour moi que vous avez fait au discours éloquent de M. Combaz. Toutefois, je ne mérite pas tous ces éloges : je n'ai fait que mon devoir et j'aurais désiré faire davantage ; seulement mes forces n'égalaient pas ma bonne volonté

C'est moi, mes honorables confrères, qui doit vous adresser des remerciements pour la bienveillance et la confiance dont vous m'avez honoré et pour l'indulgence que vous avez eue à mon égard.

Je remercie bien chaleureusement les honorables membres de la Commission administrative, chacun en particulier, pour leur appui et leur concours si précieux et si dévoué.

Grâce à leur zèle et à l'union parfaite qui n'a cessé de régner parmi nous, nous avons pu réaliser de grandes choses et travailler

utilement dans l'intérêt de notre chère Société, que je félicite d'avoir une Commission administrative, composée telle qu'elle l'est, d'hommes de science, dévoués, zélés et unis.

C'est à condition d'être toujours unis, Messieurs, que notre Société pourra prospérer et voir son prestige s'accroître.

Pour assurer l'union et la bonne entente entre tous les membres de notre compagnie, nous n'avons qu'à nous souvenir du but que nous sommes appelés à poursuivre : travailler à l'avancement de la science, nous rendre utiles aux arts, et nous instruire nous-mêmes, sans préoccupation d'intérêts personnels.

En soulevant hardiment le voile qui cache les trésors des siècles écoulés, nous répandons la lumière dans les ténèbres du passé, pour faire triompher la vérité, en combattant victorieusement les préjugés et les erreurs, qui, malheureusement, jouent encore un si grand rôle dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie.

Il est du devoir de chacun de nous, d'apporter sa pierre, quelque modeste qu'elle soit, à l'élévation du grand et majestueux édifice que la science consacre au passé et qui est fondé sur la vérité.

Je remercie tout particulièrement l'honorable M. Paul Saintenoy, notre cher et excellent secrétaire-général, dont, mieux que personne, j'ai été à même d'apprécier les mérites, par suite de nos relations quotidiennes C'est surtout grâce à son zèle, à son dévouement, à son esprit d'initiative et à son activité incomparable, que ma tâche m'a été rendue facile.

En terminant je forme les vœux les plus sincères pour la prospérité de notre Société, dont le prestige a toujours été en grandissant et qui, j'en suis persuadé, ne fera que progresser dans l'avenir. *(Applaudissements.)*

L'assemblée procède au vote qui donne le résultat suivant :

M. le comte François van der Straten-Ponthoz, est nommé président pour l'année 1890 en remplacement de M. le comte M. de Nahuys, président sortant non rééligible (art. 18 revisé des statuts).

M. Georges Cumont est nommé vice-président en rem-

placement de M. G. Hagemans, vice-président démissionnaire.

MM J. Destrée, P. Saintenoy, Th. de Raadt, De Schryver et Plisnier, sont réélus respectivement conseiller, secrétaire-général, secrétaire, conservateur des collections et trésorier. *(Applaudissements.)*

M. le comte François van der Straten-Ponthoz remercie en prenant place au fauteuil présidentiel et assure ses confrères, de tout son zèle et de tout son dévouement. *(Applaudissements.)*

COMMUNICATIONS

Fragment d'une traduction nouvelle de « Vita et gesta Caroli Magni » d'Eginhard.

M. Mahy donne lecture d'une consciencieuse traduction de l'historien carlovingien.

Un tombeau polychromé trouvé à Middelbourg (Zélande).

M. l'abbé Van den Gheyn entretient l'assemblée de ces curieux vestiges de la polychromie du moyen âge.

Le VIIIe congrès international des Orientalistes de Stockholm.

M. Th. de Raadt résume le rapport de M. le baron de Baye, sur ce congrès si important.

Notes de voyage en Allemagne.

M. Destrée commence l'énoncé de son étude sur les arts décoratifs anciens des pays allemands.

La séance est levée à 5 heures.

Excursion du 26 janvier 1890

Sous la savante direction de M. Victor Mahillon, Conservateur de ce Musée et membre effectif de la société, celle-ci a visité ce jour le Musée instrumental ancien du Conservatoire.

Conférence du mercredi 29 janvier 1890.

M. Paul Combaz a donné, dans la Salle des mariages de l'Hôtel de ville de Bruxelles, devant un nombreux public, une très intéressante Conférence sur *les premiers Remparts de cette ville*.

Séance mensuelle du mardi 4 février 1890.

Présidence de M. LE COMTE F. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, *président*.

La séance est ouverte à 8 heures [1].

Trente-cinq membres sont présents [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

CORRESPONDANCE

M. C. Leemans, membre d'honneur et Fiorelli, directeur

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte F. van der Straten-Ponthoz, G. Cumont, P. Combaz, J. Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. R. Van Sulper, comte de Nahuys, Van Havermaet, Van der Smissen, vicomte Desmaisières, Michaux, Titz, Drion, Goethals, Ch. De Proft, comte de Ghellinck d'Elseghem, Michel, Lavalette, Verbuecken, Neve, Puttaert, de Behault de Dornon, Dens, de Régny, Barella, Dierickx de ten Hamme, Rutot, Coenraets et Muls.

général des antiquités et des beaux-arts au ministère de l'Instruction publique italien, remercient la Société pour l'envoi de ses publications.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique s'informe de la composition de notre bureau pour 1890.

M. le comte de Nahuys accuse réception de la lettre qui lui a été adressée par les membres de la commission administrative et les remercie de ce témoignage de sympathie.

La Commission officielle de la Carte géologique de Belgique adresse la lettre ci-dessous :

Bruxelles, le 31 janvier 1890.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire des arrêtés royaux du 31 décembre 1889 et du 3 janvier 1890, concernant la réorganisation du service de la confection de la carte géologique de Belgique.

Nous attirons votre attention sur les articles du premier de ces arrêtés relatif à la collaboration de géologues à l'œuvre nationale dont nous avons pour mission de poursuivre la réalisation.

Vous jugerez sans doute utile d'insérer ce document dans vos annales et d'informer les membres géologues de votre honorable Société qui voudraient participer à l'exécution de la carte, qu'ils aient à adresser leur demande de collaboration au Président de la Commission, rue Latérale, nº 1.

En vous adressant nos remerciements anticipés, nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Le Membre Secrétaire,
MICHEL MOURLON.

Le Président,
Signature illisible.

A Monsieur le Président de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

M. DE MUNCK communique à l'assemblée la traduction

d'une déclaration des délégués des Académies de Vienne et de Berlin qui ont été appelés à contrôler les nouvelles fouilles du Dr Schliemann. Il doit cette traduction à l'obligeance de M. Schliemann, qui lui annonce dans une lettre, datée d'Athènes (le 9 janvier 1890), le prochain envoi à la Société d'archéologie de Bruxelles, du procès-verbal complet des fouilles pratiquées à Troie :

M. le comte DE NAHUYS propose qu'il soit adressé une lettre de félicitations à M. Schliemann, membre d'honneur de la Société *(Adopté.)*

M. le comte DE NAHUYS donne lecture d'un extrait des *Annales parlementaires* dans lequel l'honorable représentant de Bruxelles, M. de Borchgrave, à la suite de la visite que notre Société a faite au musée instrumental ancien du Conservatoire, appelle l'attention de ses collègues sur l'insuffisance des locaux et les dangers permanents d'incendie que courent les collections en insistant pour que des mesures soient prises.

Après un échange d'observations entre MM. de Nahuys, de Proft, de Behault, Paris, van Sulper, Destrée, Michel et Combaz, sur ce que doit et peut faire la société dans l'occurrence, M. le comte de Nahuys formule la proposition d'autoriser la commission administrative d'agir au moment qu'elle jugera opportun et d'adresser, entretemps, à M. de Borchgrave, une lettre de remerciements. *(Adopté.)*

DONS ET ENVOIS REÇUS

MM. P. Plisnier et A. de Behault de Dornon font don de livres et brochures.

ÉLECTION DE MEMBRES

MM. le comte Henri de Beauffort, de Dobbeler, baron Théophile de Jamblinne de Meux, F. met den Ancxt, Ernest Van den Broeck, sont nommés membres effectifs.

MM. Hildebrand et Vallier sont nommés membres correspondants.

L'assemblée arrête comme suit la composition des commissions spéciales pour 1890.

COMMISSION DES FOUILLES

Membres de droit :

MM. le comte François van der Straten-Ponthoz, président et Paul Saintenoy, secrétaire-général ;

Membres élus :

G. Cumont, Baron Alfred de Loë, E. de Munck, A. Rutot.

M. le baron A. de Loë est nommé secrétaire.

COMMISSION DES PUBLICATIONS

Membres de droit :

MM. le comte François van der Straten-Ponthoz, président et Paul Saintenoy, secrétaire-général.

Membres élus :

A. de Behault de Dornon, G. Cumont, J. Destrée, G. Hagemans, baron A. de Loë, E. de Munck, comte M. de Nahuys, T. de Raadt, A. Rutot.

M. Paul Saintenoy est nommé secrétaire.

COMMUNICATIONS.

L'exposition rétrospective de Bruxelles.

C'est sous ce titre que M. Destrée a entrepris une série d'études sur des objets ayant figuré à l'exposition rétrospective de 1888 et notamment certains retables; pour lui le retable de Saluces du comte Penza a été fait à Bruxelles.

M. le comte DE NAHUYS signale, à propos de grelots, un portrait peint sur cuivre en 1430, qu'il possède, d'une demoiselle de Duvenvoorde, femme de Simon d'Adrichem, représentée portant un vêtement décoré de grelots.

M. DE BEHAULT DE DORNON pense que ces fréquentes restitutions de retables à l'école flamande par M. Destrée sont quelque peu téméraires ; il faut également, quant aux marques, se défier des contrefaçons.

M. DESTRÉE répond que la plus grande circonspection a toujours été sa règle de conduite et qu'il s'attache à établir ce qu'il avance par des preuves sérieuses.

La nécropole d'Habblingbõ. (Gotland, Suède.)

M. P. SAINTENOY communique à l'assemblée un mémoire intitulé ainsi, et dont M. le baron J. DE BAYE, membre correspondant, est l'auteur.

Un parallélipipède gravé en creux sur ses six faces.

M. le comte DE NAHUYS donne lecture d'une note portant ce titre, et due à M. G. Vallier, membre correspondant à Grenoble. Le moulage de l'objet en question, est mis sous les yeux de l'assemblée.

Nouvelles fouilles de la villa belgo-romaine de Nouvelles. (Hainaut)

M. SAINTENOY lit une notice dont M. E. DE LA ROCHE DE MARCHIENNES est l'auteur.

M. le baron DE LOË croit utile de rappeler que l'endroit ou M. Emile de la Roche de Marchiennes pratique ses fouilles porte le nom typique de *Petit-Bavay*, cette circonstance prouve une fois encore combien est précieuse l'étude des *lieux-dits*.

La chapelle de Sainte Vérone à Leefdael et son tabernacle.

M. de Behault de Dornon communique à l'assemblée un travail portant ce titre et exhibe un dessin du tabernacle de cette chapelle.

MM. le Major Combaz et Paul Saintenoy font des réserves au sujet de certaines observations de M. de Behault sur l'éclairage de la chapelle, l'âge du tabernacle qu'elle renferme et certains termes techniques employés dans cette notice.

M. Van Havermaet cite quelques particularités qu'il a recueillies sur place, de la procession qui se fait chaque année au mois d'août à Lembecq, ainsi que de la légende de sainte Vérone.

Armoiries de quelques communes de l'ancien duché de Brabant.

M. de Raadt donne lecture d'une note portant ce titre.

MM. le comte van der Straten-Ponthoz et de Raadt présentent ensuite des observations sur l'origine des armoiries; ce dernier donne des détails sur les blasons des magistrats communaux.

La séance est levée à 11 heures.

Conférence du 20 février 1890.

M. Gustave Hagemans a donné une conférence très réussie sur l'Égypte ancienne, sa littérature et son écriture, dans la Salle des mariages, à l'Hôtel de ville de Bruxelles.

Excursion du 27 février 1890.

De nombreux membres ont visité, sous la savante direc-

tion de MM. Victor Jamaer et J. Van Ysendyck, architectes, membres effectifs de la Société, les églises de N. D. de la Chapelle et de N. D. des Victoires au Sablon, à Bruxelles.

Séance mensuelle du mardi 4 mars 1890.

Présidence de M. LE COMTE F. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures [1].

Quarante-trois membres sont présents [2].

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Après quelques rectifications faites par MM. Van Havermaet et de Raadt, ce procès-verbal est adopté.

CORRESPONDANCE.

M. le major Combaz remercie la société des félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de sa nomination comme professeur à l'académie royale des Beaux-Arts.

M. Van der Smissen s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte F. van der Straten-Ponthoz, G. Cumont, P. Combaz, J. Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. G. de Brandner, De Proft, G. de Brabandere, Delevoy, Edg. Baes, Nève, C. Heetveld, Titz, comte Goblet d'Alviella, Van Havermaet, Sainctelette, met den Ancxt, de Behault de Dornon, E. Verbuecken, Hachez, baron de Royer de Dour, P. Verhaegen, chevalier Dierickx de ten Hamme, vicomte Desmaisières, Michaux, Nicod, Ch. Dens, de Beys, Muls, J. Coenraets, F. Heetveld, Weckesser, P. Goethals, Aubry, De Semblancx, Lopez Mendez, Jaumotte et De Ro.

M. le baron Th. de Jamblinne de Meux remercie pour sa nomination de membre effectif.

M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics demande le concours de la société pour l'aménagement d'un Palais du peuple au parc du Cinquantenaire. (Installations propres à l'instruction et au divertissement des classes laborieuses). (*Adopté.*)

M. DE MUNCK annonce à l'assemblée que M. le Dr Schliemann a bien voulu lui envoyer le compte rendu des dernières fouilles pratiquées à Hissarlik (Troie). Eu égard à l'importance de ce document rédigé en allemand, M. de Munck a pris les dispositions nécessaires afin d'en donner à la société, une traduction soignée et mise en rapport avec l'édition française de l' « Ilios » de Schliemann. *(Remercîments).*

DONS ET ENVOIS.

MM. le comte Georges de Looz-Corswarem, V. Bouton, comte de Marsy, John Evans, Edg. Baes, Bequet, de Raadt, Jamaer, Lopez Mendez, R. Dupriez, J. De Soignies, de Behault de Dornon, Schliemann, baron de Biedermann et Sassen font don de volumes et de brochures.

M. DE MUNCK dépose sur le bureau une série de beaux ouvrages scientifiques dus à la plume de S. A. le prince Roland Bonaparte. M. de Munck profite de cette occasion pour faire connaître à l'assemblée que dans diverses circonstances, il a eu l'occasion de constater tout l'intérêt que S. A. le prince Bonaparte, d'ailleurs si dévoué au progrès des questions scientifiques, porte à la Société d'Archéologie de Bruxelles.

M. le baron DE LOË offre un jeton en bronze de la Société académique de Blois.

ELECTION DE MEMBRES.

Mme Delessert-de Mollins, MM. Advielle, Bequet, Brichart,

Fraters, Hankar, Huart, Jaumotte, Mahillon, Clément Maus, Ranschyn et le chevalier G. de Stuers sont nommés membres effectifs.

EXCURSIONS POUR 1890.

Aux termes de l'art. 88 des statuts et au nom de la commission administrative, M. le baron de Loë propose de faire, dans le courant de l'été, les deux excursions suivantes :

1° A Hal (Église Notre-Dame, Hôtel de ville) et à Pepinghen (Tombeau renaissance de la famille d'Herbais);

2° A Diest (Église Saint-Sulpice, les Halles) et à Léau (Église Saint-Léonard, admirable tabernacle, Hôtel de ville).

M. DE LOË ajoute que l'exécution des fouilles projetées au *Castelberg*, à 1 kilomètre de Léau, constituera une attraction de plus à cette intéressante excursion.

M. VAN HAVERMAET présente de judicieuses remarques au sujet de l'organisation des futures excursions de la société. Il propose deux améliorations : alléger leurs programmes et charger certains membres de leur direction scientifique.

Après quelques observations de MM. de Proft, comte van der Straten-Ponthoz et baron Alfred de Loë au sujet du nombre des excursions, de leur date, et de leur organisation, ce programme est adopté.

COMMUNICATIONS.

Rapport sur les travaux exécutés dans les caveaux funéraires de l'ancien couvent des Jésuites de Bruxelles.

En attendant le rapport détaillé, dont il ne peut être donné lecture aujourd'hui, à cause des recherches supplémentaires que ses rédacteurs ont dû faire, M. DE BRANDNER dit quelques mots sur les fouilles pratiquées récemment par la Société. Il fait circuler diverses vues photographiques des tombes.

M. le major COMBAZ communique à son tour quelques notes historiques sur l'établissement des jésuites.

Pour obtenir des renseignements biographiques sur les PP. jésuites dont les sépultures viennent d'être découvertes, M. DE RAADT engage M. de Brandner à s'adresser au R. P. van Lommel, S. J., à La Haye, très versé dans la biographie de tous les membres de cette congrégation religieuse et toujours prêt à laisser profiter les travailleurs de ses connaissances spéciales.

M. DE MUNCK, se basant sur des données géologiques et hydrologiques, explique la raison d'être, dans les souterrains du Palais de Justice, des nombreux puits et réservoirs que l'on peut y voir. Il entre aussi dans quelques détails au sujet de la décomposition très avancée des ossements renfermés dans les caveaux.

M. DE PROFT engage la société à faire le nécessaire pour obtenir, lors de la démolition prochaine de l'ancien Palais de Justice, les pierres tumulaires qui y restent.

M. le comte F. VAN DER STRATEN-PONTHOZ attire l'attention de la société sur les nombreuses pierres tombales entassées dans les souterrains de l'église Sainte-Gudule. Il voudrait voir la société en recueillir les inscriptions et faire des démarches pour que les familles intéressées puissent en être averties. L'honorable président ajoute qu'il saisira la commission administrative de cette affaire.

M. le baron DE ROYER DE DOUR signale à l'assemblée les dalles funéraires de l'ancienne église Sainte-Catherine qui sert actuellement de magasin de décors de théâtre et qui, d'après la *Chronique des travaux publics*, va être transformée en une station centrale d'electricité. Il serait désirable que les épitaphes de ces pierres fussent relevées et que l'on fit des démarches pour la conservation de celles-ci.

M. DE RAADT fait observer que les inscriptions des églises de Bruxelles sont toutes, ou pour la plupart, publiées dans

les ouvrages de Butkens, le Roy, Christijn, Rombaut, etc... Celles de Sainte-Gudule se trouvent consignées, de plus, dans un manuscrit de G. van den Sande, secrétaire du chapitre.

Ce précieux manuscrit est le travail historique le plus complet qui existe sur cette église où on le conserve dans les archives paroissiales.

L'exposition rétrospective de Bruxelles en 1888.

M. J. Destrée communique le résultat de ses recherches et de ses études sur les objets qui ont figuré à cette exposition.

Il présente ensuite des observations relatives à un article de M. Edgard Baes, paru dans le *Bulletin des commissions royales d'Art et d'Archéologie* de l'année 1889 sur le bréviaire Grimani et les manuscrits à miniatures du commencement du XVIe siècle. Il établit qu'au mois de décembre 1887, il a fait à la société, une communication sur ce sujet.

Dans une étude consignée auparavant dans le bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique du mois d'avril de la même année, M. Destrée revendiquait déjà pour Simon Benning, l'illustration du livre d'heures de Jeanne la Folle : le Hennessy de la Bibliothèque royale de Bruxelles. La constatation faite dans le Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie est donc postérieure à ce travail.

Après réponse de M. Baes, qui s'occupe de ce sujet depuis de nombreuses années, et observations de M. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz, président, constatant que le travail de M. Destrée est antérieur, ce qui n'est pas contesté et que l'honorable membre était arrivé à peu près aux mêmes conclusions que son confrère, l'incident est clos.

Sur quelques objets mobiliers de l'église de Vlierzeele (Flandre orientale).

M. De Schryver donne lecture d'une notice portant ce titre.

Découverte d'un cimetière belgo-romain à Archennes. (Brabant) en 1883.

M. le baron de Loë consigne les renseignements qu'il a pu recueillir sur cette découverte.

De l'archéologie phénicienne à propos de la mise en scène de Salammbô au théâtre royal de Bruxelles [1].

Sous ce titre, M. P. Saintenoy se fait l'écho de tous ses collègues pour déplorer une fois encore le peu de souci que l'on a au théâtre, de la vérité historique et il examine en détail les erreurs archéologiques qu'on remarque dans la mise en scène de cet opéra.

La séance est levée à 11 heures.

Excursion du jeudi 13 mars 1890.

Sous l'aimable et charmante conduite de M. et Mme Léon Somzée, de très nombreux visiteurs ont parcouru les belles salles de l'hôtel de notre dévoué membre honoraire et ont pu étudier avec soin les œuvres d'art et d'archéologie réunies en cet ensemble si réussi. Pendant toute l'après-midi, la visite s'est prolongée sans lasser l'intérêt des visiteurs.

[1] Ce travail a paru dans l'*Émulation*, organe de la Société Centrale d'Architecture de Belgique. Liège, Claesen, éditeur, 1890.



Séance mensuelle du mardi 8 avril 1890.

Présidence de M. le comte F. VAN DER STRATEN-PONTHOZ *président.*

La séance est ouverte à 8 heures [1].

Quarante-cinq membres sont présents [2].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

CORRESPONDANCE

M. le baron Forgeur, ministre de Belgique à Stockholm, nous annonce que S. M. LE ROI DE SUÈDE ET NORWÈGE nous fera l'insigne faveur d'accepter le titre de membre d'honneur de notre Société. *(Applaudissements.)*

M. Charles Normand, secrétaire de la Société des Amis des monuments parisiens, fait savoir à notre association que le second congrès international officiel de protection des œuvres d'art et monuments pourrait se tenir cette année à Bruxelles, et invite notre Société à l'organiser.

Le collège échevinal de la ville de Bruxelles regrette que l'état des crédits ne lui permette pas de nous allouer

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte F. van der Straten-Ponthoz, G. Cumont, Combaz, Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. le comte de Nahuys, Puttaert, C. Saintenoy, vicomte Desmaisières, A. Joly, baron de Royer de Dour, J. Nicod, de Behault de Dornon, Van Havermaet, De Beys, E. Baes, Van der Smissen, Verbuecken, Lowet, Jaumotte, G. de Brabandère, de Proft, Titz, de Ghellinck d'Elseghem, comte Goblet d'Alviella, E. Nève, baron Liedts, Herry, Beernaert, G. Combaz, P. Coenraets, R. van Sulper, E. Jordens, H. Préherbu, Dens, Michaux, chevalier Diericx de ten Hamme, Mahy, P. Goethals et De Ro.

un subside destiné à nous aider dans l'organisation à Bruxelles de ce dit Congrès.

Notre confrère, M. Louis Cavens attire notre attention sur un moyen de rendre visibles au public les peintures que portent les revers des volets de quelques-uns des tableaux gothiques du musée royal de peinture.

M. le président dit que la commission examinera la question soulevée par M. L. Cavens.

M. Delessert-de Mollins remercie pour la nomination de Madame Delessert-de Mollins comme membre effectif de la Société. MM. Advielle et met den Ancxt, également nommés membres effectifs, adressent leurs remerciements.

DONS ET ENVOIS

MM. le baron de Loë, le comte de Nahuys, G. de Brabandère, Advielle, de Raadt, Hubert, Kuypers et diverses sociétés correspondantes font don de volumes et de brochures.

M. E. Loicq offre un sceau en cire de Charles de Loupoigne.

ÉLECTION DE MEMBRES

Mlle M. Frère, MM. P. D'Hondt, H. Kuypers, L. Lopez Mendez, A. Lynen et Van Branteghem sont nommés membres effectifs.

M. C. De Ro est nommé membre honoraire.

L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHEOLOGIE AU PALAIS DU PEUPLE

M. P. Saintenoy communique à l'assemblée le rapport que M. le baron de Loë et lui ont été chargés de faire sur cette question.

Sur la proposition de MM. Van Havermaet et de Munck,

et après quelques observations présentées par M. le President, l'assemblée décide l'insertion de ce rapport dans les Annales de la Société au cas où le Gouvernement n'en ferait point l'impression.

COMMUNICATIONS

Rocher sculpté dans le bois communal de Klangen (Alsace-Lorraine)

M. le Secrétaire général donne lecture, au nom de M. le comte H. de Beauffort, d'une intéressante note portant ce titre.

Sur des retranchements en terre situés à Court-Saint-Étienne

M. le comte Goblet d'Alviella attire l'attention sur ces retranchements et exprime le vœu que la commission des fouilles se rende à Court-Saint-Étienne afin d'examiner l'état des lieux. *(Adopté)*.

De l'écriture musicale ancienne

M. le comte de Nahuys traite ce sujet et met sous les yeux de ses collègues de nombreuses pages de musique des xie, xiie, xiiie, xive et xve siècles.

Sur une balance trouvée à Harmignies

M. Cumont exhibe une petite balance en bronze trouvée à Harmignies, par MM. le comte Georges de Looz et le baron A. de Loë, dans une sépulture de l'époque franque et communique le résultat de ses recherches sur ce genre d'objets.

Le Musée ancien du Conservatoire de musique de Bruxelles

M. G. Combaz rend compte de la visite que notre Société a faite dernièrement à ce musée et présente quelques gra-

vures d'instruments anciens, tels que clavecins, épinettes, clavicordes, etc.

Le Temple des Augustins à Bruxelles

M. VAN HAVERMAET résume les nombreuses notes qu'il a pu recueillir sur ce monument ; il signale la médaille frappée en 1869 et qui constate que le portail de Saint-Augustin devait former le fond du boulevard central, tandis que le changement du plan primitif met la façade de l'Hôtel Continental *en vue*. Le hors d'axe qui existe dans la disposition de cette nouvelle construction rendra nécessaire — si on démolit le temple, ce qui serait blâmable — l'édification d'un monument nouveau.

Découverte de substructions belgo-romaines et de sépultures franques à Anderlecht

M. DE MUNCK entretient l'assemblée de ces découvertes et des résultats des fouilles régulières qui viennent d'y être entreprises.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance mensuelle du mardi 6 mai 1890

Présidence de M. LE COMTE F. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, *président*.

La séance est ouverte à 8 heures [1].

Quarante-deux membres sont présents [2].

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte F. van der Straten-Ponthoz, Bequet, vice-président de la Société archéologique de Namur ; Cumont, Combaz, Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. de Behault de Dornon, comte Mau-

M. Paul Saintenoy, secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance *(Adopté)*.

CORRESPONDANCE

La Société d'Émulation d'Abbeville, la Société des Antiquaires de Picardie et le *Royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland* accusent réception des publications.

M. Serrure s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Van Branteghem remercie pour sa nomination de membre effectif.

M. le comte de Marsy, Directeur de la Société française d'Archéologie, adresse un exemplaire du programme du Congrès archéologique de France, qui sera tenu à Brive (Corrèze), du 17 au 24 juin.

L'Administration communale d'Anderlecht demande un exemplaire du rapport qui sera fait sur la découverte du cimetière franc, pour l'insérer dans le rapport annuel du Conseil communal.

Le gouvernement de la province de Brabant nous fait savoir que la Députation permanente soumettra notre demande de subside extraordinaire au Conseil provincial, lors de la session de juillet prochain.

M. Paul Saintenoy, secrétaire-général, propose d'adresser de chaleureuses félicitations à M. le baron H. de Royer de Dour, membre effectif, qui vient de remporter le prix Castiau décerné par l'Académie Royale de Belgique. *(Applaudissements.)*

M. de Munck résume une lettre de M. le docteur Schlie-

rin de Nahuys, Rutot, D'Hondt, H. Hachez, F. Heetveld, Puttaert, Francart, comte de Looz-Corswarem, C. Heetveld, Ed. van den Broeck, Schweisthal, baron de Royer de Dour, Titz, Michaux, de Famars-Testaz, Van der Smissen, Ch. Dens, Herry, Robyns d'Inkendaele, Lavalette, de Proft, A. Hanon de Louvet, Delevoy, Vander Linden, Weckesser, H. Préheibu, Van Havermaet, De Ro, baron Liedts et Verbuecken.

mann, en date du 25 avril, ainsi que le compte rendu des dernières fouilles pratiquées à Hissarlik, à la fin de mars.

DONS ET ENVOIS REÇUS

MM. H. Francart, Leemans, Van Branteghem, Zech-du Biez, Nève, baron de Baye et S. A. le prince Roland Bonaparte font don de volumes et de brochures.

La Société de *Wetenschappelijke Nederlander*, la Société historique et archéologique de Tournai, l'ami des Monuments, *l'Algemeene nederlandsche familieblad,* la Société « *l'Adler* » de Vienne, la Revue de l'art chrétien et le Cercle archéologique de Mons envoient leurs publications.

MM. de Cannart d'Hamale et de Munck font don d'objets pour les collections.

ÉLECTIONS DE MEMBRES

S. A. le prince Roland Bonaparte est nommé membre correspondant.

M. De Becker-Remy est nommé membre honoraire.

MM. A. Behaeghel, J. Bovy, A. Colleye, M. Daumerie, le comte A. d'Herbemont, le chevalier G. Hynderick, E. Lyon-Claesen, M. Naveau, M. Schweisthal, J. Van der Linden et J. Van Ruymbeke sont nommés membres effectifs.

DÉLÉGATION AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE (BRIVE)

L'assemblée désigne comme délégué M. le baron A. de Loë.

COMMUNICATIONS

L'enseignement de l'histoire nationale au Palais du Peuple de Bruxelles

M. le baron DE ROYER DE DOUR expose ses idées à ce sujet



et examine quels sont les meilleurs moyens à employer pour atteindre la réalisation de ce patriotique *desideratum*

M. Paul Saintenoy propose le renvoi de ce travail à la Commission administrative qui le transmettra au Palais du Peuple. *(Adopté.)*

Sur un bahut trouvé en Suède avec blason rappelant celui de Busleyden

M. le comte M. de Nahuys communique une note portant ce titre.

M. de Raadt fait remarquer que le cimier du second des deux blasons exposés par M. le comte de Nahuys diffère de celui de la famille de Busleyden, de Bruxelles, qui cimait ses armes d'une tête et col de licorne. Il ne veut cependant tirer de cette différence aucun argument à l'encontre de la thèse de M. de Nahuys. On changeait, ainsi que l'a fait observer celui-ci, assez fréquemment de cimier, particulièrement à Bruxelles. Les Busleyden sont originaires du Luxembourg. Leur blason primitif présentait une rose. Ils sont établis à Bruxelles depuis la seconde moitié du xve siècle. La fasce est entrée dans leur écu vers la fin du même siècle ou au commencement du suivant. Les deux meubles étant très répandus, le blason en question pourrait bien appartenir à une autre famille qu'à celle des Busleyden.

M. le comte de Nahuys fait observer que la position de la rose en pointe lui paraît assez rare pour que les armoiries qui possèdent ce meuble ainsi placé ne soient pas communes.

M. de Raadt reconnaît que cela est un fait assez rare. Si la personne dont le blason figure en second lieu sur le bahut, est une Busleyden, elle devrait se rattacher à la branche bruxelloise; pour son travail sur la seigneurie de Norderwyck, M. de Raadt a recueilli sur cette famille, des données assez complètes qu'il communiquera à M. de Nahuys.

M. Saintenoy dit qu'à son avis, ce meuble est de fabrica-

tion scandinave. Il cite les menuiseries du Tynnelsö Slott (Södermauland), publiées dans la revue intitulée *Svenska Konstminnen*, en 1883 (pl. 5), et qui présentent de remarquables analogies avec le meuble en question.

M. Destrée attribue aussi celui-ci à l'Europe du Nord et peut-être aux contrées des bords de la Baltique.

Les Francs Saliens dans la province de Brabant, leurs invasions, leurs établissements et leurs sépultures

M. de Behault de Dornon résume sur cette question, un travail dont M. le baron de Loë et lui sont les auteurs.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Bequet expose ses idées sur la question franque.

Bien que dans l'état actuel de la science archéologique aucune question franque ne puisse être complètement résolue, dit M. Becquet, il est toutefois permis de croire que les peuples germains après avoir quitté l'Asie et la région caucasienne se sont dirigés vers le nord de l'Europe, en remontant le Dnieper et d'autres grands fleuves de la Russie méridionale ; qu'ils ont suivi ensuite dans leur migration les bassins des rivières qui vont se jeter dans la Baltique et la mer du Nord ; et qu'après un long séjour dans les contrées septentrionales, ils prirent la direction de l'ouest pour se répandre dans le centre de l'Allemagne actuelle jusqu'aux bords du Rhin.

Les dépouilles recueillies dans les nombreux cimetières francs de la Belgique méridionale présentent à première vue, dans leur ensemble, l'aspect d'une origine commune. Elles offrent cependant des caractères distinctifs.

Certaines sépultures, qui renferment, croit-on, les restes de Saliens, se distinguent par l'aspect sévère et rude de leur mobilier, par leur cachet franchement teutonique. D'autres, qui contiennent, peut-être, les restes de Ripuaires, offrent des

objets de parure et d'équipement dans lesquels on remarque un mélange intime de goût barbare et d'art romain, produit du contact de ce peuple avec la civilisation romaine.

Les armoiries des Berthout et de Malines

M. DE RAADT résume un travail portant ce titre [1]. Après avoir démontré l'inanité de la légende se rattachant aux armoiries de Malines, il établit, par la citation de divers textes, que, dans la seconde moitié du XII[e] siècle — époque à laquelle remonte la création des armoiries — les Berthout occupaient le rôle le plus prépondérant dans cette localité. On a affirmé que cette maison avait porté une fasce, emblème qu'elle aurait remplacé, à son avènement dans la seigneurie de Malines, par les armoiries de celle-ci. C'est là œuvre de pure imagination. Il est vrai, cependant, que la branche cadette de Grimberghe a scellé, primitivement, d'une fasce, sans le sautoir brochant. Le blason des Berthout, de Malines, aux trois pals, se rencontre, en premier lieu, sur un sceau de 1202. Il ne tarda pas à être adopté par la ville de Malines.

L'orateur retrace ensuite l'historique de ces armoiries jusqu'à nos jours, il fait ressortir les nombreuses incorrections émaillant les diverses lettres-patentes qui, de 1490 à 1841, sont venues apporter des modifications aux emblèmes héraldiques de la cité des Berthout. Sous forme de conclusion, M. de Raadt exprime le vœu de voir le conseil communal de Malines, demander au Gouvernement, une rectification de son blason sur les bases historiques rappelées par lui. Malines devrait porter : d'or à trois pals de gueules, chargé en cœur d'un écusson d'or à l'aigle de sable ; l'écu sommé, ou de la couronne dite comtale (que, contrairement aux règles de la science, la ville porte à présent sur son

[1] Ce travail est destiné au *Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines.*

casque) — et alors ni casque, ni cimier — ou bien d'un casque couronné (c'est-à-dire couvert de l'antique couronne héraldique) ; cimier : un écran échancré aux armes de l'écu, les pointes garnies de plumails de sable, *cimier primitif de Berthout,* ou bien, si on le préfère, un dragon *entier ;* lambrequins : d'or et de gueules ; tenants : les deux hommes d'armes qui figurent sur les sceaux de Malines aux XIV[e] et XV[e] siècles ; devise : IN TROUWEN VAST (et non pas la forme latine qui est plus moderne que la devise flamande), en lettres d'or sur un listel de sable.

M. DE RAADT ajoute ensuite que deux adjectifs *plein* et *plain,* employés par lui, à plusieurs reprises, dans sa communication, ont été fréquemment, on pourrait dire presque toujours, confondus par les traités héraldiques.

Porter les armes *pleines* d'une maison veut dire : porter le blason de celle-ci complet, intact, entier, sans brisure ; porter d'un émail *plain,* signifie : se servir d'un écu *uni,* d'un seul émail, sans aucun meuble. *Plein* provient de *plenus, plain* de *planus.* Les deux termes ont été confondus même par le Dictionnaire de l'Académie française.

M. le comte F. VAN DER STRATEN-PONTHOZ ne partage pas la manière de voir du préopinant au sujet des mots *plein* et *plain.* D'après lui, ce dernier ne fait pas partie du dictionnaire héraldique. C'est à regret qu'il a vu M. le comte de Nahuys l'introduire dans son article intitulé : *Curiosités héraldiques.* Le langage du blason est fixé depuis des siècles. On aurait gravement tort de vouloir le modifier.

M. L. PARIS constate que, philologiquement parlant, M. de Raadt semble être dans le vrai. Quand on dit, porter les armes *pleines* d'une maison ou d'un émail *plein,* cet adjectif prend deux sens différents. Il y aurait donc lieu de croire qu'on a affaire à deux mots distincts. Il n'admettrait, cependant, le raisonnement de son collègue que s'il était étayé de textes anciens.

M. de Raadt répond qu'il maintient ce qu'il a dit. Les traités du blason contiennent plus d'une erreur. Il ne s'en sert jamais que sous bénéfice d'inventaire.

Ce sont des motifs linguistiques qui le déterminent à écrire *plein* et *plain*, dans les deux cas différents, signalés par lui. On dit de *plain*-pied, le *plain*-chant. M. le comte de Nahuys a donc eu raison d'écrire, dans son article mentionné par M. le comte van der Straten, *armoiries plaines*, puisqu'il s'agit d'écus d'un seul émail.

M. Jean van Malderghem, est, d'ailleurs, du même avis. Les associations archéologiques ont le droit, et même le devoir, d'élucider des questions de terminologie se rattachant à leurs études. Il ne faut pas croire que le langage héraldique moderne soit identiquement le même que celui des rois d'armes du moyen âge. Bien des termes anciens ne sont plus usités de nos jours : on ne les comprendrait même plus, à moins d'avoir fait une étude spéciale des anciens écrits du genre. De nouveaux termes ont été créés dans le courant des siècles. Ce n'est pas par les textes du moyen âge qu'on pourra trancher la question qui nous occupe en ce moment : l'orthographe y manque de fixité.

M. le comte F. van der Straten-Ponthoz répond que si l'on désire introduire des termes nouveaux dans le langage héraldique, il ne s'y oppose pas, tout en constatant que le terme *plain* est en désaccord avec les ouvrages héraldiques anciens et modernes les plus autorisés.

La première enceinte de Bruxelles

M. P. Combaz dit qu'outre les démolitions d'une partie du mur de la première enceinte murale de Bruxelles, déjà signalées dans une de nos séances précédentes, et exécutées rue Royale, 46, pour l'établissement de la Banque de Bruxelles et rue du Gentilhomme, n° 21, pour l'agrandissement de la cour de la maison, il a à faire part de la mise à nu toute

récente, des fondations de la tour de droite de la Steenporte, rue Steenporte dans les caves des maisons nos 1 et 3. Ces maisons ayant été transformées complètement dans les sous-sols, on a démoli entièrement ces restes, en même temps que l'on a enlevé de la façade les dernières lettres du chronogramme qui indiquait la date de la démolition de cette ancienne porte de ville, il croit devoir porter ce fait bien regrettable à la connaissance de la société et lui proposer de prendre des mesures pour faire rétablir l'inscription.

M. van Havermaet signale des maisons anciennes qui vont être démolies prochainement rue de la Mâchoire et demande qu'on les fasse photographier.

M. Bequet cite l'exemple de la Société de Namur qui a reçu du Conseil provincial 2,000 francs pour faire prendre des vues des principaux édifices de la province. Aussi possède-t-elle un album, contenant des photographies de maint édifice disparu depuis ou devenu méconnaissable par suite de travaux de restauration.

PRÉSENTATION DE PIÈCES

M. de Raadt attire l'attention sur une série de manuscrits héraldiques que M. le comte Georges de Looz-Corswarem a bien voulu soumettre à l'examen de ses collègues. Il s'agit notamment d'un travail, de la première moitié du xviiie siècle, qui constitue une amplification considérable du traité du blason de *Thomas de Rouck*, et d'une série d'armoiries formant un fragment d'un autre traité. Tous ces dessins sont des chefs-d'œuvre au point de vue de la perfection du rendu. Un autre volume appartient à un recueil d'épitaphes et d'obits de tous les Pays-Bas (xviiie siècle). Ce recueil contient plus de 18,000 armoiries.

M. Henry Francart soumet à l'assemblée les pièces suivantes :

1° Ustensiles en fer et tessons de poterie provenant de

fouilles pratiquées sur l'emplacement du « *Castelet* » (camp romain) de Rouveroy (Hainaut) ;

2° Nucleus ou bloc matrice du Grand Pressigny ;

3° Pointes de flèches en silex de New-Jersey (Amérique) ;

4° Objets en absidienne de l'île d'Antiparos (Grèce) ;

5° Objets francs trouvés à Frasnes-lez-Buissenal (Hainaut) appartenant à M. Hambye, membre effectif à Mons ;

6° Une série de quinze monnaies grecques.



M. Paul Saintenoy, au nom du Comité de la médaille de M. le comte M. de Nahuys, demande à la société, de se faire représenter à la cérémonie de remise de cette dite médaille par quatre délégués. *(Adopté par acclamations.)*

MM. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz, Cumont, Combaz et Destrée sont désignés comme délégués.

La séance est levée à 11 heures.

Séance mensuelle du mardi 3 juin 1890

Présidence de M. le comte F. van der Straten-Ponthoz, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures [1].

Quarante membres sont présents [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte F. van der Straten-Ponthoz, Cumont, P. Combaz, J. Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Plisnier, Paris, et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Ch. Saintenoy, Edgard Baes, de Bra-

CORRESPONDANCE

M. le comte de Nahuys remercie la société de sa participation à la manifestation d'estime et de sympathie dont il a été récemment l'objet de la part de ses amis.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique nous fait connaître qu'un subside de 1,200 francs nous est alloué afin de nous aider à poursuivre nos travaux.

Le *Verein für Geschichte und Alterthumskunde* de Francfort s/M accuse réception des publications.

MM. de Behault de Dornon et P. D'Hondt s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

S. A. le Prince Roland Bonaparte, MM. Bovy et Léon Naveau remercient pour leur nomination de membre correspondant et de membres effectifs.

DONS ET ENVOIS

La « Sociedad *Carlos Ribeiro* » de Porto (Portugal), le *Kempisch Museum*, le *Nederlandsche Leeuw*, la *Dietsche Warande*, le *Messager des sciences historiques* et le *Nederlandsche familieblad* envoient leurs publications.

MM. E. Nève, Schweisthal, Hubert, Fiorelli, Sassen et de Raadt font don de livres et de brochures.

M. DE MUNCK annonce à l'assemblée que, répondant à un vœu qu'il a émis l'année dernière, la Commission directrice du Musée Royal d'Antiquités a fait l'acquisition des collections archéologiques recueillies par M. Charles De Bove. En conséquence, les délégués dudit Musée ont procédé à l'enlèvement des pièces choisies pour les collections de l'État et

bandere, Rutot, Puttaert, E. Colles, Titz, Van Havermaet, Mahy, Schavye, Schweisthal, Poils, Ed. Verbuecken, Michaux, victe Desmaisières, L. De Beys, C. Dens, Nève, Jaumotte, comte Goblet d'Alviella, Weckesser, A. Serrure, comte de Nahuys, Van der Linden, Lavalette, St. Vander Elst, Ch. De Ro, L. Lopez-Mendez et E Catteaux.

ont laissé à la disposition de Mme De Bove, un fonds de collections encore important. Les nombreux objets des époques préhistorique, belgo-romaine, franque et du moyen âge qui composent ce fonds offrent un grand intérêt pour nos études.

Dans la crainte de voir se disséminer une foule d'objets recueillis avec tant de dévouement par l'archéologue hennuyer, Mme De Bove les a offerts à M. de Munck.

Ayant reçu ainsi tout pouvoir de la donatrice, celui-ci déclare à l'assemblée qu'il fait don à la Société d'Archéologie de Bruxelles, au nom de Mme De Bove et au sien de tous ces objets, à l'exception toutefois de quelques pièces qu'il conserve en souvenir de son regretté et très estimé confrère, ainsi que des antiquités des âges de la pierre dont il compte se servir pour continuer ses études sur la préhistoire du Hainaut. *(Applaudissements.)*

M. le Président adresse ses remerciements à Mme De Bove et à M. de Munck pour leur don généreux.

M. de Munck demande que tous les objets formant la collection De Bove et qui proviennent du reste d'une même région, ne fassent qu'un tout déposé dans une vitrine portant le nom du savant archéologue. *(Adopté.)*

ÉLECTION DE MEMBRES

MM. A. Lemmen, Alb. Pottellet et le comte de Villegas de Saint-Pierre-Jette, sont nommés membres effectifs.

M. H. Hellemans est nommé membre associé.

Rapport sur les sondages exécutés à Court-Saint-Étienne

M. le baron de Loë présente un rapport sur les sondages que M. Rutot et lui ont pratiqués à Court-Saint-Étienne, comme suite à une décision prise par la commission des fouilles sur la proposition de M. le comte Goblet d'Alviella.

COMMUNICATIONS

Les inscriptions gauloises en caractères grecs

M. C. A. Serrure fait sous ce titre une communication fort intéressante pour l'histoire des Gaules avant la domination romaine.

Statuette en bronze trouvée à Anderlecht

M. Cumont exhibe à l'assemblée une statuette en bronze de o.18 c. de hauteur et représentant le dieu Mars (?) trouvée à Anderlecht sur l'aire de dispersion des débris de l'établissement belgo-romain et aux environs immédiats du cimetière franc.

Elle semble être de l'époque de Septime-Sévère et avoir été fabriquée en Gaule, peut-être à Lyon ou à Trèves.

Après nous avoir raconté par quelles vicissitudes, elle a passé, M. Cumont annonce que grâce à la générosité de M. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz, la Société a pu acquérir cet objet vraiment remarquable. *(Applaudissements.)*

Les tombelles des environs de Wavre et de Court-Saint-Étienne

M. le baron de Loë communique un notice portant ce titre et engage la Société à faire pratiquer dans cette région, des fouilles méthodiques.

De la valeur archéologique des similitudes de forme et de couleur

M. P. Saintenoy donne lecture, au nom de M. Edgard Baes d'un travail sur ce sujet.

M. Destrée se joint à M. le Président pour remercier M. Baes de son intéressante communication. En 1886 déjà, au congrès de Namur, il a fait ressortir les difficultés rencontrées par le public pour consulter de bonnes miniatures originales. Les reproductions sont rares ; elles ne sont pas à la

portée de tous. Il a souvent recommandé la formation de recueils contenant un choix des pages les plus intéressantes de nos manuscrits enluminés. L'Allemagne et la France sont déjà entrées dans cette voie. L'art si charmant de la miniature doit être relevé chez nous. L'imagerie religieuse, notamment, y est en décadence complète : ses produits sont d'une banalité désespérante. En s'inspirant des bons modèles du XVe et du commencement du XVIe siècle, nos enlumineurs produiraient des œuvres qui, certes, trouveraient un débit assuré. Quant aux armoiries du *Grimani*, M. Baes n'est pas le premier qui ait eu l'idée de les mettre à profit pour reconstituer l'histoire du précieux manuscrit. Elles ont déjà frappé l'attention de M. James Weale ; lui même s'est adressé à ce sujet au conservateur de la collection de Saint-Marc. Grâce au bienveillant concours de M. le comte de Nahuys, il pourra, dans un travail qui paraîtra dans un prochain avenir, faire connaître des particularités nouvelles sur la partie héraldique du *Grimani*.

Avec M. Baes, M. Destrée reconnaît que ce recueil renferme un certain nombre de copies d'œuvres plus anciennes. Rien d'étrange à cela ! Fréquemment, les miniaturistes s'inspiraient des peintres, copiaient, se répétaient. Parfois l'urgence des commandes les y poussait, parfois aussi le désir du commettant de posséder une reproduction de telle œuvre existante les y amenait. Dans le Bréviaire de Dixmude, Simon Benning s'est, évidemment, inspiré de Gérard David.

Les anachronismes fourmillent dans les miniatures : dans une scène du Crucifiement, un magistrat porte un costume contemporain de Jean-sans-Peur. Des hérésies similaires se remarquent dans les tableaux de plus d'un de nos modernes peintres d'histoire ; par exemple, dans la *Bataille de Woeringen*, du Musée royal de Bruxelles, et due à De Keyser.

Ces observations donnent lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. le comte van der Straten-Ponthoz, Des-

22

trée, Rutot et de Raadt; ce dernier donne quelques indications au sujet des armoiries reproduites par M. Baes d'après des peintures néerlandaises conservées dans les Musées d'Italie.

Répondant à une observation de M. Baes quant au rôle des photographies dans l'étude des œuvres d'art, M. Rutot annonce qu'il soumettra prochainement à la Société des spécimens de photographies obtenues par des procédés nouveaux.

Monument votif de Jacques de Croy, prince-évêque de Cambrai

M. Destrée dit que ce monument, conservé aujourd'hui encore dans la cathédrale de Cologne, aurait été confectionné sous la direction des exécuteurs testamentaires du prélat, par des artistes brabançons et, vraisemblablement de Bruxelles. M. Destrée présente, à l'appui de son assertion, plusieurs photographies de retables contemporains du monument votif et sortant d'ateliers bruxellois.

M. Schnütgen, dans l'étude qu'il lui a consacrée dans la *Zeitschrift für christliche Kunst*, y voit un travail de l'école bourguignonne. Notre collègue s'élève contre l'abus que des érudits français et allemands font du terme bourguignon ; cette dénomination devrait être exclue du vocabulaire de la critique, comme trop générale et trop vague. A proprement parler, elle ne peut s'appliquer qu'à une école régionale et non à toutes les manifestations si multiples des pays relevant de la maison de Bourgogne. Il importe, en effet, de marquer les divers courants de l'art dans nos anciennes provinces. Et ce n'est pas assez de parler d'art flamand. Il faut préciser davantage. Le terme d'école brabançonne répond à une réalité.

Sur des stations néolithiques situées aux environs de Bruxelles

M. P. Combaz rend compte des découvertes de silex taillés néolithiques qu'il a faites aux environs de la capitale ; il exhibe une partie de ses trouvailles.

M. Rutot signale également quelques points aux environs de Bruxelles où, au cours de ses excursions géologiques, il a recueilli des silex taillés. L'examen des pièces présentées par M. Combaz rappelle à M. Rutot la remarque qu'il a faite et communiquée à M. le baron de Loë lors de leur excursion à Court-Saint-Étienne, à propos des silex de la collection de M. le comte Goblet d'Alviella. Ces silex, bien qu'ayant été ramassés tous à la surface du sol actuel, sur les points culminants dénudés de cette localité, présentent souvent à côté de formes néolithiques, des formes absolument quaternaires.

Cette anomalie ou plutôt ce mélange, peut s'expliquer par le fait que le dépôt limoneux qui contenait ou recouvrait primitivement ces silex quartenaires, facilement délayable, a été entraîné sur les pentes par les eaux ruisselantes, alors que les silex et les autres matières pierreuses sont demeurés sur place.

Découverte de vestiges romains à Strombeek

M. Saintenoy dit qu'à Strombeek-Bever (Brabant), au lieu dit « 't *hof van Potaerde*, » et sur les champs, où M. Wauters faisait pressentir l'existence de ces débris lors de la publication de son *Histoire des environs de Bruxelles*, il a recueilli ces jours-ci, de nombreux fragments de tuiles (*imbrices et tegulæ*) qui semblent provenir d'un établissement romain.

Les champs sur lesquels ces fragments se trouvent, sont situés sur une éminence et sont en partie couverts (en ce moment) par la moisson. Il a pourtant pu

observer que l'aire de dispersion de ces fragments ne se trouve que dans un rayon donné.

Des recherches sommaires ont amené M. Victor Saintenoy à découvrir un fragment taillé en pierre volcanique de Niedermendig et semblant provenir d'une meule.

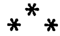
Strombeek-Bever est traversé par le *diverticulum* romain qui menait d'Assche à Elewijt. Rien d'étonnant alors qu'on trouve dans ce village des vestiges antiques, d'autant que les communes environnantes, Laeken, Neder-over-Heembeek, Jette ont toutes fourni des antiquités similaires et qu'en construisant l'église actuelle de la paroisse, on y a amené au jour, des substructions romaines.

Van Dessel, dans sa *Carte archéologique de la Belgique*, signale, lui aussi, l'existence de substructions romaines dans cette localité.

M. Saintenoy propose, en terminant, de renvoyer les objets trouvés à notre Commission des fouilles avec prière d'examiner la question. *(Adopté.)*

Le Sceau de Pierre Cauchon

M. P. Saintenoy donne lecture d'un note de M. Victor Bouton sur le sceau de Pierre Cauchon, l'évêque de Beauvais qui a signé la condamnation de Jeanne d'Arc.



A l'issue de la séance M. le Président annonce que, grâce à un don généreux que viennent de faire à la Société deux de ses membres les plus dévoués, MM. le comte de Nahuys et Louis Cavens, celle-ci pourra bientôt entreprendre la publication de la carte archéologique des environs de Mons, par MM. le baron de Loë et de Munck. *(Applaudissements.)*

La séance est levée à 10 heures 3/4.

— ✕ —



SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du dimanche 27 juillet, à 10 heures du matin.

TENUE DANS LA SALLE DES MARIAGES A L'HOTEL DE VILLE

Présidence
de M. le comte FR. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, *président.*

ORDRE DU JOUR.

1° Correspondance.

2° Adresse à S. M. le Roi.

3° La conservation des monuments en France et en Angleterre, par M. Charles Lucas, architecte, secrétaire de la Commission d'archéologie de la Société centrale des architectes, membre correspondant de l'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc., à Paris.

4° La conservation des monuments en Belgique, par M. Paul Saintenoy, secrétaire général.

5° Les coupoles d'Orient et d'Occident, par M. Alphonse Gosset, architecte, membre de l'Académie nationale, membre de la Société centrale des Architectes français, etc., à Reims.

Prennent en outre place au bureau : MM. Alphonse Gosset, architecte à Reims ; Charles Lucas, architecte à Paris ; Paul Saintenoy, secrétaire général ; Emile de Munck, Théodore de Raadt, secrétaires et Simon De Schryver, conservateur des collections.

Un auditoire choisi parmi lequel de nombreux membres correspondants, effectifs et associés assiste à la séance.

M. le Président. — Messieurs, la séance est ouverte.

La parole est à M. Saintenoy, secrétaire général, pour donner lecture de la correspondance.

CORRESPONDANCE.

M. Saintenoy. — Par l'organe de M. le comte de Marsy, son directeur, la Société française d'archéologie s'excuse de ne pas se faire représenter à la séance.

MM. Kirchhoff, secrétaire général de l'Institut archéologique de Berlin, W. G. Brill, président de la Société d'histoire d'Utrecht (Pays-Bas), expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion.

Des lettres semblables sont parvenues, signées par MM. Charles Buls, bourgmestre de Bruxelles ; Montefiore-Lévy, membre du Sénat ; chevalier G. de Stuers ; J. Vander Linden, membre du Conseil provincial du Brabant ; baron J. B. Bethune, bourgmestre d'Oost-Roosebeeke ; major Combaz, conseiller de la Société ; Paul Cogels, président de l'Académie d'archéologie de Belgique ; Jules Challamel, avocat près la Cour d'appel de Paris ; chanoine Ad. Delvigne, curé de St-Josse-ten-Noode ; docteur Guilmot ; Victor Jamaer, architecte de la ville de Bruxelles ; Charles Licot, directeur de l'école de dessin de Nivelles ; baron de Loë, secrétaire de la Société ; Victor Mahillon, conservateur du Musée instrumental ; Émile de la Roche, de Marchiennes ; baron Hip. de Royer de Dour ; Smekens, président du Tribunal de 1re instance d'Anvers ; Alfred Vromant, imprimeur

de la Société ; abbé Gabriel Van den Gheyn, directeur de l'institut Saint-Liévin, à Gand ; général Wauvermans, président de la Société de Géographie d'Anvers, ancien président de l'Académie d'archéologie de Belgique; Alphonse de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, etc.

M. Émile de Munck. — J'ai reçu de M. Charles Misson, chef du bureau à la Cour des comptes, un renseignement qui sera peut-être utile pour nos recherches archéologiques dans le Brabant.

La découverte qui m'est signalée est celle d'objets romains à Perwez. Cet endroit est déjà très connu, si je ne me trompe, au point de vue de nos études.

Il paraît que les objets ont été découverts dans une terre qui n'avait pas encore été explorée jusqu'ici.

On y a trouvé des tuiles romaines, des décombres, des fragments de poteries. Comme toujours, il y a des traces d'habitations romaines et il y aura probablement lieu pour la Société d'archéologie de s'occuper de cette question.

Malheureusement, notre commission des fouilles est un peu dispersée en ce moment. Notre confrère, M. le baron de Loë est en France ; MM. le comte van der Straten-Ponthoz, Saintenoy, Rutot sont seuls à Bruxelles, quant à moi, j'ai beaucoup d'occupations dans le Hainaut.

Ces messieurs pourraient donc se charger d'aller à Perwez. S'ils ne le pouvaient pas, nous avons encore un membre qui s'est particulièrement distingué et intéressé dans nos fouilles d'Anderlecht. M. Poils qui est ici présent.

Il pourrait être chargé par la Société d'archéologie de la représenter à Perwez.

M. le Président. — La question sera examinée par la commission administrative.

ADRESSE A SA MAJESTÉ LE ROI.

M. le Président. — Le premièr objet porté à l'ordre

du jour est une adresse au Roi, à l'occasion du 25e anniversaire de son avènement au trône.

Cette adresse a été rédigée par la commission administrative et je la soumets à l'approbation de la Société.

M. le Président donne lecture de cette adresse *(Applaudissements chaleureux).*

Le second objet de l'ordre du jour, est la conférence de M. Lucas, sur la question de *la conservation des monuments.*

M. Gosset nous a promis de faire ensuite une conférence sur *les coupoles d'Orient et d'Occident.* Vous voyez sur ces murs de magnifiques spécimens de ses travaux. Ils pourront être examinés en particulier par chacun après la conférence.

Nous remercions ces messieurs d'avoir bien voulu se déranger et d'être venus de Paris et de Reims pour prendre part à nos travaux.

Je dois vous rappeler, Messieurs, que sur la question de la conservation des monuments, beaucoup de choses ont déjà été faites, en France surtout, où il y a même une loi régissant la matière. En Belgique, nous n'avons pas encore de loi spéciale, mais il y a des projets qui ont déjà été étudiés très sérieusement par diverses sociétés.

Il est donc reconnu et généralement admis que la protection des monuments par une loi spéciale est indispensable, de sorte que c'est sur les questions de détail et d'application que votre attention est spécialement appelée et que nous vous demandons de nous éclairer de toutes vos lumières.

La parole est à M. Lucas.

La conservation des monuments en France et en Angleterre.

M. Charles Lucas. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Il y a quatre ou cinq jours, votre vaillant secrétaire

général, M. Paul Saintenoy, m'écrivait que puisque je devais aller hier samedi à l'inauguration du nouveau Musée d'Anvers, œuvre de nos confrères et amis communs, M. Jean-Jacques Winders et Franz Van Dyck, il pourrait être intéressant pour moi d'assister à la discussion qui devait avoir lieu ce matin, en séance de la Société d'Archéologie de Bruxelles, sur la préparation d'une *Loi pour la conservation des Monuments et Objets d'art en Belgique*. M. Saintenoy ajoutait que, peut-être, je pourrais, en vous disant ce qui a été tenté, en France et en Angleterre, au sujet de cette protection si désirable des chefs-d'œuvres du passé, apporter quelques éléments utiles à cette discussion.

Mais M. Saintenoy était trop bienveillant à mon égard.

Je ne crois pas, en effet, pouvoir vous être du moindre secours ; car je viens de voir, en jetant les yeux sur l'*Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles pour 1890* [1], que les plus grands savants de l'Europe appartiennent à votre Société à titre de *membres d'honneur* ou de *membres correspondants ;* en outre, en dehors du dessin, cette langue universelle si précieuse pour les communications des archéologues entre eux, nous parlons tous ici la même langue, le français : je ne puis donc vous apporter aucun document dont vous ne possédiez déjà l'entière connaissance.

Cependant, votre secrétaire général m'ayant parlé de la loi française sur la conservation des Monuments et Objets d'art, qui ont un intérêt historique ou artistique et, de mon côté, ayant pensé qu'à toute invitation devait répondre au moins une carte de visite de l'invité, j'ai demandé avant de quitter Paris, à M. Eugène Viollet-Le-Duc, chef du service des Monuments historiques à la Direction des Beaux-Arts et fils de l'éminent architecte archéologue dont les écrits et les travaux ont tant fait pour la cause qui nous passionne aujourd'hui, de vouloir bien me remetttre, en vue de l'offrir à

[1] Bruxelles, in-8°, 1890.

votre Société, le texte officiel, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de la *Loi* et des *Décrets relatifs à la conservation des Monuments historiques en France* [1], texte officiel suivi de la *Liste des Monuments classés par époques :* Monuments mégalithiques, Monuments romains, Monuments du moyen âge et de la Renaissance, Monuments des temps modernes et, pour l'Algérie, Monuments arabes.

M. le Président voudra bien accepter, pour les archives de la Société d'Archéologie de Bruxelles, ce texte officiel que je lui remets, non en mon nom personnel, mais que je suis heureux de lui offrir au nom du service des Monuments historiques de France.

M. le Président. — Nous adressons à M. Charles Lucas les remerciements sincères de la Société d'Archéologie de Bruxelles et nous le prions de se faire l'interprète de notre reconnaissance auprès de M. le chef du service des Monuments historiques de France.

M. Charles Lucas. — Vous me permettrez maintenant, Messieurs, de remonter de plus de vingt années en arrière, à l'époque où, dans les Congrès scientifiques et archéologiques de France, organisés par la *Société française d'Archéologie* et son vénéré président, Arcisse de Caumont, congrès alors arrivés à leur trente-quatrième session, cette grave question de l'étude et de la conservation des Monuments et des Objets d'art était déjà soulevée, mais incidemment à Amiens, en 1867.

Cette même année 1867, malgré l'Exposition universelle de Paris, M. de Caumont tenait à Anvers, sous les auspices de l'*Académie d'Archéologie de Belgique*, le premier Congrès international archéologique; et dans la patrie de Rubens, dix ans avant le troisième centenaire de ce grand artiste que

[1] Paris, Imp. nat., in-8°, 1889.

célébra si magnifiquement cette cité hospitalière, la même question était agitée et inscrite d'office au programme du Congrès international suivant, que la *Société des Antiquaires rhénans* acceptait de préparer à Bonn, en 1868.

Dans cette deuxième session d'une œuvre internationale, à laquelle les événements de 1870 ont porté un coup fatal, n'en laissant survivre que les sections d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, la question était nettement formulée ainsi : *Quels sont les meilleurs moyens de protéger et de conserver les Monuments historiques ?* Après avoir entendu MM. de Quast, conservateur général des Monuments historiques de Prusse ; Parker, d'Oxford ; de Caumont ; votre compatriote M. Eugène Dognée, de Liège et M. Aus'm Weerth, de Bonn, tous deux secrétaires généraux du Congrès, l'Assemblée décida que « *chaque pays devait* « *employer des moyens particuliers conformes à ses usages;* « *que là où l'initiative privée rendait de grands services, l'inter-* « *vention administrative pouvait avoir de fâcheux résultats,* « *tandis qu'ailleurs elle était indispensable et devait prédo-* « *miner* » [1].

De retour dans leurs pays respectifs, les savants qui avaient pris part à ces débats archéologiques de Bonn s'efforcèrent d'y faire prévaloir le principe, sinon d'une législation officielle, mais au moins de mesures officieuses de conservation : on rechercha dans les archives du passé, on s'enquit de nation à nation et on découvrit que, depuis plus de deux siècles, existait en Suède un *Collège d'Antiquités* de sept membres, institué pour veiller à la conservation des anciens monuments et en donner de consciencieuses descriptions; [2] que, dès le 7 avril 1820, un remarquable *édit,* rendu

[1] CH. LUCAS, *Souvenirs du Congrès international archéologique de Bonn* (Prusse), Paris, in-8°, Lévy, 1869.

[2] S. M. le roi de Suède est membre d'honneur de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

par le cardinal Pacca sur les fouilles d'antiquités et les découvertes de monuments d'art dans les États romains, formulait les principaux points à traiter dans une loi spéciale; qu'en Espagne, l'*Académie royale de San Fernando* avait le contrôle de tous les travaux de restauration des monuments classés; et enfin, dès 1874, lors du Congrès annuel tenu à Belfast par la *British Association*, un meeting spécial décida de provoquer une législation particulière pour la préservation des Monuments historiques.

Permettez-moi, au reste, M. le Président, d'offrir à la Société d'Archéologie de Bruxelles, un rapport que j'ai présenté, en 1875, au troisième Congrès annuel des Architectes français, au sujet d'une question qui passionna fort à cette époque les Architectes et les Archéologues français, voire même les services administratifs des Monuments historiques et des Édifices diocésains, rapport dans lequel sous le titre de *Reconstruction des contre-forts de la cathédrale d'Evreux*, j'ai publié une partie des documents qui précèdent et donné avec le concours des bureaux spéciaux des Ministères des Beaux-Arts et des Cultes, l'état, au 1er décembre 1876, des services des Monuments historiques et des Édifices diocésains de France [1].

Depuis cette époque, les tentatives faites un peu partout et les résultats obtenus sont trop rapprochés de nous pour qu'il soit nécessaire de les rappeler devant vous; mais si on s'est beaucoup préoccupé des édifices, on ne s'est pas encore, à mon sens, assez préoccupé des objets mobiliers.

Il est rare que l'on démolisse une cathédrale, un hôtel de ville, ou alors c'est au milieu d'une tourmente révolutionnaire, lorsque toute loi serait impuissante pour empêcher cette démolition ; mais on détruit encore quelquefois, assez rarement il est vrai, des parties d'édifices, une porte monumentale, un escalier : ce sont des faits regrettables que nous

[1] Paris, gr. in-8°, pl., 1877, André Daly fils et Cie.

avons vu se produire, il n'y a pas encore bien longtemps en France, dans des palais appartenant à l'État et affectés à des services publics. En revanche, il arrive fréquemment, journellement, un peu partout, qu'on laisse prendre, voler, exporter et vendre à des collections privées, hors de leur pays d'origine, nombre d'objets des plus variés dont l'échelle restreinte permet le déplacement, le transport et la vente et qui sont à un point de vue peu différent, aussi précieux et parfois plus rares que certains monuments. Je veux parler de ces objets mobiliers qui, sous un faible volume, sont parfois de précieux legs de l'art et de l'industrie de nos pères, d'anciens témoins de leur existence et qui, non seulement font partie de leur histoire dont ils rappellent parfois certains épisodes calmes ou troublés, mais doivent surtout permettre, à notre époque curieuse de s'instruire, de renouveler nos arts industriels et de leur redonner ce charme intime, familier et national, qu'ils ont quelque peu perdu depuis la fin du dernier siècle.

Eh bien ! puisque vous étudiez une loi pour la préservation et la conservation des richesses archéologiques de la Belgique, ne négligez pas ces objets mobiliers ! pensez à en assurer la conservation, à en empêcher l'exportation !

Il y a, dans vos vieilles dentelles, dans vos vieilles tapisseries, dans votre ancienne céramique, dans votre dinanderie archaïque, dans les magnifiques stalles sculptées qui garnissent vos vieilles abbayes, des modèles originaux que l'on serait heureux de voir reproduire de nos jours et qui vous diront, à vous, plus intimement, la vie familiale et aussi la vie sociale de vos ancêtres; qui nous apprendront, à nous, à les mieux connaître et à les mieux aimer et dont la réunion, sous forme d'originaux ou de reproductions, permettra la création de Musées nationaux, destinés à l'enseignement de l'histoire du passé et au rajeunissement de l'industrie contemporaine.

C'est surtout au point de vue des richesses archéologiques qu'il faut répéter avec le poète latin : *Homo sum et nihil humani alienum puto* [1] : « Je suis archéologue, je suis patriote, « et rien de ce qui touche l'archéologie ou mieux la patrie, « ne m'est étranger. »

Plus que tous autres, ces monuments de si petite échelle, ces objets mobiliers redisent la famille et ses traditions : ceux qui les possèdent par héritage sont heureux, en les contemplant avec un soin jaloux, de laisser entendre à tous qu'ils ne sont pas nés d'hier, qu'ils ne sont pas les premiers venus dans le milieu, noble, bourgeois ou artisan, dans lequel ils vivent ; qu'avant eux, des parents, des ancêtres, dans les veines desquels coulait un même sang, ont possédé ces objets et, il faut bien l'avouer, s'il ne peut y avoir de plus grand mérite et de plus légitime orgueil à notre époque égalitaire que d'être le fils de ses œuvres, vous voudrez bien me permettre aussi de dire que celui-là est heureux, à quelque rang de la société qu'il appartienne, qui peut compter avant lui d'honorables ancêtres et reposer avec une certaine satisfaction ses yeux sur quelque objet, échappé aux vicissitudes du temps, qui leur ait appartenu, en se disant, non sans un louable contentement : d'autres avant moi et cependant miens ont touché ces objets, les ont associés à leur existence et les ont aimés, et mes enfants, après moi, aimeront ces mêmes objets qui, parfois, reporteront leur pensée sur ceux qui les auront possédés avant eux et les leur auront conservés ! *(Applaudissements.)*

Pardonnez-moi, Messieurs, cette petite digression ; je mériterais que M. le Président me rappelât à l'ordre ; mais c'est aux dames qui embellissent l'auditoire qu'il devrait surtout s'en prendre. En effet, encore peu habitués à voir en France, les dames assister à des séances aussi ardues de législation ou d'archéologie, nous sommes bien excusables quand,

[1] TÉRENCE, *Heautontimorumenos*, acte I, sc. I, v. 25.

négligeant quelque peu le grave aréopage qui siège au bureau, nous nous laissons entraîner à nous adresser plus particulièment aux dames et à exalter ce qui est leur domaine par excellence : l'intérieur du *home* et la vie de famille. *(Applaudissements)*.

Mais je reprends. Ce n'est pas le tout d'avoir une loi, une bonne loi avec la sanction qu'elle comporte, c'est-à-dire des moyens de répression en cas d'infraction à cette loi. On l'a dit : les lois ne valent que ce que valent les mœurs des peuples qu'elles régissent et les autorités chargées de les faire exécuter. Mais on a dit aussi, et c'est aujourd'hui la grande formule de la médecine, *mieux vaut prévenir que guérir*.

Or si, à propos de conservation des monuments, il est indispensable d'édicter une loi, mieux vaut encore, ce me semble, la rendre inutile ou tout au moins facilement applicable, en inculquant à un peuple le respect et l'amour de ses richesses nationales.

Eh bien ! comment inculquer à tout un peuple ce respect et cet amour de richesses qui sont vraiment siennes ?

Je crois que c'est facile, et en Belgique surtout.

Sans vouloir m'étendre sur d'agréables souvenirs qui me sont chers, je me souviens comme, en 1876, l'*Exposition universelle internationale d'hygiène et de sauvetage de Bruxelles* révéla, par le grand développement des institutions d'enseignement qui y figuraient, l'état avancé de l'instruction populaire en Belgique et l'admirable organisation. ainsi que les intelligents efforts de la Ligue de l'enseignement de ce pays. Or, l'Exposition universelle de Paris en 1878, les Expositions plus récentes d'Amsterdam, d'Anvers et de Bruxelles en 1883, 1885 et 1888 et enfin la dernière de toutes, l'Exposition universelle de Paris en 1889, ne firent que confirmer cette impression. Aussi il me semble que l'on peut et que l'on doit rechercher, dans le grand déve-

loppement de l'instruction populaire, le moyen le plus certain et le plus fécond de diffusion des connaissances archéologiques dans le pays.

Nosce patriam, Connais ta patrie, dit notre *Société française des Antiquaires de Picardie* dans sa devise, sachant bien que connaître sa patrie, c'est l'aimer et vous m'approuverez quand je dirai que pour aimer les richesses archéologiques de sa patrie, il suffit de les bien connaître et qu'une Société d'archéologie, comme la vôtre, mérite la reconnaissance de tous, lorsqu'elle décrit et reproduit, en ces remarquables fascicules [1] que je vois sur le bureau, les résultats de fouilles ou d'excursions récentes.

Mais ces *Annales* de luxe, œuvre coûteuse et élevée, s'adressant à un petit nombre, remplissent difficilement le but que nous cherchons à atteindre. Et si de pareils mémoires peuvent, sans conteste, mériter et obtenir l'échange de publications avec les compagnies savantes les plus illustres du monde entier, il faut, pour une œuvre de vulgarisation, employer des moyens plus simples et surtout moins coûteux; par suite, plus faciles à répandre en tous lieux : telles, par exemples, ces *cartes postales* photographiant les principaux monuments de Bruxelles, le panorama et les armes d'Anvers ou ce *programme* publié aux frais de la Ville de Bruxelles et acheté fr. 0.25, tout à l'heure, aux Galeries-Saint-Hubert et retraçant, avec courtes légendes explicatives, les faits historiques qui vont défiler sous nos yeux cette après-midi [2].

Je crois que la Société d'archéologie de Bruxelles pourrait, sans négliger ses belles *Annales*, éditer comme ces

[1] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. IV, Livraisons I et II, Bruxelles, Lyon-Claesen, in-8°, pl., 1890.

[2] *Ville de Bruxelles, Cortège historique :* Fête du LXe anniversaire de la Proclamation de l'Indépendance nationale, 36 p. av. gr., Desenne et Cie.

cartes postales, des images avec légendes, des petits guides, non si luxueux et aussi coûteux que ceux imprimés par la Société Saint-Augustin de Bruges et prônés par votre belle *Revue de l'Art chrétien* [1]; car 3 ou 4 francs constituent un prix déjà élevé; mais bien plutôt de petits livres coûtant de fr. 0.25 à 1 franc, dans lesquels seraient décrits et dessinés, avec les faits historiques, les monuments et les objets mobiliers que vous désirez recommander au respect de tous.

Ce sont ces images, ces petits livres, multipliés à foison, que, par une entente avec vos admirables sociétés de propagande d'enseignement, votre Société archéologique pourrait donner en bons points ou en prix dans tous les établissements d'enseignement primaire et qui, mieux que tout autre mode de vulgarisation, feraient connaître et aimer les richesses que la loi aurait alors moins besoin de protéger.

Obtenez ensuite du Ministère de l'Instruction publique de glisser, dans les cours d'histoire ou dans les leçons de dessin, non quelques notions d'archéologie, — le mot est trop gros et ferait peur — mais quelques leçons d'histoire appliquées aux monuments et à l'industrie du passé et quelques explications sur la provenance, les formes et la destination des modèles des salles de dessin.

Faites-vous tous à votre tour des conférenciers familiers qui, aux heures de congé, expliquerez à un auditoire déjà quelque peu préparé à vous écouter, les objets que vous dessinerez le plus succinctement possible au tableau, et, soyez en assurés, sans grande dépense de temps, ni d'argent, une bonne partie du chemin sera parcourue avec succès.

De plus ces auditeurs qui répéteront après vous, sous forme de croquis, ces monuments ou ces objets que vous leur

[1] *Collection des Guides Belges*, Bruxelles et ses environs, Tournai et le Tournaisis, Anvers et ses faubourgs, Bruges et ses environs, etc., in-12. Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie.

ferez connaître par la parole et le crayon, les feront *leurs*, s'y attacheront comme à des objets familiers faisant partie de leur patrimoine et n'auront pas de peine à vous croire quand vous leur direz qu'ils sont les descendants de ces mêmes hommes qui, autrefois, ont combattu pour leurs libertés communales, ont élevé les maisons des corporations de la Grand' Place ou la collégiale de Sainte-Gudule, tissé ces anciennes tapisseries ou martelé ces belles armures et ces fonts baptismaux. Un peu d'atavisme aidant, ils se reconnaîtront dans ces ancêtres que vous présenterez à leur imagination et à leur admiration, et de là à s'enorgueillir d'eux et de leurs œuvres et à respecter et aimer ces dernières, il n'y aura pas loin, le plus fort sera fait et ce, grâce à vous et à votre enseignement aussi multiple que fécond. *(Applaudissements)*.

Je dois terminer cette causerie par quelques mots que m'a demandés votre secrétaire sur le rôle que jouent, en France et en Angleterre, les sociétés d'Archéologie au point de vue de la conservation des monuments et des objets d'art.

En tête des sociétés françaises se place la plus ancienne et la plus illustre de toutes, l'*Académie des Inscriptions et belles-lettres*. Fondée en 1625 et dans des données très modestes, elle n'eut, à l'origine, d'autre mission que de « travailler aux » inscriptions, aux devises, aux médailles et de répandre sur » tous ces monuments le bon goût ou la simplicité qui en font » le véritable prix. » Mais le *Règlement* que reçut l'Académie, le 16 juillet 1701 et qui fut sa véritable charte de constitution, étendit ses attributions et si, pendant trois quarts de siècle, elle s'était consacrée trop exclusivement à célébrer la gloire du souverain, elle eut, de plus, à l'avenir, pour mission, de travailler à l'explication « des médailles, » médaillons, pierres et autres raretés antiques et modernes » du cabinet de Sa Majesté » et enfin de s'occuper de la des-

cription des « antiquités et monuments de France », tâche à laquelle elle n'a jamais failli ; car, suivant une heureuse expression de M. F. Brunetière, l'*Académie des Inscriptions* s'est trouvée être comme *le lieu géométrique* où les découvertes d'antiquités et les études d'archéologie nationale viennent aboutir et d'où repart un redoublement d'impulsion qui les anime d'une ardeur nouvelle [1].

En outre, l'*Académie des Inscriptions et belles-lettres* est, en France, le véritable gouvernement des écoles d'archéologie que la nation entretient à Rome et à Athènes : elle dirige et apprécie les travaux de leurs élèves déjà passés maîtres — car ils sortent de l'École normale, de l'École des Chartes ou de l'École des Hautes Études — et parmi les récompenses que décerne chaque année l'*Académie des Inscriptions* aux meilleurs travaux d'archéologie ou d'érudition littéraire et historique, se trouvent toujours un certain nombre de prix et de médailles réservés aux mémoires concernant les antiquités nationales.

C'est aussi, en fait, une Académie que la *Société nationale des Antiquaires de France*, fondée en 1803 sous le titre d'*Académie celtique* et en vue de suppléer à la disparition momentanée de l'*Académie des Inscriptions et belles-lettres* que le premier Consul n'avait pas cru devoir comprendre dans le plan primitif de reconstitution de l'Institut de France. Sans rappeler ici les phases diverses que subit la *Société des Antiquaires de France* depuis 1813, époque où l'*Académie celtique* se transforma et prit le nom de *Société des Antiquaires* qu'elle a gardé depuis, vous n'ignorez pas, Messieurs, le prestige que donnent à la *Société des Antiquaires de France* la haute valeur de ses membres et l'importance des *Mémoires* et des *Bulletins* qu'elle publie annuellement ou trimestriellement, mémoires et bulletins dans lesquels la place la plus

[1] Cf. *La Grande Encyclopédie*, t. I, Article *Académie des Inscriptions*, Paris, in-4° (en cours de publication).

considérable est faite aux monuments et aux objets d'art français de toutes les époques.

Au point de vue de la seule étude des monuments d'architecture, de sculpture, de peinture, de mosaïque, de ferronnerie, de boiserie, de vitrerie d'art et en général de ce qui se rattache à la construction des monuments français classés, il serait injuste de ne pas constater ici et au premier rang la grande et heureuse influence qu'exercent *le Service et la Commission des monuments historiques* de la Direction des Beaux-Arts; car, chaque année, sous leurs auspices, sont répartis les fonds alloués par le Budget à l'entretien et à la restauration des monuments et, chaque année aussi, sont exposés au *Salon*, un grand nombre de relevés et de projets de restauration des monuments couvrant le sol de la France et de ses colonies, remarquables études dues aux architectes de ce service et à leurs élèves et qui composent une collection comparable dans son genre à la collection unique au monde des études antiques dues aux pensionnaires architectes de l'Ecole de France à Rome, ces dernières conservées à l'École nationale des Beaux-Arts. Malheureusement les objets mobiliers, autres que ceux appartenant aux édifices classés comme monuments historiques, paraissent n'avoir, jusqu'à présent, que peu attiré l'attention de la Division des Beaux-Arts.

Mais l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, la *Société des Antiquaires de France* et *la Direction des Beaux-Arts* ne peuvent aller fouiller jusque dans les derniers recoins du pays et y découvrir, pour le décrire et s'efforcer de le conserver, le moindre objet mobilier qui s'y trouve; elles ne peuvent, en visitant à tour de rôle chaque région, y passer comme une revue fréquente des antiquités qui sont à la veille d'être détruites ou aliénées et des objets nouvellement signalés à l'attention et aussi à la cupidité de leurs possesseurs ou des nombreux intermédiaires de Mécènes étrangers à la région : or, ce rôle de tous les instants, *la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments*, fondée par

Arcisse de Caumont en 1833 et aujourd'hui dirigée par M. le comte de Marsy, le remplit, depuis cinquante-sept années, avec un zèle et surtout une homogénéité d'efforts que l'on ne saurait trop louer.

La *Société française d'Archéologie* est une œuvre d'initiative privée au premier chef et j'aurai fait son plus grand éloge en disant que le gouvernement a cru — et il y a lieu de l'en féliciter — devoir l'imiter en créant, à la Sorbonne et à l'École des Beaux-Arts, des Congrès annuels, semblables aux siens et dans lesquels l'Archéologie, les Beaux-Arts, et surtout l'étude des monuments nationaux, tiennent une grande place ; que, de plus, cette société a fourni, en dehors de France, à l'étranger, un type sur lequel je conseillerai toujours à toute société archéologique — laissez-moi ici répéter le mot patriotique — de se modeler et que je ne peux mieux faire que de souhaiter à la jeune et vaillante société devant laquelle j'ai l'honneur de parler aujourd'hui, de fournir sa longue et brillante carrière en gardant, dans cinquante années d'ici, une telle jeunesse et un tel lien avec les fibres intimes du pays.

Mais je ne peux vous parler de toutes les sociétés françaises d'archéologie qui portent des noms divers mais qui, académies provinciales datant parfois de deux siècles, sociétés d'antiquaires remontant à la période romantique ou réunions d'archéologues d'arrondissements et parfois de cantons nées, quelques-unes d'hier, entretiennent avec feu en France le culte du passé et l'amour de la patrie. Je vous demanderai seulement grâce pour deux d'entre elles : *la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, société des plus savantes et dont les *Mémoires* et les *Bulletins* font autorité, et la *Société des Amis des Monuments Parisiens*, société incarnée surtout dans son actif secrétaire-général, M. Charles Normand et qui a eu l'honneur d'organiser, l'an dernier, à Paris, le premier Congrès international pour la protection des œuvres

d'art et des monuments sur lequel M. Paul Saintenoy vous a fait un consciencieux rapport inséré dans vos récentes publications de cette année.

Il me reste bien peu de temps pour vous parler de l'Angleterre. Cependant je vous disais tout à l'heure : faites des petits livres, des images avec texte explicatif et répandez les à foison. Or, si, en France, le gouvernement a publié en fascicules in-4° illustrés, il y a bien longtemps déjà, près de cinquante ans peut-être, les *Instructions du Comité des Monuments historiques* pour répandre la connaissance des œuvres du moyen âge; de nos jours, l'*Institut royal des Architectes Britanniques* a publié deux circulaires en un petit nombre d'articles destinés à guider toute personne engagée dans la restauration d'anciens bâtiments, qu'il s'agisse du maître de l'œuvre ou de ses collaborateurs, ouvriers de différents corps d'état [1]. Eh bien ! ces circulaires me paraissent éminemment pratiques et, à mon sens, elles devraient être, par les soins de sociétés comme la vôtre, traduites dans toutes les langues et libéralement distribuées et affichées partout où besoin serait. Si de pareils conseils étaient plus connus et quelque peu suivis, nous ne verrions plus de nos jours bouleverser sans ménagements aucuns l'emplacement et les substructions d'un ancien édifice pour trouver dans ses ruines quelques objets d'une vente facile.

Il ne me reste malheureusement pas le temps de consacrer, comme je l'aurais voulu, même une courte note à chacune des grandes sociétés archéologiques anglaises, telles que la *Société des Antiquaires de Londres* [2] et la *Société des Dilettan-*

[1] *Conservation of ancient Monuments and Remains* et *Hints to workmens engaged on the repairs and restoration of ancient buildings*, 2 br. in-4°. 3 et 4 pages. Londres, aux bureaux de l'Institut royal des architectes britanniques.

[2] *The Society of Antiquaries of London*, qui compte deux siècles d'existence et est d'un accès assez difficile.

tes [1], l'*Institut royal archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande* [2] et l'*Association archéologique britannique* [3], enfin la *Société pour la protection des anciens Édifices* [4], sociétés qui ont leur siège à Londres, dont les deux premières sont bien connues par leurs beaux travaux d'exploration du monde ancien et leurs remarquables publications, dont la troisième et la quatrième tiennent annuellement à cette époque des Congrès sur divers points du territoire et en publient les comptes rendus dans d'intéressants volumes de mémoires et dont la dernière se signale par ses efforts pour empêcher la destruction ou de fâcheuses restaurations des monuments du passé : j'aurais voulu aussi vous indiquer quelques-unes des puissantes sociétés archéologiques des comtés anglais ; mais j'ai peur d'avoir déjà retenu trop longtemps votre attention et je terminerai en vous remerciant du bon accueil que tous vous avez bien voulu me faire et en souhaitant de reprendre quelque jour ensemble, en une séance moins officielle et moins chargée, quelqu'une des questions que j'ai dû trop rapidement effleurer aujourd'hui. *(Marques unanimes d'approbation et applaudissements)*.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Lucas vient de nous faire une étude extrêmement agréable à entendre. Tout le monde doit s'attacher, avec un amour complet, à réaliser les idées si utiles qu'il a émises.

Ce qu'il nous a dit de la conservation du mobilier dans les edifices est d'une actualité absolue, et nous sommes heureux qu'il ait exposé cette question d'une manière aussi complète et avec des raisons aussi péremptoires que celles qu'il nous a données.

[1] *The Society of Dilettanti*, fondée à Londres en 1834.

[2] et [3] *The Royal Archæological Institute of Great Britain and Ireland*, fondé à Londres en 1843, sous le patronage de S. M. la Reine et *The British Archæological Association*, fondée à Londres en 1833.

[4] *The Society for the protection of ancient Buildings*, fondée à Londres en 1877.

Nous remercions vivement M. Lucas pour les bonnes paroles qu'il a bien voulu nous dire *(Applaudissements)*.

La parole est à M. Paul Saintenoy, secrétaire-général.

La conservation des monuments en Belgique.

M. PAUL SAINTENOY, résume le travail suivant :

M. le Président, Mesdames, Messieurs.

Un éminent magistrat, M. Henri Schuermans, aujourd'hui premier Président de la cour d'appel de Liège, disait en 1865, ces paroles émues que je vous demande la permission de vous redire :

» Il y a un livre très curieux à faire: c'est l'histoire de ce » qui a disparu et de ce qui disparaît en fait d'art. Ce n'est » pas nous qui ferons ce livre, parce qu'il ne saurait être » l'œuvre que de plusieurs; mais nous voulons y fournir » quelques pages lugubres dans lesquelles se révéleront de » coupables et niaises incuries... Qu'on ne croie pas que » c'est de gaieté de cœur que nous allons descendre au sein » de ces ruines et de ces constatations douloureuses; il ne » saurait nous convenir de faire à ce sujet du scandale uni- » quement pour le plaisir d'infliger une punition aux van- » dales, soit en les signalant à la risée publique, soit en » flagellant leur sordide cupidité ; non, une pensée plus con- » solante nous anime, c'est celle de croire qu'en voyant le » tableau des richesses perdues, on sera disposé à mieux con- » server celles que nous avons encore... »

La liste qui suit ces paroles est longue et triste à lire.

Je vous engage tous à en prendre connaissance dans la *Revue trimestrielle* de 1865.

Elle est d'un poignant intérêt et du plus pénible attrait !

Et notez qu'il ne s'agit que des monuments et objets d'art dépendant des fabriques d'églises, M. Schuermans laissant à d'autres le soin d'ajouter les « pages lugubres » qui for-

meraient la liste des méfaits commis sur les monuments civils.

Que de pages à y joindre pour toutes les démolitions, aliénations, destructions et... restaurations effectuées depuis ce temps, c'est-à-dire depuis près de trente années.

Les avertissements n'ont cependant pas manqué aux pouvoirs publics.

Dans la séance générale, tenue le 19 janvier 1865, par la Commission royale des monuments, le même jurisconsulte avait émis un vœu tendant, quant aux édifices et objets d'art religieux, à renforcer la législation sur le temporel des cultes. Après une assez longue discussion et sans rien décider en principe, la Commission renvoya les pièces et le compte rendu des discussions à M. le ministre de la justice pour examen.

Sans rechercher — pour le moment — ce qu'il en est advenu, disons qu'il ressort de cette discussion que l'article 257 de la loi pénale n'atteint pas la démolition ou la vente des monuments historiques, mais simplement les actes de mauvais gré, les déprédations [1].

L'acte de mauvais gré commis contre la propriété publique est donc puni, mais, que cette même propriété tombe dans le domaine privé et la loi devient impuissante vis-à-vis du nouveau propriétaire qui la détruit ou la laisse tomber en ruine.

Il ressort, en outre, de la discussion dont nous parlions tantôt, que le décret de 1809 et la loi sur le temporel des cultes sont impuissants à prévenir la vente ou la dégradation des objets d'art appartenant aux fabriques d'église.

Un récent discours d'un des membres les plus dévoués de

[1] Le Code pénal, liv. I, art. 257 dit, en effet, que : Quiconque aura détruit, abattu, mutilé ou dégradé des monuments, statues et autres objets destinés à l'utilité ou à la décoration publiques, et élevés par l'autorité publique ou avec son autorisation, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, et d'une amende de 100 à 500 francs.

la Société d'Archéologie de Bruxelles, M. Van der Linden, membre du Conseil provincial du Brabant, a démontré la stérilité des dispositions législatives en ces matières.

Le règlement du 18 mai 1824 des États-députés du Brabant méridional a bien édicté des articles spéciaux pour la conservation des monuments et objets d'art.

Mais tout cela est resté, pour ainsi dire, lettre morte, ou est appliqué sans esprit de suite.

Plusieurs d'entre ces dispositions réglementaires sont pourtant pratiques et utiles, et à juste titre, M. Van der Linden, en a récemment demandé, au Conseil provincial, l'application plus sérieuse.

C'est ainsi que ce règlement édicte un système de contrôle et d'inspection par des comités locaux et par les commissaires d'arrondissement que l'on ferait bien de mettre en pratique.

L'arrêté du 18 mai 1824 porte à son article 5, les dispositions suivantes, dont il nous paraît utile de parler aussi.

» L'on ne pourra également, sans Notre consentement, ou
» celui des autorités publiques que Nous trouverons bon de
» désigner à cet effet, détacher, emporter ou aliéner des
» objets d'art ou monuments historiques, placés dans les
» églises, de quelque nature qu'ils soient, ou en disposer en
» aucune manière, à moins qu'ils ne soient la propriété de
» particuliers ou de sociétés particulières. »

En pratique, cela n'est que d'un médiocre effet, parce que les richesses artistiques des fabriques d'église sont très imparfaitement inventoriées.

C'est pourtant la première chose qui aurait dû être faite après la publication du règlement de 1824.

Depuis cette époque, l'inventaire a été, il est vrai commencé, mais il est loin d'être avancé.

Cela se comprend si l'on songe à la façon dont se fait ce

travail et aux maigres ressources budgétaires qui sont accordées dans ce but.

Dans le Brabant, la commission provinciale des monuments dispose d'un crédit annuel de 400 francs.

Avec cette minime somme, les membres de ce corps constitué ont à payer leurs frais de route, ce qui rend leur tâche extrêmement longue, le crédit étant vite épuisé.

Pendant ce temps les objets se dispersent.

A ce propos, qu'il me soit permis de vous rappeler combien le Musée d'antiquités de l'État, que nous avons visité hier, montre, lorsqu'on examine ses collections lapidaires, comment, depuis un demi-siècle, on a laissé se perdre d'objets précieux, jadis parties intégrantes d'édifices anciens.

C'est ainsi que malgré les incessantes et à jamais déplorables démolitions d'édifices qui ont eu lieu dans toutes les parties du pays, on n'y trouve pas un encadrement de porte, extrêmement peu de sculptures en pierre, presque pas de ces belles tombes plates dont de si beaux spécimens ont été détruits par l'incurie des administrations publiques.

Où sont tous ces bancs de communion, ces stalles et ces lambris d'église, démolis dans ces vingt ou trente dernières années et dont M. Lucas nous parlait tout à l'heure en termes si heureux ?

Dispersés, et, à ce propos, disons combien il est triste de voir dans les riches musées de l'étranger, beaucoup de ces objets précieusement conservés et acquis souvent à très bas prix.

Au musée de South-Kensington de Londres, où, par une singulière prescription réglementaire, le prix d'achat est affiché sur les objets, on peut voir de très nombreuses boiseries flamandes, principalement des retables de nos écoles brabançonnes, achetées jadis, en Belgique, pour des prix dérisoires.

Mais en serait-il mieux pour ce qui regarde la restauration des monuments anciens ?

Certaines réfections absolument malencontreuses et parmi elles l'église primaire de Tongres, les hôtels de ville de Courtrai, de Bruges, de Louvain, la collégiale de St-Martin, à Ypres, l'église de Ste-Gudule, à Bruxelles, le cloître de Nivelles, le *Steen* d'Anvers, etc., etc., sont là pour dire tout le contraire.

Un arrêté royal du 16 août 1824, dont la plupart des dispositions sont implicitement abrogées par la Constitution, porte bien à son article 2, les prescriptions suivantes, mais elles ne s'appliquent qu'aux édifices publics et sont d'une généralité trop grande, ainsi que l'a constaté l'Académie d'Archéologie de Belgique.

« L'on ne pourra élever ou bâtir de nouvelles églises « ou de nouveaux édifices destinés à l'exercice du culte « public, reconstruire ceux qui existent ou en changer « l'ordonnance, sans avoir obtenu, préalablement, Notre « consentement.

« Les administrations des églises devront simplement se « borner aux réparations d'entretien nécessaires à la conser- « vation des bâtiments. »

Voici les commentaires que donne, très justement, à cet article, l'*Académie d'archéologie de Belgique :*

« Malgré la généralité de ses termes, cet article ne peut, aujourd'hui du moins, s'entendre que des édifices appartenant à une administration publique.

« C'est pour l'exécuter, en ce qui concerne les fabriques d'églises, et pour assurer, d'autre part « la conservation des « monuments du pays, remarquables par leur antiquité, par « les souvenirs qu'ils rappellent ou par leur importance sous « le rapport de l'art », qu'un arrêté royal du 7 janvier 1835 institua la Commission royale des monuments, appelée à donner son avis à la demande du ministre de l'intérieur :

1° sur les réparations qu'exigent les monuments remarquables ci-dessus mentionnés;

2° « sur les plans relatifs aux constructions et réparations « des édifices mentionnés dans l'article 2 de l'arrêté du « 16 août 1824 et d'autres édifices publics. »

La loi communale du 30 mars 1836 exigea l'autorisation du Roi et l'avis de la Députation permanente (article 76, 8°) pour « la démolition des monuments de l'antiquité existants dans « la commune et les réparations à y faire, lorsque ces répa- « rations sont de nature à changer le style ou le caractère « des monuments. »

« Un arrêté royal postérieur, du 30 mai 1860, établit dans chaque province des membres correspondants de la Commission des monuments, chargés de coopérer aux travaux de celle-ci, et ordonna, entre autres, que tous les ans, il y aurait à Bruxelles, une réunion générale de la Commission royale des monuments et de ses membres correspondants.

« Il n'y eut que six de ses réunions, et l'on ne sait pourquoi cette disposition de l'arrêté organique, sans avoir été rapportée, est depuis lors, restée lettre morte. »

Et que l'on ne nous dise pas : la Commission des monuments, chargée de la sauvegarde de ces édifices, est armée contre le vandalisme destructeur ou restaurateur. Non, la Commission des monuments, comité purement *consultatif*, n'est pas armée contre ces actes. Oui, elle est souvent impuissante ; oui, elle doit parfois laisser faire sans que ses efforts produisent le moindre résultat.

Ses laborieuses négociations à propos des anciennes portes et de la Tour bleue d'Anvers en sont la preuve.

Il y a donc de ce côté : urgence et utilité absolue à obtenir une législation protectrice de nos vieux monuments religieux, cet héritage de nos ancêtres que nous aurions dû depuis longtemps mettre sous la tutelle conservatrice de la loi.

Quant aux monuments civils, je n'ai pas à m'appesantir

longtemps à leur sujet ; des démolitions à jamais déplorables, comme celles dont je viens de parler, et d'autres dont le souvenir est présent dans votre mémoire à tous, des restaurations inhabiles qui les défigurent et que vous connaissez bien, appellent une répression.

Pour les monuments tombés dans le domaine privé, le mal est plus grand encore.

Ici, des exemples arrivent en foule à ma pensée, les monuments se présentent pantelants à ma mémoire, ruinés, défigurés — il doit en être de même pour vous.

Je ne veux pas vous en citer pour des raisons de convenance que vous comprendrez, mais je désire insister tout particulièrement sur ce fait que j'avançais tantôt : c'est qu'ici il y a absence complète de législation.

Et comme conclusion, après avoir vu les trois cas principaux qui se présentent en l'occurrence, nous pouvons dire, que le monument appartienne à une administration civile, qu'il soit remis en usufruit à une administration fabricienne ou qu'il soit tombé dans le domaine privé, il est mal gardé et mal conservé.

Depuis quelques années, un mouvement se dessine dans notre pays pour obvier à cet état de choses déplorable, ainsi que nous le rappelait notre honorable président, M. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz, en ouvrant la séance.

C'est ainsi que des vœux ont été votés :

1° par le *Congrès d'Archéologie et d'Histoire,* tenu à Namur, les 17, 18 et 19 août 1886, qui demanda que le gouvernement étudiât une loi s'inspirant de la législation française sur le classement des monuments archéologiques et historiques appartenant à des particuliers ;

2° par la *Société Centrale d'Architecture de Belgique* qui, sur ma proposition, a voté le 18 décembre 1886, le vœu suivant :

La Société Centrale d'Architecture de Belgique, dans sa réu-

nion générale annuelle du 18 décembre 1886, émet le vœu de voir promulguer en Belgique, une législation protectrice des monuments et d'objets d'art ancien, en s'inspirant de la loi sur la conservation des monuments historiques, adoptée par le Sénat français, les 10 et 13 avril et 1er juin 1886 et charge le bureau de transmettre ce vœu aux autorités compétentes;

3° par la *Société d'Archéologie de Bruxelles* qui reçut communication, en séance du 26 juillet 1887, d'un avant-projet de loi sur la conservation des immeubles et objets mobiliers historiques ou artistiques, dû à un de ses membres effectifs, M. Maurice Benoidt;

4° par l'*Académie d'Archéologie d'Anvers* qui, le 23 août 1887, soumit à l'examen du Congrès d'Archéologie et d'Histoire, tenu à Bruges, un projet de loi sur ce même objet;

5° enfin par la *Commission royale des Monuments* qui étudie le même objet depuis 1887.

Au fond, ces projets et ces vœux, restés stériles, jusqu'à présent, tendent à introduire en Belgique, une partie des dispositions de la loi française du 30 mars 1887. Celle-ci a semblé un peu draconienne au début, mais appliquée avec modération, elle est excellente.

Pour les monuments tombés dans le domaine privé, s'il y a bon vouloir de la part du propriétaire, l'État intervient par voie de subsides et, en échange, surveille la restauration.

Quant il y a mauvais vouloir de la part du propriétaire, lorsque celui-ci refuse les subsides, fait des changements ou s'apprête à démolir l'édifice, l'État est armé par la loi et il peut poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique par les voies judiciaires.

Cela peut vous paraître excessif, mais songez donc, Messieurs, qu'il s'agit des monuments historiques, de ces édifices qui font l'orgueil d'une cité, d'un pays, des restes de

notre art national; songez donc que chacun de ces vieux monuments est, comme on l'a dit, une page de l'histoire de la patrie, et qu'en le laissant démolir, vous déchirez cette page des annales nationales, et dites-moi alors, n'y a-t-il pas là, en même temps que la propriété juridique du possesseur, une propriété morale qui demande d'autant plus protection qu'elle est l'apanage de tous.

Supposez un instant un possesseur d'un édifice historique qui attire la foule des touristes dans une localité quelconque, — cet édifice est la richesse du pays — supposez cet homme pris d'un caprice singulier et jetant bas ce curieux monument qui enrichit les populations d'alentour ! Ne se rend-il pas coupable d'un véritable dommage vis-à-vis de ces gens et n'y a-t-il pas *utilité publique* à conserver l'édifice ?

Voyez autour de vous l'État impuissant à sauver les restes des abbayes de Villers, d'Alne, de Lobbes, d'Orval, de Leffe, etc., etc., des châteaux de Beersel, de Grimberghe, de Montaigle, de Vesve, de Poilvache, de Beaufort, etc., de quantité de chapelles et même d'églises tombées dans le domaine privé, de la Boucherie d'Anvers et de cent autres monuments dont j'ai peur de citer les noms pour ne pas instruire leurs propriétaires sur leurs déplorables droits.

Voilà pourquoi nous devons nous, membres des Sociétés d'Archéologie, agir incessamment et sans interruption tant que les pouvoirs publics nous auront donné complète satisfaction, en sauvant l'héritage artistique si précieux qui est le leg de nos glorieux ancêtres, les artistes de la Belgique du moyen âge et de la renaissance.

Une loi suffirait, disait en 1825, Victor Hugo, qu'on la fasse !

La France l'a faite en 1887 !

Et maintenant que ce grand et noble pays nous a montré le bon chemin, que toutes les nations civilisées sont entrées dans cette voie, ainsi que l'établissait notre distingué con-

frère M. Challamel, du Comité international d'Amis des Monuments, au Congrès international de Paris, la Belgique doit au monde, de sauver ce qui reste de ses anciennes splendeurs d'art.

Et qu'on ne nous parle plus de l'intérêt privé.

« Ceci est une question d'intérêt général, comme le disait le grand poète, d'intérêt national. »

« Tous les jours, quand l'intérêt général élève la voix, la loi fait taire les glapissements de l'intérêt privé.

« La propriété particulière a été souvent et est encore à tous moments modifiée dans le sens de la communauté sociale. »

« On vous achète de force votre champ pour en faire une place, votre maison pour en faire un hospice.

« On vous achètera votre monument.

« Vous avez l'usage de celui-ci; sa beauté appartient à tout le monde.

« Donc le détruire, c'est dépasser votre droit. »

(Marques d'approbation et applaudissements.)

M. de Munck. — M. Lucas vous a entretenu tout à l'heure en termes savants et très élevés de la conservation des monuments historiques et en particulier des objets mobiliers qui constituent en quelque sorte le legs précieux de nos ancêtres. Il a insisté sur l'importance qu'il y a à conserver religieusement ces objets qui, bien que menus, méritent tout autant attention que les monuments proprement dits. J'aurais voulu de mon côté, Messieurs, vous dire quelque mots au sujet de la conservation des objets découverts dans les fouilles occasionnées par les travaux publics ou par les excavations des carrières. Mais le temps s'avance et nous attendons avec impatience la conférence de M. Gosset. Aussi vous proposerai-je de vous présenter à l'une de nos prochaines séances, les observations que j'aurais voulu vous faire aujourd'hui. *(Adopté.)*

M. le Président. — La parole est à M. Gosset.

Les Coupoles d'Orient et d'Occident.

M. Gosset. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

J'ai l'honneur de me présenter à vous sous le patronage non seulement des membres du Bureau qui ont bien voulu m'honorer de leur sympathie si bienveillante pour mes études, mais encore d'un de vos anciens collègues, M. Van Overstraeten, qui a été le premier chez vous à signaler le rôle que les coupoles sont appelées à prendre dans la construction des Églises modernes [1].

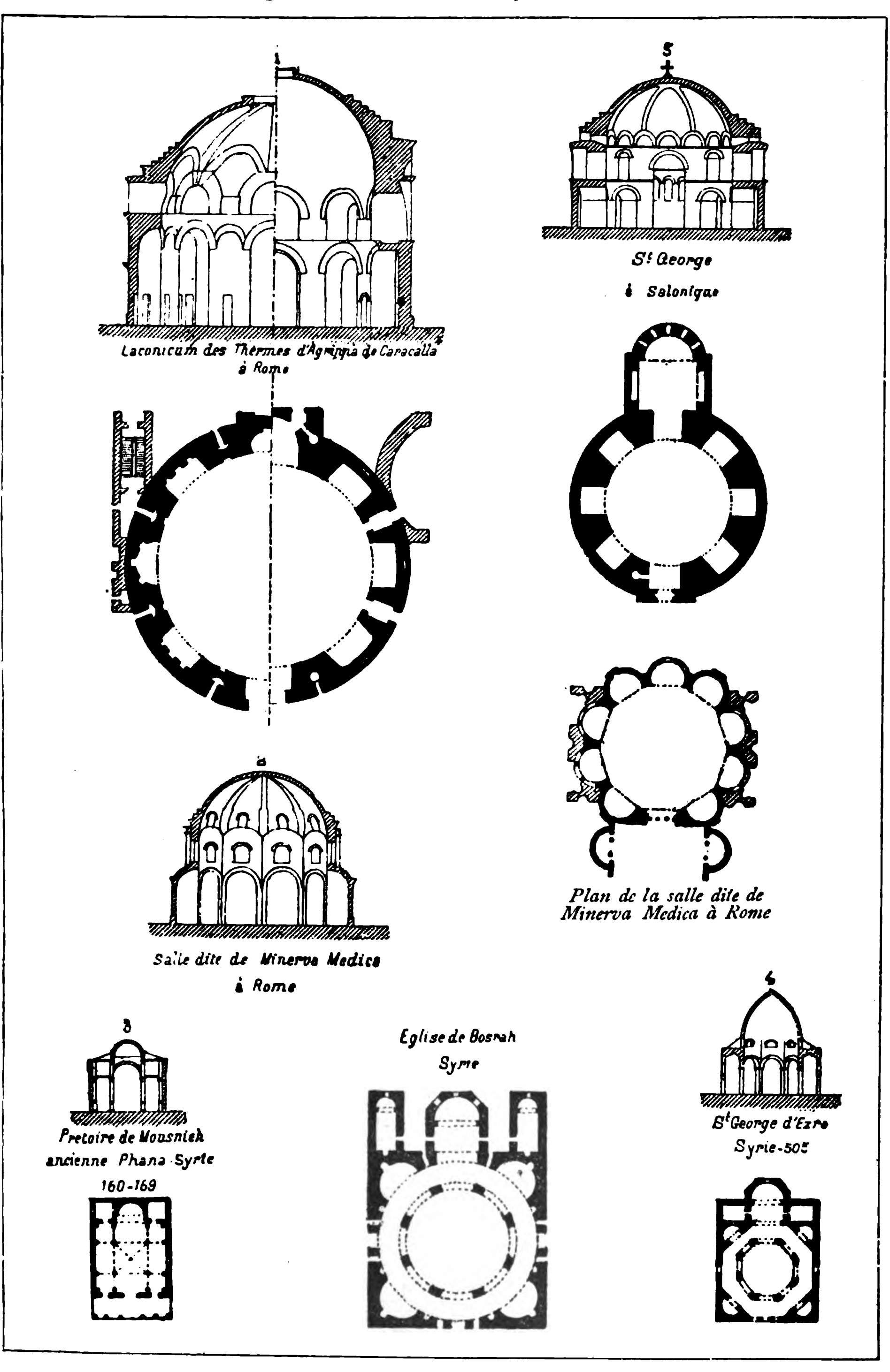
Prévision hardie à cette époque (1847) où les églises du moyen âge et leurs imitations étaient seules acceptées en Europe, et due peut-être non seulement à la clairvoyance de l'auteur, mais aussi à la hauteur des vues sur l'art chrétien, exprimées dans cette capitale, par Monseigneur Pecci, aujourd'hui Sa Sainteté le Pape Léon XIII, lors de sa nonciature de Belgique.

Vues élevées que nous avons eu le bonheur de recueillir de sa bouche auguste, dans l'audience qu'Elle a daigné nous accorder en novembre 1886, lorsque nous Lui soumettions un projet d'Église à coupole.

Si donc quelques-uns des vœux que je vous exprimerai, pour conclure, paraissent insolites à ceux d'entre vous qui, imprégnés des merveilles de votre art ogival, ne peuvent concevoir un autre idéal d'église, une autre manière architecturale de représenter le symbole religieux; je les prierai de les accueillir néanmoins avec quelque bienveillance, en souvenir de cette haute approbation de principe de notre Souverain Pontife.

Pressé par l'heure [2] et ne voulant pas, surtout vous, Mesdames, vous retenir au delà des limites acceptables, je

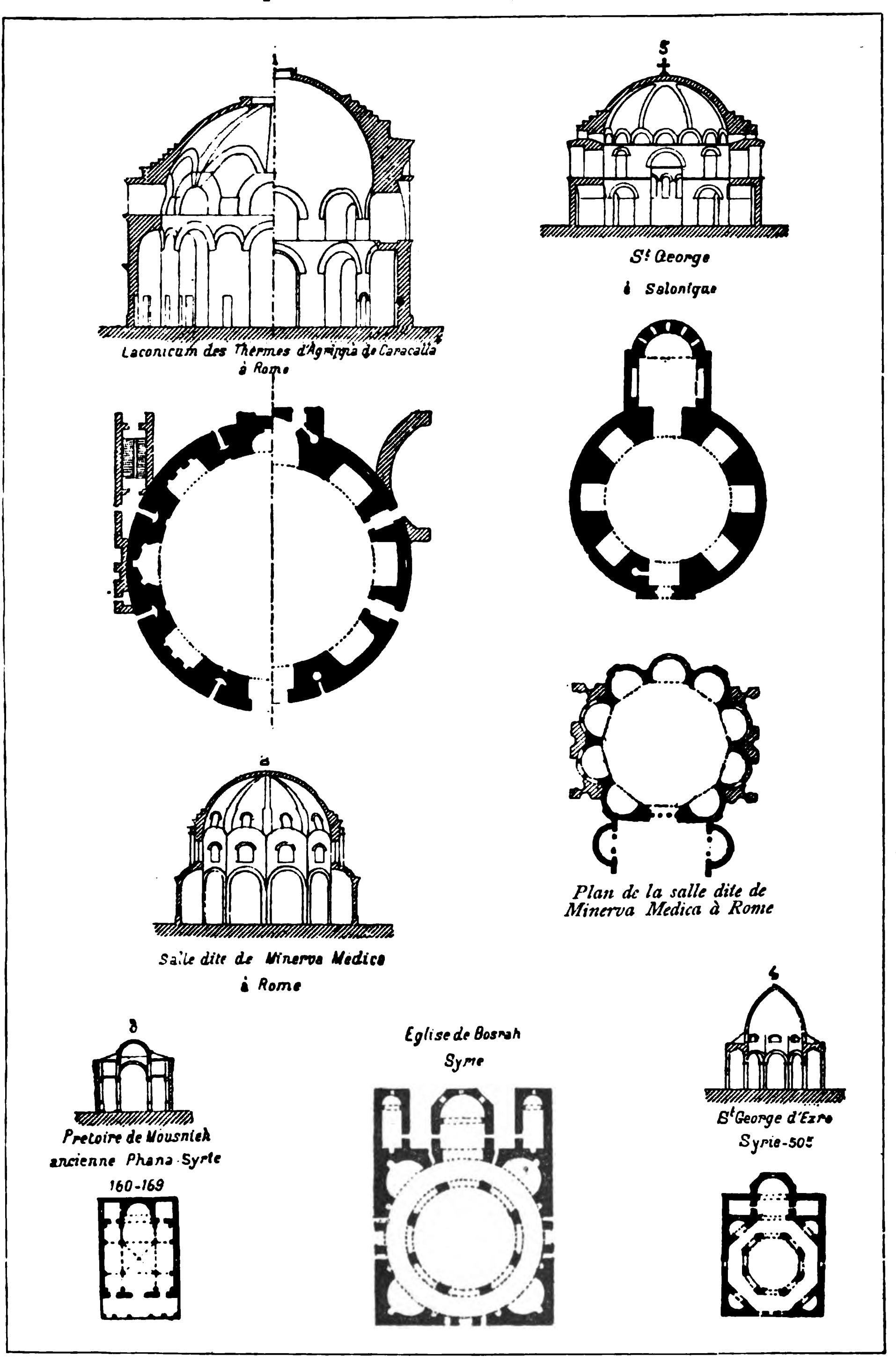
[1] *Études sur l'Architecture Religieuse*, Bruxelles, 1847.
[2] 11 heures 3/4.



LES COUPOLES D'ORIENT ET D'OCCIDENT

par

M. ALPHONSE GOSSET, architecte.



LES COUPOLES D'ORIENT ET D'OCCIDENT

par

M. ALPHONSE GOSSET, architecte.

vous demande la permission de ne vous exposer qu'à grands traits l'histoire de la construction des coupoles, à travers les âges, jusqu'à celles de l'Exposition de 1889.

Je vous la ferai ensuite passer en revue sur cette série de dessins, qui en représentent les modèles en tous pays, vous expliquant le caractère, et la signification de chacun de ses monuments types, représentés en plan et en coupe, pour la première fois, à une échelle uniforme, celle de 1 °/₀ pour les plans et pour les coupes.

Les coupoles sont originaires de l'Orient, comme la lumière, disait, tout à l'heure, si justement M. le Président; nous lui devons en effet la civilisation et la religion.

Les Dômes ou Coupoles sont nés en Perse, et dans la Mésopotamie, berceau du monde. Il est assez singulier que les premières formes architecturales sorties de la main des maçons soient des coupoles.

Vous savez par les explications de Dieulafoy (art antique de la Perse), comment les habitants de ces contrées, privés des bois nécessaires à la construction des grandes charpentes, mais abondamment pourvus de limon, ont été amenés de bonne heure à inventer d'abord : l'art de faire des briques, ensuite celui de les utiliser pour la couverture de leurs cases, dans la construction des voûtes sphériques, (seules faciles à tourner *sans cintres*); enfin la polychromie et l'émaillerie, ou l'art de les décorer.

Cette forme se présenta sans doute par le souvenir des tentes des pasteurs de la haute Asie faites en peaux, ou des huttes, car on l'a trouvée aussi chez les sauvages de l'Amérique et de l'Océanie.

En tout cas qu'elle ait frappé les hommes par sa noblesse et sa simplicité, ou qu'elle ait été faite d'instinct, suivant Dieulafoy, cette forme bombée est une des premières qui se soit présentée à leur esprit et qu'ils aient traduite dans l'architecture primitive.

Les travaux de cet ingénieur archéologue dans la Perse et l'ancienne Arménie ne laissent pas de doute à cet égard, et à en juger d'après le bas-relief assyrien trouvé par Layard à Koyoundlick, dont voici un croquis, les plus anciennes coupoles avaient déjà la forme ovoïdale, qui depuis a dominé chez nous; tels le dôme de Saint-Pierre de Rome et ceux de l'Exposition de 1889.

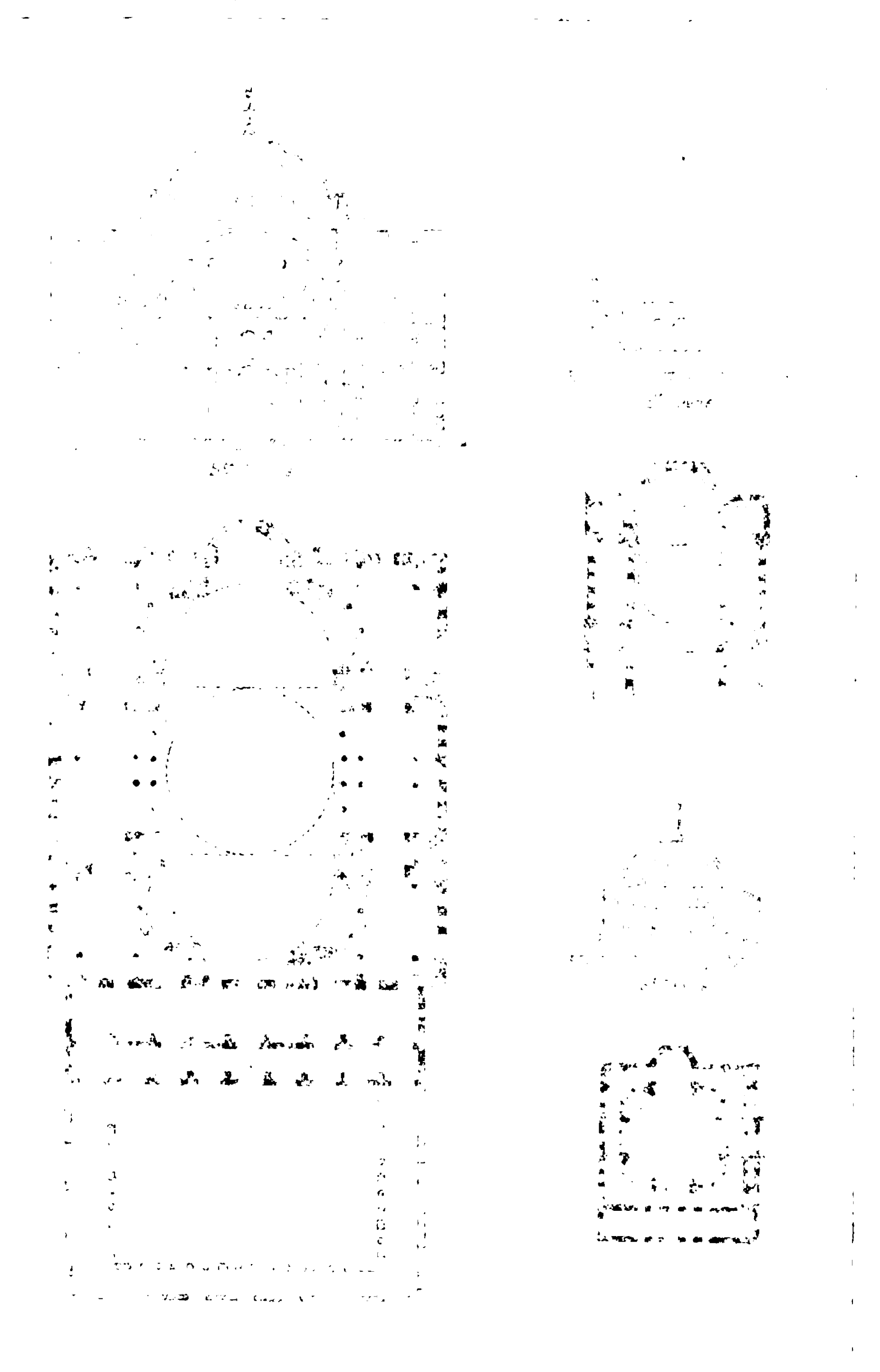
De la Perse, la coupole en tant que forme usuelle paraît être arrivée en Italie, c'est-à-dire en Europe, non par la Grèce, ni par l'Etrurie, bien qu'elle y ait été connue, mais avec le système de balnéation des orientaux, importé par les romains après la conquête de l'Asie.

Nous avons un exemple des premiers à Pompéï, dans le laconicum des anciens thermes, ou salle de sudation, de forme ronde (pour l'égalisation de la chaleur), couverte en voûte sphérique, terminée par un oculus destiné à l'échappement de la vapeur, au moyen du disque, décrit par Vitruve.

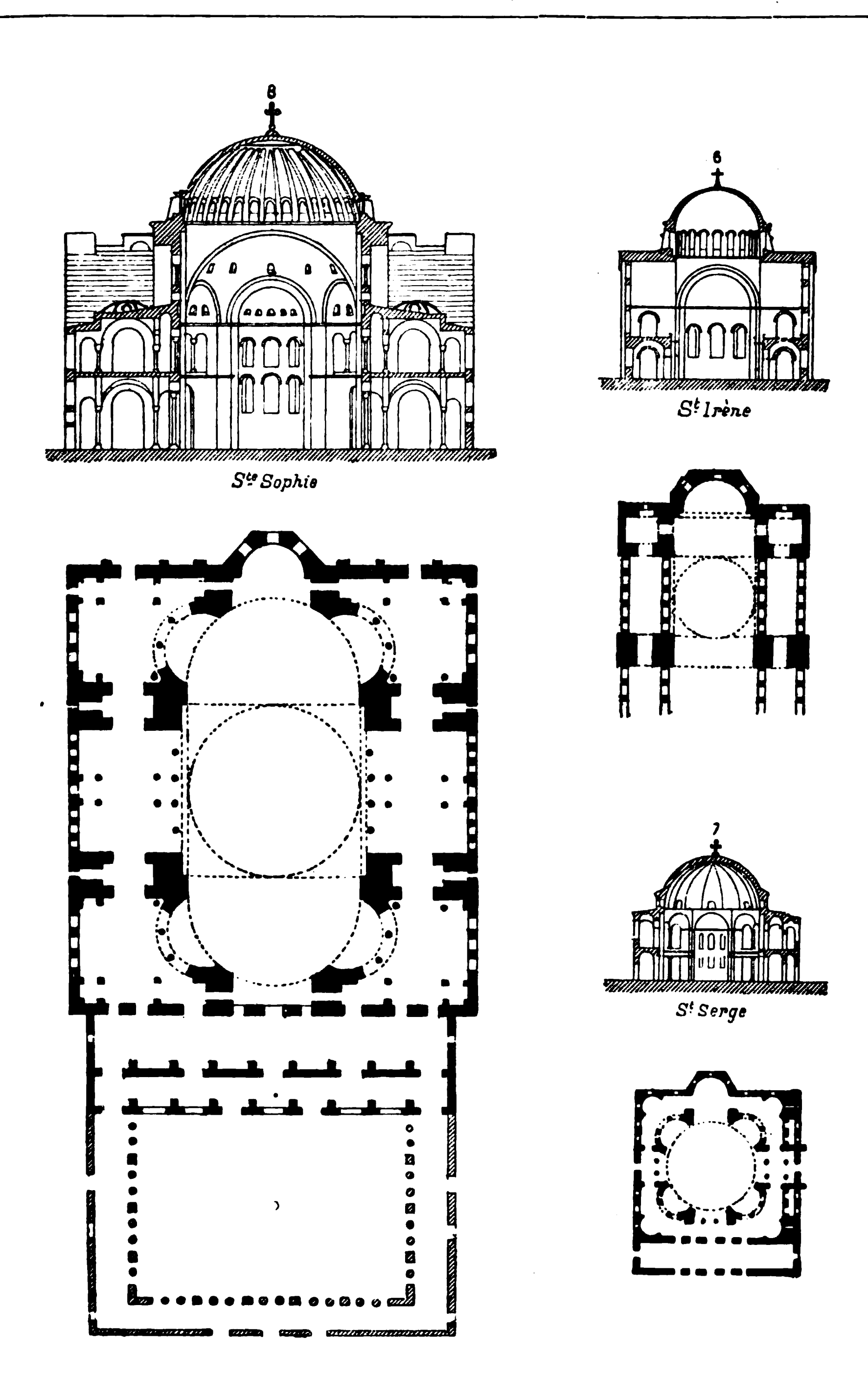
Les Romains ayant propagé leurs édifices nécessaires, y compris les thermes, avec leur domination; depuis le haut Euphrate jusqu'aux embouchures du Rhin et depuis celles du Danube, jusqu'aux colonnes d'Hercule; tous les maçons du monde alors civilisé, apprirent à construire des coupoles, qui plus tard servirent de modèles, même aux premiers chrétiens, pour la construction des chapelles circulaires.

La plus magnifique coupole romaine qui nous soit restée, est celle des Thermes d'Agrippa à Rome, transformée en Panthéon, et convertie ensuite par les chrétiens en Église, sous le vocable de Sainte-Marie de la Rotonde. Par son diamètre de 44 mètres, elle est la plus grande salle, que les maçons aient construite sans points d'appuis intermédiaires. Celles de Sainte-Sophie, de Florence, de Saint-Pierre de Rome qui, élevées en l'air sur des arcs, ont présenté d'autres difficultés, ne sont pas aussi larges.

Cette construction, dont je vous ferai tout à l'heure



...logue dans la Perse et
...doute à cet égard, et



LES COUPOLES D'ORIENT ET D'OCCIDENT

par

M. Alphonse GOSSET, architecte.

remarquer les détails caractéristiques, a été, ou a dû être, le modèle sur lequel ont été construites toutes les autres coupoles du monde romain. Seulement sa décoration a subi une métamorphose, lorsqu'aussitôt sa construction, elle fut transformée en temple ouvert aux dieux des peuples de l'Empire, (Panthéon) auxquels Auguste voulut donner l'hospitalité (bien entendu sous la présidence de Jupiter Capitolin.) Cette forme ayant paru la plus avantageuse pour les grouper tous sur un pied d'égalité, comme autour d'une table. Malheureusement dans cette métamorphose, la décoration par caissons carrés empruntés aux soffites des temples (comme tels, ornements sacrés) effaça les détails de la construction primitive, d'un caractère tout différent et au contraire d'un effet ascensionnel, comme vous le verrez tout à l'heure. Celle-ci a heureusement été relevée au XVIIIe siècle par le grand graveur Piranesi, qui profitant d'une restauration des stucs, a eu la curiosité de fouiller plus loin et il a retrouvé dessous, l'ossature en briques de la voûte, figurée sur cette coupe, qui modifie très avantageusement les proportions de cette magnifique salle ; les verticales y ayant la prédominance sur les horizontales, principe qui devint la caractéristique de toute l'architecture du moyen âge [1] (pl. XV).

Quand le christianisme eût pris possession de l'Empire romain et de la direction de la civilisation, deux formes d'églises bien tranchées se présentèrent à l'attention des évêques : d'abord, la basilique judiciaire, salle longue, à nefs inégales, dans laquelle il était facile d'organiser l'*Ecclesia*, ou assemblée des fidèles ; puis, celles des petites chapelles circulaires

[1] Nous donnons en parallèle le Laconicum des Thermes de Caracalla, qui quoique diminué est construit sur le même plan.

Cette figure et celles qui vont suivre sont dues à l'obligeance de la Société centrale des Architectes français, qui les a fait faire en 1887 pour accompagner notre Conférence sur les anciennes églises et les mosquées de Constantinople. *Bulletin du Congrès des architectes français de* 1887, p. 314.

ou carrées des catacombes. Comme ils étaient pressés, la basilique fut préférée, surtout en Occident. La plupart des chapelles et des églises ont été faites sur ce type architectural, qui comporte une salle longue, divisée en 3 ou 5 nefs, terminée par une abside, avec ou sans cet espace transversal, appelé par Vitruve, chalcidique, qui devint le transept, d'où la forme en croix [1].

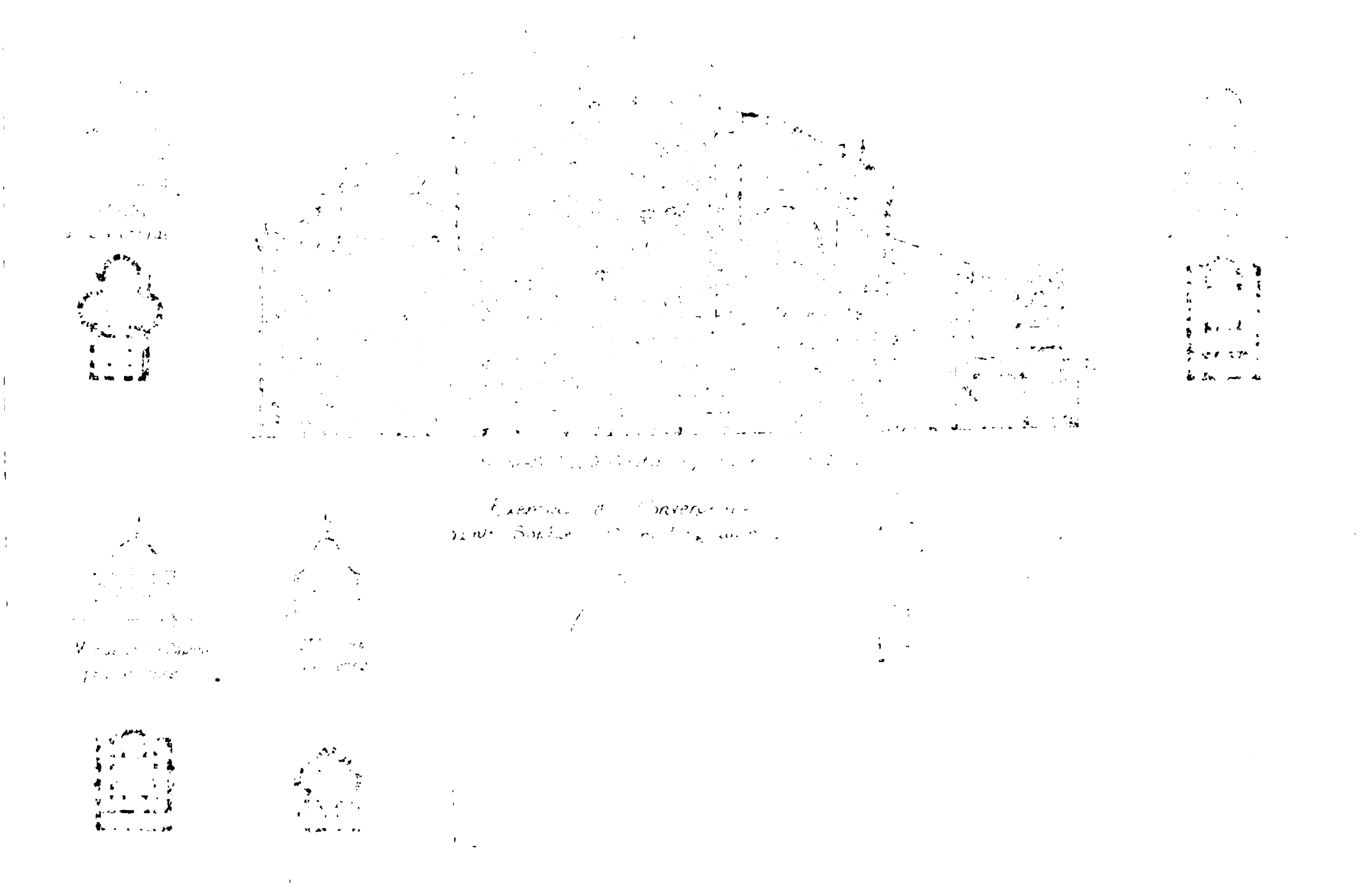
Mais en Orient les formes carrées ou circulaires, plus anciennes, luttèrent d'abord avec la forme longue, qui était aussi celle des synagogues, surtout lorsque Constantin eût fait élever à Jérusalem, sur le Saint-Sépulcre, une église ronde, d'après un plan analogue à celle édifiée à Rome par sa fille, sainte Constance (encore existante sous le nom de Baptistère, et dont voici le plan et la coupe); forme naturelle pour entourer une aussi sainte relique, ainsi exposée comme sous un baldaquin et pour permettre à tous de la voir, de toute part, sous le même jour, sur le pied d'égalité qui convenait à des frères.

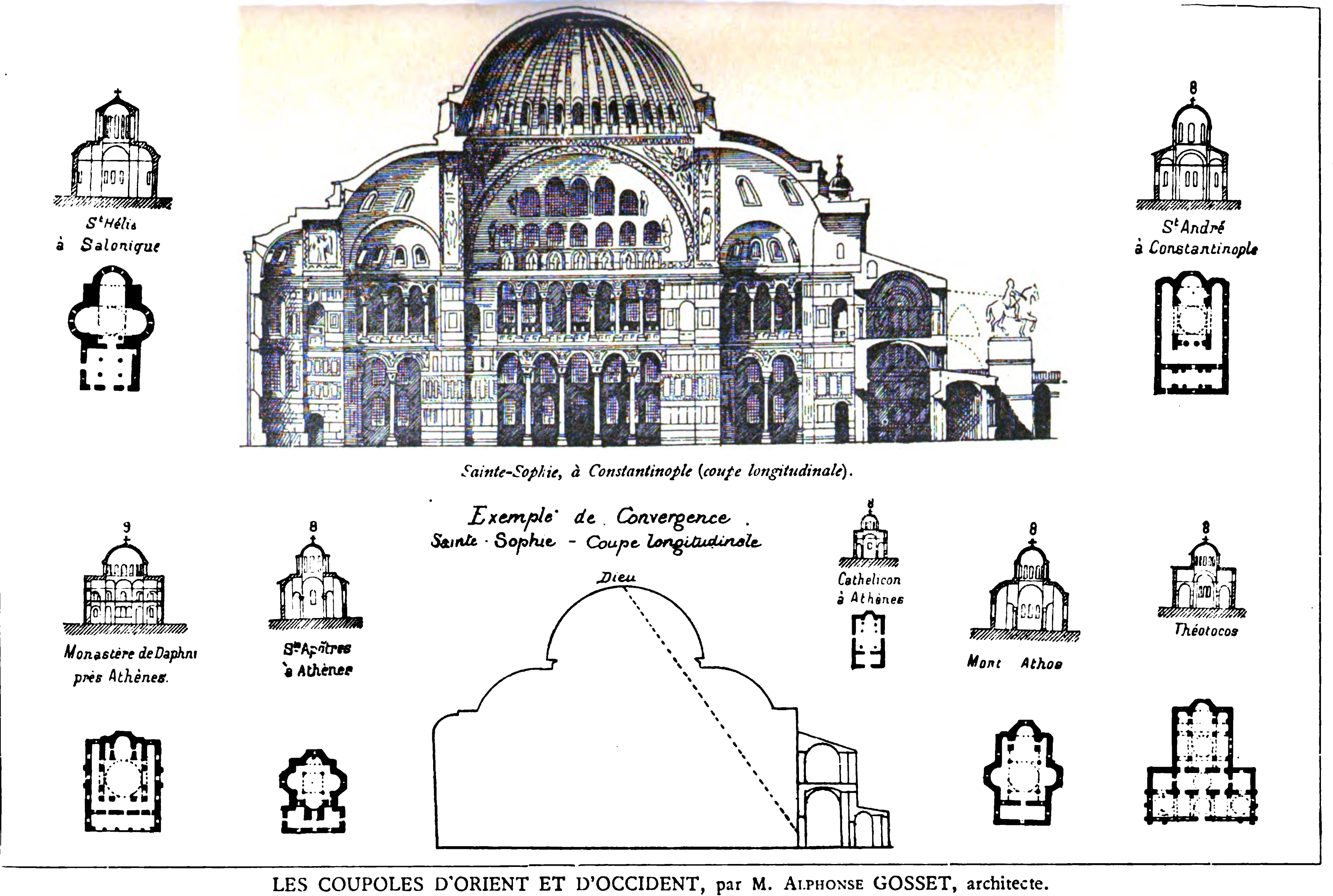
Le croquis annexé à la relation de saint Arculphe, qui visita le Saint Sépulcre au VIIe siècle, ne laisse aucun doute sur la similitude des deux plans.

D'un autre côté, l'église Saint-George de Salonique (pl. XV) construite à la même époque, sur le même plan que le Panthéon, ainsi que vous pouvez en juger (on s'est contenté d'y ajouter un chœur, la Bema des Grecs) prouve aussi l'adoption du plan circulaire par les Chrétiens (voir Saint-Hélie à Brousse).

Un sanctuaire aussi vénéré, que le Saint-Sépulcre devait exercer une grande influence sur les autres églises chrétiennes élevées dans la contrée. Il n'y a donc pas lieu d'être

[1] Comme je l'ai démontré dans une étude sur l'évolution historique de la construction des églises chrétiennes. Paris, André Daly, 1886.





LES COUPOLES D'ORIENT ET D'OCCIDENT, par M. ALPHONSE GOSSET, architecte.

étonné que la forme architecturale en ait été imitée et qu'elle soit restée.

Malgré la sainteté de son origine, elle ne représentait pas encore aux Chrétiens le symbolisme cherché, (qui existait cependant déjà en Syrie même, comme le prouve la découverte par M. de Vogué du prétoire de Mousmieh, dans la Syrie centrale), *la forme en croix* (pl. XV).

Nombre d'auteurs se sont épuisés en hypothèses ingénieuses et poétiques sur l'origine du plan en croix grecque. Les uns, comme Ch. Blanc l'a répété, y ont vu l'assemblage de quatre gamma; les autres, une inspiration, etc. Tandis que l'humanité, qui est plus pratique que poétique, procède plutôt, en construction du moins, par tâtonnements, par imitations.

Je crois que le plan en croix grecque a été imité d'autres édifices de la Syrie centrale, ainsi disposés d'après les matériaux de la contrée, utilisés ingénieusement d'après leurs dimensions et leur résistance, pour couvrir une vaste salle carrée, au moyen de quatre points d'appui, comme le prouve la construction de ce prétoire, d'une station romaine sur la route de Damas, dont voici le plan, la coupe et la perspective qui montrent clairement l'esprit pratique du constructeur et comment la forme a dépendu ici de l'utilisation des matériaux. Tandis qu'au contraire partout ailleurs, les Romains faisaient plier les matériaux à une forme préconçue.

Ce plan est absolument identique à celui de la Théotocos de Constantinople, et d'une foule d'autres, considérés comme les types du genre (pl. XVII).

L'intention de figurer une *croix* a dû venir, de cette combinaison de construction, a des architectes syriens en quête du symbole. Le plan trouvé, ils l'ont ensuite perfectionné et complété. C'est ainsi que la voûte du centre, d'arête ou en arc de cloître qu'elle était, est devenue dans les églises une coupole, autre forme symbolique (le Ciel).

De la Syrie, comme le christianisme, elle a rayonné sur le monde. Communauté d'origine qui, vous le voyez, grandit sa respectabilité et dont doivent lui tenir compte, avant de l'écarter, ceux auxquels elle n'est pas sympathique.

En attendant le développement de cette synthèse chrétienne, il y eut des tâtonnements comme le prouvent ces dessins des deux autres églises syriennes d'Ezra et de Bosrah (pl. XV) où nous voyons les architectes orientaux chercher leur voie dans des combinaisons polygonales et circulaires enveloppées dans des carrés; formes d'églises dont parle Eusèbe, historien de Constantin.

Les hésitations dans la voie du perfectionnement du plan des églises à coupoles durèrent jusqu'au règne de Justinien qui, à l'instar des anciens Grecs, comprit le rôle de l'Architecture dans un État, son influence sur la civilisation d'une époque, comme étant le premier de tous les arts, celui qui donne le ton à tous les autres. En conséquence, il y donna l'importance d'une affaire d'état de premier ordre.

Les premières églises construites sous son règne furent élevées sur le plan syrien perfectionné, modifié en vue d'une extension; ainsi que le prouvent les plans de Saint-Serge existant encore à Constantinople, sous le nom de petite Sainte-Sophie (pl. XVI); remarquable aussi par sa coupole à côtes; et de Saint-Vital de Ravenne; celle-ci célèbre aussi par la disposition des exèdres réguliers autour du centre, et par la proportion aérienne de la coupole au-dessus de ces élégantes arcades.

Dans les deux, on retrouve les tribunes de Gynéoconitis pour les femmes, tradition des synagogues.

Élevée à la même époque, l'église de Sainte-Irène, (pl. XVI) dépendance du palais, montre un autre plan où la recherche de la forme en croix est évidente, et dans lequel on trouve aussi l'origine de plusieurs autres dispositions caractéristiques des églises grecques. Mais pour faire faire

l'effort suprême du perfectionnement, il fallut l'érection de l'église métropolitaine de l'Empire, de la cathédrale dirions-nous, de Sainte-Sophie, à la suite d'un incendie dans une émeute (pl. XVI et XVII).

Justinien, alors le monarque le plus puissant du monde, obligé de reconstruire son église de prédilection, voulut faire grand, et *il eut le courage d'en accepter les charges.* Slave d'origine (son nom est Oupvrada) il eut l'ambition d'élever à l'Éternel, un temple plus vaste que tous ceux connus. L'ancienne basilique avait une nef principale, de vingt à vingt-quatre mètres de largeur, il imposa à ses architectes (choisis en Asie), Anthemius de Tralles et Isidore de Millet, l'obligation de donner à la nouvelle, une largeur de *cent pieds* et de lui donner une magnificence exceptionnelle par la beauté des proportions et la splendeur d'une décoration symbolique.

Problème difficile eu égard à ces dimensions, étant alors déjà admis que dans une église chrétienne la hauteur devait l'emporter sur la largeur, et que les lignes dominantes de l'architecture devaient être les verticales, comme pour conduire la pensée vers le ciel. (Dans les temples du paganisme ce sont au contraire les horizontales qui dominent.)

La coupole s'imposait alors sur les églises, les architectes de Justinien pour porter la leur et l'allonger dans le sens de la nef durent inventer et imaginer cette superposition de coupoles, ajourées à la base, qui avec ses fines mosaïques à fond d'or forme la composition d'architecture religieuse la plus belle qui soit sortie de la main des hommes. Tout à l'heure je vous en montrerai les détails, en m'efforçant de vous en faire comprendre : la majesté grandiose et simple ; le spiritualisme chrétien ; car toutes les lignes de la construction et de la décoration conduisent les yeux vers *Dieu Pantocrator*, représenté au sommet de la coupole centrale, couronnant la hiérarchie céleste et bénissant l'assemblée des fidèles.

Dès l'entrée le visiteur saisi, embrasse l'ensemble de ces immenses voûtes de cent pieds, il est tout imprégné de leur majesté et de leur harmonie céleste, une émotion indescriptible ne le quitte plus, et il comprend l'exclamation de Justinien : *gloire à Dieu*, Salomon je t'ai vaincu.

Les Turcs ayant effacé les figures et remplacé ces parties de mosaïque à fond d'or par du badigeon, l'effet de cette splendide décoration en est sensiblement diminué, l'esprit en ayant disparu, avec les figures des anges et des saints, surtout du Pantocrator radieux dans la gloire des cieux.

Néanmoins les lignes de l'architecture étant intactes, on peut se représenter ce qu'elle a été, *une sublime symphonie religieuse* [1].

A ce sujet, vous me permettrez d'ouvrir une parenthèse et de vous présenter quelques considérations sur l'effet religieux produit par les deux formes d'églises, suivant leurs dispositions architecturales et leurs proportions.

Dans les églises à nef, il est obtenu, notamment dans nos cathédrales, par la longueur et la hauteur, ce sont des perspectives en profondeur. Les colonnades et les arceaux des nervures conduisent les yeux surtout au fond, où est le sanctuaire, à l'autel, *Sanctus Sanctorum*. Le saint Sacrement y apparaît ainsi comme l'évêque, le cardinal ou Sa Sainteté le Pape, au sommet de la procession, le *Summum de la hiérarchie religieuse, sur la terre.*

C'est à cette conception que nous devons nos splendides cathédrales du moyen âge, dont nous avons expliqué dans un autre ouvrage *(Évolution historique des églises chrétiennes)* la formation, depuis la basilique romaine jusqu'au perfectionnement dans les cathédrales du XIII[e] et du XIV[e] siècles.

[1] L'architecture est la musique des pierres, disait au commencement du siècle, le philosophe Jouffroy, observation judicieuse, surtout à Reims, où nous avons à Saint Remi, la symphonie du recueillement (devant un Tombeau) à la Cathédrale, Basilique du couronnement, la symphonie triomphale.

Chefs-d'œuvre admirables, que nous devons entretenir avec un soin pieux, car on n'en fera plus de semblables; cet art étant le produit d'une foi vive et naïve, surtout dans sa sculpture dont cette architecture ne peut se passer ; cette riche parure de statues et d'ornements, lui étant indispensable. L'un des caractères les plus visibles de cette sculpture c'est un naturalisme naïf, qui en fait le charme. Or, la naïveté est essentiellement un don de l'enfance, des peuples comme des individus, lorsqu'ils l'ont perdu, en avançant en âge, impossible de la retrouver (témoins il y a 50 ans les efforts infructueux d'Overbeck, qui ne diminuent pas son grand talent, son originalité).

Autre est l'effet religieux poursuivi dans les églises à coupoles dont je vous entretiens en ce moment; des trois dimensions, longueur, largeur, hauteur; la première qui est la dominante des églises à nef y est sacrifiée à la hauteur qui doit dépasser la largeur, car il n'y a qu'un couronnement, la coupole, qui est *l'image du ciel*, tel que nous le voyons; tous les regards devant pouvoir y converger librement dès l'entrée, comme vous le montrent ces plans. La perspective au lieu d'être en longueur ou profondeur, se développe uniquement en hauteur, jusqu'à l'image du ciel. La décoration murale suivant ainsi une marche ascensionnelle et convergente, on peut y représenter le déploiement d'une autre hiérarchie moins terrestre, représentant, à la base : les mortels, leurs luttes, leurs offrandes (ex-votos etc.), puis au-dessus, en montant, les martyrs, les récompensés, les saints et les saintes, les anges et les archanges, les apôtres; enfin, au centre et au-dessus de tous, planant dans les rayons de sa gloire, *Deus Pater omnipotens*, bénissant les fidèles prosternés dessous au pied de l'autel.

Figure colossale sur fond d'or, apparition grandiose, puissante, visible de tous les points de l'église, se présentant par-

tout en pleine lumière, grâce à l'éclairage par les multiples fenêtres de la base, qui forment une couronne de lumière au-dessus de laquelle cette représentation du ciel paraît suspendue. Effet troublant, dont on peut se rendre compte notamment dans l'église de Daphni, près Athènes, qui ayant heureusement conservé intactes ses vieilles et belles mosaïques, permet de se figurer ce qu'il a été à Sainte-Sophie, ce qu'il peut être encore dans une moderne église.

Tel est, Messieurs, le grand et religieux effet obtenu par le couronnement en coupole au-dessus d'une église cadrée circulaire ou polygonale, mais surtout en croix grecque, où elle figure ainsi, *le ciel sur la croix*.

Aussi, confiant dans la haute approbation de Sa Sainteté le pape Léon XIII, me permettrez-vous de vous présenter cette noble forme d'église comme très orthodoxe et par la simplicité de sa construction, applicable en tous pays.

Pour en revenir à Sainte-Sophie, quel qu'eût été l'effet produit dans le monde grec, alors déjà isolé de l'Occident, nous savons qu'il a été grand par l'exclamation de Justinien lors de la dédicace, elle ne paraît pas avoir été imitée dans l'empire, du moins, ce qui peut nous paraître extraordinaire, on n'en connaît pas de copie.

Peut être les accidents qui ont suivi son érection ont-ils plus effrayé les imitateurs que le désir du succès.

Voici le parallèle des différents types des églises grecques parvenues jusques à nous : Saint-André, le Théotocos, à Constantinople, le Catholicon et les Saints-Apôtres à Athènes, Saint-Hélie à Salonique, chapelle au Mont Athos, Daphni près Athènes (pl. XVII).

Comme vous le voyez, c'est le plan en croix grecque qui domine en Orient, et c'est celui qui passa avec la religion en Roumanie et en Russie. Sa caractéristique c'est la coupole à l'intersection des bras de la croix, portée sur les quatre pen-

dentifs de raccordement des arcs. Seules quelques églises d'Athènes, telle celle de Daphni, présentent une coupole sur huit points d'appui, motivés par les tribunes de Gynéoconitis (pour les femmes).

Les sanctuaires étant très nombreux en Grèce, tous sont petits et subdivisés encore par des *narthex simples* ou *doubles* ; leurs coupoles, à l'inverse de celles de Sainte-Sophie, sortent démesurément de la ligne montante des voûtes. Surélevées sur de hauts tambours, elles semblent vouloir se séparer de la masse ; l'unité y est rompue. Dès le xe siècle, elles se multiplient, notamment au Nord et même à l'Athos; on en compte jusqu'à onze en Russie. Profusion fâcheuse ; substitution du pittoresque à la gravité religieuse, des effets à un effet de concentration vers Dieu, et qui comme toutes les déviations, eut plus d'imitateurs que le principe initial, si grand et si simple.

C'est ainsi que les Vénitiens en quête d'un modèle pour leur cathédrale de Saint-Marc, choisirent le type le plus compliqué des églises de Constantinople, celui d'une croix aux bras très allongés et très étroits couverts par cinq coupoles. De telle sorte que les yeux s'y égarent pl. (XIX) (ainsi que vous le montre cette figure), au lieu d'être conduits insensiblement vers le centre où est représenté le *Maître du ciel et de la terre*. Ce fut aussi le type que les Perigourdins imitèrent à Saint-Front et dans la contrée; à moins, comme le croit M. Dieulafoy, qu'il n'y soit une importation directe par des pèlerins ou des marchands Persans ou Syriens, alors assidus aux foires d'Auvergne (l'étude de certains détails paraît lui donner raison).

Pendant le moyen âge on ne trouve de coupoles que sur les églises rondes des Templiers, construites à l'imitation du Saint-Sépulcre, dont ils étaient les gardiens ; en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, etc. ; puis en Italie,

sur les baptistères et sur quelques églises de la Lombardie. Celles des îles de Venise et de Ravenne appartiennent à la période byzantine.

Dans tous les pays soumis à l'influence grecque, sur le Danube, en Russie, en Arménie, on retrouve le type des petites églises dont nous avons parlé, approprié aux goûts particuliers de ces peuples; surtout en Russie, ou la forme de la coupole, sous l'influence mongole, subit une déformation très pittoresque. De sphérique, elle prit la forme d'une poire, qui est restée, et est maintenant considérée comme nationale. L'église de Saint-Bazile à Moscou en est le type le plus achevé, le plus pittoresque, comme vous pouvez en juger par cette perspective.

Quoi qu'il en soit, au point de vue de la construction, comme vous le voyez par tous ces plans, les architectes byzantins laissèrent inachevé le problème de l'égalisation des résistances autour du dôme central, ce sont leurs successeurs qui l'ont résolu dans la construction des grandes mosquées que leur demandèrent les sultans.

En effet, lorsque les Turcs prirent possession de Constantinople, séduits par la majesté de Sainte-Sophie, ils la conservèrent, et quand les sultans voulurent élever des Mosquées dignes de leur gloire, ils ne jugèrent pouvoir mieux faire que de prendre modèle sur celle-ci. N'ayant pas d'artistes, ils s'adressèrent à des architectes Grecs, qui ont tous construit ces magnifiques mosquées, l'orgueil de Constantinople, la ville des coupoles; elles appartiennent donc à l'architecture greco-ottomane, dont voici les spécimens les plus remarquables, de chacun des quatre types auxquels elles appartiennent, représentés par ces plans.

1° Plan carré : Mosquée de Mirina et de Nouri-Osmanié, remarquable par la simplicité de ses proportions élégantes (pl. XVIII.)

Les quatre piliers qui forment le carré et portent la cou-

pole sur ses pendentifs, sont reliés par des murs perforés de nombreuses fenêtres, et par des galeries intérieures et extérieures qui occupent le terrain entre les saillies des contreforts.

2° Plan allongé à l'imitation du plan de Sainte-Sophie ; carré central allongé de deux demi-coupoles égales, et flanqué de deux bas-côtés, telles sont notamment les mosquées de Bajazet et de Soliman, dont voici le plan et la coupe (pl. XVIII).

3° Construction complète et logique, dans laquelle le carré de la coupole est flanqué de quatre demi-coupoles égales; telles sont les mosquées: de Mahomet II, d'Achmet, de Yéni-Djami-Validé et de Zah Zadé (pl. XIX).

4° Coupole portée sur huit points d'appui, telle à Andrinople, la mosquée de Sélim, et à Galata, celle d'Azab-Kapou, qui est l'apogée de la légèreté (pl. XVIII et XIX).

Dans toutes, les architectes ont continué les procédés de construction des Byzantins (même l'ogive), changeant seulement les ornements. Les chapiteaux, les pendentifs, les concavités des niches creusées, sont décorés ou revêtus d'ornements en stuc, appelés improprement stalactites, formés d'assises de petits prismes et de biseaux saillants et rentrants, qui, au point de vue architectural, donnent beaucoup d'échelle. Mais dans les intérieurs, tout en continuant les mêmes formes, ils les ont habillées différemment pour modifier l'impression, la rendre gaie, vivante; ce qu'ils ont obtenu par l'emploi : des fonds clairs, de la multiplicité des jours, de la dorure répandue légèrement comme de la poudre d'or, des vitraux colorés, et surtout par le chatoiement des couleurs dans les tapis, dans les revêtements de faïences, dans les inscriptions koufiques, dans les élégantes palmettes persanes qui s'élancent *diminuendo*, jusqu'au sommet des coupoles.

Les coupoles arabes ont une autre origine. Lorsque les

Arabes sont entrés en Perse ils y trouvèrent une civilisation supérieure. Sortis du désert ils n'avaient pas d'architecture uniforme ; indifférents aux questions d'art, ils pouvaient adopter ceux des vaincus, et ils surent en utiliser l'habileté et même la virtuosité. Or, en Perse, le monument architectural par excellence, c'était le palais de Satrape, le château massif, carré ; au centre duquel était une grande salle, tradition de l'Atrium, précédée d'un porche. Le Satrape de Darius, ou le Seigneur, tenait dans cette salle, ce qu'on appelle encore aujourd'hui *le divan*. Mais en avant le porche, en forme de grande voussure, abritait les gardes et permettait de recevoir les étrangers, d'où le nom de Porte, et de *Sublime Porte* donnée à celle du sérail où les sultans recevaient les ambassadeurs chrétiens. Un tableau de Bellini, au Louvre, représente une audience donnée ainsi à l'ambassadeur de Venise.

La salle carrée et sa voussure étaient donc le motif monumental par excellence. Aussi les Musulmans de la Perse et de l'Égypte y prirent-ils le type de leurs mosquées (par conséquent de leur architecture religieuse), qu'ils entourèrent de cours et de portiques, à l'instar des temples anciens.

Les mosquées de Perse sont donc composées de deux monuments; au centre une grande salle carrée couverte par une coupole et précédée d'un immense porche de même largeur, formant portail. Entrée la plus magnifique, la plus significative que l'on puisse donner à une salle d'assemblée de prières en commun, où par conséquent est invitée la foule.

C'est ainsi que nos pères faisaient précéder les nefs de leurs cathédrales de ces immenses voussures coniques qui se rétrécissent jusqu'aux portes, comme des embouchures, et semblent traduire l'invitation divine : *Ad me venite*.

Pourquoi ce modèle de porche si monumental et si expres-

sif ne s'est-il pas répandu en Occident? Je crois qu'on a eu grand tort de le négliger et que les architectes qui le comprendront en tireront un magnifique parti. Ceux de l'Exposition de 1889, qui n'ont pas craint de retourner à l'Ecole en Orient, s'en sont souvenu, et ils en ont essayé avec succès, notamment Bouvard, au pavillon du dôme central.

Vous vous rappelez l'effet de ce grand porche, quoiqu'il fut coupé par un balcon qui en diminuait beaucoup l'effet.

Jusqu'à présent, ce préambule d'une assemblée, *Ecclesia*, disait-on autrefois, n'a pu encore prévaloir devant les nôtres; seule, Sa Sainteté le Pape Léon XIII, a daigné en approuver l'idée et nous exprimer sa satisfaction de le voir au frontispice du projet que nous lui soumettions (gravé dans notre étude sur *l'Évolution historique des Églises* et dont nous donnons ici une reproduction pl. XX). Précieuse approbation qui nous permet d'espérer qu'elle sera comprise et réalisée un jour ou l'autre.

Les Persans ne s'en sont pas tenus à leurs premières formes de coupoles ovoïdales et sphériques, ils les ont de bonne heure modifiées sous l'influence musulmane, pour leur donner la forme du casque sarrasin, qui est devenu le modèle de toutes les coupoles d'Égypte, notamment des mosquées du Caire.

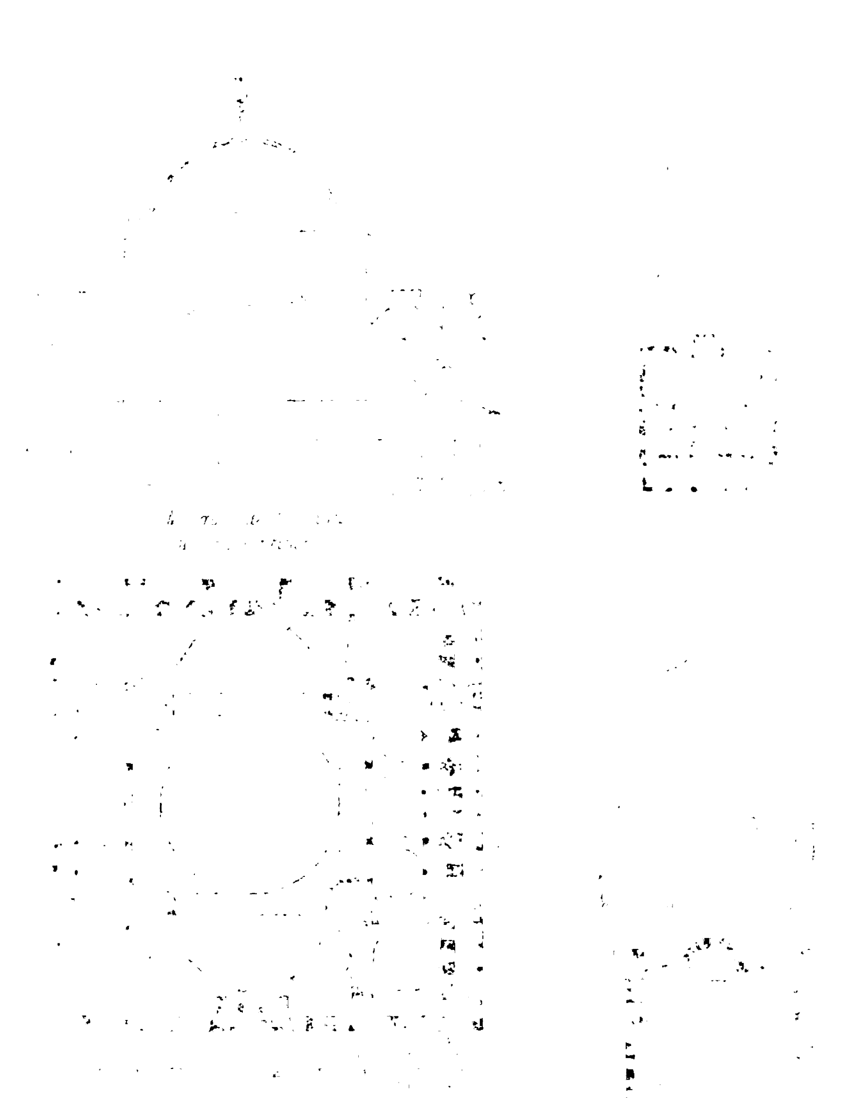
Vous vous rappelez ce casque pointu apporté en Flandre par les compagnons de votre héros, Godefroid de Bouillon, qui se trouve dans tous les musées. Les architectes en ont même imité les damasquinures : en pierre, en Égypte, où le type est resté; en faïence colorée en Perse, où la forme s'est modifiée sous l'influence mongole qui y introduisit, du Thibet ou de l'Inde, la forme en poire, devenue typique sur toutes les mosquées de la Perse et de la Tartarie, ainsi que vous pouvez en juger d'après ces dessins des principales mosquées d'Ispahan et du tombeau de Tamerlan à Samarcande. Vous

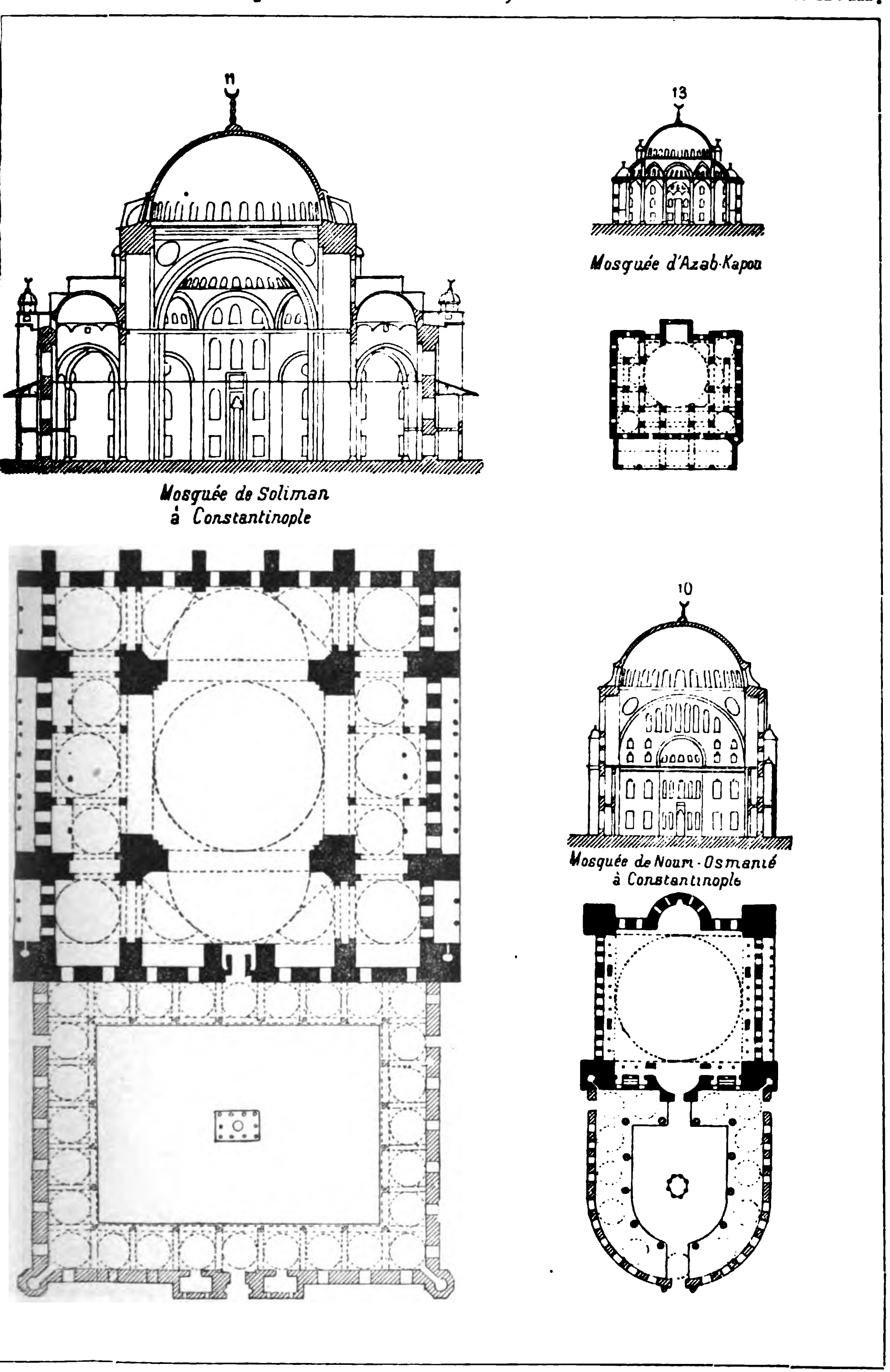
savez que de là, il a gagné la Russie, qui l'a conservé, et l'exporte sur toutes ses églises, telles celles : de Wiesbaden, la plus ancienne, de Paris, de Genève, de Vevey, etc.

Ces coupoles de la Perse vous montrent, autant que je le puis d'après ces dessins et ces gravures, les plus ingénieuses combinaisons de constructions en briques, non seulement celles des monuments religieux, dans les mosquées et leurs annexes, pendentifs, encorbellements, etc..., où se trouvent exécutés avec une grâce asiatique, une grande variété de tous les problèmes de la géométrie des voûtes sphériques, et qui devront vous intéresser, vous, Messieurs les Belges, qui êtes au premier rang parmi les briqueteurs de l'Europe ; mais encore dans les constructions civiles et domestiques, ainsi que vous pouvez en juger, d'après ces perspectives des voûtes de bazars, qui montrent à quel point la construction, faite avec art et recherches (d'un goût fin, comme celui des Orientaux), peut être décorative.

Après l'affaissement du style ogival au xve siècle et son impuissance finale, à la suite de son exubérante floraison flamboyante, c'est-à-dire d'un maniérisme intempérant et irréligieux, vous savez comment la coupole reparut en Occident, grâce au génie de Brunelleschi, qui, dans le concours ouvert pour couronner le transept de la cathédrale de Florence, comprit que pour *faire grand*, comme le demandait la majesté du temple saint et la gloire de la république, il fallait revenir à la simplicité de l'antique. Vous savez aussi qu'il édifia, sans cintres, ce dôme magnifique de 40 mètres, que Michel-Ange admira et déclara être une merveille.

Vous connaissez tous l'histoire de la construction de Saint-Pierre de Rome, que les Papes firent édifier pour être non seulement : leur église métropolitaine, mais, surtout, la *cathédrale de la chrétienté*, destinée à réunir tous les pèlerins venus des extrémités du monde chrétien ; celle pour laquelle il fallait nécessairement *faire plus grand encore*.





Mosquée d'Azab-Kapou

Mosquée de Soliman à Constantinople

Mosquée de Nouri-Osmanié à Constantinople

LES COUPOLES D'ORIENT ET D'OCCIDENT

par

M. ALPHONSE GOSSET, architecte.

Les péripéties de la construction sont relatées dans tous les guides de voyageurs ; pendant soixante ans, elle n'avança que lentement par suite des difficultés de la construction, et surtout des changements d'architectes, compliqués d'intrigues de cour, et de modifications des plans. A la fin, survint heureusement un Pape moins patient, qui, pour couper court à toutes les coteries d'architectes, fit venir un homme neutre, un sculpteur, Michel-Ange, auquel il donna plein pouvoir. Vous connaissez cette entrevue célèbre ; lorsque Michel-Ange reçut l'ordre de faire cette église, il avait quatre-vingts ans ; il s'excusa donc de ne pas assez connaître l'architecture et se défendit de sa mission, mais le Pape lui répondit : *« Fa grande, mi fili et presto. »*

Michel-Ange se rappelant le dôme de Florence, retourna le voir et vous connaissez son apostrophe célèbre en s'éloignant : *« Dôme magnifique, je vais tâcher de te donner une sœur sans pouvoir parvenir à faire mieux. »*

Bien qu'étranger aux monuments de l'Orient, alors hermétiquement fermés aux chrétiens, Michel-Ange, avec la sûreté du coup d'œil du génie, comprit que l'adoption de la coupole pour motif principal, entraînait celle du plan en croix grecque, dans lequel tout converge vers le centre, vers l'autel. Il édifia ainsi l'église actuelle, malheureusement modifiée par un de ses successeurs qui allongea la nef et, d'une croix grecque, fit une croix latine, dans laquelle l'effet du dôme est considérablement atténué. Au lieu de le voir dès l'entrée et d'en recevoir de suite l'impression, il faut s'avancer pour le voir, défaut aggravé par l'excessive surélévation du tambour du dôme que l'on ne voit bien que dessous. Conception religieuse inférieure à celle de Sainte-Sophie, comme les coupes vous le montrent, et diminuée encore par l'adoption d'une décoration architecturale dont les motifs sont empruntés à l'architecture courante, c'est-à-

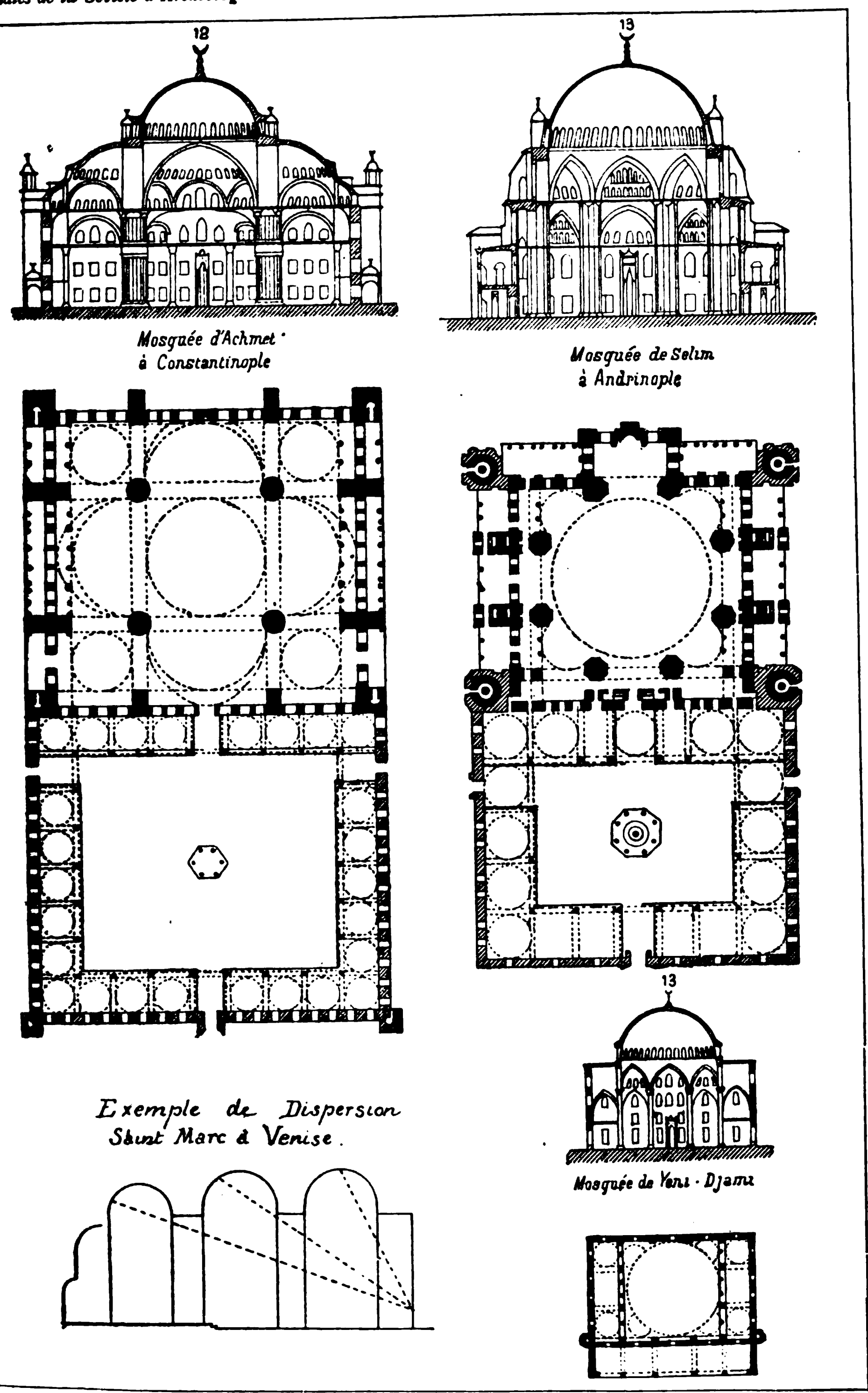
dire d'un caractère général, au lieu d'avoir conservé l'ancienne décoration peinte ; innovation qui fit école et qui, exagérée au XVIIIe siècle, provoqua plus tard la réaction du romantisme.

Contrairement à ce qui s'était passé pour Sainte-Sophie dans le monde oriental, le Saint-Pierre, de la capitale des Papes, devint le modèle de toutes les églises à construire en Occident. Chaque pays, chaque ville, chaque abbaye voulut avoir une coupole sur le plan de Saint-Pierre.

La forme n'a pas varié, Michel-Ange avait élevé une coupole ogivale, elles sont toutes à section ogivale. C'est la forme, du reste, la plus chrétienne, la plus symbolique, étant la plus élancée vers le Ciel ; c'est aussi la plus facile à construire.

Voici les plans et coupes : de Saint-Paul de Londres, dans lesquels il faut signaler même en passant, une ingénieuse invention, celle des tambours coniques qui atténuent sensiblement les poussées latérales ; du Val-de-Grâce, des Invalides, du Panthéon, qui résument assez toutes les variétés du type en Europe. Mais la plus répandue c'est celle de Saint-Pierre de Rome, témoins les églises de Gênes, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, Saint-Isaac. Vienne, seule, possède une coupole ovale en plan, qui, heureusement, n'a pas fait école ; car ses déformations en perspective, pour être originales, n'en sont pas moins malheureuses pour la simplicité de l'art religieux.

Depuis le commencement de ce siècle, le symbolisme si simple et si puissant des coupoles n'a plus été compris ; grâce au romantisme, le style ogival a pris une revanche de la renaissance. Mais comme l'humanité dans sa marche n'a pas coutume de vivre longtemps sur des imitations, surtout lorsqu'elles sont le plus souvent des corps sans âmes, tôt ou tard, elle se lassera de ces copies d'un autre âge et elle de-



LES COUPOLES D'ORIENT ET D'OCCIDENT

par

M. Alphonse GOSSET, architecte.

mandera aux Néo-Moyen-Agistes, *des créations* en harmonie avec les autres œuvres de la civilisation.

Que seront-elles avec des longues nefs[1] ? On peut se le demander, car on n'en voit pas encore l'aurore.

Des deux conceptions religieuses, les églises à nef, comme nous l'avons montré ailleurs (*Évolution historique des Églises chrétiennes*) ont atteint l'apogée de leur beauté, de leur grandeur religieuse aux XIIIe et XIVe siècles, à l'aide d'une sculpture inimitable en sa naïve foi ; elles ont parcouru le cycle fatal, avec les plates-bandes et les voûtes : en plein cintre, en ogive, et même en parabole. Que faire maintenant qui égale Saint-Paul-hors-les-Murs à Rome, les Cathédrales de Chartres, de Reims, d'Amiens, de Cologne, de Saint-Pierre de Louvain, etc., etc...? Honneur et courage à ceux qui trouveront. Mais en attendant, vous comprendrez pourquoi d'autres ont tenté de reprendre l'autre conception, celle qui oblige l'homme à lever les yeux au Ciel, au moins sur l'image qui en est représentée sur une *coupole*.

Cette forme d'église où l'autel occupant le milieu est bien le centre du rayonnement de la lumière divine, autour duquel se groupent les assistants (comme lors du *sermon sur la montagne*), celle dans laquelle toute la décoration converge effectivement et symboliquement vers Dieu représenté au sommet. Forme éminemment orthodoxe, aussi approuvée par Sa Sainteté le Pape Léon XIII ; et motif architectural offrant aux architectes l'avantage d'être resté incomplet des mains des Byzantins; par conséquent d'être encore susceptible de se prêter à des perfectionnements, à des effets nouveaux, comme nous l'avons cherché dans ces projets, qui,

[1] L'église du Sacré-Cœur de Montmartre n'est pas une unité, c'est une adaptation de deux motifs différents juxtaposés ; à l'entrée, une croix grecque ; au fond, une abside énorme avec chapelles rayonnantes. Elle présente donc deux effets différents, l'un en hauteur, l'autre en profondeur. De telle sorte que la coupole, image du Ciel ne couvrira pas l'Autel, le Saint-Sacrement, comme à Saint-Pierre, mais les assistants.

malheureusement pour nous, attendent l'heure de l'exécution ; le seul qui ait daigné y sourire, étant le seul Souverain, le seul Évêque privé de terrains à bâtir.

En ce qui concerne la décoration des églises, il y a un autre point de vue, dont je vous demande la permission de vous dire deux mots, et qui peut toucher la Belgique, de tous temps Mère féconde de grands peintres.

Vous l'avez constaté, les églises à nefs, par conséquent les églises ogivales, ne présentent pas de surface pour l'exposition peinte des grandes scènes de la religion ; les piliers à faisceaux ; les arcatures remplaçant les fonds ; les voûtes divisées en une multiplicité de triangles concaves par des nervures très saillantes, ne laissent pas de places favorables pour les figures ; or, sans figures rattachées à une action commune, *pas de peinture spiritualiste,* c'est-à-dire religieuse.

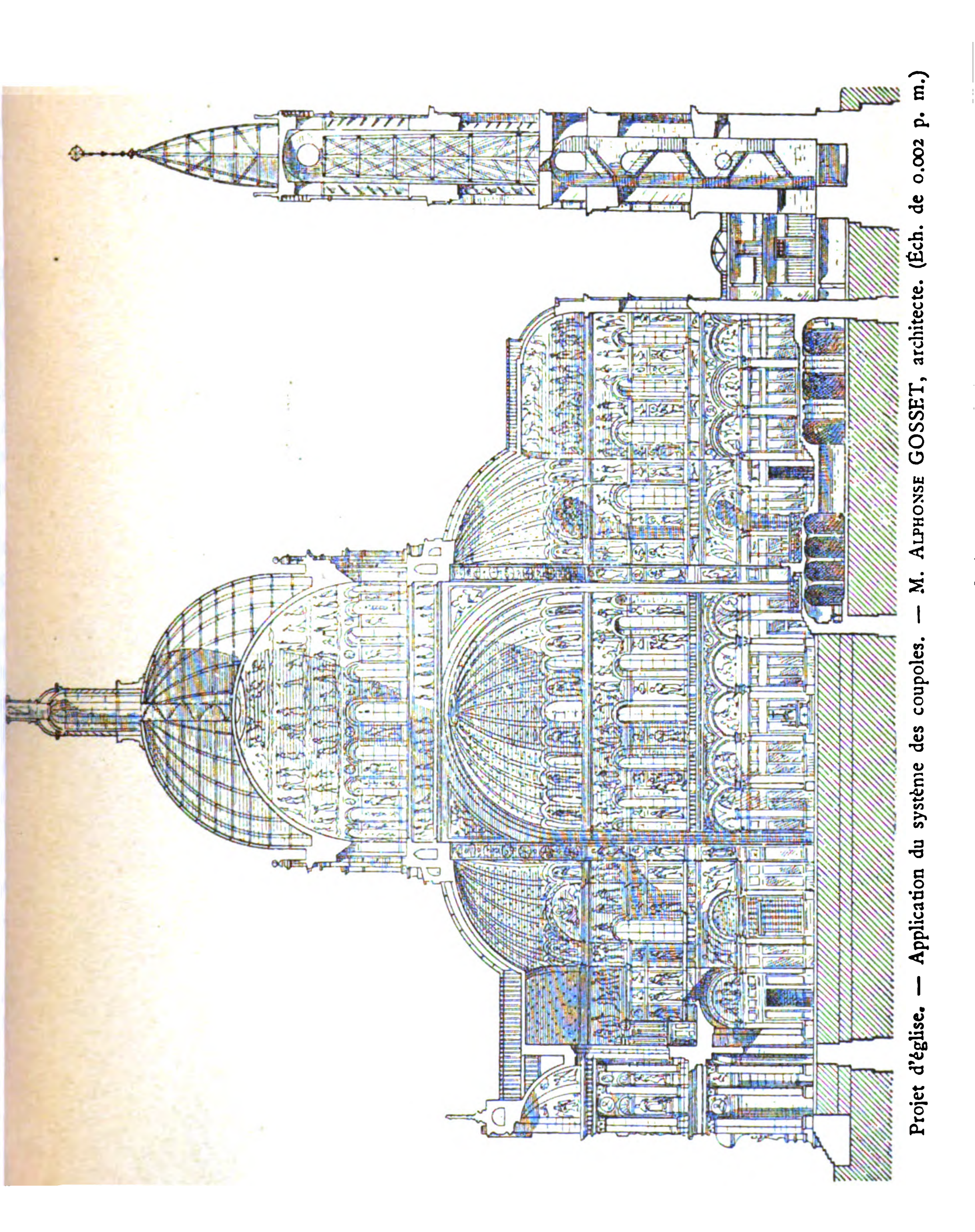
Cependant, quel art doit être le plus développé dans les églises catholiques, si ce n'est la peinture ?

Depuis le XIIe siècle, même depuis le XIe, les architectes occidentaux, sauf en Italie, en ont accaparé la décoration. Aux peintures murales qui exaltaient la gloire de Dieu et des Saints, protecteurs de la Cité, ou du sanctuaire particulier, ils ont substitué tout leur système de moulures, de nervures, d'arcatures, etc., dont ils ont couvert toutes les surfaces murales. Tous ornements appartenant pour la plupart à la grammaire générale de l'époque, c'est-à-dire banale, sans liens avec le vocable du sanctuaire et appliqués partout [1].

Avec le système des piliers moulurés, des arceaux, l'architecte triomphe dans les églises ; on n'y voit plus que lui et son œuvre, simplice ou mièvre, froide ou luxuriante, comme au XVIe siècle, son caractère s'y impose souvent plus que celui du sanctuaire.

[1] Aux XIIe, XIIIe, XIVe siècles ces chapiteaux, ces nervures, ces ornements, que nous ne trouvons plus aujourd'hui que dans les Églises, étaient employés dans les édifices civils et autres.





Projet d'église. — Application du système des coupoles. — M. Alphonse GOSSET, architecte. (Éch. de 0.002 p. m.)

Les ornements de l'architecture n'ont pas de caractéristique religieuse proprement dite, il n'y a que la peinture qui puisse en avoir une parfaite et complète.

La statuaire, qui n'a qu'un seul moyen d'expression, le relief, ne peut produire que des effets restreints ; car au delà de quelques mètres, les bas-reliefs paraissent déformés, ce qui nuit beaucoup à leur caractère, à la beauté que doit conserver la figure humaine, *chef-d'œuvre de la création ;* tandis que la peinture, avec ses deux moyens, le dessin et la couleur qui la met plus en vue, s'accommode de toutes les positions et se prête mieux aux effets particuliers et d'ensemble.

Il ne suffit pas dans les églises, d'occuper la pensée par la parole et la musique ; il faut encore lui donner à réfléchir, à s'élever, par l'exposition : des grandes scènes de la religion, des visions célestes et apocalyptiques, comme l'avaient compris autrefois les Grecs et les Italiens du moyen âge. Alors le prêtre peut en tirer un très grand parti pour l'enseignement, l'accomplissement de sa mission.

Pour développer des scènes, il faut des surfaces ; et les surfaces on ne les trouve bien dans les églises à nefs, que sur les murs des basiliques latines, lorsqu'elles sont larges comme celles de Rome ; mais lorsqu'elles sont étroites, la perspective est déformée par le manque de recul. C'est ce qui arrive à Paris aux admirables fresques de Paul Flandrin à Saint-Germain-des-Prés (en outre coupées par les arcades), et surtout à celles de Saint-Vincent-de-Paul qu'on ne voit pas faute de lumière et de largeur ; tandis que dans les églises larges, couronnées par une coupole, le peintre a à sa disposition, non seulement des surfaces murales sur lesquelles il peut développer en confiance ses figures, certain qu'elles seront vues à leur point, mais encore la coupole, qui avec sa douce concavité, est au point de vue religieux

l'image du ciel, et facilite la même convergence qu'autour de l'autel.

Il y a toute une immense surface, pour y figurer la hiérarchie céleste.

Les pieuses fresques d'Italie ont malheureusement subi les injures du temps, et les admirables mosaïques d'Orient, celles plus graves encore des outrages des Turcs, qui les ont effacées ou les ont recouvertes; de telle sorte que les spécimens de ces décorations sont très rares, surtout celles de la belle époque, celles qui ont échappé aux Iconoclastes, aux Musulmans, et aux Restaurateurs.

Ceux d'entre vous qui ont vu la petite église de Daphni près Athènes, ayant grâce à son isolement dans la montagne, conservé ses anciennes mosaïques, se rappelleront leur grand effet, et surtout celui, incomparable, produit par l'image du Père Céleste qui dans des proportions colossales, couvre le sommet de la coupole, d'où il voit tout, *et qu'on voit de partout,* vous suivant toujours (pl. XVII, exemple de convergence).

Les italiens du moyen âge peignaient *Dieu* au fond de l'abside où son image perdait de sa puissance ne dominant pas, étant elle-même à un niveau inférieur, aux soffites de la nef, ou aux caissons des voûtes. Mais au sommet de la coupole, la figure divine plane réellement ; et, grâce à la mosaïque sur fond d'or, elle conserve malgré les années, sa splendeur symbolique.

Quelle image plus saisissante de la parole du prédicateur : « Mes frères, Dieu vous voit ». Aussi vous comprendrez, que l'art religieux n'a rien produit de plus grandiose.

L'avenir est donc aux coupoles; la science moderne, munie de tous les matériaux qui rendent possibles celles qui eussent été invraisemblables il y a cinquante ans, et de les décorer d'une façon inaltérable, grâce à la métallurgie, à la céramique et à l'émaillerie, permet d'en construire économiquement.

Quelles ressources !

La coupole, suivant l'expression de Sa Sainteté Léon XIII, est donc appelée à reprendre une grande place dans l'architecture religieuse.

Dans l'architecture civile, elle peut être grande aussi, grâce aux progrès de l'industrie; l'exposition de Paris, en 1889, en a fourni de nombreux et brillants témoignages.

Sans compter le dôme central, dont les élégantes nervures partaient du sol comme des roseaux gigantesques, pour former un berceau aérien et les deux coupoles centrales des pavillons des beaux-arts et des arts libéraux couvertes, comme celles de la Perse, de tuiles émaillées, nombre de pavillons isolés lui avaient emprunté leur motif principal ; ils en montraient toutes les variétés. Ils ont prouvé : sa souplesse à se prêter à tous les programmes civils et religieux ; à tous les modes de construction, en pierre, en briques, en fer, en bois et même en joncs ; à toutes les formes : trapues ou élancées; à tous les effets, monochromes ou polychromes. Les architectes connaissent donc maintenant toutes les ressources qu'elles leur offrent au point de vue pratique et esthétique.

Mais avant, dès le commencement du siècle, à l'aurore des perfectionnements de la métallurgie en 1811, l'architecte Bellanger dans la vaste coupole de la Halle aux blés de Paris (actuellement Bourse du Commerce, dont voici le plan primitif et la coupe), en fer fondu (comme on disait alors) avait montré les facilités que ce mode de voûte apportait aux constructeurs. Élégante et légère au possible, elle est restée un modèle que les progrès de la science ont confirmé. Incomprise par l'auteur de la transformation, elle est aujourd'hui plâtrée et perdue pour l'enseignement de l'art français.

Plus près de nous de 1862 à 1865, Henri Labrouste dans la construction des coupoles en fer et en porcelaine de la salle de travail de la Bibliothèque nationale à Paris, chef-

d'œuvre de goût et de raison, avait par un coup de maître, ouvert la voie au mariage du fer et des émaux dans l'art moderne.

Cette voie ouverte, on peut en attendre beaucoup ; la Belgique, qui est riche productrice de métallurgie et de céramique, ne peut y rester indifférente et je crois qu'elle y prendra, comme dans toutes les œuvres de la civilisation, une grande et honorable place.

—

M. Gosset fait ensuite passer en revue à ses auditeurs, la collection de ses dessins des principaux édifices à coupoles dont il vient de rappeler l'histoire, tous plans et coupes au centième ; ces dernières à double effet, montrant d'un côté la construction et de l'autre la décoration, qui ont servi à composer les planches de son remarquable ouvrage sur les « *coupoles d'Orient et d'Occident* [1]. » Il leur fait remarquer la caractéristique de chacun, la raison d'être des dispositions, des proportions, de la décoration et leur signification esthétique d'après les influences utilitaires, politiques et religieuses.

Il montre les modes de bâtir et les résultats ; la relation entre les formes et la décoration dont elles ont été recouvertes, celles entre les formes et les climats, les milieux pour lesquels elles ont été créées, et il insiste surtout sur les applications à l'art moderne.

Montrant ce qui a été fait jusqu'à présent, il indique aussi ce qui reste à faire pour tirer parti de tous ses avantages.

Les voûtes sphériques étant les plus simples et les plus économiques, celles qui emploient le moins de matériaux, (moitié moins que la voûte en berceau), les seules qui peuvent

[1] Les coupoles d'Orient et d'Occident par Alph. Gosset. — Librairie centrale des Beaux-Arts, 13, rue Lafayette, Paris.

être élevées sans cintres, au moyen de l'appareil en couronne, enfin celles dont la poussée est la plus faible, moitié également de celles en berceau.

Il fait voir aussi par de nombreux exemples, qu'elles sont faciles à décorer, soit qu'on les ajoure à la base comme à Constantinople, ce qui leur donne le maximum de légèreté; soit qu'on les laisse inachevées comme celles du XVIII[e] siècle, mais en faisant remarquer que le jour du haut au contraire, *abaisse*.

En présence de ces nombreux avantages, l'orateur invite ses collègues à les étudier, à s'en rendre compte et à y chercher une voie d'avenir.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, la Société adresse de chaleureux remerciements à M. Gosset pour la revue qu'il nous a faite d'une manière si complète, d'édifices si intéressants. Je tiens à appuyer tout spécialement sur l'ampleur qu'il a donnée à sa conférence.

Nous vous demanderons, Messieurs, de proclamer MM. Gosset et Lucas, membres correspondants de la société d'archéologie. *(Applaudissements unanimes).*

Nous tenons essentiellement à conserver d'une manière indélébile le souvenir de ces deux hommes d'élite qui ont donné grande expression aux choses qu'ils nous ont exposées avec tant de cœur et tant d'ardeur.

Je vous demanderai de donner une petite extension aux remerciements que j'adressse à ces Messieurs. J'ai d'autres remerciements en effet à adresser : au Gouvernement provincial du Brabant pour l'appui qu'il nous a prêté pour l'organisation de cette séance et à M. le Bourgmestre de la ville de Bruxelles qui a bien voulu mettre à notre disposition cette superbe salle. *(Applaudissements).*

M. GOSSET. — Nous vous remercions, Messieurs, de l'honneur que vous nous faites en nous associant aux travaux de

votre savante société et vous prions de croire que dans l'avenir, nous tâcherons de justifier notre titre de membres correspondants par un entier dévouement aux intérêts de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

M. LUCAS. — Je joints mes remerciements à ceux de M. Gosset.

— L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à midi trois quarts.





Visite au Musée d'Art ancien au Parc du Cinquantenaire à Bruxelles.



a séance dont on vient de lire le compte rendu *in extenso*, a été précédée d'une visite le 26 juillet 1890, à 2 heures, dans les galeries du Musée d'Art ancien, récemment installé dans ses nouveaux locaux.

Conduits par M. J. Destrée, conservateur ff. du Musée et conseiller de la société, un grand nombre de membres ont pris part à cette excursion très réussie et ont pu étudier à loisir les collections très intéressantes qui viennent d'être livrées à l'étude et à la curiosité publiques.

Banquet du dimanche 27 juillet 1890.

Comme suite à l'assemblée générale extraordinaire, un banquet a réuni les membres de la Société dans la grande salle des fêtes de l'hôtel du Grand Miroir, à Bruxelles.

Au milieu de l'assemblée choisie qui avait tenu à prouver

par sa présence, l'intérêt qu'elle porte à notre Société, on remarquait avec plaisir la présence de l'honorable bourgmestre de la ville de Bruxelles, M. Ch. Buls ; de MM. Alphonse Gosset et Charles Lucas, architectes à Reims et à Paris ; Alphonse Casse, membre de la Chambre des représentants pour Bruxelles ; Delessert-de Mollins, membre effectif à Croix-Wacquehal (France) ; Hubert et J. De Soignie, de Mons ; Alph. De Schodt, Alex. Henne, etc., etc.

A l'issue du banquet, M. le comte van der Straten-Ponthoz, président, a ouvert la discussion sur la conservation des monuments.

L'assemblée a entendu avec plaisir les discours de MM. J. Destrée, Ch. Lucas, P. Saintenoy, Th. de Raadt, E. de Munck, sur cette question et a conclu à la nécessité d'une législation spéciale pour la Belgique avant de trop faire connaître au public la valeur de certains objets d'art.





ESSAI D'UNE CARTE

PRÉHISTORIQUE ET PROTOHISTORIQUE

DES ENVIRONS DE MONS



Depuis quelque temps on cherche, au sein de nos sociétés scientifiques, les moyens pratiques d'arriver à l'exécution d'une carte archéologique détaillée, préhistorique et protohistorique, à légende internationale.

Cette carte, destinée à donner sur un simple coup d'œil l'état de notre pays dans les temps anciens, devra indiquer les points précis où les découvertes ont été faites et montrer de cette façon :

1° La position préférée par les peuples préhistoriques, les Celtes, les Germains, les Romains et les Francs, pour l'installation de leurs demeures et l'établissement de leurs cimetières ;

2° La succession de l'habitat, en un même lieu, de plusieurs peuples ;

3° La transformation fréquente de ces stations en bour-

gades et châteaux-forts du moyen âge, noyaux de nos villes et villages d'aujourd'hui.

Nous nous permettons donc de venir soumettre à nos collègues, cet essai exécuté suivant les règles tracées dans l'un de nos derniers congrès et qui porte sur une région que nous habitons et que nous connaissons à fond, celle des environs de Mons.

HISTORIQUE

Faisons, le plus brièvement possible, l'historique de la question en ce qui concerne la Belgique.

Dès 1842, l'Académie royale décida la publication d'une carte archéologique du pays, dont l'exécution fut confiée à Roulez, professeur à l'Université de Gand. Une dizaine d'années s'était écoulée et le travail n'avait point encore reçu son achèvement, lorsque parut la *Carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire* de van der Maelen [1].

Assez complète relativement aux découvertes qui avaient été faites jusqu'à cette époque, cette carte présentait cependant de grands défauts.

L'échelle en était trop petite et partant les points précis des trouvailles n'étaient nullement indiqués; on voyait, au contraire, un grand nombre de signes s'aligner au-dessus du nom des localités. Ces signes, à leur tour, étaient défectueux et ne présentaient aucune des qualités requises actuellement.

En 1877, nous eûmes une nouvelle carte archéologique, celle de Van Dessel [2].

Plus complète toutefois que la précédente, elle offrait cependant encore à peu près les mêmes défauts.

[1] Carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire de la Belgique, dressée d'après les principaux ouvrages historiques et nobiliaires, à l'échelle de 1 à 200,000, par Joseph van der Maelen. Bruxelles, établissement géographique, MDCCCLIII.

[2] Carte archéologique de la Belgique. Périodes antéhistorique, romaine et franque, dressée à l'échelle de 1/375,000 par Camille Van Dessel.

Mais l'ère des perfectionnements était ouverte, car en 1874, lors de la septième session du congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, tenue à Stockholm [1], une commission [2] était nommée pour étudier le projet de M. Chantre d'une *Carte archéologique préhistorique à légende internationale* et en préparer l'exécution.

Cette commission adopta alors en principe les signes conventionnels qu'on lui proposa et *pour modifier cette légende suivant les indications de chacun des membres de la commission, on nomma une sous commission* [3] *chargée de centraliser les observations, et d'adresser un rapport sur les travaux de la commission.*

Dix années s'étaient de nouveau écoulées, et nul essai de réalisation du projet de M. Chantre n'avait été tenté chez nous, lorsqu'au congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, tenu à Anvers, en 1885, la première section, sur la proposition de M. le docteur V. Jacques, émit le vœu suivant : *Il serait hautement désirable de dresser, au moyen des signes conventionnels usités en France, une carte préhistorique et protohistorique de la Belgique. A cette carte serait joint un catalogue indiquant, pour chaque localité, les découvertes archéologiques se rapportant aux époques préhistorique, gauloise, germanique, romaine et franque, et mentionnant les musées et collections où se trouvent les objets découverts.*

Ce vœu, adopté en séance générale, fut développé par son auteur, l'année suivante, à Namur [4].

Enfin, à Bruges, en 1887, la question fit un grand pas. On y discuta longuement les moyens pratiques d'exécution, et la

[1] Le 16 août, en la séance de clôture.

[2] Cette commission, tout à fait internationale, était composée de MM. Capellini, Virchow, Romer, Dupont, Engelhardt, Chantre, Ewans, Lorange, Hans Hildebrand, Leemans, Desor et Lerch.

[3] Composée de MM. Chantre et G. de Mortillet.

[4] Voir compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique à Namur, août 1886.

proposition de M. Du Fief, secrétaire-général de la Société de géographie, fut définitivement votée.

Cette proposition peut se traduire comme suit ;

1° Adopter les signes internationaux créés par M. Chantre;

2° Inviter les sociétés archéologiques :

a) à engager leurs membres à remettre des croquis de carte signalant leurs découvertes particulières ;

b) à reporter ces croquis sur une seule carte à l'échelle du $\frac{1}{40.000}$, permettant de donner beaucoup de détails.

3° Laisser à l'avenir le soin, à une société que l'on désignera, ou même à une ou plusieurs personnes, de reporter en résumé toutes les indications des cartes régionales sur une carte d'ensemble, soit au $\frac{1}{160\,000}$, en séparant ces indications de manière à faire une carte spéciale pour chaque époque.

ÉCHELLE DE NOTRE CARTE

Le levé topographique militaire à l'échelle du $\frac{1}{40.000}$ dont l'adoption a été prônée pour servir de canevas aux cartes régionales ou cartes particulières des sociétés, et dont vous avez ici un spécimen sous les yeux, se compose de soixante-douze feuilles seulement pour tout le pays.

Cette carte est suffisamment grande pour pouvoir y multiplier les indications et surtout y préciser la position des monuments et le lieu des découvertes.

SIGNES

Nos signes qui sont simples, tranchés, spéciaux, universels, aussi mnémoniques que possible et multipliables, ont été empruntés à la légende internationale de M. Chantre.

Ce sont les signes préhistoriques que nous avons augmentés suivant le besoin.

DISTINCTION DE L'AGE

L'emploi de signes complémentaires pour déterminer les

époques ayant l'immense inconvénient de compliquer les signes radicaux et dérivés ainsi que de surcharger les cartes, nous avons distingué les âges au moyen de couleurs différentes, bien tranchées.

C'est ainsi que nous avons tracé nos signes :

en vert	pour l'époque	paléolithique;
en rouge	»	néolithique;
en noir	»	gauloise;
en jaune	»	germanique;
en violet	»	romaine;
en bleu	»	franque.

ÉPOQUE PRÉHISTORIQUE

PALÉOLITHIQUE

On peut observer, au sud et à l'est de la ville de Mons, dans les nombreuses carrières ouvertes actuellement pour l'exploitation des phosphates de chaux, dans certaine tranchée de chemin de fer, ainsi que dans bon nombre de chemins creux, le dépôt caillouteux de la base du quaternaire.

Ce dépôt renferme, associés parfois à des ossements d'éléphants et de rhinocéros, des éclats de silex retouchés sur les bords et des haches en forme d'amande présentant généralement le type dit *chelléen*. Nous indiquons ces gisements d'objets par le signe ♁ rappelant la forme amygdaloïde de ces haches.

Parmi ces dépôts, on a eu la bonne fortune, en 1865, lors de l'ouverture de la tranchée de Mesvin, de découvrir l'emplacement d'un foyer.

Nous avons fixé l'endroit où cette découverte a été faite au moyen du signe ∴, formé de trois points disposés comme le sont souvent les pierres d'un foyer en plein air.

NÉOLITHIQUE

Les découvertes d'objets se rapportant à cette période

ont été très fréquentes dans la région dont nous nous occupons.

Nous avons d'abord à indiquer le lieu de la trouvaille d'une hache, d'un outil ou d'un éclat quelconque rencontré isolément. Nous traçons pour cela un triangle équilatéral △ car il est impossible de faire ici de la mnémonie.

Pour désigner l'endroit où des objets ont été trouvés réunis, groupés ou simplement peu éloignés les uns des autres, nous nous servons du signe ⬙ qui n'est que la transformation en losange du signe précédent par l'adjonction à sa base d'un autre triangle semblable, ce qui indique l'idée de plusieurs découvertes.

Nous avons délimité exactement sur notre carte, par une ligne brisée ou sinueuse, les lieux où des preuves d'une habitation prolongée, comme des foyers, des emplacements de huttes, des puits d'extraction ou des ateliers de taille ont été constatés.

Le signe ⋏ évoque suffisamment, pensons-nous, l'idée d'un tente ou d'une hutte.

Le signe ⸍ qui représente le pic en bois de cerf que l'on retrouve dans les puits et galeries d'extraction du silex, indique la mine ou la carrière.

Le losange plein ◆ signe purement conventionnel, désigne un atelier de taille.

Un astérisque ★ marque l'endroit où l'on a recueilli un objet, arme ou outil, en roche étrangère à la région explorée.

Enfin, l'itinéraire supposé, le sentier d'échange, ce chemin primitif qui, pour éviter les bas-fonds et les lieux marécageux, a vraisemblablement suivi les hauteurs et les crêtes de partage des eaux, cette ligne fictive que l'on peut tracer en prenant comme point de repère les diverses stations, est indiqué par un pointillé.

Aucun objet attribuable à l'âge du bronze n'ayant été rencontré jusqu'ici dans nos environs, force nous est de passer directement à l'époque celtique ou gauloise.

ÉPOQUE CELTIQUE OU GAULOISE

Refoulés vers les régions du sud dès longtemps avant la conquête de César, par l'arrivée de nombreuses hordes germaniques, les peuplades celtiques ou gauloises qui habitaient la Belgique. nous ont laissé fort peu de traces de leur séjour.

A part quelques monnaies et quelques tessons de poteries que nous avons indiqués, suivant le cas, par les signes : *découverte isolée,* ou *découverte d'objets réunis*, aucune trouvaille importante n'a été faite aux alentours de Mons.

ÉPOQUE GERMANO-BELGE

Notre pays était donc germanisé ou, si l'on préfère, occupé en majeure partie par des peuplades germaniques devenues des nations belges, lorsque César y pénétra. Il le constate dans ses commentaires [1].

Malgré cela les découvertes d'antiquités germaniques ou germano-belges n'ont guère été fréquentes jusqu'ici.

Il a existé toutefois à Bernissart une tombelle sépulcrale par incinération, totalement détruite aujourd'hui, que l'on a cru pouvoir rapporter à cette époque.

Nous l'avons indiquée au moyen du signe radical *tumulus, tombelle* , qui est un segment de cercle, et que nous avons surmonté du signe *sépulture par incinération* sur lequel nous aurons à revenir plus loin, , puis nous

[1] La plupart des Belges, dit-il, sont issus des Germains ; ils ont autrefois passé le Rhin et se sont fixés dans la Belgique à cause de la fertilité du sol, et en ont chassé les Gaulois. (*De bello gallico*, L. II, c. IV.)

avons biffé le tout à l'aide d'un double trait pour exprimer que le monument n'existe plus.

ÉPOQUE BELGO-ROMAINE

Les traces de la domination romaine dans notre pays, depuis la conquête de César, l'an 57 avant J.-C., jusqu'à l'établissement définitif des Francs, sont fort nombreuses.

Outre les deux grandes voies stratégiques qui, de Bavay, ancienne capitale de la Nervie et point initial du réseau belge, se dirigeaient, l'une sur Trèves, par Arlon, l'autre sur Cologne, par Tongres et Maestricht, une foule d'autres voies secondaires reliaient entre eux et aux grandes chaussées, dont il vient d'être question, les postes fortifiés et les innombrables établissements qui, sous le nom de *villæ*, servaient d'habitations aux colons romains et aux Belges romanisés qui s'adonnaient au négoce, à la culture et à l'exploitation des minerais de fer.

Les vestiges de ces établissements ont été signalés par toute la Belgique, mais ils sont particulièrement abondants dans les provinces de Liège et de Namur, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et aux environs de Mons.

Nous avons commencé par tracer les routes et par déterminer l'emplacement des camps.

C'est grâce, en effet, à la sécurité qui résulta de leur installation que, durant les IIe et IIIe siècles de l'ère chrétienne, notre pays se couvrit de villas confiantes.

La voie de premier ordre *(strata via)*, construite dans un but purement stratégique, est indiquée par un trait fort.

La voie secondaire *(diverticulum)*, reliant entre elles les grandes chaussées, par un trait moins accentué.

Les routes vicinales *(viæ vicinales)*, donnant accès aux divers établissements, par un trait léger, ou, si nous

n'en retrouvons plus trace, par une ligne fictive en pointillé.

Le camp, l'enceinte fortifiée, *l'oppidum*, est représenté par un carré dont l'un des côtés est incomplet, ou à demi-ouvert d'un côté, afin qu'il soit impossible de le confondre avec le rectangle dont nous réservons l'emploi pour désigner un établissement quelconque (villa, foyer, relais de poste, tuilerie, etc.).

Ce signe désigne l'endroit où un travail de terrassement a rencontré et coupé un aqueduc.

La trouvaille d'une monnaie, d'un fragment de tuile ou d'un tesson de poterie est renseignée par le signe *découverte isolée;* plusieurs de ces débris gisant ensemble ou à peu de distance les uns des autres en un même lieu, sont indiqués par le signe *découverte d'objets réunis*.

Qui dit habitations, agglomérations, dit sépultures, cimetières. Nous exprimons l'idée générale de sépulture par une ligne horizontale prolongée vers le haut par deux petites lignes obliques divergentes. Ce signe représente assez bien la coupe d'une tombe ; mais comme nous avons affaire ici à des sépultures par incinération, pour compléter notre indication, nous mettons, vers le milieu et à l'intérieur de notre signe radical, un point destiné à rappeler un amas de cendres.

Étant donné que plusieurs sépultures réunies en un même lieu forment un cimetière, il nous a suffi pour cette désignation de tracer à l'intérieur du signe radical, à droite et à gauche de notre point, le signe mathématique +.

ÉPOQUE FRANQUE

Les Francs dont les invasions partielles, mais progres-

sives, commencées chez nous de très bonne heure, avaient abouti, vers le milieu du ve siècle, à la conquête générale et définitive de la Belgique, nous ont laissé des traces importantes de leur long séjour en les seuls monuments qu'ils daignaient construire, c'est-à-dire en leurs tombeaux.

Cependant, notre regretté confrère Charles De Bove a retrouvé à Élouges, sur l'emplacement d'un cimetière de cette époque, les aires circulaires de plusieurs huttes demi-souterraines qu'il n'hésitait pas à attribuer aux Francs.

Nous avons noté ces emplacements au moyen du signe ⩘, déjà connu.

Les tombes sont toutes à inhumation; nous les avons indiquées en traçant à l'intérieur du signe radical une petite barre en long, désignant assez bien ce mode de sépulture où le cadavre est habituellement étendu tout de son long ═.

En y ajoutant le signe + (╤═╤) nous exprimons l'idée de cimetière.

SIGNES RELATIFS A L'ÉTAT DES MONUMENTS

Il nous reste encore à faire connaître :

a) si les monuments ont été fouillés;

b) s'ils sont détruits;

c) s'ils sont douteux.

Dans le premier cas nous avons tracé, sous les signes, un petit cercle o rappelant l'excavation laissée par la fouille.

Dans le second cas nous avons biffé le signe par un double trait X.

Enfin, dans le troisième cas nous nous sommes servis du vulgaire point d'interrogation.

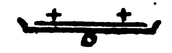
Exemples :


Substructions fouillées


Substructions fouillées et totalement détruites


Tombelle sépulcrale par incinération totalement détruite


Tumulus douteux


Cimetière par inhumation fouillé

POSITION DES SIGNES

Le signe est placé, avec toute l'exactitude possible, à l'endroit où la découverte a été faite. Quand, par suite de l'ancienneté de la trouvaille, de l'insuffisance, de l'inexactitude ou du manque absolu de renseignements, il nous a été impossible de déterminer le point précis, nous avons posé le signe au-dessus du nom de la localité.

Nous avons procédé de même (voir Givry) lorsque l'endroit exact se trouve sur la partie du territoire non comprise sur notre feuille.

CATALOGUE

Enfin l'énumération suivante complète notre travail :

ASQUILLIES.

Epoque paléolithique.

Gisement d'objets.

Collection DE MUNCK.

Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, t. VI, p. 182.

Epoque néolithique.

Objets en silex, atelier de taille.

Collection DE MUNCK.

Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, t. VIII, p. 38.

AUDREGNIES.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection de M. T. BERNIER.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XX, p. 77.

Epoque belgo-romaine.

Diverticulum.

BAISIEUX.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection BERNIER.

Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, t. VI, p. 71.

Epoque belgo-romaine.

Diverticulum.

BASÈCLES.

Epoque franque.

Cimetière.

Collections de la Soc. d'ANTHR. de Bruxelles.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XVI, année 1849, 1re partie, p. 669. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. III, p. 360.

BAUDOUR.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection de M. LETOT, propriétaire à Baudour ; col. DE MUNCK.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XV, 2me partie, p. 191. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 71.

Epoque celtique ou gauloise.

Pièce d'or.

Collection LETOT.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XVI, 1re partie, p. 664.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XIV, 1re partie, p. 221 et t. XVI, 1re partie, p. 664.

BERNISSART.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Ancienne collection TOILLIEZ (acquise par M. John EVANS).

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. I, p. 83 et t. XVI, p. 551.

Epoque germano-belge.

Tombelle.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. I, p. 83 et t. XVI, pp. 551 et 573.

BLATON.

Epoque belgo-romaine.

Substructions, cimetière, camp.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. VI, p. 138; t. XVI, p. 572 Note 1.

BOUGNIES.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE LOË.

Epoque celtique ou gauloise.

Monnaie.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XV.

BOUSSOIT.

Epoque paléolithique.

Gisement d'objets.

Compte rendu du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, 6e session, Bruxelles 1872, pp. 264 et 265.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE MUNCK.

BOUSSU.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, t. VI, p. 71.

Epoque belgo-romaine.

Pièces de monnaie.

Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXIII, 1848-1850.

Casteau.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection de Munck.

Compte rendu des travaux du 4me Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, à Charleroi, 1888, p. 265.

Epoque belgo-romaine.

Cimetière.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XX, p. 445.

Note : Les renseignements contenus dans cet article ne sont pas assez précis pour indiquer d'une façon exacte le lieu de cette découverte. Il n'existe pas de *Bruyère d'Hasnon* à Casteau, ou plutôt aucune partie de bruyère n'est désignée actuellement sous ce nom. Il existe un *Bois d'Hasnon* ou *d'Hanon*, mais sur le territoire de la commune de Masnuy-Saint-Jean. Nous plaçons donc notre signe au-dessus du nom de la localité.

Ciply.

Epoque paléolithique.

Gisement d'objets.

Collection de M. l'Ingénieur Lemonnier.

Epoque néolithique.

Objets en silex, galeries d'exploitation.

Collection de Munck.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XVIII, 1re partie, p. 660. — *Compte rendu du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, session de Bruxelles, 1872, p. 295.

Epoque belgo-romaine.

Voie stratégique.

Epoque franque.

Cimetière.

Collection de M. Léopold Bernard, à Mons.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XI, pp. 179 et 468.

Cuesmes.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, t. VI, p. 71.

Epoque belgo-romaine.

Sépulture.

Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXII, 1846-47.

DOUR.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Epoque belgo-romaine.

Substructions, cimetière.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XV, p. 551.

Epoque franque.

Deux tombeaux.

Ancienne collection TOILLIEZ.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. I, p. 86 et t. XV, p. 551.

DOUVRAIN.

Epoque néolithique.

Hache en silex.

Ancienne collection D. TOILLIEZ.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XVI, 1re partie, p. 665.

ELOUGES.

Epoque paléolithique.

Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles, t. II, pp. 341 à 345.

Epoque néolithique.

Station, emplacement de huttes ou de tentes.

Epoque celtique ou gauloise.

Silo et fragments de poteries.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XV, p. 564.

Epoque belgo-romaine.

Substructions, aqueducs, sépulture.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. VI, p. 214; t. I, p. 87, et t. XVIII, p. 203.

Epoque franque.

Cimetière, aires de plusieurs huttes ?

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. VI, pp. 114, 126 et 140.

NOTE : Toutes ces antiquités faisaient partie de la collection DE BOVE acquise récemment, à la demande de la Société d'Archéologie de Bruxelles, par le Musée royal d'antiquités et d'armures.

ERBAUT.

Epoque belgo-romaine.

Tumulus ?

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XVI, année 1849, 1re partie, p. 666. — *Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. III, p. 213.

FLÉNU.

Epoque néolithique.

Station, ateliers de taille, puits et galeries d'extraction.

Collection du MUSÉE ROYAL D'HISTOIRE NATURELLE de Bruxelles.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XVIII, p. 102.

Compte rendu du Congrès international d'Anthr. et d'Archéol. préhistoriques, session de Bruxelles. 1872, p. 297.

GHLIN.

Epoque néolithique.

Objets en silex, atelier de taille.

Collection DE MUNCK.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XV, 2me partie, p. 191. — *Bull. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 71.

Epoque belgo-romaine.

Substructions, cimetière.

Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. III, p. 329 et t. V, p. 396. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 2me partie, année 1848, p. 195.

GIVRY.

Epoque néolithique.

Beau percuteur en silex.

Collection DE LOË.

Epoque belgo-romaine.

Voie stratégique de premier ordre, substructions, tumulus.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique t. XVI 1re partie, p. 665.

GOTTIGNIES.

Epoque paléolithique.

Objets en silex.

Collection DE MUNCK.

Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, t. VI, p. 182.

Epoque néolithique.

Nombreux débris de silex taillés ou polis.

Collection MONOYER.

Monoyer, *Archéologie populaire du canton du Rœulx*, p. 29. — *Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XX, p. 231.

Epoque belgo-romaine.

Débris divers.

Collection MONOYER.

Monoyer, *Archéologie populaire du canton du Rœulx*, p. 73.

HARCHIES.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE MUNCK.

Epoque belgo-romaine.

Diverticulum, cimetière.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. III, p. 123 et t. XV, p. 557.

HARMIGNIES.

Epoque néolithique.

Nombreux ustensiles et armes en silex, hachette polie en roche dioritique.

Collection DE LOË, C. DEJARDIN, C. DE LOOZ-CORSWAREM, C. DE LA ROCHE.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1re partie, t. XVIII, p. 660. — *Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XX, p. 411.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.

Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles, t. III, p. 26.

Epoque franque.

Cimetière.

Collections DE LOË et DE LOOZ-CORSWAREM.

Ann. du Cercle Arch. de Mons, t. XX. — *Ann. de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, t. I, Anvers 1885.

HARVENGT.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE LOË.

Epoque franque.

Plusieurs sépultures découvertes en 1877 ou 1878 lors de la construction de la route d'Harmignies (Renseignements dus à l'obligeance de M. E. DE LA ROCHE de Marchiennes).

HAULCHIN.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, t. VI, p. 69.

Epoque belgo-romaine.

Voie stratégique de premier ordre, substructions, cimetière.

Collection DE LOË, c. de M. l'abbé LAIREIN, c. PLISNIER.

Epoque franque.

Cimetière.

Collections du CERCLE ARCHÉOL. de Mons, c. de M. l'abbé LAIREIN, c. PLISNIER.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1re partie, t. XXI p. 117.

HAVRÉ.

Epoque paléolithique.

Gisements d'objets.

Collection DE MUNCK.

Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, t. VI, p. 182.

Epoque néolithique.

Nombreux ustensiles et armes en silex.

Collection DE MUNCK.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XX, p. 452. — *Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Namur 1886, p. 61.

Epoque belgo-romaine.

Substructions et monnaies.

Collection DE MUNCK.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XX, pp. 452 et 456.

Epoque franque.

Cimetière.

Collection DE MUNCK.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XX. p. 454.

HENSIES.

Epoque belgo-romaine.

Diverticulum, substructions.

Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXIII, 1848-1850. — *Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XVI, p. 571, note 2.

HERCHIES.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XVI, 1re partie, p. 665. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 71.

JEMAPPES.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XV, 2me partie, p. 191. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 71.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.

Ancienne collection TOILLIEZ, c. du Musée royal d'antiquités et d'armures.

Ann. du Cercle Archéologique de Mons, t. I, p. 89. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, 1re partie, p. 662.

LA BOUVERIE.

Epoque belgo-romaine.

Médaille consulaire en argent, famille CARISIA.

Collection de M. O. CAMBIER, juge de paix à Pâturages.

LE POMMERŒUL.

Epoque belgo-romaine.

Cimetière.

Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXIII, 1848-1850.

MAISIÈRES.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE MUNCK.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XV, 2me partie, p. 198.

— *Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Charleroi, 1888, p. 265.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.

Collection DE MUNCK, c. de M. BEDINGHAUS, horticulteur à Nimy, c. LHOIR, ancienne c. TOILLIEZ.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. I, p. 84; t. XV, p. 201. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 2me partie 198. — *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers* publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXIII, 1848-1850.

MASNUY-SAINT-JEAN.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE MUNCK.

Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, Charleroi, 1888, p. 265.

Epoque belgo-romaine.

Voie stratégique, substructions, sépultures.

Collection DE MUNCK.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XX. p. 647.

NOTE : Il est inexact de dire (voir l'article auquel nous renvoyons ci-dessus) ...*dans un champ à 300 mètres du moulin-à-vent de Niesgrade.* Il faut lire : *Joachim Leroy a trouvé dans un champ voisin du moulin de Niesgrade, etc....*

Le fils de Leroy nous a en effet montré l'emplacement où son père a fait la découverte. Le point qui se trouve au milieu du signe ____ l'indique d'une façon précise et l'on peut voir par là que ce n'est pas à 300 mètres du moulin mais à peu près à l'endroit qu'occupait l'ancien moulin.

MESVIN.

Epoque paléolithique.

Gisements d'objets, foyer.

Collection du Musée royal d'histoire naturelle (salle Neyrinckx) et diverses collections particulières.

Ann. de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, années

1866 et 67, 3me série, t. II, p. 355. — *Compte rendu du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, session de Bruxelles, 1872, p. 250. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. IV. pp. 134 et 176; t. V. pp. 24 et 31, et t. VI, p. 333.

Epoque belgo-romaine.

Voie stratégique.

MONS.

Epoque néolithique.

Objets en silex, atelier de taille.

Collection DE MUNCK, C. DE LOË.

Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles, t. II, p. 306.

Epoque belgo-romaine.

Voie stratégique, camp (?), fragments de tuiles.

Collection DE MUNCK.

Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles, t. II, p. 306.

NOTE : La tradition désigne l'emplacement du vieux château de Mons comme ayant été celui d'un camp romain.

NIMY.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE MUNCK.

Epoque belgo-romaine.

Voie stratégique, substructions, objets divers.

Ancienne collection TOILLIEZ.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XV, 2me partie, p. 198. — *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXII, 1846-47. — *Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. III, p. 25, n. 2.

NOIRCHIN.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE LOË.

NOUVELLES.

Epoque paléolithique.

Gisement d'objets.

Collection DE LOË, C. DE MUNCK.

Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, t. VI, p. 184.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE LOË.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.

Collection DE LA ROCHE.

Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles, t. II, p. 178 et t. IV.

OBOURG.

Epoque paléolithique.

Gisements d'objets.

Collection DE MUNCK.

Bulletin de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles. t. VI, p. 182.

Epoque néolithique.

Stations, puits et galeries d'extraction, atelier de taille, emplacements de huttes.

Collection DE MUNCK.

Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, Namur 1886, pp. 61 et 122. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. V, pp. 298 à 303, et 346 à 354. — *Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Bruges, 1887, p. 134. — *Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. III, p. 61.

Epoque belgo-romaine.

NOTE : La carte de Van Dessel mentionne des substructions entre Obourg et Havré. Afin de contrôler ces renseignements, nous nous sommes livrés à de très nombreuses recherches sur le terrain. Elles nous ont amenés à cette conviction qu'il n'existe pas de moindre débris de l'époque belgo-romaine, non seulement au point signalé, mais également dans les environs.

Il nous est arrivé souvent, durant nos recherches, de constater chez certains auteurs, soit des erreurs, soit des relations offrant peu de garanties d'exactitude. Ainsi nous avons pu nous convaincre que la découverte d'une inscription romaine sur le territoire d'Obourg et signalée pour la première fois à l'Académie royale par Toilliez, doit être considérée comme fort douteuse.

Estimant qu'il était de notre devoir de ne consigner dans le présent travail que des faits rigoureusement exacts, nous avons rejeté tout document incomplet ou entaché d'inexactitude.

QUAREGNON.

Epoque néolithique.

Haches en silex.

Messager des sciences historiques, 1847, p. 242. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 2me partie, p. 191. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 71.

Epoque belgo-romaine.

Cimetière, Tumulus (??)

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XVI, 1re partie, p. 662.

NOTE : Ce tertre porte le nom de *Château du Diable*. Est-ce réellement un tumulus ? Toilliez dit « *oui* »; M. Devillers, moins affirmatif, dit « *peut-être* » (Voir *Ann. de l'Acad. d'Archéol. d'Anvers*, t. II, 2me série, p. 87).

QUIÉVRAIN.

Epoque néolithique.

Objets et silex.

Collection de M. T. BERNIER, d'ANGRE.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XX, p. 77.

SAINT-DENIS.

Epoque paléolithique.

Gisement d'objets.

Collection DE MUNCK.

Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, t. VI, p. 182.

Epoque néolithique.

Station, atelier de taille, emplacements de huttes.

Collection DE MUNCK.

Monoyer, *Archéologie populaire du canton du Rœulx*, p. 3. — *Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique à Namur*, 1886, p. 61. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VIII, p. 58.

Epoque belgo-romaine.

Cimetière.

Ann. du Cercle archéol. de Mons, t. XI, p. 187 et p. 192 et t. XVIII, p. 437. — *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXII, 1846-47. — *Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. II, p. 307.

SAINT-SYMPHORIEN.

Epoque paléolithique.

Gisements d'objets.

Collection DE MUNCK, c. CELS, c. DE LOË.

Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, t. VI, p. 182.

Epoque néolithique.

Nombreux objets en silex, hachette polie en quartzite révinien.

Collection DE LOË, c. DE MUNCK.

Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, t. VI, p. 69.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.

Collections de la Soc. D'ARCHÉOL. de Bruxelles, c. DE LA ROCHE.

Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles, t. III, p. 22.

SPIENNES.

Epoque paléolithique.

Gisements d'objets.

Collection DE PAUW, c. DE LOË, c. DE MUNCK, c. MOURLON, c. CELS.

Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, t. VI, p. 182.

Epoque néolithique.

Station des plus importantes, puits et galeries d'exploitation, ateliers de taille, emplacements de huttes.

Collection du Musée royale d'histoire naturelle, collection John EVANS (ancienne c. TOILLIEZ), c. DE LOË, c. DE PAUW, c. DE MUNCK, c. CELS, c. DELVAUX, etc..., etc...

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. X, 2me série, p. 513; t. XVIII, 1re partie, p. 660; t. XX, 2me série, p. 718 ; t. XXI, 2me série, p. 154; t. XXV, pp. 2 et 126, 73, 75 et 76. — *Ann. de la Soc. des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, année 1866-67, 3me série, t. II, p. 355. — *Compte rendu du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, session de Bruxelles, 1872, p. 279. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. IV, pp. 62, 83, 176 et 246; t. V, p. 22 ; t. VI, p. 329 et t. VIII, pp. 28 et 39.

Epoque franque.

Cimetière.

Bullet. de la Soc. d'Anth. de Bruxelles, t. IV, p. 176.

STAMBRUGES.

Epoque néolithique.

Objets en silex (cité lacustre ?).

Ann. du Cercle archéol. de Mons, t. XVIII, p. 279.

Epoque belgo-romaine.

Diverticulum, substructions, cimetière.

Collection de l'ETAT.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XII, p. 527 et t. XVIII, p. 279.

TERTRE.

Epoque néolithique.

Atelier de taille.

Collection DE MUNCK.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XIV, 1re partie, p. 221 et t. XV, 2me partie, p. 190. — *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers* publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXII, 1846-47.

THIEUSIES.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE MUNCK.

Monoyer, *Archéologie populaire du canton du Rœulx*, p. 35. — *Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Namur, 1886, p. 61.

THULIN.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE BOVE (partie vendue publiquement).

Epoque celtique ou gauloise.

Monnaie.

Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XV.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.
Collection De Bove (partie vendue publiquement).

Vellereille-le-Sec.

Epoque néolithique.

Objets en silex, galeries d'exploitation (?).
Collection de M. l'abbé Lairein, curé à Estinnes-au-Mont.
Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XIV, p. 389. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 69.

Villerot.

Epoque belgo-romaine.

Monnaies.
Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXIII, 1848-1850.

Villers-Saint-Ghislain.

Epoque néolithique.

Objets en silex.
Collection Lairein.
Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, t. VI, p. 70.

Ville-sur-Haine.

Epoque paléolithique.

Gisements d'objets.
Collection de Munck.

Epoque néolithique.

Objets en silex.
Collection de Munck.

Wasmes.

Epoque néolithique.

Objets en silex, hachette polie en roche étrangère.
Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XV.

Epoque belgo-romaine.

Substructions, cimetière.
Collection de M. Heuseu, ingénieur à Pâturages; c. de M. Colmant à Wasmes.
Ann. du Cercle Archéol. de Mons, t. XV, p. 539.

Wasmuel.

Epoque belgo-romaine.

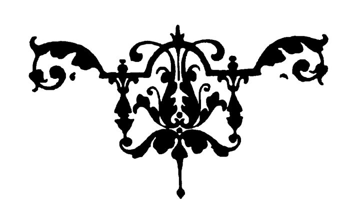
Monnaie, fibule, meule de moulin.
Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XV, 2me partie, p. 194.

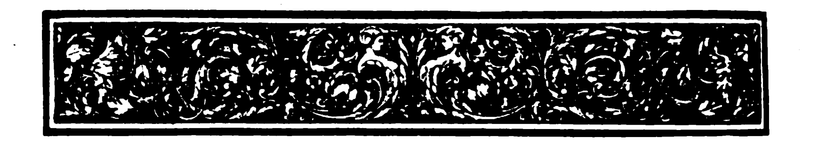
Nous accueillerons avec reconnaissance les observations que l'on voudra bien nous faire au sujet des omissions, des erreurs, etc.... que nous aurions pu commettre et nous nous empresserons d'en tenir compte dans nos travaux futurs.

Nous émettons le vœu que chacun de nos collègues s'occupe de la région qu'il habite, de manière à atteindre bientôt ce *desideratum* d'une carte archéologique sérieuse, vraiment scientifique et capable de rendre aux travailleurs les plus grands services.

En terminant, nous adressons à MM. le comte Maurin de Nahuys et Louis Cavens, à la générosité desquels la Société d'Archéologie doit de pouvoir publier notre carte, nos biens vifs remerciements.

Bon Alfred de Loë.
Em. de Munck.





Séance mensuelle du 8 juillet 1890.

Présidence de M. J. DESTRÉE, *conseiller.*

Prennent place au bureau : MM. Buls, vice-président d'honneur, Combaz, Destrée, Saintenoy, de Raadt, Plisnier, De Schryver.

Une quarantaine de membres assistent à la séance [1].

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la séance de juin *(Adopté)*.

RENOUVELLEMENT, PAR MOITIÉ, DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE (art. 18 et 20 des Statuts).

MM. Cumont, Combaz, baron de Loë, de Munck et Paris, membres sortants rééligibles, sont renommés dans leurs fonctions respectives *(Applaudissements)*.

DÉLÉGATION AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE LIÈGE.

Sont nommés délégués à ce Congrès : MM. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz et Paul Saintenoy (suppléant).

[1] Ont signé la liste de présence : MM. Schweisthal, de Raadt, Van der Rit, P. Saintenoy, Puttaert, Paulus, Verhaegen, de Behault, Plisnier, Mahy, Poils, baron de Jamblinne de Meux, Van Havermaet, Nève, Catteaux, De Schryver, Titz, Hellemans, Muls, Pottelet, Combaz, Hanon de Louvet, Dierickx de Ten-Hamme, Michaux, de Beys, Verbuecken, Buysschaert, Ranschyn, Van der Linden, Delevoy, Aubry, Van der Elst.

CONFÉRENCE DU LIVRE A ANVERS.

Sont délégués : MM. Saintenoy et Titz.

MEETING ARCHÉOLOGIQUE DE GLOCESTER.

Il est décidé que la Commission administrative désignera un délégué chargé d'assister à ce Congrès.

CORRESPONDANCE.

S. E. M. de Burenstam, Ministre plénipotentiaire et Envoyé extraordinaire de Sa Majesté le Roi de Suède et de Norvège près Sa Majesté le Roi des Belges, à Bruxelles, fait part que Son Auguste Maître accepte l'hommage qui lui a été fait par la Société du titre de Membre d'honneur de celle-ci et exprime ses sincères remerciements et le vif intérêt que Sa Majesté porte à nos travaux.

M. Charles Patin, consul de Belgique à Médellin, dans la République des États-Unis de Colombie, fait, par l'intermédiaire de M. le baron Alfred de Loë, don d'un certain nombre d'antiquités précolombiennes provenant des anciens tombeaux indiens de la province d'Antioquia *(Remerciements)*.

M. A. Bonvarlet, membre effectif, à Dunkerque, (France, Nord), fait part de la découverte d'une hache en silex noir, trouvée sur la colline du Catsberg, commune de Godewaersvelde, canton de Steenvoorde, arrondissement d'Hazebrouck.

Cet objet — le premier du genre trouvé en ces parages — a été découvert par Dom Eugène, de l'abbaye de Sainte-Marie-du-Mont et est conservé dans la collection de M. Arnould-Detournay, à Merville.

M. Henry de Nimal, membre effectif, à Marchienne-au-Pont, fait part de la mort de son père, M. Louis-Henry-Joseph de Nimal, y décédé le 3 juin 1890.

M. Émile de Munck donne de nouveaux et intéressants détails sur les dernières découvertes de M. le Dr Schliemann, membre d'honneur, dans ses fouilles d'Hissarlik.

MM. L. Cavens et Delevoy signalent l'opportunité de réclamer des autorités la conservation des fragments de la première enceinte de Bruxelles, avoisinant l'ancienne Steenpoorte.

MM. José d'Almeida-Prado, quittant la Belgique pour se fixer dans le Sud de la France, et Crespin, empêché par ses occupations, présentent respectivement leur démission de membres effectif et associé.

DONS ET ENVOIS.

Pour la bibliothèque ; don : *K. K. Herald. Gessellschaft Adler*, à Vienne, *Catalog der Bibliothek* — 1890.

Échanges : publications diverses adressées par M. Vorsterman van Oyen, Société *de Nederlandsche Leeuw* — (La Haye), *K. K. Herald. Gesellschaft Adler*, à Vienne, *Jahrbuch* et *Monatsblatt;* M. Victor Advielle (Paris); *Cercle archéologique du Pays de Waes, Revue de l'art chrétien*, et *Ons Volksleven* (Belgique).

Pour les collections, dons : de M. Bouton, à Paris, deux sceaux.

De M. Charles Patin : antiquités précolombiennes.

ÉLECTIONS DE MEMBRES.

Sont nommés membres effectifs :

MM. Charles Cavens, ancien capitaine d'artillerie ; Victor Dormal, docteur en sciences naturelles; Alph. de Schodt, directeur général au ministère des Finances ; Eug. Frankignoulle, chef de bureau aux hospices de Bruxelles ; F.-G. Poils, Armand Verreyt, à Bruxelles, et le baron Alex. de T' Serclaes de Wommersom, au château de Deurle (Fl. or.) *(Applaudissements)*.

COMMUNICATIONS.

Une pierre tombale de l'église de Nieuport.

M. P. SAINTENOY résume un travail portant ce titre.

En suite de cette communication, M. BULS entretient l'assemblée de la découverte faite, il y a quelque temps, à Tirlemont, de tombes juives, avec des épitaphes hébraïques.

Une de ces pierres tumulaires, dit M. DESTRÉE, est conservée au Musée royal d'antiquités et d'armures.

La chapelle de Saint-Landry à Neder-over-Heembeek.

M. A. DE BEHAULT DE DORNON donne lecture d'un mémoire à ce sujet.

Quelques épisodes inédits de la chronique bruxelloise.

M. TH. DE RAADT lit une notice ainsi intitulée et exhibe à l'assemblée un portrait de Henri de Varick, vicomte de Bruxelles († le 5 octobre 1641), portrait dû au graveur Pierre de Jode et appartenant à M. G. Cumont [1].

Note biographique sur Charles de Loupoigne.

M. VAN HAVERMAET fait connaître à la Société le résultat de ses recherches sur ce personnage.

M. VERHAEGEN estime que les conclusions de M. Van Havermaet, en faveur de la mémoire de *Charles de Loupoigne,* pourraient bien être prématurées.

La vérité sur Charles de Loupoigne n'est pas encore entièrement connue. Ce chef de partisans a fait preuve d'une énergie incontestable, car il a tenu la campagne, dans les environs de Bruxelles, durant près de cinq ans, et toutes les forces françaises n'ont pu l'empêcher de rester cantonné

[1] Cette notice paraîtra dans le *Messager des Sciences historiques* (Gand).

dans la forêt de Soignes, à deux lieues de la capitale, jusqu'en juillet 1799, quoique, dès décembre 1798, les malheureux conscrits Belges eussent été définitivement écrasés à Hasselt. Il avait pu vivre à Eyzer, hameau d'Overyssche, à la tête d'une bande de réfractaires que la trahison seule fit succomber, alors que, à Overyssche, Tervueren, Uccle, Wavre, Bruxelles, c'est-à-dire tout autour de la forêt de Soignes, des commissaires du Directoire, juges de paix, commandants de gendarmerie, secondés par la force armée, ne cessaient de le traquer.

Une aussi longue résistance laisse deviner de grandes sympathies de la part du peuple des campagnes.

D'un autre côté, certains bourgeois des villes se méfiaient hautement du chef des conscrits. C'est ainsi que l'honnête Pelckmans, l'annaliste bien connu de Louvain, qui se déclarait l'ennemi convaincu des Français, relate avec détails les antipathies que ressentent ses concitoyens à l'égard de Charles de Loupoigne.

Le 1er décembre 1795, il rend compte de la distribution de placards, signés de Charles de Loupoigne, et il ajoute : « Le peuple considère cela avec une grande défiance : il semble que cela vient d'une bande qui se tient dans la forêt de Soignes. »

Le 4 janvier 1796, il rapporte l'échauffourée de Genappe, et il explique l'insuccès des rebelles en disant que « les paysans des endroits voisins n'y ont voulu prendre aucune part. »

Il développe alors sa pensée en disant :

« La raison de la défiance que l'on a pour Charles de Loupoigne, est qu'il ne peut montrer aucune commission, et que rien ne parle en sa faveur pour se mettre à la tête d'une telle entreprise. On sait que son vrai nom est Jacquemin, qu'il est originaire de Bruxelles, et d'origine fort

modeste, qu'il a servi sous les Impériaux et après cela a épousé une femme riche dont il a dissipé l'argent et la fortune, après quoi il a été de nouveau au service de l'Autriche. Malgré tout cela il sait parler si bien qu'il a su obtenir en quantité l'argent de beaucoup de personnes qui sont dévouées à la maison d'Autriche. »

Enfin, en juillet 1799, le même chroniqueur relate la mort du chef de bande dans les termes suivants, qui ne sont pas flatteurs : « Un certain Charles de Loupoigne..... après s'être livré à beaucoup d'excès dans tous les villages voisins, mettant les gens à contribution, contraignant les jeunes gens à le suivre, a enfin été atteint par les Français dans le bois de Loonbeck, et est resté mort sur place. La tête de Charles de Loupoigne, dont le vrai nom est Jacquemin, a été exposée aujourd'hui sur l'échafaud de Bruxelles. »

M. Verhaegen se demande comment il faut expliquer ces appréciations émanant d'un témoin absolument impartial.

De son côté, l'orateur a pu faire une enquête sur les lieux au sujet de certaines violences reprochées par les autorités françaises aux compagnons de Loupoigne ; il a pu constater par lui-même combien ces reproches paraissent peu fondés.

Ainsi, on prétend que Charles de Loupoigne, battant en retraite devant le commissaire Rouppe et la cavalerie française, aurait fait fusiller, près de Tervueren, un cultivateur refusant de se joindre à sa bande : en réalité, la victime, un nommé Bartholomees, paraît-il, était un traître qui avait plusieurs fois dénoncé les retraites des conscrits. On prétend encore que, vers la même époque, Loupoigne et ses hommes enlevèrent et voulurent massacrer plusieurs gardes forestiers : en réalité, les conscrits, ayant dans leur fuite rencontré divers agents forestiers, capables plus que d'autres d'éclairer les Français sur les chemins suivis par la bande, durent les emmener, et ils s'empressèrent de les relâcher dès leur arrivée au fond des bois, sur une simple représentation d'un

des gardes enlevés, nommé Rowies, qui leur fit observer qu'eux, gardes de la forêt, n'étaient pas les agents de la République, mais conservaient le domaine des anciens souverains, pour le leur rendre à la prochaine Restauration.

On reproche à ces malheureux des pillages : mais jamais M. Verhaegen n'a entendu formuler ce reproche sur les lieux; bien au contraire, les fermiers fournissaient volontairement des vivres à ces jeunes gens, parmi lesquels ils comptaient des fils ou des domestiques : c'est ce qu'on lui a confirmé à Tervueren, à Lonbeeck, à Overyssche, à Duysbourg, etc. Quoi qu'il en soit, ces divers points mériteraient de faire l'objet d'une enquête minutieuse. Lorsque celle-ci sera achevée, peut-être sera-t-il juste de chercher à faire revivre la mémoire de Charles de Loupoigne et de ses compagnons, par quelque souvenir durable.

M. Van Havermaet déclare qu'il a voulu tirer de l'oubli la mémoire d'un bruxellois, vilipendé par les écrits contemporains de source française ou inspirés par les Français. Il attend avec confiance le résultat de l'enquête de M. Verhaegen : la mémoire de Loupoigne en sortira intacte.

Les souterrains du vieux Bruxelles.

M. le chevalier Dierickx de ten-Hamme fait une causerie à ce sujet.

Quelques observations sont présentées par MM. De Schryver et Combaz.

L'aiguière de Charles-Quint conservée au Musée du Louvre.

M. Destrée revient sur une précédente communication touchant l'aiguière de Charles-Quint, conservée au Musée du Louvre, qu'il a cru pouvoir restituer à l'orfèvrerie anversoise. Il repousse l'opinion de M. de Witte [1], qui voit dans le

[1] Voir *Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, IVe série, 1890, pp. 44 à 47. *Marque monétaire d'une monnaie française.*

poinçon représentant une main ouverte, surmontée d'une couronne, non le signe propre et exclusif d'Anvers, mais celui d'un orfèvre allemand. M. Destrée déclare que le poinçon dont il s'agit se trouve également sur l'aiguière de Mme la comtesse d'Aspremont Linden. Cette pièce d'orfèvrerie est conçue dans le goût florissant à Anvers au XVIe siècle. Il accepte toute la responsabilité de son attribution et se réserve de l'établir incessamment.

M. le Secrétaire général lit une lettre de M. de Munck relative aux fouilles de M. le Dr Schliemann à Hissarlik pendant les mois de mai, juin et juillet 1890.

La séance est levée à 10 3/4 heures.





ARMORIAL BRABANÇON

RECUEIL

D'ARMOIRIES INÉDITES

(Suite. Voir *Annales*, vol. IV, p. 204).

Eemeren (W. v. der), h. de la cour de Santhoven, 1389 : trois f.; au fr.-q. ch. de trois chev. (N.).

Eemeren (W. v. der), ten. de la cour ducale de Santhoven, 1446 : un fascé, au chef ch. à son. d'un oiseau; au fr.-q. ch. de trois chev. (N.).

Eggloy (R.), chevalier, échev. de Brux., 1350 : Pl. XII, A, les fl. de lis *non* p.-c, ; cq. cour.; c. : une fl. de lis de l'écu (E. G., 343). W., chevalier, échev., 1412 : Pl. XII, C.; le fr.-q. ch. dans le point du chef d'un mail.; c. : une tête et col d'oiseau (pélican ?) S. : un griffon et un lion (ib. 350*bis*).

Egidii (Petrus), échev. d'Anv., 1280 : trois clefs, le champ semé de bill.; la légende porte : GILLIS (S. M.).

Ekelhoven (J. v.), échev. d'Aersch., 1374 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. ch. de cinq (3, 2) glands (S. G., III).

Elselair (J. de), maître de la police, à Brux., 1478, 9 : une f. ch. de trois coqu., surmontée de trois merl.; S. sén. : un griffon (E. G, 355).

Emmere (J. v. den), *allodialis seu allodii consors*, 1332 : trois chev., acc. chacun en p. d'une ét. (N.).

Emmere (J. v. den), *censualis seu mansionarius* de l'abbesse de Sainte-Marie-de-Nazareth, 1348 : trois chev. (N.).

Emonts sone (H), écuyer, 1368 : un ... (?) acc. de trois ét. [1].

Erdenborch (God. v.), échev. de Zichem, 1367 : une rencontre de cerf, sommée d'un couperet rectangulaire cont. (S. P.).

Ermbeghem (Antoine v.), échev. de Louv., 1546 : trois pals, au chef ch. d'un saut. (S. G., IV).

Erpse (J. v.), échev. de Louv., 1328 : trois pals, au chef. ch. d'un croiss. accost. de deux ét. [2] (S. P.) ; Franco de E., échev. de Louv., 1343 : même écu (S. G , I).

Ertrijck (J. v.), échev. de Léau, 1561 : trois bill. (sic !) (S. G., II).

Esch (Joachim v.), échev. d'Oesterwijck [3], 1556 : deux ét. en chef et une quintef. en p. (S. G., VIII).

Esselen (J), échev. de Brux., 1439. Pl. XII ; C. : fig. XXVII, planche VII; S. d. : un aigle (G. VI).

Estor (G.), échev. de Brux., 1408 : Pl. XII, C., éc. de trois fl. de lis ; C. : un vol (E. G., 352) ; H., échev. de Brux., 1453 : rien que le 1er q. ; même c. ; T. : une pucelle et un griffon (ib., 348).

Everaerts (G.), échev. d'Aersch., 1436 : d'*Aerschot;* au fr.-q. ch. d'une anille (S. G., VI).

Everaerts (J.), échev. du prévôt de Visé, dans sa cour d'Autgaerden, 1504 : trois coqu. ou quintef. et en cœur un ... (fruste) (P., II).

Evere, dit Adams (H.), ten. du chapitre d'Anderlecht, 1379 : deux épis, l'un en chef à d., l'autre en p., et en chef à sén. un écus. fruste (E. G , 345).

Evergem, dit v. Cockelberge (G. v.), échev. de Brux., 1439 : un lion, non pas un *léopard lionné* (Pl. XII) ; c. : une tête et col de licorne; T. d. : un h. sauv. appuyant une mas. sur l'ép. (G., VI).

Evrenberge (J. v.), all., 1432 : plain; au chef ch. de trois pals (S. G., IV).

[1] *Chartes de Brabant ; Trésorerie*, cart. III.

[2] Non pas une ét. accost. de deux croiss

[3] Voy. la note 1 de la page 217.

Eijcke, dit v. den Bossche (Gil. v.), échev. de Brux., 1453 : Pl. XII, mais les 2e et 3e q. à la b. ondée ; c. : une tête et col de coq (E. B., 352).

Eijken (R. v. der), échev. du duc de Brab. dans sa cour de Dormael, 1428 : une f. acc. en chef de trois merl. rang. et en p. d'une coqu. (S. G., V).

Eijken (H. v. der), échev. de Terv., 1344,50 : un chêne ; au chef ch. de trois ét. (S. G., V, VIII.)

Faber (Gér.), échev. d'Aersch., 1308 : une fl. de lis épanouie [1] (S. G., I).

Focaert (J.), échev. de Terv., 1355,8,68 : un saut. éch., acc. en chef d'une coqu. (S. G. III, V).

Fraijbart (J.), échev. de Brux., 1355 : Pl. XII, A ; cq. cour. ; c. : deux membres d'aigle, les serres en haut, pos. en chev. renv. (E. G., 343). H., échev. de Brux., 1367,85 : Pl. XII, B ; cq. cour. ; c. : une tête et col d'autruche, tenant dans le bec un fer à cheval (G., V, VI; E. G., 350.

Frigido Monte (Geldolphe, fils de feu Guillme de), échev. de Brux., 1418 : Pl. X, *Coudenberg*, A, brisé en cœur d'un mail. penché ; c. : une tour de l'écu sur une sorte de tube évasé ; s. d. : un griffon (E. G., 350*bis*).

Frigido Monte, dit Rolibuc (Franco de), fils de J., échev. de Brux. 1358 : Pl. X, B, seulement le 1er q. ; c. : une tête barbue entre un vol (E. G., 343). J., échev. de Brux., 1421 : mêmes écu et c. ; S. : deux griffons (ib., 350*bis*).

Froijere (J. de), échev. de Brux. 1412,27 : Pl. XXVI ; c. : une aigle iss. d'une sorte de tube évasé ; T. : un h. et une femme sauv., le premier armé d'une mas. (E. G., 350, 354.)

Geeven (J.), échev. d'Aerschot, 1536 : cinq ét., celle du milieu accost. des lettres 𝕵 𝕲 (S. G., X).

Gebuchte (J. v. den), maître de la police, à Brux. : 1478 : un saut. engr. acc. en chef d'une quintef. (E. G. 355) [2].

Gheel (A. de), fils de Lambert, échev. de Bois-le-Duc, 1447 : un saut. cant. de quatre forces renv. ; en cœur un écus. ch. d'un lion (S. G., VII).

[1] Les deux étamines se terminent chacune par une étoile.
[2] Voyez aussi *Guchte*.

Gheele (Barthélemy v.), échev. d'Aersch., 1467,9 : d'*Aerschot*; au fr.-q. ch. de trois trèfles (S. G., VIII, IV).

Gheerlac (God.), échev. de Louv., 1361 : trois quintef. ; au chef ch. de trois pals (S. G., IV).

Gheerts (J.), échev. de Louv., 1413 : une feuil. de houx; au chef ch. d'un lion pas. (P., II ; S. G., V).

Ghele (J. v.), échev. du *bijvang* de Lierre, 1379 : trois feuil. de til. ; au fr.-q. ch. de trois pals (N.).

Ghent (J v.), *censualis seu mansionarius* de l'abbaye de Saint-Bernard, 1344 : un chev., acc. de trois ét. (N.).

Gilles, fils d'Élisabeth *(Egidius filius Lyse)*, échev. de Louv., 1269 : trois pals, au chef plain (P., II).

Gillis, voy. *Egidii*.

Gilijs (Gil.), échev. de la franchise de Landen, 1406 : un chef. et un la. br. (S. G , IV).

God(d)ijn (J.), échev. de Brux., 1344 : Pl. XIII; cq. cour. ; C. : une tête et col de cygne (E. G., 342).

Godertoy (J.), échev. de Louv., 1339,49,57,8 : une aigle *(sans parti)* (P. D., S. G., IV ; S. P).

Goebels (Hubert), h. de fief du duc de Brab., 1437 : deux chev. entrelacés, l'un renv. et mouvant du chef, acc. de deux quintef., l'une en chef, l'autre en p., et accost. de deux huchets liés ; T. : un h. sauv. armé d'une mas. (E. G., 351) (fig. X, planche VII) [1].

Goerlake (G.), h. de fief de J., s[r] de Rotselaer, sénéchal de Brabant, 1370 : dans le champ du sc. une ancre renv. (S. G., IV).

Goessens (Vranck), all. (à Vilv.?), 1473 : trois fl. de lis p.-c. au fr.-qu. ch. d'un lion (E. G. 355).

Gouy (Nic.), h. de fief du duc de Brab., 1437 : bandé ; au fr.-q. ch. d'une tête de lion cour. (E. G., 351.)

Goijvaerts (J.), échev. de Terv., 1508,9 : un couperet triangulaire (S. G., VII).

Gravio (Raso de), échev. de Louv., 1410 : un fascé, la 2[de] pièce ch. d'un annelet (S. G. III) [2].

[1] C'est par erreur que, sur notre planche, le second huchet a été représenté *contourné*.

[2] Nic. *de Gravio* et Corneille *de Grave*, échev. de Louv., 1510 respectivement 1553 : un fascé (S. P. ; S. G., V).



Greve (J. de), échev. d'Aersch., 1434 : d'*Aerschot;* au fr.-q. ch. d'une jambe humaine cont. (S. G., III).

Grimbergen (J. v.), chevalier, s^r d'Assche, échev. d'Uccle, 1420 : une f. et un saut. br. ; c. : deux pattes de cerf ad. ; S. : deux chiens braques (E. G., 350bis).

Grutere (Gér.), échev. de Louv., 1386, 1403 : coupé ; au 1er trois pals ; au 2^d un mortier à deux anses (S. G., I ; P., II).

Grutere (H. de), échev. de Tirl., 1492,8 : trois têtes et cols de taureau ; au fr.-q. ch. de trois huchets et au la. br. sur l'écu. — J. *de Gruijthere*, échev. de Tirl., 1498 : même écu (S. G , V, XIII).

Guchte (H. v. den), h. de fief [1] d'Everard 't Serclaes, 1438 : un saut. engr., acc. en chef d'un croiss. (E. G., 351).

Guedens (J.), échev. d'Aersch., 1493 : une poële ovale, le manche mouv. de la p., accost. de deux oiseaux (oies ?) (S. G., VII).

Guttichoven, dit de Bergen (J. de), s^r de Stavele et Droogenbosch, échev. de Brux., 1462 : Pl. XIII ; c. : deux têtes et cols de serpent (E. G., 354).

Haenwijc (Gér. de), échev. de Louv., 1410, 32 : éc. ; aux 1er et 4e *deux* pals; aux 2e et 3e une f., surmontée à d. d'un coq (S. P.; S. G., V).

Halfhuijs (J.), échev. de Brux., 1464 : Pl. XIV ; c. : un oiseau pos. sur une sorte de tube évasé, le col entouré d'une cour. ; T. d. : un h. sauv. armé d'une mas. appuyée sur le sol (E. G., 354).

Halle (J. de), échev. de Tirl., 1326 : un lion; à la bord. engr. (S. B.) [2].

Halle, voy. *Heijns.*

Ham (W. de), échev. de Tirl., 1278, 86 : trois pals retraits (S. G., V).

Hanckart (God.), échev. de Louv., 1478 : un arbre dans lequel perchent deux oiseaux (S. G., V). A., échev. de Louv., 1515, même écu, l'arbre acc. à d. d'une ét. (S. P.).

Hane, dit Vilain (J. v. den), échev. de Brux., 1356: Pl. XIII *(Haene)*, la b. acc. à sén. d'un mart. penché (G., V).

[1] Le fief dont l'aliénation forme l'objet de la charte, est situé à Wambeek. J. *v. den Guchte, fils de feu H.*, h. de fief d'Everard 't Serclaes, 1443 : même écu. (E. G. 353). Voyez aussi *Gehuchte.*

[2] Vrank v. Halle, échev. de Tirl., 1456, porte le lion seul (S. G., V).

Hanen ou *Haven* (J.), libre échevin de Dormael, 1428 : un chev. acc. de trois bes. ou tourt. (S. G., V).

Hannaerd (J.), échev. de Terv 1360,71 : un bœuf pas. (S. G., V).

Hannaerds (H.), échev. de Terv., 1355 : une hache pos en b. (S. G. V).

Hannaerts (W.), échev. de Terv., 1376 : un soc de charrue (?) surmonté d'une quintef. (S. G , I) (fig. XI, planche VII).

Hannart (Gos.), échev. de Terv., 1415,9 : un lion (S. G , IV, V).

Hannarte (W.); h. de fief de la dame de Wideux *(Guidoe)* en sa cour féodale à Rumsdorp, 1509 : une fourche pos. en pal (S. G , VII)

Hansewijc (Jean de), curé à Malines, 1301 : trois bill. ou pignates (N.).

Haven, voy. *Hanen*

Hecke (Martin v. den), échev. de Brux., 1477 : Pl. XIV ; c : une tour de l'écu (E. G., 355 ; G , IV).

Heembeke (Johannes filius Sijsarii de), échev. de Vilv., 1304 : cinq annelets pos. en cr. (P., II).

Heenkenshoet (Geldolphe), échev. de Brux., 1441 : Pl. XIV, A, le lion sans cour. ; c. : une tête et col. de coq ; S. d. : un griffon (E. G., 352).

Heerzele (G. de), échev. de Brux., 1423 : Pl. XIV, 1 ; c. : un oiseau (colombe ?) ess. entre deux cornes de taureau ; T. d. : un h. sauv. armé d'une mas. appuyée sur l'ép. (G., V.). Antoine, échev. de Brux., 1444 : même écu ; c. : l'oiseau, *non* essorant, entre les deux cornes (E. G. 352).

Heetvelde (Siger de), échev. de Brux., 1359 : Pl. XIV, A ; c. : deux têtes d'animal (chèvre ?) sur des cols allongés, ad. et fortement recourbés. Thierry, échev., de Brux., 1367 : mêmes écu et c. (E. G., 343/4). Nic. v. den H., chevalier, échev. de Brux., 1439 : Pl. XIV, comme *Hugues v. den H.* ; c. : une tête barbue cour. ; T. : deux femmes sauv. (G., VI).

Heincard (Gérolin), échev. de Brux., 1349 : Pl. XV, A. *Hinckaert* ; cq. cour. ; c. : une tête (imberbe) aux longs cheveux flottants (E. G., 343).

Helscheniers (Everard), échev. de Terv., 1387 : trois feuil. de til. ; au fr.-qu. ch. d'une fl. de lis p.-c. (S. G., V).

Herde (Nic. de.), échev. d'Anv., 1465 : trois quintef. au fr.-q. ch. de trois chev. ; T. : un ange (S. M.).

Hermans (J.), échev. d'Aersch., 1468 : une branche sèche pos. en f., acc. de trois pommes de pin (?) (S. G , IV) (Fig. XII, planche VII).

Herper [1] (H.), échev. de Terv., 1387,9,1404,9,10 : une scie [2] et une fourche pos. en saut. et touchant aux bords de l'écu (S. G., III, IV, V).

Herst (Gér. v. der), échev. d'Aersch., 1426 : trois f. (S. G., IV).

Hertewijc (H.), fils de feu G , échev. de Brux., 1390 : éc. ; aux 1er et 4e, huit (3, 2, 3) bill. ; aux 2e et 3e, trois feuil. de til. (G., III). H., échev. de Brux., 1417 : Pl. XIV, 2 ; c. : deux pattes de cerf ad. (E. G., 354).

Hertoghe (G. de) [3], 1331 : Pl. XIV ; c. : un haut chapeau de tournoi, au haut garni de deux huchets, le 1er cont. (G., VI). Louis, 1441 : éc. ; aux 1er et 4e, une f. et un saut. br. ; aux 2e et 3e un lion ; c. : deux têtes de dragon, sur des cols allongés, ad. et fortement recourbés. T. d. : un h. sauv. velu (E. G., 352). *J. de H.* ou *Dux*, chevalier, 1428 : Pl. XIV ; c. : une ét. entre deux cornes de taureau, chacune ch. d'une ét. ; S. : un lion et un aigle (E. G., 350*bis*).

Hertshals (J.), échev. de Louv., 1410 : trois pals ; au chef ch. d'une rencontre de cerf (ou de taureau ? P., II).

Heijden (J. v. der), maître de la police, à Brux., 1478 : un chien pas. sur une terrasse (E. G., 355).

Heijden (Nic. v. der), échev. de Louv., 1533,46: un lion (S. G., V, IV).

Heijen (W. v. der), échev. de Tirl., 1477 : coupé ; au 1er, une aigle épl. ; au 2d, trois pals (P. D. ; S. G., VI).

Heijkens (P.), échev. de Louv., 1472,4 : une paire de morailles pos. en chev., touchant aux bords de l'écu et acc. de trois ét. (S. G., IV, X).

[1] Ou *de Herper*.
[2] Voyez la note 1 de la page 217.
[3] Tous ces *de Hertoge*, *Tshertoge*, etc., scellaient en qualité d'échevins de Bruxelles.

Heijns, (J.), échev. de Terv., 1473 : une scie[1] et une poêle ovale, pos. en saut. et touchant aux bords de l'écu (S. G., V).

Heijns, dit v. Halle (Gil.), conseiller de la ville de Brux., 1455 : un saut. acc. en chef d'une fl. de lis p.-c. ; T. : un ange (E. G., 352).

Heijstken (H.), échev. de Terv., 1381 : trois quintef. ; au fr.-q. ch. d'une paire de ciseaux ouverte, les p. en haut (S. G., V).

Hille, dit. v. der Kisten (P. v.), *clerc ende dienr van den goeden toebehorende der Kisten* du béguinage, à Brux., 1442 : de ... à l'écuss. ch. d'une ét. et sommé de cinq pals (E. G., 353) (fig. XIII, planche VII).

Hoboken (Nic. v.), échev. d'Anv. 1329 : une f. acc. en chef à d. d'un lion naissant et à sén. d'une quintef. et d'une 2[de] quintef. en p. (S. M.).

Hoboken (P. v.), fils de Gil., échev. d'Anv., 1357 : une f. éch., acc. de trois coqu. (P., II).

Hoculem (Zibertus de), échev. de Bois-le-Duc, 1407 : un saut. cant. de quatre forces renv. (S. G., X).

Hoechet (Nic.), échev. de Louv, 1407 : trois (2, 1) los. et un la. (S. G., VIII).

Hoelaer (J. de), échev. de Louv., 1481,9 : un saut. engr. ; au fr.-q. éc., chaque q. ch. de trois merl. (ou une croix cant. de douze merl. ?) (S. G., IV).

Hoensem[2] (Gil. v.), h. de fief d'Everard 't Serclaes, 1438 : un saut. engr. acc. en chef d'un croiss. (E. G., 351).

Hoesch (Simon die)[3], échev. de Bois-le-Duc, 1447 : une flèche pos. en b., surmontée à sén. d'un annelet (S. G., VII).

Hoetstol (Antoine), échev. de Louv., 1540 : un saut. éch. (S. G., IV).

Hoeven (P. v. der), échev. de Louv., 1482 : cinq fus. accol. en f., la 1[re] surmontée d'un oiseau (coq?) (S. G., III). J., échev. de Louv., 1507, 10, 29 : les fus., la 3[e] surmontée dudit oiseau (S. G., III, IV).

Hoghenhuys (J.), échev. d'Aersch., 1512 : une marque de marchand ou deux fléaux pos. en saut. (S. G., VIII) (fig. XIV, planche VII).

[1] Voyez la note 1 de la page 217.

[2] La légende du sceau porte HONSEM. Ce personnage porte les mêmes armes que H. v. den Guchte, avec qui il scelle la même charte.

[3] Ce personnage appartient à la famille de Heusch

Hole (G. v. den), échev. d'Aersch., 1480 : une coqu. en chef à d. et une fl. de lis p.-c. en p. ; au fr.-q. sén. ch. de deux carreaux vidés aboutés et pos. en b. (S. G., IV).

Honseem (J. v.), échev. de Tirl., 1366 : une cr. ch. en cœur d'un écus. (fruste) et cant. de douze merl. (S. G., I).

Hont (Antoine de), échev. de Brux., 1492 : Pl. XV (les tours et les cônes) ; c. : un vol (G., V).

Horst (Gér. v. der), échev. d'Aersch. 1424, 6 : trois f. (S. G., VIII, X).

Hortbeke (M. de), échev. de Louv., 1455, 6 : un chev. ; au chef ch. de trois têtes d'aigle (S. G., IV, VII).

Houtheem (R. de), échev., de Tirl., 1292 : une f. (S. G., I).

Hove (J. v. den), échev. d'Uccle, 1340 : une f., surmontée de trois mail. penchés rang. (P.).

Hove (A. v. den), échev. de Louv., 1478 : trois fl. de lis et en cœur une hure de sanglier (S. G., V).

Hove [1] (J. v.), échev. d'Aersch., 1512 : trois pals retraits et une rose (S. G., VIII).

Hubrechts (Georges), échev. de Louv., 1497, 1510 : un nœud de cordelière (S. G. IV, V, VI) [2].

Huckentier (maître A.), échev. d'Aersch., 1456 : trois feuil. de til. ; au fr.-q. d'*Aerschot* (S. G., III, IV).

Hugarden [3] (J. de), échev. de Louv., 1423, 4, 37 : une b. ; au fr.-q. ch. de trois pals, au chef de q. ch. de trois mail. penchés rang. (S. G., VIII, III).

Huldenberghe (J., s^r de), chevalier, échev. d'Uccle, 1420 : trois mail. penchés ; c. : une tête barbue cour. ; T. : deux pucelles (E. G., 350bis).

Hulse (Martin v. den), échev. d'Aersch., 1503 : parti ; au 1er une plante (houx ?) ; au 2^d coupé : *a/* trois pals (?) ; *b/* d'*Aerschot* (S. G., VII).

Hulst (M. v. der). échev. d'Aersch., 1414 : trois quintef. et en cœur une fl. de lis p.-c. (P. D.).

[1] La légende du sceau porte : DE CURIA.

[2] Comme *du Hot*.

[3] En 1423 et 1424, J. de Hugarden est qualifié de *junior*.

Hulst (J. v. der), échev. d'Aersch., 1424 : trois bes. ou tourt. et en cœur une fl. de lis p.-c. (P. D.).

Hulst [1] (J. v. der), échev. d'Aersch., 1435, 7, 8, 47 : trois roses et en cœur une fl. de lis p.-c. (S. G., IV, X).

Hulst (J. v. der), échev. d'Aersch , 1467 : d'*Aerschot*; au fr.-q. ch. d'une fourche (S. G., V).

Huwaert (W. v.), échev. de Léau, 1531 : éc. ; aux 1er et 4e, trois quintef. : aux 2e et 3e, deux pals (S. G., VIII).

Huijge (J) ten. de la cour de Vrijesele, 1510 : (fig.XV, pl.VII (N.).

Huijsmans (Gil.), ten. de l'abbaye de Sainte-Marie-de-Nazareth, 1626 : un saut. canton. de quatre forces (N.).

Iden, voyez *Yen*.

.vede (H), échev. de Louv., 1410, 20 : trois mail. penchés ; au fr.-q. ch. d'une quintef. (S. G., III, V).

Iuettenzoen (J.), échev. de Brux., 1422, 9, 30 ; Pl. XVI, mais seulement huit bill aux 1er et 4e q., ; c. : un ours col. iss. d'une sorte de tube évasé (E. G., 350).

Karoel (J.), échev. d'Aersch., 1363 : d'*Aerschot*; au fr.-q. ch. d'une rose (S. G., IV).

Keelen (M. v. der), le jeune, échev. de Brux., 1398, 9 : Pl. XVI, A, mais seulement six bill. ; cq. cour. ; c. : une tête et col de dragon (E. G., I, III). M., échev. de Brux., 1427 : mêmes armes complètes (E. G., 350).

Kemerlinc (W.), échev. de Louv., 1399 : un saut. éch. (P. D.).

Kersbeka (Franco miles de), échev. de Tirl., 1283 : un la., à quatre pend. (S. G., I).

Kersbeke (J. de) chevalier, sr de Stalle et Goidsenhoven, échev. de Brux., 1456, 8, 62 : Pl. XVI ; c. : une tête et col de cheval ; S. d. : un lion (E. G., 352/4).

Kesterbeke (G. de), échev. de Brux., 1370 : Pl. XVI, B ; c. : un buste. Florent, échev. de Brux., 1384, 5 : mêmes écu et c. ; l'homme coiffé d'un bonnet pointu, auquel est attaché une sorte de camail (mitre avec rubans flottants ?) (E. G., 345/6). Philippe et G., échev. de Brux., 1409, respectivement 1426 : aux 2e et 3e q. un lion ; même c. (E. G., 348, 350).

[1] La légende du sceau porte : VERHULST.

Keijens (Georges), échev. d'Aersch., 1490, 3 : un arbre accost. de deux ét. (S. G., VII).

Keijsere (J. de), maître de la police à Brux., 1478 : éc. ; au 1er une quintef., au 2e une f. acc. en chef de trois merl. rang. ; au 3e, deux annelets rang. ; au 4e, trois (2, 1) annelets (E. G., 355).

Kinderen (Josse der), ten. hér. juré de J. v. der Meeren, chevalier, sr de Saventhem, 1474 : une marque de marchand (E. G., 355) (fig. XVI, planche VII).

Kisten (Gér.), clerc [1], 1421 : une f. acc. en chef des initiales 𝔊 𝔎 (S. G., IV).

Kisten, voy. *Hille*.

Knokele (J.), le jeune, échev. de Lierre, 1327 : une rose (N.).

Kijnen (J.), échev. d'Aersch., 1536 : un chev. alésé à la fourche br. en f., les fourchons à sén., en chef, et une tête de taureau en p. (S. G., X).

Laethem (Corneille v.), échev. de Brux., 1546 : Pl. XVI, éc. d'un lion ; cq. cour. ; c. : deux cornes de taureau (E. G., 354).

Langhrode (Thierry v.), échev. de Louv., 1478 : un chev. acc. en chef de deux annelets (S. G., III).

Lapide (Bastinus de), échev. de Louv., 1271 : un saut. (S. G., I)

Lapide (G. de), échev. de Brux., 1286 : trois fl. de lis, au bâton br. (G., I).

Lapide, voy. *Steene*.

Laps (H.), all., 1478 : trois fl. de lis ; au fr.-q. ch. d'un écus. à trois pals (S. G., IV).

Lare (G. de), échev. du *bijvang* de Lierre, 1318 : un la. à cinq pend. (N.).

Lare (J. de), échev. de Louv., 1363, 4, 7 : un lion (S. P. ; S. G., IV).

Lare (J. v. den), h. de la cour de Santhoven, 1389 : un fascé (N.).

Leeman (P.), échev. d'Aersch., 1469 : un fl. de lis p.-c. H., échev. d'Aersch., 1535, brise en chef à d. d'une ét. (S. G., IV, V).

Leenere (Gil.), h. de fief d'Everard 't Serclaes [2], 1443 : éc. ; aux 1er et 4e, quatre b. ; aux 2e et 3e une feuil. de til. (E. G., 352).

[1] La légende le qualifie de SECRETARIUS.

[2] A Wambeek ?

Leeps[1] (A. v. der), échev. de Terv., 1398, 1404, 9 : éc.; aux 1er et 4e, une b. ; aux 2e et 3e, un saut. engr. ; un annelet br. sur l'écartelure (S. G., IV, V, III).

Leerse (J.), échev. d'Aersch., 1496 : parti ; au 1er, une rose tigée et feuillée, la tige en haut, et posée en bande, en chef, et deux fl. de lis p.-c. rang. en p. ; au 2d, d'*Aerschot*, brisé en cœur d'une ét. (S. G., IV, VII).

Leeu (W. de), échev. de Brux., 1427 : Pl. XVI, A ; c. : une tête barbue ; S. : un h. sauv. appuyant une mas sur l'ép. gauche, et un lion (E. G., 350). J., échev. de Brux., 1420 : XVI, C ; c. : une tête barbue, coiffée d'une sorte de turban (*ib.*, 350*bis*).

Leunckens (J.), échev. de Louv., 1619 : une hure de sanglier (S. G., VIII).

Leuwys (R.), échev. d'Aersch., 1342 : dans le champ du sceau un lion cont. (S. G., III).

Lievens (Corneille), échev. de Léau, 1548 : trois fl. de lis p.-c., au chef ch. de trois pals (S. G., IV).

Lievinx (R.), échev. d'Aersch., 1433, 9 : d'*Aerschot*; au fr.-q. ch. d'une quintef. (P. D. ; S. G., III).

Lif (G.), échev. de Terv., 1407, 8 : une hache posée en fasce et une hure de sanglier en p. (S. G., V).

Lille (J. v.), échev. d'Aersch. et ten. du sr, 1437 : une coqu. ; au chef ch. de trois choux (?) (S. G., IV).

Limberch (A. v.), échev. d'Aersch., 1424, 7 : une marque de marchand. (fig. XVII, planche VII) (S. G., IV, III).

Limpiaes (G.), échev. d'Anv., 1341 : une f. éch. acc. en chef d'une ét. et d'une quintef. et en p. d'une 2de quintef. (S. M.).

Linckenbeke (Gil. de), échev. de Brux., 1438 : Pl. XVII, avec un écus. en cœur parti-émanché ; c. : deux griffes de lion ; T. d. : une pucelle (E. G., 351), R., échev. de Brux., 1419 : Pl. XVII, le lion *cour.*; même c. ; S. d. : un griffon (E. G., 354).

Lins (Gaspard), échev. de Terv., 1513 : une pensée tigée (S. G., VII).

Linthre (H. de), échev. de Louv., 1446, 50 : coupé ; au 1er, un lion

[1] J. v. der Leep, échev. de Terv., 1422, 3 : même écu. (S. G. IV, V).

pas. ; au 2d, plain (S. G., III, IV). *H. de Lijntere junior*, échev. de Louv., 1441 : même écu (*ib.*, V).

Lodders v. den Broeck (Jacq.), *man ende wiser in den hove van Santhoven*[1], 1423, 4 : trois ét. et un crois. en cœur (N.).

Loe (God. de), échev. de Brux., 1304 : trois couperets quadrangulaires penchés ; au fr.-q. ch. d'un huchet (G., I).

Loe (J. v.), échev. de Terv., 1494, 1513 : une paire de ciseaux ouverte, les p. en haut (S. G., V).

Loegen (J. v. der), échev. de Brux., 1364 : Pl XVII, *Loghen*, brisé d'un la. à cinq pend. (E. G., 344).

Loen (J. de), échev. de Louv., 1364, 7 : plain ; au chef plain ; à la b. semée de fl. de lis, br. sur le t. ; légende : S. JOHANNIS. OM. DE. LOEN. SCABINI. LOV... (S. P. ; S. G., IV).

Loenijs (H.), échev. de Louv., 1546 : un lion (S. G., VII).

Longchamp (H. de), échev. de Brux., 1458 : Pl. XVII ; c. : une tête de lion entre un vol ; S. : deux lions (E. G., 352).

Lonijs (Rodolphe), échev. de Bois-le-Duc, 1440 : trois fers de moulin ; à la bord. dentelée (S. G., IV).

Lovene ou *de Lovanio* (J. v.), échev. d'Aersch., 1384, 7 : un cygne cont. ; au chef coupé denché (S. G., IV, V).

Lu (God. de), échev. de Terv., 1360 : deux fourches pos. en saut., acc. en chef d'une quintef. (S. G., V).

Lijcoep (J.), échev. de Tirl., 1499 : un globe cintré et croiseté, accost. de deux ét. (S. G, V).

Lijevinc (J.), échev. de Louv., 1364 : trois fers de lance de la forme d'une cour. à l'antique (tridents ou serres d'oiseau ?) ; au fr.-q. ch. d'une rose (S. G, IV).

Lijmbosch (Gil. v.), échev. de Terv., 1478 : une hache (S. G., V).

Lijmminghe junior (*Ludovicus ex*), échev. de Louv, 1349 ; trois pals; au chef plain, ch. à d. d'un écus. au lion (P. D.)[2].

Lijnden (Raso v. der), éch. de Louv., 1513 : une coqu., entourée

[1] Une charte de 1423, scellée du même sceau, le qualifie seulement de *man* (N.).

[2] Ce sceau et celui de Jean Godertoy (voy. plus haut) sont apposés à un acte scabinal relatif à un transport de rente, fait par *Henricus dictus Zeghers*, bourreau (*carnifex*) de Louvain

d'une mac. ; au chef ch. de trois mail. penchés (S. G., II). J., échev. de Louv., 1546 : même écu sans la coqu. (S. G., VII) [1].

Madoets (G.), ten. hér. du duc de Brab., 1447 : trois los., le 1er ch. d'un fl. de lis p.-c., la 2de ch. d'une ét. (E. G., 352).

Maes (G.), échev. de Louv., 1471 : un lion et un bâton br. (S. G., III).

Maes, voy. *Thomas*.

Maesvoort (J. de), *perpetuus capellanus in ecclesia B. Gummari*, à Lierre, 1325 : deux chev., acc. en chef de deux oiseaux (colombes ?) ess. (N.)

Magnus (W.), échev. de Brux., 1431 : Pl. XVII ; c. : une tête barbue (G., IV). H., échev. de Brux., 1427 : même écu ; c. : un bonnet ou écran arrondi au haut, aux armes de l'écu, les fl. de lis pos. 1 et 2 ; T. d. : un h. sauv. velu (E. G., 350).

Mailfert (J.), échev. de Jauche, 1510 : deux quintef. en chef et une ét. en p. (S. G., V).

Malle (J. v.), *censualis seu mansionarius* de l'abbaye de Saint-Bernard, 1344 : trois chev. acc. de trois ét. (N.).

Mantel (A.), échev. de Tirl., 1429 : trois pals ; au chef ch. d'une aigle épl. (S. G., V).

Marcels (J.), échev. de Louv., 1456 : bandé de vair et de.. (S. G., IV).

Margarits ou *Margerits* (Gér.), échev. de Terv., 1415, 22 : trois mail. penchés ; au fr.-q. ch. d'un saut. engr. (S. G., IV, V). H., échev. de Terv., 1407 : même champ ; au fr.-q. ch. d'une b. ou d'un poisson pos. en b. (S. G., VII).

Masenzele (G. v.), ten. de Henri de Leeu, prêtre, 1436 : une b. ondée, accost. à sén. d'une ét. (E. G., 351).

Mathijszoen (Bertout), échev. de Gorinchem [2], 1373 : une feuil. de til. (E. G., 345).

Meensele (Laurent v.), échev. de Tirl., 1438 : une b., acc. de six coqu., pos. en orle (S. G., V).

[1] Probablement des membres de la famille van der Linden, barons d'Hoogvorst.

[2] Il y a deux communes de Gorinchem ou Gorcum, l'une dans la Hollande méridionale, l'autre, surnommée aussi *op den Zoom*, dans le Brabant septentrional. Nous ignorons laquelle des deux est ici en cause.

Meeren (J. v. der). chevalier, échev. de Brux., 1454 : C. XVIII, A; c. : un vol (E. G., 352) ; H., chevalier, échev. de Brux., 1469 : Pl. XVIII, A, brisé d'un la. le pend. du milieu ch. d'un bes. ; c. : une hure et col de sanglier ; T. d. : une pucelle, coiffée d'un bonnet pointu (*ib.*, 354).

Meerlair (Barthélemy de), échev. de Bois-le-Duc, 1445 : trois merl. (S. G., IV).

Meersberge (Louis de), échev. de Louv., 1455, 6 : un lion naissant; au chef ch. d'une rose accost. d'une abeille et d'une moucheture d'hermine (S. G., IV, VII).

Meerte (J.), fils de feu H., échev. de Brux., 1430 : Pl. XVIII, C.; c. : (fig. XXVII, planche VII) (E. G., 351 ; G., VI). J., échev. de Brux., 1454 : même écu ; C. : une tête et col de chien entre un vol ; T. d. : une pucelle (S. G., VIII).

Meier (Amaury), échev. de Brux., 1305 : un animal (agneau?) arrêté (G., I).

Meldert (J. v.), échev. de Léau, 1522 : un lion (S. G., IV).

Mennen (J.), échev. de Brux., 1404, 15 : Pl. XVIII ; c. : une tête et col d'aigle ; T. : deux anges (G., VI ; E. G., 250*bis*, 354). God., échev. de Brux., 1418, 26, 32 : mêmes écu et c., mais cq. cour. (G., V ; E. G., 350). J., échev. de Brux., 1346,57 : mêmes armes complètes, mais brisé en chef d'un la. (E. G., 342).

Mercelis (J.), échev , de Terv., 1425 : un saut. éch. ; en cœur un écus ch. d'un cygne (S. G., III).

Mere (J. v,), échev. libre de Dormael, 1428 : un lion pas., acc. en chef de trois bes. ou tourt. rang. (S. G., V).

Merhout (Nicolas v.), échev. de Terv., 1421, 4 : trois feuil. de chêne, la 3e accost. de deux glands ; au fr.-q. ch. d'une rose (S. G., III, V).

Mertens (J.), échev. de Louv., 1383, 95 : une fl. de lis et un mart. penché en chef, un autre mart. penché en p. (S. G., VI, I).

Mertens (Martin), all. 1434 : un chev. acc. en chef de deux quintef. et en p. d'un mail. penché à sén. (S. G., IV).

Mesmakere (Thierry die), échev. d'Aersch.. 1463 : une fougère, acc. en chef à d. d'un l (S. G. V).

Meijdog (h) en (Robert), échev. de Tirl., 1405 : dix (4, 3, 2, 1) roses (S. G., III). Gér., échev. de Tirl.. 1505 : même écu (*ib.*, V).

Meijlaen (Gos.), échev. de Tirl, 1427 : parti ; au 1er, parti-émanché ; au 2d un la. à cinq pend. (S. G., IV).

Mi es, voyez *Ridder*.

Minnemoon (W.), échev. de Louv., 1326 : un saut. éch. (S. G., VIII).

Moelen (W. v. der), échev. d'Anv., 1339 : un fer de moulin (P., II).

Moelnere (G. de), échev. d'Anv., 1398 : une f. acc. de trois fers de moulin (S. M.).

Moens (J.), échev. d'Aersch, 1423, 31 : d'*Aerschot ;* au fr.-q. ch. d'une ét. (P. D. ; S. G., IV).

Mol (R. de), échev. d'Aersch, 1367, 70[1] : dans le champ du sc. un fer de moulin (S. G., III, IV).

Mol (Gil. de), 1367, 70, 87 : Pl. XVIII, B, le lion; l'écus. en cœur fruste ; cq. cour. ; c. : une tête et col de licorne (G., V ; E. G., 350). Ivain, 1396 : Pl. XVIII, C. ; c. : une tête barbue ; S. : deux léopards (G., III). J., 1398 : Pl. XVIII, D., mais le petit écus. ch. d'une f. et d'un saut. br. (G., I). Thierry, 1385 : les los. canton. de 17 (5, 5, 4, 3), bill. ; c. : une tête barbue (G., III). Ivain, fils de feu Thierry, 1428 : Pl. XVIII, H, mais seulement le 1er q. ; même c. que le précédent (E. G., 350). Thierry, 1412 : Pl. XVIII, E ; même c. que les deux précédents ; S. : deux levrettes (E. G., 354)[2].

Molemans (H.), échev. d'Aersch., 1520 : fig. XVIII, planche VII (S. G., VII).

Molen (A. v. der), échev. de Louv., 1479 : un arbre arraché, accost. des lettres ð b (S. G. IV).

Molenbeke (J. v.), échev. de Brux., 1305 : une b. los. (G., I ; E. G., 338).

Molenbeke (J. v.), échev. de Louv., 1380 : un mac. accost. en chef à d. d'une ét. (S. G., III).

Molenbeke Weijns soen (J. v.)[3], 1381 : trois (2, 1) mac. et dans le point du chef un mail. penché (S. G., III).

Molenbeke (Gér. v.), échev. de Terv., 1389 : trois mac. ; au fr.-q. ch. d'un mail. penché (S. G., V).

[1] En 1367, ce personnage est qualifié de *junior*.

[2] Tous ces de Mol scellaient en qualité d'échevins de Bruxelles.

[3] Il habitait Louvain ou ses environs.

Mons (Jacq. de), échev. de Brux., 1308, 10, 14 : Pl. XIX, A, brisé d'un la. à quatre pend. (E. G, 338) G., échev. de Brux., 1408 : Pl. XIX, B ; c. : un bonnet pointu semé de trèfles, entre un vol ; T. : un h. assis (*ib.*, 348). G., échev. de Brux., 1438 : Pl. XIX, C ; c. : une tête et col de lion cour. ; T. d. : une pucelle (*ib.*, 351).

Monte (Walcran de), échev. de Brux., 1388, 94 : Pl. XIX ; cq. cour. ; c. : une tête barbue, coiffée d'une sorte de turban (G., V. ; E. G., 346).

Moor (Louis de), échev. de Louv., 1543 : trois pals ; au chef ch. d'une fl. de lis p.-c. et d'une tête de More (S. G., X).

Most (P. v der), échev. de Louv., 1468 : une fl. de lis, surmontée de deux ét. (S. G., IV).

Motten (P. v. der), all., 1421 : un lion (S. G., IV).

Mours [1] (J.), échev. de Brux., 1424 : Pl. XIX ; S. : un aigle (E. G., 350*bis*).

Moijen ou *den Moije* (J.), échev. de Terv., 1419, 22 : une paire de ciseaux ouverte, les p. en haut., acc. en chef d'une ét. (S. G., III, V).

Mulke (Gér. de), échev. de Tirl., 1324 : une b. ch. de trois fl. de lis p.-c., accost. à sén. d'un écus. ch. de trois merl. (S. G., VI).

Mulke (H. de), échev. de Louv., 1413, 7 : une b. ch. d'une fl. de lis p.-c. et de deux merl. (S. G., IV).

Mulste (Albert v.), échev. de Léau, 1558 : parti ; au 1er, deux f., au 2d, trois pals retraits (S. G., IV).

Multor (A.), échev. d'Aersch., 1368 : *d'Aerschot*, à la bord. engr. (S. G., I).

Muntere (André), échev. de Louv., 1364 : trois pals ; au chef. ch. d'une ancre pos. en f., les crochets à d. (S. G., VI).

Musene (J. v.), prêtre, 1442 [2] : trois ĳ (E. G., 353).

Muijswinckele (P. v.), échev. de Terv., 1402, 10, 25 : une hache pos. en b., acc. en chef de deux quintef. (S. G., III, VIII, X).

Mijs (H.), échev. de Lierre, 1335 : un chev. acc. de trois ét. (N.).

(A suivre) J. Th. de Raadt.

[1] La légende du sceau porte : Moers.
[2] Il donne une quittance à l'église Sainte-Gudule.





LE TRIPTYQUE

DE

LA FAMILLE MICAULT

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Dans une notice, publiée dans le tome III de nos Annales, mon ami et collègue, M. E. de Munck, et moi avons parlé de deux tableaux classés au Musée royal de peinture et de sculpture, sous le N° 92. Ils constituent, rappelons-le, les volets d'un triptyque dont le panneau central ne se retrouve pas. Sur ces volets, on voit les portraits du chevalier Jean Micault, de sa femme Livine de Welle, dite de Cats, et de leurs sept enfants.



Ce triptyque, avons-nous dit, a orné, jadis, selon toutes les apparences, l'autel fondé par la famille Micault dans la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, en l'église des SS. Michel et Gudule à Bruxelles [1].

[1] J. Th. de Raadt et Emile de Munck, *Les Micault belges, leurs portraits et leur histoire. Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, tome III, p. 97.

De nouvelles recherches faites, depuis, dans les comptes de cette chapelle, m'ont prouvé le bien-fondé de cette hypothèse. Elles m'ont fait connaître, ensuite, le sujet du panneau central, sur lequel il n'existait pas, jusqu'alors, le moindre renseignement.

Ce panneau représentait une Résurrection de Lazare, saint, on s'en souviendra, auquel était consacré l'autel des Micault. Ces détails résultent des *Registres aux résolutions* de l'église : le 4 mars 1769, les marguilliers demandèrent au comte de Maldeghem, alors collateur des fondations de la famille Micault, l'autorisation de déplacer, temporairement, ce tableau pour pouvoir faire exécuter, à la place qu'il occupait, des travaux de boiserie, correspondant à ceux du côté opposé de la chapelle. Dans l'acte, la peinture est désignée de façon à ne pas laisser subsister de doute quant à son identité [1].

Dans la plupart des descriptions des œuvres d'art conservées dans l'église Sainte-Gudule, cette Résurrection de Saint Lazare est attribuée à Michel de Coxie.

[1] Vergaederinge van den 4en Meert 1769.

Wij ondersgeschreven fabrijckmeesters der Collegiaele ende Parochiaele kercke van de H. H. Michael ende Gudila binnen Brussele versoecken bij desen den Heere Grave van Maldeghem, van gelieve te consenteren in het amoveren van *sekere schilderije, representerende den H. Lazarus*, gestaen in de choor van het Alder Heijligste Sacrament van Mirakele binnen de voorschreven kercke tegens de communie bank, *alwaer placht te staen sekeren autaer, gestight door de familie van wijlen vrouwe Livina Catz, weduwe van den Heere Michault*, op conditie van de voorschreven schilderije te herplaetsen in de voorschreven kercke ende dat op dat men aldaer zoude connen voltrekken de boiseringe, gelijck ende conform als van den anderen cant der voorschreven choor. Waeren onderteekent : P. A. van Volden, C. R. E. Swarts en N. E. van der Dilft de Borchvliet. Leeger stont : Consentere in het boven gemelde ; was onderteeckent : Comte de Maldeghem (*Registres aux résolutions*, 1700-1771, f° 255 v°; Archives de l'église des SS. Michel et Gudule, N° 10). L'original de cette pièce est conservé aux Archives générales du royaume ; fonds de la même église, carton VI, liasse 730. On y trouve aussi l'original de l'acte de fondation de 1547.

Mensaert [1], MM. Henne et Wauters [2] et l'abbé de Bruyn [3], entre autres, mentionnent le tableau, en le disant œuvre de ce peintre, et Mensaert ajoute : *les battans de ce tableau sur lesquels on voit plusieurs portraits, sont posés au-dessous du grand et principal tableau.* D'après Rombout [4], la Résurrection de Saint Lazare se trouvait encore à la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle en 1777. Au dire de cet auteur, les volets étaient, alors encore, suspendus en-dessous du panneau central de l'ancien triptyque. Après avoir parlé de la Cène de Coxie, que l'on voyait non loin de ces tableaux, Rombout fait mention de ceux-ci, et poursuit : *le tout exécuté par ledit artiste et divers autres* [5].

Le nom de Michel de Coxie, de même que celui de son maître Bernard van Orley, est, en effet, intimement lié à l'histoire artistique de l'église Sainte-Gudule. A l'époque où fut peint le triptyque des Micault, — il date, ainsi que je l'ai prouvé, d'entre 1547 et 1559 — Coxie exécuta plusieurs travaux pour la collégiale [6].

Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'on l'eût chargé

[1] G. P. Mensaert, peintre, *Le peintre amateur et curieux* (Bruxelles, 1763, p. 77).

[2] *Histoire de Bruxelles*, T. III, p. 260.

[3] L'Abbé H. de Bruyn, *L'Histoire de Sainte-Gudule et du Très Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles* (Bruxelles, 1870, p. 50).

[4] J. A. Rombout, *Het verheerlijkt of opgehelderd Brussel* (Bruxelles, 1770, p. 139).

[5] ... « als ook tegens den muur van de H. Sacrament Kapelle de *Verwekkinge van den Dooden Lazarus*, onder het welke hangen de twee Deuren van het zelve stuk, waer op verbeeld ziet verscheijde Persoonen, *alles gedaen door den laestgenoemden* (Coxie) en verschijde andere. »

[6] Bornons-nous à une seule citation ; d'après le compte de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, de la Noël 1555 jusqu'à la Noël 1556, il fut payé à : « Meester Michielen van Coxijen, schilder, van den patroone van der voorschreven nijeuwer gelasen venstere van den Coninck van Bohemen, bij hem gemaect », 161 pieds, à 3 1/2 sols, soit 28 florins du Rhin et 3 1/2 sols, ou 7 livres et 10 1/2 deniers, de gros. L'artiste fut donc payé *au pied carré*.

de la peinture pour l'autel de Saint-Lazare. Mais, il serait difficile, sinon impossible, de le prouver par des archives. Les comptes de l'église sont muets sur ce point.

Quoi qu'il en soit, le faire des volets n'est pas celui de Coxie. De même que MM. de Munck et Charles Cavens, plusieurs archéologues fort experts en matière de peinture ancienne, ne croient pas pouvoir reconnaître à ce maître la paternité de ces deux panneaux.

En présence du texte précité de Rombout, on pourrait donc admettre, jusqu'à plus ample informé, que Coxie eût peint lui-même la Résurrection de Saint Lazare et que les *divers autres* dont parle cet écrivain, eussent exécuté les volets du triptyque. Vouloir chercher à découvrir les noms de ces *divers autres,* serait se lancer dans le vaste domaine de l'hypothèse.

Les biographes du maître malinois ne nous fournissent guère de renseignements sur le panneau central. MM. Michiels [1] et Wauters [2] se bornent à constater que ce tableau a existé, autrefois, dans l'église Sainte-Gudule. Un auteur français du XVIIIe siècle, Descamps [3], nous fournit, toutefois, quelques détails plus précis. Après avoir cité l'*Ecce Homo* de Coxie, il passe à la *Résurrection du Lazare,* qu'il dit peinte par le même artiste, et continue : *Tableau à côté moins bien que l'autre ; le Lazare est une trop petite figure ; un Enfant qui fuit a des formes qui ne conviennent qu'à un homme de quarante ans : c'est une assez médiocre composition.*

J'ignore sur quels documents l'on s'est basé pour attribuer ce tableau à Coxie, mais il serait téméraire de se réclamer du témoignage de Descamps, appréciateur autorisé du

[1] Alfred Michiels, *Histoire de la peinture flamande et hollandaise,* III, p. 266.

[2] Alph. Wauters, *Michel de Coxie* (né en 1499 — mort en 1592).

[3] J. B. Descamps, *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant, avec des réflexions relativement aux arts, et quelques gravures* (édition de 1769, p. 58-59).

reste [1], pour contester l'exactitude de cette attribution. L'histoire de l'art n'accorde qu'un rang secondaire à Coxie, dont la tradition a fait un élève du grand Raphaël et que l'opinion publique s'est égarée jusqu'à décorer du titre de *Raphael flamand* [2]. « La recherche dans les poses et l'exagération des contours constituent chez Coxie deux défauts graves, qui trahissent chez lui une tendance malheureuse de se rapprocher de Michel-Ange et de ses imitateurs » [3].

De ce qui précède, il se dégage un fait positif : c'est que le triptyque des Micault, quoique désagrégé, se trouvait encore à Sainte-Gudule peu d'années avant la Révolution française.



On connaît les spoliations à jamais regrettables commises par les Français en Belgique à la fin du XVIIIe siècle.

A l'effet d'enrichir les musées de la République, ils désignèrent les commissaires du Comité de l'instruction publique pour recueillir les œuvres d'art dans les édifices publics et dans les maisons des émigrés. Comme toutes les églises du pays, Sainte-Gudule fut, alors, dépouillée de la plupart de ses trésors artistiques. Dans le but de rendre à la collégiale une partie de ses anciens ornements, les administrateurs des biens de l'église adressèrent, en l'an IX, au préfet du département de la Dyle la lettre suivante :

« L'église de Sainte-Gudule, Citoyen Préfet, a été dépouillée des Tableaux qui en faisaient l'ornement ; trop médiocre (!) sous le rapport de l'art pour être admis dans le musée, ils ont été, à l'exception d'un ou deux, mis au rebut ; veuillez permettre, Citoyen Préfet, que ceux qui ne sont point réservés à l'instruction publique, soient rendus

[1] Sur le titre de son livre, ce critique d'art se qualifie de *Peintre du Roi, membre de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture*, etc.

[2] HENRI HYMANS, *Le livre des peintres de Carel van Mander*.

[3] ALPH. WAUTERS, la notice précitée sur Coxie.

à leur destination primitive, sous notre responsabilité, et à charge de les reproduire quand nous en serons requis.

Aggréez (!) nos respectueuses salutations.

(Signé) VAN BOEKHOUT, L. MILLE. »

Cette lettre fut transmise, le 8 prairial an IX (28 mai 1801) au *Conservateur du Musée de l'École centrale.* Six jours plus tard, celui-ci écrivit au préfet ce qui suit :

« Citoyen Préfet,

J'ai l'honneur de joindre ici la liste des tableaux que l'on pourrait accorder aux Régisseurs de l'Église de Sainte-Gudule. Ces tableaux sont tous de la quatrième et sixième classes.

Comme l'Église de Sainte-Gudule est très vaste, on pourrait y déposer d'autres tableaux qui, trop grands et surtout trop médiocres pour l'ornement du Museum, lui sont plus tôt (!) à charge par l'emplacement qu'ils occupent. Si vous approuvez cette mesure de conservation, Citoyen Préfet, j'aurai l'honneur de vous soumettre une liste détaillée des tableaux qui ont appartenu à des maisons religieuses vendues depuis et démolies; les Églises actuellement ouvertes, savoir Sainte-Gudule, la Chapelle, les Augustins, recevraient avec reconnaissance ces énormes pièces qui, entassées les unes sur les autres à l'École centrale, ne lui sont d'aucun usage.

Salut et Respect,
BOSSCHAERT [1]. »

Le *citoyen* Bosschaert joint à sa missive une *Liste d'un nombre de tableaux qui ont appartenu ci-devant à l'Église de Sainte-Gudule.* Cette liste [2] comprend, au N° 12, *la Résurrection de Lazare* (N° 850). Quant aux autres tableaux, j'en mentionnerai encore quatre attribués à Coxie : *Sainte Gudule en prières*, les deux volets de ce tableaux, et *le Christ entre les deux larrons*, un De Hondt, un Eijsen, un Thibaut,

[1] Ces deux lettres, inédites, et la liste jointe à la seconde se trouvent aux Archives générales du royaume : *Département de la Dyle*, carton N° 609.

[2] Elle a été publiée par M. Ch. Piot, alors archiviste-adjoint du royaume dans son remarquable *Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur les tableaux enlevés à la Belgique en* 1794 *et restitués en* 1815 (1883), p. 251.

un de Haze, un Declerc, un Otto Venius entièrement repeint, etc.

La décision du préfet fut favorable ; elle date du 23 prairial : considérant..... que les vingt [1] tableaux cités par Bosschaert *ne peuvent contribuer en aucune manière, ni au progrès des arts, ni à l'ornement du muséum de peinture...*, le chef du Département arrêta qu'ils seraient *confiés aux Citoyens Van Boeckhoudt et L. Mille, à charge, par eux d'être personnellement responsable (!) de leur conservation, ainsi que de leur restitution au muséum de l'école centrale, à la première réquisition qui leur en serait faite* [2].

Je n'ai pas à examiner ici la justesse des appréciations de Bosschaert à l'égard de ces peintures. Que je me borne à constater qu'au sujet de la Résurrection de Saint-Lazare, il se trouvait partager entièrement l'avis de Descamps.

Les tableaux relevés sur ladite liste ne sont, d'ailleurs, pas les seuls qui fussent rendus à Sainte-Gudule. D'autres encore furent confiés aux fabriciens, à charge de veiller à leur conservation. La *Cène* de Michel Coxie fut du nombre. L'administration communale ayant appris qu'au mépris de cette condition le tableau se trouvait exposé dans une salle de vente de la Grand'Place, le fit saisir et réintégrer au Musée [3]. L'église aurait-elle manifesté des velléités de vente également au sujet de la Résurrection de Saint-Lazare ? Je l'ignore. Toujours est-il que, dans le catalogue de l'an XI [4], elle figure de nouveau parmi les tableaux du Musée (N° 101).

[1] Il y a 20 numéros, mais, le nº 18 comprend dix-huit tableaux formant l'*Histoire du poignardement des hosties.*

[2] Dans Ch. Piot, op. cit., p. 250, on trouve la reproduction de ce rescrit.

[3] Edouard Fétis, *Catalogue descriptif et historique des tableaux anciens. Musées royaux de peinture et de sculpture de Belgique.*

[4] *Notice des tableaux et autres objets d'arts (!) exposés au Musée du Département de la Dyle, situé à Bruxelles, dans le local de la ci-devant Cour. A Bruxelles, chez Weissenbruch, imprimeur de la Préfecture et de la Mairie, place de la ci-devant Cour, nº 1085. An XI.*

Dans le catalogue de 1809, nous la retrouvons parmi les *Tableaux anciens*, sous le N° 22, et, cette fois, avec une courte description que nous croyons devoir reproduire. La voici : *Le premier plan se compose de cinq figures. Le Lazare au milieu et déjà le corps hors de la tombe, regarde avec étonnement le Seigneur. La mère du Lazare est à côté de son fils. Vers la gauche est une femme conduisant un jeune garçon qui recule épouvanté.* (C'est là, à toute évidence, cet enfant fuyant dont Descamps critique les formes disproportionnées). *On voit, plus en arrière, un groupe nombreux de personnes dont l'artiste a varié les attitudes ; fond de paysage, de batimens, des ruines, d'architecture et de ciel. Les figures sont demi-nature. La couleur de ce tableau est brillante, les têtes ont de l'expression.*

Les dimensions sont, d'après ces catalogues : 1 m. 50 de haut sur 1 m. 20 de large; preuve manifeste de l'identité du panneau, car, on ne l'a pas oublié, la hauteur est bien celle des volets.

Cette peinture figure encore dans les catalogues de 1811 (*Tableaux anciens*, N° 22) et de 1819 (N° 313). Je ne la découvre plus dans celui de 1835. Elle a donc été enlevée du Musée entre 1819 et 1835. M. Fétis ayant cru devoir opposer une fin de non-recevoir à ma demande de consulter les archives de la galerie royale, il ne m'a pas été possible, à mon regret, de m'informer du sort ultérieur du tableau. Peut-être, grâce aux indications que je viens de fournir, le savant conservateur en chef de la Bibliothèque royale pourra-t-il nous renseigner lui-même à cet égard, dans une nouvelle édition du catalogue dont il est l'auteur.

Dans celles de l'an XI, de 1809, 1811 et 1819, la Résurrection de Saint-Lazare est dite l'œuvre de Pierre de Vos ; attribution peu sérieuse qui ne mérite pas d'être discutée [1].

[1] Comp. *Les Micault belges, leurs portraits et leur histoire :* Chap. V, *Attribution.*

Les deux groupes de portraits de la famille Micault — réunis, autrefois, en un seul cadre et ayant, alors, d'après les anciens guides du Musée, une largeur de 1 m. 30 — passent, dans le catalogue de l'an XI, pour avoir été peints par *Heemskerke (sic !)*. Dans celui de 1809, on les donne à Pierre de Vos; évidemment, parce que l'on avait reconnu une facture analogue à celle de la Résurrection de Saint-Lazare, que l'on considérait comme peinte par cet artiste. Mais, alors, le triptyque ne serait donc pas l'œuvre de plusieurs, comme le disait Rombout? A moins que la similitude constatée, en 1809, entre les deux, ou mieux dit, les trois tableaux, ne s'explique par la collaboration du maître (Coxie?) et de ses élèves !

Les anciens conservateurs du Musée se sont-ils douté que ces peintures ont formé, jadis, un ensemble sous forme de triptyque? Les brochures destinées, autrefois, à guider les visiteurs de la galerie, ne disent rien à ce sujet. Chose curieuse, dans le catalogue de 1819, le panneau central de ce triptyque porte le N° 313, alors que les volets, compris dans un seul et unique encadrement, sont cotés N° 314 : qui sait si les deux tableaux n'étaient pas suspendus l'un à côté de l'autre à cette époque? Si elle n'est pas anéantie, peut-être ces lignes permettront-elles de retrouver la Résurrection de Saint-Lazare en question et de reconstituer, au Musée royal, l'ancien triptyque de la famille Micault.



D'après les détails présentés par moi antérieurement, l'autel de Saint-Lazare aurait été fondé par Jean Micault. J'ai pu constater, depuis, qu'il est postérieur à la mort de Livine de Cats. L'acte de 1547, relatif à la fondation de messes ne le mentionne pas encore; il stipule que ces messes devaient être dites, provisoirement selon les apparences, à l'autel de Saint-Nicolas. Le projet de fonder un

autel spécial existait, à n'en pas douter, déjà à ce moment-là, et, fort probablement, cette fondation avait-elle été ordonnée par le testament de la veuve de Jean Micault. On verra plus loin que les largesses de cette dame à l'endroit de la chapelle ne s'en tinrent pas là.

Le nouvel autel ne fut mis en place qu'environ deux ans plus tard, en 1550. D'après le compte de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, commençant à la Noël 1549 et allant jusqu'à la Noël 1550, quatre hommes y travaillèrent, à savoir : Pierre de Greve, *metsere*, 3 1/2 jours à 6 sols ; André van den Bossche, *metsere*, 2 1/2 jours à 5 sols ; Gabriel van den Bossche, *opperknape (den meytsers by te stane)*, 4 1/2 jours à 3 1/2 sols, et Jacques de Snyere, *steenhouwere*, 4 1/2 jours à 5 sols par jour. Les matériaux employés à leurs travaux étaient : deux charettes de chaux, deux charettes de briques *(karelen)* et quatre charettes de sable, ayant coûté respectivement, jusqu'à pied d'œuvre : 13, 14 et 5 escalins de gros.

L'autel, que le compte précité appelle *den outaer van Michault*, fut évidemment commandé et payé par la famille elle-même.

Serait-ce trop s'avancer que de croire que le placement du triptyque a eu lieu immédiatement après l'érection de cet autel ? Quoi de plus logique que de conclure que la mise en place de celui-ci a été reculée jusqu'à l'achèvement complet des peintures ? Mon raisonnement étant admis, je pourrais donc raccourcir de neuf ans la période où j'ai placé précédemment la confection des portraits : ils auraient été peints entre le mois de mars 1547 et la Noël de 1550.



Les obsèques du chevalier Jean Micault furent célébrées le 11 septembre 1539, *cum cruce et collegio*, ce qui veut dire avec croix et chandeliers en argent, et en présence de tout le chapitre : c'était un enterrement *primæ classis* [1].

[1] Archives de l'église, reg. nº 552.

Détail intéressant : bien qu'étant arrivée à un âge avancé et mère de plusieurs enfants mariés, Livine de Cats contracta, le 4 août 1545, une nouvelle alliance avec le chevalier Jean Hoots de la paroisse Saint-Rombaut à Malines. Le mariage fut béni par un prêtre de Sainte-Gudule, *in loco prophano*, probablement dans la demeure de la dame [1].

Cette maison, ayant nom *de Fonteyn* et sise près du *Cantersteen*, appartenait à la fabrique de l'église Sainte-Gudule ; elle coûtait un loyer annuel de vingt livres de gros.

Le second mari de Livine de Cats était issu d'une ancienne famille qui avait fourni plusieurs magistrats à la ville de Malines [2]. Deux fois veuf [3], Jean Hoots avait été échevin de cette ville en 1529, et bourgmestre en 1532 ; il avait été créé chevalier avant le 3 octobre 1543. La mort l'enleva en 1548.

Livine de Cats fut enterrée dans le cœur de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle le 2 avril 1547. Pour ses funé-

[1] Registre aux mariages; Hôtel de ville, à Bruxelles. Ce n'est que par hasard que nous avons eu connaissance de cette seconde union de Livine de Cats, ses descendants ayant eu soin de n'en faire mention dans aucun acte.

[2] Hoots porte : d'azur à trois têtes de femme de carnation, chaperonnées d'or et d'argent, ou de gueules. Des personnages du nom de Hoeft ou Caput, qui furent échevins de Malines, au commencement du XIVe siècle, semblent appartenir à cette famille (voy. AUG. VAN DEN EYNDE, *Tableau chronologique des écoutètes*, etc., *de Malines*).

[3] De sa première femme, Anne van Halle, Jean Hoots, avait quatre enfants : Antoine, Philippe, Catherine et Anne ; la seconde, Philippote van den Dorpe (avec laquelle il testa le 30 mars 1544) lui donna une fille, Marie. Tous ces enfants survécurent à leur père. Voyez pour plus de détails : Archives de la ville de Malines : *Testaments*, reg. nº 807, fº 37 ; 806, fº 6 ; *actes scabinaux*, reg. Nº 560, fº 122 ; 571, fº 102 ; *Comptes de la ville*, 1547-48, fº 175. M. Victor Hermans, l'aimable et savant archiviste de la ville de Malines, m'a communiqué la plupart des renseignements sur Jean Hoots. Qu'il en reçoive mes plus sincères remerciements. Je dois aussi un tribut de vive reconnaissance à M. l'abbé Keelhoff dont l'infatigable concours m'a été bien précieux dans mes recherches.

railles, la famille donna un nouveau drap mortuaire orné d'une croix en satin blanc [1].

L'église Sainte-Gudule était redevable à cette dame d'un dais recouvert de velours vert, et d'un très beau reliquaire en argent doré, contenant, entre autres reliques, des fragments *de la vraie croix,* et pesant six marcs. Ces dons avaient été faits le 13 mars 1541 (n. st.). Le 23 du même mois, la fabrique paya sept escalins et six deniers pour deux blasons placés sur cette œuvre d'art [2].

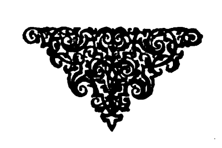
En vertu du testament de Livine, les exécuteurs de ses dernières volontés donnèrent, le 4 août 1547, à la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle les objets suivants : une chape en velours cramoisi doublé de taffetas blanc ; un tabar cramoisi doublé de satin noir ; une chasuble cramoisie brodée en or, avec étole et manipule ; une chasuble en damas blanc, avec deux rideaux et un autre rideau pour servir de couvre-autel ; un calice en argent doré ; un missel imprimé, et, enfin, deux burettes en étain [3].

J. TH. DE RAADT.

[1] « ... een nieuw swert cleedt met eenen cruyce van witten sattyne, dwelck gereserveert wort om by der fabrycken ende capitele gebruyct te wordden. » (Compte de l'église, 1546-47)

[2] « ... een seer schoen silveren vergulde peys, daer inne es de ligno sancte crucis Christi met meer andere reliquien, wegende metten gelase daer inne staende VI mark ; item... eenen hemele metter dorsuere gemaect van gruenen fluweele. » (Compte de la Chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, 1540-41).

[3] Idem, 1546-47.





QUESTIONS ET RÉPONSES

(Voir *Annales*, vol. IV, p. 306.)

II

UN PARALLÉLIPIPÈDE GRAVÉ SUR SES SIX FACES ET REPRÉSENTANT DES SUJETS TIRÉS DE L'HISTOIRE DE SAINT BRUNO.

Et mundum tradidit disputationi eorum.
Eccles. c. III, v. 11.
Tot capita, tot sensus...

A Monsieur le comte Maurin de Nahuys, président de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

Monsieur le Président,



Je suis dans une grande incertitude au sujet d'un petit cube allongé, de métal, gravé en creux sur ses six faces... J'ai consulté toutes les Facultés, c'est-à-dire une foule de savants et de confrères. Les uns ont eu la franchise de me répondre qu'ils sont aussi ignorants que moi... ; les autres m'ont envoyé leurs avis. Avant de vous en dire un mot, je dois naturellement vous décrire cet objet, pour vous mettre à même de démêler lequel de mes savants a tort ou raison, ou si tous ont tort,

car evidemment, — moins un peut-être, — tous ne peuvent avoir raison,... sans en excepter moi-même.

C'est un petit parallélipipède de cuivre jaune ayant 37 mill. de haut sur 26 de large, et possédant, sur chacune de ses six faces, une gravure en creux destinée évidemment à être reproduite en relief, ainsi qu'il arrive pour les cachets, ou sceaux de toute espèce. Les sujets gravés sont tous religieux ; tous aussi ont rapport à l'Ordre de saint Bruno. Je vais essayer de les décrire, en commençant par la série des quatre grandes faces de ce cube allongé.



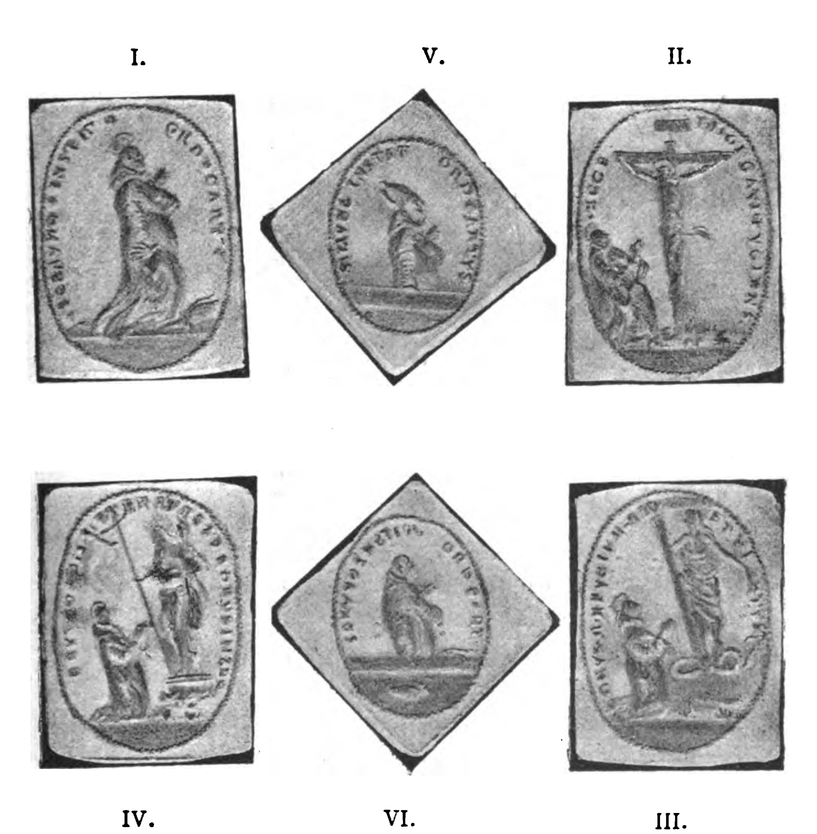
I. — · S · BRVNO · INSTIT · ORD · CART · *(S. Bruno institutor ordinis Cartusiensis) ;* Saint-Bruno nimbé, agenouillé à droite, étendant le bras droit, la main ouverte, et portant la gauche sur son cœur, percé du trait de l'amour divin ; en haut, des rayons descendant du ciel ; devant lui, la mître déposée à terre. Le tout, comme pour les effigies suivantes, dans un grènetis de forme ovale.

II. — · ECCE · — ELONGAVI · FVGIENS · [1] ; Saint Bruno nimbé, agenouillé à droite, les bras croisés sur la poitrine, dans l'attitude de la supplication, et levant la tête vers le Christ en croix.

III. — · DEVS · REFVGIVM · MEVM · — ET · VIRTVS · [2] ; Saint Bruno dans la même attitude devant le Christ à la tête radiée, tenant sa croix de la main droite et foulant le serpent sous ses pieds.

IV. — · DEVS · CORDIS · MEI · ET · PARS · MEA · DEVS · IN · AEꝰ [3] ; (Devant le mot DEVS, on voit un A parasite, une erreur que le graveur a même tenté,

[1] *Psalm.* 54, v. 8.
[2] *Psalm.* 45, v. 2.
[3] *Psalm.* 72, v. 26.



Un parallélipipède gravé sur ses six faces et représentant des sujets tirés de l'histoire de saint Bruno.

—

Empreintes des faces du parallélipipède.

—

mais sans y réussir, de faire disparaître). Saint Bruno, dans la même attitude, devant le Christ à la tête radieuse, sortant du tombeau, tenant la croix à banderole et levant la main gauche vers le ciel.

Pour les deux petites faces carrées, la supérieure porte :

V. — · S · BRVNO · INSTIT · — ORD · CART · *(S. Bruno institutor ordinis Cartusiensis) ;* Saint Bruno, à mi-corps, à droite, au-dessus d'une base et dans la même attitude que sur la première face, ci-dessus décrite. Sur cette base est placée la mitre *couchée*. A l'exergue, un cygne à droite.

VI. — La face inférieure porte :

· S · HVGO · INSTIT · —ORD · CARTVS · *(S. Hugo institutor ordinis Cartusiensis) ;* saint Hugues, évêque de Grenoble, à mi-corps à droite et la mitre en tête, au-dessus d'une base, le bras droit pendant, la main gauche placée sur son cœur percé du trait divin. En haut, des rayons tombant du ciel.

Il y a deux observations à présenter au sujet des légendes et types de ces deux dernières faces.

Ces légendes, en effet, ont été gravées, dès le principe, d'une manière erronée. Sous les lettres des légendes définitives, on reconnaît encore, pour la première, le nom de saint Hugues (S. Hugo) sous celui de saint Bruno, et, pour la seconde, celui de saint Bruno (S. Bruno) sous celui de saint Hugues. De plus, le graveur, — si ce n'est l'inventeur même du type, a commis une singulière bévue, en confondant saint Hugues, chartreux et évêque de Lincoln, avec saint Hugues, évêque de Grenoble, dont il a voulu pourtant donner l'effigie accompagnée du titre, qui lui était dû, de Fondateur de l'Ordre des Chartreux *(Institutor ordinis Cartusiensis)*. La meilleure preuve de cette erreur ne se trouve-t-elle pas dans l'image du cygne [1] qu'il a placé à l'exergue, au-dessous même du buste du saint évêque de Lincoln ?

[1] Le cygne légendaire de saint Hugues de Lincoln.

C'est alors sans doute que, ne pouvant faire disparaître ce cygne, il aura imaginé de placer, sur la base, la mitre couchée[1] de saint Bruno, en même temps qu'il substituait son nom à celui de saint Hugues.

Examinons maintenant l'opinion des correspondants consultés par moi ; vous me permettrez seulement de ne nommer personne.



Sous l'empire de cette observation que toutes ces intailles *sur laiton,* — pardonnez-moi d'employer ce mot réservé seulement aux pierres précieuses — représentaient des sujets purement cartusiens, j'avais voulu y voir un *cachet* à l'usage d'un chartreux qui, suivant la direction de son esprit, ou plutôt l'impression du moment, accompagnait ses lettres de l'une ou l'autre de ces empreintes. Mais un de mes confrères, partisan de l'idée d'un *bloc à estamper,* m'ayant fait observer que les deux petites faces de ce cube *pouvaient bien* avoir été fabriquées pour les deux faces d'une médaille religieuse, et que trois des autres sujets *paraissent* plutôt destinés à former le revers du quatrième, c'est-à-dire du n° 2 de notre planche, j'avoue que je suis fort ébranlé dans le maintien de mon sentiment. Et pourtant, en dehors du grènetis extérieur de chacun des six sujets gravés, pas la moindre trace du contour indiquant le module d'une médaille... J'ajouterai que, malgré mes recherches, je n'ai jamais découvert ni cachet en cire, ni médaille devant la naissance à ce *sceau-matrice* ou à ce *bloc à estamper,* suivant le nom qu'on voudra lui donner. Plus j'y réfléchis, du reste, et moins je comprends pourquoi, s'il s'agit d'un moule à estampage, on serait allé chercher, si loin des habitudes ordinaires, un

[1] Saint Bruno n'est jamais représenté la mitre en tête. Toujours et partout, la mitre et la crosse sont déposées à ses pieds.

modèle qui exposait tant les autres faces à être détériorées pendant la frappe de l'un des autres côtés.

Quoi qu'il en soit, voici, rendues très impartialement, les principales idées qui ont été émises au sujet de ce cube gravé.

Un de mes confrères m'écrit qu'il n'existe, dans aucune collection publique de Paris, de pièce semblable à celle dont il est question et la considère comme un moule à estamper ou à couler des sujets religieux, les deux hypothèses étant, suivant lui, admissibles.

« Si c'est un sceau, m'écrit un autre de mes confrères, il me paraît bien singulier et hors de toute tradition sigillographique. Si c'était un sceau-matrice, il devait être souverainement incommode. J'aimerais mieux le considérer comme une sorte de médaille religieuse à six côtés. Mais je n'ai jamais rien vu de semblable. »

Suivant un troisième, ce cube allongé, avec ses six matrices de sceau, est certainement fort curieux. « Je n'en ai jamais vu de semblables. On a beaucoup employé des triples cachets. Les six matrices de votre sceau ont incontestablement un rapport entre elles. Il est probable que ce sont les matrices des sceaux d'une confrérie religieuse : les sceaux de la confrérie, du supérieur et des autres titulaires ».

Un quatrième croit que c'est une matrice ou bloc à estamper, en usage chez les orfèvres de tous les temps. « Sans parler, me dit-il, des monnaies et médailles religieuses ou autres, un très grand nombre de pièces anciennes sont décorées par ce procédé aussi simple qu'expéditif ». Il veut que ces médailles religieuses aient été estampées sur des feuilles de cuivre fort minces et serties deux par deux, au moyen d'une virole de métal.

J'avoue qu'à part les repoussés — ceux de Liénard, par exemple — je n'ai jamais vu de médailles religieuses de ce genre. J'ai répondu plus haut, du reste, à cette assertion, en

disant que les images de mon parallélipipède n'ont été retrouvées nulle part, comme empreintes de médailles ou de cachets.

Un dernier enfin — car mes autres correspondants émettent des idées ou inacceptables ou se rapprochant des précédentes — m'envoie quelques lignes que je vous livre avec plaisir, car elles émanent d'un homme qui, comme moi, recherche la vérité et n'a jamais tranché une question sans preuves à l'appui.

« ... Il y a une trentaine d'années, c'était le temps où, chez



Vue du parallélipipède.

Forgeais, à Paris, les *ravageurs* apportaient tout ce qu'ils ramassaient dans le lit de la Seine. Vous savez très bien ce que Forgeais, au temps de ces rafles-là, a publié en fait d'enseignes de dévotion de toutes sortes, en plomb ou en étain.

« On a retrouvé des moules de ces enseignes. Ils étaient généralement en pierre. Mais je me rappelle parfaitement d'autre part, qu'un jour Forgeais me montra une sorte de

cube en bronze, retrouvé dans la Seine, que l'on venait de lui apporter. Chaque arête du cube mesurait en longueur — autant que je puis me le représenter de mémoire après trente ans — quelque chose comme 75 millimètres, et chacune des six faces était marquée de sujets pieux empreints en creux. Sur certaines de ces faces, il y avait même *plusieurs* sujets. La vue du petit croquis que vous m'avez envoyé m'a aussitôt donné l'idée du rapprochement qu'il y a lieu de faire entre l'objet représenté par vous et celui que j'avais eu jadis dans les mains.

« Je ne puis absolument me rappeler aucun des sujets pieux que représentait le cube de Forgeais ; je me rappelle seulement la pensée que nous avons eue tous, moi comme les autres amateurs qui voyaient en même temps l'objet, l'instrument veux-je dire, que celui-ci ne pouvait être que du xvie siècle, et n'avait pu servir qu'à la fabrication d'enseignes de dévotion, en cuivre estampé. Le bronze nous a paru être très dur et avoir bien pu supporter l'action de l'estampage, pour des feuilles aussi minces que celles qu'on employait à de semblables opérations. »

Je suis tout à fait dans le sentiment de mon honorable confrère,... mais je reste toujours indécis ; car, si son *coin aux six creux* est en bronze fort dur — ce qui justifie bien ses suppositions — le mien est en simple laiton, et je ne puis le considérer comme capable de servir à la frappe de médailles, composées même de simples feuilles de cuivre.



J'oubliais de dire que le style de cette pièce, découverte dans le midi de la France, ne permet pas de la faire remonter plus haut que la seconde moitié du xviie siècle.

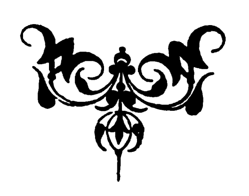
Je cherche la vérité et ne la trouve point. Que m'importe une opinion particulière, a dit je ne sais plus qui, si elle n'est appuyée que sur des conjectures ? Les idées personnelles ne sont que des sujets de dispute où l'amour-propre entre en ligne.

C'est sur cette réflexion que je termine ce chapitre de mes incertitudes, espérant que quelqu'un de nos confrères, mieux instruit, pourra les faire cesser.

Dans cette attente, je vous prie, M. le Président, de croire aux meilleurs sentiments de confraternité de

votre tout dévoué,
G. VALLIER.

Grenoble, octobre 1889.





Séance mensuelle du mardi 2 septembre 1890.

Présidence de M. LE COMTE FR. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, *président*.



La séance est ouverte à 8 heures [1].

Vingt-sept membres sont présents [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté)*

CORRESPONDANCE.

Le gouvernement de la province de Brabant accorde à la Société, un subside extraordinaire pour l'organisation d'une assemblée scientifique à l'occasion des fêtes nationales.

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. G. Cumont, vice-président ; P. Combaz et Destrée, conseillers ; P. Saintenoy, secrétaire général ; baron de Loë et de Raadt, secrétaires ; Plisnier, trésorier ; Paris, bibliothécaire-archiviste, et De Schryver, conservateur des collections.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. de Behault de Dornon, van Malderghem, Mahy, Verbuecken, Nève, Titz, Ed. van den Broeck, Rutot, Lavalette, Van Havermaet, comte de Nahuys, Van der Smissen, Michaux, Paulus, Buysschaert, baron de Jamblinne de Meux et H. Hellemans.



Le décès du regretté M. Constant-Louis-Clément Maus, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre effectif de la Société, est notifié à l'assemblée (Une lettre de condoléances a été adressée à la famille).

La société belge de Paléoethnologie fait part de sa constitution, le 15 juillet 1890, à Liège (Pris pour notification).

MM. de Schodt, C. Cavens et Frankignoulle, nommés membres effectifs, adressent leurs remerciements.

MM. le baron F. de Barghon de Fort Rion, H. de Nimal et le baron Raoul du Sart, adressent leurs démissions de membres effectifs.

M. Paul Cogels demande au nom de la Commission directrice de l'Exposition du Livre à Anvers, la coopération de la Société (renvoi à l'éditeur des *Annales*).

M. P. D'Hondt s'excuse de ne pouvoir faire la communication pour laquelle il a été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

DONS ET ENVOIS REÇUS.

Un grand nombre de Sociétés savantes adressent leurs publications.

MM. Bouton, baron de Baye, Léop. Orgels, Besier, Tahon, E. de Munck, Ch. Lucas, Paul Bergmans, Mahy, font don de volumes et de brochures. *(Remerciements)*

M. Desaucourt, membre effectif à Reims, fait don à la Société :

1° d'une plaque de foyer du XVIIe siècle dans un très bel état de conservation.

2° d'un chapiteau provenant du château de Vincennes.

Des remerciements sont votés au généreux donateur.

ELECTION DE MEMBRES.

MM. Alphonse Gosset et Charles Lucas sont nommés membres correspondants.

MM. L. Besier et C. Dobresco sont nommés membres honoraires.

MM. R. de Baillencourt dit Courcol, J. Bosmans, L. Bouland, G. Cauderlier, baron del Marmol, A. De Keyzer, P. Devis, H. Van Elven, L. Germain, C. Goffaerts, le général Henrard, Mgr Jacobs, J. Jassin, L. Orgels, A. Peereboom, V. Pourbaix, J. B. Sibenaler, F. Stroobant, C. Vos et le général Wauvermans sont nommés membres effectifs.

MM. G. Combaz, A. Dillens et J. Dillens sont nommés membres associés.

COMMUNICATIONS.

M. Destree annonce l'arrivée au Musée de la plaine du Cinquantenaire, de divers objets d'antiquité de l'époque belgo-romaine ayant fait partie de la trouvaille d'Hollogne-aux-Pierres (Liège) et d'autres objets de la même époque recueillis récemment au cours des travaux des forts de la Meuse. Parmi ceux-ci figure une coupe remarquable en *millefiori*.

Septième Congrès de la Fédération royale d'Histoire et d'Archéologie de Belgique en 1891.

M. le Président fait savoir à l'assemblée que dans sa séance de clôture à Liège, le 6 août dernier, le Congrès de la Fédération d'Histoire et d'Archéologie de Belgique a désigné la ville de Bruxelles comme lieu de réunion de la septième session (1891). M. le Président dit que, non sans avoir pris antérieurement l'avis des membres de la commission ad-

ministrative présents, il a accepté, au nom de notre Société et avec le concours des autres sociétés scientifiques affiliées de la capitale, la mission d'organiser le dit Congrès ; il demande la ratification de cette décision à l'assemblée.

L'assemblée ratifie par ses applaudissements, la conduite de son bureau.

M. LE COMTE DE NAHUYS propose un vote de confiance à la commission administrative pour les mesures à prendre en vue de l'organisation du futur congrès. *(Adopté)*

L'Église de Belcele (Flandre orientale).

M. DE SCHRYVER donne lecture d'une notice portant ce titre.

L'excursion de la Société d'Archéologie de Bruxelles à Enghien et à Hal.

M. NÈVE rend compte de cette excursion.

Au sujet des sculptures de la chapelle castrale d'Enghien, M. DESTRÉE tient à faire ses réserves, quant au terme *d'école de Mons* employé en parlant des deux retables en pierre qui s'y trouvent.

Il sait fort bien que ce terme, *école montoise*, a été souvent employé, mais il faut être très prudent lorsqu'on parle d'école.

Pour lui il n'y a pas, à proprement parler, *d'école de Mons*.

Il n'y aurait rien de surprenant, ajoute M. Destrée, qu'on eût fait venir des artistes flamands ou brabançons pour exécuter ces œuvres.

M. TITZ cite un acte regrettable commis à l'église de Hal. On a brisé tout un étage du maître-autel, chef-d'œuvre de la Renaissance primaire, pour le placement de la statue de la Vierge miraculeuse. Il regrette que cet acte de vandalisme n'ait pas été cité dans le rapport de M. Nève.

Puisque l'on répare en ce moment l'église de Hal, il serait à désirer que l'on restaurât également le maître-autel.

La pierre tombale de Nicolas Grudius.

M. CUMONT annonce la découverte qu'il a faite à Alsemberg, de la pierre tombale de Nicolas Grudius, fils de Nicolas Evrard, poète et jurisconsulte, et émet un vœu tendant à ce que cette pierre soit transportée au Musée de l'État.

M. DESTRÉE s'engage à faire les démarches nécessaires.

A ce propos, M. SAINTENOY rappelle le vœu émis par la 2e Section au Congrès de Middelbourg, *que les tombes existant en Belgique soient non seulement signalées mais que chaque société adhérente exécute des relevés ou frottis et que ceux-ci soient catalogués et exposés.*

Les inscriptions funéraires du Brabant n'ayant guère été recueillies, il serait hautement désirable, ajoute-t-il, de voir se constituer au sein de notre Société, une organisation spéciale qui veillerait à l'exécution de ce vœu. *(Approbation)*

La Commission administrative est chargée de ce soin.

Les rochers sculptés d'Alt-Linster (Grand duché de Luxembourg) et de Klangen (Cercle de Thionville).

M. PAUL COMBAZ donne l'analyse d'un travail de M. le comte H. de Beauffort, constituant une étude comparative des rochers sculptés d'Alt-Linster et de Klangen.

Les silex dits Mesviniens.

A la demande de M. le baron DE LOË, M. RUTOT, après avoir résumé très clairement cette question, et tracé au tableau, une excellente coupe montrant l'état des couches, fait

part à l'assemblée des constatations qu'on a pu faire récemment à Havré, à Spiennes et à Saint-Symphorien dans les carrières de phosphate.

Il résulte de ces constatations qu'il existe réellement un *facies* du quaternaire plus ancien que celui où l'on retrouve les pointes moustériennes et les haches en amande; en d'autres termes, que le *mesvinien* a pris corps.

La séance est levée à 10 1/2 heures.





ARMORIAL BRABANÇON

RECUEIL
D'ARMOIRIES INÉDITES

(Suite et fin. Voir *Annales*, vol. IV, pp. 205 et 438.)

*aen* (G.), échev. de Louv., 1435, 7 : semé d'ét.; au fr.-q. ch. de trois fl. de lis p.-c. (S. G., VI, III).

Nausnijder (Cyprien), échev. de Louv., 1483, 6 : un saut. (S. G, VIII; S. P.).

Neckere (J.), all. 1424, 7 : de vair plain ; au fr.-q. fascé. Lambert, échev. de Tirl., 1461 : même champ ; au fr.-q. ch. de trois f. (S.G., IV, V).

Nederen (Franck v.), échev. du prévôt de Visé dans sa cour d'Autgaerden, 1504 : une fl. de lis et une quintef. en chef et une autre quintef en p. (P. II).

Nethene (Gil. de), échev. de Louv., 1506 : une quintef. et un los. en chef et un autre los. en p. (S. G., IV).

Nethenis (W. de), échev. de Louv., 1323 : trois (2, 1) écus., chacun à la f. ch. de trois coqu. et acc. en chef d'un lion iss. de la f. (S. P.).

Neuwech (Daniel), échev. de Terv., 1396 : une paire de ciseaux ouverte, les p en haut, acc. en chef d'une ét. (S. G., V).

N(ie)uwenhove (Philippe v. den), échev. de Brux., 1451 : Pl. XIX ; c : un vol ch. d'une f. (G., IV).

Nodevoirt (J. v.), échev. de Tirl., 1430, 8 : parti ; au 1[er], parti-émanché ; au 2[d] un la. à cinq pend. (S.G., IV, V) [1].

Nolten (J.), échev. de Brux., 1316 : Pl. XIX, sans le fr.-q. (G., I).

Noot (W. v. der), échev. de Brux., 1396 : Pl. XIX, D.; c.: une tête barbue ; s.: deux aigles (G., III). J., fils de feu J., échev. de Brux., 1444 : Pl. XIX, E.; c.: un buste imberbe ; T. d.: une pucelle (E. G., 352). Laurent, échev. de Brux., 1462 : Pl. XIX, G.; même c. que le précédent ; T. d.: un h. sauv. velu, appuyant une mas sur l'ép. (*ib.*, 354).

Nose (H.), *censualis seu mansuarius* de l'abbesse de Sainte-Marie-de-Nazareth, 1348, 58 : trois chev., acc. de trois ét. (N.)

Nova Domo (G. ex), échev. de Brux., 1312 : une feuil. de til., accost. de deux fl de lis p.-c. en chef et une fl. de lis p.-c. accost. de deux feuil. de til. en p. — Gérolin, éch. de Brux., 1312 : Pl. XIX (G., I).

Nuroots (H.), 1413 : une b. bret., accost. de deux fl. de lis p.-c. Gos., 1439, 67 (!) : même écu. — H., 1431 : une b. engr. accost. de deux fl. de lis p.-c. Un autre (?) H., 1432 : d'*Aerschot*, à la b. bret. br. (S. G., III, IV). P., 1442 : d'*Aerschot*, au fr.-q. ch. de trois bes. ou tourt. (*ib* III) [2].

Nuwerstad (H. v. der), échev. de Vilv., 1476 : un saut. ; T. : un ange (E. G., 355).

Nijperzele (Pancrace v.), chapelain à Sainte-Gudule, à Brux., 1442 : trois fl. de lis épanouies p.-c. ; au fr.-q, ch. d'un lion (E. G., 352).

Obberghe (H. v. den), feudataire de Jean, sr de Gruijthuijse et de Grimberghe, 1374 : cinq los, aboutés et pos. en cr. (P. II).

Oeden (J. v. ou v. der), échev. de Terv., 1381 : un renard ou écureuil assis (S. G , V).

[1] Jean van Nodevoirt portait donc les mêmes armoiries que Gossuin Meijlaen.

[2] Tous ces *Nuroots* scellaient en qualité d'échevins d'Aerschot.

Oemen (R.), échev. de Brux., 1355 : Pl. XIX, B. ; c. : une tête barbue, cour., entre un vol. (E. G., 343).

Oerbeke (R. de), échev. de Louv., 1380 : éc. ; aux 1er et 4e, une b.; aux 2e et 3e, un saut. engr. (P. D.).

Oesten (J.), all., 1432 : un rosier fleuri de cinq roses (S. G., IV).

Oliverus (J.), échev. de Louv., 1265 : dans le champ du sc. un croissant acc. de trois ét. (S. G., I).

Oliviers (H.), échev. de Tirl , 1366 : un la. à cinq pend. (S. G., I). J., échev. de Tirl., 1495 : même écu. (S. G., VI).

Olmen (J. v.), receveur du duc, à Vilv., 1473 : éch. ; au chef ch. de trois merl. (E. G., 355).

Ophem (G. de), échev. de Brux., 1428, 9 : Pl. XIX, A ; c. : une tête barbue. J., échev. de Brux., 1458 : mêmes écu. et c. (E. G., 350, 353).

Ophem (Sim. v), échev. de Brux., 1426, 39 : Pl. XX, B ; c. : une tête barbue ; T. d. : une pucelle (E. G., 351, 354). Seger, échev. de Brux., 1455 : mêmes armes complètes, mais brisées d'un la. (*ib.* 352).

Ophem (H. v.), échev. d'Aersch., 1509 : de . . . à l'écus. de . . . et à quatorze bill. pos. en orle (bord. comp.?) ; au fr -q. ch. de trois pals, au chef de q. plain (S. G.).

Oppendorp (Everard v.), échev. de Louv., 1333 : trois pals ; au chef ch. de trois bes. ou tourt. (S. G., III). J., échev. de Louv , 1420 : même champ, au chef ch. de deux annelets (*ib.*, IV). Un autre J., échev. de Louv., 1472 : même champ, au chef ch. d'un saut. engr., acc. au 1er cant. d'une feuil. de til. (*ib.*, III).

Opstalle (J. v.), échev. d'Aersch., 1441 : une fl. de lis p.-c. en chef et deux mac. rang. en p., le t. à d., et une fourche à sén. (S. G , IV).

Os. voyez *Wijnrix*.

Osse (Alard v.), receveur du duché de Brab., 1359 : trois têtes de bœuf (P. II).

Otmar, dit v. den Berghe (W.), échev. de la cour de Saint-Servais, à Hougaerde, 1408 : une f. ch. de trois pals, acc. en chef de trois oiseaux rang. (P. II).

Ouderogghe (Gos), échev. de Louv., 1423 : trois pals ; au chef ch.

d'une aigle (S. G., III). J., échev. de Louv., 1463, 75 : même écu (*ib.*, III, IV).

Overwinghe (J. v), échev. de Louv., 1436, 46, 50 : trois b. (S G., VIII, III).

Paelt (Josse v. der), échev. d'Aersch., 1447, 8 : coupé ; au 1[er], un lion pas. ; au 2[d], plain ; la légende du sc. porte VERPAELT (P. D ; S. G., VI).

Pambruggen (Gil. v.), s[r] de la cour féodale de Rumsdorp, 1498 : un chev. (S. G., V).

Pamele (W. v.), échev. de Tirl , 1533, 4 : trois mac., la 3[e] somme d'un coq (S. G., VIII).

Panhus (R.), échev. de Tirl., 1336 : une f., acc. en chef de trois mail. penchés rang. (P.D.).

Pape (G. de), échev. de Brux., 1428 : Pl. XX, B ; c.: une feuil. de til. entre deux fauc. sans manches ; T. : deux h. sauv. Franco, échev. de Brux., 1437 : mêmes écu et c., mais un écus. en cœur à la b. los. ; S. : deux griffons (E. G., 350, 351). Franco, échev. de Brux., 1417 : mêmes écu et c. que G. de Pape (1428) T. : deux h. sauv. (E. G., 354).

Pasteel (J.), h. de sire Louis d'Harcourt, s[r] d'Aersch., 1366 : d'*Aerschot* ; à la bord. engr. (S. G., I)

Paijge (J.) : trois mac., au bâton br. — W. *Paijge* : trois los. (!), au bâton br Tous deux scellent, en 1446, en qualité d'hommes de J. de Ranst, s[r] de Canticrode et de Mortsel, dans sa cour d'Eversberge (S. G., V).

Peborch (J. v.), échev. de Brux., 1546 : Pl. XX ; c, : un plumail (E. G., 354).

Pede (J. v.), échev. de Brux., 1394 : Pl. XX, A ; le fr.-q. ch. en cœur d'un écus. parti-émanché ; c. : une tête humaine sur un col fortement allongé (G., V).

Peede (A. v.), échev. de Brux., 1399 : Pl. XX, B ; c. : une tête et col de femme (G., III).

Pellene (A. v.), all., 1421 : trois merl., accost de cinq (3, 2) bill. et une 6[e] bill. en p.- A. v. *Pelne*, le jeune, échev. de Tirl., 1408: trois merl. le champ sem. de bill. (S. G., IV, VIII).

Pepercoren (G.), h. de fief de Jacq., s[r] de Gaesbeek, Abcoude, Putte, Strijen, 1431 : trois mac. ; S. : deux aigles (P. D.).

Peters (Nic.), échev. de Terv., 1422 : trois fl. de lis p.-c., la 3e accost. à d., à sa partie supérieure, d'une quintef. ; au fr.-q. ch. d'un crois. Jacq. P., échev. de Terv., 1469 : même écu (S. G , V).

Pieraert (G.), échev. de Tirl., 1452, 6 : de menu vair plain ; au fr.-q. ch. d'une ét. (S. G., III, V).

Piers (H.), ten. hér. juré du couv. de Sainte-Marie-de-Nazareth, 1462 : trois merl. ; au fr.-q. ch. de deux sceptres fleurdelisés pos. en saut. (N.).

Pipenpoy (W.), 1316 : une b. entée-ondée, accost. à sén. d'une fl. de lis p.-c. (E. G., 339). Un autre (?) W., 1331 : Pl. XX, B, au bâton br. (G. VI). W., fils de feu Gér., 1430, 7 : même écu, sans le le bâton ; c. : un bonnet pointu entre un vol ; T. d. : une pucelle (E. G., 351). Gislebert, 1415 : Pl. XX, D ; même c., le bonnet d'hermine (*ib.* 354). G., 1352 : Pl. XX, C. ; c. : un huchet sommé d'un vol (*ib.* 343) [1].

Plassche (A. v. den), cons. de la ville de Brux., 1455 : éc. ; aux 1er et 4e, trois crois. ; aux 2e et 3e, une aigle épl. : S. : un aigle (E. G., 352).

Platteborse (G.), échev. de Terv., 1492 ; une bourse plate, attachée à un ceinturon placé en chef, et aux rubans flottants des deux côtés (S. G., IV).

Platvoet (J.), chevalier, échev. de Louvain., 1377 : un saut. engr., acc. en chef d'un écus. de *Redinghen* (?) (S. G., IV).

Poele (J. v. den), échev. de Terv., 1415 : un saut. acc. en p. d'un crois., et un 2d crois. br. sur le bras supérieur sén. du saut. ; au fr.-q. ch. d'un saut. éch. (S. G., IV).

Ponte, voyez *Bruggen*.

Portere (H.), échev. de Brux., 1289, 94 : Pl. XXI, brisé en chef à d. d'une ét. (G. I). — God., échev. de Brux., 1307 : Pl. XXI, brisé d'un la. (G. I).

Prikere (J. die), échev. de Terv., 1410 : deux fourches renv., pos. en saut., accost. de deux mac. et une 3e mac. en p. (S. G., IV, V, VIII).

[1] Tous ces *Pipenpoy* scellent en qualité d'échevins de Bruxelles.

Prijkere (J.), échev. de Louv., 1441, 6, 50 : plain ; au chef ch. de trois ét. (S. P. ; S. G., IV, V).

Pulle (W. v.), échev. d'Aersch., 1441 : plain ; au chef ch. à sén. de deux annelets ; au fr.-cant. ch. d'une fl. de lis p.-c. (S. G., IV).

Pulle (G. v.), échev. d'Aersch., 1496 : d'*Aerschot*; au fr -q. ch. d'une gerbe (S. G., VII).

Putoc (J.), échev. du *bijvang* de Lierre, 1379 : un crois. et un flanchis en chef et un autre flanchis en p. (N.).

Putte (J. v. den), échev. d'Anv., 1380 : parti ; au 1er, une demi-aigle épl., mouv. du parti ; au 2d, un fer de moulin (S. M.).

Putte (Gil. v. den), maître de la police, à Brux., 1478 : un puits, surmonté d'une ét. br. sur un chef, ch. de deux autres ét., l'une à d., l'autre à sén. ; (E. G., 355).

Putte (W. v. de), échev. de Tirlem., 1521 : une mac., touchant aux bords de l'écu, entourant une cr., ch. en cœur d'un bes. ou tourt. et cant., à l'intérieur de la mac., de quatre bes. ou tourt. (P. D.).

Quackelen (W.), all., 1427 : fig. XIX, Pl. VII (S. G., IV).

Quaetham (R. de), échev. d'Aersch., 1329 : dans le champ du sc. trois bes. ou tourt. (S. G., V).

Querbs (en flamand : *Quaderebbe*) (Marie, dame de), fille de feu H., sr de Querbs, et veuve de H., sr de Diepenbeek, 1401 : dans le champ du sc. ogival la dame debout, accost. de deux écus ; le 1er à sept (3, 3, 1) los. accol. ; le 2d plain au chef ch. de trois mail. penchés (G., III) [1].

Quercu (H. de) [2], 1295 : dans le champ du sc. un chêne (E. G. 337).

Raed (Pérégrin), échev. d'Aersch., 1368 : d'*Aerschot*, brisé au point du chef d'une coqu. (S. G., I).

Raetshoven (H. v.), échev. de Tirl., 1429 : un chev. acc. en p. d'une force renv. (S. G., V).

Rampart (J.), le vieux, h. de fief d'Everard 't Serclaes [3], 1443 : un lion entre deux fauc. affr. ; T. : un ange (E. G , 352).

[1] Ce sceau est apposé au testament de la dame de Querbs, daté du 4 août 1401.

[2] Sa qualité n'est pas indiquée ; il scelle avec Franco Rodinc, *villicus* de la châtelaine de Bruxelles.

[3] A Wambeke ?

Ranssen (J. v.), fils de J., échev. de Brux., 1452, 3 : Pl. XXI, *Ransem*, mais au 1er cant. un annelet, au lieu du crois. ; c. : une tête et col de chien braque ; T. d. : un ange (E. B., 353).

Raucourt (Robiers de), 1344 : six (3, 2, 1) merl. (E. G., 343) [1].

Recke (Frank), échev. de la cour de Saint-Servais, à Hougaerde, 1408 : trois chev. de vair et un la. br. (P., II).

Redelghem (J. v.), chevalier, échev. de Brux., 1408, 48 : Pl. XXI, la cr., la merl. dans le 1er, non dans le 2e cant. ; c. : la merl. entre un un vol (G., VI ; E. G., 348).

Reinbout (J.), échev. d'Aersch., 1360 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. ch. d'une gerbe (S. G., IV, V).

Repelshorst dit van Cleve (J.), 1454 : un trèfle barbé (E. G., 352) [2].

Retheman (God.), échév. de Louv., 1474 : trois fl. de lis p.-c. et en cœur une ét. — En 1479, il scelle sans l'ét. [3] (S. G., III, VI).

Rethie (J. de), échev. de Mal., 1316 : une quintef. ; au chef ch. de trois flanchis (N.).

Reijnbout (J.), échev. d'Aersch., 1384 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. plain (S. G., IV).

Reijniers (Mathieu), échev. de Louv., 1553 : neuf (2, 2, 3, 2) croix pattées pos. en b. et rang. en fasces ; au fr.-q. ch. d'une cr. (S. G., V).

Ridder ou *Miles* (J.), échev. de Louv., 1301 : trois pals ; au chef plain (S. G., IV).

Riddere (J.), échev. de Louv., 1420 : plain ; au chef plain ; à la b. éch. br. sur le t. (S. G., III).

Rieuwe (Gos. v. den), chevalier, échev. de Brux., 1405 : Pl. XXI, mais un *coupé*, au lieu d'un chef ; c. : une tête et col de taureau (G., VI).

Rode (A. de), échev. de Louv., 1310, 2 : trois fl. de lis p.-c., le champ semé de bill. (P. D. ; S. G., III).

Rodenbeke (Gér. de), échev. de Brux., 1259 : dans le champ du sc. une feuil. de til (G., I).

Rodinc (Franco), *villicus* de la châtelaine de Brux., 1295 : trois ét. (E. G., 337).

[1] Il scelle une charte de l'église Sainte-Gudule.
[2] Il donne une quittance à l'église Sainte-Gudule.
[3] A moins que ce ne soit un autre personnage.

Roeck (J.), ten. hér. juré du couvent de Sainte-Marie-de-Nazareth, 1462 : coupé ; au 1er un chev. ; au 2e la lettre 𝔑 (N.).

Roelants (Sim.), échev. de Brux., 1426 : Pl. XXI ; c. une tête et col d'aigle (G., VI).

Rolibuc (H.), échev. de Brux., 1385 : Pl. X, B, *Coudenberg dit Roliduc*, mais seulement le 1er q. ; cq. cour. ; c. : une tête et col de coq (E. G., 346).

Rolibuc, voyez aussi *Frigido Monte*.

Rombouts (J.), échev. de Louv., 1540 : trois coqu. ; au fr.-q. ch. de deux f., acc. de.. (S. G., IV).

Ronde (G. die), échev. de Terv., 1447 : une fourche pos. en b. accost. de deux annelets (S. G., V).

Rons (Thomas de), lieutenant de l'amman de Brux., 1429 ; une feuil. de chêne pos. en pal, attachée à un fragment de branche, pos. en f., et acc. de trois bes. ou tourt. (E. G., 350).

Roosmeer (J. de), échev. de Louv., 1497, 1513, 9 : trois ét. vidées (S. G., IV, VIII, X).

Ruelens (J.), de Lubbeek, h. de fief du prévôt de Sainte-Gertrude, à Louv., 1412 ; une pantoufle à la poulaine (S. G., IV).

Rumelede (J. de), échev. d'Aersch., 1292 ; dans le champ du sc. une aigle (S. G., I).

Rijcke (H. de), le jeune, échev. de Louv., 1544 : éc. ; aux 1er et 4e trois pals ; au chef ch. d'une coqu. ; aux 2e et 3e, coupé ; a/ au lion naissant ; b/ plain (ou serait-ce *Redinghen ?*) (S. G., II). *Egidius dictus Rijke*, échev. de Louv., 1358, ne scelle que du 1er q. (S. G., IV).

Rijmenam (Gil. v.), échev. de Louv., 1363, 4 : trois têtes et cols de licorne ; au fr.-q. ch. d'un saut. engr., acc. en chef d'un mail. (S. G., IV., V).

Rijt (J. v. der), éch. d'Anv , 1538 : une f. bret. et c.-bret. ; au fr.-q. (fruste ; palé ou ch. de trois pals ?) (S. B., liasse 983).

Sampson (J.), échev. de Louv., 1458 : deux sceptres fleurdelisés, pos. en saut. (S. G., X).

Sancto-Gaugerico (J. de), échev. de Brux., 1427 : Pl. XIII, *Saint-Géry*, n° 7 ; l'écus en cœur fruste ; c. : un plumail entre deux têtes de serpent (?) sur des cols allongés, affr. et fortement recourbés (E. G., 350bis).

Sanders (J.), échev. d'Aersch., 1445 : une anille, surmontée d'une ét. (S. G., VI).

Santhoven (J. v.), échev. du *bijvang* de Lierre, 1432 : deux sceptres fleurdelisés, pos. en saut., cant. de quatre quintef. — L'écu est suspendu à un arbre. T. : un h. et une femme (N.).

Sc(h)adewijck (G. de), échev. de Brux., 1442, 43 ; Pl. XXII ; cq. cour. ; c. : deux têtes de chien braque sur des cols col. allongés, ad. et fortement recourbés (E. G., 342, 352).

Scaffene (H. v.), échev. d'Aersch., 1350 ; h. de sire Louis d'Harcourt, s[r] d'Aersch., 1366 : d'*Aerschot* ; au chef ch. de trois pals (P. D. ; S. G., I).

Scavaert (J.), échev. de Brux., 1467 : Pl. XXII, *Jean S.* (éc.) ; c. : une tête d'animal (taureau ?) ; T. d. : une femme sauv. (E. G., 354).

Sc(h)alie (M.), échev. de Brux., 1352, 3 : éc., aux 1[er] et 4[e] plain ; au chef éch. ; aux 2[e] et 3[e], un lion (E. G., 343, 344) [1].

Schat (J.), échev. de Brux., 1469 ; Pl. XXII ; c. : un buste (E. G, 354).

Schermer (J.), échev. de Mal., 1322 : deux poissons ad. ; au chef ch. de trois oiseaux (P., II).

Scoerse (Robert de), échev. de Brux., 1388 : Pl. XXII, *Schorisse* ; il semble y avoir un bâton br. ; c. : un écus. aux armes de l'écu entre deux cornes de taureau (E. G, 346).

Schore (H. v.), échev. de Tirl., 1476 : trois mouchetures d'hermine (S. G., X).

Scrivers (Sigher), maïeur de la cour de Saint-Servais à Hougaerde, 1408 : trois mac. (P., II).

Senna (J. de), échev. de Brux., 1349 : Pl. XXII, *Senna* ou *v. der Zennen* ; cq. cour. ; c. : une tête et col d'aigle (E. G., 343).

Sickel (A.), échev. de Louv., 1271 : trois pals ; au chef ch. à d. d'un oiseau (S. G., I).

Sizein (H), échev. de Louv., 1361, 3, 5 : plain ; au fr.-q. ch. d'une tête humaine ; la légende du sc. porte SIJZEIN (S. P. ; S. G., I, IV, V).

[1] Michel *Scalie*, fils de Michel, appose ce même sceau à son testament de 1382 (G., III, n° 439). Dans l'*Histoire de Bruxelles* (Pl. XX), on trouve, attribuées aux *Schalie* les armes suivantes : éc. ; au 1[er] et 4[e], un lion ; au 2[e] et 3[e] plain, au chef éch., ce qui semble être une erreur.

Smacht (J.), échev. de Louv., 1374 : trois pals, au chef ch. à d. d'un oiseau. Étienne, échev. de Louv., 1437 : mêmes armes (S. G., IV, VIII)

Smessen voyez *Smissen*.

Smet (J. et G. de), frères, ten. hér. du duc de Brab., 1447 : un mart. penché, accost. de deux quintef. (S. G., 352).

Smet (W.), échev. de Louv., 1436, 7 : trois trèfles et dans le point du chef un mart. (S. G., VIII ; E. G., 351).

Smissen (J. v. der), all., 1434, 8 : trois bill. et en cœur une coqu. (S. G., IV)

Smissen (H. v. der), échev. de Tirl., 1512 : une fl. tigée et feuillée, acc. de trois bill. (S. G., V).

Smissen (Nic. v. der), ten. de J. Scats, dans sa cour de Gaesbeek, 1474 : trois merl. et en cœur un bes. ou tourt. ; la légende du sc. porte VAN DER SMESSEN (E. G., 355).

Speculo (Englebert de), échev. de Brux., 1303,4 : Pl. XXIII, les trois miroirs, le champ semé de bill. (G., I ; E. G., 338).

Spelove (H. de), échev. d'Aersch., 1348 : dans le champ du sc. un voilier ; la légende porte DE SPEELHOVE (P. D.). Un autre (?) H., échev. d'Aersch.[1] : un cygne cont., au fr.-q. ch. de... (S. G., IV), J., échev. d'Aersch., 1348 : dans le champ du sc. une scie[2] pos. en f., l'œillet à sen. (S. G., I).

Spicken (G.), échev. de Léau, 1561 : trois piles (S. G.)[3].

Spiegele (M. v. den), échev. de Brux., 1378 : Pl. XXIII, au lion ; c. : une tête barbue, coiffée d'une sorte de turban. Franco, échev. de Brux., 1413 : le lion, ch. sur l'ép. d'un écus. parti-émanché ; même c. ; S. : un griffon et un lion (G., V).

Spikere (J.), échev. de Bois-le-Duc, 1455 : trois cr. au pied fiché (épées ?) (S. G., VII).

[1] Henri van Vlaslaer, échev. d'Aersch., se sert, en 1399, du sceau de ce dernier Henri de Spelove.

[2] Voyez la note 1, p. 217.

[3] Guillaume van Halle, fils de Guillaume, et Thierry van Halle, échevins de Léau, en 1503, respectivement en 1522, scellent du même écu (S. G., IV).

Spikinc (Wijnand), échev. de Terv., 1397, 1415 : un fer à cheval entourant un clou (en flamand : *Spijker*), à tête bombée (S. G., III, IV).

Spinaet (Gislebert de), échev. de Bois-le-Duc, 1353 : un rosier fleuri de deux roses et de quatre boutons (S. G., I).

Spoelaert (J.), échev. de Louv., 1412 : trois (2, 1) espolins (ou espoulins en flamand *spoelen*), sous forme de poire, les tiges en haut, et une fl. de lis p.-c. en cœur (S. G., IV).

Spout (Bernard v. der), échev. de Brux., 1369 : Pl. XXIII ; c. : deux pattes de cerf ad (E. G., 344).

Sprongh (G.), échev. d'Anv., 1344 : six (3, 2, 1) bill. ; au chef ch. de trois flanchis (P., II).

Spijskens (J.). échev. de Brux., 1458 : Pl. XXIII ; c. : un bonnet pointu (E. G., 352).

Sroeden (W.), échev. de Tirl., 1455 : un chev. et un la. br. (S. G., V, VIII).

Stade (J. v. den), échev. d'Aersch., 1438 : d'*Aerschot* plain (S. G., IV). A., échev. d'Aersch., 1456 : d'*Aerschot*, brisé au point du chef d'un trèfle (*ib.*, III).

Staetborch (J. v.), de Lubbeek, h. de fief de prévôt de Sainte-Gertrude, à Louv., 1412 : une fl. de lis p.-c. Son parent (*neve*), A. v. Staetborch, comparant en la même qualité, brise ces armes en chef à d. d'un annelet (S. G., IV).

Stakenborch (G. de), échev. de Brux., 1462 . Pl. XXIII ; c. : une tête et col de coq ; T. d. : une pucelle (E. G., 354).

Stalle (Rodolphe v. den), échev. de Brux., 1381, 8 : six (3, 2, 1) flanchis ; c. : deux pattes de cerf ad. (P. II ; G., III, V).

Standart (Adam), échev. d'Aersch., 1468 : trois pals ; au fr.-q. sén. ch. d'une marque de marchand (fig. XX, Pl. VII.) (S. G., IV).

Stedeken (W.), échev. de Mal., 1316 : un couteau (P., II).

Steene, dit v. Assche (R.), échev. de Brux., 1437 : Pl. XXIII ; T. : un h. sauv. agenouillé, appuyant une mas. sur l'ép. droite (E. G., 351).

Steene (J. v. den), all., 1434 ; receveur du duc, 1438 : trois roses ; au chef ch. de trois fl. de lis p.-c. rang. (S G, IV). A. (la

légende du sceau porte : DE LAPIDE), all., 1438 : même écu ; c. : une tête et col d'âne (*ib.*) [1].

Sterckx (Ivain), all., 1478 : éc. ; aux 1er et 4e, trois mac.; aux 2e et 3e, un chev. (S. G., IV).

Stevens (Gil.), échev. de Terv., 1447 : trois pals, le 2d ch. en cœur d'une ét.; au fr.-q. ch. d'une f., acc. en ch. d'un lion iss. de la f. (S. G., V).

Stile (Gér. v. den), ten. de J. v. Wesenbeke, dans sa cour de Pulle, 1449 : une fl. de lis épanouie (comme *Faber*) (N.)

Stipelard (J.), échev. d'Aersch., 1329, 47, 51 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. ch. d'un oiseau (P. D. ; S. G., V).

Stivaels (J.), échev. de Terv., 1355 : une scie [2] cont. touchant aux bords supérieur et inférieur de l'écu, accost de deux flanchis (fig. XXI, Pl. VII) (S. G., III). J. échev. de Terv., 1376, 92 : une scie emmanchée, accost. *en chef* de deux *ét.* (fig. XXII, Pl. VII) (*ib.* V).

Stoevers (les tenanciers de l'honorable damoiseau J. [3]), à Schelle, 1356 : éc. ; aux 1er et 4e, un palé ; aux 2e et 3e, trois quintef. (armoiries du sr) (S. B., liasse 1079).

Slovere, voy. *Tstovers*

Straten, dit de Pape (Josse v. der), magistrat de Brux., 1455 : éc.,; aux 1er et 4e, trois los. aboutés en pal ; aux 2e et 3e, deux fauc. dentées affr. ; T. : un ange (E. G., 352).

Stijls (W.), échev. de Tirl., 1550 : trois quintef. ou ét. (?) ; au chef ch. de trois fl. de lis p.-c. rang. (S. G., V).

Suelory (J.), échev. d'Aersch., 1529 : une marque de marchand (fig. XXIII, Pl. VII) (S. G., VII).

Suweels (Zeger), ten. hér. du duc en sa chambre de tonlieu, à Brux., 1444 : un étrier entre deux fauc. dentées affr. et un la. en chef. T. : un h. sauv. velu, armé d'une mas. appuyée sur l'ép. droite (E. G., 353).

Swaef [4] (G.), échev. de Brux., 1370 : Pl. XXIII, C. ; c. : une tête

[1] Ces deux personnages apposent, en 1438, leurs sceaux à la même charte.

[2] Voyez la note 1, p. 217.

[3] *Laten eens eersams cnapen Jans Stoevers.*

[4] Voyez aussi *Zwaef.*

barbue (G., V). J. *de Swaef*, échev. de Brux., 1386, 7 : mêmes écu et C. (G., III, V).

Sijs (Rasse), échev. de Terv., 1402 : trois (2, 1) chiens assis et une molette dans le point du chef (S. G., V).

Sijzein, voy. *Sizein*.

Talleer (H.), échev. d'Aersch.; 1360 : trois ancres au fr.-q. ch. d'un crois., sommé d'une cr. (voilier avec son mât ?) (S. G., IV).

Taije (H.), s[r] de Wemmel et de Goijck, échev. de Brux., 1436 : Pl. XXIV, H. ; c. : un vol de l'écu ; S. : deux lévriers col. — Jacq., échev. de Brux., 1437 ; Pl. XXIV F ; c. : une tour à deux étages ; T. : un h. sauv. (E. G., 351).

Taijmans (H.), échev. d'Overijssche, 1430 : une fl. de lis p.-c., acc. en chef à d. d'une ét. (S. G., VI).

Tersto (Ivain de), échev. de Tirl., 1334 : trois mac., au chef ch. de trois pals (S. G., I).

Thomas[1] (Thomas fils de), échev. d'Eeckeren, 1372 : un arbre arraché (S. G., I).

Timmerman, die men heet de grote Costere (J.), ten. de la duchesse de Brab., 1395 : une f. alésée, aux coins arrondis, supporté au 2[e] tiers par un pal raccourci, également aux coins arrondis, placé en chef (fig. XXIV, Pl. VII) (Pl. II)[2].

Tommen (J. v. der), échev. d'Aersch., 1426 : une étoile à sén. ; au fr.-q. d'*Aerschot* (S. G., IV, X).

Tommen (J. v. der), échev. d'Aersch., 1431, 6 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. d'*Aerschot* (S. G., III, IV).

Traetsen (P.), échev. de Tirl., 1482 : trois merl. (S. G., VI).

Traetze (J.), échev. de Tirl., 1424 : une gerbe, acc. en chef de deux merl. (S. G., VIII).

Tribout (J.), 1381 : un chev., engr. à la partie inférieure, acc. en chef de deux fl. de lis p.-c. et en p. d'une ét. -Un autre (?) J., 1395, 7 : un chev. ordin. acc. comme ci-dessus. Eustache et J. *Trijbout*, 1457 respectivement 1469 : d'*Aerschot*, au fr.-q. ch. d'un chev. (S.G., IV, X)[3].

1 *Maes sone*.

2 Ce singulier meuble constitue sans doute un ustensile, faisant allusion au nom du personnage (*timmerman* = charpentier), probablement un ciseau (*l'arminette ?*).

3 Tous ces *Tribout* et *Trijbout* scellaient en qualité d'échevins d'Aerschot.

't Serarnts (Barthélemy), 1377, 88, 1420 : Pl. XXII ; le lion *cour.;* (G., III, V ; E. G., 350*bis*). Gérolin, 1426 : même écu ; cq. cour. ; c. : une tête et col d'aigle (E. G., 342). H., 1428, 9, 33 : le lion *non cour.;* c. : une tête de lion entre un vol semé de quintef. — G., 1430 : mêmes écu et c. ; T. d. : une pucelle (E. G., 350, 351*bis*) [1].

't Serclaes (Everard), chevalier, échev. de Brux., 1382 : un lion, l'ép. ch. d'un écus. fruste ; c. : une aigle iss. ; S. : deux léopards assis (G., III).

't Serclaes, dit Vijolette (Laurent), receveur du duc à Terv., 1452 : un lion. T. d. : un h. sauv. velu (E. G., 353).

't Serjacobs, dit v. den Poele (Franco), échev. de Brux., 1429 : Pl. XXII ; T. : un ange. Everard, échev. de Brux., 1452 : même écu ; c. : une fl. de lis entre un vol ch. de trois quintef., pos. en pal ; T. d. : une pucelle (E. G., 350, 353).

't Stovers ou *de Stovere* (Gil.), h. de fief de J. Berthout, s^r^ de Malines, 1303 : un pal et une b. br. (R.).

Tijbe (Gos.), échev. de Louv., 1478 : un saut. engr. ; au fr.-q. ch. d'une f. (S. G., III).

Utenhove, dit Zedelere (Antoine), échev. de Louv., 1510 : une b. éch. ; au fr.-q. ch. de trois fl. de lis p.-c. (S. P.). 1495 : un saut. éch. ; même fr.-q. (S. G., III).

Utergracht (G.), échev. de Brux., 1438, 51 : Pl. XXIV ; c. : une tête de lion ; S. : un lion et un griffon (E. G., 351, 353).

Valkenborch (H. v.), échev. d'Aersch., 1396, 1410 : d'*Aerschot ;* au fr.-q. ch. d'un faucon (*valk*). A., échev. d'Aersch., 1448 : même écus, le faucon cont. (S. G., IV, VI, VII).

Valporten (J. de), échev. d'Aersch., 1363 : trois herses sarrasines [2] (S. G., IV).

Vederman (Amaury), échev. de Brux., 1314 : Pl. XXIV, mais les

[1] Tous ces *'t Serarnts*, ou *'t Seraerts* — cette dernière orthographe est plus rare — scellaient en qualité d'échevins de Bruxelles. Le prêtre Jean 't Serarnts scellait, en 1382, d'un lion couronné, le champ semé de quintefeuilles. Le chevalier Michel 't Serarnts appose à la même charte un sceau semblable, mais le lion non couronné (G. III).

[2] En flamand : *valdeuren*, *valpoorten*.



2e et 3e q. ch. de cinq bill. J., échev. de Brux., 1348 : éc. ; aux 1er et 4e, un lion, le champ semé de bill. ; aux 2e et 3e, parti-émanché ; c.: une tête et col de loup (E. G., 339, 343).

Veheije (Nic. v. der), échev. de Terv., 1476 : une barrière de prairie [1] (S. G., VI).

Veken (J. v. der), échev. de Louv., 1507 : un mail. (S. G., VII).

Velde (A. v. den), échev. de Louv., 1432, 7, 54 : une cr. patriarcale, ou de Lorraine, pos. en b., touchant aux bords de l'écu, de façon à former un double saut. (S. G., V, IV ; S. P.).

Vergeertruijden (J.), échev. de Tirl., 1461 : parti ; au 1er, un saut. cant. de quatre ét ; au 2d, un chev. (S. G., V).

Vergeijlen (H.), all., 1434, 8 : plain ; au chef ch. de trois pals Un H., all., 1432, peut-être le même que le précédent, brise le champ d'un 𝔥 (S. G., IV).

Verheijen (Jacq.), échev. d'Oisterwijk [2], 1556 : une marque de marchand (fig. XXV, planche VII) (S. G., VIII).

Verhulst, voyez *Hulst*.

Verlaenen (P.), échev. de Tirl., 1492 : une marque de marchand ou flèche à l'antique renv. (fig. XXVIII, planche VII) (S. G., VI).

Verpaelt, voyez *Paelt*.

Versmissen (J.), échev. d'Aersch., 1497 : une paire de ciseaux ouverte, les p. en haut (S. G., IV, X).

Vethem (H de), échev. d'Aersch., 1329 : dans le champ du sc. un bœuf arrêté (S. G., V).

Via Lapidea (J. ex), échev. de Brux , 1311 : une coqu. (E.G., 339).

Vlasselaer (J. v.), échev. d'Aersch., 1469 : un ustensile en usage, autrefois, dans l'industrie du lin (?) pos. en barre, touchant au bords de l'écu, acc. à d. d'une ét. (fig. XXVI, planche VII) (S. G., IV, V).

Vlaxe (maître J.), échev. d'Aersch., 1535 : une hache, le manche recourbé et pommeté en p. vers la d. de l'écu [3], acc. à sén. d'une ét. et sommée d'une cour. à trois fleurons, sous forme de fl. de lis, et à deux perles ; le bas du sceau, à dextre, est cassé (S. G., VIII).

[1] Comme *Vekemans* ou *Vecquemans*.

[2] Voyez la note 2, à la page 214.

[3] Comme *Moerman d'Harlebeke*.

Vloet (P. v. den), ten. du couvent de Sainte Marie-de-Nazareth, 1304 : un soleil acc. en chef à d. d'un ʋ (N.).

Voet (P.), échev. d'Aersch., 1457 : une truelle acc. en chef de deux fl. de lis p.-c. (S G., III).

Volxhem (Paul v.), échev. de Brux., 1452 : Pl. XXV ; c. : une tête barbue (S. G , 352).

Voren Bruderen (Bastinus dictus), échev. de Louv., 1326 : un saut. éch., acc. en chef. d'un écus. à trois pals et au chef plain (S. G , VIII).

Vorstmans (J.), échev. de Terv., 1368 : une pignate (S. G., V).

Vos (Gil. de), échev. de Louv., 1468, 70 : un saut engr., ch. en cœur d'une feuil. de til. (S. G., IV).

Voshem (Daniel v.), échev. de Louv., 1546,57 : une hache (S. G. V, VI).

Vrie (J.), échev. de Tirl., 1324 : trois merl. cont. et en chef un la. (S. G., VI). A., échev. de Tirl., 1334 : trois merl. et un la. br. sur les deux premières (S. G., I).

Vrient (Daniel de), échev. de Terv., 1419, 29 : une scie [1] et une pelle (rame ou poêle ovale?) pos. en saut. et touchant les bords de l'écu (S. G., V).

Vrombout (J.), *commissaire de notre redoutable seigneur l'archiduc d'Autriche*, 1501 : deux crois. en chef et une ét. en p. [2]

Vuije (Laurent), échev. de Vilv., 1499 : deux ét. en chef ; la partie inférieure du sceau est cassée (S. G , IV).

Vijnck (A), échev. de Louv., 1445, 56 : un chev. ch. d'un oiseau (pinson, en flamand : *vink?*) en chef et de deux mail. en p. et acc. en chef de deux ét J., échev. de Louv., 1466, 72, 84 : un chev. ch. de trois mail. et acc. en p. d'une ét. (S. G., III, IV).

Vijnckenbosch (A. v.), échev. de Louv., 1438, 44 : une cr. pattée en chef et deux demi-cr. pattées, la 1re défaillante à sén., la 2d défaillante à d (S. G., III, VII, VIII),

Wante (H.), échev. de Louv., 1421, 4, 9 : plain ; au chef ch. d'un mail. penché et d'un fermail rond (S G. X., IV; S. P.).

[1] Voyez la note 1 de la page 217.

[2] *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem*, Archives générales du royaume, *Cartulaires et manuscrits*, n° 74.



Was (P.), échev. de Brux., 1429 : Pl. XXV ; c. : un cerf assis (E. G. 350).

Wauwelbone (Gos.), échev. de Tirl., 1386 : de menu vair plain ; au fr.-q. ch. d'une f. acc. en chef de trois merl. rang. (S. G., VI).

Weerberchs (J.), échev. de Terv , 1473 : deux scies, la 2e cont., pos. en saut. (S. G., V).

Weert (Gil. de), échev. de Brux., 1382 : un lion ; cq. cour. ; c. : une tête et col de licorne (G., III).

Weert (Gil. de), échev. de Brux., 1387 : parti-émanché, ch. en chef à d. d'un crois. ; c. : un haut bonnet ou écran parti-émanché (G. V) Gil., échev. de Brux., 1425 : Pl. XXVI ; même c., mais entre un vol ; T. d. : un h. sauv. appuyant une mas. sur l'ép. (E. G , 350*bis*).

Weerthuijsen (H. de), échev. de Bois-le-Duc, 1415 : trois oiseaux et en cœur un écus. fruste (S. G., IV).

Wellens, die men heet v. den Brvecke (H.), *man ende wiser im latbove v. Santhoven*, 1424 : trois oiseaux, le 2d surmonté à sén. d'une ét. ou quintef.; au fr.-q. ch. de trois chev. (N.) [1].

Wencel (Gerungus), échev. d'Anv., 1280 : trois bes. ou tourt. chacun sommé d'un trèfle (S. M.).

Wenckezele (G. v.), chevalier, h. de J., sr de Rotselaer, 1370 : coupé-bret. ; au 1er ch. de trois mail. penchés rang. au 2e plain ; c. : une tête et col de chèvre (S. G., IV).

Werve (J. v. den), échev. d'Anv., 1337 : trois chev. au la br. (S. M.)

Westveelinck (Josse), conseiller de la ville de Brux., 1455 : trois carrelets ; au fr.-q. ch d'un lion ; T. : une pucelle assise (S. G., 352).

Wetbergh (G.), échev. de Terv., 1402 : une scie [2] pos. en b., touchant aux bords de l'écu, accost. de deux quintef. (S. G., V).

Weijns (A.), échev. d'Aersch., 1426 : trois pals, au fr.-q. sén. ch. d'un animal pass cont. (cochon, rat ?) (P. D.).

[1] Ce sont probablement là les armoiries primitives de la famille *Wellens*, anoblie en 1734, qui porte aussi le fr.-q. aux trois chev. et dont la généalogie ancienne n'est pas encore connue.

[2] Voyez la note 1 de la page 217.

Wilpes (Louis), échev. de Louv., 1319, 21 : trois pals ; au chef ch. à d. d'un fermail ovale (S. G., IV ; S. P.).

Wilre (A. de), 1288 : *Redinghen*, la f. ch. de trois ét. A., 1336 : la f. ch. d'une merl. (S. G., I). J., *junior*, 1337 : la f. ch. de trois merl. (P. D.). J., 1340, 53 : *Redinghen* plein (S. G., III, I) [1].

Wilthoen (Hugues), échev. de Brux., 1305 : une b. ondée accost. à d. d'une force pos. en b., et à sén. d'une ét. (E. G., 338).

Winckele (W. v. den), échev. de Brux., 1432 Pl. XXVI, mais sans l'ét. ; c. : les fauc. de l'écu (E. G., 351).

Winge (J. v.), échev. de Langdorp, 1544 : trois flanchis ; au fr.-q. ch. d'un 𝔚 (S.G.).

Winghe (Lambert v.), receveur du duc de Brab., 1427 : trois mac.; au chef ch. de trois pals ; S. : deux aigles ; c. : un sanglier ou porc-épic (S. G. IV).

Winrix (J.), fils de J., 1373 : d'*Aerschot ;* au fr.-q. ch. d'une branche feuillée pos. en guirlande (P. D.). H., 1397 : d'*Aerschot ;* au fr.-q. également d'*Aerschot*, brisé en chef de trois bill. rang. (S. G., IV). H., 1439 : d'*Aerschot ;* au fr.-q. également d'*Aerschot ;* au chef de q. ch. de trois pals (S. G., IV). Eustache, 1431, 9 : d'*Aerschot ;* au fr.-q. ch. d'une ét. (S. G., III, IV) [2].

Winter (H.), échev. d'Aersch., 1357, 74 : dans le champ du sc. un triangle vidé, versé, entourant une quintef. (P. D. ; S. G., III).

Winter (G.), échev. d'Aersch., 1360 : h. de sire Louis d'Harcourt, s^r d'Aersch., 1366 : d'*Aerschot ;* au fr.-q. ch. d'un fer de moulin (S. G., IV).

Winter (Florent), échev. d'Aersch., 1438 : un fer de moulin (S. G., IV).

Witte ou *Wijtte* (J. de), échev. de Brux., 1383 : Pl. XXVI ; trois annelets, au lieu de bes. (G. III ; E. G., 346).

Witte (J. die), échev. d'Aersch., 1457 : une ét. en cœur accost. de deux los., un 3e los. en p. et un la. en chef (S. G., III).

Witte (J. die), all. de l'archiduc d'Autriche, 1503 : une ét. acc. de trois quartefeuilles (S. G., VIII).

[1] Tous ces *de Wilre* scellent en qualité d'échevins de Louvain.

[2] Tous ces *Winrix* scellent en qualité d'échevins d'Aerschot.

Witteman (W.), échev. de Louv., 1434 : plain; au chef ch. de trois mail. (S. G., IV).

Woestine (W. v. der), all , 1424,7 : trois bill., deux en chef à sén., une en p.; au fr. q. ch. d'un lion (S. G., IV).

Woestijnen (W. v. der), échev. de Tirl., 1505 : coupé; au 1er, un coq ; au 2d, plain ; la légende du sc. porte : DE DESERTO (S G., V).

Woluwe (Gil. de), fils de feu Gil., échev. de Brux., 1366 : trois mail. penchés ; au fr.-q. ch. de trois fl. de lis p.-c. (E. G., 344).

Woluwe (Siger de), échev. de Brux , 1368, 73 : Pl. XXVI, A, la 1re feuil. ch. d'un .. (?) (E. G., 344 ; G., III).

Wouters (J.), échev. de la franchise de Landen, 1406 : un mart. accost. à d. d'une coqu. (?) (S. G , IV).

Wijc (Gil. et J.), h. du sr de Rumpst, 1371 : un lion (P , II).

Wijchuijse (J. de), échev. de Louv., 1393 : un mail. et une mac. en chef et une autre mac. en p. (P. D.).

Wijnghe (Laurent v.), échev. de Louv., 1470 : trois lions; au fr.-q. ch. de trois merl. (S. G., IV).

Wijnrix v. Os, (Herman), écuyer, 1368 : une rose surmontée d'un la. [1]

Jen (J.), échev. d'Aersch., 1558, 63 : une ét. en chef à sén. et une fl. de lis. en p. ; au fr.-q. ch. d'un IJ la légende du sc. porte : IDEN (P. D. ; S. G., VII).

IJscha (H. de), échev. de Brux., 1364 : d'*Issche* ; c. : une aigle naissante, chacune des ailes ch. de trois fl. de lis. (p.-c ?) pos. en pal (E. G , 344).

IJsche (J. v.), échev. d'Aersch., 1419 : un IJ et une fl. de lis p.-c. en chef et une autre fleur de lis p.-c. en p. (S. G., VII).

Zande (A. v. den), échev. de Louv., 1460, 1 : un la. ch. de deux huchets en chef (!) et un 3e huchet en p.(S. G.,IV ; S. P.) P., échev., de Louv., 1494 : trois (2, 1) huchets et un la. en chef (S. G , IV).

Zanten (J. v.), échev. d'Aersch , 1425, 37 : d'*Aerschot* ; au fr. q. ch. d'un mail. penché (S. G., IV, VIII).

Zas (W.), échev. de Louv., 1393, 1403 : un chien braque arrêté (P. D. ; P., II).

Zedelere voyez *Utenhove*.

[1] *Chartes de Brabant ; Trésorerie*, carton III.

Zeebroeck (Léon de), échev. de Brux., 1427 : Pl. XXVI ; cq. cour. ; c. : un plumail. J., échev. de Brux., 1429 : mêmes écu et c. ; S. d. : un lévrier (E. G., 350).

Zennen (J. v. der), échev. de Brux., 1383 : Pl. XXII, A, *Senna* ; c. : deux pattes de cerf ad. (G. V. ; E. G., 346).

Zipe (H. v. der), échev. de Louv., 1384 : un animal (ours ?) pass. ; au chef ch. de trois ét. (S. G., IV).

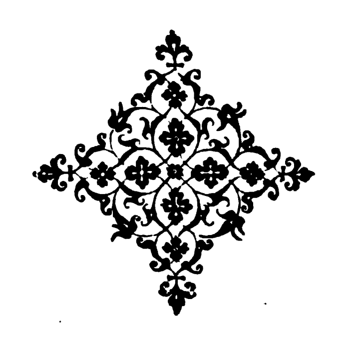
Zuert (Daniel v. der), échev. de Sichem, 1367 : un palé ; au fr.-q. ch. d'une ét. ; la légende du sceau porte DE ZOERT (S. P.).

Zwaef [1] (Franco de), fils de feu H., 1366 : un lion ; c. : une tête barbue (E. G., 344). Nic., chevalier, 1382 : Pl. XXIII, c. ; c. : deux cornes de taureau (G., III). Un autre (?). Nic., 1388 : même écu que le précédent ; c. : deux pattes de cerf ad. (E. G., 346).

Zijmaer (J.), échev. d'Anv., 1357 : trois quintef. (P., II).

J. TH. DE RAADT.

Voyez aussi *Swaef*.





NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L. W. A. Besier. **De muntmeesters en hun Muntslag, in de provinciale en stedelijke munthuizen van de Republiek der Vereenigde Nederlanden en van de Bataafsche Republiek, en in de Utrechtsche munt van het koningrijk Holland en tijdens de inlijving bij het Fransche Keizerrijk**, un vol. in-8° de 131 pages, avec de nombreuses figures de marques monétaires intercalées dans le texte.

L'ouvrage que notre savant confrère et ami M. L.-W.-A. Besier, conseiller-référendaire près la Cour des monnaies du royaume des Pays-Bas, à Utrecht, vient de publier sous ce titre, et dont il a fait hommage à notre Société, est du plus haut intérêt pour l'histoire monétaire des Pays-Bas septentrionaux, depuis la pacification de Gand, 1576, jusqu'à l'année 1813 inclusivement.

C'est une nomenclature des diverses espèces frappées, durant cette période, dans les ateliers provinciaux et urbains des Provinces-Unies et de la République Batave, ainsi qu'à la monnaie d'Utrecht pour le royaume de Hollande et pendant la réunion à l'Empire Français.

Le classement est fait d'après le *Muntboek* de Verkade, et, pour la

Gueldre, d'après l'ouvrage de W.-J. de Voogt : *Geschiedenis van het Muntwezen der Vereenigde Nederlanden* tome Ier.

Le nombre de pièces des diverses espèces de monnaies sorties de ces ateliers, y est indiqué avec mention des années aux cours desquelles elles ont été fabriquées, et l'auteur y a partout ajouté les noms des maîtres de la monnaie qui les ont frappées, ainsi que les diverses marques monétaires employées par chacun d'eux.

Ce consciencieux et utile travail statistico-numismatique, résultat de longues et patientes recherches dans les nombreux procès-verbaux de vérification dressés par les conseillers et maîtres-généraux de la monnaie, fait le plus grand honneur à l'érudit auteur.

L'ouvrage de M. Besier est un modèle à signaler aux savants qui voudront doter la science de travaux similaires concernant les autres pays.

Cte Maurin de Nahuys.



ERRATA

Page 317 au lieu de « cuivre », il faut « cuir. »

Page 426 au lieu de « t. VI, p. 329 », il faut « t. VI, p. 239. »

Page 432 au lieu de « Élections de membres », il faut « Élection de membres. »

Page 457, note 5, au lieu de « ziet verscheijde », il faut « ziet men verscheijde. »

Page 457, note 5, au lieu de « EN VERSCHIJDE ANDERE », il faut « EN VERSCHEIJDE ANDERE. »

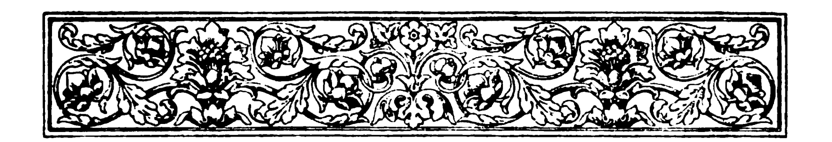


TABLE DES MATIÈRES

Congrès archéologiques.

Conservation des monuments.

Excursions de la Société.

Géographie ancienne de la Belgique.

Héraldique.

Histoire de la peinture

Notes bibliographiques.

Numismatique.

Procès-verbaux des séances.

Questions et réponses.

Sphragistique.



TABLE DES PLANCHES ET GRAVURES

No 626. — Bruxelles, imp. A. Vromant et Cie, 3, rue de la Chapelle..





